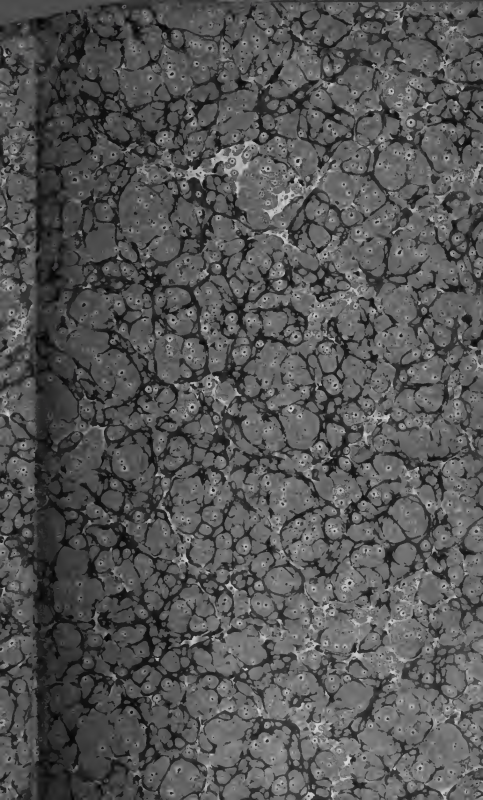

Princeton University Library
32101 066461698


Dei
Sub Numine
Vigel



L'EXPÉDITION DE ROME

EN 1849

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

L'EXPÉDITION

DE ROME

EN 1849

AVEC

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DOCUMENTS INÉDITS

PAR

LÉOPOLD DE GAILLARD

Erant quibus contradicerem, erant de quibus plura dici vellem...

(TACITE, *de Oratoribus*, § 42.)

PARIS

JACQUES LECOFFRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29

1861

AVANT-PROPOS

J'offre au public une histoire nouvelle de l'expédition de Rome en 1849. Ce sujet, je ne l'ignore pas, risque de paraître aux uns trop actuel, aux autres inopportun. J'espère tout au moins ne pas mériter en même temps ces deux reproches qui devraient s'exclure. Il est évident qu'en dépit des notes du *Moniteur*, l'émotion est toujours vive autour de la *question de Rome*, et il est trop sûr aussi que nous sommes bien loin de 1849! Or, ce sont là précisément deux raisons qui m'ont porté à croire qu'il serait convenable et possible de tenter le récit qu'on va lire. C'est encore en effet le moment où l'on peut tout savoir, et c'est déjà celui où l'on peut tout dire. Il semble que l'auteur ait le droit de compter tout à la fois sur une certaine attention,

parce que les faits sont contemporains, et sur une certaine indulgence, parce qu'ils sont contredits et renversés. Est-il un instant plus propice pour saisir une époque que celui où elle sort de la période présente pour entrer dans l'histoire? Qu'elle en sorte de force ou par le jeu naturel des événements, qu'elle laisse d'ardentes protestations dans les consciences ou des ruines indifférentes sur le sol, elle n'en est pas moins vaincue, elle n'en devient pas moins le passé, et dès lors ne relève plus que de ceux qui se plaisent à le raconter. La politique de 1849 n'a d'ailleurs aucun motif de dissimuler sa défaite : elle ne craint pas la comparaison avec celle qui l'a remplacée, et s'il a été facile de la condamner sans l'entendre, on n'a pas songé jusqu'à présent à lui demander de baisser la tête.

La pensée première de cette politique, les moyens qu'elle a mis en œuvre, les conséquences immédiates qui en ont découlé, ont passé tour à tour ou simultanément, il y a douze ans, par les trois manifestations principales de la vie publique chez les nations modernes : la tribune, la diplomatie, la presse. La première, éclatante comme la parole d'un peuple libre, et jamais plus dominante qu'à l'époque où se place ce récit; la seconde, plus discrète, aimant encore à s'envelopper de mystères, mais dépouillée peu à peu de ses voiles traditionnels par sa hardie voisine, se laissant arracher au palais Bourbon une profession de foi, à Turin une

confidence, en Prusse une promesse, et chaque année des volumes entiers de correspondances à Westminster. La presse enfin, qui vient après ces deux maîtresses de l'enseignement politique, tribune qui a des ailès, diplomatie qui court les rues, rècueillant, commentant, animant les paroles, les bruits, les intentions; suffisamment informée du fond des choses, mais dangereuse à consulter sur les personnes, parce qu'elle donne très-sincèrement ses passions du jour pour le jugement de l'avenir, et croit trop volontiers qu'elle n'a rien à respecter quand elle n'a rien à craindre. Outre les journaux, le récit de l'expédition de Rome a défrayé déjà, tant en France qu'à l'étranger, plus d'un ouvrage de longue haleine. Bien qu'ayant dû prendre connaissance de la plupart d'entre eux, on verra que j'ai lu surtout avec profit les auteurs italiens.

Telles sont les sources principales où il fallait aller puiser les éléments d'une histoire qui, pour être complète, devrait s'intituler à la fois parlementaire, diplomatique et militaire.

Malgré le vif intérêt actuel et permanent qui s'y rattache à ce triple point de vue, j'avoue que l'idée ne me serait pas venue de l'écrire, si je n'avais eu à produire que les faits et les documents déjà connus. C'est en effet par son côté politique que m'était apparu cet épisode si contesté de nos luttes contemporaines, et il m'avait toujours semblé que la vérité ne s'en dégageait pas tout entière. Je sen-

tais, comme le Messala du dialogue *de Oratoribus* de Tacite, qu'il y avait encore là beaucoup à dire et à contredire : *Erant quibus contradicerem, erant de quibus plura dici vellem!* J'aurais donc jugé au moins inutile de reprendre, pour la laisser incomplète, une narration déjà plusieurs fois présentée au public. Un livre n'est pas un journal, forcé de paraître au risque de répéter le livre de la veille. Du moment qu'il parle, il y a, ce me semble, présomption en sa faveur qu'il a quelque chose à dire.

Je dois, en effet, à la bienveillance de la plupart de ceux dont les noms figurent dans ces pages, de précieuses lumières sur les événements auxquels ils ont pris part. Non-seulement j'ai recherché comme l'accomplissement d'un de mes devoirs d'historien, l'honneur de les entretenir un à un, mais il m'a été donné plus d'une fois de fonder mon récit sur des pièces encore inédites dont quelques-unes ont pu sans indiscrétion trouver place à la fin de ce volume. A la distance où nous sommes de ces événements, effacés de jour en jour par le flot des événements contraires, l'histoire, comme nous l'avons dit, a déjà commencé pour eux; et si la vérité n'est jamais sans profit pour elle-même, on la trouvera, nous l'espérons, sans danger pour les personnes et pour les intérêts engagés encore dans ce grave conflit. J'accepte donc par avance, et avec le sincère désir de pouvoir leur faire droit, les critiques de bonne foi qui seront adressées à ce livre;

je ne le défends que sur un point, celui d'avoir à tout risque cherché la vérité. Serait-ce là une prétention exagérée? non, puisque l'auteur n'a eu souvent d'autre peine que d'écrire l'œil fixé sur les preuves de ce qu'il avançait. Serait-ce au contraire se contenter d'un trop petit mérite? Moins encore, car si le vrai a droit que l'honnête homme lui sacrifie sa vie, *vitam impendere vero*, il est la vie même de l'histoire.

L'expédition de Rome, chacun le sait, eut pour but avoué de relever l'influence de la France en Italie, et pour résultat immédiat de restaurer le pouvoir du Saint-Père. Ce but et ce résultat, nous avons hâte de le dire, n'ont jamais fait qu'un dans la pensée du gouvernement et de la nation. S'il parut utile de les distinguer l'un de l'autre dans les discussions parlementaires, ils ne cessèrent de rester confondus dans les conseils de notre politique et dans l'action de notre diplomatie. Lorsque, le 27 janvier 1848, M. Guizot s'ouvrait à M. Rossi d'un projet d'intervention militaire en faveur du Pape préparée à Port-Vendres et à Toulon, et déjà confiée au commandement du général Aupick; lorsque, à la première nouvelle des journées des 15 et 16 novembre, à Rome, le général Cavaignac ordonnait, sans prendre le temps de consulter l'Assemblée, d'embarquer à Marseille une brigade et de la mettre à la disposition d'un zélé catholique que le gouvernement républicain avait choisi pour plénipotentiaire; lors-

que, le 30 mars suivant, le ministère de M. Odilon Barrot venait demander à la Constituante le droit d'occuper à main armée un point quelconque du territoire italien; lorsque, la veille de la glorieuse entrée de nos troupes à Rome, le général Oudinot envoyait le colonel du génie Niel porter à Pie IX les clefs de sa capitale; lorsque enfin, le 15 juillet 1849, l'étendard de saint Pierre reparut sur le fort Saint-Ange aux acclamations de la population romaine et de l'armée française; dans chacune de ces occasions, il nous sera aussi facile de le prouver qu'il nous est agréable de l'affirmer, le devoir de soutenir l'honneur de la politique nationale ne se sépara pas un seul moment de la pensée de défendre ou de relever l'autorité légitime du Chef de l'Église.

Qu'on renonce donc, il en serait temps, à ce reproche de duplicité lancé contre une entreprise qui aurait commencé par déguiser jusqu'à son nom. Sans doute, il eût mieux valu l'appeler de suite l'expédition de Rome, et proclamer sans détour qu'elle allait rendre à Pie IX sa souveraineté temporelle. Mais le sentiment public le criait si fort, l'intérêt politique le conseillait si ouvertement, que nul doute ne semblait possible, nul démenti acceptable; et quand bien même le ministère eût renié ce noble but, ce que la tribune n'obtint jamais, il n'aurait pas trouvé un seul esprit sérieux pour le croire. La duplicité, qu'on nous permette de le dire, fut bien plutôt dans les instances de

l'opposition que dans le silence du gouvernement[1]. Ce silence, commandé peut-être par l'intérêt même d'une intervention dont l'Europe ne comptait nullement nous laisser tout le mérite, était à lui seul un suffisant aveu. Chacun comprenait qu'il ne cachait d'autre pensée et ne pouvait avoir d'autre signification que de ramener le Pape au Vatican. Il n'y eut personne de trompé, et tout le monde l'eût été, si les événements eussent abouti à une autre conclusion.

« Si je recherche, disait à la tribune un ministre de ce temps, dévoré de la rare passion d'être sincère, quel a été le désir de tous ceux, je dis *tous*, de tous ceux qui ont voté l'expédition de Rome, je crois être fondé à affirmer que tous désiraient la restauration de Pie IX[2]. »

Mais, s'écriait-on, une nation qui a chassé ses souverains, forcer une nation qui a voulu l'imiter à reprendre le sien ! Un peuple qui fait des révolutions chez lui, aller faire des restaurations chez les autres ! Une république attaquer une république ! C'était là, sans aucun doute, le cri de la passion du jour et d'une redoutable logique. Mais la vérité ni la justice n'auraient eu garde de s'y associer. Avec ce cri, on put risquer une émeute, on n'aurait pas pu fonder une politique. En politique, il y a longtemps qu'on l'a dit, les faits sont mâles.

[1] Voir sur ce point p. 156 et suiv.
[2] M. de Tocqueville, séance du 19 octobre 1849.

les paroles sont femelles. Or, en France comme à Rome, la république n'était en ce moment qu'une parole. Le fait, le fait capital, c'était alors, comme aujourd'hui, la ruine ou le maintien des conditions temporelles de l'existence de l'Église. Que sont, je le demande à ceux mêmes qui ne voient dans le catholicisme qu'une grande institution d'ordre public en Europe, que sont les questions de forme, de souveraineté de tel ou tel État, devant ce premier intérêt de tant de millions de consciences? Qu'on eût essayé au Capitole d'une monarchie au lieu d'une république, que le roi Charles-Albert, par exemple, eût accepté de s'enrichir des dépouilles de Pie IX, et nous aurions fait la guerre à Charles-Albert comme nous la fîmes au triumvirat. Mais cette supposition est une offense à la mémoire du vaincu de Novare. En 1849, les rois avaient encore pour coutume d'abandonner aux révolutionnaires le soin de faire les œuvres de la révolution.

La France n'eut donc à chasser de Rome que Mazzini, c'est-à-dire la république universelle, et non l'indépendance de la Péninsule, la chimère alors fort décriée de l'unité italienne, et non la souveraineté particulière du peuple romain. C'était bien la révolution qu'on voulait battre, et qui fut battue. L'ordre matériel ne semblait point, comme on se plaît à le croire aujourd'hui, fondé sur des bases indestructibles. On était en face de grands scandales, on avait à craindre de grands dangers; on

voulait de grands exemples. Le levier était placé sous la colonne du temple, il fallait le briser dans les mains du chef de la révolution européenne, ou s'attendre à périr sous les ruines.

Ainsi, l'intérêt de la défense sociale venait s'unir aux plus généreuses impulsions du caractère national, pour nous conseiller d'aller à Rome.

Il y a deux manières de se tromper sur cette expédition. N'y voir qu'une pensée catholique, la croisade du dix-neuvième siècle contre les ennemis de Dieu et de son Église, ce serait la placer plus haut qu'elle ne mérite de l'être dans la hiérarchie des faits historiques. Y signaler le complot d'une coalition de catholiques comme MM. de Montalembert et Falloux, avec de purs libéraux comme MM. Thiers et Barrot, c'est la faire descendre au rang d'une simple combinaison parlementaire. Dans la sphère où elle est née, l'idée de la restauration du Pape ne fut ni cléricale, suivant le mot en vogue depuis la guerre d'Italie, ni même absolument religieuse : elle fut tout d'abord nationale et politique. Elle sortit tout armée des profondeurs de la tradition française et des convenances de la situation présente; elle s'imposa à l'opinion le jour où la même assemblée qu'on avait nommée pour constituer la république, se leva d'enthousiasme à la nouvelle que le drapeau de la France voguait déjà vers le Vatican menacé. L'honneur de ce grand fait n'appartient à aucun homme, à aucun parti, catho-

lique ou non catholique : il est tout entier à la nation, à la Constituante républicaine, qui fut la première debout, suivant une belle parole de Cavaignac, pour voler au secours de Pie IX. Sans doute il se trouva de suite des hommes d'État, des orateurs, des soldats, des diplomates dignes d'entendre et d'exécuter sa volonté, mais aucun autre nom que le sien n'a le droit de signer cette page immortelle. C'est le trait caractéristique de ces temps agités mais libres, que la France agissait seule, se portait tout entière au-devant des causes justes, sans autre maître que son instinct, sans autre intérêt que la protection de l'ordre et du bien.

Il faudrait plaindre une époque où l'on ne saurait plus que nier ou diffamer cette naturelle association des âmes honnêtes dans la défense des vérités nécessaires. Grâces à Dieu ! la politique nous offre autre chose que des faits qui se contredisent, et des ambitions qui s'entre-choquent; il y a encore une région supérieure où règnent les doctrines qui font l'unité du monde moral. L'indépendance spirituelle du Souverain Pontife n'a pas trouvé, qu'on veuille bien le remarquer, un seul adversaire dont on puisse se rappeler le nom, même parmi ceux qui ont mis le siége autour du Vatican. La Constituante romaine de 1849 reconnaissait ce principe dans le même décret qui proclamait la déchéance du pouvoir temporel. L'habile homme d'État que le

Piémont vient de perdre, l'entourait aussi de ses respects dans le même discours qui enlevait Rome au Pape pour la donner au roi d'Italie. Or, à un principe si unanimement confessé comme indispensable, les hommages ne suffisent pas, il lui faut des garanties. Mais lesquelles? Celles qui dépendent des personnes ou celles qui tiennent aux institutions? Les premières ne sont certes pas à dédaigner, et jamais on ne trouva autant de raison de s'y confier absolument que dans la longue série des successeurs de saint Pierre. Mais la politique, on le sait, a des exigences plus positives : à l'indépendance des caractères qui lui paraît un gage estimable sans doute, mais changeant avec les hommes, elle préfère l'indépendance des choses qui est seule réelle, durable, transmissible, reposant sur un fait certain. Or, pour l'Église, cette indépendance des choses s'appelle la souveraineté temporelle, et, s'il est vrai que depuis onze siècles on n'ait pas su lui trouver une autre manière d'être, quoi d'étonnant que cette souveraineté ait recruté, dans les camps les plus divers, des adhérents et des vengeurs?

Parce que les catholiques n'ont pas su, de nos jours mieux qu'en 1848, se retenir de crier justice; parce que des philosophes, des politiques, des hommes d'ordre, divisés d'ailleurs d'opinions et de croyances, n'ont pu voir, sans manifester de vives alarmes, ce formidable assaut livré à la forteresse

temporelle de l'Église par la révolution, enrôlée cette fois sous la bannière des gouvernements, on a trouvé ingénieux et commode de répondre : C'est la ligue des anciens partis. Les anciens partis! le mot n'est pas nouveau si la chose est réelle. Nous l'avons rencontré pour la première fois, il y a douze ans, dans une pièce qui n'est pas sans rapport avec cette histoire. « On a vu les anciens partis relever leur drapeau [1], » écrivait le Président de la République en donnant congé au ministère parlementaire issu de l'élection du 10 décembre. A coup sûr, ce n'était pas sous les murs de Rome que ce drapeau s'était déployé, et ceux qui répètent depuis lors ce mot du Prince-Président, nous forcent à leur dire qu'ils sont de bien maladroits courtisans.

Était-ce au nom des anciens partis que parlait, au mois de janvier 1848, le président du dernier cabinet de la monarchie parlementaire quand il disait, dans un langage dont les ministres de tous les temps ne perdraient rien à s'approprier au moins l'éloquence : « Je sais que les partis révolutionnaires sont arrogants ; je sais qu'ils font bon marché de la religion, du catholicisme, de la papauté ; qu'ils se figurent qu'ils enlèveront tout cela comme un torrent en le poussant devant eux. Ils l'ont essayé plus d'une fois ; ils ont cru qu'ils

[1] Message du 31 octobre 1849.

avaient emporté ces vieilles grandeurs des sociétés humaines, elles ont reparu derrière eux, elles ont reparu plus grandes qu'eux! Ce qui a surmonté le pouvoir de la révolution française et de Napoléon, surmontera bien les fantaisies de la jeune Italie! »

Était-il l'agent des anciens partis, l'illustre et courageux Rossi, quand il allait au-devant de ses assassins en disant : « La cause du Pape est la cause de Dieu, marchons! »

Conspirait-il avec les anciens partis contre les grandeurs futures de l'Empire, le candidat à la présidence de la République qui écrivait, le 8 décembre 1848, au nonce du Pape à Paris : « Je regrette que mon cousin le prince Canino n'ait pas compris que le maintien de la souveraineté temporelle du chef vénéré de l'Église catholique est intimement lié à l'éclat de la religion comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. »

Et M. Bixio, l'Italien naturalisé Français comme Rossi, et M. Dufaure, ministre du général Cavaignac, et M. Drouyn de l'Huys, ministre du prince Louis-Napoléon, et le pasteur Athanase Coquerel, qui, dominé sans doute par l'influence occulte des évêques, disait à la tribune, le 20 février 1849 : « Comme Français, comme citoyen, comme représentant du peuple, je déclare que si la République française rétablit le Pape sur son trône, elle fera très-bien! » Et M. Thiers, quand il prononçait, au nom d'une commission d'hommes d'État, ce juge-

ment qui attend encore une réfutation de quelque valeur: « Pour le pontificat, il n'y a d'indépendance que dans la souveraineté. » Et M. Odilon Barrot, quand l'inspiration de la tribune lui soufflait cette forte maxime de politique générale: « Il faut que les deux pouvoirs soient confondus dans les États romains, pour qu'ils restent séparés ailleurs. » Et les quatre cent quatre-vingts représentants de la Constituante qui votèrent, le 30 novembre 1848, l'expédition du général Cavaignac, et les quatre cent soixante-neuf représentants de la Législative qui, le 20 octobre 1849, adoptèrent, au nom de la France, les doctrines et les conclusions du rapport de M. Thiers; tous ces hommes, tous ces personnages, tous ces esprits, d'origine et de convictions si diverses, étaient-ils tous enrôlés dans la grande conjuration de la sacristie contre le progrès moderne? Étaient-ils tous livrés, assujettis, vendus au mensonge, à l'hypocrisie, à cette ligue invisible et détestable des anciens partis? De grâce! est-il juste de couvrir ainsi la France entière d'un impérissable opprobre pour trouver des prétextes à la politique d'un moment?

Ce livre n'a d'autres prétentions que de démontrer, par les faits, le sincère accord survenu, en France, il y a douze ans, entre le sentiment religieux et l'intérêt politique sur une question qui passionne encore les âmes au moment où nous écrivons. Il y a de tout dans cette histoire, comme il y

a de tout dans les annales de la vie des peuples, à quelque moment qu'on veuille la peindre. Il y a des négociations, des crimes, des émeutes, des discussions parlementaires; il y a même des assauts et des combats, mais il y a surtout de la politique. C'est dire qu'à chaque fait j'ai voulu attribuer sa cause, à chaque opinion ses conséquences, à chaque personnage sa responsabilité. Appliqué au récit des temps éloignés, ce système s'appellerait de la philosophie de l'histoire; appliqué aux événements contemporains, il s'appelle plus modestement de la politique. J'ai travaillé de mon mieux à éviter que cette politique ne devînt jamais de la polémique. Non certes que je dédaigne cette forme éprouvée et vaillante de nos discussions! Mais il faut laisser à l'histoire son vrai langage, qui n'est pas celui des journaux ou des brochures, et son vrai public, qui n'est pas tout entier dans l'époque présente.

Aussi n'ai-je mis aucune hâte, malgré d'amicales excitations, à livrer à l'impression ce travail, dont les matériaux étaient depuis longtemps recueillis. Il n'est pas entré dans mon idée, je l'avoue, de faire une œuvre de parti ni de circonstance. Sans doute l'occasion était propice et la faute serait excusable! Au moment où la spoliation prend place parmi les faits légitimes et les principes reconnus, aujourd'hui que le Saint-Père protégé et dépouillé reste seul sur la sellette de la révolution, je ne me défendrais pas de m'être levé, après tant d'illus-

tres et généreux devanciers, pour plaider dans le passé sa cause d'à présent ; je me glorifierais d'être venu lui apporter dans son abandon ce grand témoignage de la France libre! Mais ce témoignage aura d'autant plus de droit d'être entendu qu'il restera purement historique. La politique, on le sait, a ses chances, ses revirements, ses coups de foudre. *Habet sua fata !* bien autrement que les livres. Quelles que soient les vicissitudes de l'avenir, et dût cet humble récit de l'expédition de Rome être le dernier chapitre d'une glorieuse part de l'histoire nationale, il ne sera pas inutile qu'il ait été écrit, même par une plume qui n'a que sa sincérité pour se faire pardonner sa hardiesse. Si la vieille France de Charlemagne est morte, comme plusieurs s'en vantent, il ne sera pas inutile d'avoir prouvé qu'elle vivait encore en 1849 !

Léopold DE GAILLARD.

Paris, 22 juin 1861.

HISTOIRE

DE

L'EXPÉDITION DE ROME

EN 1849

CHAPITRE PREMIER

La politique française à Rome sous la monarchie de Juillet. — Paroles de M. Laffitte à M. de Saint-Aulaire. — Dépêche de M. Guizot à M. Rossi, du 27 janvier 1848, annonçant que la France était prête à se porter au secours du pape. — La République oublie aussi en faveur de Pie IX le principe de non-intervention. — Pourquoi la cause du pouvoir temporel des Papes a toujours été si française. — Antipathie traditionnelle entre les Italiens et les Français. — L'identité d'origine entre deux peuples n'est ni une cause ni une garantie de bonne entente. — La France a été de tout temps forcément mêlée aux agitations de l'Italie. — Situation des États de l'Église lors de l'avénement de Pie IX. — Pontificat de Grégoire XVI. — Le *memorandum* des cinq puissances, du 21 mai 1831, — Révolte des Romagnes. — Mensonges de partis sur les événements de cette époque. — La France seule maintient à Rome les promesses et les espérances du *memorandum*. — Amnistie donnée par Pie IX le 16 juillet 1846. — Ses principales réformes. — Leur effet à Rome et dans les divers États de la péninsule. — Mécontentement de l'Autriche. — Appui et conseils de prudence donnés au Pape par le gouvernement français. — Occupation de Ferrare par les Autrichiens et protestation du Saint-Père. — Union douanière entre les États de l'Église, la Toscane et la Sardaigne. — Enthousiasme des Romains. — L'unité de l'Italie est faite par Pie IX. — La cause de la religion et la cause des réformes n'en font plus qu'une. — Grand et heureux ébranlement des âmes en France et dans le monde entier.

Je devrais commencer à l'avénement de Pie IX l'histoire de notre expédition de Rome, il y a douze ans. Rien de plus

naturellement lié, en effet, que le souvenir des premières années de ce règne et l'entreprise qui fut la consécration, par la France, de la glorieuse popularité du nouveau Pape. Sans doute, ce n'est pas seulement le Pontife réformateur que nous avons prétendu défendre et relever; nous obéissions, j'espère bien le prouver, à l'impulsion d'une pensée plus haute et d'un devoir mieux compris. Mais comment oublier que l'opinion publique s'était prononcée pour le Pape bien avant que le gouvernement n'eût à songer à la papauté?

Opinion publique et gouvernement ne faisaient d'ailleurs que suivre la pente de nos exemples les plus récents comme de nos traditions les plus anciennes. Jamais la France n'a su se montrer indifférente aux destinées du Saint-Siége. Logique des principes posés, engagements de situation, danger de guerre, colère des partis, rien n'a tenu devant cette nécessité suprême de la foi et de l'intérêt d'un grand peuple. Certes, si jamais pouvoir semblait peu obligé par son origine au rôle de paladin de l'autorité pontificale en Italie, c'était celui qui naissait, il y a trente ans, à Paris d'une révolution faite en haine du clergé plus encore qu'en haine de la légitimité. Jalouse de rompre de suite en visière avec la sainte-alliance sans se commettre dans les excès et les périls de la propagande révolutionnaire, la monarchie de Juillet comprit que le principe de la non-intervention imposé à tous était le seul par lequel l'Europe pût être tout à la fois satisfaite et contenue. Proclamé, en effet, comme une garantie et comme une menace par M. Laffitte, modifié bientôt en

un sens plus conservateur par M. Casimir Périer, ce principe devint et resta la base de notre politique extérieure pendant dix-huit ans.

Cependant une insurrection, fille de celle de Paris, venait de lever en Italie notre propre drapeau contre le drapeau du Pape. Les Romagnes, soustraites à son autorité, s'étaient constituées en gouvernement provisoire, et les acclamations des vainqueurs de Juillet répondaient à l'appel de leurs frères de l'autre côté des Alpes, que menaçaient les Suisses et les Autrichiens. L'émotion était vive dans notre France, encore bouillante d'une fièvre d'émeute, et qui n'avait guère vu dans sa dernière révolution que l'occasion prochaine de venger Waterloo. Désigné à ce moment pour l'ambassade de Rome, un des hommes qui ont le plus honoré notre diplomatie vint demander, non sans défiance, au chef du cabinet, ce qu'on attendait de lui dans ce poste. « Vous aurez, lui répondit fermement M. Laffitte, à défendre contre les factieux l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle du Pape[1]. »

On se rappelle que les troupes pontificales, aidées souvent des populations, suffirent en peu de jours à ce soin; mais il n'est pas moins curieux d'apprendre, de la bouche de M. Laffitte, que les insurgés de 1831, vainqueurs de Grégoire XVI, auraient succombé, comme ceux de 1849, sous l'épée de la France.

[1] (Discours de M. de Saint-Aulaire à la Chambre des pairs, du 12 janvier 1848). Comme l'honnête diplomate insistait sur sa crainte que le ministère ne fût tôt ou tard forcé de prendre fait et cause pour les révolutionnaires d'Italie, M. Laffitte ajouta : « Ne vous laissez troubler par rien de ce que vous entendrez dire, et tenez pour certain que, tant que moi, Laffitte, je serai ministre du roi, la France ne fera pas la guerre en Italie. »

Peu de mois après, l'homme d'État qui avait remplacé M. Laffitte et qui avait dit, au risque de trop rassurer l'Europe, que le sang des Français ne devait couler que pour la France, jouait la paix du monde sur le rocher d'Ancône pour protéger contre l'occupation autrichienne, et au besoin contre les excès de ses partisans, le Pontife que nous avions voulu défendre contre la révolte de ses sujets. De ces temps à ceux qui ont immédiatement précédé la chute du dernier règne, il y a loin sans doute; mais la politique reste la même. C'était quelque chose pour Pie IX que la solennité des adhésions parlementaires, l'envoi de douze mille fusils à sa garde civique, la visite officielle du prince de Joinville, la coopération active de la France incessamment offerte par un ambassadeur qui devait mourir son ministre. Mais il y eut plus et mieux que tout cela, ou plutôt, de si favorables dispositions eurent leur conclusion logique dans un fait grave et peu connu jusqu'à présent, car nous n'avons pas vu qu'on l'ait rappelé en 1849.

Prévoyant que le gouvernement du Pape serait attaqué par l'insurrection et menacé dans son existence, M. Guizot avait proposé et fait adopter en conseil la résolution de le défendre efficacement. Tout était prêt pour l'exécution: cinq mille hommes étaient réunis et en mesure de s'embarquer, deux mille cinq cents à Toulon et deux mille cinq cents à Port-Vendres. Le général qui devait commander l'expédition était nommé, c'était le général Aupick, que la République envoyait peu de temps après comme ambassadeur à Constantinople. Non-seulement il était nommé,

mais il avait déjà reçu du président du conseil ses instructions secrètes et savait la conduite qu'il aurait à tenir. Non-seulement tout cela était résolu et préparé, mais le Pape en était informé : « Nos troupes sont disponibles, écrivait le 27 janvier 1848 M. Guizot à M. Rossi; *au premier signal elles s'embarqueront pour Civita-Vecchia.* » Cette détermination, il nous est permis de l'affirmer, datait de loin, car nous lisons dans une autre dépêche de M. Guizot à M. Rossi, du 27 septembre 1847 : « Ne laissez au Pape aucun doute que, dans le cas d'une intervention étrangère, nous le soutiendrions efficacement, *lui, son gouvernement et sa souveraineté, son indépendance et sa dignité.* » On voit qu'il ne s'agissait pas encore de borner notre protection à la personne du Pape et à la ville de Rome.

La République de février avait débuté aussi par une solennelle déclaration de désintéressement à main armée dans les affaires des autres peuples. On se rappelle l'éloquent manifeste de M. de Lamartine, cachant un sens prudent sous des phrases altières. A partir de ce jour, disait sincèrement le poëte, les traités de 1815 sont considérés comme n'existant plus, mais la République juge inutile de l'affirmer autrement que par sa parole; tous les peuples sont libres, mais la République ne se charge pas de leur procurer la liberté; les nationalités opprimées ont droit de revivre, mais par leurs propres efforts et non par l'invasion de nos armes. Seulement, si ces efforts, ces aspirations, ces droits, affirmés par nous, sont refoulés par la violence et que les victimes en appellent à la

France libre, la France libre répondra ! C'était là, comme on s'en aperçut bientôt, trop dire ou dire trop peu, s'engager au delà de toute prudence ou ne s'engager à rien. C'était nous mettre à la merci de la moindre émeute de Lucques et de Cracovie, ou nous soustraire, par une équivoque peu digne, au difficile devoir de la solidarité républicaine. La révolution, qui devinait déjà que la guerre lui serait propice, prétendit avoir entendu l'appel de la Pologne, on le lui nia le 15 mai 1848; l'appel des Romains, on le lui nia le 13 juin 1849. On n'avait écouté ni les Lombards, qui auraient préféré la république à l'annexion à Turin, ni Venise abandonnée par Charles-Albert; on n'avait secouru ni les Siciliens en révolte contre Naples, ni les Piémontais en lutte contre Radetzki; mais la voix du réfugié de Gaëte ne devait point passer inaperçue, et ceux-là même qui lui opposèrent la nouvelle constitution de la France et le suffrage des populations romaines comprirent qu'ils engageaient inutilement la logique de la révolution contre l'entraînement d'un sentiment national.

Il y eut même plus, à cette époque, qu'une simple intervention de la France, il y eut, comme nous l'exposerons bientôt, l'action combinée de quatre puissances catholiques pour rendre à Pie IX la plénitude de sa souveraineté et l'intégrité de ses États. Le 30 mars 1849, la France, l'Autriche, l'Espagne et Naples, appelées par le Saint-Père, signaient à Gaëte une convention diplomatique et militaire en vertu de laquelle leurs armées devaient entrer sur le territoire pontifical pour y opérer, séparé

ment, mais dans le but commun de la restauration du Pape.

Ainsi la République, comme la royauté parlementaire, se trouvait avoir rempli vis-à-vis de Rome les mêmes obligations que la monarchie traditionnelle. Liées toutes deux à la non-intervention par prudence comme à un abri, par dignité comme à une mise en demeure de l'Europe, elles ont l'une et l'autre oublié ce principe fondamental de leur politique extérieure, pour défendre le domaine temporel de la papauté. On peut dire que notre expédition de Rome, tant critiquée de divers côtés, a été faite à peu près par tout le monde. Aucun des gouvernements contemporains des malheurs de Pie IX ne pourrait en décliner sa part de responsabilité. Conçue par l'illustre chef du dernier cabinet de la monarchie de 1830, lancée par le général Cavaignac, elle devait être menée à fin sous la présidence du prince Louis-Napoléon.

Nulle cause plus française, en effet, depuis les origines de la monarchie. Bien que l'esprit des croisades soit le signe généreux de notre race, et que notre époque elle-même n'en puisse nier les touchants miracles, nous comprenons qu'il ne suffit pas à tout expliquer, même les croisades. En se portant le champion historique de la souveraineté pontificale en Italie, la France accomplissait sans doute une œuvre catholique, elle se préoccupait sans doute de la liberté de sa conscience et de la dignité de sa religion; mais elle faisait en même temps un acte essentiellement politique; elle obéissait, sciemment ou à son insu, à un instinct de préservation personnelle. En

contact sur le Rhin avec les grands peuples belliqueux de la Germanie, il lui importait de n'être pas si dangereusement avoisinée du côté des Alpes. C'est assez des séductions qui lui sont toujours venues de ce côté, sans y joindre des menaces! Que l'Italie devînt un fief autrichien ou une province espagnole, nous risquions d'être pris entre deux feux et de trouver à Turin le même ennemi qu'à Mayence. Qu'elle parvînt, par miracle, à se constituer en une seule grande puissance militaire et maritime, le péril ne serait pas moindre : car un royaume d'Italie, allié possible de l'Allemagne sur le continent, vassal obligé de l'Angleterre sur la Méditerranée, enlèverait toute sécurité à la seule frontière que nous n'ayons eu jusqu'ici nul besoin de garder. N'oublions pas en outre que, s'il existe pour nous toutes sortes de raisons poétiques d'aimer la terre des arts et de l'histoire, elle paraît en avoir de très-prosaïques et de très-invétérées pour nous redouter et nous haïr. Rien de mieux démontré par nos malheurs que l'aversion instinctive des Italiens pour la France. Ne rappelons ni nos expéditions des quinzième et seizième siècles, si souvent rendues funestes par la perfidie de ceux que nous allions secourir, ni Souvaroff acclamé en 1799 par les républiques que nous venions de créer, ni les Autrichiens appelés à Milan contre Eugène en 1814, ni l'armée piémontaise envahissant la première le territoire français en 1815, ni tant de faits trop récents qui donneraient à ce récit le ton irrité de la polémique. Tenons-nous-en aux traits principaux, à la physionomie véritable de ce peuple dont on veut faire un

autre nous-même, et qui ne pense comme nous ni sur le droit, ni sur l'honneur. Que la suite des événements nous réserve de voir l'Italie alliée de la France, cela se peut, tout arrive en politique. Nous sommes bien depuis trente ans alliés des Anglais sans les aimer ni en être aimés davantage! Mais que les deux nations deviennent jamais, comme on nous le promet, deux nations sœurs, deux nations amies dans la paix et dans la guerre, éprises des mêmes causes, obéissant aux mêmes impulsions, servant la même politique, cela est trop contraire à tout le passé pour n'être pas contraire à la nature des choses. Jugez des Italiens par les accusations des historiens français, jugez des Français par les longues diffamations des historiens italiens, et vous reconnaîtrez comme les deux peuples sont faits pour s'entendre et pour s'estimer! Ils ne se sont pas même épargnés dans le champ pacifique des belles-lettres. Notre théâtre a pris là-bas ses masques les plus méprisés, et les poëtes italiens n'ont cessé de se déchaîner contre la cupidité et la barbarie gauloise :

Io fui radice della mala pianta
Che la terra cristiana tutta aduggia
Si, che buon frutto rado se ne schianta!

« Je fus, dis Hugues Capet à Dante, la racine de la mauvaise plante qui couvre toute la terre chrétienne de son ombre nuisible, si bien que rarement un bon fruit s'en détache[1]! » Et le chef de la maison de France

[1] Purgat., cant. XX.

finit par appeler la vengeance du ciel sur sa descendance toute chargée de crimes et de honte :

O signor mio, quando sarò io lieto
A veder la vendetta, che nascosa
Fa dolce l'ira tua nel tuo segreto?

Ne voudra-t-on voir dans ces abominables cris contre une race qui avait déjà produit saint Louis, que la mauvaise humeur d'un Gibelin du quatorzième siècle? Mais Foscolo, avec ses imprécations patriotiques, Alfieri, avec sa fameuse école des *Miso-Galli*, ou haïsseurs des Français, sont bien de notre temps; mais les sonnets, les pièces de theâtre, les déclamations des orateurs et des journalistes contre notre ambition républicaine, sont de 1848; mais l'accusation d'avoir trahi l'Italie, pour qui nous venions de nous battre, et le dénigrement de nos victoires remportées pour elle, sont du lendemain de Villafranca!

Ceux qui comptent en politique sur les affinités d'origine comptent, hélas! sans l'expérience et sans la nature humaine. Ce que Mithridate disait de Rome, *qui de près inspirait les haines les plus fortes*, est vrai de tous les peuples. Les plus proches sont ordinairement les plus animés, les plus ennemis. Le *proximus ardet Ucalegon* de Virgile est la formule d'une loi historique. Avoir des intérêts communs et mêlés, n'est-ce pas l'origine et la condition de tout conflit? Les guerres les plus acharnées n'ont-elles pas eu lieu entre voisins ordinairement de même race? C'est le vieux et inévitable scandale des procès de famille.

Les occasions de nous quereller avec la Chine ont été rares jusqu'à notre temps, elles ont été de tous les jours avec l'Espagne, qui est cependant de langue latine comme nous et comme l'Italie. Qu'on prenne garde de ne pas mettre la France dans la nécessité d'abaisser les Alpes comme elle a supprimé les Pyrénées!

Or, contre ce danger de l'Italie conquise en entier par une puissance rivale, quelle plus sûre barrière pouvait-on imaginer que l'inviolabilité du territoire pontifical? Contre ce rêve anti-français de l'unité monarchique ou républicaine de toute la Péninsule, quel meilleur préservatif que l'existence de ce souverain, qui doit rester le roi de Rome sans devenir roi d'Italie? Ainsi la France s'est défendue elle-même au Vatican non moins qu'elle a défendu les intérêts de sa religion. Chassé de son siége, le Pape serait toujours le Pape, l'Église resterait l'Église, contre laquelle rien ne doit prévaloir. Mais aucune nation, si grande qu'elle soit, n'a reçu de telles promesses. Entre fonder l'établissement temporel de la papauté comme nos Carlovingiens, ou le confisquer à son profit comme fit le chef de la dynastie napoléonienne, notre pays n'a jamais su trouver de milieu. Soldat du Saint-Siége par tradition, son ennemi par accident, une seule politique lui est restée jusqu'à ce jour profondément inconnue, c'est celle de l'indifférence, de l'abandon, du laisser-faire et laisser-passer en Italie, au risque de voir sombrer l'œuvre de Charlemagne.

Outre que l'abstention répugne profondément au caractère national, qui ne sait se désintéresser ni des

causes justes pour leur venir en aide, ni des causes iniques pour les combattre, cette politique encourait le grave reproche de ne paraître ni sincère ni même praticable. Les Italiens, qui ont bien quelques raisons de s'en inquiéter, sont ceux qui s'y trompent le moins. Ils savent qu'appelés ou repoussés, le voulant ou ne le voulant pas, nous avons toujours fini par nous trouver mêlés à leurs affaires. Ne voient-ils pas, par exemple, qu'en dépit de la résolution dont on le loue, de livrer l'Italie à elle-même, le second empire est intervenu en Lombardie sans prendre conseil des puissances, et qu'il reste depuis onze ans en état d'intervention permanente à Rome, sans être bien sûr de l'agrément des Romains? Quel tercet de Dante a plus exercé la subtile imagination de nos voisins que la pensée du pacificateur de Villafranca? A la fin, le hardi Piémont a compris que le principe expressément stipulé de non-intervention pourrait bien équivaloir pour lui au droit de tout oser sans rien craindre de l'Europe, et il a arboré pavillon de corsaire en terre ferme avec ses lettres de marque signées par la France.

Quoi qu'il en soit, nul ne contestera qu'on était loin, il y a quatorze ans, de songer à restreindre ou à refuser la protection due à Pie IX. On ne se ferait aucune idée de l'enthousiasme suscité alors par ce seul nom, si nous ne rappelions sommairement, avec les actes principaux du nouveau Pape, la situation où il trouvait les États romains.

Grégoire XVI venait de s'éteindre, achevant en de lon-

gues années de paix et d'inertie un règne commencé dans les révoltes et dans les réformes. Les révoltes, il les avait réprimées; les réformès, il les avait essayées, puis oubliées. Ce fut là, l'histoire doit le dire, l'erreur de ce Pontife vis-à-vis de son peuple et de l'Europe. Accepter, même à titre d'essai et sans vouloir lui donner la sanction solennelle du *proprio motu*, le fameux *memorandum* présenté le 21 mai 1831 par les cinq grandes puissances, c'était tout au moins reconnaître le mal et ne pas repousser le remède: y porter la main, puis la laisser retomber, c'était fournir aux mécontents du dehors et du dedans le grief et le prétexte des espérances trompées. Dans la lettre que sir Hamilton Seymour adressait en se retirant à chacun des ambassadeurs qui avaient pris part avec lui aux travaux de la conférence de Rome, l'envoyé anglais prenait soin de dire : « Le gouvernement papal n'ayant rien fait de ce qu'il fallait pour calmer le mécontentement, il n'a fait que s'accroître, *grossi par la déception des espérances qu'avaient fait naître les négociations entamées à Rome* [1]. » Or qui ne voit qu'avec les peuples comme avec les enfants, doués toujours de plus d'imagination que de

[1] *Dépêche* du 7 septembre 1831. « Depuis que les troupes impériales sont rentrées dans les Légations, répondait M. de Metternich, et depuis l'occupation d'Ancône de vive force par les Français, le cabinet autrichien a apprécié l'opinion exprimée par le gouvernement pontifical que chaque concession nouvelle faite soit à la demande de ses sujets mécontents, soit à la requête d'une nation étrangère, serait une dérogation à l'indépendance du souverain de qui on parviendrait à l'arracher par la force des armes, et que, dans ce fait de concessions obtenues par l'intervention armée des étrangers, les factions trouveraient un précédent pour se faire accorder encore plus, au moyen d'un appel à ces mêmes étrangers... »

sens pratique, promettre et donner doivent être tout un, et qu'il vaudrait mieux encore se montrer avare de dons que prodigue de promesses qui ne seraient pas tenues. Il nous est naturel, en effet, de vouloir au delà du possible, et, si l'on n'y met bon ordre, de prendre au delà du raisonnable. Les Italiens surtout peuvent se vanter d'avoir transporté dans la politique la devise de guerre de César. Rien ne leur semble fait tant qu'il reste quelque chose à faire. Du jour où l'on eut laissé entrevoir aux Romagnols la possibilité d'étendre leurs libertés locales et d'améliorer leurs institutions judiciaires, ils se prirent à rêver l'abolition du pouvoir temporel, le code Napoléon et la république.

En 1831, le premier tort fut donc à la diplomatie, de venir étaler devant des populations si inflammables la critique de leur gouvernement, si fondée qu'elle fût, et de faire briller à leurs yeux des réformes qu'il ne dépendait pas d'elle de réaliser. Les conseils donnés publiquement par les grands États aux petits sont difficilement conciliables avec le maintien de l'indépendance et du bon ordre chez ces derniers. Si les étrangers se montrent exigeants, comment les sujets le seraient-ils moins? Singulière façon de protéger un souverain que de s'arroger les droits de sa souveraineté! Encore si cette police de l'Europe sur elle-même s'exerçait avec une courageuse et profitable impartialité! Mais on a grand soin de ne rien dire à ceux qui sont assez forts pour ne pas permettre qu'on veuille faire la loi chez eux, et nous avons vu réprimander le gouvernement du Saint-Père

pour des abus dont les Polonais ou les Irlandais seraient heureux d'avoir à souffrir.

Je ne veux pas toutefois nier absolument le droit et parfois l'opportunité de l'ingérence amiable des nations catholiques dans les affaires de Rome, qui sont bien un peu les leurs. Ce droit semble écrit dans la nature même du pouvoir pontifical, à la fois religieux et politique, local et universel, électif et absolu. Qu'y aurait-il même d'excessif à prétendre que le *veto* ou droit d'exclusion d'un candidat accordé à plusieurs d'entre elles dans le conclave, leur laisserait faculté de conseil dans le gouvernement? Mais ce que nous blâmons avec toute la rigueur d'une lamentable expérience, c'est l'intervention bruyante, officielle, imposée, des grandes puissances dans l'administration des États de l'Église; c'est cette anarchique anomalie d'un souverain dénoncé par les autres souverains au peuple sur lequel il règne; c'est le scandale de ces négociations diplomatiques secrètes d'abord, mais qui vont bientôt retentir en commentaires calomnieux à toutes les tribunes et dans tous les journaux. Ainsi se forment, même dans les bons esprits, et d'autant plus multipliées qu'elles sont moins combattues par le gouvernement qu'elles menacent, ces préventions incurables qui livrent un beau jour ce gouvernement, sans appui dans l'opinion ni dans les cabinets, aux iniquités de la force triomphante. Les idées marchent, la logique a ses étapes comme une armée en campagne. De ce premier pas fait étourdiment il y a vingt-neuf ans, on devait en venir de nos jours à cette lettre fameuse

où le président de la République française signifiait au Pape, par un aide de camp, les conditions de sa rentrée à Rome, puis à l'incroyable protocole du congrès de Paris, où les duchés, le domaine de l'Église et le royaume de Naples furent livrés moralement au Piémont[1], puis à la brochure *le Pape et le Congrès*, puis à tout le reste.

Ceux qui accusent Grégoire XVI d'avoir tout refusé en 1831, comme ceux qui font un crime à Pie IX d'avoir tout donné en 1848, oublient que le premier de ces pontifes avait entrepris et réalisé, du moins par édits, peu de mois après son avénement, les réformes que le second devait reprendre et développer de nos jours. En répondant à la notification inconvenante par laquelle lord Seymour avait annoncé la rupture des conférences et son départ de Rome, le prince de Metternich affirmait que le Pape avait consenti à tout le *memorandum*, sauf des réserves sur deux points : le principe de l'élection populaire comme base des assemblées communales et provinciales, la formation d'une consulte d'État composée de laïques et placée à côté du sacré collége[2]. Et, en effet, des édits du 5 juillet, 5 et 31 octobre, 5 et 21 novembre de

[1] Il est curieux assurément de voir le roi Victor-Emmanuel convenir lui-même après coup du but que l'on se proposait en 1856 : « Je ne rappellerai pas, a-t-il dit dans sa proclamation du 9 octobre 1860 aux peuples de l'Italie méridionale, les conseils donnés pendant plusieurs années au roi Ferdinand de Naples par les puissances; *les jugements qui, dans le Congrès de Paris, ont été portés sur son gouvernement préparaient naturellement les peuples à le changer, si les plaintes de l'opinion publique et les démarches de la diplomatie restaient stériles.* » Est-ce clair?

[2] Lettre adressée par le prince de Metternich à l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne (28 juin 1832).

la même année 1831, consacraient l'acceptation de toutes les autres demandes de l'Europe. En outre, le Saint-Père avait accordé aux Romagnols une administration laïque au lieu de celle des cardinaux-légats, et la garde nationale avait remplacé partout les Suisses pontificaux. Malheureusement la révolution vint interrompre et faire reculer Grégoire XVI comme elle devait seize ans plus tard interrompre et renverser son successeur.

A peine les Autrichiens avaient-ils repassé le Pô que les carbonari soulevaient tout le pays jusqu'aux Marches. M. de Saint-Aulaire, désolé de l'échec qu'il prévoyait pour la politique de modération et de progrès dont il était le représentant naturel, offrit aux insurgés de tout arranger, pourvu qu'ils consentissent à reprendre la cocarde papale. On s'y refusa sous le sot prétexte que la garde civique ne relevait pas du pouvoir central. Le triomphe de ces forcenés ne pouvait être de longue durée, mais la révolution poussa d'horribles clameurs contre un Pape qui osait se défendre et la réprimer. Pour quelques excès de soldatesque, honte inévitable des guerres civiles, le gouvernement le plus débonnaire de l'Europe lui fut dénoncé comme sanguinaire et tyrannique. D'Ancône, qui avait été le dernier boulevard de l'insurrection, comme il devait être, de nos jours, le glorieux tombeau des derniers défenseurs de la papauté, sortirent en foule des fuyards qui remplirent Paris, Londres et la Suisse des plus odieux récits. En même temps la satire immortelle de Dante, rendue à l'admiration populaire après des siècles de classique dédain, semblait justifier par ses invectives contre le

passé toutes les calomnies contre le présent. Il devint banal, dans cette littérature de journaux qui a remplacé la littérature sérieuse, d'accuser l'ambition des Papes de tous les abaissements de l'Italie. Grégoire XVI, en particulier, fut représenté comme l'allié sanglant de tous les despotes et le grand inquisiteur des peuples. La vérité est que son règne de quinze ans n'a pas vu une seule exécution à mort pour crime politique[1]. Beaucoup de sentences capitales furent prononcées, il est vrai, mais on y cherchait évidemment la réparation publique et non l'expiation personnelle d'un attentat sacrilége, car toutes, sans une

[1] Le fait est affirmé par M. Fresneau dans sa remarquable étude sur la *Constitution politique des États de l'Eglise*, p. 100. Nous avions déjà sur ce même fait l'affirmation si compétente de M. de Saint-Aulaire pour les années qui ont suivi de plus près l'insurrection des Romagnes. « J'ai quitté l'Italie en 1833, disait-il dans le discours que nous rappelions plus haut; pas une goutte de sang n'a été versée sur l'échafaud. Plusieurs Français, dés Corses condamnés à mort pour des crimes commis à la face du soleil, ont été graciés et remis entre mes mains pour être transportés dans leur patrie. Pas une confiscation n'a été prononcée, et, lorsque j'ai quitté l'Italie, il n'y avait pas un prisonnier pour cause politique au château Saint-Ange ni dans aucune autre prison du Pape... » Les choses ne se passaient point avec cette bénignité dans cette même année 1833, sur un autre point de l'Italie où régnait alors un ancien carbonaro, destiné à être appelé le père de l'indépendance italienne. Une tentative insensée inspirée par Mazzini et dirigée par Romarino avait troublé l'ordre pendant quelques heures dans un district de la Savoie. Quelques gendarmes avaient suffi pour mettre la petite colonne insurrectionnelle en déroute. On soupçonnait des connivences dans l'armée, comme en 1821. Sur soixante-dix-sept militaires qui avaient été dénoncés, douze furent fusillés par derrière, trente furent condamnés aux galères « *pour avoir eu connaissance du complot, ou pour avoir fait circuler un livre contraire aux principes de la monarchie*. » Les exilés furent aussi très-nombreux. Parmi les condamnés de cette époque qui devaient se faire un nom dans les annales des révolutions de la Péninsule, nous remarquons Gioberti et Garibaldi, dont l'un se sauva à Bruxelles et l'autre en Amérique. On ne peut lire sans horreur, dans les récits italiens, les détails de la réaction qui ensanglanta les premières années du règne de Charles-Albert.

seule exception, furent commuées ou effacées en même temps que signifiées. Ravennes se rappelle encore le légat Rivarola, cardinal rouge comme un bourreau, disent les pamphlets du temps, menaçant du dernier supplice des catégories entières d'insurgés, puis terminant par des mariages entre familles divisées d'opinions cette puérile tragédie. Le gouvernement ne sut pas même prendre les précautions de la plus vulgaire prudence contre la famille Bonaparte, qui venait de reconnaître la généreuse hospitalité de Pie VII en donnant deux chefs à la révolte.

Mais ce qui fut définitivement condamné et exécuté après ce second soulèvement des Romagnes, ce fut le *memorandum* des cinq puissances, abandonné par l'Autriche, qui ne s'était prêtée à cette épreuve libérale que par condescendance pour l'Angleterre et la Prusse, dont elle s'étayait contre la révolution de juillet; réprouvé par la Russie, qui l'avait signé à contre-cœur, pour ne pas séparer sa cause de celle des deux autres souverains du Nord, d'où pouvait lui venir la force de vivre. Le cardinal Bernetti, et plus tard le cardinal Lambruschini, trouvèrent malheureusement plus commode de laisser dormir dans les archives lesdits de 1831 que de poursuivre, en dépit des obstacles du dehors et du dedans, l'œuvre commencée des réformes. L'Angleterre s'empressa, comme nous l'avons vu, de rappeler avec éclat son ambassadeur. La Prusse poussa la mauvaise humeur jusqu'à désavouer M. Bunsen, rédacteur de l'inutile protocole. La France persista seule à rappeler les engagements pris et à espérer.

Son espérance ne devait pas rester toujours vaine. La mort de Grégoire XVI posait de nouveau devant l'Europe, et tout d'abord devant le conclave, la question des réformes à Rome. Une adresse couverte d'importantes signatures, et remise, dit-on, à chaque cardinal à son entrée au Quirinal, osait déclarer impossible le maintien des anciens errements et nécessaire l'inauguration, en institutions comme en hommes, d'un régime nouveau. Étranger jusqu'à ce jour à la politique, mais évêque depuis vingt ans au cœur de ces tumultueuses provinces de l'Ombrie et du Bolonais, où couvaient l'esprit et les griefs de la révolution, le cardinal Mastaï Ferretti fut salué par ses collègues comme l'homme de la Providence. Personne ne parut plus étonné de ce choix inattendu que l'élu lui-même. On le vit, consterné de terreur, pleurer longtemps au pied du crucifix, pour demander à Dieu d'éloigner de ses lèvres le calice de la papauté. Par une prédestination providentielle, en entre tous les Papes qui avaient précédé le Pape défunt, il avait toujours particulièrement admiré et vénéré le prisonnier de Savone et de Fontainebleau. C'est à ce culte de l'ancien archevêque de Spoléte et d'Imola pour Pie VII que l'Église doit Pie IX.

Son premier acte suivit de si près son exaltation, et fut conçu en termes si touchants, qu'on est tenté d'y voir une satisfaction de cœur plutôt qu'une mesure de gouvernement. Dans les Marches, où résidait sa famille, dans les Romagnes, dont il était un des pasteurs populaires,-le nouveau Pontife avait vu de près les plus tristes suites des agitations politiques. Le condamné ne subit pas seul

sa peine : sur le seuil de la prison où il va disparaître, sur la frontière de la patrie qu'il ne doit plus revoir, il laisse une famille éplorée et innocente, des mères, des femmes, des enfants cruellement frappés pour sa faute, abandonnés aux pernicieuses influences de la misère et de la suspicion publique. Ces douleurs, on le savait, avaient toujours trouvé dans le généreux évêque un consolateur, quelquefois même un interprète écouté à Rome, et l'on attendait de Pie IX *il perdono*, le pardon, comme dit dans sa naïve logique le langage italien. L'amnistie fut en effet proclamée le 16 juillet 1846, c'est-à-dire juste un mois après son exaltation. Elle était d'un père plus que d'un souverain. Pie IX offrait la paix du cœur, *pace di cuore*, « à cette jeunesse inexpérimentée qui, entraînée par de trompeuses espérances au milieu des discordes intestines, avait été plutôt séduite que séductrice. » Tous les prisonniers, tous les exilés pour cause politique, furent rendus les uns à la liberté, les autres à leur pays, sans autre condition que de signer l'engagement d'honneur de n'abuser en aucun temps de cet acte de bonté souveraine et de remplir fidèlement les devoirs de loyal sujet. « Nous voulons croire, ajoutait le Saint-Père dans une langue trop élevée pour de telles âmes, que ceux qui profiteront de notre clémence sauront dans tous les temps respecter et nos droits et leur propre honneur[1]. »

L'enthousiasme fut indicible, la solennité toute romaine. Les amnistiés voulurent aller en procession prêter

[1] « Noi vogliamo avere fiducia che quelli i quali useronno della nostra clemenza, saprano in ogni tempo rispettare i nostri diritti e il proprio onore. »

leur serment snr le bois de la vraie croix et communier de la main de Pie IX. C'est au mépris de tels engagements qu'on devait les voir bientôt donner à leurs concitoyens, qui n'étaient que trop disposés à en profiter, une des plus noires leçons d'ingratitude que l'histoire nous apprenne à détester[1].

Les actes politiques de Pie IX, avant comme après 1848, se classent d'eux-mêmes en deux catégories : ceux qui se rapportent aux seuls États romains, ceux qui intéressent plus ou moins directement l'Italie entière. Dans les premiers, qui sont naturellement les plus nombreux, Pie IX semble s'être proposé de satisfaire, en les dépassant, chacun des désirs manifestés par les puissances en 1831. « Les mesures qui ont marqué les premiers jours de notre pontificat, disait-il lui-même le 29 avril 1848, sont pleinement conformes à celles que les souverains de l'Europe avaient conseillées. » Que portait en effet le *memorandum* accepté par Grégoire XVI? Que de notables améliorations devaient signaler l'avénement du nouveau règne, et notamment l'admissibilité des laïques aux fonc-

[1] On croirait, à lire ce récit dans un des plus récents historiens de l'Italie révolutionnaire, que l'ingratitude n'a pas le don de révolter les âmes là-bas comme chez nous : « Ils se hâtèrent, dit-il avec un sans-façon digne du pays de Machiavel, de jurer tout ce qu'on leur demandait. *Ceux qui devaient le moins tenir leur serment furent les plus ardents à le prononcer.* Après quoi ils ne cessèrent, de vive voix et par écrit, de témoigner au Pape leur respect et la reconnaissance la plus exagérée. Mais les plus honorables des proscrits, et parmi ceux-ci Mamiani, Ceruti et Pepoli, se résignèrent à ne point profiter de l'amnistie. (*Histoire générale de l'Italie, de* 1846 *à* 1850, par M. Diego Soria, professeur de droit public. M. le professeur se trompe ; les personnages qu'il cite furent autorisés à rentrer sans serment. Aussi vit-on bientôt M. Mamiani se faire imposer à Pie IX comme ministre par les clubs, et M. Pepoli appeler les Bolonais à de nouvelles révoltes.

tions administratives et judiciaires? Pie IX créa partout des corps électifs, c'est-à-dire laïques, ayant droit de contrôle, et restreignit aux dernières limites les prérogatives de la prélature. Que demandait-on plus spécialement? Le rétablissement des anciennes libertés communales remplacées depuis Napoléon par la centralisation française? Pie IX remit les affaires de Rome à une municipalité de huit conservateurs présidée par le sénateur traditionnel et nommée par un conseil de cent membres. Ce conseil si nombreux était formé d'abord par le choix du gouvernement, mais ce choix ne devait s'exercer qu'en des catégories définies par la loi et comprenant toutes les professions libérales. Une fois installé, il devenait un corps oligarchique se renouvelant par lui-même[1]. Qu'avait-on voulu encore en 1831? Que la gestion financière fut plus sévèrement contrôlée, l'administration de la justice plus expéditive, les provinces soustraites, comme les communes, à l'autocratie ministérielle? qu'au lieu d'un ministre omnipotent il y eût divers ministères avec des services distincts et clairement définis? Pie IX créa une consulte d'État composée d'un délégué par province, dotée des mêmes attributions que notre conseil d'État, avec la faculté de dénoncer les abus et d'indiquer les améliorations opportunes; nomma des commissions chargées de réviser les codes de procédure civile et criminelle; constitua un conseil de gouvernement qui comptait neuf ministres respon-

[1] *Motu proprio* du 1er octobre, Notification du 22 octobre 1847

sables[1], discutant toutes les affaires de l'État sans en excepter la nomination des fonctionnaires, le Pape ne se réservant que celle des cardinaux, nonces, agents diplomatiques et quelques autres, autorisa la publication des journaux, les asiles pour l'enfance, les écoles du soir, les sociétés industrielles, les congrès scientifiques, et ne sut pas même refuser à la turbulence de quelques meneurs la dangereuse fantaisie d'une garde nationale[2].

On devine si tant d'innovations, bien que particulières aux États romains, restaient sans retentissement dans les autres États de la Péninsule. Chacun d'eux se sentait appelé aux mêmes destinées que les heureux sujets de Pie IX. Comment les souverains se seraient-ils soustraits à ce grand exemple? Comment se seraient-ils refusés à l'œuvre sainte de la régénération nationale? Un vague sentiment de l'indépendance et de l'unification de l'Italie transpirait d'ailleurs à travers certains actes et certaines déclarations du Pontife réformateur. On avait beaucoup remarqué, par exemple, dans son traité d'union douanière avec le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane, l'appel fait aux autres souverains de la Péninsule de venir

[1] Nous avons donc entendu, disait le *motu proprio* du 29 décembre 1847, que les attributions de chaque ministre fussent à l'avenir divisées et bien déterminées, afin que chacun d'eux, ayant une sphère d'action qui lui fût propre et indépendante de tout autre département, pût assumer une *responsabilité* qui, en descendant des fonctionnaires les plus élevés jusqu'aux employés subalternes, donnerait au gouvernement cette garantie générale à laquelle doivent être soumis tous ceux à qui est confiée l'administration de la chose publique. »

[2] *Voir* la circulaire du 19 avril et le *motu proprio* du 14 octobre 1847, les *motu proprio* du 1er octobre et 29 décembre 1847, les édits des 15 mars et 21 décembre, 5 et 30 juillet de la même année.

contribuer à l'accroissement de la prospérité et de la dignité de *la nation italienne*[1]. Mais rien ne put être comparé à la commotion suscitée en Italie et en Europe, par la protestation du gouvernement pontifical contre l'occupation de Ferrare par les Autrichiens[2].

Nous sommes assurés de ne pas calomnier le cabinet de Vienne de cette époque en affirmant qu'il regardait d'un œil tout autrement que favorable la noble et difficile entreprise de Pie IX. La plus légère connaissance des documents diplomatiques suffit pour démontrer que l'Autriche a cru de son intérêt depuis 1815 de s'opposer à toute réforme libérale dans les États de la Péninsule[3]. Que le péril d'essayer des réformes fût plus évident que le danger de maintenir les abus, cela est vrai; mais ce n'est là un argument ni de justice ni même de politique en faveur du *statu quo*. Il y avait, de l'aveu

[1] Déclaration du 3 octobre 1847.

[2] 17 août 1847.

[3] M. Fariui, qui a prouvé surabondamment ce fait dans ses deux lettres à lord John Russell (Turin, février 1859), ne nous laisse pas ignorer que la France s'était placée, dès le début de la Restauration, dans une voie tout à fait contraire. On lui reprochait, dans les conseils de l'Europe, de faire la propagande de sa charte au delà de ses frontières. « Le gouvernement français, dit le ministre de Victor-Emmanuel parlant du congrès de Laybach, qui avait négocié avec les commissaires de Naples pour rechercher quelque moyen de conciliation, continua à employer ses bons offices en faveur de la modération auprès des puissances alliées. Mais le prince de Metternich, au nom de l'empereur, exprima l'opinion que les affaires marchaient vers un dénouement rapide et violent, et, s'adressant à ces ambassadeurs, il dit: « Nous « devons éviter le risque de voir le parlement napolitain s'occuper de nouveau « de cette matière, afin que, par une soumission illusoire, *il ne proclame pas « une constitution conforme à la charte française et semblable à celle que le « roi, avant son départ, avait, à la recommandation de la France, acceptée « par message royal.* » (Archives royales de Sardaigne, Lettre du Marquis de San Marsano, plénipotentiaire du roi de Sardaigne.)

même du dernier pape, beaucoup à détruire et beaucoup à innover dans les États de l'Église. Grégoire XVI avait fait quelque chose et laissé entrevoir le reste ; Pie IX tenait les promesses de 1831, en y ajoutant ce que l'esprit du temps y ajoutait de lui-même. Nous n'allons pas jusqu'à prétendre qu'il n'eût pas été possible de s'y prendre autrement. Nous croyons, par exemple, que quelques édits bien catégoriques, donnant d'une fois le premier et le dernier mot des concessions, eussent été préférables à ces commissions préparatoires bruyamment organisées, et dont le public attendait toujours plus qu'il n'en pouvait recevoir. Il fallait prendre garde de ne pas renouveler, et cette fois par la bouche du gouvernement, les illusions et les mécomptes du *memorandum*. « Nous avons souvent regretté, écrivait M. Guizot, que le Saint-Siége n'eût pas dès l'origine indiqué la nature et la portée des réformes. Les esprits s'égarent ainsi par les dangereuses excitations des espérances et des craintes les plus illimitées[1]... » — « On réforme en améliorant ce qui existe, mandait en même temps le prince de Metternich, et non en y substituant des nouveautés qui n'ont aucune racine dans le passé et dans le respect des peuples. » Sans doute, la vérité bienveillante et l'expérience dépitée n'eussent pas autrement parlé, et le Pape avait montré en plus d'une rencontre qu'il n'était pas sourd à leur voix; mais comment se garer des périls qui venaient du même côté que les sages conseils? Toutes les excitations

[1] Dépêche à M. de la Rochefoucauld, à Florence

qui devaient être si funestes à la bonne issue des réformes étaient, à leur insu, le fait de la France et de l'Autriche. Or, était-ce la faute de Pie IX si, dans la Péninsule, les masses comme les esprits éclairés restaient infatués d'imitation française, et s'il ne fut pas possible de leur faire accepter que la consulte d'État dût être autre chose que notre Chambre des députés? Était-il en aucune façon responsable de ce que la domination allemande s'était rendue tellement odieuse aux Italiens, que toute tentative contre les abus fût tournée aussitôt en projet de vengeance contre elle? Il serait oiseux sans nul doute de rechercher aujourd'hui si l'article 103 des traités de Vienne, qui reconnaissait à l'Autriche droit de garnison dans la *place* de Ferrare, lui conférait celui d'occuper la ville entière : mais il est difficile de ne pas reconnaître que le moment d'user de ce *summum jus* était on ne peut plus mal choisi, et que la façon dont s'y prit le général autrichien complétait à plaisir le *summa injuria* de l'adage latin. Venir à l'heure de midi relever par des soldats allemands les postes de la ville occupés par la garde civique, n'était-ce pas une provocation et un premier fait de guerre?

On se rappelle qu'il ne passa point inaperçu. La France y vit une atteinte indirecte au principe de non-intervention qu'elle avait proclamé en 1830, et trouva là une première occasion de s'offrir tout entière à Pie IX. Non-seulement le gouvernement appuya de tous ses moyens la protestation du cardinal Ferretti, mais l'opposition libérale, qui reprochait à M. Guizot de s'en tenir aux pro-

cédés diplomatiques, manifesta le plus extrême dévouement envers l'indépendance temporelle de la papauté. Nous pourrions citer les organes principaux de la gauche et du tiers parti, demandant à grands cris que les armes de la France fussent tournées contre les ennemis de Pie IX. Comme s'il ne devait pas rester dans notre pays une seule fraction de l'opinion qui n'ait senti à son heure ce grand devoir de l'intervention en faveur du Pape!

De son côté lord Palmerston écrivait à lord Minto qui voyageait en ce moment en Italie : « Le gouvernement de Sa Majesté est profondément convaincu que ce qui convient le mieux aux souverains italiens, c'est de suivre dans l'administration des affaires un système d'amélioration progressive, de supprimer les abus, de modifier les anciennes institutions pour les adopter au progrès des esprits et des doctrines politiques. *Le gouvernement de Sa Majesté estime que lorsqu'un souverain indépendant entreprend des nouveautés efficaces pour procurer le bien-être à son peuple, aucun gouvernement étranger n'a le droit de le retenir et de se mêler dans l'exercice d'un des attributs de la souveraineté.* »

L'Autriche suffisamment avertie rentra dans sa forteresse dont elle eût mieux fait de ne pas sortir ; car sous les pas de ses patrouilles, parcourant les rues de Ferrare, venait de jaillir la première étincelle de l'incendie qui dévore depuis lors la Péninsule.

Pour le moment, tout se passait en fêtes, en ovations, en démonstrations pacifiques. Quoi qu'on en ait dit depuis, c'était l'explosion de sentiments sincères, le cri de

l'amour d'une nation pour son souverain qu'elle voit uniquement occupé de la rendre heureuse. Que les fauteurs du mal aient pris part pour la corrompre à cette joie des masses, nous n'avons pas besoin qu'ils s'en vantent pour les en croire capables. Mais qu'ils aient seuls préparé ces quinze mois d'allégresse italienne comme une série de coups de théâtre, c'est un conte ridicule inventé pour nous inspirer une trop haute idée de leur scélératesse. On ne conspire pas, on ne joue pas la comédie, même en Italie, avec la passion de tout un peuple.

Qu'on lui eût montré alors ou l'exil de Gaëte ou l'abandon plus triste de notre temps, ce peuple aurait reculé d'horreur comme devant un crime impossible. A cette date seulement l'unité de l'Italie ne fut pas un leurre. Elle était faite dans l'unanimité des cœurs italiens, qui saluaient Pie IX pontife et roi. Elle était faite d'enthousiasme, sans violence, sans effusion de sang, par le vote universel des âmes. On tentera de la réaliser sous une autre forme; on n'en trouvera pas de plus vraie, de plus touchante, de plus italienne. Tous les États vivaient de la vie de Rome, et chacun d'eux gardait son existence et sa capitale distincte sous une constitution libérale. La religion, la nation, la liberté se confondaient, dans un seul nom, dans un seul cri qui retentissait de Turin à Palerme : *Evviva Pio nono !*

Ah! nous ne savons quel avenir Dieu réserve aux générations qui nous remplacent, mais nous n'ambitionnons pas les jours qu'elles ont à vivre en nous rappelant ceux qui nous furent donnés alors. La papauté tempo-

relle avait son 89. La paix était faite, les malentendus dissipés entre la cour de Rome et l'esprit du temps. En Italie, c'étaient les sujets pontificaux qui en profitaient les premiers; hors de l'Italie, c'était l'Église. On ne songeait pas alors à lui reprocher de se mêler de politique, on était loin de la croire incompatible avec le progrès! Le progrès venait d'elle; le prestige de la religion servait merveilleusement la cause générale des réformes. En voyant toutes les puissances s'ébranler parce qu'un des plus petits souverains du continent entreprenait quelques améliorations dans ses États, on comprenait qu'il y avait une autre force dans le monde que les gros budgets et les gros bataillons, et l'idée morale rayonnait de Rome, son vrai centre, sur les gouvernements et sur les peuples. « Dès l'origine de son pontificat, avait dit à Pie IX le cardinal Altieri en inaugurant les travaux de la Consulte, Votre Sainteté a entrepris de concilier les progrès de la civilisation du siècle avec les principes éternels de la religion catholique : alliance admirable qui d'un côté assure à l'Église une plus grande indépendance et prépare de nouveaux triomphes à la foi, de l'autre apporte aux peuples la force et le salut, et appelle ces belles contrées à de nouveaux destins[1]. » Cette alliance se signalait en effet par des miracles; elle excitait la ferveur des plus tièdes, ébranlait les dissidents, gagnait jusqu'aux barbares. On vit un ambassadeur du sultan attendre au

[1] *Recueil des actes de N. T. S. P. le Pape Pie IX*, texte et traduction publiés en 1848 par le comité pour la défense de la liberté religieuse, vol. I, p. 233. Paris, chez Lecoffre.

Quirinal l'audience du Saint-Père. « De même, lui dit-il, qu'aux temps anciens la reine de Saba vint complimenter le roi Salomon, de même l'envoyé de la Sublime Porte vient rendre hommage au Pape Pie IX au nom de son maître. » Et le Grand Turc prodiguait en faveur des chrétiens d'Orient des assurances misérablement démenties depuis, mais dont le Pape prenait acte solennellement peu de mois après[1]. Les États-Unis et les républiques de l'Amérique du Sud avaient aussi leurs députations et leurs adresses. Sous le sol catholique de la vieille Angleterre germaient de puissantes et nombreuses conversions. C'était partout, dans le monde, un merveilleux réveil du catholicisme, parce que le Chef de l'Église avait prononcé quelques paroles de liberté.

Quant à la France, elle était toute à Pie IX, comme un enfant qui a retrouvé sa mère. « Pie IX parut, écrivait un an après un diplomate qui représentait dignement la France auprès du Saint-Père proscrit, et devant ses premières paroles la guerre faite à la foi s'effaça comme par miracle. Avec quelle joie le clergé de France sentit que cette pacification lui rendrait sa véritable place dans l'opinion des peuples! Avec quels transports furent accueillies les espérances émanées du trône pontifical, non-seulement par les catholiques, mais par ceux-là même qui s'étaient jusqu'alors montrés leurs adversaires! Ce fut sans contredit pour la religion un de ses plus beaux triomphes[2]. »

[1] *Voyez*, dans le même *Recueil*, la belle lettre du Pape aux chrétiens d'Orient du 6 janvier 1848.

[2] Note de M. de Corcelles au cardinal Antonelli, le 19 août 1849.

Ainsi, le second schisme d'Occident avait pris fin; après soixante ans d'efforts et de déchirements, un concordat politique, tacitement conclu dans les consciences, venait compléter l'œuvre du concordat civil. Le siècle s'était fait catholique, et l'on put s'étonner du peu de place que tient l'esprit de Voltaire dans une société qu'il ne domine à certains moments que par l'aveuglement de ses docteurs ou la complicité de ses gouvernants.

CHAPITRE II

Craintes suscitées dans certains esprits par les entreprises de Pie IX et l'enthousiasme des Italiens. — M. Guizot et M. Thiers d'accord pour ne pas vouloir la guerre sur la question de l'indépendance italienne. — Le parti catholique. — Ses fondateurs, ses contradicteurs, sa force. — L'inquiétude non moins visible que l'adhésion dans les adresses des deux chambres à propos du Pape. — Pie IX commençait à la partager. — Pétition du 10 janvier 1848 à la Consulte pour demander l'armement général de la nation et la guerre contre l'Autriche. — Belle réponse de Pie IX. — La révolution du 24 Février devait avoir pour premier résultat de précipiter l'Italie contre l'Autriche, et par suite d'enlever la direction du mouvement au Saint-Père qui ne pouvait donner le signal de la guerre. — Journées de Milan. — Le 23 mars 1848, Charles-Albert passe le Tessin. — Le marquis Pareto, son ministre des affaires étrangères, essaie de persuader à l'Europe que cette agression du Piémont a pour unique but de prévenir la proclamation de la République en Lombardie. — Impression produite à Rome par les nouvelles de Paris, de Milan et de Vienne, toutes favorables à la révolution. — Le général Durando, nommé au commandement de l'armée romaine, est envoyé pour garder la rive du Pô. — Il compromet le gouvernement pontifical par une proclamation belliqueuse. — Encyclique du 29 avril. — Déplorable accueil qui lui est fait en Italie. — Le parti révolutionnaire s'empresse de rompre publiquement avec le Saint-Siége sur la question nationale. — Pie IX tente de se poser en médiateur entre l'Italie et l'Autriche. — Sa lettre du 3 mai à l'empereur. — M. Farini, envoyé au camp de Charles-Albert, ne peut faire écouter ses propositions.

Attitude et politique de la République française vis-à-vis de l'Italie. — Les parlements de Turin, Florence, Rome, Naples et Venise repoussent le concours armé de la France. — Ce concours est demandé, mais refusé au moment des désastres. — Le général Cavaignac refuse de se laisser engager par le Piémont contre la volonté de la France. — Conférences de Bruxelles. — Nobles paroles du général Cavaignac à la Constituante sur le devoir

du gouvernement de maintenir la paix. — Il refuse au Pape, comme il l'avait refusé à Charles-Albert, l'appui qu'il lui demandait. — Le Pape se décide à offrir le ministère au comte Rossi. — Mauvaise humour du cabinet de Paris. — Programme de M. Rossi. — Il tente d'unir par une ligue les États romains avec le Piémont et Naples. — L'abbé Rosmini, qui avait accepté pour le Piémont, est désavoué. — Polémique de M. Rossi, dans la *Gazetta di Roma* du 4 novembre, contre le gouvernement piémontais. — Assassinat de M. Rossi le 15, et journée du 16 au Quirinal. — Dépêche du duc d'Harcourt et récits des journaux italiens du lendemain. — Interpellations de M. Bixio à la Constituante française. — Le général Cavaignac annonce qu'il n'a pas attendu l'initiative de l'Assemblée pour envoyer à Rome un plénipotentiaire et des troupes. — Discussion. — MM. Ledru-Rollin et Jules Favre. — MM. de Montalembert et Dufaure. — L'intervention en faveur du Pape est votée par 480 voix contre 63. — Le prince Louis-Napoléon déclare dans une lettre au *Constitutionnel* que, s'il eût été ce jour-là à la Chambre, il aurait voté contre l'expédition. — Il corrige aussitôt le mauvais effet de cette déclaration par une lettre au nonce, où il se prononce plus catégoriquement que son compétiteur, en faveur de la souveraineté temporelle du Pape. — Vrai sens de la mission donnée à M. de Corcelle. — Il faut voler au secours du Pape! lui avait dit le général Cavaignac.

« Pie IX travaille sur le vide… » avait dit un jour le roi Louis-Philippe. Ce mot d'un vieux politique n'avait pas plu. Une fois montée à un certain diapason, l'opinion publique ne souffre plus d'être ostensiblement contredite ni même dirigée. Elle voyait dans les réformes de Pie IX l'éclatante justification de ses répulsions et de ses espérances; peu lui importaient les craintes et les défiances des gouvernements. Peut-être entre-t-il une trop forte dose de scepticisme dans la clairvoyance des diplomates pour que les foules ne méritent pas longtemps encore de passer pour aveugles. Que redoutait-on le plus à la fin de l'année 1847? Une explosion du sentiment italien contre l'Autriche? Mais cette explosion avait eu lieu depuis le fait de Ferrare, et l'on ne pouvait espérer que la sanglante répression des troubles de Milan en

septembre et en janvier eût calmé les esprits comme la rue.

Les cabinets n'en étaient pas moins dans leur rôle en multipliant leurs efforts pour préserver la paix européenne. « Le Pape, mandait M. Guizot à M. Rossi, a un grand intérêt à vivre en paix et en bonnes relations avec l'Autriche, parce qu'elle est une grande puissance catholique en Europe et une grande puissance en Italie. La guerre avec l'Autriche, c'est l'affaiblissement du catholicisme et le bouleversement de l'Italie. Le pape ne peut pas en vouloir[1]... » Le Pape n'en voulait pas non plus, et les raisons qu'il en donna dans sa célèbre allocution du 29 avril 1848 sont précisément les mêmes que devinait six mois à l'avance ce grand esprit protestant. Habitué à porter dans la politique courante les vues générales de l'histoire, l'intérêt dominant de la question italienne ne résidait pour M. Guizot, ni dans l'indépendance reconquise de la Péninsule ni dans l'amélioration législative de ses divers gouvernements. Comme il ne craignit pas de le proclamer à la tribune, le signe providentiel de l'avénement de Pie IX, c'était la réconciliation sincère de l'esprit religieux avec les mœurs, les idées, les institutions de notre époque. L'appui le plus énergique de la France était acquis au pontife qui avait entrepris une telle œuvre. Mais pour qu'elle gardât toutes ses chances de réussir, il fallait manœuvrer habilement entre les deux écueils de la révolution et de la guerre. Nous ne devions

[1] Dépêche du 27 septembre 1847.

pas permettre qu'on fît du nom du chef de l'Église un drapeau contre l'Autriche; nous ne devions pas nous laisser entraîner par une fausse politique ou par un faux point d'honneur dans une voie pleine de déceptions et de périls. Eh quoi! la guerre pour l'indépendance de l'Italie, lorsque nous ne l'avions pas faite en 1831 pour la frontière du Rhin! La guerre, un contre quatre, pour donner la Lombardie au Piémont, quand nous n'avions pas voulu jouer cette partie pour accepter la Belgique! Qui donc eût osé prendre la responsabilité d'un tel conseil?

Ce n'était pas plus M. Thiers que M. Guizot. Bien que portant la parole au nom de l'opposition, le chef populaire de la gauche se prononçait nettement contre le parti de la guerre. Entre la propagande de nos idées par la force et leur expansion sur le monde par la paix et la liberté, l'historien de la Révolution avait appris à faire son choix. « Non, disait-il avec sa vive éloquence, plus de liberté portée au bout de nos baïonnettes! Que le génie de la France soit partout en Italie, sa main nulle part. Ni perfidie ni violence; contentons-nous d'être tout simplement la France de 89, le peuple qui, avant cette ère de rénovation, avait produit Montesquieu, Voltaire, Pascal, Descartes, ces sublimes agitateurs de la pensée humaine! Cela nous suffit. Ce n'est pas nous qui avons nommé Pie IX pape, ce n'est pas nous qui avons décidé aux réformes le grand-duc de Toscane, les rois de Naples et du Piémont... » Mais cette situation que nous n'avions pas faite matériellement, M. Thiers la considérait comme

nôtre moralement, et tenait que la France était obligée à la développer et à la défendre.

Entre ces deux grands partis parlementaires se plaçait la petite armée catholique, petite en effet dans les Chambres et le pays légal, mais puissante déjà sur l'opinion. Qu'est-ce qu'un parti catholique dans une nation catholique? Ce phénomène, qu'on n'eût pas compris sous le régime de la religion d'État, venait de se produire comme une création spontanée de nos temps d'indifférence. La Révolution avait trouvé le clergé intimement lié à l'ancien régime; elle les avait fait monter l'un près de l'autre sur le même échafaud. Mais, si l'ancien régime devait tomber pour ne plus revivre, il n'en pouvait être ainsi de l'Église de France. Retrempée dans le sang de ses martyrs, maintenue contre la persécution par la foi des peuples, elle avait été rattachée par le Concordat à la société issue de 89. Bientôt l'Empire, sacrifiant la gloire du Consulat au stérile calcul de renouer à son profit les plus détestables traditions gallicanes, essaya de faire du nouveau clergé et au besoin contre Rome elle-même, un instrument de despotisme. Cette tentative marqua, comme on sait, la fin des prospérités de Napoléon. On était trop près des ruines et des épouvantes de 93 pour que le retour des Bourbons, « ces princes pieux qui nous aimaient et que nous aimions, » comme disait naguère une des voix admirées de l'épiscopat, ne prît dans les imaginations, et, malgré la Charte, dans quelques actes du pouvoir, l'apparence d'une revanche de la Providence contre les démolisseurs. Les

opinions se développèrent dans ce sens avec la vigueur d'une foi sincère et l'intempérance d'une contradiction acharnée. L'autel et le trône eurent les mêmes fidèles et les mêmes ennemis. La Révolution de 1830, qui renouvela, non pas, Dieu merci! les excès, mais les excitations des plus mauvais jours contre l'Église, trouva le clergé intimement uni à la cause du droit monarchique qui venait d'être vaincu.

Ce fut contre cette situation et surtout contre ces antécédents que s'efforça de réagir une école qui tenait d'abord tout entière dans un bureau de journal, mais où l'on vit bientôt de jeunes renommées s'élever à côté du grand nom qui lui avait donné naissance. Combattu à son origine par toutes les opinions, le parti catholique sembla débuter par où les autres finissent, par les divisions et les luttes intérieures. M. de Lamennais, son vrai fondateur, devenu d'ultra-royaliste ultra-républicain, s'efforçait de l'entraîner, avec ou sans la papauté, à la suite de ce qu'il appelait l'esprit nouveau. Sans différer trop sensiblement du maître dans sa profession de foi démocratique, l'abbé Lacordaire s'était cramponné dès le premier jour au roc de l'Église. Invariablement fidèle aussi à la foi de ses pères, le comte de Montalembert mêlait toutes les aspirations modernes à ce fonds d'idées aristocratiques et libérales que nous voyons se transmettre avec le sang dans les grandes races de l'Angleterre; tradition trop imparfaitement représentée en France par les Boulainvilliers, les Fénelon, les Saint-Simon, les Montesquieu, les Montlosier. La monarchie

parlementaire, quelle que fût d'ailleurs la source de son droit, semblait lui suffire.

Enfin, en dehors de ces brillantes personnalités restaient une foule d'esprits, non moins graves, non moins dévoués à la cause de la religion, nullement obsédés par les illusions ou par les rancunes de partis, mais ralliés aux puissantes théories de M. de Bonald, et plus alarmés que séduits par les hardiesses de M. de Lamennais. Ceux-là se demandaient avec inquiétude ce qu'allait devenir, au milieu de nos bouleversements incessants, un clergé détaché de son ancienne foi politique. En vain répondait-on qu'on prenait soin en même temps de lui en insuffler une nouvelle. Les époques d'instabilité ne sont pas de celles où peuvent naître les convictions : tout concourt, au contraire, à les énerver et à les détruire. Aussi, non-seulement signalait-on de ce côté comme d'un fâcheux exemple la répudiation de la légitimité monarchique par les gardiens de la morale et du droit ; non-seulement un parti encore tout entier debout, quoique vaincu, s'indignait de la défection d'un allié pour lequel il venait, disait-il, de tout risquer et de tout perdre; mais il se trouvait des prophètes de malheur pour déplorer le sort de l'Église de France, livrée sans boussole politique au flux et reflux de nos agitations. Dans l'exagération de leurs regrets, quelques-uns allaient jusqu'à prétendre que le clergé ne pourrait désormais refuser son banal hommage à aucun pouvoir, fût-il anarchie aujourd'hui et despotisme demain !

Ces dissentiments, dont la vivacité s'était d'ailleurs

amortie, n'avaient pas empêché les catholiques de se constituer et d'entrer en scène. L'esprit religieux communique à tout ce qu'il touche ce quelque chose d'en haut dont il vit lui-même. Ce parti ne semblait-il pas, d'ailleurs, le précurseur légitime de Pie IX? Le premier, n'avait-il pas appris aux catholiques à parler la langue des idées modernes, à défendre, au lieu de les attaquer sans espoir, des institutions regardées alors comme nécessaires au progrès et à la dignité de la société nouvelle? Au dehors, deux peuples asservis, deux clients illustres et délaissés, la Pologne avec ses héros, l'Irlande avec ses martyrs, lui donnaient accès au cœur des masses. Au dedans, la question du libre enseignement, c'est-à-dire du droit des pères sur l'âme de leurs enfants, lui livrait le cœur des familles chrétiennes. Des journaux ardents alors à réclamer l'extension des droits de la conscience et des libertés constitutionnelles, le corps presque entier des évêques, engagé dans une lutte à fond contre l'Université qui dissimulait de vieux priviléges sous le nom des droits de l'État, la violence de ses nombreux adversaires, l'éclat de sa défense, tout lui constituait une force d'opinion dont il était impossible de ne pas tenir compte. En justifiant ses prévisions, les événements de Rome lui confirmaient une importance chaque jour plus voisine de la popularité. Encore quelques semaines, et l'on allait voir, au rebours de ce qui s'était passé en 1830, la religion et ses ministres sortir respectés d'une conflagration révolutionnaire[1]!

[1] Dans un bref, adressé le 16 mars 1848 à M. de Montalembert, le Saint-

C'était, au moment dont nous parlons, un grief de l'enthousiasme public que le discours de la couronne eût passé sous silence le nom de Pie IX. M. de Montalembert avait signalé vivement cette omission et fait remarquer que le message du président des États-Unis ne craignait pas de rendre hommage au chef de la catholicité. L'Adresse des deux Chambres voulut réparer cet oubli : « Comme vous, sire, disaient les députés, nous espérons que les progrès de la civilisation et de la liberté s'accompliront partout sans altérer ni l'ordre intérieur, ni l'indépendance, ni les bonnes relations des États. Nos sympathies et nos vœux suivent les souverains et les peuples chrétiens qui marchent de concert dans cette voie nouvelle avec une prévoyante sagesse dont l'auguste chef de la chrétienté leur a donné le touchant et magnanime exemple. ».... « Une ère nouvelle de civilisation et de liberté, avait dit peu de jours auparavant la Chambre des pairs, s'ouvre pour les États italiens. Nous secondons de toute notre sympathie, de toutes nos espérances, le Pontife magnanime qui l'inaugure avec autant de sagesse que de courage, et les souverains qui suivent comme lui cette voie de réformes pacifiques où marchent de concert les gouvernements et les peuples. »

Pour qui sait lire encore dans les actes de la politique

Père s'exprime ainsi : « L'éloquence avec laquelle vous et d'autres orateurs célèbres avez rendu dans notre humble personne hommage au Saint-Siége a certainement contribué, il nous est doux de le penser, à imprimer dans les âmes du généreux peuple français ces sentiments de respect et de vénération pour la religion et pour ses ministres, dont il a donné les preuves, même au milieu des grandes passions politiques d'où sont sortis les événements les plus récents. »

parlementaire, l'inquiétude est ici non moins visible que l'adhésion. On se tromperait d'ailleurs sur la vraie situation de Pie IX en le supposant absolument étranger à ce sentiment qui était commun en ce moment à tous les gouvernements de l'Europe. Dès l'inauguration des travaux de la consulte, on l'avait entendu se plaindre avec animation « de quelques esprits peu judicieux qui mettaient la réalisation de leurs utopies au-dessus des droits de la souveraineté pontificale. » Mais les têtes allaient s'exaltant à mesure que plus de sagesse eût été nécessaire. L'ère des réformes, que M. Guizot estimait devoir durer dix ans pour conduire sans secousse à l'ère constitutionnelle, était franchie en quelques mois. On était mûr tout à coup pour la monarchie suivant la charte. Les Italiens ne valaient-ils pas les Français, qui s'apprêtaient d'ailleurs à faire un pas de plus dans la voie du progrès? Les Romains devaient-ils se laisser distancer par les Napolitains, par les Toscans et jusque par les Piémontais? De jour en jour les exigences croissaient plus inacceptables et plus bruyantes. C'était, tantôt la demande de se prononcer contre les cantons catholiques du Sunderbund, tantôt l'expulsion des jésuites, tantôt la complète sécularisation du gouvernement, où le Pape seul eût été toléré comme prêtre, le plus souvent la ligue italienne et la guerre nationale contre l'Autriche. Pour se créer sa raison d'être, la faction dite italienne avait besoin d'exagérer les intrigues et la résistance de la faction absolutiste. Elle avait donc représenté Pie IX comme entouré de puissants ennemis qui étaient en

même temps ceux de son peuple. Ennemis secrets, il est vrai, car on n'avait eu à réprimer de ce côté aucune manifestation, mais d'autant plus redoutables, et contre lesquels on avait obtenu comme une mesure de salut public l'armement de la garde civique! La mauvaise humeur des soldats de l'Autriche avait fait le reste. *Evviva Pio nono solo!* criaient les habiles. Pie IX seul, ce n'était plus en effet un gouvernement, et c'était bien là qu'en voulait venir le cercle populaire qui ne tarda pas à devenir un vrai gouvernement révolutionnaire.

Le 2 janvier 1848, comme le Pape parcourait le Corso en équipage de gala, un portefaix osa sauter derrière sa voiture et faire flotter sur sa tête un drapeau avec cette inscription : *Saint Père, fiez-vous au peuple!* De ce jour, Cicervachio, *capo di popolo* et protecteur de Pie IX, devint le héros de la situation. Une pétition était remise huit jours après à la consulte, réclamant une armée nationale avec des chefs capables. Il ne s'agit plus de réformes, avouait-on sans détour, il s'agit de guerre, de défense du pays, d'indépendance. Comment vivre en paix avec l'Autriche et se croire libre? A Ferrare, on n'avait obtenu qu'une demi-satisfaction. A Milan, le sang italien avait coulé sous le fer de l'étranger. Pouvait-on voir sans frémir le roi de Naples bombarder les villes révoltées de la Sicile, et Charles-Albert faire sabrer son peuple qui avait osé chanter sur son passage l'hymne à Pie IX? Se confier dans les traités, concluaient les pétitionnaires qui paraissaient être des Ita-

liens de la bonne école florentine du seizième siècle, c'est folie ou trahison ; se reposer sur la force du droit, c'est ignorer l'histoire ; croire à l'efficacité des protestations, c'est s'abuser puérilement. Qu'on se hâte donc d'armer le peuple pour la guerre sainte, ou qu'on redoute de le précipiter dans les voies sanglantes de l'illégalité et de la révolution.

A ces violences, à ces menaces, Pie IX opposait avec une incomparable dignité l'éloquence de la raison et de l'histoire. Il demandait quel danger pouvait menacer l'Italie tant qu'un lien étroit de confiance et de gratitude unirait la force des peuples à la sagesse des princes. Quel danger surtout pour le Saint-Siége, qui verrait accourir de toutes parts de nombreux enfants jaloux de défendre la maison du père, le centre de l'unité catholique? L'Italie, les États-Romains, ne savaient-ils donc plus où était leur meilleure et traditionnelle sauvegarde? Avait-on oublié d'où était sorti le salut de Rome au milieu de la confusion du monde romain? Si la ruine de l'Italie n'avait jamais pu être complète au gré de ses ennemis, n'est-ce point parce que trois millions de sujets pontificaux ont deux cents millions de frères de toute langue et de toute nation, et qu'ainsi la capitale de ce petit État est devenue la capitale de la chrétienté tout entière? Qu'on cesse donc, suppliait Pie IX, d'agiter devant les peuples de l'Italie l'épouvantail d'une guerre étrangère préparée et fomentée par des conspirations intérieures et par l'inertie malveillante des gouvernants! Qu'on cesse de les pousser par la terreur à chercher le salut public

dans le désordre et de créer des prétextes à une guerre qui ne les menace pas! Et le Prêtre-roi terminait son allocution par une bénédiction à plein cœur sur l'Italie, demandée à Dieu au nom de tous les saints qu'elle a produits, au nom des apôtres dont elle garde les glorieuses reliques[1].

Veut-on savoir comment les journaux de Rome accueillirent cette admirable effusion du prince et du Pontife? Les plus favorables voulurent voir dans cette bénédiction répandue sur toute l'Italie, et non pas seulement sur l'État romain, un encouragement à la guerre de l'indépendance. Les autres osèrent reprocher à Pie IX de compter les Italiens pour rien et d'estimer au-dessus de ses trois millions de sujets temporels ses deux cents millions de sujets spirituels. « Les circonstances sont si graves, était-il réduit à dire le lendemain aux commandants de la force armée, que je viens faire appel à la loyauté de la garde civique. Je confie à ce corps ma personne, mes biens, le sacré collége, la vie et les propriétés de tous les citoyens, le maintien de l'ordre et de la paix publique[2]. » Ne croirait-on pas, hélas! entendre Louis XVI remettant à Pétion le soin de sa famille et le salut de la monarchie? On voit si la France avait raison de hâter ses préparatifs et de tenir, dès le 27 janvier, un corps d'armée à la disposition du Saint-Père[3].

[1] Proclamation de Pie IX aux Romains (10 février 1848).

[2] A questo corpo affido la mia persona, le mie sostanze, il sacro collegio, le vite e le sostanze di tutti i cittadini, il mantenimento dell' ordine e della tranquillità publica. (11 février 1848).

[3] Dépêche de M. Guizot à M. Rossi, citée au chap. précédent.

Mais Dieu avait marqué cette année 1848 parmi celles qu'il se réserve. Au lieu d'un secours de la France, on eut la Révolution de février. Ce que serait devenu le mouvement italien sans cette explosion inattendue, nul ne peut le dire; ce qu'il allait devenir avant peu, nul ne pouvait plus s'y tromper. « Une œuvre si grande et si difficile, avait dit quelques mois avant le président de la Consulte en remerciant le Pontife des réformes accordées, réclame pour être menée à bonne fin la maturité des conseils, *beaucoup de temps et une paix complète.* » Or, après le 24 février, il n'y avait plus à compter nulle part ni sur le temps ni sur la paix. Le premier effet de ce triomphe de l'insurrection devait être de fortifier partout en Europe le parti auquel il livrait la France. De réformes, de progrès régulier, de régénération de l'Italie par ses gouvernements, on n'osa plus souffler un mot. Il fallut parler de suite de son indépendance et bientôt de son unité conquises par les armes et par les votes du peuple souverain. Dès lors la direction du mouvement échappait à Pie IX pour tomber dans la première main qui tirerait l'épée. Déplacement funeste! car on n'aurait jamais eu raison du Pape par les gros bataillons, comme on devait avoir facilement raison de la Sardaigne. L'Italie sans soldats, sans ressources, incapable alors comme aujourd'hui de cet élan patriotique qui enfante des armées et décrète la victoire, sacrifiait ainsi aux hasards de la guerre sa vraie force, qui est la faiblesse inviolable du successeur des Apôtres.

Dès le 18 mars, la question de l'indépendance ita-

lienne se traitait à coups de canon dans les rues de Milan entre le maréchal Radetzki et la population. Qu'on nous permette d'extraire des historiens locaux de cette lutte acharnée et vaillante un trait qui peint au vif la situation d'esprit des combattants : dans les projectiles de la mitraille autrichienne qu'ils recherchaient soigneusement pour les renvoyer à l'ennemi, les Milanais relevèrent avec étonnement et respect de grandes médailles de fonte portant l'effigie de Pie IX. Ils répondirent par des balles où le cri de *Viva Pio nono!* était gravé au-dessous de la croix. Ainsi, c'était bien sous l'invocation du Pontife réformateur que s'engageaient les premiers combats pour la liberté de l'Italie. La confiance des Lombards était aussi dans Charles-Albert. Persuadé que la République de février allait reprendre la propagande armée de sa devancière, le roi de Piémont, devenu constitutionnel depuis quelques semaines par l'exemple du roi de Naples, ne vit d'autre moyen de sauver sa couronne que d'engager le premier la partie et de marcher sur l'Autriche en refusant par avance le secours de la France. « Nous seconderons vos justes désirs, disait Charles-Albert dans son manifeste aux peuples de la Lombardie et de la Vénétie, confiant dans le secours de ce Dieu qui est visiblement avec nous, de ce Dieu qui donna Pie IX à l'Italie, de ce Dieu qui, par une si merveilleuse impulsion, a mis l'Italie en état de pouvoir se suffire à elle-même (*in grado di far da se*). » C'est l'origine du fameux mot tant admiré et tant reproché : *Italia farà da se!* Calcul héroïque mais insensé!

Que pouvait le Piémont, ou même l'Italie sans notre alliance, contre l'Autriche appuyée sur l'Allemagne et la Russie? Puis il était difficile de se dissimuler que cette agression contre un État voisin en pleine paix et sans provocation de sa part, était une violation flagrante du droit des gens : exemple toujours fâcheux à donner par une monarchie et dans un temps de révolution. Le marquis Pareto, nouveau ministre des affaires étrangères de Charles-Albert, avait beau murmurer à l'oreille des cabinets que le seul but de son souverain en attaquant l'Autriche était de mettre fin violemment à une situation violente et de prévenir la proclamation de la république en Lombardie[1]; il avait beau insinuer ainsi que cette entreprise méritait la faveur plutôt que le blâme des monarchies dont elle servait la cause, de tels raisonnements n'avaient pas cours encore en diplomatie. On n'admettait pas que le plus sûr moyen de dompter la révolution fût de venir en aide à ses violences et de s'en adjuger les profits. On estimait sans doute à leur juste valeur les vœux d'une nationalité opprimée, on ne tenait point pour

« [1] On ne peut se dissimuler, mandait le 23 mars 1848 le marquis Pareto à sir Abercromby, ministre de la Grande-Bretagne à Turin, qu'après les événements de France le danger de la proclamation d'une république en Lombardie ne puisse être très-prochain. *Le roi se croit obligé de prendre des mesures qui empêcheront que le mouvement actuel ne devienne un mouvement républicain, qui éviteront au reste de l'Italie les catastrophes qui pourraient avoir lieu si une telle forme de gouvernement venait à être proclamée.* » — Ne croirait-on pas lire la circulaire de M. de Cavour au moment où son armée envahissait les États de l'Église? Dans le style de la chancellerie de Turin, *prendre des mesures*, cela voulait dire, en 1848, prendre la Lombardie, comme en 1860 prendre les Marches et le royaume de Naples. C'est toujours prendre quelque chose!

non avenues les députations envoyées à Charles-Albert de l'autre côté du Tessin, on regardait avec une sympathie attristée les quelques centaines de volontaires accourus sous ses drapeaux, on trouvait fort pathétique l'appel des Milanais porté aux quatre vents du ciel par des milliers de ballons : mais rien de tout cela ne passait pour un acte de quelque valeur en droit international. Ce qui apparaissait clairement à tous les yeux, c'était l'ambition séculaire de la maison de Savoie, qui trouvait enfin l'occasion de se satisfaire tout en se déguisant. On ne pensait, on ne parlait pas autrement sur ce point dans les salons de M. de Lamartine qu'à la cour de l'empereur Nicolas. Toutes les faveurs de la République, cela est écrit dans une foule de documents de l'époque, eussent été pour le grand-duc de Toscane, si ce prince eût voulu consentir à devenir notre protégé. Cette disposition n'était point, comme on pourrait le croire, le fait des préférences et des souvenirs de jeunesse de M. de Lamartine, elle ressortait de l'ensemble de notre politique en Italie et survécut à la chute de la Commission exécutive : « Une des bases de la médiation offerte à l'Autriche et à la Sardaigne, mandait le 29 août M. Jules Bastide à M. Benoît Champy, notre ministre à Florence, est que les duchés de Parme et de Modène seront libres de se réunir à qui bon leur semblera. *Nous préférerions que ce fût à la Toscane plutôt qu'au Piémont*, et je viens de l'écrire à M. Bois-le-Comte. » — Une dépêche du même jour adressée à ce diplomate portait en effet : « Les duchés s'uniront au Piémont, s'il le veulent, à moins

qu'ils ne préfèrent s'annexer à la Toscane, *ce que nous verrions plus volontiers, car la Toscane nous est beaucoup plus sympathique que le Piémont.* » On sait enfin qu'au moment où la Sicile en révolte contre son souverain cherchait un prince à qui se donner, le général Cavaignac appuya la candidature d'un fils du grand-duc de Toscane contre celle du duc de Gênes que l'Angleterre fit réussir. Toujours est-il que ce fut par la seule initiative de Charles-Albert, et sans aucun appui du nouveau gouvernement de la France, que l'Italie entrait du même coup, le 23 mars 1848, dans la phase de la guerre à l'Autriche et des annexions au Piémont.

Nulle part plus qu'à Rome ne devait être ressenti le double coup de la Révolution de février et de l'entrée en campagne du roi de Sardaigne. Nulle part, en effet, le gouvernement n'était plus désarmé, les sociétés secrètes plus actives, les masses plus crédules et plus excitées. On était loin déjà de l'unanimité d'enthousiasme et de vénération des beaux jours de 1847. La dictature de la rue avait passé définitivement dans les mains de quelques agitateurs subalternes. En vain les concessions du Pape répondaient-elles à leurs exigences, elles arrivaient toujours trop tard et n'allaient jamais assez loin au gré des exigences nouvelles. Avait-il accordé le statut fondamental qui introduisait le gouvernement parlementaire dans ses États[1] : le parti de la guerre ne pensait qu'à s'en faire une arme moins redoutable, hélas! pour

[1] 14 mars 1848.

les Autrichiens que pour le Saint-Père. Comment espérer en effet que ceux qui avaient voulu se servir de la consulte pour imposer la guerre à Pie IX allaient renoncer à leurs détestables projets parce qu'on mettait à leur disposition la tribune et la presse? « On doit négliger, avaient-ils écrit deux mois auparavant, tout ce qui n'a pas trait à la défense de la patrie commune et à l'indépendance italienne[1]. » En vain un ministère nouveau avait été formé, comprenant quatre laïques sur neuf membres; il fallut, vingt jours plus tard, en donner un autre où les laïques étaient au nombre de six. Appelé à chaque instant sur son balcon du Quirinal, le malheureux Pontife n'osait plus bénir sans restrictions cette foule d'où partaient toujours quelques cris contraires à la sainteté de l'Église. « Je vous bénis de toute mon âme, s'écria-t-il un jour d'une voix étouffée par les larmes, mais seulement ceux qui ne veulent rien contre la religion et contre votre Pontife! » L'éloignement momentané des jésuites fut une des mesures d'ordre public qui fit saigner plus cruellement son cœur de prêtre et de souverain.

Tout semblait conspirer en Europe contre la situation de Pie IX. Après la Révolution de février était venue la révolution de Vienne; cette fois l'exaltation populaire et l'audace des meneurs furent portées au comble. C'en était fait, croyait-on, du vieil ennemi de la Péninsule! Battu dans sa propre capitale, comment pourrait-il songer à maintenir sa domination sur l'Italie? Rome se

[1] Pétition présentée à la consulte le 10 janvier.

pavoisa et sonna toutes ses cloches comme pour une fête. Il y eut séance de déclamation patriotique au Colysée, manifestation devant le Quirinal, où le Pape refusa de se montrer, tumulte et violences autour du palais de l'ambassade autrichienne, dont l'écusson, mis en pièces, fut remplacé par le drapeau aux trois couleurs italiennes. Le lendemain, le gouvernement blâmait ces violences dans le *Diario di Roma*, mais n'en était pas moins forcé d'annoncer la formation immédiate d'une armée dite d'observation dont le commandement fut confié à un Piémontais de plus de jactance que de mérite, le général Durando. On flattait le Pape que c'était le plus sûr moyen d'éloigner de Rome les turbulents, les amis de Cicervachio, les affidés du cercle populaire. Le seul bénéfice qu'il en retira immédiatement fut de voir partir pour la frontière les quelques régiments suisses sur lesquels il aurait pu compter pour sa défense. Une légion de volontaires fut bruyamment organisée et partit en chantant victoire avant d'avoir combattu. Soit qu'elle s'éloignât de la capitale avec regret, soit qu'elle s'approchât des Autrichiens avec déplaisir, cette troupe ne mit pas moins de vingt-sept jours pour aller de Rome à Ferrare, c'est-à-dire pour parcourir une distance de quatre-vingts lieues[1]. Le Pape avait donné pour consigne absolue de défendre son territoire si par impossible il était envahi, et de n'attaquer en aucun cas. Que faire en cet état violent des esprits, de soldats qui probablement ne devaient

[1] Perrens. *Deux ans de révolution en Italie*, p. 39.

pas se battre et qu'on voulait cependant rendre utiles à la cause italienne? On proposa à Charles-Albert, comme une sorte de moyen terme diplomatique et militaire, de les distribuer en garnisons dans les places intérieures de ses États. Sur son refus, il fut enjoint au général Durando de se borner à garder la rive romaine du Pô. Ces instructions, dont un prochain avenir devait révéler la sagesse, ne tardèrent pas à être dépassées; en paroles seulement, il est vrai, mais ces paroles, prononcées à quelques portées de fusil de l'armée autrichienne par le commandant des troupes pontificales, équivalaient à une déclaration d'hostilités. Il ne s'agissait de rien moins, d'après le belliqueux général, que de courir sus aux barbares et d'entreprendre, à la voix d'un Pontife patriote, la sainte croisade de l'Italie. Le *Journal de Rome* était obligé de relever par un démenti cette coupable fanfaronnade : « Un ordre du jour, disait l'organe officiel, adressé aux soldats, et daté de Bologne le 5 avril, exprime des idées et des sentiments comme s'ils étaient émanés de la bouche de Sa Sainteté. Le Pape, quand il veut manifester ses sentiments, parle lui-même, et jamais par la bouche d'aucun subalterne... » Cet incident, envenimé par la passion populaire, suscita une polémique tellement scandaleuse sur les véritables intentions de Pie IX, les uns jurant qu'il avait commencé la guerre, les autres affirmant qu'il était seulement décidé à faire respecter ses possessions, que la dignité du Pontife fut dès lors intéressée à s'y réserver le dernier mot.

Ce dernier mot fut l'encyclique du 29 avril. Pie IX

protestait solennellement contre la résolution que plusieurs lui prêtaient d'envoyer ses sujets se battre contre l'Autriche. « Nous tenons sur la terre, s'écriait-il en s'élevant pour un moment aux plus sublimes hauteurs du vicariat divin, la place de Celui qui est l'auteur de la paix, l'ami de la charité : fidèle aux divines obligations de notre suprême apostolat, nous embrassons tous les pays, tous les peuples, toutes les nations, dans un égal sentiment de paternel amour ! » Contraste étrange et douloureux, qu'au moment où le mot de fraternité s'imposait aux lèvres les plus forcenées, ces paroles d'un père n'aient pu être comprises ! Avaient-ils oublié, ces hommes à qui Pie IX ne songeait à reprocher que leur ingratitude, les vers mis par leur poëte dans la bouche de saint Pierre et qu'on a si souvent cités contre l'ambition des Papes :

> Non fu nostra intenzion che a destra mano
> Dei nostri successor parte sedesse
> Parte dall'altro del popol cristiano ;
> Nè che le chiavi che me fur concesse
> Divenisser segnacolo in vessillo
> Che contra i batezzati combatesse [1] !

« Ce ne fut pas notre intention que, par nos successeurs, le peuple chrétien fût divisé, une partie à leur droite et l'autre à leur gauche ; ni que les clefs qui me furent données devinssent un emblème sur un drapeau pour combattre contre les baptisés. »

Le Pape est-il donc, comme l'a dit méchamment Machiavel, un souverain qui a des États qu'il ne peut dé-

[1] *Parad.*, cant. XXVII.

fendre et un peuple qu'il ne peut gouverner? Non sans doute; mais il est incontestable que son action militaire est bornée à la protection de son territoire, qu'il ne doit se permettre aucune guerre d'alliance ou de conquête, et qu'un pouvoir divinement condamné à rester paternel ne pourrait se soutenir contre ses sujets par les moyens qui ont réussi à d'autres, tels que la mitraille dans les rues et les déportations en masse[1]. Les Italiens, au milieu desquels ce pouvoir a pris naissance et s'est développé, sont précisément ceux qui semblent en avoir le moins compris les conditions nécessaires. Parce qu'ils ont jusqu'à présent brillé de son éclat, profité de sa grandeur, abusé de son inviolabilité, ils l'ont cru fait, non pour le monde, mais pour eux seuls, bornant ainsi à leur ville la bénédiction pontificale, *urbi et orbi*. Leur propension à considérer la religion et la papauté comme leur bien propre, est de celles que les catholiques ont le plus visible intérêt à contredire. Que le chef de la chrétienté ait sa résidence en Italie, que le trône des Papes ait remplacé celui des Césars, c'est là une de ces grandes harmonies de l'histoire où nous aimons à vénérer un décret de la Providence. Mais que toutes les agitations de ce centre tumultueux doivent avoir leur contre-coup dans notre Église et dans nos consciences; que le père commun des fidèles doive perdre son indépendance parce que les Italiens songent à reconquérir la leur; que, semblables aux Grecs d'Homère, nous devions pleurer toutes les fois qu'il plaira aux Romains, ces éter-

[1] Voir cette allocution consistoriale à la fin du volume.

nels rois de la terre, de se réjouir; voilà ce qui n'a jamais été admis, pas plus à Turin qu'à Vienne, pas plus à Naples qu'à Paris. N'est-ce pas pour Rome une gloire assez exceptionnelle que la domination du Vatican ait succédé à celle du Capitole et de ne pouvoir être que la première ville du monde? N'est-ce pas pour les Italiens assez de priviléges et de notre part assez de concessions, que les principales charges de l'Église leur soient invariablement confiées? Italiens le plus grand nombre des cardinaux, italiennes les congrégations qui sont les divers ministères du gouvernement spirituel, Italiens les nonces, Italiens les Papes. Pour quelques Papes français au quatorzième siècle, pour un Pape flamand au seizième, tous les historiens de la Péninsule ont crié à l'invasion des barbares dans la ville sainte. Que serait-ce, on peut le demander, d'un Pape allemand résidant en Allemagne et qui appellerait ses compatriotes à s'armer contre l'Italie? Or n'était-ce pas là ce que les Italiens de 1848 attendaient de Pie IX contre leurs dominateurs germaniques? Aussi, ne faut-il pas s'étonner si, pour répondre à la prétendue déclaration de guerre du chef de la chrétienté contre l'Allemagne, la menace d'un schisme courait déjà, comme une protestation populaire, dans le pays de Luther et de Joseph II. Le Saint-Père, que des amis imprudents et des ennemis perfides avaient trop souvent fait parler sans son agrément, ne pouvait donc plus se dispenser de parler par lui-même. On s'obstinait visiblement, soit à le calomnier, soit à ne pas le comprendre. Ce qu'il avait voulu pour son peuple comme souverain temporel, deux ans de règne l'avaient assez

montré. Ce qu'il devait à Dieu et à l'Église comme Pape, il n'avait jamais hésité non plus à le rappeler : « Puissent nos regards, disait-il un mois avant la fameuse encyclique, contempler la paix sur cette terre d'Italie *que, dans notre charité universelle pour le monde catholique, nous ne pouvons pas appeler la plus chère, mais que Dieu, dans sa bonté, a voulu du moins placer plus près de nous*[1]*!...* »

Mais l'opinion italienne, en proie à ce moment à une vraie fièvre de bataille, ne pouvait s'élever jusqu'à la sérénité de ce langage plus rapproché du ciel que de la terre. Elle ne voulut y voir qu'une chose, c'est que le souverain regardé jusqu'alors comme le patron de l'indépendance nationale refusait à cette cause, au moment décisif, l'alliance de son gouvernement et le bras de ses sujets. On ne lui pardonna pas d'avoir prétendu la servir seulement par les réformes, par l'estime et l'appui assuré de l'Europe libérale; on le dénonça comme traître dès qu'il eut répondu aux agitateurs que la guerre, qui lui semblait pour tout souverain un moyen extrême et redoutable, était pour lui un moyen impossible. Les Italiens, chez qui le sens logique semble plus développé que le sens moral, n'admettent pas qu'une fois le but reconnu et l'intérêt démontré, on hésite à y marcher par le chemin le plus court. Les *non possumus* de l'honneur ou de la conscience ne sont que faiblement accrédités chez eux par les traditions ou par les mœurs. La moralité d'un acte se

[1] Proclamation au peuple romain du 30 mars 1848.

mesure tout d'abord au profit qu'on en retire, et l'admiration se dispense suivant l'habileté dont on a fait preuve. Pie IX aurait dû commencer par tout sacrifier à la fantaisie momentanée de l'Italie, la papauté et les catholiques se seraient arrangés après comme ils auraient pu.

Or, c'était le prince italien qu'on avait interrogé, et c'était le Pontife qui venait de répondre. Comme de juste, il avait répondu dans la langue de l'Église, et c'est, assurent les témoins oculaires, à cette seule circonstance, qui retarda de quelques heures pour le public la parfaite intelligence de l'encyclique, que Rome dut de ne pas avoir eu six mois plus tôt la journée décisive du 16 novembre. Cette date du 29 avril n'en reste pas moins capitale dans l'histoire de ce temps. Elle marqua la fin de la faveur populaire dont le Pape avait joui depuis son avénement, et fournit au parti révolutionnaire l'occasion longtemps cherchée de rompre publiquement avec lui sur la question nationale. De ce jour seulement, il lui fut permis de marcher à visage découvert contre le pouvoir temporel, signalé comme inconciliable avec la liberté de l'Italie. Pie IX eut beau accepter le comte Mamiani pour ministre, s'essayer sincèrement au rôle de souverain constitutionnel, écrire une admirable lettre à l'empereur d'Autriche pour le supplier de ne pas mettre l'honneur de ses armes dans une lutte à outrance contre la nation italienne, rien ne put le relever de l'arrêt qui venait d'être prononcé [1].

[1] Voir cette lettre à la fin du volume.

Cette voie de l'intervention pacifique était cependant la seule où le prince et le Pontife auraient pu marcher de concert sans rien sacrifier, l'un de ses sentiments, l'autre de ses devoirs. En même temps qu'un prélat portait la lettre du Pape au camp impérial, M. Farini, alors secrétaire au ministère de l'intérieur, était envoyé à Charles-Albert pour lui offrir l'alliance et la médiation de Rome. Mais on était dans la phase des succès faciles, et la proposition de Pie IX ne fut pas même écoutée. Était-elle aussi peu sérieuse qu'il a plu aux écrivains piémontais de le prétendre? Les documents les plus irréfutables ne nous permettent pas de le penser.

Ce n'est aujourd'hui un mystère pour personne qu'au mois de mai 1848 l'Autriche se montrait plus disposée à traiter qu'à combattre. Vaincu par la révolution à Milan, à Vienne, à Prague, en Hongrie, l'empire tenait tout entier sous la tente de quelques généraux fidèles. Dès le mois d'avril, on demandait de sa part à l'Angleterre de s'interposer pour un arrangement à l'amiable avec les Lombards et les Vénitiens. C'était le moment où M. de Ficquelmont, ministre des affaires étrangères, écrivait avec une netteté d'expression plus française que germanique : « Le mouvement universel qui remue l'Europe a toute la violence d'un état de révolution : sa première exigence est de briser la mesure du temps et d'ajouter la difficulté de faire vite à l'éternelle difficulté de faire bien [1]. » Le 12 mai, lord Ponsonby, ambassadeur

[1] Dépêche du 5 avril 1848 à M. Dietrichstein, ambassadeur d'Autriche à Londres.

d'Angleterre à Vienne, annonçait à lord Palmerston la mission pacifique du baron de Humelauer, et, le 23 du même mois, ce plénipotentiaire mettait sous les yeux du ministre anglais les conditions de l'abandon de la Lombardie par son gouvernement[1]. Dira-t-on que l'Autriche n'aurait jamais voulu entrer en pourparlers avec Pie IX, qu'elle regardait alors, au rebours des clubistes de Rome, comme le plus redoutable ennemi de sa puissance en Italie? Mais elle se fût trouvée sans doute moins humiliée d'en être réduite à cette extrémité que d'envoyer des propositions à ses sujets révoltés qui ne se fesaient aucun scrupule de les rejeter. Or, le 13 juin, le baron de Wessemberg, nouveau ministre de l'empereur d'Autriche, cédant aux conseils de notre chargé d'affaires, M. de Lacour, adressait d'Inspruck au comte Casati, président du gouvernement provisoire de Milan, une demande en ouverture de négociations sur la base de l'indépendance complète de la Lombardie jusqu'au Mincio. Sait on ce que répondit ce gouvernement provisoire? Il répondit que la Lombardie venait de se donner à la Sardaigne, que dans aucun cas elle n'accepterait d'être libre sans Venise, et que le mot d'ordre était dorénavant l'indépendance de toute l'Italie[2].

Le Pape n'avait donc pas si mal choisi son moment pour

[1] Voir cette pièce à la fin du volume.

[2] Afin de ne pas surcharger ce récit de notes et de citations, nous nous bornons à signaler par leurs dates des pièces diplomatiques que nous pourrions donner *in extenso* et qui sont presque toutes arrivées à la publicité par les débats du parlement anglais.

s'interposer, et il fallait bien que ce fût aussi l'avis de M. Farini, car ce diplomate se plaignit vivement de sa mission manquée par l'obstination des Piémontais, « plus disposés, prétendait-il, à extravaguer, à rêver guerre, peuples en insurrection, formation d'une libre Italie, qu'à s'en remettre prudemment aux lenteurs de l'avenir et aux hasards qui se seraient présentés. »

Pendant ce temps, que faisait la France, dont l'esprit, comme l'avait demandé M. Thiers, était partout et la main nulle part?

La France était tout occupée à rassurer l'Europe et à se rassurer elle-même contre sa République. Entre son nouveau gouvernement et celui du Pontife réformateur, il y avait d'involontaires affinités et de naturelles défiances. Il paraît certain que les défiances avaient pris le dessus, du moins à Rome, et que le parti modéré qui soutenait Pie IX ne vit pas avec faveur ce terrible pas en avant de la Révolution. Soit lenteur habituelle à la chancellerie romaine, soit prudence d'une cour qui attendait peut-être, avant de s'engager, l'établissement d'un pouvoir définitif, il est incontestable qu'en juillet 1848 le nonce du Saint-Père à Paris n'avait pas encore reçu les lettres qui devaient l'accréditer auprès de la République, et que M. d'Harcourt, notre ambassadeur à Rome, n'avait pas été officiellement présenté[1]. Les relations étaient donc

[1] Nous trouvons la preuve de ce fait peu connu dans une dépêche du ministre des affaires étrangères au duc d'Harcourt : « Il est fort à désirer, écrivait M. Jules Bastide le 7 juillet, que votre présentation officielle n'éprouve point de plus longs retards; elle doit impliquer la reconnaissance de

à peu près nulles entre Paris et le Vatican. Le Pape, que la monarchie jugeait trop osé en janvier, passait pour trop timide en février, et le manifeste de M. de Lamartine n'avait pas plus parlé de lui que le dernier discours de la couronne. Mais la question italienne restait plus que jamais à l'ordre du jour des chancelleries. Or alors, comme de nos jours, elle contenait la question romaine, comme le fruit contient le germe dont il est né et dont il vit.

S'il n'avait pas été donné à la République de la poser, il ne devait pas lui être donné non plus de la résoudre. Constatons d'abord que les plus vives préoccupations de l'opinion allaient plutôt de l'autre côté du Rhin que de l'autre côté des Alpes. La Pologne avait à notre appui des droits plus anciens, plus héroïques, plus obstinément rappelés. C'est en son nom et nullement au nom de l'Italie que s'était faite la journée révolutionnaire du 15 mai. Grande maladresse dont on est bien revenu depuis! En s'en prenant à la Pologne, on liguait contre soi les trois puissances qui se sont enrichies de ses dépouilles. Mais en se jetant sur l'Italie, on n'attaquait que l'Autriche et l'on gardait toute chance de l'isoler de l'Allemagne et de la brouiller avec la Russie.

Cependant les réfugiés italiens avaient été reçus et harangués comme tous les autres à l'Hôtel de Ville. M. de Lamartine leur avait répété les brillantes et dange-

la République, et j'aime à croire que le nonce à Paris va recevoir de nouvelles lettres de créance. » (*La République française et l'Italie en* 1848, par Jules Bastide, ancien ministre des affaires étrangères de France. Bruxelles, chez Méline et Cie. 1858.)

reuses assurances de son manifeste : Pas de propagande à main armée et de parti pris, mais intervention si les peuples la demandent. Et, pour montrer que les faits suivraient les paroles, trente mille hommes attendaient l'arme au bras aux pieds des Alpes l'appel fraternel de l'Italie. Nous ne disons pas qu'il n'y eût dans la République et même dans le gouvernement, une faction violente et rétrograde qui demandait à reprendre, sans tant de phrases, la politique de la *Marseillaise*. Nous ne nions pas qu'elle n'ait essayé d'engager la partie en dessous, traitreusement, à l'italienne, et de faire franchir nos frontières par des corps francs, avec un désaveu tout formulé en cas d'insuccès et une armée toute prête en cas de réussite. Les tentatives de Chambéry et de *Risquons tout*, qui seraient à peine remarquées aujourd'hui, tant les doctrines de force et de succès à tout prix ont acquis d'empire sur les âmes, sont restées fameuses dans les scandales de ce temps. Mais il est de notre devoir de rappeler que les principaux chefs de la République ont mis leur honneur à repousser une solidarité dont s'indignait la loyauté française. On peut même mesurer les progrès de la moralité politique en nous voyant applaudir en Piémont, depuis 1859, des pratiques que nous jugions infâmes il y a douze ans, et contre lesquelles on invoquait, en pleine Assemblée nationale les articles 84 et 85 du Code pénal[1].

[1] *Des délits et des crimes contre la sûreté extérieure de l'État.* — Voir à la fin du volume les déclarations de MM. de Lamartine, Ledru-Rollin et Emmanuel Arago devant la Constituante.

Non-seulement notre armée des Alpes ne fut pas appelée, mais les Italiens s'étaient habitués à la regarder presque comme ennemie. M. Jules Bastide va même jusqu'à prétendre qu'on nous craignait plus que les Autrichiens. L'esprit traditionnellement anti-français de nos voisins surexcité par les défiances égoïstes de Charles-Albert, n'accueillit guère mieux nos offres de secours que ne l'eût été une déclaration de guerre. « Je sais, écrivait de Turin le ministre d'Angleterre à lord Palmerston, que le marquis de Brignole vient de renouveler, dans les mains de M. de Lamartine, la *protestation* non-seulement du gouvernement sarde, mais de tous les gouvernements italiens contre l'intervention française[1]. » Et notez que ce ne fut pas là seulement l'œuvre de quelques petites cours craignant notre propagande républicaine : l'Italie avait au printemps de 1848 cinq parlements, à Turin, à Florence, à Rome, à Naples, à Venise, et tous se déclarèrent résolûment hostiles à notre concours armé.

Le bruit s'étant accrédité à Rome que la république de Venise allait faire appel à la République française[2],

[1] Dépêche de sir Abercromby du 14 avril 1848.

[2] La République française, avait dit Manin dans sa lettre de notification au gouvernement de février, a compati à nos malheurs, elle s'est réjouie de notre délivrance; elle nous promet un appui qui donne beaucoup à espérer, rien à craindre; *les secours venant d'un pays où Lamartine est ministre ne peuvent être dangereux.* » (Venise 28 mars 1848.) C'est à propos de cette pauvre phrase qu'on s'indignait à Rome et que la *Patria* de Milan s'écriait : « Quel vertige, quel délire a troublé l'esprit des ministres de la République de Venise? *Nous ne trouvons pas de paroles assez sévères pour flétrir leur conduite!* » (Documents laissés par Manin et recueillis par Planat de la Faye, vol. 1,

M. Mamiani, ministre de l'intérieur, répondait en ces termes à de pressantes interpellations : « Il n'est pas de ville, il n'est pas une palme de terre en Italie où l'on puisse concevoir la pensée et commettre la faute d'appeler l'étranger. La république vénitienne préférerait mille fois s'engloutir dans ses lagunes[1] ! » Et comme on reprochait le lendemain aux orateurs de la veille leurs allusions injurieuses pour la France, M. Farini, secrétaire de l'intérieur, voulut bien nous accorder cette dédaigneuse satisfaction : « A la France il est dû quelques paroles de remercîment, mais seulement des remercîments, pour ses offres généreuses. Mes paroles doivent faire comprendre que nous sommes loin de désirer que les armes françaises entrent en Italie pour nous sauver. C'est avec nos propres forces que nous devons conquérir notre indépendance. Assez et trop longtemps l'Italie a été un champ ouvert aux ambitions des puissances étrangères! » (Applaudissements.)

C'était le moment où les Piémontais, vainqueurs pour quelques jours en Lombardie, ne parlaient de rien moins que de passer les Alpes à leur tour, et d'aller, comme Napoléon, signer la paix à Schœnbrunn. On ne devait pas garder longtemps une si fière attitude.

Cette main tendue par-dessus le mont Cenis, qu'on re-

p. 169.) Le dictateur de Venise qui était un esprit pratique n'en écrivait pas moins à Paris, quand la Vénétie fut abandonnée par Charles-Albert : « De même que la parole pacifique du pontife s'est interposée entre nous et l'Autriche, de même une parole plus guerrière, entre conseil et menace, venue de la France, pourrait lui imposer la paix. » (Venise 16 juin 1848).

[1] Chambre des députés de Rome. Séance du 21 juin.

poussait avec tant d'arrogance, on l'invoqua en vain à l'heure des désastres. Le général Cavaignac avait remplacé la commission exécutive, le glas des journées de juin venait de sonner l'heure de la dictature la plus nécessaire et la plus unanimement consentie que la France ait jamais connue. Pour le pays épouvanté, il n'y avait plus qu'un ennemi à réduire, le socialisme; qu'un opprimé à délivrer, le pays lui-même. On équivoqua pour éviter de prendre de suite un parti. Le général Cavaignac exigea que la demande d'intervention lui fût adressée en bonne forme par le roi Charles-Albert, maître des passages des Alpes. Celui-ci s'y serait prêté, mais à la condition expresse, qui trahissait l'ambition héréditaire de sa race, qu'on lui garantirait avant d'entrer en campagne les provinces lombardo-vénitiennes. Défait à Somma-Campagna, ramené, toujours battu, à Milan, on le vit, peu de jours après, implorer en vaincu le secours de la République, et en même temps, comme effrayé des suites de cette résolution, livrer à l'Autriche, par un honteux armistice, les pays qui venaient de se donner à lui, plutôt que de les voir affranchis par la France.

A son tour, du reste, le cabinet français allait répondre par un refus catégorique. M. Jules Bastide s'acquitta de cette pénible tâche avec l'inexorable sévérité du patriotisme offensé : « La France, disait-il, ne croit pas plus aujourd'hui qu'elle ne croyait il y a un mois à l'enthousiasme et à la prédilection des Italiens pour elle. Elle ne croit qu'à la mobilité de leurs impressions et à leur im-

puissance. L'Italie a compromis, pour ne pas dire perdu sa cause par un vaniteux entêtement à repousser une assistance généreusement offerte. Aux jours de prospérité, *la liberté italienne n'a pas dit un mot, n'a pas accompli un vote qui ne fût désobligeant ou même hostile à notre égard*; il n'entre aucune pensée de rancune ni de vengeance dans notre esprit, mais nous sommes avertis et devons agir en conséquence...[1]. » Et plus tard, quand le Piémont, impatient d'une revanche, s'essayait déjà à nous enlacer dans ses intrigues pour nous entraîner derrière lui à la *seconda riscossa*, le général Cavaignac faisait écrire : « Nous qui portons la responsabilité du gouvernement de la France, nous serions coupables au plus haut degré si nous jetions notre pays dans les aventures d'une guerre européenne, parce que des gens qui nous repoussaient, il y a trois mois, comme des ambitieux, veulent aujourd'hui nous faire courir les hasards d'une politique désespérée. Après la révolution de février, nous recevions chaque jour de Turin et des autres villes d'Italie des notes et des protestations contre l'intervention française. On prononçait l'accession de la Lombardie au Piémont sans même nous consulter ; maintenant on prétend nous forcer, par une sorte de contrainte morale, à nous mêler d'une affaire dans laquelle on ne nous permettait pas d'intervenir quand elle offrait des chances de succès. Nous ne nous laisserons pas contraindre... nous disons à notre tour : Attendez notre convenance, et ne croyez pas

[1] Du 29 août, à M. Benoît-Champy, à Florence.

que nous compromettrons criminellement le sort de la France pour tenter d'agrandir les domaines de la couronne de Savoie[1] ! »

Ainsi parlait un gouvernement qui avait, comme il le disait lui-même, à rendre compte de ses actes à la France.

Les débats parlementaires suivirent assez fidèlement, quoique avec les traits qui leur sont propres, les vicissitudes de notre diplomatie. Depuis la séance du 24 mai, où, pour répondre à l'émeute un moment victorieuse dans sa propre enceinte une semaine avant, l'Assemblée nationale avait jugé opportun de révéler à l'Europe le dernier mot de sa politique extérieure, la République était solennellement engagée à reconstituer la Pologne, à affranchir l'Italie, à conclure un pacte fraternel avec l'Allemagne. Triple et rude besogne pour un début! L'Italie, on l'a vu, n'était pas d'humeur à recevoir, par un décret voté à Paris, l'indépendance qu'elle ne voulait devoir qu'à l'héroïsme de ses enfants. L'Allemagne, que nous allions chercher à Francfort, recula jusqu'à Berlin et à Vienne, ses vraies capitales. Quant à la Pologne, habituée depuis 1830 à s'entendre jurer, quoique étendue dans la tombe, qu'elle ne devait pas mourir, elle ne prêta qu'une attention mélancolique à l'Assemblée républicaine, répétant ce que lui avaient dit deux mois avant les Chambres monarchiques. Cet ordre du jour du 24 mai, programme impossible de gouvernement, n'en devint que plus sûrement

[1] Du 10 octobre, à M. Bois-le-Comte, ambassadeur à Turin.

un programme redoutable d'opposition. Nous le verrons reparaître comme un refrain de guerre civile dans les jours de crise. Interpellé, après le triste retour de Charles-Albert dans sa capitale, sur la conduite que nous allions tenir, M. Jules Bastide se bornait à déclarer que la France travaillait, de concert avec l'Angleterre, à la *pacification* de la haute Italie. « Pourquoi plus l'affranchissement? » s'écrièrent quelques voix. « La paix et l'affranchissement, c'est tout un pour nous! » répondait le ministre. Hélas! que n'avait-on eu, comme Pie IX, le courage de parler ainsi avant la guerre? C'eût été alors une vérité de salut pour l'Italie; ce n'était plus, au mois d'août 1848, que l'illusion impuissante d'une politique qui n'osait pas avouer ses motifs et se mettre en face de la réalité des choses.

Les conférences de Bruxelles, où devait se régler la question italienne, étaient en effet frappées de nullité avant d'être ouvertes. Nous ne voulions pas des traités de 1815 comme base des négociations : l'Autriche et l'Angleterre elle-même, notre co-médiatrice, n'en connaissaient pas d'autres. Nous avions offert notre entremise lorsque Charles-Albert tenait encore, quoique vaincu, à Milan et dans les places de la Lombardie : il venait de tout abandonner d'un trait de plume et de rentrer de lui-même dans les anciennes limites de ses États. Nous nous montrions du moins énergiquement décidés à ne pas abandonner Venise : et lord Palmerston avertissait Manin « qu'il n'entrait point dans les propositions faites par le gouvernement britannique au gouvernement au-

trichien, pour la pacification de l'Italie, que Venise cessât d'être soumise à la couronne impériale[1]... » Nous espérions détacher l'Allemagne révolutionnaire de la cause de l'Autriche en Italie : et la diète nous répondait que le Mincio serait dorénavant frontière germanique, l'Illyrie province allemande, Trieste port allemand, et il dépendit peut-être en ce moment du gouvernement de Vienne de prévenir la guerre sous laquelle il devait succomber onze ans après, en admettant garnison fédérale dans ses forteresses de l'Adige.

Tant de prétentions repoussées à l'avance nous condamnaient à d'inévitables concessions. Aussi voyons-nous qu'après avoir donné pour point de départ aux négociations l'indépendance absolue de la Lombardie et l'établissement d'une Vénétie impériale à gouvernement italien, comme celle qu'on a rêvée de nouveau à Villafranca, on se disait prêt, au bout d'un mois, à traiter sur la base d'un royaume lombard-vénitien entièrement dévolu à l'Autriche, mais avec la précieuse compensation du suffrage universel dans sa constitution[2]. Évidemment rien de tout cela n'était sérieux. Le véritable mot de la situation, le *Moniteur* du 12 août, le laissait échapper, lorsqu'il déclarait qu'on était forcé par le sentiment public à éviter la guerre, si l'éviter était possible. La France avait bien assez de son crédit à relever, de l'ordre matériel à défendre, de son avenir à recommencer. Loin de son-

[1] Dépêche du 16 octobre 1848.

[2] 16 septembre 1848. Le ministre des affaires étrangères à M. E. Arago, à Berlin.

ger à porter la révolution chez les autres, elle ne pensait qu'à la détruire chez elle. Ni par force ni par surprise, elle ne se serait prêtée à protéger autrement que par sa diplomatie la cause d'un peuple qu'elle croyait digne sans doute de sa pitié, mais non plus de son estime. Le gouvernement devait en ce moment se prononcer pour la paix ou renoncer à répondre de sa politique devant le pays. Ainsi l'exigeaient les intérêts en désarroi, et l'imagination publique elle-même, effrayée de se voir en face des apologistes de la terreur pendant que l'armée serait aux frontières. La première condition pour arriver à la guerre, c'eût été de renverser la tribune, de supprimer les journaux et de proclamer la dictature. Le général Cavaignac n'aurait pas permis qu'on lui en donnât le conseil. Il sentait sans doute sur son cœur de soldat le poids d'une situation créée par un demi-siècle de tourmente, le jour où il laissait tomber de la tribune ces paroles qui jettent un reflet de grandeur antique sur cette figure d'honnête homme au pouvoir : « Si, dans l'histoire du pays, je vois plus d'un homme qui s'est fait un grand nom par la guerre, j'en vois aussi beaucoup qui ont fini obscurément pour n'avoir voulu servir que les intérêts pacifiques de leurs pays. Quant à moi, je le déclare solennellement, ma pensée s'est toujours portée avec plus de respect sur ceux-ci que sur les autres... Je pense que la République ne sera fondée, que l'éducation républicaine du pays ne sera faite, que lorsque les hommes qui disposent pour un temps plus ou moins long de la puissance du pays sauront se réduire à ce rôle modeste

et ne pas trop penser à eux-mêmes[1]... » L'ancien président du pouvoir exécutif a assez vécu pour reconnaître que l'éducation républicaine du pays restait encore à faire.

Pie IX avait demandé aussi le secours de la France. De jour en jour il voyait croître l'audace de ses ennemis et tomber le prestige qui avait fait jusque-là toute sa force. Un ministre insolemment ligué contre lui avec les Chambres, menait de son chef contre l'Autriche la guerre que le Pape avait refusé de déclarer. L'émeute, en permanence au cercle populaire, appuyait de ses manifestations les empiétements de M. Mamiani. Il y eut des journées où le Quirinal rappela les Tuileries de 1791. Depuis l'ouverture de la session législative, le Pape était publiquement opprimé par une faction. Les tentatives des Autrichiens contre Ferrare et Bologne ne fournirent que trop de prétextes aux meneurs du mouvement. On aurait dû reconnaître alors la sagesse du souverain qui avait voulu réserver ses troupes pour la défense du territoire national. Portées, malgré ses ordres, de l'autre côté du Pô, elles s'étaient misérablement débandées, laissant le gouvernement sans ressources entre le double danger de l'invasion et de la révolution. C'est à ce moment que, se rappelant les assurances qui lui étaient venues de Paris au mois de janvier, Pie IX se tourna franchement vers la France. Dans une lettre écrite de sa main au général Cavaignac, il exposait que, n'étant plus ni maître ni libre dans ses États, l'intérêt de la catholicité

[1] *Moniteur* du 22 août 1848.

exigeait qu'il fût mis un terme à une situation non moins incompatible avec sa souveraineté spirituelle qu'avec l'autre. Quatre ou cinq mille hommes devaient suffire à protéger l'ordre et à rétablir son indépendance[1]. Cette demande ne fut pas accueillie. Cavaignac répondit au nonce qu'aucune intervention militaire, si limitée qu'elle fût, ne pourrait se concilier avec le rôle de médiateur pacifique qu'il avait pris en Italie. Était-il juste d'ailleurs d'accorder au Saint-Père ce que nous venions de refuser à nos frères lombards? Et s'il éclatait des troubles à Rome, faudrait-il que nos soldats fussent employés à les réprimer? Que deviendrait le principe qui nous interdit de nous immiscer dans les affaires intérieures des autres États? Ces raisons n'avaient sans doute rien perdu de leur force trois mois plus tard, et cependant on n'hésita plus à les mettre de côté et à donner le signal de l'expédition de Rome. « Vous regretterez peut-être, devait écrire alors le duc d'Harcourt, notre ambassadeur auprès du Saint-Siége, de n'avoir pas prêté au Pape l'appui qu'il vous demandait. » L'heure des regrets était venue, en effet, assez tôt pour l'honneur de notre gouvernement, mais trop tard pour le salut de Pie IX.

Ainsi abandonné à lui-même, le Pape revint au projet qu'il nourrissait depuis longtemps, d'appeler auprès de lui l'ancien ambassadeur de France, dont il avait appré-

[1] (Dépêche de M. Jules Bastide à M. d'Harcourt, du 25 août 1848.) C'est donc à tort que dans son désir de nuire au Pape l'historien italien Vimercati place cette démarche à l'origine du ministère Mamiani, c'est-à-dire au mois de mai précédent. Nous avons vu qu'à la date du 7 juillet aucune relation n'était encore établie entre la cour de Rome et la république.

cié, surtout depuis les mauvais jours, la raison élevée et le dévouement à sa personne. Après la révolution de février, le comte Rossi était demeuré à Rome, continuant à suivre avec le double intérêt de l'Italien et de l'homme d'État les péripéties du drame où il avait joué un des premiers rôles. Ne pouvant plus défendre le Pape par lui-même, il avait enrôlé ses deux fils dans l'armée pontificale, et s'efforçait de son côté de maintenir dans la société romaine les traditions de la politique modérée dont il restait le plus haut représentant. Rare exemple de l'importance d'un fonctionnaire survivant à ses fonctions et même au gouvernement qui les lui avait données! Le ministère de M. Cavaignac s'en montrait mesquinement préoccupé. La nouvelle que le Pape songeait à confier un portefeuille à cet Italien, devenu Français par droit de talents et de services, faillit nous brouiller avec Rome : « Si l'on persistait dans ce dessein, écrivait M. Jules Bastide, vous ferez connaître au gouvernement pontifical que nous en serions aussi surpris que mécontents; que nous ne pourrions voir là qu'une façon d'agir tout à fait contraire non-seulement à l'esprit des relations amicales qui doivent exister entre la France et le Saint-Siége, mais encore aux égards ordinaires que les gouvernements se doivent entre eux, et que, si la cour de Rome répondait de la sorte aux témoignages de bienveillance dont nous lui donnons des preuves, nous n'aurions plus nous-mêmes qu'à régler notre conduite en conséquence[1]. »

[1] Le ministre des affaires étrangères à M. d'Harcourt (4 août).

Le Pape ayant persisté, le cabinet républicain poussa la mauvaise humeur jusqu'à lui refuser l'autorisation qu'il demandait pour son nouveau ministre d'accepter des fonctions d'un souverain étranger. Un mot du programme de M. Rossi, disant qu'il importait de *rétablir l'autorité temporelle du Saint-Père*, jugeait sans appel ceux qui l'avaient précédé aux affaires. On ne parla pas autrement après Mazzini, et jamais paroles ne furent d'une application plus juste et d'une nécessité plus évidente. Contenir et réprimer les deux partis contraires au Statut, améliorer l'administration, restaurer les finances, fonder un gouvernement qui prendrait sa force dans la loi, tels furent les engagements généraux contractés envers le pays par l'ami et le disciple de M. Guizot. Quant au dehors, il se faisait fort de donner à l'État une armée assez puissante pour soutenir la cause italienne, sans qu'on eût besoin d'appeler l'étranger dans les affaires de la Péninsule. Mais la préoccupation des Autrichiens à repousser ne l'empêchait pas de jeter les yeux sur l'ennemi intérieur, de tout temps le plus redoutable pour sa malheureuse patrie. C'est avec une perspicacité cruellement justifiée de nos jours que M. Rossi signalait l'urgence de défendre l'*intégrité du territoire pontifical contre les menées des unitaires*, et remportait sur le Piémont des victoires de discussion dont notre temps devait voir les brutales revanches.

Il s'agissait de reprendre pour le développer un des premiers desseins de Pie IX, et de convertir en ligue politique la ligue douanière conclue jadis sous ses auspices

entre Rome, le grand-duc de Toscane et le roi de Piémont. Deux fois cette pensée favorite du Pontife aimé des Italiens devait être mise en avant par son gouvernement, et deux fois être repoussée par le gouvernement piémontais. Au début de la guerre de l'indépendance, nous avons vu M. Farini la porter au camp de Charles-Albert, alors dans l'ivresse des premiers succès, et ne rencontrer qu'un dédaigneux refus. Cette fois, le savant et vénérable Rosmini, envoyé à Rome pour traiter cette affaire directement avec le Pape, et qui croyait l'avoir menée à bonne fin, venait d'être rudement désavoué par le cabinet de Turin. Qu'avait-il donc signé de si coupable? Pas autre chose qu'un premier article ainsi conçu :

« Il existera entre les États de l'Église, du roi de Sardaigne et du grand-duc de Toscane une confédération perpétuelle qui, réunissant leurs forces et leur action, servira à garantir l'intégrité des territoires de ces États et à protéger le développement progressif et pacifique des institutions constitutionnelles et de la prospérité nationale. »

Voit-on bien la lourde faute du pieux abbé Rosmini, vraiment trop naïf pour un diplomate? Garantir les institutions libérales des États voisins, cela allait de soi : Turin en jouissait comme Rome et comme Florence. Mais garantir l'*intégrité des territoires*, n'était-ce pas s'engager au delà de toute prudence et de toute permission? Il fallait donc renoncer à s'agrandir, rester dans ses frontières, ne plus conspirer chez les autres, tout attendre des progrès de l'esprit public et de la liberté. La belle chance

vraiment pour le Piémont! C'était bien la peine de s'être endetté comme un grand État et d'avoir été se faire battre aux portes de Vérone! Rosmini fut donc accusé de s'être laissé gagner par les cardinaux, et disgracié. On voit par ce trait trop oublié que ceux qui ne font remonter qu'à M. de Cavour l'honneur ou la responsabilité de la politique qui triomphe en ce moment auraient tout profit à relire les documents de l'époque dont nous parlons.

A peine connu, le projet du comte Rossi eut l'assentiment de Naples, qui demanda à venir compléter l'alliance nationale des monarchies constitutionnelles de la Péninsule. On a prétendu, après coup, que Radetzki n'était pas éloigné non plus d'y souscrire, comme chef d'un État italien; mais on affecte d'oublier qu'il eût été difficile de faire accepter pour un gouvernement indépendant et constitutionnel le royaume lombard-vénitien, livré alors à tous les sévices de l'état de siége, et que, dans tous les cas, ce n'eût été qu'antidater de dix années les illusions de Villafranca! Que le ministère piémontais, présidé par M. Casati, et presque entièrement composé de réfugiés lombards et vénitiens, n'ait vu dès ce moment d'autre politique à suivre que de recommencer la guerre, en entraînant dans sa cause, non plus de petits États italiens destinés à lui être sacrifiés, mais une grande puissance européenne telle que l'Angleterre ou la France, c'est ce qui nous est aujourd'hui surabondamment démontré. Mais on ne pouvait demander sérieusement au ministre de Pie IX d'entrer dans une

ligue si différente de celle qu'il proposait. « Qu'on ne dise pas, écrivait-il à ce sujet, que l'agrandissement du Piémont soit une des conditions de l'indépendance italienne. L'autonomie de l'Italie n'implique pas nécessairement la formation d'un grand empire s'étendant depuis le Panaro jusqu'aux Alpes, et placé sous la souveraineté de la maison de Savoie. Si cet empire est l'une des formes politiques que l'Italie indépendante peut prendre, il n'est pas la seule. Et nous ne voulons pas examiner si cette forme est préférable à toute autre; et quand même elle le serait, si, *en s'étendant au delà de Plaisance et de la Lombardie, cet empire n'aurait pas quelque chose de hors de saison et de monstrueux...* On ne parle pas de Naples, mais Naples est une partie si importante de l'Italie, qu'on voudrait vainement se taire à son égard... Sans doute, il serait beau pour le roi de Piémont de pouvoir s'appeler le chef de deux ou trois armées ajoutées à la sienne. Les négociations qu'il a provoquées en capitulant à Milan et la médiation étrangère qu'il a ensuite acceptée pourront peut-être lui procurer quelques lambeaux des vastes territoires qu'il voudrait engloutir. Et l'Italie, au sein des malheurs où les erreurs et les folies humaines l'ont plongée, éprouverait vraiment un grand soulagement, par cela seul que le royaume piémontais se serait agrandi!... Cependant, si l'on songe à l'Italie et rien qu'à elle, il semblerait plus sage et plus patriotique de resserrer d'abord fortement la ligue et de laisser ainsi aux États alliés le temps de réorganiser solidement leurs armées. Le projet du souverain Pontife est clair et simple. Il peut

se résumer en quelques paroles : Il y aura une ligue entre les monarchies constitutionnelles de la Péninsule. Les plénipotentiaires de chaque État indépendant se réuniront en assemblée préliminaire à Rome pour établir les conditions organiques de la ligue... Toute chose faite a son commencement. Par cette voie droite et claire on arrive au but ; on s'en éloignerait en en adoptant toute autre. L'Italie si souvent victime de tant de fautes, aurait à gémir sur une faute de plus[1]. »

Merveilleux pronostic d'un grand esprit, avertissement aujourd'hui dévoilé de la Providence, que les dernières paroles de celui qui devait verser le premier son sang pour la papauté aient été un cri d'alarme contre l'ambition piémontaise ! « Concluons, disait-il en terminant cet article de journal, par un mot destiné à rester à l'histoire : Pie IX n'abandonne pas son grand projet ; il est aujourd'hui, comme toujours, plein d'ardeur pour assurer par la ligue italienne la sécurité, la dignité, la prospérité de l'Italie et des monarchies constitutionnelles de la Péninsule. Pie IX ne consulte pas ses intérêts particuliers, n'est pas animé de convoitises ambitieuses ! Il ne cherche, il ne désire, il ne demande que le bonheur de l'Italie et le développement régulier des institutions accordées par lui à ses peuples. Mais, en même temps, il n'oubliera jamais ce qu'il doit à la dignité du Saint-Siége et à la gloire de Rome. Toute proposition incompatible avec ce devoir sacré ne pour-

[1] *Gazetta di Roma* du 4 novembre.

rait rien auprès du souverain de Rome et du chef de l'Église. — La papauté est la seule grandeur vivante qui reste à l'Italie (*sola viva grandezza che resti all'Italia*). C'est elle qui lui vaut le respect et l'hommage de l'Europe et de tout le monde catholique. Pie IX s'en souviendra toujours comme pontife, comme souverain, comme Italien ! »

Telles étaient les hautes pensées que le comte Rossi allait exposer et peut-être faire triompher devant les Chambres romaines, lorsque le poignard des clubs vint clouer dans sa gorge le discours qu'il devait prononcer pour inaugurer son entrée aux affaires[1]. « Hier, disait le *Contemporaneo* du lendemain, est tombé sous les coups de l'indignation publique le ministre Rossi, qui, par ses continuelles provocations, par ses articles insérés dans la *Gazetta*, par ses méchants projets politiques, avait tellement exaspéré contre lui le peuple romain, que

[1] Voici le récit officiel de ce crime dans une dépêche du duc d'Harcourt : « J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire par le télégraphe pour vous annoncer que M. Rossi, ministre de l'intérieur, avait été assassiné hier à une heure, comme il descendait de voiture pour monter à la Chambre des députés. Il a été frappé à la gorge d'un coup dont il est mort sur-le-champ. Le meurtrier n'a pas été arrêté; on ne l'a pas même essayé ; quelques gendarmes et gardes nationaux qui étaient sur les lieux ont laissé faire. La population est restée froide et muette devant cet événement. C'est à peine si le serviteur du ministre a pu trouver un second pour transporter dans une chambre voisine le corps de son maître. L'Assemblée, sur les degrés de laquelle s'était consommé le meurtre, a continué gravement la lecture de son procès-verbal, et il n'a pas été fait la moindre mention de l'incident pendant toute la durée de la séance... Le soir, les meurtriers et leurs adhérents, au nombre de quelques centaines, avec des drapeaux en tête, ont été fraterniser avec les soldats des casernes, et l'autorité ne s'est montrée nulle part; le directeur de la police, pressé de prendre quelques mesures énergiques, s'y est refusé et s'est retiré. » (Rome, 16 novembre 1848.)

chacun voulait avoir contribué à sa chute... Les balcons, les fenêtres, les terrasses se sont illuminés; les troupes, sortant de leurs quartiers, ont fraternisé avec le peuple; les carabiniers, suspects jusque-là par leurs allures, promenaient dans les rues la bannière tricolore en jurant fidélité au peuple. » Le même jour, l'*Epoca*, organe du ministère que M. Rossi avait remplacé, dres sait un acte d'accusation contre... la victime !... « Nous avons dit dans un récent article, lisons-nous en tête de son numéro du 16, que nous *exécrions cordialement le ministère Rossi*, et nous le répéterons encore en ces moments extraordinaires... Mais nous avions dans le cœur et dans la pensée que la vive opposition de la tribune et de la presse fussent le poignard qui frapperait le honteux régime des despotes (*vergognoso dominio dé despoti*). Il n'en a pas été ainsi; il en était décidé autrement dans les impénétrables décrets de Dieu, car sous ce qui surgit de grand et de fort aujourd'hui dans le développement rapide de la vie des nations, se cache l'œuvre d'une providence terrible autant que juste (*terribile quanto giusta*). Il était écrit que le poignard de la vengeance populaire devait s'armer contre l'homme désigné comme la cause de tant de maux, et que la tolérance publique aurait un terme. Frappé d'un fer sur l'escalier des députés de la nation, il est tombé, spectacle de sang aux gouvernements de l'Italie! Nous ne scruterons pas les volontés de la haute sagesse, et dans l'émotion qu'excite en nos cœurs un tel événement, nous nous contenterons de crier aux hommes du pouvoir asservi par un brutal

6

égoïsme : La nécessité du sang nous fait frissonner, mais vous, contemplez-vous dans la mort du ministre Rossi. *Ne fa ribrezzo la necessità del sangue, ma voi specchiatevi nella morte del ministro Rossi*[1]. Ainsi parlaient les modérés de la révolution romaine.

Deux incidents, depuis longtemps dénoncés à l'indignation du monde, achèvent de caractériser les deux monstrueuses journées des 15 et 16 novembre 1848. Le 15, le premier ministre tombe assassiné sur les degrés de l'escalier qui monte à la salle des séances, le bruit s'en répand aussitôt parmi les députés; un des plus connus au moins par son nom, répétant un mot fatal de notre première Constituante, s'écrie : *Que nous importe! était-il donc le roi de Rome?* et la Chambre passe tranquillement à l'ordre du jour. Le lendemain, Pie IX est assiégé par l'émeute dans le Quirinal; quelques vieux Suisses se montrent seuls disposés à faire leur devoir, et notre ambassadeur, indigné, peut écrire à son gouvernement : *Il n'y a eu autour du Pape pendant toute la journée que le corps diplomatique!* « Pendant la fusillade, qui a duré trois heures, mandait-on de Rome à l'*Alba* de Florence, ont été atteint Mgr Palma et quelques Suisses... La façade du palais est criblée de balles... De Rossi, il ne s'en

[1] L'*Epoca* donne ensuite la liste des nouveaux ministres désignés par le peuple. C'étaient : Mamiani, Sterbini, Campello, Salicetti, Fusconi, Lunati, Sereni, Galletti commandant général des carabiniers. On demandait en même temps au gouvernement de promulguer le principe de la nationalité italienne, de convoquer la constituante et de mettre sur-le-champ à exécution le vote de la Chambre des députés relativement à la guerre de l'indépendance.

parle plus. Hier soir, le peuple alla par le *Corso* avec des torches et des bannières, en criant : *Bénie la main qui a poignardé le tyran!* (*Benedetta quella mano che il tiranno pugnalò!* »

L'émotion causée en France par les nouvelles de Rome ne pouvait qu'être vive et profonde. Tout le monde sentit que nous avions à venger le malheureux comte Rossi, qui avait noblement gagné au Collége de France, à la Chambre des pairs, à l'ambassade de Rome, ses lettres de naturalisation française; tout le monde s'écria que nous avions à défendre le doux pontife dont la magnanimité était payée d'une si noire ingratitude. Quel sort lui était réservé? Prisonnier des assassins de Rossi, que ne pouvait-on craindre pour lui? Allions-nous laisser égorger le père commun des fidèles, le souverain qui avait donné à tous les autres l'exemple des réformes, le généreux promoteur de la cause italienne?

On s'attendait à des communications du gouvernement; l'impatience de l'Assemblée les prévint. A la séance du 27 novembre, M. Bixio, Italien devenu Français comme Rossi, fit entendre des interpellations sur le malheureux état de sa patrie. Il la montra opprimée au nord par l'armée autrichienne, qui abusait d'une déplorable victoire, et menacée au midi d'une servitude presque aussi effroyable que celle de l'étranger, la servitude du désordre. L'honorable représentant flétrit des villes entières qui venaient de fêter un lâche assassinat, et de-

[1] Voir aux pièces le récit heure par heure des événements de la journée du 16, que nous traduisons de l'*Epoca*.

manda qu'il fût pris un parti, tout au moins pour protéger la Papauté, qui était, selon lui, « non sans doute une institution italienne, mais une institution de droit public et religieux nécessaire au maintien de l'équilibre et des croyances de l'Occident. »

M. Bixio avait voulu savoir ce que l'on comptait faire; le général Cavaignac répondit en racontant ce qu'on avait fait. Le jour même où les dépêches de M. d'Harcourt lui étaient parvenues, ordre avait été transmis par le télégraphe à Toulon et à Marseille d'embarquer aussitôt une brigade réunie là depuis quelque temps dans la prévision d'une descente prochaine en Italie. En outre, un membre de l'Assemblée, M. de Corcelles, avait reçu la mission spéciale d'aller prendre, sous la protection de la France, la personne sacrée de Pie IX, et, au besoin, d'assurer sa retraite sur notre territoire.

Les applaudissements unanimes de la Constituante saluèrent dans le chef de la république cette inspiration digne des rois chrétiens dont il tenait la place.

Deux jours après, MM. Ledru-Rollin et Jules Favre vinrent demander compte au pouvoir exécutif d'une si grave détermination prise sans l'avis préalable de la Chambre. Après avoir payé, le premier, au *pieux, magnanime, intelligent* Pie IX, le second, à *cette nature généreuse, brûlant de patriotisme et d'amour pour l'indépendance de l'Italie*, le tribut de louanges alors encore obligé, ils discutèrent les instructions données à M. de Corcelles que le général Cavaignac avait apportées à la tribune. Ces instructions tendaient à établir que toute protection était

due à la personne du Pontife, mais non à l'autorité du souverain temporel. On devine ce que cette distinction, nouvelle alors en diplomatie, soulevait d'étonnement et d'objections. L'école radicale n'en était pas encore venue à comprendre qu'elle n'avait rien de plus à demander, et qu'en lui livrant le souverain on lui livrait indirectement le Pape. Où finit le prêtre? disaient alors ceux qui dissertent si subtilement aujourd'hui sur la séparation nécessaire des deux pouvoirs et des deux personnes; où commence le prince? Comment défendre l'un sans favoriser l'autre? Comment ne pas voir que votre envoyé fera malgré vous et malgré lui de la politique? Et quelle politique! Soutenir un roi contre ses sujets! Puis, qui nous appelle, qui nous désire à Rome? Personne, Pie IX pas plus que ses nouveaux ministres. Tout y est tranquille, apaisé, en bonne voie d'accommodement et de liberté. Admettez que le Saint-Père se laisse circonvenir par des conseils autrichiens ou qu'il se livre franchement à son peuple; dans les deux cas il peut nous dire, au grand détriment de notre dignité : « Que venez-vous faire ici? je n'ai pas besoin de vos soldats! » En un mot, l'affaire est engagée plus à fond que les instructions ne le supposent : il faut que notre armée, une fois débarquée, prenne parti pour ou contre la Papauté, elle ne peut rester neutre!

C'était aussi l'avis de M. de Montalembert. Avec l'orateur catholique, les grands côtés de la question romaine apparurent pour la première fois à la tribune. « M. Ledru-Rollin, s'écria-t-il, en pressant le débat pour en faire

sortir une franche conclusion, disait qu'on serait obligé de défendre le prince en même temps que le Pontife ; je déclare que, pour ma part, j'y compte bien ! » Mais le gouvernement n'osant pas encore y voir aussi clair se borna à déclarer, par l'organe du ministre de l'intérieur, que l'expédition avait pour but de sauvegarder non-seulement la liberté matérielle, mais la *liberté morale*, la *liberté d'action* du Souverain Pontife. N'était-ce pas déjà un grand pas fait au delà des instructions, et l'esprit naturellement lumineux de M. Dufaure ne venait-il pas d'éclairer d'un trait involontaire le fond même de la situation ?

L'ordre du jour qui termina la séance s'empara habilement de cette concession inévitable. « L'Assemblée, disait-il, approuvant les mesures de précaution prises par le gouvernement pour assurer la liberté du Saint-Père, et se réservant de prendre une décision sur des faits ultérieurs et encore imprévus, passe à l'ordre du jour [1]. » On voit qu'il n'était plus uniquement question de la sécurité personnelle du Pape et de sa retraite sur le territoire français.

C'en était fait, l'intervention de la France dans les États de l'Église était consentie et moralement consommée. En vain le général Cavaignac, reproduisant contre ses successeurs l'accusation que M. de Lamartine avait élevée contre lui de n'avoir rien osé en faveur de l'Italie, essaya plus tard de marquer ce qu'il appelait une

[1] Présenté par M. de Trévenenc. Voté par 480 voix contre 63.

coupure entre sa politique à Rome et celle qu'on avait suivie depuis : cette coupure, peu sensible pour les contemporains, n'est pas visible pour l'histoire. Toute chose faite, disent les Italiens, doit avoir son commencement. *Cosa fatta capo ha!* Le vote du 30 novembre fut le commencement de l'expédition romaine. Que disait-il, en effet? Deux choses : que le Saint-Père était privé de sa liberté et que nous allions la lui rendre. Mais comment la lui rendre? Par force ou par persuasion? Et dans quel but? Pour lui permettre de fuir ou de régner? A la première question, la brigade du général Mollière répondait par ses trois mille cinq cents baïonnettes. A la seconde, l'ordre du jour de l'assemblée, élargissant la portée des instructions, donnait aussi une péremptoire solution. Mais il y a plus : nous soutenons que, même en se renfermant dans les limites strictes de sa mission, M. de Corcelles était conduit, le voulant ou ne le voulant pas, à en dépasser le sens littéral. Comment assurer la liberté purement personnelle du Saint-Père sans écarter ou mettre à la raison ceux qui l'opprimaient? Or, oserait-on prétendre qu'on ne s'immisce pas dans les affaires intérieures d'un peuple quand on va faire la police jusque dans le palais de son souverain? Les Prussiens de la première campagne de France prétendaient aussi que le seul but de leur invasion était de délivrer Louis XVI du joug des factieux. Quand on aborde un territoire étranger avec un corps d'armée, ce n'est certes pas pour se laisser dire : *Nous n'avons pas besoin de vous, retournez-vous en!* C'est, comme l'affirmait cinq mois après M. Odilon Barrot, pour

offrir un arbitrage ou pour l'imposer, si besoin est. Voit-on d'ici le beau rôle pour notre drapeau, s'il eut été condamné à garantir la personne et non l'autorité du Pontife-roi? « Nous, puissance catholique, eussions-nous dit, nous, armée française, nous ne venons chez vous que pour exécuter la consigne de MM. Sterbini et Ch. Bonaparte. Si ces messieurs jugent opportun de renverser le Pape, nous voici tous prêts à l'escorter et à le conduire en France. Mais, s'ils songeaient par hasard à le faire tuer, nous vous prévenons que nous avons l'ordre formel de nous y opposer. Le progrès des temps veut qu'on renvoie ses souverains, mais sans leur faire le moindre mal. Achevez donc votre besogne, comme si nous n'étions pas là! Nous avons des yeux pour ne pas voir et des bras pour ne pas agir. La couronne du Pape est dans la boue, c'est votre affaire! Traînez-la dans vos clubs, si cela vous plaît, nous ne protégeons que la tête! » Outre qu'elle est de celles qu'on ne pourrait avouer à la tribune, cette politique si différente de celle que le dernier cabinet de la monarchie avait par avance adoptée[1], aurait répugné, nous n'en doutons pas, aux sentiments élevés de celui qui tenait alors le pouvoir.

On était à la veille de l'élection du 10 décembre. Il ne faut donc pas s'étonner si le concurrent du général Cavaignac sut profiter habilement de cette faute. On avait beaucoup remarqué que le prince Louis-Napoléon s'était abstenu de prendre part au vote relatif à l'expédition de

[1] Voir chapitre Ier la dépêche de M. Guizot du 27 septembre 1847.

Civita-Vecchia : il écrivit aussitôt à ses deux journaux, le *Constitutionnel* et la *Presse*, pour faire savoir au public que, « tout en étant décidé à appuyer toutes les mesures propres à garantir efficacement *la liberté et l'autorité* du Souverain Pontife, il n'avait pu approuver par son vote une démonstration militaire qui lui semblait dangereuse même pour les intérêts sacrés qu'on voulait protéger, et de nature à compromettre la paix de l'Europe[1]. » C'était, comme on le voit, se prononcer plus catégoriquement que le président du conseil sur les droits du Pape, tout en blâmant formellement ce qui venait d'être entrepris pour aller à son aide. Sur la demande de quelques hommes politiques importants qui venaient de se rallier à sa candidature[2], le prince Louis-Napoléon rectifia l'ambiguïté de cette déclaration par une lettre au nonce où il désavouait son cousin, le prince Canino, pour n'avoir pas compris que « la souveraineté temporelle du Pape était intimement liée à l'éclat de la religion comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. » Cette fois le général Cavaignac était franchement dépassé : quant aux catholiques, ils étaient rassurés et gagnés à la candidature de son rival.

Il faut reconnaître cependant que le gouvernement ne négligeait rien pour mériter leur reconnaissance. On se

[1] Lettre du 2 décembre 1848.

[2] « La désapprobation que les paroles de Canino ont rencontrée ici, écrivait, le 15 décembre suivant, le Vénitien Tommaseo à son gouvernement, peut vous faire pressentir ce qui adviendra des affaires de Rome. C'est Thiers qui a conseillé le désaveu de ces paroles, ainsi que la déclaration que le pouvoir temporel est chose nécessaire à la dignité de la Papauté... » (*Documents et pièces* laissés par Manin et publiés par Planat de la Faye, t. II, p. 57.)

rappelle que le Saint-Père avait reçu l'invitation officielle d'accepter l'hospitalité de la France. Le ministre des cultes, M. Freslon, digne d'ailleurs de cette mission filiale, avait même été envoyé à sa rencontre jusqu'à Marseille, avec un large crédit à mettre à la disposition du Pape et des cardinaux. Un savant et pieux évêque était monté à la tribune pour bénir solennellement la république et l'Assemblée. Le nonce adressait de touchants remerciments au président de la Constituante, et l'ancien rédacteur en chef du *National* lui écrivait à son tour : « L'Assemblée a répondu aux sentiments de la nation entière, en faisant éclater les témoignages de sa vive et profonde sympathie pour le Saint-Père. » Jamais les rapports entre la France et la cour pontificale n'avaient été empreints de plus de déférence et de tendre empressement.

S'il fallait en croire certains apologistes du gouvernement tombé le 10 décembre 1848, il y aurait à saluer, sous ces élans dignes des siècles catholiques, toute une politique renouvelée de Machiavel. On croyait, paraît-il, le moment venu et l'occasion propice de séparer définitivement le spirituel du temporel. Sans soumettre Pie IX aux avanies de la prison impériale de Fontainebleau, on comptait le soustraire entièrement à l'influence des cardinaux et le décider à opérer dans le catholicisme les mêmes réformes qu'il avait essayées dans ses États. On espérait surtout débarrasser l'Italie d'un gouvernement qui l'empêchait de recouvrer sa pleine liberté d'action. Pauvres inventions de l'esprit de parti que ces plans prêtés après

coup au général Cavaignac! Nous voyons, quant à nous, trois raisons bien catégoriques de ne pas y croire. D'abord, il n'y avait pas lieu pour le moment de contraindre le Pape à donner des libertés à ses sujets, car le statut constitutionnel était en pleine vigueur, et c'était en l'invoquant que Rossi venait d'entrer au ministère et d'être frappé. Que pouvions-nous demander de plus à Pie IX que le statut? Qu'il déclarât la guerre à l'Autriche? Non, sans doute, puisque nous étions nous-mêmes médiateurs de paix en Lombardie. En second lieu, l'Europe, qui déjà n'acceptait pas avec plaisir notre simple intervention de garantie personnelle au Vatican, n'y aurait point laissé arriver sans résistance un programme de gouvernement porté par nos baïonnettes. Oublie-t-on que la crainte de notre propagande révolutionnaire était à l'ordre du jour des puissances, et que la moindre démonstration irréfléchie de notre part devait infailliblement les rallier contre nous? C'était donc la guerre, la guerre pour imposer la république aux États de l'Église, quand nous l'avions refusée pour défendre l'indépendance de l'Italie du Nord! Si l'on osait être franc, on avouerait que le prudent désir de rassurer les grandes monarchies avait contribué, non moins que les préventions de la vieille école radicale, à conseiller au gouvernement les restrictions excessives mises à la mission de notre envoyé extraordinaire.

Il ne saurait enfin nous être interdit de faire observer que si la république avait eu réellement la honteuse pensée d'exercer la moindre violence morale sur son

auguste protégé, elle n'aurait pas pris pour agent un homme connu pour sa filiale affection envers Rome. De tout temps, on ne l'ignore pas, les caractères à la hauteur de pareils services n'ont pas été rares. Veut-on savoir quels sont ceux qui doivent se réjouir de cette interprétation inattendue du dernier acte gouvernemental de M. Cavaignac? Ce sont ceux de ses adversaires qui n'y voulurent voir qu'un misérable calcul électoral[1].

Heureusement pour la mémoire du noble vaincu du 10 décembre, nous aurions à citer à sa justification mieux que les écrivains de sa couleur, nous aurions le général Cavaignac lui-même. Le 25 novembre, le jour même où arrivaient à Paris les nouvelles de Rome, Cavaignac, descendant de la tribune, où il avait été obligé de rester longtemps, pour se disculper d'avoir sauvé la société en juin, et tout frémissant encore de l'émotion de ce combat toujours nouveau pour lui, venait trouver à son banc un ami de jeunesse dont il avait plus d'une fois entendu, sans oser les suivre, les conseils également dévoués à l'Église et à la cause libérale, et, l'entraînant à part, lui avait dit : « Le moment est venu ; *il faut voler au secours du pape!...* »

[1] La Chambre des députés de Rome n'avait pas deviné non plus les récentes explications de M. Jules Bastide sur un fait qui la touchait de si près, car elle votait, le 6 décembre, la proposition suivante, présentée par M. Mamiani, le remplaçant de Rossi : « Le conseil des députés s'associe au ministère pour protester contre les projets exposés par le général Cavaignac dans la séance de l'Assemblée nationale de France du 28 novembre dernier. » (Voir à la fin du volume la protestation du ministère Mamiani contre le projet de Cavaignac.)

Voler au secours du pape, n'était-ce pas, en un mot du cœur, toute la politique de l'expédition romaine? M. de Corcelles partait le lendemain, emportant comme le vrai secret de ses instructions ce cri d'un soldat et d'un honnête homme.

CHAPITRE III

M. de Corcelle apprend à Marseille l'évasion de Pie IX et sa retraite à Gaëte. — Diverses propositions soumises au Pape par la France. l'Espagne, l'Angleterre, la Bavière et l'Autriche. — Motifs qui le décident à quitter Rome et à choisir les États de Naples pour lieu de résidence. — Effroi et consternation des Romains en apprenant le départ du Pape. — Ils s'attendaient à notre intervention et l'auraient acclamée comme une délivrance. — La brigade Mollière avait été laissée en rade de Marseille, prête à partir au premier signal. — M. de Corcelles arrive à Gaëte le 7 décembre. — Remerciments du Saint-Père au général Cavaignac et à l'Assemblée constituante. — Incertitude que jette dans ses résolutions l'approche de l'élection présidentielle du 10 décembre. — Comment on jugeait les deux candidats à la cour de Gaëte. — Les vœux et les espérances étaient pour le général Cavaignac. — Les Buonaparte et la cour italienne depuis 1815. — Le prince Louis-Napoléon en 1831. — Les souvenirs de cette époque naturellement plus présents à la cour pontificale que dans les cercles politiques de Paris. — Scrutin du 10 décembre 1848. — Premier ministère de Louis-Napoléon. — MM. Odilon Barrot et de Falloux. — Les catholiques comptaient que l'intervention en faveur du Pape, commencée par Cavaignac, allait être continuée. — Le nouveau président était opposé à cet avis. — Ses opinions italiennes étaient plus connues des Italiens que des Français. — Curieuse dépêche de Tommaseo, ambassadeur de Venise, racontant à Manin une conversation qu'il avait eue le 25 décembre avec Louis-Napoléon. — Les ministres, unanimes avec le président pour ne reconnaître d'autre gouvernement romain que celui du Pape, étaient divisés sur la conduite à tenir. — Sentiments de MM. Odilon Barrot et Drouyn de Lhuys sur cette question. Négociations de l'abbé Gioberti pour obtenir que le Piémont reste seul chargé des affaires d'Italie. — Mission du marquis Montezemolo à Gaëte. — Réponse du Pape. — Colère du cabinet sarde contre Naples, qui a osé le soupçonner de vouloir enlever les Romagnes au Saint-Père. — Ses offres d'intervention paraissent suspectes aussi au gouvernement provisoire ro-

main qui les repousse. — L'abbé Gioberti se tourne vers la France. — Son voyage à Paris. — Le président et la majorité du ministère se rallient de suite au plan piémontais. — Résistance de M. de Falloux. — Interpellations de M. Ledru-Rollin, le 20 février 1849, sur ce projet de restauration papale par les armes du Piémont sous la responsabilité de la France. — Le pasteur protestant Coquerel se prononce en faveur de Pie IX. — Discours remarquable de M. Aylies. — Le ministère n'avoue ses projets que par son silence. — Nouvelle et violente insistance de M. Ledru-Rollin le 8 mars. — L'Assemblée repousse tous les ordres du jour et laisse carte blanche au gouvernement.

La Constituante romaine proclame, le 9 février, l'abolition du pouvoir temporel et la République. — Les constitutionnels essaient de s'opposer à ce vote. — Protestation du Saint-Père le 14 février, — Note du cardinal Antonelli demandant le secours des quatre puissances catholiques. — Adhésion de l'Europe entière à cet appel. — Le Piémont seul proteste et maintient sa prétention d'intervenir seul dans une affaire qu'il ne voulait considérer que comme italienne. — Chute du ministère Gioberti. — Anarchie en Toscane. — Mazzini admis au titre de citoyen romain et nommé à la Constituante.

Parti de Paris le 27 novembre, après avoir reçu ses instructions en conseil des ministres, M. de Corcelles arrivait à Marseille le 30, juste à temps pour apprendre la suite des événements de Rome. Huit jours après l'assassinat du comte Rossi, Pie IX, trompant la surveillance des geôliers qu'on lui avait imposés pour ministres, avait réussi à s'échapper de sa prison du Quirinal. Quitter ses États en révolution est pour tout souverain une détermination extrême et redoutable. Pour celui qui règne sur le tombeau des Apôtres, la question politique se complique d'une question de conscience. Là comme ailleurs, en effet, c'est faire la part toujours belle à l'anarchie que de supprimer le principal obstacle à son triomphe définitif et créer la nécessité d'une restauration de force majeure; mais c'est en outre livrer à d'incalculables hasards le gouvernement de l'Eglise, proscrit dans son chef et

privé de sa capitale. Plus d'une fois, depuis l'encyclique du 29 avril, le Saint-Père avait écarté tout projet de fuite : même après les sinistres journées des 15 et 16 novembre, il résistait encore aux pressantes sollicitations des représentants de l'Europe, qui formaient son conseil intime après avoir été sa seule garde à l'heure du péril. M. le duc d'Harcourt, qui prit à tous les événements de Rome une part digne de son pays et de son nom, proposait au Pape d'aller relever son autorité à Civita-Vecchia sous la protection d'une escadre française. M. Martinez de la Rosa offrait les îles Baléares comme le denier de Saint-Pierre de la catholique Espagne. L'Angleterre elle-même avait proposé de recevoir à Malte l'auguste fugitif. Les cours allemandes, et notamment M. le comte de Spaur, ministre de Bavière, accrédité pour l'Autriche, insistaient pour que l'on trouvât en Italie un point fortifié où l'on pourrait attendre, sans perdre de vue le Vatican, les décisions de l'Europe. Pie IX hésitait entre tous ces partis, et tout d'abord sur le grave parti de quitter Rome, lorsqu'une circonstance touchante et fortuite vint fixer ses irrésolutions.

Pendant les pérégrinations de son exil en France, le Pape Pie VI avait l'habitude de porter les saintes hosties dans une petite pyxide suspendue à sa poitrine. C'est là qu'il puisait en secret chaque matin la consolation de ses souffrances et le viatique de sa longue agonie. Cette relique était restée à Valence avec le cœur et les entrailles du premier Pape martyr de la Révolution. Mgr Chartrouse, évêque de ce diocèse, avait eu la délicate pen-

sée de l'envoyer à Pie IX. « J'espère bien, écrivait le prélat, qu'elle ne recevra plus la même destination. Cependant, qui peut connaître les desseins de Dieu dans les épreuves que la Providence ménage à Votre Sainteté?... » Cette lettre, expédiée de Valence le 15 octobre et n'arrivant à Rome que juste au milieu des événements de novembre, parut au successeur de Pie VI comme un avertissement donné d'en haut par celui qui l'avait précédé dans la voie des épreuves. Aidé par le courageux dévouement des ministres de France et de Bavière, Pie IX sortit du Quirinal dans la soirée du 24, et, plus heureux que Louis XVI, arrivait le lendemain matin en terre sûre, à Gaëte.

Cet événement simplifiait extrêmement, s'il ne la rendait inutile, la mission de notre envoyé extraordinaire. Une partie de sa tâche, la meilleure et la plus difficile, était remplie. Du moment où le Pape se trouvait hors de l'atteinte des factieux, il n'y avait plus à pourvoir à sa sûreté personnelle. Restait à lui offrir l'hospitalité de la République. Informé par M. de Latour-d'Auvergne que Pie IX, qu'on avait dit en route pour la France, était allé chercher refuge plus près de sa frontière dans les États du roi de Naples, M. de Corcelles voulut, avant de le joindre, essayer de surprendre à Rome même la vraie situation des choses et des esprits. La brigade Mollière, déjà embarquée et prête à partir au premier signal, restait en rade de Marseille. A Civita-Vecchia, les gens du port accueillirent nos hommes du *Ténare* par cette question significative : *Quand venez-vous en finir?* Le départ imprévu du Pape avait soulevé la pierre qui cachait le puits de l'a-

bîme. En dépit de la feinte assurance de Mamiani, qui devait se démentir à quelques jours de là par une honteuse démission, on tremblait devant les assassins de Rossi, restés maîtres de la rue depuis le 15 et qui dictaient des lois au gouvernement. Chacun comptait que la France allait faire justice du crime commis sur l'un de ses nationaux et ramener au Vatican le Pontife qui avait donné le statut. Pour qui a vu la consternation des Romains en ce moment, nul doute que, si nos troupes eussent débarqué en même temps que notre ambassadeur, le parti modéré n'eût repris courage, et que la restauration du Pape ne se fût faite d'enthousiasme et sans un coup de fusil.

Débarqué à Gaëte le 7 décembre et présenté aussitôt au Saint-Père par le duc d'Harcourt, M. de Corcelles en avait reçu, avec les plus tendres remercîments pour l'initiative de la France, l'assurance que l'occasion s'offrirait bientôt à lui d'aller porter à la fille aînée de l'Église[1] les bénédictions reconnaissantes de son chef. Le 4, une déclaration solennelle avait exposé et remis la cause du Pape à toutes les nations catholiques. En attendant, ne se trouvait-il pas plus sûrement dans son rôle et à son poste en restant à Gaëte qu'en mettant la mer et les Alpes entre lui et ses sujets un moment égarés? C'était avec le plus généreux empressement que Ferdinand II venait de consacrer sa personne et ses États au

[1] Une dépêche de M. J. Bastide, montrée à plusieurs de ses collègues catholiques de l'Assemblée, avait maintenu pour la République cette glorieuse et politique appellation de la France des Bourbons.

service de l'hôte vénérable que la révolution lui envoyait; convenait-il de mépriser cet asile et ce dévouement pour se retirer dans un pays qui n'était pas fixé lui-même sur ses propres destinées?

Disons cependant que la confiance de Pie IX dans la loyauté de la France était entière; mais on touchait au 10 décembre, et nul ne savait quel gouvernement allait sortir de l'urne populaire. Des deux candidats en présence, l'un plaisait personnellement au Pape par la droiture et l'élévation de son caractère; mais comment ne pas s'effrayer du parti auquel il avait publiquement lié sa fortune? L'autre n'apparaissait à Gaëte qu'entouré de l'auréole inquiétante des souvenirs de 1831. On attendait donc le résultat de l'élection, moins pour cesser de craindre que pour prendre un parti. Ceux qui ont prétendu que la peur de livrer le chef de l'Église aux mains du fils d'un régicide avait seule à ce moment privé la France de la visite du Souverain Pontife ont calomnié du même coup Pie IX et le général Cavaignac. Tous les diplomates alors réunis autour de lui en ont rendu témoignage: les vœux, les prières même du Saint-Père, n'étaient rien moins qu'hostiles à la candidature du vainqueur des barricades de Juin. Tandis qu'en France l'opinion publique ne trouvait rien que de naturel et de rassurant dans le manifeste du prince Louis-Napoléon et dans ses déclarations si catégoriques en faveur du domaine temporel de la Papauté, on se passait ces diverses pièces à Gaëte avec un sentiment où la surprise le disputait à la satisfaction. Quoi d'étonnant que l'im-

pression des événements de Romagne se fût conservée plus vive à la cour pontificale que dans les cercles parisiens où se préparait l'élection du 10 décembre? On recueillait donc avidement, et de la bouche même des acteurs ou des témoins oculaires, tous les détails d'une époque si semblable à celle qui s'annonçait pour le successeur de Grégoire XVI. On insistait particulièrement sur le rôle joué depuis 1815 par la famille de l'Empereur dans les révolutions de la Péninsule.

Ces deux causes des Bonaparte et de l'indépendance italienne, assez hostiles l'une à l'autre, à la fin de l'Empire, pour que les Milanais n'eussent pas rougi d'appeler les Autrichiens contre le fils adoptif de Napoléon, en étaient venues à se confondre. C'est pendant le premier exil de 1814 que cette négociation s'était poursuivie entre l'île d'Elbe et Naples, où régnait encore le roi Murat. Il y aurait même là un coin d'histoire contemporaine curieux à étudier dans les documents originaux. Quelques paroles de l'Empereur à Sainte-Hélène sur l'unité qu'il avait rêvée pour l'Italie, paroles qui eussent coûté cher à l'Italien qui les aurait prononcées sous son règne, ont scellé pour l'histoire l'alliance de cette dynastie avec le pays dont elle tire son origine. Les soldats des diverses contrées de la Péninsule qui rentraient chez eux après avoir suivi nos drapeaux d'Aranjuez à la Bérésina, et qui voyaient leurs services diffamés par les nouveaux gouvernements, propagèrent partout leur culte pour le glorieux capitaine qu'on se plaisait à surnommer le plus grand des Italiens depuis César. Le fanatisme pour ce nom et pour ce sang

était si aveugle, que, non contents d'essayer d'un fils aîné du roi Jérôme, des deux fils du roi Louis, du duc de Leuchtenberg, fils d'Eugène et gendre du czar Nicolas, et en dernier lieu du prince de Canino[1], les meneurs du mouvement n'avaient pas craint de chercher un chef en dehors de la famille légitime du grand Empereur. La veille de la Saint-Jean de 1831, on répandit à Florence une proclamation qui décernait la couronne constitutionnelle d'Italie à un jeune homme dont le seul titre était de passer pour fils naturel de Napoléon[2].

Quant au candidat à la présidence de la République française, on venait de rappeler sans le vouloir, et dans un travail qui n'avait assurément aucune signification politique, la part qu'il avait prise aux soulèvements des Légations en 1831. Suivant un écrivain chez lequel rien ne pouvait faire suspecter alors une hostilité que rien n'est

[1] Voici ce qu'écrivait, sous la date du 21 janvier 1848, le directeur général de la police vénitienne, dénonçant les relations intimes de Manin et Tommaseo avec la Toscane : « On m'assure que le mouvement révolutionnaire qui a éclaté à Livourne du 6 au 7 courant, et qui a amené l'arrestation de l'avocat Guerrazzi et d'autres complices, avait pour but de soulever toute l'Italie et de constituer un royaume dont on voulait créer roi le prince Charles Buonaparte de Canino... La comparaison qu'a faite l'avocat Avesani, dans son instance du 14 courant, de notre gouvernement avec celui de Napoléon, comparaison toute à l'avantage de ce dernier, peut mériter une attention particulière... (*Hist. de la République de Venise sous Manin*, par Anat. de la Forge; t. I, p. 328).

[2] Alcune società segrete lavoravano a favore del Walewski, figlio naturale di Napoleone, e la vigilia di San Giovanni sparsero un proclama per farlo re costituzionale d'Italia; ma il governo s'accontento di ammonire alcuni, alcuni mandar via.—(Cantù, *Storia degli Italiani*, vol. IV, p. 544). « Quelques sociétés secrètes travaillaient en faveur de Walewski, fils naturel de Napoléon, et, la veille de Saint-Jean, elles répandirent une proclamation pour le faire roi constitutionnel d'Italie; mais le gouvernement se contenta d'en admonester quelques-uns et d'en éloigner quelques autres. »

venu confirmer depuis, le fils aîné de la reine Hortense, prince d'un naturel paisible et plus adonné aux beaux-arts qu'à l'ambition, n'avait marché à cette époque contre Grégoire XVI qu'entraîné et dominé par son jeune frère [1]. Ne restait-il plus rien de l'insurgé de 1831 dans le candidat de 1848? De ces engagements de jeunesse, de cette première occasion de tirer l'épée, de ces déclamations italiennes où son imagination de vingt ans s'était enflammée, était-il sage de penser que rien ne survivait, même à l'état de rêve, dans l'âme de l'ancien combattant de Forli? Sans doute le temps renouvelle tout en nous comme autour de nous. Les points de vue, les opinions, se modifient avec les situations et les intérêts. La sagesse est un fruit d'automne que l'expérience greffe douloureusement sur l'arbre stérile de nos illusions; mais le fond de l'homme ne change pas, le tronc et la séve restent les mêmes. Les épreuves n'avaient pas été épargnées au fils de la reine Hortense, soit en Italie, soit en France; mais était-ce bien au moment où la plus hardie de ses prétentions recevait de ce côté des Alpes un commencement de justification, qu'on devait espérer qu'il fallait s'empresser de renoncer à toutes les autres? Parmi les catholiques de France, les avis étaient fort partagés. Il eût été peu raisonnable en tous cas de demander à la cour pontificale d'oublier, du jour au lendemain, des craintes basées sur des faits certains et que rien n'était venu démentir depuis dix-huit ans.

[1] Voir aux pièces la preuve de ce fait fournie par M. Feuillet de Conches.

Toujours est-il qu'au moment où le général Cavaignac entamait à Gaëte l'expédition de Rome le suffrage universel donnait à la France le gouvernement qui devait la terminer. Spectacle assurément digne de remarque! Le pouvoir exécutif venait de changer de mains sans violences, sans secousses, sans révolution, par le seul effet de la volonté nationale librement manifestée. « En vertu des articles 47 et 48 de la Constitution, avait dit M. Marrast après avoir pris Dieu et les hommes à témoin du serment prêté par le nouvel élu, l'Assemblée nationale proclame le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte président de la République française depuis le présent jour jusqu'au deuxième dimanche du mois de mai 1852[1]. » Voyant que cette transmission de l'autorité, épreuve suprême des gouvernements démocratiques, s'était opérée sans plus de dommage pour l'ordre public que l'hérédité de la couronne dans les monarchies, les républicains affectaient de se consoler de la défaite de leur candidat en disant : « C'est la consécration de la République. » C'était au contraire sa condamnation. Deux causes, on s'en souvient, avaient décidé de ce miracle : l'une toute personnelle au général Cavaignac; l'autre irrésistible comme le courant de l'esprit public vers ce qu'il croit le salut du pays. Que le vainqueur de Juin ait fait acte de républicain sincère en descendant si noblement du pouvoir, personne ne le reconnait et n'en honore plus hautement que nous sa mémoire. Mais la France n'en avait pas moins émis, le 10 dé-

[1] *Moniteur* du 21 décembre 1848.

cembre, un vote monarchique. Le rationalisme démocratique venait d'être vaincu par un grand nom. Et ce nom, qu'on nous permette de le rappeler, agissait seul alors pour celui qui le portait. « Voilà mon grand électeur ! » disait un jour le futur élu en montrant de son hôtel du Rhin la statue de son oncle sur la colonne de la place Vendôme. Le mot était juste et heureux : ce que l'on savait des antécédents du prince Louis-Napoléon en France n'était fait, lui-même en convenait, ni pour frapper l'imagination des masses ni pour commander l'adhésion des politiques[1].

La nation n'en avait pas moins le droit d'être contente de son œuvre. Le gouvernement du prince-président fut salué comme une ère de repos après la tourmente et de réparation après le naufrage. Ceux mêmes qui, par esprit de sagesse et non de parti, avaient voté pour Cavaignac, s'applaudissaient de ce que la chance, qui ne devait pas favoriser leur candidat, eût si franchement tourné pour son concurrent. Une des imperfections, je ne voudrais pas dire un des dangers du suffrage universel, c'est en effet qu'il lui faut, pour être un principe d'ordre, des victoires d'unanimité. Quinze cent mille voix d'un côté, cinq millions et demi de l'autre, tranchaient sans conteste la question en faveur de Louis-Napoléon. Mais qu'on se figure le pays divisé en deux camps presque égaux et le pouvoir devenant le prix de quelques milliers de bulletins ! C'est une redoutable nécessité de ces batailles du scrutin populaire que le vaincu doive dispa-

[1] Voir au *Moniteur* du 24 juillet 1849 le discours où le président répudiait, en face de la forteresse de Ham, ses tentatives de Strasbourg et de Boulogne.

raître dans le triomphe du vainqueur. Les demi-succès ne présageraient qu'une prochaine déroute. On reprochait non sans raison au suffrage restreint de compromettre trop souvent la moralité de l'élection en la faisant dépendre de quelques voix à déplacer; prévoyait-on alors cette consigne forcément donnée à tous les agents du pouvoir : *Il nous faut la presque unanimité!* Si le stimulant d'un grand but à atteindre ou d'un grand danger à éviter n'existe pas, les masses restent inertes, *mole sua stat!* Et si l'administration ne se décide pas à agir pour elles au détriment de leur indépendance, les clubs s'en chargent au plus grand péril de l'ordre public. Le trait saillant et heureux de l'élection qui venait d'avoir lieu, c'est que le peuple avait marché seul, et même au rebours de l'impulsion qui lui venait du gouvernement; mais il y aurait eu folie, chacun le sentait, à se promettre à périodes fixes des situations et des candidats exceptionnels comme au 10 décembre. Encore les esprits chagrins remarquaient-ils, en ce temps d'entière liberté, qu'un entraînement non moins général s'était produit le 20 avril précédent en faveur de cette république tant conspuée depuis. Ce jour-là, en effet, près de neuf millions d'électeurs avaient nommé une assemblée qui s'était déclarée unanimement républicaine. Où en était-on, au bout de six mois, de ce merveilleux accord? Lamartine, Cavaignac, n'auraient-ils pas eu, chacun à son jour, tous les millions de voix que peut donner un pays qui a besoin d'être sauvé? Le suffrage universel était donc exposé, d'un mois à l'autre, non-seulement à va-

rier, mais à se contredire. Dès lors, était-ce un principe ou un expédient?

Tous ces raisonnements n'empêchaient pas que le prince-président, chef légitime du pouvoir exécutif, ne fût, par le seul fait de son élection, une force nouvelle dans la République. Des influences contraires se le disputaient depuis qu'on avait vu grandir ses chances. Les uns le poussaient à reprendre les traditions du bonapartisme révolutionnaire des Cent-Jours ; les autres lui conseillaient de mettre sa gloire à recommencer les belles et fécondes années du Consulat. MM. de Persigny, Abattucci, Boulay (de la Meurthe), furent les agents habiles et dévoués des plus délicates négociations. On s'arrêta enfin à l'idée de donner au pays, dans un ministère composé d'hommes pris à tous les partis et ralliés à la défense de l'ordre, la véritable représentation gouvernementale du scrutin du 10 décembre.

Ce fut M. Odilon Barrot qui se chargea de le former. De tous les hommes qui avaient marqué haut leur place dans le régime parlementaire, l'ancien chef de la gauche semblait celui qui pouvait servir le plus utilement la combinaison qui se préparait. Nul talent de tribune n'était plus éprouvé, nulle probité politique plus incontestée. Sa jeunesse s'était passionnée aux luttes des partis sous la Restauration, et il en était resté, à son insu peut-être, un peu de bonapartisme dans son opposition et dans sa popularité. Avec une sincérité libérale à l'abri de tout soupçon, c'était un Béranger parlementaire. Lorsqu'aux derniers jours du règne de Louis-

Philippe le roi Jérôme vint demander de rentrer en France et de prendre rang à la Chambre des pairs, ce fut M. Odilon Barrot qui fut chargé de ménager ce rapprochement entre la dynastie de 1830 et la dynastie de 1804. Vivement sollicité de nouveau, il avait, plusieurs semaines avant l'élection, laissé voir sa préférence pour la candidature du prince Louis-Napoléon. Grâce à de fidèles amis qui se dévouèrent à prendre avec lui le fardeau du pouvoir, aidé dans ses démarches par MM. Molé, Thiers, Berryer, Montalembert, ses anciens rivaux oratoires qui s'offraient à devenir ses premiers soldats, M. Barrot parvint non sans peine à présenter au président un ministère entièrement composé d'hommes d'ordre[1]. Il était temps! car des personnages d'une toute autre nuance affectaient de se montrer à l'Élysée, annonçant hautement leur entrée aux affaires pour le lendemain.

Parmi les hommes nouveaux que ce mouvement des opinions conservatrices les unes vers les autres venait d'élever au gouvernement, le parti catholique réclamait M. le comte de Falloux. C'était la première fois, depuis dix-huit ans, que ce nom de catholique devenait un titre pour ar-

[1] Ce ministère était ainsi composé : M. Odilon Barrot, président du conseil et garde des sceaux; M. Léon de Malleville, bientôt remplacé par M. Léon Faucher, à l'intérieur; M. Drouin de Lhuys, aux affaires étrangères; M. de Falloux, à l'instruction publique et aux cultes; M. Bixio, que le président avait particulièrement désiré, mais qui fut bientôt remplacé par M. Buffet, à l'agriculture et au commerce; M. Léon Faucher, puis M. Lacrosse, aux travaux publics; le général Rulhière, à la guerre; M. Hippolyte Passy, aux finances. Le même jour, le maréchal Bugeaud était nommé commandant en chef de l'armée des Alpes, et le général Changarnier réunissait au commandement de la première division militaire celui des gardes nationales de la Seine et de la garde mobile.

river au pouvoir. Nul ne le portait, quoique nouveau dans le monde politique, avec plus d'autorité que le jeune ministre de l'instruction publique et des cultes. Envoyé à la Chambre par un collége de l'Ouest lors des élections de 1846, qui devaient être les dernières de la monarchie de Juillet, la République l'avait trouvé étudiant encore de son banc de la droite les hommes et la situation qu'elle condamnait à disparaître. Les périls de la société le révélèrent au pays et à lui-même. Représentant du peuple à la Constituante, on le vit, au 15 mai, entrer avec Lamartine à l'Hôtel de Ville; un mois après, il demandait, au nom de la commission du travail, le licenciement des ateliers nationaux et remportait sur le parti de l'émeute une victoire de scrutin qui en présageait de plus décisives. En plus d'un débat de moindre importance, M. de Falloux avait montré et devait montrer plus encore qu'en révolution c'est le caractère qui fait l'homme politique et l'orateur. *Pectus id est quod disertos facit!* Cette nomination, à laquelle celui-là seul qui en était l'objet laissa longtemps attendre son acquiescement, avait le mérite de donner un représentant convaincu et fidèle aux intérêts religieux. Était-ce bien à ce titre qu'elle avait été faite? Nous ne savons : en tout cas, ce n'était pas avec le candidat à la présidence, mais avec les chefs des diverses fractions parlementaires que M. de Falloux avait discuté les conditions de son entrée aux affaires. Bien que le prince Louis-Napoléon eût formellement promis la liberté de l'enseignement et que le général Cavaignac eût refusé de contracter aucun engagement, le vote des catholiques

dans le scrutin présidentiel était resté longtemps indécis. Il est même hors de contestation qu'après la séance de la Constituante du 30 novembre, de nombreuses lettres étaient arrivées à Paris annonçant qu'entre deux candidats, dont l'un se portait au secours du Pape et l'autre lui refusait son vote, le clergé se déciderait en majorité pour le premier. Il n'avait fallu rien moins que les déclarations tardives mais si formelles de Louis-Napoléon en faveur de la souveraineté temporelle pour lui ramener les esprits un moment entraînés vers son compétiteur. Avec le portefeuille qui venait d'être confié à M. de Falloux, les catholiques comptaient donc que deux satisfactions de conscience allaient leur être accordées : le rétablissement du Pape et la loi sur l'enseignement. Quel étonnement n'eût pas été le leur d'apprendre qu'il y avait en tout cela si peu d'esprit de suite et de parti pris en leur faveur, qu'au refus de M. de Falloux on avait été au moment de choisir, non pas un homme de sa nuance, mais M. Jules Favre!

Comme le ministère de M. Guizot, comme le gouvernement provisoire, comme le général Cavaignac, la présidence de Louis-Napoléon trouvait la question romaine sur le tapis de ses délibérations. Il était naturel de penser que l'intervention commencée par le parti républicain allait être continuée et menée le plus vite possible à sa conclusion par l'élu du parti de l'ordre. Mais celui-ci persistait à ne pas approuver l'initiative prise par son prédécesseur, à laquelle, on s'en souvient, il n'avait pas voulu s'associer comme représentant. L'expédition n'eût pas réussi, croyait-il, et l'on connaissait bien mal l'Italie

en France. Il est certain qu'à ce premier moment de son pouvoir le prince-président ne songeait nullement à reprendre la politique de Charlemagne et de saint Louis, et que, tout en admettant la nécessité d'une restauration papale, il ne voulut entendre parler qu'après Novare de lui prêter le secours de nos armes. Aucune influence de tradition ni d'éducation ne le rattachait au vieux passé catholique et monarchique. Ses contacts et ses instincts étaient franchement d'un autre côté. Sur l'Italie, sur Rome notamment, ceux qui eurent l'honneur de l'approcher jugèrent qu'il professait, avec une courtoise modération pour les personnes et une retenue toute politique sur les moyens, les opinions qui avaient cours parmi les émigrés italiens. Ceux-ci avaient l'air de le savoir et de compter, non sur son gouvernement, mais sur lui-même. Il est curieux de rencontrer la preuve de ce fait dans un document diplomatique écrit alors sans intentions et publié aujourd'hui sans réclamations.

A la date du 25 décembre 1848, un des écrivains renommés de l'Italie, M. Tommasco, envoyé de la République de Venise à la République française, racontait ainsi à Manin sa première entrevue avec notre nouveau président : « Un Bonaparte, lui dis-je, est certainement appelé par la Providence au gouvernement de la France pour faire trois choses : défaire la centralisation excessive de ce pays, afin de lui donner une véritable liberté ; augmenter le respect du pouvoir spirituel du Pape *en réduisant son pouvoir temporel;* enfin, réparer Campo-Formio. La première de ces propositions lui plut ; *il adhéra à la se-*

conde; quant à la troisième, elle ne l'offensa pas, et il fit même un signe d'assentiment. Il remarqua parfaitement (quoique je ne l'eusse pas dit) que dans les trois choses il devait, selon moi, agir en sens inverse de son oncle. Il parle peu, mais poliment, semble peu instruit des faits, mais désireux de s'en instruire et d'agir. Il se dit arrêté par les difficultés de détail, et parmi ces détails « par le plus fâcheux de tous, qui est les hommes « de détail. » Il objecte que, pour enlever au Pape le pouvoir temporel, il faudrait une guerre européenne; qu'il a été l'initiateur du mouvement, etc. A tout cela je ne répondis pas grand'chose, me bornant à témoigner (comme particulier) le désir que le Pape vînt dans quelque ville du Midi de la France. Lui-même parut aussi le désirer. Il n'a pas l'air de se soucier du Piémont, mais de préférer un État lombard-vénitien indépendant. Mes discours à son compatriote et familier paraissent avoir fait quelque impression... En somme, ce nouveau gouvernement semble moins éloigné de la guerre, ou du moins d'un langage ferme, que l'autre; non pas ses ministres, mais *lui* personnellement. »

Le 29 du même mois, le gouvernement provisoire de Venise, comme s'il avait pu deviner la dépêche écrite de Paris le 25, disait au prince Louis-Napoléon, dans une adresse de félicitations : « Nous sommes persuadés que vous, ancien soldat de la liberté italienne, vous êtes appelé par les desseins de la Providence à reconstituer la nationalité de la grande patrie des Napoléonides[1]. »

[1] Documents laissés par Manin, publiés par Planat de la Faye. Paris. 1860, t. II, p. 63, 66.

On conçoit qu'il ne saurait entrer dans notre plan de soumettre à une arbitraire analyse les sentiments de celui qui représentait alors l'autorité et qui la détient aujourd'hui tout entière. Il serait sans doute difficile d'établir une parfaite concordance entre les déclarations si explicites de la lettre au Nonce en faveur du pouvoir temporel et l'adhésion donnée aux plans de l'envoyé de Venise contre ce même pouvoir. Le fond des cœurs n'est visible qu'à Dieu. Rarement, à travers les ambages et les prestiges de la politique, est-il donné à l'histoire d'y faire briller quelques rayons. Ceux qui gouvernent les hommes doivent donc se résigner à subir l'atteinte des jugements les plus contradictoires. Le vulgaire les admire même d'autant plus qu'il les comprend moins, et les accepte d'autant mieux pour habiles qu'il les juge plus impénétrables. Porté d'instinct à voir des profondeurs où quelquefois il n'y a que des surfaces, il se plaît à supposer plus compliqué qu'il n'a jamais été cet art de le maîtriser que sa crédulité rend si facile! Le souverain qui en dix années a pris sous sa responsabilité l'expédition de Rome et la guerre d'Italie ne pouvait échapper à cette commune destinée des personnages historiques. Pour les uns, il serait le type même du prince, le *Murphy* de l'échiquier politique, calculant ses coups, prévoyant ses chances et marchant à son but avec une froide obstination, tantôt en avançant, tantôt en reculant. L'identité, suivant eux, serait complète entre le président de 1849 et l'empereur de 1859, et nulle antinomie n'existerait entre rétablir le Pape aux conditions qu'y mettait la lettre au colonel

Ney, et le laisser dépouiller par les Piémontais, comme cela s'est vu depuis. Ceux qui portent ce jugement, citent les brochures officielles qui ont laissé deviner le dernier mot de notre campagne de Lombardie, et se plaisent à signaler les habiles évolutions de la même pensée dans le changement accompli des faits et des situations personnelles[1].

Pour d'autres, qui ne se croient pas moins bien informés, l'empereur comme le président aurait suivi plus souvent l'impulsion des événements que celle de sa propre volonté. Plus opiniâtre que prévoyant, plus hardi à concevoir qu'heureux à trouver les moyens d'exécution, il serait exposé à se décourager plus aisément qu'on ne se l'imagine, et à se laisser prendre au dépourvu par les accidents même des choses qu'il a provoquées. Trouvant, il y a douze ans, la question romaine engagée devant l'Europe, et la France elle-même, engagée dans cette question, il s'en est tiré comme le comportait alors l'état de l'Europe et de la France. La voyant surgir de nouveau, il y a deux ans, sous les pas de son armée victorieuse, il a tout mis en œuvre pour empêcher qu'elle ne vint à s'aggraver, sans réussir à se faire écouter ni à Rome où il conseillait les réformes, ni à Turin où il prêchait la modération. Ceux-là aiment à rappeler la paix inattendue de Villafranca, le traité de Zurich, le rappel de notre ambassadeur auprès de Victor-Emmanuel, lorsque, non

[1] Par un prodige d'activité de son éditeur, la brochure le *Pape et le Congrès*, qui fut mise en vente à Paris le 22 décembre 1859, était publiée le même jour en anglais dans le *Times*, en allemand dans la *Gazette de Cologne*, en italien dans la *Perseveranza* de Milan.

content d'avoir pris les Légations, ce souverain a voulu prendre les Marches, l'armée française maintenue et renforcée autour du Pape, et les nombreuses notes du *Moniteur*, où le gouvernement français se plaint de la violence faite à ses plans par un faible allié, plus difficile à contenter que l'ennemi le plus redoutable. On voit que ce ne sont ni les faits ni les documents qui manqueraient à ce curieux débat. Pour nous, qui n'avons ni le désir de nuire ni la prétention de servir, nous laissons à ceux qui écriront plus tard en toute convenance et toute liberté, le soin d'essayer un accord ou de risquer un choix entre ces deux opinions.

Quant aux ministres, unanimes avec le président pour ne reconnaitre de gouvernement romain qu'à Gaëte, ils étaient loin d'être d'accord entre eux sur la nécessité immédiate, pas plus que sur les voies et moyens d'une restauration du Pape. Pour le plus grand nombre, il y avait à pourvoir en France et même au dehors à bien d'autres embarras plus pressés et plus redoutables. M. de Falloux seul, puis M. Buffet, nommé au bout de huit jours ministre du commerce en remplacement de M. Bixio, osaient faire entendre les plaintes et les espérances des catholiques frappés du même coup que le Saint-Père. M. Barrot, vacillant et combattu, ne voulait ni soutenir ni renverser le gouvernement qui avait remplacé à Rome celui de Pie IX. Son honnêteté s'indignait de ce scandale d'ingratitude et d'anarchie; son bon sens en prévoyait la chute inévitable et prochaine. Mais l'intervention française l'effrayait, parce que, trouvait-il, elle ne pourrait

jamais être aussi libérale que l'exigerait l'opinion publique. Plus éclairé ou moins prévenu que la plupart de ses amis politiques, il admettait avec les catholiques que le Pape devait rester indépendant, non-seulement des grandes puissances, mais tout d'abord de ses sujets. Seulement cet intérêt religieux qu'il reconnaissait supérieur à tous les autres, il ne le croyait pas conciliable avec la liberté constitutionnelle des Romains. Suivant lui, Rossi eût échoué; le Statut et la papauté n'auraient pu marcher ensemble. Dès lors comment prendre devant l'Assemblée la responsabilité d'une telle entreprise? Or cette responsabilité, c'était sur l'ancien orateur de la gauche qu'elle allait retomber de tout son poids : personne ne l'ignorait, et M. Barrot moins que personne.

Sans affecter plus d'illusions sur le gouvernement pontifical que son ancien chef parlementaire, M. Drouin de Lhuys, qui avait remplacé M. Jules Bastide aux affaires étrangères, convenait, avec cette netteté de vue qui est le premier don des esprits politiques, que, du moment où Rome sans le Pape embarrassait si fort les diplomates, et où le Pape sans Rome offusquait à si bon droit les catholiques, il y avait lieu de penser à une prompte solution. L'Europe découronnée de la tiare ne lui semblait plus l'Europe. Il lui fallait un pape, disait-il, plutôt un bon qu'un mauvais, cela allait de soi, mais plutôt un mauvais que point. Par une bonne fortune inespérée, celui qu'il s'agissait de secourir était non-seulement bon, mais excellent, puisqu'il avait voulu donner à son peuple la liberté. Pas moyen, d'ailleurs, il s'en était bien vite convaincu, de

faire au dehors de la bonne politique conservatrice en laissant s'implanter un gouvernement révolutionnaire à la place du plus antique et du plus vénéré des gouvernements. Deux sortes de liens nous rattachaient à Rome : l'un politique envers un État politique régulier et ami, l'autre religieux envers le chef de la communion religieuse à laquelle la France appartient. Nul doute que le rétablissement du pouvoir temporel du Pape ne fût l'affaire des nations chrétiennes et tout d'abord de la France, habituée à marcher à leur tête ; mais ici revenaient les objections pratiques de M. Barrot. Comment faire accepter par l'Europe une intervention républicaine? Comment proposer à l'Assemblée une intervention purement catholique? Mieux valait donc négocier et se borner en attendant à placer quelques garde-fous autour du nouveau Capitole.

Ces différends allaient bientôt s'évanouir devant la marche précipitée des événements d'Italie. En quelques semaines, les clubs de Rome avaient décrété l'abolition du pouvoir temporel, refusé de reconnaître la commission gouvernementale désignée par Pie IX, nommé une junt provisoire, renvoyé le ministère Mamiani et les deux conseils qui osaient encore parler du Statut, sommé le roi Charles-Albert de dénoncer l'armistice à Radetzki, adhéré au projet de constituante italienne du ministre toscan Montanelli, et convoqué, une constituante romaine pour décider du gouvernement à donner aux États de l'Église. Les prières, les avertissements, les protestations, les menaces de Gaëte, n'avaient pu rien empêcher ni rien réparer. Rome était à la merci de l'émeute

comme Pie IX l'avait été pendant huit jours au Quirinal. Une bande d'aventuriers accourus de tous les points de l'Italie et même de l'Europe, et dont la garde civique demanda inutilement le renvoi, terrifiaient la masse inerte et peureuse des honnêtes gens[1]. Le 25 janvier, on avait voté, sans oser regarder devant soi, pour une assemblée dont le premier mandat devait être de proclamer la république. Avant d'en venir là, et pour se donner une dérisoire apparence de modération, une députation avait été envoyée au Pape afin de le persuader de rentrer dans sa capitale. Il s'est même trouvé des historiens qui ont sérieusement reproché à Pie IX de ne s'être point prêté à cette comédie et de n'avoir pas saisi cette occasion de relever son gouvernement avec l'appui du parti constitutionnel. Nous aimons singulièrement le parti que l'on décore de ce nom ; partout où il peut exister, nous en sommes, car c'est le parti de la liberté sans crimes et du progrès par transaction. Mais franchement où fallait-il le chercher à Rome? Était-ce dans cette assemblée qui, devant l'assassinat d'un ministre commis à sa porte, n'avait osé dire un mot? Ou dans cette garde nationale qui, le lendemain, avait lâchement fraternisé avec l'émeute sous les yeux du Pape assiégé dans son palais? Ou dans ce ministère qui, à son éternelle honte, avait ramassé sur

[1] Nous lisons dans le bulletin des séances de la Chambre des députés romaine du 21 décembre 1848 : « Le ministre Mamiani demande l'autorisation de pouvoir, pendant deux mois, renvoyer les étrangers qui seraient soupçonnés de vouloir troubler l'ordre public. Le ministre prie la Chambre de vouloir bien décréter l'urgence.

« M. Bonaparte s'y oppose. »

l'escalier de la chancellerie le portefeuille sanglant de Rossi, sans intenter aucune poursuite, ni faire entendre aucune parole contre le parti des assassins?

C'est à ce moment que l'abbé Gioberti, premier ministre de Charles-Albert, proposa aux puissances de laisser le Piémont régler par lui-même les affaires d'Italie. Comme l'avait dit, en 1848, le marquis Pareto, comme devait le répéter de nos jours M. de Cavour, le cabinet sarde n'avait d'autre but, en mettant en avant cette prétention, que d'épargner à l'Italie les excès de la république et les rigueurs de l'intervention autrichienne. Double danger pour la paix de l'Europe conjuré par sa courageuse entremise! Double service rendu par le Piémont monarchique à la cause des trônes! Le marquis Montezemolo fut donc envoyé à Pie IX avec la mission de le décider à venir à Nice ou dans toute autre ville du royaume sarde, et surtout à demander lui-même le secours de Charles-Albert. Aussitôt cette demande faite, le roi devait interposer sa médiation entre le Pape et la junte provisoire, et occuper militairement les principales places des Romagnes et de l'Ombrie. Pie IX répondit que la France lui avait la première offert une généreuse hospitalité, mais qu'il n'avait jusqu'à ce jour aucune raison de quitter Gaëte, d'où il pouvait plus aisément veiller sur ses États. Sans doute l'arrangement de la question romaine par les Italiens, agissant comme fondés de pouvoir de l'Europe catholique, lui eût paru la plus heureuse des solutions. Mais comment l'espérer ou même la souhaiter sans l'intime union des deux monarchies italiennes du Nord et du

Midi? Or ne se trouvaient-elles pas dans les plus mauvais termes depuis la dernière guerre? Le Piémont disait à Naples : « Vous avez trahi la cause italienne! » — Naples répondait au Piémont : « Je n'ai jamais trahi la cause italienne ; mais j'ai refusé de servir jusqu'au bout la cause sarde, qui se cachait sous ce grand nom ! » Les sentiments religieux et dévoués à sa personne du roi Charles-Albert n'étaient l'objet d'aucun doute de la part du Saint-Père ; mais pouvait-on nier que la politique d'annexion à outrance n'eût soulevé toute la Péninsule contre le gouvernement de Turin? Souverains et peuples ne lui jetaient-ils pas, à tort sans doute, les mêmes reproches de cupidité et de mauvaise foi? Le nouveau ministère, dit démocratique, présidé par l'abbé Gioberti, offrait-il plus de garanties que ses devanciers? Bien s'en fallait! Le Piémont, qui avait si obstinément repoussé le projet de ligue italienne proposé par Pie IX, venait d'envoyer des agents à Florence et à Rome pour traiter avec les autorités révolutionnaires et convoquer, de concert avec elles, la future constituante. A leur tour, les ambassadeurs de la junte romaine avaient été reçus à Turin. Le cabinet piémontais avait donc un pied dans le camp de la révolution, et, dès lors, comment réclamerait-il la confiance des princes? Il pactisait publiquement avec les usurpateurs du domaine de l'Église, et dès lors comment croire à son désir désintéressé de faire rendre justice au Saint-Père? Du moment où l'accord semblait impossible entre les gouvernements italiens, Pie IX, ne voyant plus que le grand devoir de sa charge apostolique, devait se rappeler

que l'Église est universelle et non pas italienne, et remettre sa cause aux puissances catholiques.

Telle fut en substance la réponse du Pape. Le dépit qu'on en conçut fut si vif à Turin, qu'on cessa de garder aucun ménagement vis-à-vis de Naples. L'ambassadeur de Ferdinand II à Paris ayant laissé deviner que, dans son opinion, les Piémontais n'étaient point incapables de se faire appeler à Bologne par le Saint-Père et d'y rester ensuite malgré lui, le gouvernement sarde donna à son ministre de Naples l'ordre de rentrer à Turin. « Cette résolution, écrivait Gioberti, a pour cause principale l'indigne calomnie répandue en France par le prince de Cariati, qui nous accuse de vouloir enlever au Pape les Légations. J'espère que le soupçon d'une telle infamie n'entrera pas un seul instant dans l'esprit du Pontife[1]. »

N'ayant pu persuader Pie IX, le cabinet sarde vint porter ses propositions au gouvernement provisoire de Rome. Mais, de ce côté aussi on était en garde. Il fut répondu assez adroitement qu'on attendrait, pour accepter garnison piémontaise dans les places de la Romagne, que le Piémont eût rompu l'armistice qui le liait à l'Autriche et déclaré franchement ses intentions. A ces conditions, on lui offrait les clefs de Bologne et quinze mille soldats.

[1] Voici les termes de cette dépêche, curieuse à relire en ce moment, où les douanes piémontaises se dressent à quelques kilomètres des portes de Rome : « Questa nostra deliberazione fu cagionata non solo dal rifinto arbitrario che il cabinetto di Napoli fece di accettare il signor Plezza... Ma piu ancora l'indegna calunnia spacciata in Francia dal principe di Cariati, colla quale ci attribuiva l'offerta di togliere al Papa le Legazioni. Spero che il sospetto di tanta infamia non anidera per un solo istante nell animo del Pontefice... » (*Risorgimento* de Turin, du 19 janvier 1849.)

« Rome comprend très-bien, mandait la junte à son envoyé auprès de Charles-Albert, que les secours du Piémont peuvent la sauver de toute intervention étrangère et de toute attaque réactionnaire ; mais, pour que Rome appelle à son aide le Piémont, il faut que ce dernier, à l'exemple du gouvernement romain, s'explique franchement et sans arrière-pensée ; il faut que le gouvernement sarde s'unisse à Rome par une alliance loyale et qu'il cesse toute hésitation équivoque qui ne fait qu'alimenter les soupçons et les calomnies[1]... »

Si l'ambition se rebutait aussi vite que le dévouement, à coup sûr le cabinet sarde se serait tenu pour battu ; mais il n'en fut rien. Repoussé à Rome comme à Gaëte, le gouvernement subalpin mit désormais tout son espoir dans la France. C'est nous qu'il chargea de patroner et de faire aboutir sa médiation entre deux partis qui s'entendaient si bien pour la refuser. Le Piémont nous offrait deux choses : d'abord de ramener le Saint-Père à Rome, et dès lors les catholiques seraient satisfaits; ensuite de tenir garnison dans les États de l'Église pour y maintenir les institutions constitutionnelles contre toute tentative réactionnaire, et dès lors l'opinion libérale n'aurait rien à dire. On devine que ce plan, auquel le président de la république se hâta de donner les mains, parut à la majorité de ses conseillers le plus heureux des expédients. Gioberti vint à Paris, afin d'entraîner ceux qui persistaient à refuser leur assentiment. L'un d'eux rapportait, naguère, dans

[1] Lettre du ministre Muzzarelli à Berghini. (30 janvier 1849.)

une brochure qui a fait le bruit d'un événement, les objections qu'il opposait à un projet trop exclusivement piémontais pour ne pas éveiller nos susceptibilités françaises et catholiques : « Prétendre cacher la France derrière le Piémont, disait l'homme d'État au célèbre agitateur italien, c'est vouloir cacher un géant derrière un brin d'herbe. La France a le droit d'agir en Italie bannière déployée et visage découvert ; ce que vous proposez nous laisserait tous les inconvénients de la solidarité sans nous donner les avantages de la liberté d'action. C'est au Piémont à seconder la France en Italie, et non aux Français à se déguiser en Piémontais[1]. » Il était visible, en effet, que la Sardaigne était trop faible pour prendre sur elle, sans avoir besoin de la révolution, le lourd fardeau des destinées de la Péninsule : dès lors ni l'anarchie romaine ne pourrait être détruite, ni la souveraineté du Pape restaurée. D'ailleurs on fera toujours trop pour les ennemis de l'Église de ramener le Pape même garrotté à Rome, et l'on ne fera jamais assez aux yeux des catholiques, s'il n'est pas réintégré dans la plénitude de son indépendance souveraine. Ainsi cette solution mitoyenne n'aurait contenté personne. En revanche, elle eût compromis gravement la dignité de notre attitude devant les autres puissances. En se contentant de prêter son patronage au Piémont, la France, comme l'avait dit M. de Falloux, restait en vue pour l'Europe, et s'exposait ainsi à répondre des faits et gestes d'un petit

[1] *Antécédents et conséquences de la situation actuelle*, par le comte A. de Falloux. (Paris, chez Douniol, 1861.)

gouvernement de tout temps peu obligé par sa parole et peu scrupuleux sur le choix des moyens. Ne valait-il pas mieux, ajoutait-il dans un langage dont nous avons trouvé les traits principaux encore présents à la mémoire de ses collègues, reprendre et avouer hautement la politique des devoirs traditionnels de notre pays? Ne sommes-nous pas les protecteurs nés des intérêts catholiques, depuis l'Orient, où d'anciens traités ont placé sous notre sauvegarde les populations chrétiennes, jusqu'à Rome, où l'épée de nos rois a fondé et maintenu depuis onze siècles le domaine temporel de la papauté? On avait peur de la Chambre : sans doute elle était ou semblait être en hostilité naturelle avec le nouveau pouvoir exécutif; mais son mandat touchait à son terme, et le pays le lui signifiait chaque jour avec humeur. Puis, que pouvait espérer le ministère d'une politique de déguisement et de moyen terme devant une Assemblée qui suspectait ses intentions? La grande franchise et le grand courage eussent été en ce moment la grande habileté.

Ces prévisions ne tardèrent pas à recevoir un commencement de justification. Le voyage à Paris et les démarches de l'abbé Gioberti ne pouvaient rester sans retentissement dans le monde politique. Le 20 février, M. Ledru-Rollin vint déchirer tous les voiles à la tribune. On avait renoncé, disait-il, à l'intervention de compte à demi avec l'Autriche, parce qu'on a compris que ce serait mettre l'indignation dans tous les cœurs et les armes dans toutes les mains. Mais c'était pour imaginer une intervention indirecte, inavouée, honteuse, par le Piémont, en famille,

entre Italiens. Le prétexte serait la lutte du parti qui veut la confédération monarchique contre celui qui veut l'unité par la république ; le but, la restauration du Pape. Les escadres de la France et de l'Angleterre croiseraient devant Civita-Vecchia et Gênes pour observer, contenir, réprimer au besoin les mouvements des populations, en tout cas pour donner l'appui moral de leur drapeau à l'entreprise des Piémontais. Et l'orateur de la Montagne sommait le gouvernement de désavouer devant l'Assemblée un projet qui déshonorerait la République.

En quelques paroles hautaines et habiles, M. Drouin de Lhuys refusa de répondre à une interpellation si catégorique. « Le but à atteindre, le résultat que nous poursuivons tous, dit-il, c'est le rétablissement de la paix et de l'ordre dans le sein de la religion catholique par le rétablissement de la paix et de l'ordre dans les États romains. Par quels moyens ?... L'Assemblée me permettra de n'en rien dire. » C'était reconnaître, comme se hâta de conclure M. Ledru-Rollin, que le plan de laisser restaurer le Pape par le Piémont était à cette date pleinement accepté par le président et par la majorité de son conseil. Mais n'était-ce pas avouer en même temps que ce projet ne semblait pas plus commode à défendre devant la Chambre que le projet plus honorable et cependant plus redouté de la restauration du Pape par nos propres armes ?

Cette discussion, qui se termina par l'ordre du jour pur et simple, se recommande par un acte d'impartialité courageuse et par un discours sobre de développements oratoires, mais vigoureux de raisonnement. L'acte fut de

M. Coquerel, pasteur protestant, qui, plus hardi que le ministère, osa dire en propres termes : « Je déclare que, dans ma pensée, au point de vue de la morale et de la politique, si la République française rétablit le Pape à Rome, elle fera très-bien[1] ! » Le discours fut de M. Aylies : en quelques phrases d'une gravité et d'une concision judiciaires, le savant magistrat rappela que la vraie question était de savoir, non pas si les Romains avaient le droit de proclamer telle ou telle forme de gouvernement, mais s'il peut nous être indifférent que le pouvoir qui régit la catholicité ait une situation fixe et déterminée ou précaire et nomade. Les ennemis du Pape eux-mêmes, qui ont prononcé sa déchéance comme souverain temporel, ont tenu à dire dans le même acte que l'indépendance devait lui être assurée comme souverain spirituel[2]. Or le gouvernement de Rome peut-il être seul juge, juge en dernier ressort de cette première condition d'existence d'un pouvoir qui intéresse toute la catholicité? Suffit-il que le Saint-Père soit indépendant aux yeux des Romains? Le monde catholique n'a-t-il pas droit de s'inquiéter des garanties et de la réalité de cette indépendance, de veiller à son maintien ou à son rétablissement? Mais comment y veiller, comment y pourvoir chez les autres? Évidemment en affirmant sans hésiter son droit d'intervention, en agissant par les voies diplomatiques, en ter-

[1] *Moniteur* du 21 février 1849.

[2] Premier décret de la Constituante romaine : Art. 1er. La papauté est déchue en fait et en droit du pouvoir temporel des États romains.

Art. 2. Le Pontife romain aura toutes les garanties nécessaires à son indépendance dans l'exercice de son pouvoir spirituel

minant d'autorité, si besoin est, les démêlés entre le Pape et son peuple, et si le gouvernement français ne s'était pas réservé dans ce but la plus complète liberté d'action, il aurait manqué à un devoir essentiel.

Après de telles manifestations, sympathiquement accueillies par l'Assemblée, il n'y avait plus, ce semble, pour le gouvernement, qu'à venir déclarer que la France catholique et libérale ne chargeait personne du soin d'agir à sa place en Italie, et qu'elle considérait dès ce jour comme son affaire propre de restaurer le Pape et de rétablir l'accord entre les Romains et celui que M. Coquerel avait appelé, aux applaudissements de la majorité, le premier ami des libertés italiennes. Mais on ne devait avoir ce courage qu'après la chose faite. On craignait alors cet aveu comme un défi aux passions révolutionnaires. On ne voyait pas qu'en dissimulant à la tribune ce qui se disait dans toutes les conversations, on encourrait la plus dangereuse des responsabilités devant l'opinion de la France, celle de mettre l'apparence du mensonge sur les lèvres ou dans les actes du pouvoir.

Déjà l'occasion de parler avait été manquée le 8 janvier précédent, lorsque le ministère s'était vu interpellé à l'occasion de quelques mots adressés une semaine avant par le président de la République au nonce du Pape. Dix ans jour pour jour avant cette réception du premier de l'an où M. de Hübner reçut en étrennes l'annonce de la prochaine guerre d'Italie, Louis-Napoléon, s'approchant du prélat qui lui présentait le corps diplomatique, lui exprima l'espérance de voir le Saint-Père bientôt rétabli

dans ses États[1]. C'était en effet une résolution arrêtée dans les conseils de l'Europe, et le prince-président comptait à ce moment que le Piémont serait chargé de l'exécuter. La Montagne salua par des huées cette révélation des désirs secrets du gouvernement français; mais il lui fut répondu très-nettement que ce désir était celui de tous les honnêtes gens. Malheureusement, aucune déclaration du ministère ne vint traduire en acte politique les applaudissements de la majorité.

Deux mois après, le 8 mars, M. Ledru-Rollin montrant du geste les envoyés de la République romaine présents à la séance : « Vous avez là, s'écria-t-il, les ambassadeurs d'une République que vous refusez de reconnaître, que vous refusez de défendre contre les puissances absolutistes!... Que dis-je? Vous n'avez pas même voulu les recevoir. Vous les renvoyez à Rome et vous gardez le nonce, l'ambassadeur de Gaëte! Pour vous, le souverain, ce n'est pas le peuple de Rome, c'est le Pape fugitif et légalement déchu. Nier aux Romains le droit de chasser leur prince temporel, c'est nier à la France le droit qu'elle a eu de chasser Louis-Philippe!... Faites place à M. Guizot!... » La discussion engagée de ce train aboutit à la présentation de deux ordres du jour. L'un demandant que le gouvernement fît respecter le droit qui appartient à chaque peuple de régler seul ses affaires intérieures; c'était la harangue de M. Ledru-Rollin, c'est-à-

[1] « Le représentant de la cour de Rome, ajoute le compte rendu officiel, a accueilli ce vœu avec un vif attendrissement. » (*Moniteur* du 2 janvier 1849.)

dire la guerre un contre tous pour soutenir la République romaine. Le second, rédigé par M. Jules Favre et allant au même but par un chemin couvert, parlait d'assurer au moyen de négociations l'indépendance spirituelle du Saint-Père, tout en restant fidèle au respect des nationalités. L'Assemblée écarta impitoyablement ces deux rédactions, et, comme elle l'avait fait déjà le 8 janvier et le 20 février, donna carte blanche au gouvernement par l'ordre du jour pur et simple [1]. Pourquoi fallait-il que celui-ci n'eût pris part au débat que pour affirmer qu'il n'avait rien à dire?

Les chefs de la Révolution romaine ne donnaient point l'exemple de si timides réticences. Ils voulaient l'abolition du pouvoir temporel, ils l'avaient décrétée en toutes lettres; ils voulaient la république, ils l'avaient proclamée. Le 8 février, après une messe du Saint-Esprit chantée à l'église d'*Ara Cœli*, la constituante s'était réunie dans ce même palais de la chancellerie où avait siégé la Chambre précédente. A peine était-elle installée, et comme on procédait à la vérification des pouvoirs, une voix s'écria : « A quoi bon ce parlage inutile? Vive la République! » C'était un Niçard exilé de 1833, qui, revenu d'Amérique l'été précédent, avait fait en Lombardie la guerre de partisan contre l'Autriche. Les volontaires l'appelaient déjà le général Garibaldi. Mais les habiles objectèrent que ce serait manquer de respect à la République que de l'acclamer, comme l'avaient fait

[1] Voté par 438 voix contre 341.

les constituants français, sans la discuter; et la série des discours commença. On savait qu'un semblant d'opposition devait être tenté, et l'on jugeait plus expédient de lui permettre de montrer son impuissance que de l'étouffer. Les constitutionnels essayèrent en effet de retenir le pays sur la pente où ils l'avaient eux-mêmes poussé. Mamiani notamment n'eut pas de peine à établir que, par cette rupture définitive avec la Papauté, on appelait sur l'État romain les armes de l'étranger. Or, ni le Piémont monarchique, ni la Toscane si peu militaire, ni Naples ennemie, ni la France trop occupée à rasseoir l'ordre chez elle, ne pourrait être d'aucun secours à la nouvelle république. On lui répondit que la démocratique Gênes saurait bien forcer Turin à marcher, que Naples serait tenue en échec par la Sicile, que les républicains de France avaient juré de couvrir Paris de barricades plutôt que de laisser périr la République romaine, et qu'en tout cas les armées de l'Europe absolutiste viendraient se briser comme des vagues au pied du Capitole. *Faremmo da noi!* s'exclama-t-on comme Charles-Albert, et, après quinze heures de déclamations, le séance finit par où Garibaldi aurait voulu avec raison la voir débuter. 143 députés contre 11 votèrent la République. Le lendemain, la proclamation solennelle eut lieu sur la place du Capitole, théâtre habituel de ces parades historiques et qui en avait vu, juste cinquante ans avant, une dernière représentation par le général Berthier.

On agissait plus sérieusement à Gaëte. Le 14 février, le Saint-Père dénonçait au monde la nullité de la République

romaine et protestait devant le corps diplomatique contre un vote qui se présentait, disait-il, avec les caractères multiples de l'injustice, de l'ingratitude, de la folie et de l'impiété. « Vous fûtes témoins, ajoutait Pie IX, des événements à jamais déplorables des journées des 15 et 16 novembre dernier et avec nous vous les avez déplorés et condamnés. Vous avez fortifié notre esprit dans ces jours funestes, vous nous avez suivi sur cette terre où nous a guidé la main de Dieu, qui élève et abaisse, mais n'abandonne jamais l'homme qui se confie en lui ; en ce moment encore vous nous entourez d'une noble assistance ; c'est pourquoi nous nous tournons vers vous afin que vous vouliez bien redire nos sentiments et nos protestations à vos cours et à vos gouvernements. »

Trois jours après, le cardinal Antonelli exposait dans une note aux puissances qui rappelait la série des faits d'où était sortie la situation présente, que le Saint-Père, ayant épuisé tous les moyens en son pouvoir pour soustraire ses fidèles sujets à une domination tyrannique et pour rentrer lui-même dans la pleine souveraineté qui appartient au chef de l'Église, remettait sa cause à l'intervention morale de tous les gouvernements. « Et puisque l'Autriche, la France, l'Espagne et le royaume des Deux-Siciles, concluait la note, se trouvent par leur position géographique en situation de pouvoir promptement concourir par leurs armes à rétablir dans les domaines du Saint-Siége l'ordre troublé par une horde de sectaires, le Saint-Père, se fiant à l'intérêt religieux de ces puissances, filles de l'Église, demande avec une entière

assurance, leur intervention armée pour délivrer principalement l'État du Saint-Siége de la faction des misérables qui y exercent par toutes sortes de crimes le plus atroce despotisme[1]. »

Ainsi l'Europe, prévenue une première fois le 4 décembre par le Saint-Père, était solennellement mise en demeure d'agir pour restituer aux États romains et à l'Église l'ordre et la paix troublés par la révolution. Déjà depuis plusieurs mois l'Espagne, à qui reste l'honneur de cette initiative, avait proposé un congrès « pour amener au plus tôt une réconciliation entre Pie IX et ses sujets, afin que le Pape pût rentrer dans le libre exercice de tous ses droits temporels et jouir de l'indépendance nécessaire pour le gouvernement de l'Église[2]. » Bien que cet appel du cabinet de Madrid ne fût adressé qu'à la France, l'Autriche, la Bavière, le Portugal, le Piémont, Naples et la Toscane, c'est-à-dire, aux seuls gouvernements catholiques, les autres ne se crurent pas dispensés d'y répondre, tant était vif encore, à cette époque, le sentiment de la solidarité de l'ordre entre les monarchies! « Les affaires de Rome, écrivait M. de Nesselrode, mettent dans une grave appréhension le gouvernement de Sa Majesté l'empereur des Russies, et l'on se tromperait beaucoup en supposant que nous prenons une part moins vive que les gouvernements catholiques à la situation de Sa Sainteté le Pape Pie IX. Il est hors de

[1] Note de S. Ém. le cardinal Antonelli, pro-secrétaire d'État, au corps diplomatique. (18 février 1849.)

[2] Dépêche de M. Pedro de Pidal, du 21 décembre 1848.

doute que le Saint-Père trouvera dans l'empereur un aide loyal pour le rétablir dans son pouvoir temporel et spirituel, et que le gouvernement russe s'associera d'autant plus franchement à toutes les mesures tendant à ce but, qu'il ne nourrit envers la cour de Rome aucun sentiment de rivalité religieuse. » Lord Palmerston lui-même se sentait entraîné à déclarer que la Grande-Bretagne, comptant plusieurs millions de sujets catholiques, devait désirer, quoique soustraite à l'obédience de Rome, que le Pontife fût replacé au plus tôt dans une situation temporelle qui lui permît d'exercer en toute indépendance les fonctions de sa souveraineté spirituelle[1]. En même temps, la France envoyait à Gaëte M. de la Tour d'Auvergne chargé d'aplanir les voies à la solution piémontaise que le Président de la république s'efforçait toujours de favoriser, et de prévenir le Pape contre l'intervention autrichienne, dont nous nous montrions justement alarmés. Quant au Piémont, il échangeait des notes aigres-douces avec l'Espagne et persistait à vouloir traiter seul, et comme ses affaires propres, les affaires de l'Italie et de la catholicité. C'est cette prétention maintenue avec une hauteur arrogante par l'abbé Gioberti et aggravée par l'imminence chaque jour plus inévitable d'une rupture entre la Sardaigne et l'Autriche, qui n'avait pas permis au Saint-Père de comprendre la monarchie subalpine parmi les puissances auxquelles il demandait secours.

[1] *Correspondence respecting the affary of Italy*, 9 mars 1849.

Tout semblait d'ailleurs se précipiter vers les catastrophes où devaient s'engloutir tant de nobles espérances avec tant de perfides ambitions. A mesure que l'Europe, un instant menacée, resserrait les liens de l'ordre entre ses États, l'Italie, de plus en plus livrée à l'anarchie, déchirait son sein de ses propres mains, tout en provoquant follement l'étranger. Au moment où la cause de la révolution européenne deshonorée par le crime, des barricades de Paris aux barricades de Vienne, suscitait contre elle la ligue des gouvernements et des peuples, les patriotes de la péninsule s'obstinaient à laisser le drapeau de la nationalité italienne sur ce navire en perdition. On était en 1849, en pleine réaction des intérêts conservateurs contre les passions démagogiques, et les chefs du mouvement voulaient refaire pour l'Italie seule la situation du printemps de 1848! A Turin, l'indiscrète divulgation des plans de restauration toscane et romaine rêvés par Gioberti avait suffi pour changer en exécration la popularité de l'auteur du *Primato*. Ceux qui l'avaient remplacé au pouvoir étaient destinés à conduire jusqu'à Novare ce malheureux roi et ce plus malheureux pays. Florence venait de pousser à bout son débonnaire souverain, qui, de concession en concession, en avait été réduit à résister en face à l'anarchie ou à s'enfuir. Ne voyant aucun homme, aucune institution, aucune force debout dans son paisible royaume, dont la turbulente Livourne était devenue la capitale, le grand duc s'était sauvé à Gaëte auprès de Pie IX. Son ministère démocratique, après avoir déploré hypocritement,

comme celui de Rome, le sort d'un pays abandonné par son souverain, s'était hâté de se constituer en dictature provisoire, et son premier acte avait été de s'unir à la République romaine.

Celle-ci, obéissant aussi à l'impitoyable logique des révolutions, avait rendu dès les premières séances de sa constituante un décret ainsi conçu : « L'illustre Joseph Mazzini, champion très-ardent de la liberté italienne, est admis au titre de citoyen dans notre glorieuse République [1]. » Que cet acte, disait quelques jours après le président Galetti au vieux conspirateur qui venait d'être nommé député, soit pour vous, illustre Italien, un témoignage de l'amour que nous vous portons et de l'estime que fait de vous le peuple qui a été le premier à proclamer et à constituer en Italie le gouvernement républicain, pour lequel vous avez combattu toute votre vie [2] !

Ainsi les mêmes hommes qui trouvaient le gouvernement du Chef de l'Église indigne de la grandeur de Rome, ne craignaient pas d'humilier la ville éternelle aux pieds du pontife des sociétés secrètes. Désormais l'homme de la Révolution romaine était trouvé, et la France reconnaissait, pour l'avoir vaincu chez elle, l'ennemi qu'elle allait chercher en Italie.

[1] Séance de la constituante romaine du 12 février.

[2] Moins de trois ans avant, le même Galetti, amnistié par Pie IX, était venu s'agenouiller au pied de ce trône qu'il devait renverser et avait dit : « Saint Père, je vous apporte cette tête que vous avez sauvée ; elle est à vous à la vie, à la mort ! »

CHAPITRE IV

Émotion produite en France par la nouvelle de Novare. — Charles-Albert. — Motifs personnels qui l'avaient entraîné à une résolution désespérée. —La France espère dans son successeur parce qu'il avait juré le Statut.—Attitude expectante et protectrice qu'elle entendait garder entre l'Autriche et le Piémont. — Louis-Napoléon voulait la guerre contre l'Autriche. — Efforts de M. Thiers pour le détourner de ce dangereux projet. — Conférence de M. Thiers avec le président de la République et le baron de Hübner. — La paix est maintenue et le Piémont tiré des mains de l'Autriche victorieuse. — Parti de la guerre à l'Assemblée. — M. Billault, candidat ministériel. — M. Drouin de Lhuys lui répond. — Analyse du discours de M. Thiers du 31 mars 1849. — 444 représentants contre 320 adoptent l'ordre du jour proposé par le comité des affaires étrangères, qui donne au gouvernement le droit d'occuper militairement un point quelconque du territoire italien. — Le 17 avril, le ministère vient demander à l'Assemblée que ce point soit Civita-Vecchia et au besoin Rome, si les événements nous y appellent. — Franche déclaration du général de Lamoricière en faveur de l'intervention de la France à Rome. — Rapport de M. Jules Favre. — Embarras et réticences du président du conseil. — MM. Schœlcher et Germain Sarrut, formant la minorité dissidente de la commission, veulent forcer M. Od. Barrot à prendre à la tribune l'engagement de ne pas combattre la République romaine. — L'Assemblée autorise le gouvernement, par l'ordre du jour pur et simple, à refuser cet engagement.

Départ de Paris du général Oudinot de Reggio le 16 avril. — Son sentiment personnel sur les devoirs de la France vis-à-vis de la papauté. — Trois plans de campagne proposés. — On se décide pour un débarquement de gré ou de force à Civita-Vecchia. — Le commandant Espivent de la Villeboisnet, premier aide de camp du général en chef, obtient du conseil municipal de cette ville un vote favorable à notre intervention. — Entrée dans le port de deux navires portant au secours de la République romaine les volontaires lombards renvoyés par le Piémont. — Le général Oudinot refuse

de leur laisser prendre terre à Civita-Vecchia. — Arrangement violé par les Lombards qui entrent à Rome le 29 avril. — Le 27, Garibaldi, revenant des frontières de Naples, s'y était enfermé avec douze à quinze cents hommes. — Le parti de la résistance l'emporte de ce moment sur la population qui voulait traiter avec les Français. — Deux des triumvirs, la municipalité, la garde civique et le corps des carabiniers s'étaient déjà prononcés pour nous recevoir; Mazzini seul, appuyé sur le club central, entraîne la Constituante à voter pour la résistance. — Mesures violentes décrétées en même temps. — Le général Oudinot confiant dans les rapports qui lui venaient de Rome et de Gaëte, s'approche de la ville. — Affaire malheureuse du 30 avril. — Mauvaise situation du général en chef, provenant des instructions insuffisantes qu'il avait acceptées. — État de Rome à ce moment par un témoin oculaire. — Le P. Gavazzi, aumônier de Garibaldi, s'introduit dans le camp pour assassiner le général Oudinot. — Le corps expéditionnaire, trop faible pour entreprendre le siége de Rome, va camper au port de Palo, pour attendre des renforts d'hommes et de matériel.

La déroute des Piémontais à Novare avait douloureusement retenti dans le sentiment national en France. Sans se dissimuler aucun des torts de la politique sarde envers l'Italie et envers nous-mêmes, notre pays sentait d'instinct que son intérêt n'était pas dans le camp de Radetski. L'opinion publique, résolûment hostile à la faction révolutionnaire qui ne se montrait pas autre à Milan qu'à Paris, restait favorable à l'idée de l'indépendance italienne. Charles-Albert ne représentait pour nous que cette noble et juste cause. Les mazziniens le haïssaient non moins que les Autrichiens, et c'étaient là deux raisons qui rendaient populaire de ce côté des Alpes le vaincu de Novare. Comment d'ailleurs n'aurions-nous pas aimé pour sa bravoure et plaint pour ses malheurs, ce roi qui s'était armé pour la cause d'un peuple opprimé, et que ce peuple n'avait pas osé suivre? Jamais, il faut le reconnaître, il ne s'est dit parmi nous plus de mal des Italiens qu'au moment où on vantait le plus Charles-Albert. Pour les uns, c'était le ven-

geur chevaleresque des maux de l'indigne Italie ; pour les autres une sorte de Louis XVI à cheval allant chercher sur les champs de bataille la mort qui le menaçait dans son palais.

On ne se trompait pas absolument, du reste, en attribuant une large part de motifs personnels aux déterminations de sa politique. La situation du successeur de Charles-Félix ne pouvait être plus difficile ni plus abaissée. En butte, depuis trente ans, aux accusations des conjurés de 1821, qui lui reprochaient d'avoir passé à l'ennemi au moment du péril, il entendait flétrir ses revers du nom de trahison. La correspondance diplomatique, publiée à Bruxelles par M. Jules Bastide, nous fournirait de tristes preuves de la haine persistante des carbonari contre celui qu'ils regardaient comme un faux frère couronné. Les Milanais, qui, au mois d'août précédent, l'avaient forcé d'escalader de nuit les murs du jardin du palais Greppi, restaient indignés d'un armistice qui, ne sauvant que l'armée piémontaise, les avait livrés aux vengeances des soldats de l'Autriche. Les stratégistes de fantaisie ne manquaient pas, même à Turin, pour expliquer la ruine des espérances italiennes par une longue et perfide connivence de l'état-major royal avec Radetski. De tous les points de la Péninsule les souverains dépossédés ou restaurés, les révolutionnaires, vaincus et pourchassés, élevaient contre Charles-Albert un formidable concert de récriminations contradictoires. Lui, cependant, dévorait en silence cette honte imméritée. Le tort de sa vie, — peut-être le sentait-il ! — c'était d'avoir eu des complices parmi ceux qui

étaient devenus ses sujets et d'avoir conspiré avant de régner. Son malheur, c'était de s'être laissé envahir par une ambition plus haute que son génie, et de nourrir une pensée fixe dans un caractère irrésolu.

Mais il sentait l'honneur en roi. Conclure la paix, accepter sa défaite, renoncer à démentir d'odieuses calomnies, lui semblait une forfaiture à sa race et à son peuple. Du mois d'août 1848 au mois de mars 1849, pendant que les puissances multipliaient leurs efforts pour changer la trêve en traité de paix, son esprit restait tout à la guerre. Un moment Gioberti crut l'entraîner à son plan de restauration du grand-duc et du Pape par les armes et la diplomatie du Piémont; mais l'appât d'un si grand rôle avait à peine suffi à détourner son regard obstinément fixé sur l'Autriche, comme sur l'ennemi qui lui avait pris son honneur et dont il voulait une revanche. Aussi, dédaignant les prières des puissances amies, les menaces des autres, venait-il de courir sur le Tessin, dès que les Chambres lui avaient accordé un ministère, comme les rois en trouvent toujours à la veille des catastrophes. Moins confiant dans la victoire que désireux de la bataille, l'héritier des ducs de Savoie avait résolu d'en finir d'une fois avec la vie ou avec une situation qui l'exposait à de si vils outrages.

Il n'en avait fini, comme on sait, qu'avec la couronne. La journée perdue et son armée détruite, Charles-Albert avait abdiqué en faveur de son fils aîné, qui s'était battu bravement à son côté, laissant à l'histoire le soin de décider s'il n'eût pas mieux valu prendre ce parti avant le

désastre que de condamner son successeur à la paix des fourches caudines. Le premier acte du règne de Victor-Emmanuel dut être, en effet, d'aller demander une suspension d'armes au vieux maréchal tudesque, qui, dans une proclamation datée de Milan, avait rudement traité le roi qu'il allait vaincre.

Rien n'était perdu cependant, puisque non-seulement l'honneur était sauf, mais le Statut. C'était la dernière, mais la plus sûre réserve du Piémont contre l'Autriche. En voyant le jeune roi s'empresser de jurer une constitution qu'il n'avait point faite et que personne n'eût songé à défendre en ce triste moment, on put espérer qu'il avait compris son rôle difficile et saisi la liberté comme la vraie *spada d'Italia* pour remplacer celle que la guerre avait deux fois brisée dans les mains de son père.

La France surtout applaudit à cet acte de courage intelligent. Pour l'opinion libérale et modérée, qui avait alors le gouvernement, le maintien du Statut suffisait à tout réparer dans le présent, à tout garantir pour le lendemain. La première impression une fois dissipée, on vit clairement que les Autrichiens n'avaient aucun intérêt à pousser les choses à l'extrême, et qu'on allait en revenir au *statu quo ante bellum* avec une leçon de plus pour le Piémont et pas une espérance de moins pour l'Italie. Cette leçon, on avait tout fait d'ailleurs pour l'épargner à un imprudent allié. On l'avait prévenu que la presse révolutionnaire n'engageait qu'elle-même, et qu'en dépit des excitations de Paris ou de Turin, la France ne se laisserait jamais entraîner à répondre d'une politique

qu'elle n'aurait pas approuvée. On lui avait répété sur tous les tons du conseil et de l'avertissement, que, dans les négociations comme dans les combats, il y aurait place pour lui derrière nous, jamais devant. Prête à tout risquer pour sauver ce petit État voisin d'une ruine complète, la République ne pouvait l'empêcher de se faire battre, si c'était le bon plaisir de son roi. Pour prix de ses avis méprisés, de sa médiation repoussée, elle ne demandait que de rester à l'écart et de surveiller les événements, la main sur la garde de son épée. Cette attitude expectante et protectrice, qui suffisait à la dignité et à la situation de la France d'alors, était loin de suffire, on s'en souvient, aux passions du parti qui rêvait déjà tout haut le bouleversement de l'Europe. S'il fallait en croire les récentes indiscrétions de M. de Cavour, ce parti aurait même trouvé, peut-être à son insu, un puissant auxiliaire au sein des conseils de la république.

Dans un discours destiné à préparer l'entrée de l'empereur Napoléon III en Italie, le ministre de Victor-Emmanuel a cru pouvoir affirmer que le président de 1849 aurait sur-le champ vengé Novare par les armes de la France, si les *chefs des anciens partis* ne l'eussent détourné de ce noble dessein[1]. Cette révélation inattendue

[1] A la même époque, M. Farini écrivant à lord John Russell, reproduisait l'assertion de M. de Cavour et disculpait l'empereur des Français de l'accusation fort accréditée alors en Angleterre de vouloir mettre le Piémont sous son vasselage. « Personne en Piémont, disait M. Farini, n'a de motifs légitimes de soupçonner notre puissant voisin de vouloir porter atteinte à notre liberté; il suffit de dire que depuis le rétablissement de l'empire, nous n'avons pas été exposé de sa part aux mêmes tracasseries qu'on ne nous ménageait pas auparavant. A quelles attaques n'étions-nous pas en butte au mo-

nous a remis en mémoire un bruit propagé dans les cercles diplomatiques de Paris il y a douze ans, et dont il dut sans doute être rendu compte aux divers cabinets. Si nous ne jugeons pas inutile de le rappeler ici, c'est qu'il explique non-seulement comment la paix fut conservée en ce moment difficile, mais aussi comment l'expédition de Rome fut décidée quelques jours après.

Le soir même où se répandait à Paris la nouvelle de la défaite des Piémontais, un homme d'État du dernier règne, que les élections républicaines venaient de rendre à la représentation nationale, recevait par un aide de camp un billet du prince président qui le priait de passer sans retard à l'Élysée. Cet homme d'État, on le nommait partout, et nous n'avons nulle raison de cacher qu'on nommait M. Thiers. La confiance du neveu de l'Empereur dans l'illustre historien de l'Empire n'avait d'ailleurs rien que de naturel et d'honorable pour l'un comme pour l'autre. Elle ne faisait que sanctionner la reconnaissance du pays,

ment où étaient au pouvoir ceux qui se déclarent dans leurs discours les champions de la liberté, depuis qu'ils ont perdu avec le pouvoir de commander le pouvoir d'humilier la France en Europe! Et combien étaient devenues dures les attaques dirigées contre nous chaque fois que nos disputes avec la cour de Rome s'envenimaient davantage! *Il semblait que les hommes qui avaient suggéré l'expédition de Rome, et qui avaient fait la menace de préparer une expédition de Rome à l'intérieur, étaient sur le point de commencer une expédition de Rome à Turin!* Ces faits, milords, ne sont qu'imparfaitement connus ou sont à demi oubliés; mais nous n'en avons pas perdu le souvenir. *Nous ne pouvons oublier que le président de la République avait le désir d'aider le Piémont et qu'il n'était paralysé et retenu dans cette intention que par la même faction,* et qu'en vue de mitiger les mauvaises conséquences de l'expédition de Rome, il écrivit à Edgard Ney la fameuse lettre qui motiva une si grande opposition... » (Lettre de Luigi Carlo Farini à lord John Russell, Turin, 20 février 1859).

à qui M. Thiers ne cessait de rendre depuis quelques mois les plus signalés et les plus courageux services. Entouré d'anciens amis ou d'anciens adversaires mûris comme lui dans la pratique des grands intérêts de la politique et du travail national, armé de ce don incomparable de l'éloquence familière qui est la plus durable des puissances sur les hommes assemblés, il avait porté le défi aux réformateurs socialistes de formuler leurs déclamations en projet de loi et d'oser affronter les chances de la discussion. La Constituante était honnêtement et de bonne foi républicaine, mais les meilleures intentions ne sauraient tenir lieu de l'expérience des affaires qui lui manquait absolument. Aussi M. Thiers exerçait-il sur elle un ascendant que les anciennes Chambres ne lui avaient pas toujours accordé. On s'était habitué à voir en lui, sous la monarchie parlementaire, le successeur désigné de tout ministère en exercice; il était, sous la République, le gouvernement à la tribune. Peu mêlé jusqu'à ce moment aux discussions de politique étrangère, on savait que le maintien de la paix lui semblait le gage obligé de l'affermissement de l'ordre à l'intérieur, et qu'il avait eu plus d'une occasion de défendre cette thèse dans ses conversations de l'Élysée. Ce soir-là, il eut besoin sans doute d'y revenir avec plus d'insistance que jamais, car il trouva, assure-t-on, le président de la République absolument convaincu que la France devait répondre à la victoire de l'Autriche en passant les Alpes tambour battant et drapeaux déployés. L'ancien ministre eut beau renouveler toutes les objections de politique générale contre la

guerre et s'étayer des dispositions probablement modérées de l'Autriche[1], qui, trop heureuse d'éteindre pour un jour le foyer incendiaire de Turin, se garderait bien de nous donner prétexte d'intervenir en entamant le territoire piémontais. Il eut beau rappeler que l'Italie, qui venait de manquer l'occasion de son indépendance, était en ce moment non moins incapable de la recevoir de nos mains que de la conquérir par elle-même, et démontrer que la guerre pour soutenir l'ambition piémontaise, impolitique avant Novare, serait insensée après, rien ne paraissait pouvoir ébranler une résolution qui se manifestait par ces seuls mots : « Je vous dis que c'est la guerre ! »

L'idée de ne rien faire après ce Waterloo italien était visiblement insupportable au patriotisme du prince-président. Le sentiment national demandait assurément quelque chose. Mais quoi ? la guerre de suite, comme le criaient les impatients, ou l'intervention diplomatique, comme le conseillaient les autres ? D'après M. Thiers, si nous ne devions pas nous battre, nous devions au moins négocier. Bien que nous eussions gravement à nous plaindre du Piémont, il eût été honteux de le laisser écraser après sa défaite. Il fallait l'arracher sans retard des mains de l'Autriche victorieuse, ne pas permettre que ses ressources

[1] « Nous ne voulons rien enlever au Piémont, avait dit quelques jours avant Novare le prince de Schwarzenberg à notre ambassadeur à Vienne, nous sommes prêts à donner toutes les garanties, à prendre tous les engagements que la France et l'Angleterre peuvent réclamer de nous. On nous payera les frais de la guerre, et nos réclamations n'iront pas au delà de cette prétention dont la légitimité est incontestable.» (Dépêche de M. de Lacour, du 16 mars 1849).

fussent anéanties sous une indemnité exorbitante, ses places fortes occupées ou démantelées, son régime constitutionnel atteint ou menacé par quelque article secret. Il fallait, en un mot, prendre en main la cause des vaincus, mais au nom du seul intérêt de la France, et non plus du principe si déplorablement compromis de l'indépendance absolue de l'Italie. Était-ce d'ailleurs le moment d'intéresser le sentiment public au malheur d'un peuple qui venait de livrer Pie IX et le grand-duc de Toscane, ses deux souverains les plus éclairés et les plus doux, à la merci d'une faction sanguinaire? En l'état des choses et des esprits, le pays ne voulait et l'Europe ne nous passerait d'exiger autre chose que l'intégrité du territoire piémontais. Plus, c'était la guerre folle, inexcusable, provoquée : moins, c'était l'abdication de notre influence en Italie.

Il faut supposer que le prince-président semblait peu touché de ces raisonnements, puisque son interlocuteur, ajoutait-on, avait dû aborder le chapitre des objections de fait. Elles se dressaient nombreuses, insurmontables, contre le projet d'une entrée en campagne immédiate. Louis-Napoléon se trouvait en face de ces difficultés et de ces hommes de détail dont il se plaignait d'avance dans sa conversation avec Tommaseo[1]. Arrivé à quarante ans au maniement des affaires, il en ignorait profondément la langue, le mécanisme et les ressources. Ayant des solutions générales sur chaque point, le vague envahissait

[1] V. chap. III, p. 110.

sa pensée dès qu'il s'agissait d'en venir à l'application. On l'avait même trouvé en plus d'une circonstance tellement étranger aux plus simples notions pratiques que l'opinion s'était accréditée parmi ses conseillers qu'étant naturellement doué d'un esprit assez porté aux chimères, il avait achevé de perdre en prison le sentiment de la réalité. On devine si M. Thiers dut user largement de la supériorité qui lui est acquise en toute matière d'administration, d'organisation militaire, de finances. Il fallait emprunter trois cents millions, élargir les cadres, lever deux cent mille conscrits, préparer l'équipement de huit cent mille soldats, afin de pouvoir en opposer cinq cent mille aux efforts de l'Europe. Il fallait en outre refaire presque en entier le matériel d'artillerie, remonter la cavalerie, augmenter le nombre de nos frégates à vapeur. Le président, non encore gagné, ayant manifesté le désir que les plus urgentes des mesures à prendre lui fussent présentées sous forme de décrets prêts à recevoir la signature, la rédaction en fut essayée séance tenante ; mais il fallait tout d'abord l'approbation de la Chambre, et l'ancien ministre constitutionnel, étonné de s'entendre demander s'il ne se chargerait pas de l'obtenir, dut répondre qu'il se faisait fort, au contraire, de parler à la tribune comme il avait parlé à l'Élysée et d'épargner à la France le péril d'une guerre pour laquelle il persistait, quant à lui, à ne voir ni motifs avouables ni ressources suffisantes.

On se sépara ainsi à une heure tout à fait nocturne sans avoir rien conclu. Seulement, M. Thiers devait causer avant le jour avec le chargé d'affaires d'Autriche, et

venir rendre compte de cette conférence dans la matinée. Depuis le 24 février, c'était le baron de Hübner, alors simple secrétaire de légation, qui représentait le cabinet de Vienne à Paris. Lui-même a raconté que, réveillé par un exprès au milieu de la nuit, il s'était rendu à l'hôtel de la place Saint-Georges dans la voiture de M. Thiers, qui l'attendait à sa porte. Interrogé sur les intentions de son gouvernement à l'égard du Piémont, le jeune diplomate répondit qu'il n'en savait sur ce point pas plus que le public, n'ayant reçu aucune instruction depuis la victoire de Novare. Il lui paraissait cependant de toute justice que le Piémont, deux fois agresseur et deux fois battu depuis un an, payât enfin la peine de sa témérité. Suivant lui, les deux cents millions réclamés par l'Autriche n'étaient qu'un faible dédommagement des sacrifices que lui avaient imposés ces deux campagnes[1]. « C'est donc la guerre que vous voulez ? interrompit vivement l'ancien président du conseil. En ce cas, vous allez être servi à souhait et plus vite même que vous ne le pensez! » Et M. Thiers raconta son entretien de l'Élysée et les dispositions dans lesquelles il avait laissé le président. « Vous pouvez donc écrire à votre gouvernement, continua-t-il, que Louis-Napoléon est tout à la guerre, que le parti révolutionnaire n'attend qu'un signe de lui pour l'acclamer et l'entraîner, que le parti modéré seul tient pour la paix

[1] C'était le chiffre de l'Autriche avant Novare. Bien qu'elle nous eût accordé de réduire sa demande à cent quinze millions, et sur un ton, ajoutait M. Drouin de Lhuys, écrivant le 5 mars à M. de Rayneval, qui permettait d'espérer mieux, il était fort à craindre, après la nouvelle défaite du Piémont, qu'elle ne fût décidée, sinon à l'augmenter, au moins à le maintenir.

et peut encore la conserver, mais à une condition, c'est que l'Autriche ne s'obstinera pas dans des prétentions inacceptables. Deux cents millions dépassent, elle le sait bien, et de plus du double, les forces contributives du Piémont; soixante-quinze millions seraient déjà trop. L'occupation des places fortes, où vos généraux ne cherchent qu'une satisfaction de vanité militaire, serait pour l'Europe l'inutile prolongation d'un redoutable *casus belli*. Il faut donc évacuer sans délai le territoire piémontais, et vous en rapporter à nous et à l'Angleterre pour régler la rançon de Victor-Emmanuel. » — Et comme M. de Hübner ne restait pas à court d'objections et de répliques : « Parce que nous voulons la paix, s'écria son interlocuteur, croyez-vous que nous soyons des poltrons? N'en doutez pas, c'est la guerre et c'est en même temps la révolution! L'épée une fois hors du fourreau, il n'y a plus de partis en France, et le chef de l'État est assuré d'avoir derrière lui ceux-là mêmes qui s'opposent en ce moment à ses velléités de recommencer l'Empire. Nous ne sommes plus en 1814; nous avons derrière nous trente-quatre ans de paix et une armée d'Afrique qui n'a pas montré encore tout ce qu'elle peut faire. Une ligne au *Moniteur*, un mot du président, peuvent engager dès demain cette terrible partie. Ce n'est pas, vous le comprenez bien, sur de vaines alarmes que j'ai pris la liberté de vous donner rendez-vous chez moi au milieu de la nuit! Si vous ne me mettez à même de rapporter ce matin une réponse satisfaisante au président, je ne réponds pas des résolutions qui seront prises!... »

Quelques heures après, M. Thiers venait annoncer à l'Élysée que le chargé d'affaires autrichien avait fait partir un courrier pour recommander chaudement au prince de Schwarzenberg les propositions de la France. Ce sont elles, comme on sait, qui, acceptées l'une après l'autre par l'Autriche et transformées en traité de paix, ont permis au Piémont de se relever du désastre de Novare. Nous concevons qu'au moment de reprendre les hostilités, M. de Cavour ait trouvé dans le récit qui précède l'occasion de célébrer son puissant allié et d'incriminer les « chefs des anciens partis. » Mais pour qui se reporte au printemps de 1849, pour qui voit qu'une nouvelle coalition eût été la réponse immédiate de l'Europe à la guerre d'Italie faite dix ans plus tôt, il semble que ce rôle de plénipotentiaire obligeant aurait pu mériter de la part du Piémont tout autre chose que des reproches[1].

Cette grande question de la paix ou de la guerre devait sortir bientôt du domaine de la chronique pour être portée devant l'Assemblée. Le comité des affaires étrangères chercha tout d'abord dans le choix de son rapporteur une première manifestation de ses sentiments en désignant M. Bixio, le même patriote italien, alors encore entièrement favorable au pouvoir temporel du pape, qui avait pris, quatre mois avant, l'initiative des interpellations sur les affaires de Rome. La discussion s'en-

[1] V. aux pièces la lettre de remercîment de M. d'Azeglio. La citadelle d'Alexandrie, qui avait reçu une garnison mixte de trois mille Autrichiens, ne fut évacuée que lorsque la flotte sarde de l'amiral Albini eut quitté les eaux de Venise. Ce fut le 16 juin seulement que le territoire piémontais redevint entièrement libre.

gagea le 30 mars sur un ordre du jour ainsi conçu : « L'Assemblée nationale déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts de la France, le pouvoir exécutif croyait devoir prêter à ses négociations l'appui d'une occupation partielle et temporaire en Italie, il trouverait dans l'Assemblée nationale le plus sincère et le plus entier concours. » Nous citons ce texte, parce qu'il est l'origine et le titre légal de l'occupation de Rome par nos troupes. Des deux cas qu'il prévoyait à notre intervention, le premier, il faut le reconnaître, n'était pas le plus sérieux. A moins que l'Autriche ne voulût liguer contre elle la France et l'Angleterre, l'intégrité du territoire piémontais ne courait aucun risque. Restait la question des intérêts de la France à sauvegarder en Italie, et, pour tout le monde, cette question se débattait en ce moment non plus sur le Tessin, mais sur le Tibre.

Ce fut M. Billault qui ouvrit le feu contre le projet du gouvernement. Membre écouté, sous le dernier règne, de l'opposition centre gauche, candidat perpétuel mais évincé de toutes les combinaisons ministérielles depuis la coalition, le député de Nantes était celui des anciens parlementaires qui avait pénétré le plus avant dans la République. Un jour même il avait poussé la complaisance pour les passions dominantes jusqu'à couvrir de sa parole facile et de son renom d'avocat, la thèse anarchique du droit au travail. Cet écart lui ayant aliéné la majorité conservatrice, M. Billault était resté, sous l'administration du général Cavaignac comme sous le ré-

gime précédent, impossible pour les affaires. Après le 10 décembre, on l'avait vu se réunir à quelques mécontents formant le tiers parti de la Montagne, qui séparaient volontiers le prince-président de son ministère et le flattaient de gouverner par eux la République. C'était encore, autant que la chose se pouvait dire alors, de l'opposition ministérielle et dynastique. Était-on même bien sûr qu'il n'y eût plus de dynastie?... En tout cas, il y avait encore un ministère, et c'était assez de la suspicion publique, qui dénonçait dans ce petit groupe de représentants les confidents de l'Élysée et les poursuivants des portefeuilles, pour expliquer tout à la fois l'importance et le discrédit de leur opposition.

Suivant M. Billault, la Chambre devait refuser au gouvernement le bill de confiance qu'il réclamait. Il ne fallait ni le dispenser de répondre du passé, ni manquer l'occasion de le lier en termes formels pour l'avenir. Quel chemin n'avions-nous pas fait en arrière depuis une année! Que de rétractations avouées ou tacites de ce vote du 24 mai 1848, qui avait inscrit en tête du programme de politique extérieure de l'Assemblée ces simples mots : *Affranchissement de l'Italie!* On ne semblait occupé, depuis ce temps, qu'à chercher à cette expression des sens de plus en plus effacés et voisins de l'insignifiance. Sous le général Cavaignac, on lui avait donné successivement pour synonymes l'indépendance de la Lombardie, puis l'établissement d'un royaume lombard-vénitien séparé mais vassal de l'empire, puis le simple désir manifesté par la France d'obtenir quelques concessions de liberté pour les malheu-

reux sujets italiens de l'Autriche. Maintenant on reculait encore d'un grand pas, et l'on ne parlait plus que de maintenir intact l'état territorial du Piémont. Était-ce le dernier terme à nos concessions? Avions-nous assez fait rire l'Europe avec nos conférences de Bruxelles, qui, depuis cinq mois, n'avaient pu prendre jour pour se réunir? Les puissances se vanteraient-elles longtemps d'entraîner la France dans un congrès dont la base d'opérations serait la reconnaissance des odieux traités de 1815? Le prince de Schwarzenberg devait-il écrire impunément que l'Autriche ne souffrirait pas la plus légère intervention de l'étranger dans les affaires intérieures de ses provinces de la Péninsule? En cette situation humiliée et dévoilée, que venait-on nous parler de secret diplomatique et de négociations entamées? Ce n'était là qu'un trop facile moyen de cacher nos fautes et notre honte. La Chambre avait le droit de tout savoir et d'être de moitié dans la conclusion d'une affaire jusque-là si mal conduite. Et M. Billault défiait le gouvernement d'oser déclarer à la tribune que l'indépendance de l'Italie, seul but traditionnel à notre action diplomatique et militaire de l'autre côté des Alpes, était définitivement abandonnée

L'attaque était vive et portait sur le point faible. Plus d'un représentant put reconnaître, pour les avoir entendus dans les cercles de l'Élysée, ces violents appels à la susceptibilité du sentiment national contre les nécessités de la politique. Justifiant par avance le plus gros reproche qui dût être adressé de nos jours au système parlementaire, M. Billault avait visé moins à dégager la question

qu'à perdre le ministère. Celui-ci se défendit du mieux qu'il put en rappelant à l'Assemblée que toutes les modifications de son programme du 24 mai étaient le fait non de la commission exécutive, non du général Cavaignac, non du gouvernement actuel, mais son fait à elle; qu'elle les avait discutées et rédigées l'une après l'autre sous la dictée des événements; qu'elle restait tout à fait libre de revenir au terme de son premier vote, et qu'il suffisait, en ce cas, de chercher des remplaçants aux ministres actuels, remplaçants qui seraient bientôt trouvés, ajoutait M. Drouyn de Lhuys au milieu des sourires de la Chambre, puisqu'ils venaient s'offrir d'eux-mêmes à la tribune.

Le lendemain, M. Thiers, plus libre que le ministère, acceptait le débat dans les termes où son ancien lieutenant, devenu son antagoniste, l'avait posé. Trois politiques, suivant lui, étaient en présence : celle de la guerre, — car exiger de l'Autriche victorieuse les concessions qu'on n'avait pas acceptées de l'Autriche vaincue, qu'était-ce, sinon la guerre? — celle qui croyait que, même en l'état déplorable où l'Italie avait été jetée par son imprudence, on pouvait négocier utilement pour elle; — celle enfin qui, sans rien faire de décisif, voudrait paraître faire quelque chose. Entre ces trois politiques, la première folle et la troisième puérile, M. Thiers se prononça nettement pour la seconde. La guerre, fût-ce même contre l'Autriche seule, ne lui semblait pas une si mince besogne. Marengo et Hohenlinden, ces deux victoires qui sont deux miracles et qui devaient avoir de nos jours pour glorieux pendants

Magenta et Solferino, ont assez prouvé aux hommes du métier ce que vaut un tel adversaire. Cette fois, derrière l'Autriche, il y aurait l'Allemagne qui avait parlé à Francfort; il y aurait la Russie, qui massait déjà ses troupes en Transylvanie; il y aurait tout le continent et tôt ou tard l'Angleterre, qui s'était prononcée brutalement pour le maintien des traités de 1815. Rien n'était plus vrai que ce point de vue de M. Thiers à cette époque où la guerre de Crimée n'avait pas encore profondément divisé l'Europe. C'était bien la coalition reformée de nos mains que nous irions affronter, c'était notre existence même que nous irions risquer sur les champs de bataille. Notre intérêt valait-il ce terrible enjeu? Doit-on tout risquer pour une question d'influence comme on risquerait tout pour la défense du sol national[1]? Qui oserait le prétendre? Et cette guerre, sans motifs suffisants, étions-nous du moins en mesure de la faire? La guerre, et surtout la guerre un contre tous, ne s'improvise pas comme la république. Ceux qui la demandaient, soit par un honorable mais aveugle sentiment de patriotisme, soit par convoitise de pouvoir ou de révolution, reculeraient eux-mêmes devant l'idée de lancer leur pays dans une si redoutable aventure, sans avoir mis de son côté toutes les chances d'en sortir à son honneur. Or la France n'était pas prête : ce n'était pas la faute de la République, c'était le tort du gouvernement

[1] Il est curieux de remarquer ici que les raisons données par M. Thiers en 1849, pour ne pas entreprendre la guerre d'Italie, sont les mêmes qu'alléguait dix ans plus tard l'Empereur pour s'excuser de ne l'avoir pas poussée jusqu'au bout. (V. le discours de Napoléon III aux grands corps de l'État à son retour à Saint-Cloud. Juillet 1859).

des Assemblées, qui n'avait jamais su dépenser assez pour développer notre puissance militaire. On était alors, suivant M. Thiers, trop porté aux économies, on épluchait le budget d'un œil trop jaloux pour qu'aucun ministre eût osé proposer aux Chambres les énormes allocations qu'aurait réclamées la prévision d'une nouvelle lutte contre l'Europe. Et, transportant, comme M. Billault, ses conversations de l'Élysée à la tribune, M. Thiers énumérait aux partisans de la guerre les réformes à entreprendre et les ressources à créer avant de recommencer cette fatale épreuve.

Quant à l'alliance des peuples, dont on faisait grand bruit sur la Montagne, il fallait, pour y compter, avoir bien profondément oublié l'histoire des dernières années de l'Empire. Nous aurions pour nous peut-être quelques minorités agitées, mais contre nous, à coup sûr, l'opinion européenne. Qui ne voit que la discipline, ou tout au moins l'esprit de corps, ont plus de prise de nos jours sur les armées que les passions nationales? Quelles causes plus identiques, quels peuples mieux faits en apparence pour se venir en aide que les Italiens et les Hongrois? On les avait vus cependant se battre les uns contre les autres sous les drapeaux de l'oppresseur commun[1]. Ni forfanterie ni découragement, concluait M. Thiers; la France,

[1] M. Thiers aurait pu ajouter que non-seulement les Hongrois avaient été envoyés contre les Italiens et ceux-ci contre les Hongrois, mais que des régiments italiens s'étaient battus avec fureur les uns contre les autres en Lombardie. Dans un touchant et loyal compte rendu de la campagne des volontaires lombards en 1848, laissé par le jeune Emilio Dandolo, nous trouvons l'affreux récit de la surprise d'un village occupé par ses compagnons d'armes,

assez forte pour résister chez elle aux attaques de l'Europe, pouvait avouer sans honte qu'elle ne l'était pas assez pour aller la chercher hors de ses frontières. L'occasion d'agir résolûment pour l'Italie avait été manquée au mois de mai 1848, alors que l'Autriche nous offrait à Londres d'annexer la Lombardie au Piémont et de faire de la Vénétie une seconde Toscane. L'histoire ne voudra pas croire que nous ayons permis à une faction insensée de repousser un arrangement si favorable à nos voisins et à nous-mêmes. Cela s'appelle tourner le dos à la fortune et manquer à l'humanité non moins qu'à la politique. Que de sang ne faudra-t-il pas répandre avant de contraindre le cabinet de Vienne à renouveler de semblables propositions? Cette occasion manquée et le Piémont mis hors de combat, il ne nous restait plus qu'à négocier sur les bases adoptées avant le 24 février par l'opposition et par le gouvernement. Ces bases étaient celles-ci : distinguer dans la Péninsule les États possédés par l'Autriche des États indépendants, et ne s'engager à défendre que les seconds; c'est-à-dire empêcher que la liberté qui naîtrait spontanément à Rome, à Naples, à Florence, à Turin, ne soit écrasée par l'agression étrangère et contraindre l'Autriche à respecter ce travail naturel d'union et d'indépendance italienne qui se faisait contre

aux environs de Vérone : soldats, habitants, femmes, enfants, tout fut passé au fil de l'épée. L'église elle-même ne fut point un lieu d'asile pour quelques malheureuses femmes qui y furent déshonorées, puis massacrées. « Or, dit le narrateur, *horrible honte! la plupart de ces soldats étaient italiens!* » *I voluntari ed i bersaglieri lombardi.* — Milano, presso Gaetano Briguola, 1860.)

elle peut-être, mais derrière la ligne des traités. Hors de là, hors de cette politique libérale sans être révolutionnaire, ferme sans être provocatrice, il fallait oser dire que, pour une question d'influence en Italie, la France n'hésitait pas à donner le signal de la guerre générale.

Après de violents efforts du parti révolutionnaire pour ramener l'Assemblée à sa déclaration du 24 mai, l'ordre du jour présenté au nom du comité diplomatique fut adopté par 444 billets blancs contre 320 billets bleus. C'était la seconde fois depuis quatre mois que le gouvernement de la République recevait mandat d'intervenir militairement dans le règlement des affaires d'Italie.

Le principe posé, restait à choisir l'occasion de le mettre à exécution. Dès le 17 avril, un crédit de douze cent mille francs était demandé à la Chambre pour l'entretien pendant trois mois du corps expéditionnaire de la Méditerranée. On voit qu'il ne s'agissait plus de l'armée des Alpes. Ce simple changement de titre indiquait assez le changement de nos projets. Évidemment la pensée du gouvernement n'était plus en Piémont ni en Lombardie. Déjà, dans la discussion précédente, MM. Billault et Ledru-Rollin ayant dénoncé un prétendu plan de restauration du Pape par les armées combinées de l'Autriche et de Naples, avec le concours d'une escadre française croisant devant Civita-Vecchia, le ministre de l'extérieur, plus précis sur ce point que sur les autres, avait répondu que la France ne se résignerait jamais au rôle de simple spectatrice dans les événements de Rome, et qu'elle ne désirait s'entendre avant d'agir avec le plus

grand nombre de puissances possible que pour entourer de plus de garanties la solution à intervenir. Cette solution venait d'ailleurs d'être nettement formulée dans la première conférence de Gaëte. Un illustre général, qui devait dix ans plus tard mêler la gloire de son nom à la gloire et au deuil de l'Église, osait l'avouer, avec la franchise d'un homme d'action à la tribune. « Il y a eu des conférences à Gaëte, disait M. de Lamoricière au nom de la commission [1], les puissances se sont réunies; pourquoi? parce que le Pape leur a écrit et leur a demandé des secours pour revenir à Rome. La France a été appelée; — quand on appelle une puissance, elle répond. Elle a envoyé savoir ce qui se disait et ce qui se faisait à Gaëte. Maintenant, qu'a-t-il été décidé? *Il a été décidé par les puissances qui étaient au congrès qu'on ramènerait le Pape à Rome*. Qu'a fait la France? Voici ce qu'on nous a dit : « La France a fait ses réserves; elle a dit : Je « prendrai conseil de mes intérêts et des circonstances. » Voilà la situation. »

Ainsi, c'était une chose avouée devant la Chambre et décidée entre l'Espagne, Naples, l'Autriche et nous, que le Pape devait être restauré par les armes. La réserve de la France s'expliquait tout naturellement par son désir d'agir seule et de précéder les autres puissances sur le terrain des événements. Si le champ restait ou-

[1] Cette commission, qui se prononça d'urgence sur la demande de crédit se composait de MM. de Lamoricière, de Laussat, Dufaure, Schœlcher, Pascal Duprat, Aylies, le général Subervie, Freslon, Jules Favre, Ferdinand de Lasteyrie, Duvergier de Hauranne, Grévy, Thiers, Germain Sarrut.

vert aux hypothèses, c'était uniquement sur l'attitude présumée de la population romaine vis-à-vis de notre intervention. L'idée que les populations, plus animées contre nous que contre l'Autriche qu'elles laissaient en ce moment même occuper sans coup férir les Légations, allaient se lever en masse pour défendre la république de Mazzini, ne paraissait pas discutable. On savait que les aventuriers étrangers seuls pousseraient à la résistance, et que la garde civique demandait assez haut qu'on mît fin au désordre de l'État par un bon accommodement avec Pie IX. Quant à la chance de voir le peuple romain opérer la restauration du Pape à la seule apparition de notre drapeau, loin de s'en alarmer avec M. Ledru-Rollin, l'ancien ministre de Cavaignac déclarait hautement s'en réjouir, comme de la solution la plus favorable à Rome et à nous mêmes. « Si nous laissons, s'écria le général de Lamoricière, les Autrichiens ramener le Pape à Rome, ce ne sera pas seulement la liberté de l'Italie, ce sera l'influence de la France qui sera perdue, *car elle aura déserté, abandonné sa politique séculaire, qui est, qui doit être sa politique, qu'elle soit république ou qu'elle soit monarchie.* » Et l'orateur concluait, par une vue juste et rapide des nécessités politiques et militaires de l'expédition, qu'il fallait se hâter d'aller descendre à Civita-Vecchia, puis marcher sur Rome, si l'on apprenait que les Autrichiens s'avançaient pour occuper cette ville avant nous.

Nul doute que si l'honorable président du conseil, qui, pressé de questions à brûle-pourpoint, avait laissé échapper au sein de la commission quelques paroles où l'on vou-

lût voir l'engagement formel de respecter la République romaine, avait pris pied aussitôt sur le terrain conquis par le général de Lamoricière; si, sans se laisser dérouter par les interruptions, il eût concentré le débat sur ce point : les puissances réunies à Gaëte ont décidé que le Pape devait être ramené à Rome, que doit faire la France? il est hors de doute, disons-nous, que le bons sens de l'Assemblée lui eût répondu : La France ne doit pas provoquer l'Europe à la guerre pour défendre une république à laquelle personne n'a foi. La France ne doit pas non plus confondre sa cause avec celle de l'Autriche, de l'Espagne et de Naples. Elle doit donc rester dans l'indépendance de son action et de ses principes, et se charger seule d'une restauration désirée des uns, redoutée des autres, mais regardée par tous comme inévitable.

Ainsi eût été dissipée par avance toute équivoque, et le vote de blâme qui devait atteindre si profondément, quelques jours après, l'ancien chef de la gauche, n'aurait pu se produire. Mais ce n'était point là le compte de l'opposition : elle se garda bien de se montrer aussi exigeante devant l'Assemblée qu'elle l'avait été dans les bureaux. Le rapport de M. Jules Favre lui suffisait. Celui-ci, voyant très-clairement que, dans la situation des choses en Italie, nous serions forcés ou de combattre ou de soutenir la République romaine, s'était borné à constater qu'on avait solennellement promis de ne pas la combattre. A défaut d'une déclaration catégorique qui pouvait seule tirer le ministère de cette embûche, il fallut se contenter de son silence. Ce silence, il est vrai, avait

toutes les clartés de l'évidence. Un des deux membres de la commission que les instances insidieuses du rapporteur n'avaient pu décider à voter pour l'expédition, ayant prétendu que le gouvernement ne s'était nullement engagé à ne pas faire violence à la République romaine, et M. Jules Favre lui ayant opposé la plus formelle dénégation, le dialogue se termina par l'incident très-significatif que nous extrayons du *Moniteur* :

« LE CITOYEN SCHŒLCHER. — Le ministère est présent, qu'il nous tire d'embarras !

« LE CITOYEN GERMAIN SARRUT. — Le ministère a dit franchement qu'il allait à Rome.

« LE CITOYEN SCHŒLCHER. — La minorité de la commission a entendu les choses telles que je viens de le dire. Maintenant la question est très-simple. J'ai l'honneur de poser la question au ministère...

« LE CITOYEN GERMAIN SARRUT. — Il est là, qu'il réponde.

« LE CITOYEN SCHŒLCHER. — Si la République romaine ne veut pas recevoir le Pape, que feront les troupes françaises? Voilà ce que je demande. Eh bien, je crois que les troupes françaises, voulant restaurer le Pape à Rome, rencontreront de la résistance, un grande résistance à Rome. (*Réclamations à droite.*) Là est toute la question. M. le président du conseil posait tout à l'heure une hypothèse, vous me permettrez bien d'en poser une à mon tour. J'admets, vous ne l'admettez pas, moi je l'admets, que la République romaine ne veuille pas recevoir le Pape des mains des troupes françaises? (*Bruit.*) Voilà la question que j'ai l'honneur d'adresser au ministère. (*Aux voix! aux*

voix!) Je prie M. le président du conseil de vouloir bien me répondre. *(La clôture!)* Il reste constant que, cette question posée, le ministère refuse d'y répondre. *(Oui, oui, la clôture!)* L'Assemblée peut juger quelles sont les intentions du ministère.

« De toutes parts : — La clôture! la clôture!

« Le citoyen président. — Je consulte l'Assemblée sur la clôture[1].

Et l'Assemblée, qui ne pouvait s'y tromper en effet, dispensa le ministère de répondre en lui donnant, par 395 voix contre 283, mandat d'aller terminer la question romaine à Rome. C'était cent voix de majorité pour l'expédition, qui, accordées au silence de M. Barrot, l'auraient été plus sûrement encore aux franches explications qu'il eût mieux que personne su faire accepter.

Le soir même le général Oudinot, nommé au commandement du corps expéditionnaire de la Méditerranée, partait pour Marseille. Placé à la tête de l'armée des Alpes dès les premiers jours du gouvernement provisoire, le fils du héros de Friedland avait su maintenir, en dépit des excitations de cette triste époque, le plus pur sentiment militaire dans ce grand rassemblement de troupes porté successivement de trente à soixante mille hommes. Ce poste ayant dû échoir au maréchal Bugeaud après l'élection du 10 décembre, le duc de Reggio, qui avait refusé le portefeuille de la guerre, vint reprendre sans bruit son siége de représentant, ne répondant aux bonnes

[1] *Moniteur* du 17 avril 1849.

grâces du nouveau président qu'en lui demandant de penser à lui s'il s'agissait jamais de quelque expédition. Ce moment était venu. Familier depuis un an avec l'idée d'aller faire campagne en Italie, l'ancien général en chef de l'armée des Alpes recevait enfin l'ordre tant de fois provoqué de se porter en avant. Si sa joie de soldat fut grande, il nous est permis d'ajouter que l'orgueil d'être choisi pour remplir envers la papauté le devoir de la France chrétienne ne le trouvait pas insensible. « La puissance temporelle du Saint-Siége est notre ouvrage, lisons-nous dans un Mémoire qu'il adressait au ministre de la guerre; la France, comme puissance catholique, ne peut laisser à l'Autriche, au royaume de Naples, à l'Espagne, l'honneur de contribuer seuls à son rétablissement. Elle ne saurait souffrir que l'État de l'Église soit démembré ou soit occupé d'une façon permanente par une force étrangère. Elle ne permettra pas que l'indépendance du Pape soit altérée à ce point qu'il devienne l'hôte de l'une des puissances européennes. Ne sommes-nous pas les alliés naturels du chef religieux dont l'autorité temporelle est indispensable au plus grand nombre des peuples de l'Europe? Une intervention directe en sa faveur serait donc en quelque sorte un motif d'alliance et de paix générale. Ce serait une garantie donnée par nous à l'ordre social et à la chrétienté, dont nous devons rester les plus fermes appuis. »

Tels étaient les sentiments publiquement manifestés du chef militaire à qui allait être confiée la direction de notre expédition de Rome. Des trois plans de campagne qu'il

avait exposés, le premier, celui d'aller débarquer à la Spezzia, de prendre en passant l'armée piémontaise et d'entrer dans les Légations par la Toscane, venait d'être ruiné à Novare. Le second, qui consistait à faire voiles sur Gaëte et à marcher sur Rome par la chaussée Aurélienne qui traverse les marais Pontins, supposait l'action en commun avec les Napolitains, dont on ne voulait en aucun cas entendre parler. Restait le débarquement à Civita-Vecchia, qui avait prévalu comme plus sûr et nous portant plus près du but.

Située à soixante-quatre kilomètres de Rome, cette ville, à la fois place fortifiée et bon port militaire, est une tête de pont indispensable à posséder pour toute armée venant de la mer qui veut opérer dans le sud-ouest du domaine pontifical. Son môle, qui peut recevoir vingt-cinq bouches à feu, son château restauré par Michel-Ange, ses casernes, ses hôpitaux, ses arsenaux d'artillerie et de marine, en font le boulevard des États de l'Église sur la Méditerranée, comme Ancône l'était jadis sur l'Adriatique. La prise de possession de ce point du littoral n'offre néanmoins aucune sérieuse difficulté. Pour se rendre maître de Civita-Vecchia, il suffirait de couronner le vaste plateau non fortifié qui domine la place au nord, d'où l'on prendrait à revers le môle et toutes les défenses.

Ce fut en effet vers Civita-Vecchia que notre escadre se dirigea. Le 24 avril, le vapeur *Panama* jetait l'ancre dans cette rade, portant deux officiers d'état-major, M. Espivent de la Villeboisnet, premier aide de camp du général en chef, et M. Durand de Villers, aide de camp du général

Regnault de Saint-Jean-d'Angely. Ces deux officiers étaient accompagnés de M. de la Tour d'Auvergne, attaché comme secrétaire diplomatique à l'expédition. La population accourue sur le port reçut nos envoyés au cri de *Vivent les Français!* Conduits par le consul de France devant le gouverneur de la ville, ce magistrat leur déclara qu'en une si grave occurrence il ne pouvait que s'en référer aux résolutions qui seraient prises par le conseil municipal. Or cette assemblée tenait séance en ce moment même dans une salle voisine. Il fut donc facile à M. Espivent de la Villeboisnet de lui donner sur-le-champ les explications qu'elle avait droit d'attendre. « Avant tout, dit-il, la France, il faut qu'on le sache bien, ne vient point soutenir un gouvernement qu'elle a refusé de reconnaître; elle vient pour épargner à l'Italie centrale de nouveaux déchirements; elle vient surtout pour vous sauver des vengeances de l'Autriche. Bien qu'intéressée comme toutes les puissances catholiques au règlement des affaires de Rome, elle ne prétend imposer aucune solution, et ne se propose d'autre but que d'aider le peuple de ces contrées à retrouver les conditions d'un gouvernement non moins éloigné des vieux abus, anéantis par le généreux Pie IX, que de l'anarchie. » C'étaient les termes à peu près textuels de la proclamation apportée de Paris par le général Oudinot, et qui fut publiée à son débarquement[1]. Le conseil municipal, suffisamment édifié, répondit à l'unanimité de ses vingt membres, « *qu'il était heureux de voir*

[1] Voir aux pièces cette proclamation, qui avait été rédigée par M. Drouin de Lhuys.

arriver les Français; que non-seulement on voulait bien les laisser entrer et occuper la ville, mais encore qu'on les recevrait comme des frères. » Cette importante déclaration fut corroborée séance tenante par l'adhésion signée des magistrats de la Chambre du commerce et du commandant de la garde civique. M. Espivent, qui avait conduit cette difficile négociation avec la décision d'un militaire et l'habileté d'un diplomate, s'occupa dans la soirée de faire préparer les logements pour le corps expéditionnaire. « *Fate presto!* » criaient à nos officiers quelques voix bien intentionnées.

Fate presto! ce cri de l'impatience populaire décelait un sentiment très-juste de la situation. Faire vite, c'était en ce moment le seul moyen de faire bien. On en eut la preuve dès le lendemain. Pendant que le débarquement s'opérait avec l'aide empressée des habitants, deux navires sous pavillon italien entrèrent dans le port, amenant au secours de Mazzini les restes de la légion lombarde renvoyée par le Piémont. Que ce renfort de six cents vrais soldats auxquels nous ne permîmes pas d'aborder, fût arrivé un jour plus tôt, ou que les vents qui avaient contrarié toute une nuit notre départ de Marseille eussent soufflé quelques heures de plus, et il est probable que la population eût laissé une poignée de hardis étrangers parler et combattre en son nom, et que Civita-Vecchia eût été défendue contre nous comme Rome devait l'être. Il ne fallut pas moins de deux jours pour mettre à terre les troupes, le matériel et les chevaux. Cette opération accomplie, une partie de l'escadrille du contre-amiral Tréhouart dut

retourner à Toulon pour prendre la troisième brigade, qui n'avait pu faire partie du premier convoi.

A peine débarqué, le général Oudinot avait eu hâte d'envoyer à Gaëte le commandant Espivent de la Villeboisnet qui s'était si bien acquitté de sa première mission. Cet aide de camp devait prévenir le Saint-Père de notre débarquement dans ses États et se concerter sur la conduite à tenir avec MM. d'Harcourt et de Rayneval. En même temps le lieutenant-colonel du génie Leblanc était chargé d'aller annoncer au gouvernement romain l'arrivée de l'armée française et de s'enquérir des véritables dispositions de la population[1].

Notre situation, en attendant, ne laissait pas que d'être singulière. A quel titre étions-nous à Civita-Vecchia, et qu'allions-nous faire tout d'abord de cette ville qui s'était donnée à nous? La rendre au Pape, comme les Autrichiens lui rendaient Bologne et les Romagnes? C'était l'interprétation qui devait naturellement prévaloir à Gaëte, d'où l'on expédia deux commissaires chargés d'y relever l'autorité pontificale. Mais les instructions du général en chef lui interdisaient de laisser s'établir en dehors de notre influence, et sur le territoire occupé par nos troupes, des centres d'autorité qui pourraient même involontaire-

[1] Le lieutenant-colonel du génie Leblanc, qui avait déjà rempli un mois auparavant une mission confidentielle à Rome, était accompagné du capitaine du génie Boissonet et du lieutenant d'état-major Féraud. Ce dernier revint seul porter des dépêches au duc de Reggio : le colonel Leblanc et le capitaine Boissonet, retenus prisonniers après l'affaire du 30 avril, contrairement au droit des gens, ne rentrèrent au camp que le 8 mai. (Voir aux pièces le rapport de M. Leblanc sur sa première mission.)

ment contrarier notre action et compromettre le succès. Les commissaires pontificaux ne furent donc pas admis à se substituer aux autorités républicaines[1].

En outre, nous avions mis l'embargo à notre arrivée sur une cargaison de dix mille fusils expédiés d'Angleterre au nouveau gouvernement, et nous retenions dans le port, sans leur laisser prendre terre, deux navires chargés de troupes qu'il avait enrôlées. Étions-nous donc en guerre déclarée avec la République romaine? Nous ne l'avions pas reconnue. Soit! mais nous ne lui avions pas interdit de se mettre en état de défense; nous avions affirmé ne pas vouloir la soutenir, mais nous avions promis en même temps de ne pas l'attaquer. Dès lors, de quel droit opérer des saisies d'armes à son détriment? de quel droit surtout lui faire des prisonniers? Ces raisons étaient exposées avec force au général Oudinot par M. Montecchi, ministre du commerce, chargé par les triumvirs de réclamer la restitution des caisses de fusils et le libre passage des volontaires. La plus simple notion du devoir militaire interdisait de rien entendre quant aux dix mille fusils : ils restèrent sous notre garde à l'arsenal de Civita-Vecchia. Mais il n'en fut pas de même des Lombards arrêtés à l'entrée du port. N'osant pas les garder et ne voulant pas les renvoyer sur un point de la côte à la merci de l'Autriche ou du Piémont, le général en chef consentit à les laisser partir pour Porto-d'Anzio, sous l'engagement écrit qu'aucun d'eux ne mettrait le pied dans Rome avant le 4 mai. En dépit de cette parole trop loyale-

[1] Voir aux pièces la dépêche du 10 mai du ministre des affaires étrangères, approuvant pleinement cette détermination du commandant de l'expédition.

ment acceptée, la légion lombarde faisait, dès le 29 avril au matin, son entrée triomphale dans la ville éternelle[1].

C'est à Rome aussi que nous avions hâte de marcher. Il y avait urgence de savoir au plus tôt quel accueil nous y était réservé et de sortir d'une situation qui, n'étant ni la paix ni la guerre, compromettait d'heure en heure notre influence politique et notre dignité militaire. D'ailleurs, les démonstrations tant officielles que populaires qui avaient salué notre arrivée à Civita-Vecchia et sur d'autres points de la côte[2] ne laissaient aucun doute à nos soldats sur les bonnes dispositions des gens du pays à leur égard. Les vives instances de MM. d'Harcourt et de Rayneval, représentants de la France à Gaëte, avec qui le général Oudinot avait dû se mettre immédiatement en re-

[1] M. Dandolo assure, dans le Précis dont nous avons déjà cité un fragment, que son commandant, Luciano Manara, aurait simplement répondu au général Oudinot qu'enrôlé au service de la République romaine, il dépendait entièrement du ministre de la guerre, et ne pouvait par conséquent engager ses opérations comme militaire. Le gouverneur de Civita-Vecchia, M. Manucci, aurait seul alors obtempéré aux conditions qu'exigeait le général français. La vérité, ignorée sans doute du jeune écrivain, est que la promesse de ne pas entrer à Rome avant le 4 mai était parfaitement signée du commandant Manara, du gouverneur Manucci et du ministre Montecchi. Le duplicata de cette pièce, dont l'original resta dans les mains du commandant lombard, doit exister dans les cartons du ministère de la guerre à Paris. Ce fut donc bien en violation de la foi jurée que la légion lombarde entra à Rome le 29 avril. Elle le sentit si bien elle-même, qu'elle resta pendant toute la journée du 30 en réserve sur la place Saint-Pierre, « pour se maintenir, dit son historien, fidèle, au moins en partie, à la parole donnée. » L'arrivée de cette troupe aguerrie, coïncidant avec le retour inattendu de Garibaldi, n'en fut pas moins la cause déterminante de la résistance que nous rencontrâmes le lendemain. Dès ce moment, Mazzini se sentit assez fort pour engager la lutte, et les modérés n'osèrent plus sortir de chez eux.

[2] Notamment à Corneto, dont les habitants vinrent se mettre sous la protection de la France quelques heures après notre débarquement.

lation, ne pouvaient non plus rester sans influence sur ses résolutions : « En avant, général! lui écrivait le duc d'Harcourt; il est important que vous hâtiez votre marche sur Rome. Votre arrivée subite a étonné et terrifié : c'est une situation dont il faut profiter. Si vous laissez aux mauvais sujets de Rome le temps de se remettre de leur premier effroi, ils prépareront des moyens de résistance et feront verser du sang, ce qu'on désirerait éviter[1]. »

Les nouvelles qui arrivaient de Rome même n'avaient rien qui dût arrêter cet élan de l'armée et de la diplomatie. En même temps que le commandant Espivent retournait de Gaëte, le lieutenant Féraud rentrait au quartier général avec des dépêches de M. de Forbin-Janson, chargé des pleins pouvoirs diplomatiques en l'absence de notre ambassadeur. On nous appelait, on nous pressait, au nom même des Français établis à Rome, de venir déployer notre drapeau sous les remparts. Il n'y avait rien à attendre avant cette démonstration, mais on se flattait qu'elle suffirait pour donner du cœur aux amis du Pape. La division régnait au sein du gouvernement. Seul de ses trois collègues, Mazzini s'était prononcé pour repousser par la force notre intervention. Aucun des buts avoués par nos agents ne lui semblait acceptable ni sincère. La République romaine, disait-il, n'avait jamais songé à appeler la République française à son aide contre l'invasion de l'Autriche et de Naples. Quant à notre prétention de nous poser en médiateurs

[1] Dépêche de Gaëte du 26 avril 1849.

entre Pie IX et le peuple romain, elle venait trop tard, puisque l'Assemblée avait décrété, dès sa première séance, l'abolition du pouvoir temporel. Mais ce rigorisme démocratique ne convenait ni à la majorité de l'Assemblée, qui aurait volontiers suivi l'avis habile et modéré de la majorité du triumvirat, ni à M. Sturbinetti, à la fois chef de la municipalité et général de la garde civique. Interrogé par le P. Ventura sur ce qu'il fallait attendre de la population, ce personnage était venu annoncer aux triumvirs que la garde civique ne prendrait aucune part à la lutte contre les Français et se bornerait à un service d'ordre public dans l'intérieur. Quant aux seize cents carabiniers de Galetti, ils se montraient plus favorables au retour du Pape qu'au maintien de la République, et tenaient en poche pour la première occasion la cocarde de l'ancien gouvernement[1].

C'est contre de tels éléments d'unanimité que Mazzini n'hésita pas à demander et parvint à obtenir un vote unanime de l'Assemblée. On voit qu'on ne nous avait pas trompés en France sur le véritable gouvernement qui avait remplacé celui de Pie IX : c'était bien la dictature du chef des sociétés secrètes. Averti, dès le 14 avril, de la présence à Rome d'un agent français qui cherchait à préparer les voies à notre action conciliatrice[2], le vieux conspirateur s'était hâté de demander aux représentants

[1] Voir aux pièces deux dépêches de M. de Forbin-Janson du 26 avril 1849.

[2] M. Mercier, envoyé de Gaëte par le duc d'Harcourt, qui avait déclaré aussi que les Romains, incapables de se délivrer par eux-mêmes, étaient disposés à se prononcer si nous intervenions.

de la nouvelle Rome le classique serment de sauver la patrie. « La République romaine, disait un fier décret, ne cédera ni ne transigera jamais. » Rien n'avait été négligé depuis pour maintenir à cette hauteur le moral de l'Assemblée. Le 21 avril, une solennité pompeuse et ridicule avait traversé les rues de la ville, célébrant le 2602e anniversaire de la fondation de Rome par Romulus. A la suite de cette parade, un club central, composé des délégués de tous les clubs, avait été formé : « Né du peuple, disait son programme, vivant au milieu du peuple, le club central se doit d'être l'interprète constant de ses vœux et de ses besoins, *de réclamer du pouvoir exécutif, ainsi que de l'Assemblée, les lois et les mesures nécessaires à l'intégrité de la République.* » A partir de ce jour, le nouveau club des Jacobins, dominant le triumvirat et les constituants, fut à lui seul le gouvernement et parla au nom du peuple romain.

Aussi les huées des tribunes accueillirent-elles les triumvirs Armellini et Saffi, qui osèrent proposer de recevoir les Français comme ils se présentaient, en frères, en amis, en protecteurs du territoire contre l'invasion de l'Autriche. « Je sens peser sur ma tête une grave responsabilité, s'écria le prudent Armellini; mais j'obéis à ma conscience; dans le grave péril où se trouve la République, je vous conseille de traiter avec la France la question pontificale romaine! (*Rumeurs de désapprobation.*) Je parle d'après ma conscience... Les Français interviennent seulement dans une question religieuse; ils veulent rendre au Pontife son pouvoir spirituel, mais ils ne se

mêleront pas de la question temporelle... (*Grandes rumeurs.*) Je suis donc de l'avis de les recevoir à Rome. (*Les rumeurs croissent de plus en plus.*) Il est préférable d'avoir les républicains français plutôt que les Croates et les bombardeurs de Messine!... » (*Bruit dans l'Assemblée et les tribunes, désapprobation générale*[1].)

Le collégue de Mazzini, vieil avocat rompu à la pratique des affaires, qui ne se prêtait pas volontiers à confondre la politique et l'illuminisme, aurait pu ajouter qu'en entrant résolûment dans cette voie, la République romaine avait chance de diviser l'Europe, en ce moment réunie tout entière contre elle. « Conseillez à ceux qui gouvernent la République, disait lord Palmerston à Mariani, délégué des triumvirs, de traiter au moins avec la France, mais de suite, franchement, et à des conditions possibles. En cela l'Angleterre vous aidera, vous donnera tout son appui, dans l'intérêt non-seulement de Rome, mais de l'Italie. Ne laissez pas échapper le moment présent, où vous pouvez sinon imposer et exiger, du moins espérer des conditions très-favorables. Acceptez le Pape avec une constitution très-large, avec la presse sans entraves et toutes les garanties pour la liberté et le progrès à venir, avec la condition expresse de la séparation entière et perpétuelle des deux pouvoirs ecclésiastique et séculier. Faites même une condition *sine qua non* de la sécularisation du gouvernement. Mon opinion est que le gouvernement français, quel que puisse être le futur ministère,

[1] Séance de l'Assemblée constituante romaine du 26 avril 1849.

consentira à être médiateur à ces conditions, et les fera accepter au Pape et à son entourage, même quand elles leur déplairaient. Profitez de ce moment favorable; si vous le laissez échapper, ce sera votre faute et vous vous en repentirez... Peut-être, durant les négociations, quelque circonstance nouvelle viendra-t-elle vous permettre de vous montrer plus exigeants. Maintenant, contentez-vous du possible; si vous refusez, ce sera pour votre malheur. Je vous donne ces conseils comme particulier, et, si vous l'aimez mieux, comme ministre de la reine et de la nation anglaise[1]. »

Nous n'oserions pas répondre qu'on ne nous eût fort embarrassés en acceptant nos propositions, et que cette solution à l'amiable, confiée à l'esprit délié d'Armellini, nous eût valu moins de déceptions et de périls que celle qui allait être demandée à la bravoure de nos soldats. Toujours est-il que les exaltés se donnèrent carrière contre les politiques. Un démagogue du plus triste renom, M. Sterbini, président du club central, rappela qu'on devait nous craindre, même comme amis, « parce

[1] Dépêche de Mariani citée par M. Perrens (*Deux ans de rév. en It.*, p. 100.) Cette dépêche ajoutait : « Peu importe ce qui arrivera en France, *vous ne serez jamais reconnus comme république.* Le Pape vous sera imposé de nouveau, sous quelque nom, sous quelque titre, sous quelque couleur que ce soit, *alors même qu'en France s'établirait la république rouge*, ce qui est fort difficile. Pourquoi ne le rétablirait-on pas en qualité de prince constitutionnel comme la reine d'Angleterre? La France et l'Angleterre pourraient, au besoin, garantir des institutions libérales, désormais nécessaires aux États romains. » M. Mazzini, effrayé pour sa dictature de l'effet probable de ces franches déclarations, ne trouva rien de mieux que de dissimuler l'existence de cette dépêche et de continuer à affirmer que le cabinet anglais ne demandait qu'à reconnaître la République romaine.

que, dit-il avec une naïveté sinistre, les Français, comme en 1798, ne nous laisseraient pas faire tout ce que nous voudrions! » M. Cernuschi, un des héros républicains de Milan, insinua que la peur des Romains avait seule dicté les propositions si modérées en apparence du général Oudinot, et que la République était assurée de vaincre la coalition des potentats. Avezzana, le général de la révolte de Gênes, quitta la séance en criant, comme autrefois Scipion, que ceux qui voulaient sauver la patrie n'avaient qu'à le suivre aux barricades.

Les mesures violentes s'accumulèrent derrière le vote de résistance à outrance. On confia la défense des quatorze *rioni*, ou quartiers de la ville, à des chefs du peuple, *capi popolo*, choisis parmi les plus exaltés. On mit en réquisition les armes, l'argenterie, les chevaux; on abolit les vœux religieux, afin de recruter des volontaires jusque dans les cloîtres; on décréta le partage des biens d'Église entre les familles les plus dénuées; on proclama la loi martiale dès que le premier coup de canon serait tiré, et l'obligation pour tous les citoyens de laisser leurs portes ouvertes pendant le jour et les fenêtres éclairées pendant la nuit. On décida qu'à ce moment le tocsin sonnerait à tous les clochers, le saint Sacrement serait exposé dans toutes les Églises, et des orateurs furent désignés pour prêcher la guerre sainte au coin des rues.

Pendant ce temps, les estafettes n'avaient cessé de se croiser entre Civita-Vecchia et Rome. Convaincu par les rapports de ses officiers que le parti modéré n'attendait que notre approche pour secouer le joug de la faction

démagogique, le général Oudinot se décida, le 28 avril, à se porter en avant. La colonne expéditionnaire ne comprenait que les 20e et 33e régiments de ligne, le 1er bataillon de chasseurs à pied, six compagnies du 36e, quatre du 66e, deux batteries d'artillerie, cinquante chasseurs à cheval et quelques sapeurs du génie. Évidemment ce n'était pas avec de si faibles ressources que nous allions attaquer une ville de cent quatre-vingt mille âmes qu'on avait perdu la chance de surprendre. Il ne s'agissait que de pousser une forte reconnaissance jusque sous les portes et d'offrir à la partie saine de la population l'occasion de nous les ouvrir. Le premier jour, la petite troupe coucha au village de Palo, à trente-six kilomètres de Rome. Le lendemain, elle saluait de ses cris le dôme de Saint-Pierre, où nous comptions entrer dans quelques heures en pèlerins armés mais pacifiques.

Cependant nos éclaireurs, envoyés sous les ordres du capitaine Oudinot pour reconnaître si les ponts de la route avaient été coupés et les positions en avant de la ville occupées, avaient été reçus par quelques coups de fusil tirés de fort loin. Il était clair que le parti de la résistance avait hâte d'engager le feu et de rendre vaine ainsi toute tentative de transaction. Le 30, au point du jour, le général Oudinot partait de Castel di Guido, et, vers les onze heures du matin, les cloches d'alarme du Capitole et du Monte-Citorio annonçaient son approche et appelaient les Romains sur les remparts.

Nous n'étions, en effet, qu'à deux portées de carabine de la place sans avoir rencontré encore aucun ennemi. Rome

est défendue, sur la rive droite du Tibre, par une ligne fortifiée de 7 à 8 kilomètres qui va de la porte Portèse au fort Saint-Ange. Cette enceinte, de construction moderne, de 8 à 10 mètres de hauteur d'escarpe avec contre-escarpe en terre, bastions et courtines terrassés par derrière, présente, du côté de Civita-Vecchia, le saillant du Vatican comme un fer de lance tourné vers l'agresseur. Au point où nos troupes étaient parvenues, la route de poste se bifurque pour aboutir par la droite, qui est le vieux tracé, à la porte Saint-Pancrace, par la gauche à la porte Cavallegieri, qui donne accès sur la place Saint-Pierre. Ce fut celle-là que suivit notre colonne. A peine nos éclaireurs furent-ils aperçus sur les coteaux plantés de vignes qui bordent le chemin, que des huées s'élevèrent du côté de la ville. Il était triste pour nos soldats de reconnaître dans les rangs ennemis des voix françaises répétant contre eux les outrages de la presse démagogique de Paris. En même temps, l'artillerie romaine, habilement servie par des Suisses, lâcha sa mitraille à 150 mètres sur notre front d'attaque. Il fallut s'abriter sous les arceaux d'un aqueduc, en attendant que les carabines des chasseurs de Vincennes et deux pièces de canon dressées en batterie aient pu contre-battre le feu de la place. Ce n'étaient point là, il faut en convenir, les démonstrations qu'on nous avaient annoncées. Le combat une fois engagé, toute hésitation devait cesser : il n'y avait plus qu'à enfoncer les portes qu'on refusait de nous ouvrir. Mais Rome nous ménageait la même surprise malheureuse qui devait se renouveler cinq ans plus tard

devant Sébastopol. On n'avait pas cru la résistance possible, et la place avait été fort mal reconnue. Quelques sacs à poudre, pensait-on, suffiraient à ouvrir la brèche, et ce ne seraient point des Italiens qui empêcheraient les Français d'y passer. Puis, en dépit de la mitraille, l'illusion longtemps entretenue d'un accueil amical de la part des Romains n'était point encore dissipée. Un officier de grande espérance, le capitaine d'artillerie Fabar, revenu la veille de Rome, où il avait accompagné, par ordre du général en chef, M. Montecchi, le négociateur du triumvirat, vint affirmer qu'une manifestation en notre faveur était toute prête à éclater dans la partie du Transtevère située entre Saint-Pierre et le fort Saint-Ange. Il suffisait, assurait-il, d'aller se présenter devant la porte Angelica en contournant l'enceinte du Vatican par des chemins à l'abri du canon. Le général Oudinot donna ordre à la deuxième brigade de se laisser guider par le capitaine Fabar, qui avait dû lui-même explorer les lieux dont il parlait. On sait la funeste issue de cette téméraire entreprise, qui coûta tout d'abord la vie à celui qui l'avait conseillée. Engagée dans un chemin creux qu'enfilaient les feux du saillant, la brigade Levaillant ne put que se retrancher à la hâte derrière quelques bâtisses et s'y maintenir jusqu'au soir sous un orage de projectiles.

Ce n'était pas assez pour les défenseurs de Rome d'avoir arrêté notre marche : l'audace de leur chef osa se flatter un moment d'infliger une déroute aux armes françaises. Pendant que la brigade Mollière, moins exposée mais non pas plus heureuse que la brigade Levaillant,

cherchait, à 800 mètres de la porte Cavallegieri, une certaine porte Pertusa, indiquée sur les cartes, et qui n'était plus depuis longtemps qu'une poterne bouchée avec de la terre, on vit filer à travers les arbres de la villa Pamfili la légion des étudiants de l'université conduits par un général en chemise rouge. C'était Garibaldi, arrivé le 27 seulement des frontières de Naples avec une bande de douze à quinze cents aventuriers. De son entrée à Rome, où il fut reçu triomphalement et de son installation dans le couvent de Saint-Sylvestre, sur les hauteurs du Quirinal, date en réalité la déclaration de guerre contre la France. Personne, ni habitants, ni triumvirs, ni carabiniers, ni gardes nationaux, n'osa plus parler de négocier, et la ville fut prise par le général Garibaldi, en attendant qu'elle le fût par le général Oudinot. En ce moment, le hardi *condottiere* manœuvrait sur notre droite pour tourner notre colonne pendant qu'elle faisait face au feu des remparts. Vingt-cinq chasseurs à pied, embusqués dans un repli de terrain, suffirent pour arrêter cette sortie. Bientôt les universitaires, abordés à la baïonnette par quelques compagnies du 20e de ligne, rentraient dans leur réduit palissadé plus vite qu'ils n'en étaient sortis.

Mais, si l'attaque à force ouverte avait mal réussi aux assiégés, un guet-apens tenté sur un corps isolé devait avoir un plein succès. Le commandant Picard, du 20e de ligne, officier supérieur plein d'ardeur et de mérite, voulant concourir à dégager la brigade Levaillant en attirant sur un point opposé l'effort de la garnison et tenir en respect les tirailleurs qui ne cessaient d'inquiéter notre

flanc droit, avait pris sur lui de tenter une diversion du côté de la porte Saint-Pancrace. Il y avait occupé, en effet, sous les remparts une forte position, d'où l'ennemi ne put le déloger. Mais, le soir, la canonnade s'étant ralentie, puis ayant cessé sur toute la ligne, le commandant Picard vit venir à lui une foule sans armes agitant des mouchoirs blancs en guise de drapeau parlementaire, et criant : *La pace! la pace! siamo fratelli!* Le trop crédule officier, ne doutant pas que la démonstration annoncée à la porte Angelica ne nous eût livré la ville et que l'accord ne fût fait avec les habitants, se laissa persuader de venir dans la place même s'entendre avec Avezzana. Peu après son départ, ses soldats, abusés comme leur chef, rompaient les rangs et suivaient leurs nouveaux amis, qui, à peine la porte Saint-Pancrace franchie, les désarmèrent et les promenèrent dans les rues au milieu des huées[1]. « Les Français s'étaient vantés d'entrer à Rome ce soir, disait une proclamation triomphale du comité des barricades, ils y sont entrés, en effet, mais en prisonniers de guerre[2]!... »

Si l'on se hâtait trop de chanter victoire dans le camp de Garibaldi, il n'en était pas moins vrai que la journée n'avait pas été bonne pour nous. Non-seulement nous n'avions pas vu s'ouvrir les portes de Rome par accommodement, mais nous avions tenté d'y pénétrer de force

[1] Voir aux pièces le rapport du commandant Picard.

[2] Cette commission des barricades, qui, jusqu'après la prise de Rome, ne cessa d'animer la population contre nos soldats, se composait des représentants Calderi, Cattabeni et Cernuschi, nommés par la Chambre.

et nous n'avions pas réussi. Cet échec, insignifiant pour nos armes, était désastreux pour notre politique. En France, il allait retomber de tout le poids de la discussion publique sur le parti qui avait voulu l'intervention en faveur du Pape; à Rome, il devait exalter jusqu'au délire la faction qui avait tiré les premiers coups de feu. On a cherché, comme il arrive en toute affaire malheureuse, à rejeter l'entière responsabilité de cet insuccès sur le général qui commandait l'expédition. L'histoire ne peut souscrire à cette évidente injustice. Le tort du duc de Reggio, s'il en avait un, serait tout entier dans les instructions qu'il avait acceptées. Suffisantes peut-être pour un diplomate, elles étaient trop peu précises pour un chef d'armée. Il faut à l'action militaire un but clairement défini et pleins pouvoirs pour y atteindre. Se battre et servir comme négociateur un gouvernement qui n'avoue pas sa politique, cela va rarement dans le même homme, à moins que cet homme ne soit le général Bonaparte et ce gouvernement le Directoire. Pour réussir, il eût fallu oser dire au commandant en chef du corps expéditionnaire : « L'intérêt de la France veut que Rome soit à nous tout de suite, et, autant que possible, sans combat. Allez l'occuper comme le colonel Combes occupa Ancône en 1831. Point de stratégie, point de pourparlers avec qui que ce soit; un coup de main, voilà tout! Pendant qu'une flottille vous jettera à l'embouchure du Tibre, une autre portera à Civita-Vecchia un second corps d'armée qui arrivera sur Rome à marches forcées quelques heures après vous. Une fois

nos troupes solidement établies dans les positions qui dominent la ville, laissez faire la population : trop heureuse de nous abandonner le soin d'écarter les Autrichiens et de traiter avec Gaëte, elle chassera Mazzini et rappellera Pie IX. Nous aurons ainsi mis fin à un grand scandale, la république romaine, et conjuré un grand danger, la restauration du Pape par les puissances absolutistes. » Si l'on eût parlé ainsi et qu'on eût pu gagner seulement quarante-huit heures, nos soldats, se présentant aux portes de Rome avant l'arrivée de Garibaldi, qui donna un chef à la résistance, y seraient entrés aux acclamations de la population entière.

Au lieu d'un coup de main, on traça le plan d'une campagne parlementaire. Les instructions du général en chef ne faisaient, en effet, que répéter les explications embarrassées de la tribune. Pas moyen d'abord de penser à une surprise, car il fallait, en débarquant, avoir grand soin d'annoncer notre arrivée à Gaëte et à Rome, ici pour prendre l'avis de nos représentants accrédités auprès du Saint-Père, là pour s'assurer des bonnes dispositions des Romains et leur faire entendre que nous les verrions avec plaisir tenter quelques efforts pour sortir eux-mêmes de leur république. Cette république, d'ailleurs, on devait tout à la fois bien se garder de la reconnaître, et cependant traiter avec elle; ne pas l'attaquer, et cependant décider de sa chute; arriver à la remplacer par le gouvernement du Saint-Père, et cependant ne pas se mêler des questions intérieures. La composition du corps expéditionnaire se ressentait elle-même du vague et de l'in-

cohérence des intentions politiques. Qu'allions-nous faire en Italie? une campagne contre l'Autriche? mais on n'emmenait que quelques milliers d'hommes; un siége? mais on partait sans artillerie; une transaction appuyée sur des baïonnettes? mais nous allons voir que les missions diplomatiques se succédaient pour se contredire. Nous n'arrivions donc dans les États de l'Église, comme on l'avait dit devant l'Assemblée, que *pour assister aux événements.* Quant à croire qu'il nous serait donné de rencontrer à Rome un parti modéré assez politique pour ne vouloir que le possible, assez énergique pour s'affranchir du despotisme de la faction dominante, je ne sais, en vérité, où nous avions été prendre une pareille illusion. Pourquoi l'Italie eût-elle été plus favorisée que la France, qui n'a jamais connu, hélas! ce parti de sages et de héros?

Nous trouvons dans le récit italien de la campagne des volontaires lombards un précieux témoignage de l'état des esprits à Rome en ce moment. « On ne remarquait certes pas, dit M. Dandolo, cet enthousiasme auquel le *Moniteur romain* voulait faire croire, mais encore moins un vrai principe de réaction ni un fort parti de sérieuse opposition. Les citoyens étaient tellement las d'abus et de changements, qu'ils s'étaient tranquillement soumis au gouvernement républicain, bien que le vrai parti républicain fût très-peu nombreux (*piccolissimo*) et représenté seulement par quelques jeunes gens ardents et de bonne foi, suivis par la tourbe des agitateurs qui ont l'habitude de se jeter partout où le désordre inévitable d'un état exceptionnel leur laisse quelque chose à espé-

rer. Le peuple n'avait donc aucune couleur politique. Un grand fond de préventions contre le gouvernement clérical et beaucoup d'indifférence pour le reste, me semblèrent ses dispositions les plus remarquables. Je n'ai pas d'ailleurs à défendre le gouvernement romain de cette époque. Je suis un jeune soldat et non un homme politique[1]... »

Les exaltés ne manquaient pas cependant au sein de cette population ardente et mobile qui venait de respirer le feu de la bataille sans y prendre part. Nos gendarmes arrêtaient le lendemain un individu qui, sous un costume moitié militaire, moitié monacal, s'était introduit dans le camp et faisait effrontément de l'embauchage au profit des Romains. Conduit devant le général en chef, il déclara se nommer le P. Gavazzi et se qualifia d'aumônier de Garibaldi. Loin de chercher à se soustraire aux lois de la guerre, dont il avait encouru les dernières rigueurs, il avoua, en montrant le poignard fixé à sa ceinture, qu'il était venu pour frapper le général Oudinot qui, soldat de la République française, avait osé combattre les républicains de Rome. Son langage d'une indicible violence où l'anathème du prêtre se mêlait aux menaces de l'assassin, irritait à l'excès les soldats témoins de cette scène. Mais cette violence elle-même si voisine de la folie et surtout le caractère ecclésiastique dont le P. Gavazzi portait les insignes, inspirèrent au général le sentiment de la clémence. « Rentrez à Rome, dit-il à cet énergumène, je vais vous faire escorter jusqu'aux avant-postes. Voici une

[1] *I voluntari lombardi*, p. 126.

lettre pour vos triumvirs : j'y réclame le renvoi des deux cent cinquante hommes qui ont imprudemment pénétré dans la ville. J'exige en outre qu'on mette immédiatement en liberté le lieutenant-colonel Leblanc et le capitaine Boissonet, qui ont été arrêtés à Rome, quoique parlementaires. Si ma réclamation n'était pas accueillie, je me verrais contraint d'user de rigueur envers les prisonniers tombés hier en mon pouvoir et envers la garnison romaine de Civita-Vecchia, que j'ai dû faire désarmer. » Quelques jours après, le demi-bataillon du commandant Picard, après avoir résisté aux mauvais traitements et aux séductions pour demeurer fidèle au drapeau, rentrait tout entier au camp, et le général Oudinot croyait devoir renvoyer à son tour aux Romains le bataillon bolonais de Mellara, qui ne s'était pas opposé à notre débarquement à Civita-Vecchia.

En résumé, lié par de telles instructions et mis en face de difficultés imprévues, le duc de Reggio fit ce qu'il put et ce qu'il devait. On lui avait dit qu'il s'agissait d'épargner aux Romains, par l'arbitrage de la France, le double désastre d'une explosion révolutionnaire annoncée comme imminente et d'une intervention absolutiste qui campait déjà à Albano ; il vint déployer ses baïonnettes en vue de la ville, et ce n'est pas sa faute si l'allié intérieur, sur lequel on lui avait donné le droit de compter, n'osa pas se montrer. On a vu que, de Gaëte comme de Rome, les informations et les conseils s'accordaient à le pousser vers le but de l'expédition. Ce but manqué, les uns lui ont reproché le temps perdu à Civita-Vecchia, les autres

une détermination précipitée. Que n'aurait-ou pas dit si le général français eût reculé devant le décret de l'Assemblée romaine qui mettait nos troupes hors la loi? Les instructions furent suivies à la lettre. Dès que l'on se crut appelé à Rome, on se mit en marche. Accueillie à coups de canon, notre armée pouvait-elle répondre en tournant le dos? Elle rendit bravement coup pour coup, comme si elle était là pour un siége, et se maintint toute la journée sous les remparts, malgré le désavantage de la position et l'insuffisance des moyens d'attaque. Le soir venu, et le général en chef ayant ordonné de cesser le feu, notre petite colonne coucha sur le terrain du combat sans que l'ennemi eût osé faire mine d'aller la troubler, et revenait le lendemain matin établir ses avant-postes à Castel di Guido, qu'elle avait quitté vingt-quatre heures auparavant.

Ce campement, situé à trois lieues de Rome et à égale distance du petit port de Palo, qui fut mis en état de défense, offrait un double avantage : d'une part, on pouvait espérer y attirer l'armée de Garibaldi et mettre fin à la campagne par un facile combat; de l'autre, on restait en communication assurée avec la mer pour attendre renforts et matériel, s'il fallait se résigner à entreprendre un siége en règle.

CHAPITRE V

Affreuse situation de l'Italie au printemps de 1849. — Impression produite en France par la première nouvelle de la journée du 30 avril. — Derniers jours de la Constituante. — Attitude du gouvernement, ferme devant l'émeute, embarrassée devant l'Assemblée. — Rapport de M. Senard. — Vote de blâme du 7 mai. — Graves incidents des jours suivants. — Lettre du président de la République au général Oudinot. — Ordre du jour du général Changarnier à l'armée de Paris. — Heureux effet de cette initiative de Louis-Napoléon, qui donne un chef au parti de l'ordre et relève le moral de l'armée. — Elle fut en même temps une première victoire d'opinion publique du président sur l'Assemblée. — L'approche des élections du 13 mai décide le ministère à rester aux affaires malgré le vote du 7. — Envoi de M. de Lesseps à Rome. — Ses conférences avant de partir avec M. Odilon Barrot, le président de la République et M. Drouyn de Lhuys. — Ses instructions. — Son entrée à Rome. — Ses premières impressions favorables au parti de la résistance. — Armistice. — Premier projet d'arrangement non présenté. — Second projet repoussé par les triumvirs avec des lenteurs calculées. — Impatience de l'armée. — Arrivée au camp des généraux Vaillant et Thiry, désignés pour commander le génie et l'artillerie. — Conseil de guerre où l'on décide de ne pas accorder à M. de Lesseps la prolongation d'armistice qu'il demandait. — Instances du général Vaillant auprès du général en chef pour qu'il rompe tout ménagement vis-à-vis de cet envoyé. — Chargé d'aller porter lui-même ces conseils à M. de Lesseps, le général Vaillant se rend à Rome sous le nom du docteur Finot, et avoue, en revenant, qu'au lieu d'avoir gagné ce plénipotentiaire à son opinion, il craint d'avoir paru s'être laissé gagner à la sienne. — Lettres à ce sujet entre le général Oudinot et M. de Lesseps. — Illusions prolongées de ce dernier. — Scène avec Mazzini au sujet des paquets de cigares envoyés à nos soldats, qui renfermaient des proclamations incendiaires. — Jugement de M. de Lesseps sur Mazzini et sur l'état de Rome pendant sa mission. — Dernière tentative de M. de

Lesseps, accueillie par la Constituante romaine, repoussée avec indignation par le général Oudinot. — Rappel et désaveu de cet agent. — Ce qu'il faut penser de sa mission et de sa conduite.

Conférences de Gaëte. — Première séance, du 30 mars, où la restauration du Pape est résolue entre la France, l'Espagne, l'Autriche et Naples. — Deuxième séance, du 14 avril, où la France cherche à se faire autoriser à agir seule. — Troisième séance, le 15, où MM. d'Harcourt et Rayneval déclarent ne pas s'opposer à l'entrée du roi de Naples dans les États de l'Église. — Quatrième séance, le 27, sur la nouvelle de notre débarquement à Civita-Vecchia. — Lecture d'un projet de manifeste du Pape à ses sujets. — Cinquième séance, le 28, où l'on décide que le Pape ne fera de proclamation que lorsqu'il verra son autorité rétablie partout où auraient pénétré les armes étrangères. — Sixième séance, le 20 mai. — Vives réclamations des puissances contre la mission de M. de Lesseps.

Nouvelle Assemblée et nouveau ministère en France. — M. de Corcelle envoyé au camp avec pleins pouvoirs. — Positions occupées par l'armée française. — Fortifications de Rome. — Noble résolution d'attaquer la ville par le côté le plus fort. — Travaux du siége. — Prise du Monte-Mario et de la villa Corsini. — Bulletin ridicule et tactique maladroite du général Garibaldi. — Dernière tentative du général Oudinot auprès du président de la Constituante romaine pour épargner à Rome les calamités de la guerre. — Brèche dans les bastions 6 et 7 et la courtine qui les relie. — Assaut sans coup férir dans la nuit du 21 au 22 juin. — Rome n'a pas été bombardée. — Prise du bastion n° 8 le 30. — La place demande à capituler.

Le printemps de 1849 mérite de rester marqué de noir dans l'histoire de la Péninsule italienne. Partout, à l'essor généreux de 1847, à la fièvre guerrière de 1848 avait succédé le règne sinistre de la Révolution ou le triomphe implacable de la réaction. Ce n'était pas assez du Piémont abattu à Novare, de Gênes en révolte bombardée par Victor-Emmanuel, de Brescia décimée par Haynau, des duchés envahis et livrés aux conseils de guerre de l'Autriche, de la Sicile à feu et à sang, de l'héroïque Venise bloquée sans espoir dans ses lagunes, de Rome enfin découronnée de la tiare et coiffée du bonnet phrygien; ce n'était pas assez pour la malheureuse Italie

de se voir écrasée par l'Allemagne, menacée par la Russie, abandonnée par l'Angleterre, il lui manquait d'attirer sur elle les armes de la France. Grâce à M. Mazzini, ce comble de l'infortune ne devait pas longtemps lui faire défaut. La résistance qu'il avait seul voulue et l'insuccès de notre première tentative posaient carrément la question. La guerre a toutes les fatalités d'un grand duel; il n'est pas rare de ne pouvoir l'éviter sans honte après l'avoir provoquée sans intention.

On ne connut d'abord en France les détails de la journée du 30 avril que par les vanteries des correspondances romaines. Commentées avec un patriotique empressement par toute la presse révolutionnaire, elles formèrent irremédiablement le fonds de l'opinion. En dépit des rapports officiels qui vinrent trop tard rendre aux faits leur portée véritable, le sentiment national resta profondément humilié. Des Français, s'écriait-on, battus par des Italiens, et pour une cause cléricale! Et l'on cherchait sur qui se venger de cette honte chimérique. Les élections générales étaient proches : des départements entiers votérent d'indignation pour les candidats les plus ennemis du gouvernement, c'est-à-dire pour les socialistes. La majorité des voix de l'armée s'égara elle-même sur des noms indignes d'elle. Paris vécut, pendant deux ou trois semaines, dans les angoisses d'une bataille révolutionnaire qu'on voyait inévitable[1]. Criée

[1] On se fera une idée de la confusion de l'esprit public pendant cette première quinzaine du mois de mai 1849, en relisant les noms des vingt-huit représentants élus à Paris par le scrutin du 13. Les voici par ordre de

à tous les coins de rue par les journaux, l'émeute se tenait en permanence dans les grands rassemblements d'ouvriers qui obstruaient l'avenue des faubourgs. Vingt fois elle marqua elle-même le jour et le terrain de la lutte, vingt fois elle rencontra l'épée tendue du général Changarnier, qui ne lui laissait d'autre alternative que de s'enferrer ou de s'avouer vaincue sans combattre.

La Constituante, il faut le reconnaître, était loin de venir en aide au gouvernement dans cette glorieuse défense de la société. Les derniers jours de cette assemblée ont fait tort à sa mémoire. Naïvement républicaine jusqu'alors, et socialiste sans le savoir comme la République elle-même, elle avait vu avec dépit le pays s'éloigner d'elle depuis le 10 décembre, et mettre autant d'ardeur à provoquer sa chute qu'il en avait mis un an avant à saluer son arrivée. Blessée de cet abandon qu'elle taxait d'ingratitude, la Constituante parut, en finissant, plus soucieuse de prouver son omnipotence que son patriotisme, et d'entraver le gouvernement que de décourager l'insurrection. Outre la masse des esprits honnêtes mais aigris contre la nouvelle présidence qu'elle renfermait, il y avait dans son sein une minorité démagogique qui visait à relever par elle le socialisme qu'elle

suffrages obtenus : MM. Lucien Murat, Ledru-Rollin, Lagrange, sergent Boichot, Bedeau, Lamoricière, Dufaure, Moreau, H. Passy, Victor Hugo, Félix Pyat, Vavin, Lamennais, Bixio, Odilon Barrot, Th. Bac, Cavaignac, Wolowski, sergent Rattier, Coquerel, Considérant, Pierre Leroux, Peupin, Garnon, Roger (du Nord), F. de Lasteyrie, Perdiguier, Rapatel. Le prince Murat, qui ouvre la liste, avait eu 134,825 voix; le général Rapatel, qui la termine, 107,825.

avait vaincu et à remplacer les clubs qu'elle avait fermés.

Les derniers événements d'Italie fournirent à ces deux fractions l'occasion de se réunir contre le ministère. A peine furent-ils connus à Paris que M. Jules Favre, rapporteur de la commission du 17 avril, vint se plaindre à grand bruit de l'expédition dont les crédits avaient été votés sur sa demande. L'Assemblée, suivant lui, avait été jouée. On avait promis que la République romaine ne serait pas attaquée par nos troupes, et le sang français venait de couler à flots sous les murs de Rome avec le sang italien. On avait dit que nous n'allions à Civita-Vecchia que pour nous opposer à l'invasion des États romains par les Autrichiens, et nous venions de tenter par nous-mêmes, à notre plus grande honte, l'œuvre de l'Autriche. Les détails propagés dans le public sur l'échec du 30 avril, donnaient à l'éloquence artistement courroucée de l'orateur républicain un tragique retentissement. L'attitude embarrassée du gouvernement qui demandait le temps de recevoir ses dépêches officielles, tandis que les correspondances privées circulaient de mains en mains sur les bancs de la gauche, assurait à l'opposition une facile victoire. Une commission fut aussitôt nommée pour aller au fond de ce grave débat, obtenir communication des instructions données au général Oudinot, et proposer une résolution à l'Assemblée. Les mêmes membres, à quelques exceptions près, qui avaient été désignés par les bureaux le 17 avril, le furent encore le 7 mai. Parmi les exclus figu-

rérent cependant M. Thiers, dont on avait appris à redouter la franchise à tout dire, et M. Jules Favre, dont le rapport allait servir de pièce principale à l'accusation.

Cette commission, qui se trouvait en grande majorité composée de membres du tiers-parti, choisit pour son rapporteur M. Senard[1]. L'habileté normande de cet ancien ministre du général Cavaignac devait être d'ailleurs bien autrement dangereuse pour le ministère que les colères extrêmes de la Montagne. Tandis qu'empruntant le plus mauvais langage de 93, on proposait de ce côté de tenir pour suspects tous les agents du pouvoir en cette affaire, et d'envoyer des représentants du peuple en mission auprès du général Oudinot, le nouveau rapport se contentait d'inviter le gouvernement « à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne fût pas plus longtemps détournée du but qui lui avait été assigné. » Ces résolutions moyennes sont de celles qui vont au tempérament des assemblées et qu'elle se plaisent à adopter. Faites pour délibérer, il est naturel qu'elles se prononcent, quand on les provoque à agir, pour les actes qui se rapprochent le plus du caractère indécis et changeant de la délibération. Que voulait dire cet ordre du jour de la commission? Quelle conséquence pratique entraînait-il? Allait-on prendre parti

[1] Les membres de la commission du 7 mai étaient MM. Freslon, Grévy, Gouin, de Lamoricière, Dupont de Bussac, Lanjuinais, Roger (du Loiret), le général Subervie, Chavoix, Coquerel, Dubodan, Schœlcher, Goudchaux, Alem-Rousseau, Senard.

ouvertement pour une République qu'on avait eu le tort de vouloir renverser? Fallait-il abandonner toute idée d'intervention et se rembarquer sans venger l'injure faite à notre drapeau? M. Senard n'avait garde de rien conseiller : c'était au gouvernement à voir ce que sa responsabilité lui permettait de décider. En attendant, on le laissait dans cette cruelle alternative, de ne pouvoir ni faire avancer les troupes sans fouler aux pieds l'autorité de l'Assemblée ni les retirer sans affront pour notre honneur militaire.

Toute cette discussion ne fut qu'une longue et perfide équivoque sur le vote du 17 avril. On oublia les incidents les plus significatifs du débat pour se rappeler seulement que M. Barrot avait promis de n'aller à Rome que comme *arbitre demandé*. On oublia, par exemple, que M. Thiers, parlant après le président du conseil, avait dit hardiment aux membres de la commission : « Voyons! voulez-vous la vérité? Êtes-vous capable de l'entendre? Eh bien, oui, nous allons à Rome; oui, nous allons rétablir le gouvernement libéral de Pie IX. Préférez-vous que ce soient les Autrichiens qui s'en chargent? Aimez-vous mieux les pantalons bleus que les pantalons rouges? Voulez-vous voir vos amis traqués, fusillés, pendus ou bien placés sous notre sauvegarde et protégés dans leurs personnes et dans leurs biens? Pensez-vous qu'il y ait autre chose à faire que de ramener le Pape à Rome? Et quoi, par exemple? la guerre pour soutenir la République romaine? Venez le demander à la tribune! je vous en défie; vous n'avez pas même osé nous proposer

de reconnaître ce gouvernement, tant vous le sentez impossible et perdu! » On jugea plus opportun de ne rappeler de ce qui s'était passé dans la commission que les paroles arrachées au chef du ministère et consignées dans cette phrase du rapport : « La pensée du gouvernement n'est pas de concourir au renversement de la république qui subsiste actuellement à Rome. » En vain M. Barrot fit-il remarquer pour sa défense que l'autorisation qu'on lui avait donnée de débarquer de vive force à Civita-Vecchia ne prouvait pas que l'on tînt pour inviolables ni le territoire ni le droit du gouvernement romain. En vain essaya-t-il de prétendre qu'il était assez naturel de conclure de cette première ville où l'on avait été si bien reçu, à la capitale où nous nous savions appelés par la population. En vain M. Flocon avait-il trahi le secret de la défense de Rome, lorsqu'il s'était laissé malhabilement entraîner à lire à la tribune cette phrase d'un de ses correspondants : *Rome est occupée par des aventuriers de toute sorte qui pourraient bien prolonger la résistance* [1]. Et cette république d'aventuriers, avions-nous jamais reçu ses envoyés, avions-nous congédié le nonce du Pape? Quand cette conduite avait été reprochée au gouvernement par M. Ledru-Rollin, l'Assemblée lui avait-elle demandé d'en changer? Étaient-ce donc là les

[1] Le correspondant du *Times*, qui n'avait pas plus de raison que celui de M. Flocon pour se prononcer en faveur de l'intervention française, écrivait aussi le 12 mai : « C'est Garibaldi qui a voulu et engagé la résistance, malgré deux triumvirs. Sa violence a prévalu sur leur influence et leur bon sens. Le *condottiere*, posté à *San Antonio*, à un mille de Rome, fit feu sur la colonne française et se retira tirant toujours. »

termes ordinaires d'une stricte neutralité, et la commission pensait-elle qu'il fût possible de rester un jour de plus dans les États de l'Église où nous étions entrés par ordre de l'Assemblée, sans prendre fait et cause pour ou contre la république romaine? Tant de bonnes raisons devaient rester sans prise aucune sur une majorité prévenue. Pour s'être donné par timidité les torts de la dissimulation, le gouvernement allait subir le blâme non-seulement de ses adversaires naturels, mais d'une foule d'esprits sincères et modérés qu'il eût ralliés par sa franchise. Trois cent quarante-huit voix contre deux cent quarante et une adoptèrent l'ordre du jour de la commission. La Montagne accueillit au cri de *Vive la République!* ce vote de défiance, qu'elle eut voulu changer dès le soir même en vote d'insurrection.

Les séances des jours suivants ne firent qu'aggraver une situation déjà si mauvaise. Les incidents naissaient les uns des autres comme les complications dans les maladies qui doivent mal finir. Coup sur coup on vint dénoncer à la tribune une lettre du Président de la République au général Oudinot, où il était difficile de ne pas voir un défi aux résolutions de l'Assemblée, puis un refus du général en chef de l'armée de Paris de déférer aux réquisitions militaires de la questure, puis une proclamation de ce même général mettant la lettre de Louis-Napoléon à l'ordre du jour de sa division.

C'est de cette lettre à la fois hardie comme une provocation et habile comme un calcul, qu'on s'est longtemps autorisé pour prétendre que le Président de la République

avait décidé l'expédition de Rome en dépit de l'Assemblée. Confusion sans doute involontaire et qu'il appartiendrait précisément à ceux qui la propagent de rectifier d'autorité ! « Si l'Assemblée législative ne voulait point le rétablissement du Pape, disait hier encore le rapporteur de la première adresse votée par le Corps législatif, le Président de la République le voulait, son ministère le voulait aussi, et je le rappelle à l'honneur de l'un et de l'autre![1]. » Il y a beaucoup d'erreur pour un peu de vérité dans cette tranchante affirmation. Ce que le gouvernement du Prince-Président a fait il y a douze ans en Italie, c'est à l'histoire contemporaine à le dire, sauf à l'avenir à décider si cette politique avait alors ses intentions comme elle a aujourd'hui ses conséquences.

Arrivé au pouvoir dans les premiers jours de la fuite du Pape à Gaëte, Louis-Napoléon ne pouvait songer ni à soutenir à Rome le parti démagogique, qu'il avait mission de combattre en France, ni à continuer l'expédition du général Cavaignac contre laquelle il avait voté le 30 novembre. Le règlement des affaires italiennes par le Piémont lui parut, ainsi qu'à la majorité de son conseil, la meilleure et la plus française des solutions. Après Novare, qui mettait le Piémont hors de cause du moins pour quelques années, il demanda personnellement que la guerre contre l'Autriche fût reprise par la République française au profit de la monarchie sarde. Enfin, lorsque les diplomates de Gaëte eurent définitivement engagé

[1] *Moniteur* du 22 mars 1861. Discours de M. Granier de Cassagnac.

les puissances catholiques contre le gouvernement de Mazzini, l'opinion qui prévalut dans les conseils de l'Élysée fut que la France devait se hâter d'aller occuper les États de l'Église avant les Autrichiens. « Tôt ou tard, fut-il dit, nous aurons à combattre l'Autriche en Italie; toutes les positions que nous lui laisserions prendre aujourd'hui seraient donc prises contre nous, et à reprendre un jour. Allons nous en emparer avant elle ! Une fois établis à Civita-Vecchia, nous dominerons l'Italie centrale, et rien ne se passera à Rome sans notre agrément.»

Sans doute on aurait tort de prétendre que la pensée de la restauration du Pape fût absente de ces divers plans. A moins de se prononcer pour le triumvirat, il n'y avait pas en ce moment d'autre solution possible de la question romaine; mais elle n'apparaissait qu'en seconde ligne, comme un dénouement imposé et qu'on se réservait d'ailleurs d'entourer de conditions et de restrictions dont on ne prenait aucun souci de dissimuler par avance les formules impérieuses.

Il était clair que le vote de l'Assemblée qui interdisait de donner suite à l'attaque du 30 avril, mettait à néant tout projet d'intervention. En outre, nos soldats venaient d'être reçus en ennemis, notre honneur militaire était en jeu, et le Président avait raison de déclarer qu'il ne souffrirait pas qu'on lui portât la moindre atteinte. On loua unanimement ce vif mouvement de susceptibilité patriotique qui fera toujours oublier aux Français le plus vulgaire souci des formes constitutionnelles[1]. C'était

[1] Voir aux pièces cette lettre du Prince Président au général Oudinot.

bien en effet contre la délibération de l'Assemblée du 7 que le Président de la République ne craignait pas d'engager le 8 son initiative personnelle. La force était en ce moment au parti de l'ordre : en lui prêtant un langage mâle et décidé, Louis-Napoléon se plaçait définitivement à sa tête. Du premier coup il venait de dépasser son ministère, qui n'avait pas osé parler, et de venger le sentiment national, qui n'est jamais distinct en France du sentiment militaire. « Cette lettre, disait l'ordre du jour du général Changarnier à la garnison de Paris, doit fortifier l'attachement de l'armée au chef de l'État, et elle contraste heureusement avec le langage de ces hommes qui à des soldats français placés sous le feu de l'ennemi voudraient envoyer pour tout encouragement, un désaveu. »

Aussi, lorsque M. Odilon Barrot, dans l'honnête naïveté de ses habitudes parlementaires, s'écriait que cet acte du Président, non revêtu du contre-seing ministériel, n'était pas même un document politique, on aurait pu lui répondre qu'il était au contraire très-politique, et d'une politique qui finirait par dominer la sienne. Entre la lettre au général Oudinot et la lettre au lieutenant-colonel Ney, qui devait la suivre à quatre mois d'intervalle, il est facile aujourd'hui de signaler tout à la fois une différence et une ressemblance. La différence, c'est que l'une servit courageusement la cause de l'intervention française en faveur du Pape, et que l'autre, hélas! la compromit irremédiablement. La ressemblance, c'est qu'elles marquèrent l'une et l'autre une victoire d'opinion publique rem-

portée sur une Assemblée par le nom du héros de brumaire : en mai, contre une majorité révolutionnaire; en septembre, contre une majorité conservatrice.

Si rapprochée qu'elle fût de sa fin, la Constituante n'en restait pas moins investie d'un redoutable et légitime pouvoir. Les meneurs de la commission avaient espéré que devant une manifestation décidément hostile, le chef de l'ancienne opposition parlementaire, devenu ministre, ne saurait que se retirer. C'eût été en effet le seul parti à prendre si la session avait dû se prolonger au delà de quelques jours. Mais on était à la veille du 13, date fixée pour les élections de la Législative, et, malgré les objurgations de M. Jules Favre, qui trouvait la persistance du ministère à garder ses portefeuilles au moins aussi inconstitutionnelle que l'attaque de Rome, M. Odilon Barrot comprit qu'il était de son devoir de ne pas abandonner le Président en face de cette grande épreuve. Tout permettait de présager qu'elle serait favorable à la cause de l'ordre. On se résigna donc à laisser dire et laisser faire une Assemblée déjà condamnée par le pays. Lui obéir strictement ne semblait d'ailleurs ni plus prudent ni même plus facile. Qu'avait-elle ordonné et que fallait-il essayer pour la contenter? Fidèle à son invariable tactique, le tiers parti s'était borné à blâmer ce qu'on avait fait sans indiquer ce qu'il y avait à faire, et comptait se réserver pour l'avenir le bénéfice de cette commode situation. L'armée devait-elle avancer? non; reculer? pas davantage! Quel parti prendre alors? Évidemment rester en place et négocier. Le gouvernement vint donc au-

noncer à la tribune qu'il envoyait à Rome un plénipotentiaire dont le nom seul était une garantie pour les amis de la liberté, et que M. Ferdinand de Lesseps emportait pour commentaire de ses instructions le *Moniteur* du 8 mai.

Cet agent diplomatique paraissait heureusement choisi pour une mission où la fermeté devant des situations extrême risquait de n'être pas moins nécessaire que l'habileté à manier les hommes. Consul de France à Barcelone sous le dernier règne, M. de Lesseps s'était fait le plus grand honneur par son courageux dévouement à ses fonctions pendant le bombardement de cette ville, et avait mérité de compter parmi les principaux auteurs de la chute d'Espartero. Le trouvant ainsi tout désigné par sa popularité non moins que par ses opinions de famille, le gouvernement provisoire l'avait nommé à l'ambassade de Madrid. On racontait alors que M. de Lesseps, qui voulait bien la République en France mais non la propagande révolutionnaire en Europe, avait franchement expliqué, avant d'accepter, qu'il n'entendait servir auprès de la reine Isabelle que la politique conservatrice et modérée du général Narvaez. Remplacé à la cour d'Espagne par le prince Napoléon, qui n'y parut quelques jours que pour se faire rappeler, il attendait à Paris le moment d'aller prendre possession de la légation de Berne qui lui avait été promise. On devait croire qu'une carrière diplomatique commencée à Lisbonne sous la Restauration et passée presque tout entière dans la péninsule ibérique, avait valu à l'ancien consul de Barcelone l'expérience des

révolutions en même temps qu'une parfaite connaissance des populations méridionales. Son empressement à se rendre au désir de M. Barrot, auquel il offrit de partir dans deux heures, sembla justifier toutes les espérances que le chef du cabinet avait placées en lui. Le même jour il voyait le Président, qui le priait de revenir à l'Élysée quand il aurait reçu ses instructions de M. Drouyn de Lhuys. M. de Lesseps ne pouvait manquer de déférer à cette invitation. Dans ce second tête-à-tête, qui se prolongea fort avant dans la soirée, la question italienne, et notamment la question romaine, dut être traitée à fond entre les deux interlocuteurs. Les instructions écrites, que Louis-Napoléon trouva peu explicites[1], furent naturellement élargies par les instructions verbales. La recommandation sur laquelle on insista principalement fut d'éviter à tout prix que nos troupes fissent dans aucun cas cause commune avec les troupes de l'Autriche, de l'Espagne et de Naples. Le ministre des affaires étrangères, qui attendait le nouvel envoyé extraordinaire au sortir de cette conférence, tenant à le voir lui-même monter en voiture, lui ayant demandé dans quel sens il se croyait autorisé à interpréter ces mots du président : ***à tout prix.*** « Dans leur sens le plus large, répondit M. de Lesseps, en attendant de nouvelles directions[2] !... »

Quoique trop peu explicites, comme l'avait justement remarqué le Président de la République, les instructions de ce nouvel envoyé marquaient un progrès sur celles du

[1] Mémoire présenté au conseil d'État, par M. de Lesseps. (Voir aux pièces.)
[2] *Ibid.*

général Oudinot. L'état de la question était mieux exposé, le but à poursuivre moins vaguement indiqué. *Soustraire les États de l'Église à l'anarchie qui les désolait*, n'était-ce pas condamner à mort la République romaine? *Empêcher que le rétablissement d'un pouvoir régulier ne fût attristé et même compromis dans l'avenir par une aveugle réaction*, n'était-ce pas, en langage diplomatique, annoncer la restauration du Pape et en préparer les voies et moyens? D'ailleurs, si les dépêches remises à M. de Lesseps disaient mal ce qu'il avait à faire, elles disaient clairement ce qu'il avait à éviter. Deux écueils lui étaient signalés : donner à croire au triumvirat qu'on le tenait pour un gouvernement accepté; laisser craindre au Saint-Siége qu'on ne fût disposé à faire bon marché de son autorité. Nous avons tout lieu de croire que ces heureuses modifications avaient été inspirées au ministre des affaires étrangères par nos diplomates de Gaëte, qui ne pouvaient dissimuler dans leur correspondance le fâcheux effet produit sur le Pape et sur la conférence par l'indécision de notre attitude et le vague de notre langage à Civita-Vecchia. Sans doute, le Prince-Président cédait à un sentiment tout patriotique en exigeant que notre action militaire ne fût en aucun cas confondue avec celle de l'Autriche, de l'Espagne ou de Naples, qui se portaient comme nous au secours du Pape; mais il nous semble que la recommandation écrite par M. Drouyn de Lhuys, de ne rien faire qui pût prêter appui à la révolte et réveiller les susceptibilités de la cour pontificale allait plus au vif de la question. Après tout, nous siégions à Gaëte à côté de ces puissances, dont il

fallait éviter le contact, et c'était à l'exécution d'une résolution prise en commun que nous devions procéder isolément. Les instructions concluaient en rappelant à celui qui avait voulu s'en charger, que la bonne entente constante avec MM. d'Harcourt et de Rayneval non moins qu'avec le général en chef du corps expéditionnaire, lui était demandée comme absolument nécessaire au succès de l'entreprise.

C'est avec cette mission que M. de Lesseps partait de Paris, dans la nuit du 8 mai. Le 15, il descendait au quartier général de Castel di Guido, conférait, en passant, avec le général Oudinot, et se mettait en route pour Rome, accompagné de M. de la Tour-d'Auvergne. L'entrée du plénipotentiaire français dans cette ville qui avait repoussé nos soldats quelques jours avant, était faite pour frapper une imagination moins excitable que la sienne. En avant, comme dans l'intérieur de Rome, les chemins étaient coupés par des fossés, obstrués de barricades, jalonnés de poteaux où se lisait, au milieu de grossières imprécations contre notre gouvernement, l'article 5 de la Constitution : « La République française respecte la nationalité de tous les peuples. » A chaque instant des bandes armées arrêtaient la voiture et menaçaient de faire feu si elle persistait à vouloir avancer. Il fallait descendre, produire ses pièces, raisonner avec des forcenés et se protéger contre les coups de fusil en arborant dans les mains du cocher le drapeau blanc parlementaire. Le lendemain, une suspension d'armes ayant été convenue, Garibaldi sortit de nuit par la porte Saint-Jean

de Latran, pour aller forcer les Napolitains à repasser leurs frontières. Ce premier effet de la mission de M. de Lesseps était déjà contraire à nos engagements de Gaëte. Que nous eussions refusé d'agir contre Mazzini de concert avec le roi de Naples, c'était l'ordre absolu du Président; mais conclure, sans l'en prévenir en temps utile, un armistice avec l'ennemi commun et l'exposer ainsi à se laisser surprendre par toute une armée qu'il devait croire retenue derrière les murs de la ville, c'était assurément moins d'un allié que d'un adversaire[1]. Ce départ nocturne des assiégés, que nous rendions libres pour quelques jours, n'en fut pas moins une grande scène patriotique aux flambeaux, avec les cris de la foule, les bénédictions des moines, les transports frénétiques des femmes, à faire croire à M. de Lesseps qu'il se trouvait en face de toute une population debout et en armes contre l'étranger. Grâce à l'inaction forcée de nos soldats et à la haine traditionnelle des Romains pour les Napolitains, il y avait certainement autour du triumvirat plus d'entrain et plus de gens disposés à se battre qu'avant le 30 avril. On peut dire que la ville éternelle était depuis ce jour à la République comme Paris l'avait été lui-même au lendemain du 24 février. L'événement avait donné raison au parti de la violence, et la masse effrayée

[1] « Le roi de Naples ne m'a pas laissé ignorer, écrivait plus tard le général Oudinot en revenant de Gaëte, que la trêve conclue par M. de Lesseps l'avait mis dans un grand embarras, en le laissant seul exposé aux efforts d'un ennemi commun. Toutefois il n'a jamais accusé ni l'armée ni le gouvernement français. Il sait toutes les difficultés que nous avons eu à surmonter et applaudit au succès obtenu devant Rome. » (Le général Oudinot au ministre des affaires étrangères, 10 août 1849.)

ou séduite ne songeait pas à lui défendre de s'intituler le peuple souverain et de régner en son nom. « La ville est en armes, lisons-nous dans les notes où M. de Lesseps consignait chaque jour ses impressions personnelles, des barricades et des moyens de défense partout, la résistance sera générale..... » Puis il s'étayait de l'opinion conforme de M. Freeborn, consul anglais, de lord Napier et d'un capitaine de bâtiment de guerre américain, sans paraître se douter qu'un représentant de la France chargé de soutenir les droits du Saint-Père aurait pu prendre ailleurs ses informations et ses conseils.

Notre envoyé extraordinaire était arrivé à Rome et peut-être parti de Paris avec un projet d'arrangement ainsi conçu :

« ARTICLE PREMIER. Aucune entrave ne sera plus apportée par l'armée française à la liberté des communications de Rome avec le reste des États romains.

« ART. 2. Rome accueillera l'armée française comme une armée de frères.

« ART. 3. Le pouvoir exécutif actuel cessera ses fonctions. Il sera remplacé par un gouvernement provisoire composé de citoyens romains et nommé par l'Assemblée nationale romaine, jusqu'au moment où les populations, appelées à faire connaître leurs vœux, se seront prononcées sur la forme du gouvernement qui devra les régir et sur les garanties à consacrer en faveur du catholicisme et de la papauté. »

Cette rédaction, qui faisait si large la part des concessions, puisqu'elle subordonnait l'avenir de la papauté

aux décisions du suffrage universel romain, n'obtint pas même les honneurs de la discussion. La résolution manqua à notre chargé d'affaires pour dire en face à M. Mazzini qu'il fallait céder le pouvoir et même renoncer à le reprendre de sitôt, puisque l'art. 3 avait eu soin de restreindre le choix de l'Assemblée aux seuls citoyens romains. L'impossibilité de rien espérer de la population lui apparut en même temps que sa propre impuissance à rien obtenir du triumvirat. Au lieu de gens disposés à s'entendre avec une puissance bienveillante et désintéressée comme était la France, il ne voyait autour de lui que d'intraitables sectaires fanatisés par un premier succès et qui mettaient en avant, comme argument diplomatique d'une nouvelle espèce, la ruine prochaine, par l'émeute ou par les élections, du pouvoir qu'il venait représenter auprès d'eux. Le prince de Canino avait même affecté, en pleine Assemblée, de l'isoler, lui républicain, d'un gouvernement réactionnaire et condamné à périr sous peu de jours.

Si telles étaient les dispositions que notre envoyé rencontrait à Rome, celles du camp n'étaient pas plus rassurantes. On n'y parlait que d'aller chercher au plus tôt sous les murs de la ville la revanche du 30 avril, et la mission pacificatrice de M. de Lesseps n'avait trouvé au quartier général que l'adhésion du devoir qui se résigne. Ainsi, des deux côtés, l'ancien consul de Barcelone se sentait vaincu avant de combattre; mais nous regrettons d'avoir à ajouter qu'entre notre armée et la République romaine, l'une ayant son honneur à venger, l'autre son existence à défendre, il laissait voir dès le premier jour

qu'il penchait à se prononcer pour la seconde. Le projet qu'il avait apporté fut en effet modifié par lui-même en ces termes :

« Article premier. Les États romains réclament la protection fraternelle de la République française.

« Art. 2. Les populations romaines auront le droit de se prononcer librement sur la forme de leur gouvernement.

« Art. 3. Rome accueillera l'armée française comme une armée amie. *Les troupes françaises et romaines feront conjointement le service de la ville. Les autorités romaines fonctionneront suivant leurs attributions légales.* »

C'est avec une intention bien arrêtée, écrivait en même temps M. de Lesseps à M. Drouin de Lhuys, que j'ai changé l'article 3 du projet d'arrangement... J'avais jugé, après un mûr examen, qu'en maintenant cet article tel qu'il était d'abord, nous rendrions impossibles dès le début nos tentatives de conciliation[1]. »

Mais ces changements eux-mêmes ne devaient pas faire avancer d'un pas une transaction qui offrait d'autant moins de chances de réussir que nous nous montrions plus disposés à l'acheter par des concessions. Trois députés, MM. Sturbinetti, Audinot et Agostini, avaient été chargés par la Chambre de se mettre en rapport avec notre envoyé. Les deux premiers ne semblaient pas devoir être éloignés d'entrer dans nos vues, car ils avaient appartenu au parti constitutionnel qui s'était honoré en protestant contre l'établissement de la République. M. Mamiani, leur

[1] M. de Lesseps à M. le ministre des affaires étrangères. Dépêche du 22 mai).

ancien chef démissionnaire, crut même l'occasion propice pour remonter en scène, et tenta de se rapprocher de M. de Lesseps. Il ne paraît pas que ces avances, fort timides toutefois, aient été accueillies comme elles auraient dû l'être. Leur importance présente était minime sans doute; celle que les événements pouvaient d'un jour à l'autre leur donner était à considérer. Assurément notre négociateur avait droit de répondre au ministre de Pie IX qui avait précédé et suivi aux affaires l'infortuné Rossi : « Je cherche ce qui représente la force de l'opinion publique; vous avouez ne pouvoir rien par vous-même en ce moment, je ne dois donc pas m'appuyer sur vous[1]. » Mais n'était-ce pas, d'autre part, se livrer sans alliés à la merci de ceux qui tyrannisaient l'opinion, et n'eût-il pas été plus habile, dans tous les cas, en gardant pour soi cette très-juste appréciation des hommes et de la situation, de relever le courage d'un parti parlementaire rival de la faction dominante, et de tenir Mamiani en réserve contre Mazzini? Nous n'avions pas suivi d'ailleurs d'autre politique à Rome depuis que le duc d'Harcourt avait rejoint le Pape à Gaëte. M. Mercier, envoyé aux constitutionnels romains quelques jours avant notre descente à Civita-Vecchia, était parvenu à s'entendre avec eux sur tout un programme de gouvernement pontifical restauré, sauf deux articles qui lui avaient paru inacceptables : le jury en matière de délit de presse, et l'alliance offensive et défensive de la papauté avec tous les États de la Pé-

[1] Réponse de M. de Lesseps au ministère et au conseil d'État, p. 19.

ninsule. Il y avait donc de ce côté, sinon beaucoup à espérer, du moins quelque chose à essayer.

M. Mazzini n'ignorait rien de ces négociations qui le menaçaient personnellement, et n'était pas sans avoir pris ses précautions contre les délégués qu'il avait laissé nommer. Ces délégués ne pouvaient rien accepter, rien refuser, rien proposer. Leur mandat se bornait simplement à prendre note des ouvertures qui leur seraient faites, et à venir en référer à l'Assemblée. Ainsi, en face d'un négociateur chargé des pleins pouvoirs du gouvernement français, la République romaine ne mettait que des commis aux écritures. Au lieu de traiter directement avec l'autorité, M. de Lesseps était condamné à perdre ses paroles dans un porte-voix dont Mazzini tenait l'autre bout, et qui ne transmettait la réponse qu'après des délais toujours calculés. C'est ainsi qu'on ne refusait que le 19 l'arrangement proposé le 16, et qu'on annonçait le même jour une autre proposition immédiate, qui n'était pas encore formulée le 22.

Cependant, l'impatience de l'armée croissant d'heure en heure, le général Oudinot pressait M. de Lesseps de ne pas se laisser jouer plus longtemps et d'en finir par un *ultimatum* à court terme. Une dépêche télégraphique, partie de Paris le 10 mai, après avoir renouvelé au général en chef la défense de combiner ses mouvements avec ceux des Autrichiens et des Napolitains, ajoutait : « Tâchez d'entrer à Rome d'accord avec les habitants, ou, si vous êtes contraint d'attaquer, que ce soit avec les chances de succès les plus positives. » Le 19, les généraux

Vaillant et Thiry, désignés pour prendre le commandement du génie et de l'artillerie, arrivaient au camp. L'envoi de ces deux officiers généraux, renommés dans leur arme, prouvait assez que le gouvernement français comptait sur un siége plutôt que sur un accommodement. Un conseil de guerre, formé de tous les chefs de corps, avait décidé à l'unanimité que l'armistice accordé aux instances de M. de Lesseps ne devait pas, comme il le demandait, être prolongé jusqu'au retour de M. de Latour-d'Auvergne, qu'il venait d'envoyer en France. Il importait, en effet, à la dignité et au moral de l'armée qu'elle reprît de suite sa liberté d'action.

Un incident peu connu jusqu'à ce jour vint confirmer le duc de Reggio dans sa résolution de s'en tenir à l'avis du conseil de guerre sans plus écouter aucune proposition. Le général Vaillant, parti de Paris plusieurs jours après le vote du 7 mai, était venu le prévenir que les idées du gouvernement s'étaient sensiblement modifiées, et qu'une plus longue condescendance pour les essais de transaction de M. de Lesseps, perdrait à coup sûr le chef qui ne craindrait pas d'en prendre la responsabilité. L'opinion du commandant en chef du génie aurait eu en toute circonstance une grande valeur aux yeux du général Oudinot; nous savons depuis le décret du 11 décembre 1851, qu'elle en avait une toute particulière aux yeux de M. Vaillant lui-même qui était nanti de pouvoirs secrets pour remplacer celui auquel il portait de si pressants conseils[1]. Pour toute réponse, le général en chef lut à son

[1] Voir aux pièces le décret du 11 décembre 1851, qui a révélé l'existence

compagnon d'armes une lettre écrite à M. de Lesseps au sortir du conseil de guerre et dans laquelle il lui faisait savoir qu'il fallait immédiatement à l'armée ou une satisfaction à l'amiable ou le droit de la chercher par les armes : « Vos paroles, ajouta-t-il, ne pourraient que compléter heureusement l'effet de cette déclaration, et vous rendriez un vrai service au corps expéditionnaire si vous alliez répéter à M. de Lesseps ce que vous êtes venu me dire. » Le général Vaillant ayant objecté qu'il n'était pas facile d'entrer à Rome, et que le général Oudinot le savait mieux que personne, celui-ci n'hésita plus à donner à son subordonné l'ordre de se rendre de suite auprès de M. de Lesseps, afin de confirmer énergiquement le contenu de sa lettre du matin. Justement, une voiture du quartier général était attelée pour ramener à Rome le docteur Finot, autorisé, comme chef du service médical de l'expédition, à visiter nos blessés dans les hôpitaux de la ville. L'envoyé du général en chef y monta, habillé en bourgeois, avec la lettre de passe du docteur, et partit sans désemparer.

Que se passa-t-il pendant cette nuit entre le général Vaillant et M. de Lesseps? Nous l'ignorons; mais il est à croire que le soldat se laissa influencer par le diplomate, et qu'il ne sut pas parler à Rome comme il avait parlé dans le camp. C'est du moins ce qu'il faut conclure de la lettre suivante, que le général Oudinot écrivait le lendemain sous les yeux de M. Vaillant, empressé de revenir sur

de cette pièce, la réponse du général Oudinot, datée de la prison du Mont-Valérien, et une lettre de M. Odilon Barrot.

ses concessions de la nuit : « Vous êtes, monsieur, très-séduisant; personne ne le sait mieux que moi. Le général Vaillant a, lui aussi, été sous le charme en vous écoutant. Mais, à la réflexion, il reste très-convaincu que le *statu quo* auquel nous nous condamnons est funeste et porte la plus grave atteinte à la dignité et aux intérêts de la France, non moins qu'à l'honneur militaire... En résumé, déclarez aux triumvirs que puisqu'ils n'ont point adopté les bases de votre proposition, la suspension des hostilités est rompue. Voilà ce que, dans votre intérêt, dans l'intérêt de l'armée, dans l'intérêt de la France, nous vous prions de faire sans plus de retard. *Le général Vaillant craint de ne vous l'avoir pas dit assez;* mais en ce moment je suis son interprète et celui de tous mes compagnons d'armes. »

M. de Lesseps, au comble de l'étonnement, répondait aussitôt : « Aujourd'hui j'ai envoyé à Paris par M. de Latour-d'Auvergne un rapport général que j'avais discuté avec vous hier et contre lequel en définitive vous ne m'avez pas fait d'objections. *Le général Vaillant ne m'a pas plus fait d'objections que vous-même lorsqu'il est venu conférer avec moi de votre part*, et vraiment je ne comprendrais pas pourquoi il y aurait d'hier à aujourd'hui un changement de front aussi complet que celui que m'annoncent vos lettres successives... [1]

Ainsi, M. de Lesseps avait commencé par obtenir du général en chef que la suspension d'armes serait pro-

[1] M. de Lesseps au général Oudinot. 23 mai 1849. (Mémoire au conseil d'État, p. 36).

longée de tout le temps nécessaire pour recevoir du gouvernement la réponse à son rapport. Éclairé par la discussion du conseil de guerre et provoqué à rompre tout pourparler par les insistances du général Vaillant, le duc de Reggio avait chargé cet officier général lui-même d'aller répéter à M. de Lesseps que le terme extrême des concessions était atteint et qu'il n'y avait plus qu'à dénoncer la fin de l'armistice. Or, M. Vaillant venait de rentrer au camp, forcé d'avouer qu'il n'avait rien fait, et regrettant amèrement de n'avoir rien dit[1].

M. de Lesseps ne tarda pas à y transporter lui-même sa résidence. Le séjour de Rome n'était plus ni convenable ni sûr pour notre envoyé. On l'avait menacé jusque dans son palais du sort de Rossi. Voyant un soir sa voiture arrêtée par la populace qui hurlait des cris de mort, il avait dû mettre pied à terre avec son secrétaire et rentrer chez lui le pistolet au poing. La terreur inspirée par les aventuriers accourus depuis le 30 avril de tous les points de l'Italie, tenait lieu d'ordre public dans cette malheureuse ville, où régnaient, d'après les triumvirs, la sécurité la plus parfaite, le gouvernement le plus accepté, la République la plus unanime. Le consul anglais lui-même, qui ne cessait d'écrire à lord Palmerston

[1] Nous voyons cependant, par un rapport du général Vaillant au ministre de la guerre, du 2 juin, que cette visite à Rome ne fut pas complétement inutile au corps expéditionnaire. L'habile commandant du génie avait pu s'assurer que la seconde enceinte, dite Aurélienne, avait été mise en état de défense. On assure même que ce fut une occasion de rapporter au camp un plan complet de la ville, qui, chose inouïe, aurait manqué jusque-là aux opérations de l'armée assiégeante.

qu'il n'avait jamais vu Rome plus tranquille et mieux administrée, ne dissimulait pas plus que M. de Lesseps ses craintes de pillage et d'assassinat. Un de nos officiers d'état-major en mission à l'ambassade française, ayant été un jour lui rendre visite, trouva le grand escalier de son hôtel barricadé comme les rues. Assurément ces barricades-là n'étaient pas destinées à repousser l'ennemi qui campait sous les remparts! En outre, les tableaux, les statues, les tentures, l'argenterie, tout avait été enlevé et mis en lieu sûr; et nous nous plaisons à croire que ce n'était pas contre nos soldats que M. Freeborn prenait de si outrageantes précautions.

L'anarchie en était venue à prendre si naïvement ses ébats que le triumvirat avait du rappeler aux Romains que l'état de guerre ne donne point aux particuliers le droit de voler, de détruire les propriétés, de faire des visites domiciliaires, des arrestations, des réquisitions, des assassinats. La garde nationale avait été sommée de défendre non-seulement l'existence mais l'honneur de la République, et un conseil de guerre avait été institué pour juger en permanence les attentats contre les personnes et les propriétés. Une autre fois il avait fallu ordonner de rapporter dans les églises les confessionnaux que les soldats de Garibaldi traînaient par les rues et dont ils se servaient pour d'odieuses parades. « De ces confessionnaux, disait M. Mazzini, d'où ne sortirent que trop souvent la violation des ordres du Christ, des insinuations de corruption et de servitude, sort aussi la parole qui va consoler les vieilles mères de ceux qui se battent pour la

République. « Or, les vieilles femmes qui ne pouvaient se passer du confessionnal, c'étaient les soldats de la légion lombarde qui avaient menacé de tourner leurs armes contre les misérables qui outrageaient publiquement leur foi.

On conçoit difficilement que de pareils faits n'aient pas suffi pour ouvrir les yeux à M. de Lesseps et lui montrer à quel genre de gouvernement il avait affaire. Convaincu qu'il n'avait été envoyé à Rome que pour nous gagner l'amitié des Romains, il prodiguait dans ses relations officielles ou privées cette séduction toute française de franchise et d'aménité qui avait si bien réussi auprès de nos généraux et qui devait rester si parfaitement inefficace auprès des Italiens. « Soyez tranquille, disait-il souvent à nos officiers, fiez-vous à moi, tout s'arrangera par de bons procédés, et je vous ferai entrer à Rome sous une pluie de fleurs! » Nous inclinons à croire, pour l'excuse de M. de Lesseps, qu'il confondait les deux péninsules et qu'il supposait aux fils de la louve quelque chose de la grandeur et de la générosité espagnole. Toujours est-il qu'aucune épreuve ne put décourager sa confiance ni dissiper ses illusions. Par ses conseils, l'armée assiégeante et la ville assiégée en étaient venues à échanger des cadeaux au lieu de coups de canon. Un de nos caissons d'ambulance ayant été offert aux hôpitaux de Rome, dont le service laissait tout à désirer, le triumvirat, touché de ce trait d'humanité, y répondit par l'envoi de cinquante mille cigares destinés à nos soldats. Rien de plus fraternel en apparence! Seulement,

on découvrit, en crevant les ballots, qu'ils étaient remplis de proclamations provoquant nos troupes à l'indiscipline et à la désertion. Les loustics de régiment allumèrent leurs cigares avec ces feuilles volantes en remerciant les Romains d'avoir songé à tout ; mais le fait parut indigne à la loyauté du général Oudinot, qui chargea M. de Lesseps d'aller s'en plaindre comme d'une trahison. Notre représentant trouva Mazzini dans une grande salle du palais du Monte-Citorio, devenu le siége du gouvernement. Le dictateur, assis devant une table encombrée d'armes et de papiers, donnait audience publique à ses amis. Il accueillit avec indignation la communication confidentielle de M. de Lesseps, disant qu'il avait peine à croire à un abus de confiance si odieux, et qu'en tout cas le triumvirat n'y était pour rien et ferait rechercher les coupables. Or, comme il se détournait à ce moment pour répondre à quelque demande pressée faite de l'autre côté, M. de Lesseps aperçut sous sa main un paquet des proclamations qu'il déclarait ne pas connaître. « Vous voyez bien, fit-il en les montrant au dictateur, que vous continuez au gouvernement vos habitudes de conspirateur et que vous conspirez en ce moment contre vous-même !... »

« Cet homme, écrivait notre chargé d'affaires probablement après cette scène qui nous a été racontée par un témoin oculaire, n'est, en fin de compte, qu'un ambitieux vulgaire. Inspiré par le génie de la conspiration, il n'a pas compris l'utilité qu'il y aurait eu pour lui à s'appuyer sur l'élément conservateur du parti modéré de la popu-

lation. Arrivé au pouvoir, il a continué ses trames ténébreuses et infernales. Vingt-cinq ans de séjour dans les prisons d'Europe et dans l'exil l'empêchent d'ouvrir les yeux à la lumière et font de lui un ennemi mortel de la société[1]. Il voudrait régénérer les hommes en passant sur des ruines et des cadavres. Je regarde l'occupation amiable de Rome comme un danger, parce qu'elle nous engagerait dans les questions d'administration romaine plus que nous ne voudrions, qu'elle nous ferait recueillir une partie de l'héritage du pouvoir actuel, dont le chef opprime, terrifie et ruine les habitants et se trouve déjà placé en face du déficit et de la banqueroute. J'ai fait d'abord connaître à M. de Rayneval les moyens que j'ai employés pour arracher le masque du Néron moderne et soustraire la population romaine à sa domination[2]... »

Voilà certes le cri de la vérité sur Mazzini et sur l'état de Rome pendant les négociations de M. de Lesseps! Comment comprendre après cela l'obstination de ce diplomate à traiter avec un tel gouvernement en dépit de l'armée et de ses propres instructions? Les triumvirs, ou plutôt le dictateur Mazzini, semblaient d'ailleurs ne pas en mettre moins à rendre toute transaction impraticable[3].

[1] M. de Lesseps aurait dû se borner à parler des longues années d'exil de Mazzini; car, au dire de ses amis, ce chef de la Révolution européenne a été toujours assez habile pour éviter la prison en Italie et ailleurs.

[2] M. de Lesseps à M. le ministre des affaires étrangères. (Dépêches des 25 et 28 mai.)

[3] Rappelant les divers plans d'accommodement mis en avant par M. de Lesseps, M. Perrens ajoute avec sincérité : « L'assemblée romaine, alors sous-

Ils demandaient d'une part que la République romaine fût reconnue par la République française, de l'autre que les portes de Rome restassent fermées pour nos troupes avant comme après l'accommodement. Or, de ces deux prétentions, la première était formellement repoussée par les instructions de notre envoyé extraordinaire, la seconde par le plus vulgaire sentiment de l'honneur militaire. On crut se rapprocher en diminuant de part et d'autre des exigences inconciliables. La République romaine consentit à ne pas figurer en nom dans le traité, mais à la condition expresse qu'elle pourrait compter sur nos armes pour défendre son territoire contre toute invasion étrangère; voilà ce que Mazzini appelait *ses concessions.* Nos troupes n'occuperaient que des cantonnements *extérieurs* à la ville. Voilà ce qui faisait dire à M. de Lesseps : « Le résultat que j'espérais a été atteint[1] ! »

Triste résultat ! car ce projet nous constituait d'une part en état d'alliance défensive avec un gouvernement que nous avions, jusque-là, refusé de reconnaître, et de l'autre en état de guerre imminente avec les puissances qui avaient décidé, de concert avec nous, le rétablissement du Pape. Adopté aussitôt à l'unanimité moins trois voix par la Constituante romaine, il fut rejeté avec indignation par le duc de Reggio, qui déclara qu'il ne consentirait jamais à placer l'armée française en senti-

le charme de Mazzini, aurait suivi docilement tous ses conseils. C'est donc à lui que remonte la responsabilité du refus dont elle accueillit les propositions de M. de Lesseps. » (*Deux ans de révolution en Italie*, p. 98.)

[1] M. de Lesseps à M. le ministre des affaires étrangères. (Dépêche du 1er juin 1849.)

nelle d'honneur à la porte de M. Mazzini. La veille, le général avait, de guerre lasse, souscrit à un *ultimatum* que M. de Lesseps lui proposait comme le dernier effort de sa mission conciliatrice et qui, du moins, ne laissait pas nos soldats hors des murs de Rome[1]. Éclairé par un changement si soudain, il jugea que le moment était venu de rompre toute relation avec l'envoyé extraordinaire, et le lui fit savoir par la lettre suivante : « Vous avez, monsieur, depuis le 17 de ce mois, paralysé tous les mouvements du corps expéditionnaire sous mes ordres. Vous m'aviez demandé avec insistance que la trêve promise verbalement par vous aux troupes romaines fût prorogée jusqu'à ce que le ministère pût faire connaître sa réponse aux dépêches dont M. de Latour-d'Auvergne était porteur. Bien que ce retard fût, dans ma conviction, très préjudiciable aux opérations militaires, j'ai souscrit à votre désir afin d'éviter jusqu'aux apparences d'un dissentiment entre nous... Vous avez proposé, le 29 de ce mois, aux autorités romaines un *ultimatum* dont j'ai accepté les termes, bien que certaines conditions qui y sont stipulées fussent loin de me donner une entière satisfaction. Dans la journée même, vous m'avez écrit de Rome que cet *ultimatum* allait, selon toute probabilité, être accepté le soir, et, contrairement à toute prévision, vous me déclarez que vous avez signé avec la République romaine des conventions auxquelles vous espérez que j'apposerai ma signature... Non-seulement je ne leur donnerai pas mon

[1] Voir ces pièces à la fin du volume.

assentiment, mais je les considère comme non avenues, et, je suis forcé de le déclarer aux autorités romaines... J'ai le regret d'être dans l'impossibilité de concerter désormais mon action politique avec la vôtre[1]... »

Peu d'heures après que cette rupture, si honorable pour le commandant en chef de l'armée, était signifiée à M. de Lesseps, et comme celui-ci s'apprêtait à partir pour aller porter ce grave différend devant le ministère, une dépêche télégraphique apportait de Paris le rappel de l'envoyé extraordinaire. La même dépêche disait au général Oudinot : « Tout retard serait désormais funeste à l'approche de la saison des fièvres. La voie des négociations est épuisée. La mission de M. de Lesseps est terminée. Concentrez vos troupes et entrez dans Rome aussitôt que l'attaque vous présentera la presque certitude du succès[2]... »

Que s'était-il donc passé en France pour que le langage officiel se fût modifié à ce point? L'approche de la saison des fièvres était certes une raison déterminante mais non pas une raison nouvelle; il eût été facile de la prévoir quinze jours plus tôt, lorsqu'on rédigeait les instructions de M. de Lesseps. Ce diplomate avait même eu soin de la réfuter par avance en obtenant pour nos troupes le droit de porter leurs cantonnements sur les coteaux salubres de Frascati et d'Albano, où la noblesse romaine va passer les mois les plus chauds. Le vrai motif de ce changement de politique devait donc se chercher ailleurs que dans

[1] Le général Oudinot à M. de Lesseps. (Lettre du 31 mai 1849.

[2] Partie de Paris le 29 mai.

les variations de l'almanach : il était, tout entier, dans le changement de la majorité législative. Pendant que M. de Lesseps essayait de tous les moyens pour faire exécuter le vote du 7 mai, l'Assemblée qui l'avait émis disparaissait de la scène, et les élections du 13 mai donnaient à la France une Chambre animée d'un tout autre esprit. Quand l'ambassadeur de la Constituante revint à Paris, il trouva l'opinion déchaînée contre elle et contre lui. Peu de jours après, un décret déférait l'examen de ses actes au conseil d'État, dont le rapport devait être publié. Ce tribunal politique, après avoir entendu sa défense, rendit contre lui une sorte de déclaration comme d'abus fondée sur deux faits principaux : 1° l'opposition absolue entre les instructions de M. de Lesseps et l'application qu'il en avait faite ; 2° la signature d'une convention contraire aux intérêts de la France et à sa dignité[1].

Le même rapport réservait en toute équité la bonne foi de notre envoyé extraordinaire, qu'aucun élément de l'affaire ne permettait de révoquer en doute. Sans manquer à la plus stricte justice et sans sacrifier aucune règle de gouvernement, l'histoire peut faire plus large encore la part de l'atténuation et des considérations personnelles. Pourquoi ne le reconnaîtrait-on pas aujourd'hui ? Dans cet impuissant plénipotentiaire, livré par ses instructions mêmes à d'inextricables embarras et laissé sans nouvelles de son gouvernement pendant toute la durée de sa mission, on est plus tenté de voir une victime qu'un cou-

[1] Voir à la fin du volume le rapport de MM. Vivien et Boulay de la Meurthe.

pable. Ce n'est pas absolument la faute de M. de Lesseps s'il avait pris ses pleins pouvoirs au sérieux, et s'il n'avait pas compris qu'il n'était qu'un diplomate pour gagner du temps. Sa mission en elle-même n'était pas moins hérissée de contradictions et d'impossibilités que celle qui avait valu au général Oudinot l'insuccès du 30 avril. A quoi bon aller à Rome si l'on ne devait ni reconnaître la République ni rappeler le Saint-Père? Que répondre à Mazzini quand il nous prouvait que notre intervention, protectrice en apparence, était mortelle à l'État romain, puisqu'elle retenait son armée derrière les remparts pendant que les Autrichiens bombardaient Bologne et que les Espagnols débarquaient à Terracine? Que répondre au représentant du Saint-Siége quand il nous reprochait de n'avoir affirmé encore par aucun acte les droits du Pape et le caractère de notre expédition? L'envoi d'un diplomate à une armée en campagne fut presque toujours d'ailleurs une source de malentendus et de conflits. Les représentants en mission de la première République n'avaient au moins qu'une politique : aller à l'ennemi! Celle de M. de Lesseps avait au contraire pour mot d'ordre : éviter l'ennemi! Se figure-t-on plus piteuse situation que celle d'un agent civil qui à toute une armée frémissante du désir d'une revanche, à tout un état-major mettant en avant les plus graves raisons de stratégie et de prudence, ne peut opposer que des rédactions entortillées, des arrangements impossibles, des concessions inavouables? Les débats du conseil du guerre, où assistait M. de Lesseps, furent troublés, une fois entre

autres par de regrettables violences. Heureusement pour notre envoyé extraordinaire que son caractère était plus droit que sa mission, et qu'il sut faire preuve, en une situation évidemment sacrifiée, de toutes les qualités qui assurent l'estime à défaut de l'adhésion, et qui vaudront de nos jours à l'Europe le succès de l'entreprise colossale à laquelle son nom restera glorieusement attaché.

« Je ne terminerai pas cet écrit, lui mandait M. de Rayneval, après l'avoir vigoureusement réfuté, sans rendre hommage à votre zèle et à vos intentions, sans vous prier de ne voir dans mon extrême franchise qu'une preuve de confiance en votre caractère, une preuve d'affection déjà ancienne. » Ajoutons que M. de Lesseps sut se montrer homme de devoir lorsqu'il refusa de livrer aucune pièce de sa mission aux représentants de la Montagne qui venaient lui demander des armes pour le défendre et pour accabler le gouvernement.

Le plus grave inconvénient peut-être des tergiversations de notre politique, c'était de rendre l'intervention de notre diplomatie, dans les conférences de Gaëte, non moins inefficace et difficile que l'intervention de notre armée sous les murs de Rome. « En vous unissant aux ennemis du Pape, avait écrit M. de Rayneval à M. de Lesseps, vous le rejetterez forcément et plus que jamais sous l'influence exclusive de l'Autriche. » Pour n'avoir pas osé avouer dès le premier jour le but de notre expédition, nous en étions réduits à dissimuler devant l'Assemblée nos engagements de Gaëte et à contredire à Gaëte nos explications parlementaires. Quatre chargés de

pouvoirs, le duc d'Harcourt et M. de Rayneval, le général Oudinot et M. de Lesseps nous représentaient en même temps sur le théâtre des événements. Le concert préalable dans le conseil et l'entente parfaite dans l'exécution leur étaient naturellement recommandés en première ligne : or, tandis que les deux premiers signaient à Gaëte l'engagement d'associer la France au rétablissement du Pape, le général Oudinot, maître de Civita-Vecchia, lançait une proclamation, rédigée par le ministère, où les droits du Pape n'étaient pas même mentionnés, et M. de Lesseps venait exécuter à Rome un vote de blâme contre l'attaque du 30 avril, qui semblait un vote d'adhésion pour le gouvernement de Mazzini. Il ne faut donc pas trop s'étonner si la cour romaine hésitait à reporter sur nous toute la confiance que nous disputaient, par des déclarations positives et par des services réels, les autres puissances catholiques. Pendant que nous refusions de recevoir à Civita-Vecchia les délégués et même le drapeau du Saint-Père, pendant que nous garantissions aux Romains dominés par la faction mazzinienne la liberté de se choisir un gouvernement à leur guise, les Autrichiens s'emparaient de Bologne et y rétablissaient l'autorité pontificale, les Napolitains la ramenaient jusqu'aux portes de Rome, les Espagnols abordaient à Terracine aux cris répétés par la population de : *Vive Pie IX!*

Ce fut le 30 mars, le jour même où la Constituante française était saisie de la question italienne, si compromise à Novare, que s'ouvraient les conférences de Gaëte. Le duc d'Harcourt et le comte de Rayneval, pour la

France; le comte Esterhazy, pour l'Autriche; le comte de Ludorf, pour les Deux-Siciles; M. Martinez de la Rosa, pour l'Espagne, se déclarèrent chargés par leurs gouvernements respectifs de répondre à l'appel qui leur avait été adressé par le Saint-Père dans son manifeste du 18 février précédent. Il fut décidé à l'unanimité qu'il y avait lieu de s'entendre à quatre sur les moyens les plus prompts de rétablir le pouvoir temporel du Saint-Père, reconnu comme indispensable au libre et impartial exercice de son pouvoir spirituel. Le cardinal Antonelli, pro-secrétaire d'État, que nous avions vainement essayé d'écarter de la conférence, non-seulement y assistait, mais en avait la présidence. Par compensation peut-être, M. de Rayneval fut chargé de la rédaction des procès-verbaux. Il s'agissait tout d'abord de dresser le plan d'une intervention commune dans les États de l'Église. Rien de plus aisé que d'y pénétrer, mais à qui confier le mandat d'aller frapper la République au cœur, c'est-à-dire à Rome? Il était trop évident que l'occupation de cette ville par les quatre armées combinées ne mettrait fin aux difficultés existantes que pour en faire surgir de nouvelles. L'hypothèse de laisser les légations aux Autrichiens, les Marches aux Napolitains, les provinces du Nord-Ouest à la France, celle du Sud-Ouest, y compris Rome, à l'Espagne, parut sourire à la majorité. Cette division se présentait en effet comme naturelle, géographique, et facilitant l'administration des pays repris à la révolte, parce qu'elle respectait les circonscriptions en vigueur. Mais on comptait trop vite sans la France, obli-

gée, par sa politique séculaire, de ne laisser à aucune autre puissance l'honneur de rouvrir au Pape les portes de la ville éternelle! Nos diplomates se bornèrent donc à répondre qu'ils avaient besoin d'en référer à leur gouvernement.

A la réunion suivante, qui n'eut lieu que quinze jours après, le duc d'Harcourt, tout en regrettant, disait-il, de n'avoir reçu aucune instruction sur ce point capital, soutint que le plus court et le meilleur moyen d'en finir serait de laisser la France intervenir seule. Les populations en seraient moins blessées, et le gouvernement restauré en éprouverait plus tard moins d'embarras et de reproches. On devine que cette prétention toute française n'avait pas la moindre chance d'être adoptée. L'Autriche se hâta d'objecter que l'apparition de nos soldats sans les siens suffirait pour soulever contre elle toute l'Italie encore frémissante. M. Martinez de la Rosa s'effraya, pour le Saint-Père et la catholicité, des exigences politiques que nous ne manquerions pas d'apporter au bout de nos baïonnettes. Enfin le cardinal Antonelli fit remarquer que si la France, autorisée par la conférence à pourvoir seule au rétablissement de l'ordre dans le domaine de l'Église, était cependant obligée de laisser prendre à l'Autriche une garantie territoriale, les susceptibilités qu'on voulait ménager ne seraient pas moins soulevées que par la franche et complète action à quatre. Était-il d'ailleurs si naturel, lorsque toutes les puissances catholiques était monarchiquement constituées, que l'Église voulût choisir pour unique appui

celle-là seulement qui faisait depuis quelques mois l'expérience de la république?

Ce fut au milieu de cette discussion que vint tomber la nouvelle de notre débarquement à Civita-Vecchia. La surprise, et, nous devons l'avouer, les inquiétudes furent extrêmes. Cette brusque invasion de la France laissait trop deviner à l'Autriche qu'en définitive, c'était contre elle qu'on prenait position. « La France voyait avec douleur, avait écrit M. Drouyn de Lhuys à M. de Lacour, notre ambassadeur à Vienne, que l'Autriche, aprés avoir acquis une grande influence dans la Péninsule par les victoires remportées sur le Piémont et par l'occupation d'une grande partie de la haute Italie, cherchât, comme elle le disait, une nouvelle garantie en occupant l'État romain. Par conséquent, on avait résolu d'envoyer un corps de troupes à Civita-Vecchia, afin de conserver à la France cette part d'influence qui lui revenait légitimement dans l'arrangement des affaires de l'Italie centrale[1]. »

Quant au Saint-Pére, on conviendra que la perspective de voir ses États, sa souveraineté, son indépendance future, livrés au bon plaisir d'un gouvernement sorti hier des hasards d'une émeute légitimée par les hasards du scrutin, n'était point de nature à le rassurer entièrement. Ce fut lui cependant qui se montra le moins effrayé. Comme notre ambassadeur lui demandait un manifeste puisé dans les inspirations des premiers temps

[1] Dépêche du 16 avril 1849.

de son règne : « Soyez tranquille, avait répondu le Saint-Père, *Pie IX restera Pie IX.* Mais ma triste expérience ne doit-elle servir à rien ? Ne faudra-t-il pas museler la presse, fermer les clubs, comme vous avez été forcé de le faire en France, revoir les institutions concédées trop vite, mieux défendre, en un mot, cette autorité spirituelle toujours menacée à travers l'autre, et la seule dont je doive compte au monde catholique? » De son passé Pie IX semblait tout accepter sans hésiter, jusqu'à la consulte. Au delà, c'est-à-dire à partir de la promulgation du Statut, il avouait volontiers qu'il avait cédé aux nécessités du temps. « Le monde, disait-il, paraît s'acheminer à grands pas vers l'ère des gouvernements représentatifs. Mais le peuple romain pouvait-il y être introduit de plain-pied, sans ménagements, sans transition? N'était-ce pas encore une grave question que de savoir si l'ingérence journalière des Chambres dans les affaires de l'État est compatible avec la nature mixte des pouvoirs déférés à la papauté? Sans doute, les laïques devaient être admis à toutes les fonctions, aux ministères, aux délégations, aux préfectures, aux tribunaux qui n'ont pas juridiction ecclésiastique, mais fallait-il se priver d'employer des prêtres quand il s'en rencontrerait de capables de bien servir? La secrétairerie d'État, par exemple, qui n'a à traiter avec les autres puissances que des questions ecclésiastiques, pourrait-elle jamais être remise aux mains d'un laïque? » Le manifeste n'en fut pas moins promis. On conclut même formellement de donner pour base à cette nouvelle constitution les libertés municipales

élargies et le rétablissement d'un conseil électif dont les membres auraient voix délibérative pour le budget et voix consultative sur tout le reste. Le gouvernement pontifical avait compris, disent les rapports de nos ambassadeurs, qu'en insistant sur cette demande, la France n'affichait point une prétention, mais obéissait à une nécessité.

La conférence se réunit de nouveau le vingt-sept avril. Le projet de manifeste lui fut lu ; il annonçait l'envoi d'une commission gouvernementale à Rome aussitôt que le régime actuel aurait cessé d'exister et parlait « de rechercher dans les institutions renversées par les factieux quelles étaient celles qui pourraient le mieux répondre aux vœux légitimes de la nation. » C'était, comme on le voit, promettre de maintenir, tout en se réservant de choisir entre elles, les principales réformes décrétées par Pie IX. Il fut reconnu en même temps que le Saint-Père ayant nominativement appelé quatre puissances catholiques à son aide, l'initiative prise par une seule d'entre elles ne pouvait empêcher les trois autres d'agir à leur tour. Nos plénipotentiaires n'avaient jamais songé à contester ce principe. Avant que notre expédition n'eût quitté le port de Marseille, le roi de Naples avait déjà franchi la frontière romaine à la tête de quinze mille hommes, et l'on n'ignorait pas que le corps autrichien du général Wimpfen était entré dans les Romagnes. Les choses marchaient donc à Gaëte dans un bon accord, au moins apparent, quand les premiers actes de notre occupation vinrent réveiller toutes les méfiances et donner prétexte à toutes les

jalousies. Nos proclamations ne se faisaient faute, il est vrai, de promettre l'ordre et la félicité aux populations romaines, mais s'abstenaient absolument de leur annoncer le rétablissement du pouvoir légitime. De quel droit, dès lors, étions-nous débarqués dans les États de l'Église ? Que venions-nous y faire ? Pouvait-il nous être permis d'occuper Civita-Vecchia à titre de ville conquise ? Puis le contraste, qu'on ne cessait de mettre sous nos yeux, de la conduite de nos alliés des conférences, accusait éloquemment notre silence ou l'ambiguïté de nos déclarations. En se présentant devant Bologne, où il entrait par capitulation après une vaine tentative de résistance, le commandant des forces autrichiennes avait dit : « Je viens relever parmi vous, de concert avec le commissaire de Sa Sainteté, le gouvernement légitime du Saint-Père Pie IX, renversé par une faction impie, et rétablir la sécurité publique et privée, si gravement compromise jusqu'à ce jour. » Voilà qui s'appelait parler ! « Quelle différence, s'écriait-on, entre ce langage et celui du gouvernement français ! » En tout cas, puisqu'il nous avait convenu de prendre la parole les premiers et sans nous être mis d'accord avec le Saint-Père, il ne pouvait convenir au Saint-Père de chercher, par de publiques concessions, à se mettre d'accord avec nous. Le projet de manifeste fut donc retiré et ajourné jusqu'au moment où la France aurait franchement avoué le motif de son expédition.

Dès ce jour, tout fut obstacles et déceptions pour nos représentants à Gaëte. On devine que les débats de la

Constituante du 7 mai et la mission de M. de Lesseps n'étaient point faits pour rien aplanir ni rien apaiser. M. Martinez de la Rosa avait demandé, avec le plus vif mécontentement, si les conférences ne devaient pas être considérées comme dissoutes. Les prélats de l'entourage du Pape ne parlaient que de prendre un parti extrême contre un système d'intimidation diplomatique appuyé sur des baïonnettes. Les uns lui proposaient de se retirer en Amérique, les autres d'aller restaurer son autorité à Bologne, sous la garde sûre de l'Autriche. C'en était fait de l'influence de nos diplomates, et l'insuccès de notre politique d'atermoiement n'était pas moins complet à Gaëte qu'à Rome et à Rome qu'à Paris. Forcé de parler à la fois pour l'Assemblée, à qui l'on avait cru devoir promettre de ne point abattre la République romaine ; pour le peuple des États de l'Église, que l'on voulait assurer contre les abus de l'administration cléricale; et pour les puissances catholiques, avec qui l'on avait décidé purement et simplement la restauration du Saint-Père, le gouvernement français ne laissait pas que de se sentir embarrassé. La Constituante l'avait blâmé; les Romains avaient repoussé notre protection à coups de fusil, et Pie IX nous regardant comme suspects, retenait sur ses lèvres, parce que nous étions là pour en prendre acte, des promesses de réformes déjà consenties et formulées. Le triple but assigné à notre expédition : l'indépendance garantie au chef de l'Église, la liberté garantie à ses États, la paix garantie à l'Europe, tout cela était manqué, faussé, remis en question

par les négociations de M. de Lesseps. Aussi M. de Rayneval, après des prodiges d'habileté et de temporisation, fut-il heureux de répondre un jour aux accablantes objections de ses collègues, en leur mettant sous les yeux le rappel de cet agent diplomatique et la liste des députés que la France venait de se donner.

Avec une Assemblée nouvelle, un ministère presque nouveau était arrivé aux affaires. Seulement à des élections extrêmes avait correspondu un remaniement gouvernemental dans le sens du tiers parti. Depuis longtemps, M. Barrot se plaignait d'être trop seul ou trop en vue dans le ministère qu'il présidait. C'était à lui que s'adressaient invariablement les interpellations de tribune comme les invectives de la presse. Toujours attaqué, il était toujours sur la brèche; mais ce rôle, si grand et si glorieux qu'il fût, lui semblait difficile à continuer devant une majorité composée en partie d'hommes nouveaux, et il éprouvait le désir bien naturel de partager la responsabilité du présent avec des collègues qui, tout en lui apportant un précieux renfort oratoire, ne fussent point étrangers à son passé parlementaire. On avait pris, trop aisément d'ailleurs l'habitude de compter, dans tous les cas difficiles, sur l'appui de sa vieille expérience et de sa renommée libérale. « Quand le temps se couvre, disait plaisamment M. Drouyn de Lhuys, nous nous réfugions en toute hâte sous notre vaste parapluie de famille!... » Une autre fois, comme il se plaignait au général Changarnier d'avoir failli être décrété d'accusation pour son ordre du jour à l'armée de Paris après le vote du 7 mai : « Bah!

répliquait l'énergique défenseur de l'ordre, il y a plaisir à vous mettre dans l'embarras, vous vous en tirez si bien!... » Cette situation avait fini par déplaire à M. Barrot, qui s'était promis de profiter du scrutin qui allait s'ouvrir, pour se présenter avec d'autres collègues devant la nouvelle Assemblée. C'est ainsi qu'au ministre des affaires étrangères du 20 décembre, désigné pour l'ambassade de Londres, avait succédé M. de Tocqueville; à M. Léon Faucher, M. Dufaure; à M. Buffet, M. Lanjuinais.

Quant à l'Assemblée législative, sur les sept cent cinquante membres dont elle se composait, plus de cinq cents étaient ardemment et avant tout dévoués à l'ordre, mais les autres appartenaient de cœur à la République. Dans le camp de l'ordre, les légitimistes dominaient et formaient comme la majorité de la majorité; dans le camp de la République, les Montagnards écrasaient de leur bruit et de leur influence sur le peuple les quelques amis du général Cavaignac qui avaient échappé à l'ostracisme du scrutin. Dès la seconde séance, quand on vit se lever à l'extrême gauche une centaine de représentants dont plusieurs affectaient le costume de 93, au cri de *Vive la république démocratique et sociale!* on put deviner que cette Chambre était destinée à décréter la fin de la République ou à périr elle-même sous un coup d'autorité.

Il était clair, en effet, que la France tiendrait toujours davantage à son existence, insolemment mise en question, qu'au maintien d'une constitution votée depuis

quelques mois. Qui, du Président ou de la majorité, allait se faire le représentant énergique et désintéressé du parti de la résistance? L'accord entre ces deux forces, l'une collective et trop probablement divisée contre elle-même, l'autre personnelle et fondée sur un grand nom, pouvait-il durer longtemps? S'il venait à se rompre, laquelle avait la chance de dominer l'autre? Louis-Napoléon valait-il mieux que son passé de prétendant? Le plus grand nombre l'affirmaient, quelques-uns ne le croyaient pas. Était-il ambitieux? Bien que les souvenirs toujours rappelés de Strasbourg et de Boulogne ne fussent ni d'un Washington ni d'un la Fayette, on le disait loyalement rallié à la République. Sa part d'influence dans le gouvernement réduite à peu de chose, il est vrai, était d'ailleurs comptée pour moins encore. Sauf sa lettre au général Oudinot, que tout le parti de l'ordre avait applaudie, on ne savait rien et on ne songeait guère à s'informer de ses intentions ni de ses actes. On ignorait, par exemple, qu'en face d'une Assemblée qu'il tenait à contenter de suite, le Président de la République avait essayé, comme le président du conseil, de renouveler son ministère. Seulement, pendant que M. Barrot songeait à une combinaison ultra-parlementaire, Louis-Napoléon aurait pensé à se donner un cabinet presque militaire sous la main du maréchal Bugeaud, et dans lequel plusieurs places eussent été réservées aux amis de M. de Falloux. Le rare éclat de courage et d'éloquence qui avait rejailli sur ce nom dans les derniers orages de la Constituante, ne permettait pas d'essayer d'une combinaison où il n'aurait

pas figuré. Mais le duc d'Isly, qui persistait à voir dans l'honnête popularité de M. Barrot le plus sûr bouclier de la société menacée, n'avait voulu se prêter à aucune ouverture. De son côté, le jeune ministre de l'instruction publique et des cultes ayant répondu qu'il ne se souciait pas d'être le Polignac de nouvelles journées de juin ou de juillet, il fallut renoncer à former le cabinet de la majorité du 13 mai. Dès lors M. Odilon Barrot resta maître de rendre le sien à la fois plus homogène dans le conseil et plus fort à la tribune. C'est dans ce double but, comme nous l'avons expliqué, qu'avait eu lieu l'adjonction de trois de ses amis, hommes de talent, d'expérience et de haute probité.

Mais il faut reconnaître que ces nouveaux venus n'apportaient aucun renfort à la cause de l'intervention en faveur du Pape. M. de Tocqueville, notamment, chargé du portefeuille des affaires étrangères, s'y montrait plus opposé que favorable. Sans préjuger cette question de politique religieuse par aucun parti pris indigne de son grand esprit, l'historien de la démocratie répugnait à l'emploi de la force contre une application même erronée et coupable du principe de la souveraineté populaire. Désigné pour représenter la France dans ces conférences de Bruxelles qui ne parvinrent pas à se réunir, M. de Tocqueville s'était préparé à y défendre la cause du Piémont et avait probablement étudié sous cette préoccupation les récents événements de la Péninsule. Pour lui faire accepter les faits accomplis du côté de Rome, il ne fallut rien moins que son extrême désir de mainte-

nir l'unité du cabinet, puis l'influence bientôt officielle de la vieille amitié de M. de Corcelles.

Ce fut en effet cet ancien plénipotentiaire du général Cavaignac auprès de Pie IX qui fut chargé d'aller mettre fin à cette difficile question, déjà manquée par nos armes et par notre diplomatie. Cette fois, il ne s'agissait plus, comme au mois de novembre, de sauvegarder seulement la sécurité personnelle du souverain pontife; ni, comme après le vote du 7 mai, de traiter avec le triumvirat et les populations : il n'y avait plus, au contraire, qu'à rejeter tout moyen terme et à déclarer que notre but était de rendre au Saint-Père sa pleine souveraineté. Le 5 juin, M. de Corcelles quittait Paris muni des pouvoirs secrets les plus étendus pour régler soit la capitulation de Rome, soit le gouvernement provisoire de la ville conquise, soit les conditions de la rentrée du Pape. A peine arrivé au camp, il débuta par demander de son chef un renfort de cinq mille hommes qui furent rendus en cinq jours.

Malgré l'armistice, le temps écoulé depuis le 30 avril n'avait pas été entièrement perdu pour le développement de nos opérations militaires. Le quartier général n'était plus à Palo, mais à la villa Santucci, située à quinze cents mètres des remparts. Rome était complétement investie. Les routes d'Ancône, de Florence, d'Albano, étaient coupées par nos troupes. Les deux rives du Tibre, reliées à Santa Passera par un pont de bateaux, nous livraient le cours du fleuve jusqu'à la mer, qui était ainsi fermée aux assiégés. Un redan fortifié, assez vaste pour contenir tout un bataillon, assurait contre

toute surprise notre établissement sur ce point. Entre la villa Santucci et le pont de bateaux avait été installé le parc de siége; mais il était loin d'être armé comme il aurait dû l'être. On ne voudrait pas croire, si les états officiels n'en faisaient foi, que jusqu'au 9 juin nos artilleurs n'eurent à leur disposition, que quatre canons de 24, six de 16, quatre obusiers et quatre mortiers de vingt-deux centimètres[1]. Quelques pièces de gros calibre furent bientôt envoyées, mais elles arrivèrent sans leurs affûts, qu'il fallut attendre jusqu'aux derniers jours de la tranchée. Et cependant nos arsenaux faisaient de leur mieux pour parer aux exigences de ce siége inattendu, et la marine à vapeur préludait par son activité aux grands services qu'elle devait rendre quelques années après dans les campagnes de Crimée et de Lombardie. Évidemment M. Thiers n'avait pas eu tort de prétendre que nous n'étions pas prêts pour la grande guerre!

Nos soldats ne se montraient pas moins dignes de la faire et nos généraux de la commander. Le 30 mai, lorsque l'armistice fut dénoncé, notre armée se composait de trois divisions sous les généraux Regnault de Saint-Jean-d'Angély, de Rostolan et Guesvillers, formant un effectif de vingt-deux à vingt-trois mille hommes. Elle décrivait, à l'ouest de la ville, un arc de cercle allant du Monte Mario à la basilique Saint-Paul. Le Monte Mario,

[1] Le plus grand nombre de pièces que nous ayons pu mettre en batterie, et cela seulement dans les derniers jours du siége, est de huit canons de vingt-quatre, dix-huit de seize, quatre obusiers de vingt-deux centimètres et quatorze mortiers; en tout quarante-six bouches à feu. La place disposait de cent dix-neuf pièces bien montées et admirablement servies.

situé au nord du Vatican, est un des points les plus élevés de cette série de coteaux qui courent sur la rive droite du Tibre, les uns hors des remparts, comme le Monte Mario, le Monte Verde et Santa Passera ; les autres en dedans, comme le Janicule et le Vatican. Cette forte position avait été occupée par notre aile gauche, aussitôt que tout espoir d'arrangement pacifique s'était évanoui[1]. Elle interceptait de là aux assiégés le Ponte Molle et les deux chemins qui aboutissent, par la droite et la gauche du Tibre, à la porte Angelica et à la porte du Peuple. En outre, les deux régiments de la brigade Sauvan avaient été jetés en éclaireurs jusqu'à Aqua Traversa pour surveiller les routes d'Ancône et de Florence, par où l'armée autrichienne aurait pu se montrer[2]. Le centre, où se trouvait la villa Santucci, était établi sur le Monte Verde et faisait face à l'enceinte bastionnée depuis les murs de clôture de la villa Pamphili jusqu'à la porte Portése. La droite tenait le passage du Tibre à Santa Passera, et, retranchée sur la rive gauche dans la basilique Saint-Paul, menaçait la porte du même nom.

Dans un conseil de guerre où assistaient les généraux Vaillant et Thiry, il avait été décidé que la ville serait attaquée par le côté de la rive droite du Tibre. Cette résolution, contraire en apparence à l'intérêt des assiégeants, a eu de nombreux et compétents détracteurs. L'impa-

[1] Voir aux pièces le rapport du général Oudinot au ministre de la guerre, du 31 mai.

[2] Voir à la fin du volume la lettre du général Oudinot au général autrichien.

tience française, qui a pris l'habitude d'être vite servie, surtout en fait de succès militaires, lui a attribué la longueur inattendue de la résistance. Il est probable en effet que le siége eût fini plus tôt si nous eussions dressé nos batteries sur l'autre rive du Tibre; mais les motifs qui ont déterminé le choix du point d'attaque honorent trop hautement notre armée et notre politique pour que nous regardions comme inutile de les rappeler.

Rome ne mérite pas assurément d'être comptée comme place forte, mais n'est pas non plus une ville ouverte. Outre les avantages qu'assurent à la défense ses collines intérieures, qui se commandent les unes les autres comme des forteresses naturelles, elle est entourée d'une ligne fortifiée qui ne comprend pas moins de vingt-trois kilomètres de développement, dont quinze à seize sur la rive gauche, qui sont attribués à l'empereur Aurélien, et sept à huit d'un tracé moderne, comme nous l'avons déjà dit, qui enveloppent le château Saint-Ange, le Vatican et le Transtevère. L'enceinte aurélienne consiste en un mur de dix à quatorze mètres de hauteur sur un à trois mètres d'épaisseur, flanqué de tours formant saillies et séparées entre elles par des intervalles égaux d'une trentaine de pas. Une route de ceinture qui contourne les fortifications à l'extérieur est limitée d'un côté au pied du rempart, de l'autre à des propriétés particulières dont les murs de clôture forment une contrescarpe continue. A l'intérieur, outre des étages d'arceaux dont les voûtes offrent d'excellents abris, les assiégés avaient appliqué des échafaudages soutenant un chemin de ronde

en charpente, et couronné le dessus du mur avec un parapet de sacs à terre. De distance en distance, et particulièrement près des portes, des embrasures et des épaulements étaient préparés pour recevoir l'artillerie. Au dehors, les arbres, les maisons, tout ce qui pouvait gêner les feux de la place ou fournir des abris à l'assiégeant, avait été abattu. Au dedans, les bâtiments les plus rapprochés du mur de masque avaient été percés de meurtrières et crénelées. Des barricades s'élevaient dans toutes les rues, sous la direction aussi intelligente qu'exaltée d'aventuriers qui avaient pratiqué cette triste guerre dans plusieurs capitales de l'Europe, et qui s'étaient juré d'illustrer la défense de Rome par la ruine de ses monuments.

Les mêmes dispositions avaient été prises sur la rive droite. Mais de ce côté, Rome présente à l'agresseur un front redoutable; car l'enceinte aurélienne et l'enceinte moderne forment un double retranchement autour du Janicule qui domine de haut toutes les collines de la ville et du dehors. C'est cependant en face de cette position fortifiée par la nature et par l'art que notre génie vint creuser ses tranchées et dresser ses batteries. Sans doute notre armée, dépourvue du matériel d'artillerie et des approvisionnements nécessaires pour un siége, était condamnée à ne pas s'éloigner du cours du fleuve, afin de rester en communication avec la mer; mais cette raison n'était pas déterminante pour la direction à donner au siége, car il ne semblait pas plus difficile de se garder sur la rive droite en attaquant par la rive gauche qu'il

ne le fût de se garder sur la rive gauche en attaquant par la rive droite. La brèche eût été bientôt ouverte et l'assaut promptement donné entre deux tours. Mais la brèche une fois franchie, nos troupes auraient dû s'emparer de chaque maison, de chaque jardin, de chaque place, marcher de barricade en barricade jusqu'au centre de la ville, commencer en un mot une affreuse série de combats de rues qui exaspère le soldat et qui eût exposé Rome à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut. En outre, qui pouvait répondre que cette partie de la ville une fois conquise, on n'allait pas se trouver forcé de passer le Tibre, dont les ponts auraient été coupés, en face de l'armée romaine retranchée dans les fortes positions de la rive droite?

On préféra se rendre maitre de la ville par une attaque marchant pied à pied, ne livrant rien au hasard, concentrant tous ses efforts sur un seul point, le plus difficile à prendre, il est vrai, mais qui, une fois pris, rendait partout ailleurs la prolongation de la résistance impossible. Ce point ne pouvait être que la colline du Janicule, qui s'élève de cent quarante-neuf pieds au-dessus du Capitole, et qui, par le contre-fort de *San Pietro in Montorio*, pénètre au cœur même de la place. Il fut donc irrévocablement arrêté sur le rapport du général Vaillant:

1° Qu'on pénétrerait dans l'enceinte bastionnée du Janicule par le front qui forme saillie entre les portes Portèse et Saint-Pancrace;

2°. Qu'on gagnerait ensuite, par un mouvement de con-

version à gauche, le point où l'enceinte Aurélienne va se souder à l'enceinte moderne, prés de la porte Saint-Pancrace, et qu'on occuperait de suite le contre-fort de *San Pietro in Montorio;*

3° Qu'une fois notre artillerie établie dans cette position dominante, on attendrait les résolutions ultérieures de la défense.

Aucun fait d'armes, aucun succès, si brillant et rapide qu'il fût, ne vaudrait, pour l'honneur de notre drapeau, une telle délibération prise en face d'un ennemi acharné et poursuivie avec une héroïque patience pendant vingt-six jours de travaux et de combats. Attaquer une ville par le seul côté d'où elle peut se défendre, et cela parce que cette ville s'appelle Rome et qu'on veut ménager sa population innocente et ses monuments où vit l'histoire; subir un retard dans la victoire pour la rendre moins dommageable à l'assiégé; sacrifier son sang et la gloire d'un prompt succès aux plus délicates susceptibilités de la civilisation et de l'humanité; nous ne craignons pas de le dire, et le monde entier le reconnut alors, cela ne pouvait s'attendre que d'une armée française[1]!

Ce fut dans la nuit du 4 au 5 juin que la tranchée fut ouverte par les travailleurs du génie à environ trois cents mètres des bastions 6 et 7, situés entre les portes Portèse et Saint-Pancrace, en numérotant les bastions à partir de la première de ces deux portes. Une première pa-

[1] Voir aux pièces justificatives la lettre du général Vaillant au ministre de la guerre annonçant cette détermination.

rallèle fut tracée et creusée sans que l'ennemi se fût douté de rien. Le lendemain, une fausse attaque dirigée de l'église de Saint-Pancrace, où nous avions un poste, contre la porte du même nom, continua à donner le change aux assiégés, qui ne s'aperçurent qu'au jour naissant du progrès de nos travaux. Leurs batteries de Saint-Alexis et du mont Testaccio, situées sur la rive gauche du fleuve, tournèrent dès lors leurs feux de ce côté, et ne cessèrent jusqu'à la reddition de la place de contrarier nos approches.

Sans le hardi coup de main qui avait livré, deux jours avant, la villa Pamphili à la brigade Levaillant, ces opérations n'auraient pu être entamées, et le siége aurait dû prendre une autre direction. Assise sur un plateau qui se relie à la ville par une série de bâtiments et de murs crénelés, la villa Pamphili, quoique située hors du corps de la place, forme un véritable ouvrage avancé d'où l'ennemi eût dominé nos tranchées dans tout le parcours de la porte Cavallegieri à la porte Saint-Pancrace. Cette importante position avait été enlevée presque sans résistance dans la matinée du 3 juin : mais il n'en fut pas de même des villas Valentini et Corsini, qui sont à portée de canon des remparts. Quatre fois prises et perdues sous un feu meurtrier qui venait tantôt de la ville et tantôt de nos batteries, elles finirent par être abandonnées comme inhabitables par les deux partis. A la fin de cette journée, les assiégés ne possédaient plus en dehors des murs que le *Vascello* ou villa Giraud, grande bâtisse à trois étages, située sous la porte Saint-Pancrace, et nous occupions irrévocable-

ment la villa Pamphili, qui avait été jusqu'alors en leur pouvoir[1].

Ce résultat, qui diminuait si notablement les forces de la résistance et qui permettait à l'attaque de se déployer librement sur le terrain qu'elle avait choisi, n'en fut pas moins célébré à Rome comme une victoire. Garibaldi se vanta dans son bulletin de nous avoir battus : « L'ennemi, dit-il, dut s'enfuir à grande course de la villa Corsini après y avoir mis le feu... Tout le jour le combat fut soutenu avec acharnement et toujours avec avantage par les nôtres, qui purent repousser l'ennemi bien au delà de la villa Corsini... L'ennemi fut battu sur tous les points. Les nôtres, et spécialement les bersagliers de Manara et la légion italienne, le chargèrent plusieurs fois poitrine contre poitrine[1]. » La vérité est que, dans cette chaude journée où tout le monde fit vaillamment son devoir, Garibaldi se montra non moins brave soldat que pitoyable général. Au lieu de se porter avec une masse respectable sur un seul point stratégique où le succès eût été possible, il envoya son armée se faire battre en détail, vingt hommes par vingt hommes, sur tous les points où nos soldats se montraient. C'est ainsi que ce chef de bandes acheta par des pertes énormes quelques avantages d'un instant et qu'en définitive il perdit la journée. Les vrais

[1] Voir aux pièces le rapport du général Oudinot sur ce fait d'armes.

[1] « L'artiglieria fulminò Villa Corsini a segno che il nemico dovete fuggirsene a gran corsa dopo avervi posto il fuoco... Tutto il giorno duro il combattimento accanitissimo sempre con vantaggio dei nostri, che poterano anche una secunda volta caricare il nemico fin oltre villa Corsini... Il nemico fu battuto su tutti i punti. I nostri e specialmente i bersaglieri Manara et legione italiana andarono più volta a caricare petto a petto il nemico. »

militaires de la garnison, déplorant l'insuffisance de Garibaldi pour une guerre de ce genre et contre des soldats comme les nôtres, regrettaient tout haut que le général en chef Roselli, qui passait pour plus capable, ne fût pas écouté plutôt que le fameux condottieri.

Assuré désormais de n'être pas inquiété sur la gauche de ses travaux, le génie poursuivait chaque nuit son œuvre patiente et sûre. Dès le 12 juin, nos cheminements étaient poussés jusqu'à soixante mètres des remparts, et six batteries de brèche étaient prêtes à ouvrir le feu. Avant d'en venir à cette extrémité, le général Oudinot adressa cette noble lettre au président de l'Assemblée romaine : « Nous ne venions pas vous apporter la guerre; nous venions affermir chez vous l'ordre et la liberté. Les intentions de notre gouvernement ont été méconnues. Les travaux de siége nous ont amené devant vos remparts. Jusqu'à présent nous n'avons voulu répondre qu'à de rares intervalles au feu de vos batteries. Nous touchons à l'instant suprême où les nécessités de la guerre éclatent en terribles calamités. Évitez-les à une cité remplie de tant de glorieux souvenirs. Si vous persistez à nous repousser, à vous seul appartiendra la responsabilité d'irréparables désastres... » Le président Galletti se contenta de répondre que la République romaine ne considérant pas comme légalement arrivé à son terme l'armistice de quinze jours consenti par M. de Lesseps, se défendrait à outrance contre une attaque faite en violation du droit des gens. L'esprit formaliste et subtil du chef de la République se reconnaissait dans cette

réponse. A qui espérait-on persuader qu'une convention conclue avec un agent diplomatique désavoué pour avoir outrepassé ses pouvoirs, devait survivre à la notification officielle de ce désaveu?

Il n'y avait plus à hésiter : ce jour-là même notre artillerie se mit à battre la place. Une deuxième et une troisième parallèle, habilement reliées entre elles par des boyaux exécutés tantôt à la sape pleine, tantôt à la sape volante, ne tardèrent pas à amener nos travailleurs au pied de l'escarpe. Aussitôt, une batterie de cinq pièces fut dressée pour prendre d'écharpe les défenses de la porte Saint-Pancrace et du *Vascello* qui nous faisaient le plus de mal. Le 19 au matin, le tir en brèche commençait contre la courtine 6-7 et les deux bastions adjacents. Les trois brèches ayant été jugées praticables, au bout de quarante-huit heures, l'assaut fut décidé pour la nuit du 21 au 22. Les colonnes d'attaque, composées chacune de deux compagnies d'élite et d'une brigade de sapeurs, furent disposées le soir dans les cheminements à proximité des ouvertures par où elles devaient monter. A onze heures le signal était donné. Nos soldats, dont les travaux d'approche touchaient littéralement aux remparts, enlevèrent de leur premier élan les sentinelles, les avant-postes et les logements intérieurs qu'on avait fortifiés pour protéger les bastions menacés. En moins d'une demi-heure ils étaient maîtres de tout le front 6-7, qu'ils avaient attaqué. Ce fut d'ailleurs moins un assaut qu'un simple relèvement de garde dans les divers postes occupés par les Romains. Ceux-ci, surpris

pendant leur sommeil, atterrés devant un ennemi qui sortait réellement de dessous terre, ne surent que prendre la fuite en criant à la trahison. Pas un coup de fusil ne fut tiré, pas une goutte de sang répandue. Le second bataillon du régiment de l'*Unione*, qui gardait les remparts cette nuit-là, n'essaya pas un seul moment de défendre ses positions. Un lieutenant-colonel Rossi, qui revenait de faire sa ronde du côté de la porte Portèse, arrêté près de la brèche par le *Qui vive?* d'une sentinelle, crut avoir affaire à l'un des soldats qu'il avait laissés là peu d'instants avant, et s'approchait sans défiance pour lui donner le mot d'ordre de la place, lorsqu'il se vit entouré et fait prisonnier. [1]

Grâce à cette panique de la garnison, qui n'osa pas revenir immédiatement sur nous, et malgré le feu très-vif de l'artillerie du *Montorio*, qui nous forcèrent à abandonner le bastion 6, le génie parvint à consolider notre établissement sur la brèche. Dès la nuit suivante, une batterie de quatre pièces, couronnant la courtine dont nous restions maîtres, ouvrait le feu sur le bastion n° 8, que battait sur son flanc gauche d'autres pièces dressées au pied du saillant du bastion n° 7. En même temps, et suivant le plan adopté en conseil de guerre le 30 mai, une quatrième parallèle conduisait lentement nos hommes vers le point, où l'enceinte aurélienne vient se souder à la première enceinte. Cette fois, ce n'était pas sans une vive résistance, sinon de toute l'armée assiégée,

[1] Les sentinelles romaines avaient pris le *halte!* et le *qui vive?* des sentinelles françaises.

qui était visiblement démoralisée depuis notre assaut du 22, du moins de son artillerie, à qui doit rester sans conteste l'honneur de la défense de Rome. Servie avec autant d'habileté que de courage, elle sut utiliser jusqu'au dernier moment toutes ses pièces, et tira certainement trois fois autant que nous.

Quoi qu'en aient dit les historiens italiens, et malgré la protestation mensongère dictée par Mazzini à quelques consuls étrangers, qui n'osaient pas sortir de chez eux pour aller vérifier les faits, il est incontestable que la ville ne fut point bombardée. Si nous en avions agi avec elle comme Victor-Emmanuel venait d'en agir avec Gênes et les Autrichiens avec Bologne, nul doute que l'ennemi n'eût pas tenu vingt-quatre heures après notre premier succès[1]. En tout cas, il n'eût certainement pas fallu huit jours pour passer du bastion n° 7 au bastion n° 8. Mais on poussa peut-être jusqu'à l'abus un système de ménagement qui consistait à épargner les monuments de Rome au détriment de nos soldats. Le *Vascello*, ou villa Giraud, qui écrasa sous ses décombres une partie de ses

[1] Il faut lire dans les journaux républicains de ce temps le récit des horreurs vraies ou prétendues commises le 10 avril 1849 par les Piémontais dans les faubourgs de Gênes. Ce qui nous paraît plus curieux à relever, ce sont les termes dans lesquels l'organe officiel de Turin annonçait cette révolte : « Bien qu'il nous soit douloureux de parler de nos discordes intestines, disait la *Gazzetta piemontese* du 7 avril 1849, nous allons informer nos lecteurs de ce que nous avons appris sur les derniers événements de Gênes. Une pensée nous console, c'est que l'enthousiasme des insurgés n'a pas son foyer dans la population génoise, mais *bien dans une poignée d'aventuriers de tous les pays qui infestent cette ville et qui, par la violence, cherchent à intimider les citoyens honnêtes, et à les contraindre à s'associer à leurs criminels desseins.* » Ne croirait-on pas lire quelque discours d'un de nos ministres de 1849 parlant de l'expédition de Rome?

valeureux défenseurs; la villa Savorelli, où Garibaldi avait son quartier général; l'église de *San Pietro in Montorio*, d'où l'artillerie romaine foudroyait nos batteries sur les remparts; le palais Corsini et quelques maisons adjacentes, furent les seuls points maltraités par nos projectiles.

La brèche étant enfin ouverte dans le flanc gauche du bastion n° 8, l'assaut fut donné pendant la nuit du 29 au 30 juin. Trois compagnies du 53me et trente sapeurs, sous le commandement d'un chef de bataillon, y pénétrèrent par une ouverture juste assez large pour laisser passer deux hommes de front. Les assiégés, enfermés dans un petit casino octogonal voisin du bastion, tiraient à coup sûr dans cet étroit défilé, où tombèrent tour à tour le chef de bataillon Lefebvre et le commandant du génie Durfort. Nos hommes ne franchirent pas moins la brèche; mais une fois de l'autre côté, au lieu d'appuyer sur la gauche pour gagner vers la porte Saint-Pancrace, ils se jetèrent à droite dans une tranchée creusée par les Romains qui remontait en zig-zag jusqu'aux batteries du Montorio. Une colonne de soutien, débouchant alors des logements du bastion n° 7, enleva une à une toutes les positions occupées par l'ennemi, soit en avant de la gorge de ce bastion, soit le long de la courtine 7-8, franchit le mur aurélien, rejoignit la 1re colonne dans la tranchée ennemie, et revint cerner les Lombards, qui se défendaient héroïquement dans le bastion n° 8. Cette affaire, qui fut la plus chaude de tout le siége, nous coûta en tout un officier et dix-huit soldats tués

sur place, sept officiers et quatre-vingt-dix soldats blessés.

La seconde enceinte du Janicule étant ainsi forcée ou tournée, et les batteries de Saint-Alexis et du Montorio ayant été contraintes au silence, toute résistance devenait inutile. Dans la journée du 30 juin, l'ennemi cessa son feu et proposa d'entrer en accommodements avec les Français. C'est par là qu'on eut commencé, il y avait juste deux mois, si la volonté de la garde nationale, de deux des triumvirs, de la population presque entière, avait pu prévaloir sur la résolution de Mazzini servie par l'audace de Garibaldi.

CHAPITRE VI

Derniers jours de la République romaine. — État de Rome et des provinces. — Une fois la brèche couronnée de nos canons, la ville ne pouvait plus être sauvée. — Mazzini veut continuer la résistance pour infliger à l'armée française la honte de détruire les monuments de Rome. — Différends entre Garibaldi et Roselli, général en chef en remplacement d'Avezzana. — Lettre de Mazzini au chef d'état-major Manara, dans laquelle le dictateur prend parti pour Roselli. — Devant l'anarchie déchaînée dans les rues et les menaces de bombardement, l'Assemblée se décide à traiter. — M. de Corcelle use de ses pleins pouvoirs pour repousser tout projet de capitulation. — La municipalité rend la ville sans conditions. — Le 3 juillet l'armée française entre à Rome. — Accueil de la population. — Licenciement et réorganisation de l'armée romaine, qui ne comptait pas moins de dix-neuf mille cinq cents hommes. Une partie reste au service du nouveau gouvernement. — Le général de Rostolan nommé gouverneur de Rome. — Désarmement général. — La Constituante et les cercles politiques sont fermés. — Le peuple détruit lui-même les barricades qu'il devait défendre. — Extrême modération de l'autorité française vis-à-vis des personnages les plus compromis. — Le consul anglais, M. Freeborn. — Le colonel du génie Niel envoyé à Rome dès le 1er juillet pour remettre au Pape les clefs de la ville. — Lettre du Pape au général Oudinot. — Le drapeau pontifical est relevé et l'autorité légitime du Saint-Père rétablie. — Le 15 juillet, *Te Deum* à Saint-Pierre. — Enthousiasme des Romains. — Proclamation du Pape.

Interpellations de M. Arnaud (de l'Ariége) sur les affaires de Rome, le 6 août. — Réponse de M. de Tocqueville. — Discours de M. Jules Favre. — Réponse de M. de Falloux. — L'ordre du jour pur et simple est voté par 428 voix contre 176.

Difficultés croissantes à Gaëte et à Rome. — Le Pape confie le gouvernement de ses États à une commission de trois cardinaux. — Manifeste de ce gouvernement provisoire, qui mécontente l'armée française en mettant ses services sur la même ligne que ceux des autres puissances catholiques. — Motifs de cette

injustice. — Le général Oudinot se rend à Gaëte et supplie le Pape de rentrer dans sa capitale. — Raisons qu'on opposait à ce retour. — Le Pape lui promet de venir à Castel-Gandolpho au milieu de l'armée française. — Les premières mesures prises par la commission provisoire suscitent le mécontentement des Romains et du gouvernement français. — M. de Tocqueville écrit au général Oudinot de ne pas oublier que nous étions des conseillers ayant l'épée au côté. — Embarras du général en chef aux prises avec les tendances réactionnaires du parti que nous avions délivré de l'oppression révolutionnaire. — Il essaye de retenir, pour l'autorité française, la direction de la police. — Conseil de censure créé par les trois cardinaux, pour examiner la conduite des divers employés publics depuis le 16 novembre 1848. — Nombreux émigrés des États romains. — Mauvais effet de cette mesure en France et en Europe.—Le général Oudinot est rappelé. — Honneurs qui lui sont rendus avant son départ par la municipalité romaine. — Rapport d'une commission d'artistes et de savants sur les dégâts occasionnés par le siége.

Les derniers jours de la République romaine furent agités et mornes comme l'avaient été les premiers. Les illusions s'en étaient allées l'une après l'autre. On ne pouvait plus compter ni sur les engagements de M. de Lesseps, ni sur le triomphe de l'insurrection à Paris, ni sur l'épée d'un nouveau Camille forçant les Gaulois à lever le siége du Capitole. Chacun sentait venir la fin d'un régime impossible et condamné par l'Europe. Seul, M. Mazzini, qui avait voulu commencer la guerre contre toute raison, voulut la prolonger contre tout espoir.

Jamais le nom de République ne reçut en face un plus insolent démenti ; jamais un peuple, un gouvernement, une ville ne furent plus absolument livrés à la passion d'un seul homme. Une fois nos soldats établis sur les remparts, il était visible qu'aucun effort ne les en délogerait, et que la place n'avait plus qu'à se rendre. Cette opinion n'était pas seulement celle des habitants menacés des horreurs d'un bombardement, elle était

aussi celle de l'armée qui se battait pour les triumvirs. « Que Dieu pardonne, a écrit un brave qui a donné son sang et la vie de ses meilleurs amis à la défense de Rome, que Dieu pardonne à ceux qui furent cause de ce carnage inutile! Ils ont d'autant plus besoin du pardon de Dieu que, convaincus par l'attestation des plus intrépides militaires de l'inefficacité de toute résistance, ils s'obstinèrent à la continuer contre toute conscience et toute humanité, pour le seul orgueil de pouvoir dire : *Nous n'avons pas cédé*. Je sais bien que le vulgaire applaudit et appelle gloire de l'Italie cette détermination de gens qui, loin de tout danger, tranquilles sur leur siége et munis de saufs-conduits, ne s'exposaient après tout qu'à partir pour aller reprendre les habitudes de leur riche exil. (*Il consueto agiatissimo esilio.*) Et je sais aussi que pour célébrer ceux-là, on oubliera bientôt jusqu'aux noms de ceux qui ont noblement sacrifié leur vie à leur devoir[1]. »

Le rêve de Mazzini était, en effet, de recommencer Saragosse et d'infliger aux armes françaises la honte qui revient dans l'histoire aux saccageurs de Rome, depuis Totila jusqu'au connétable de Bourbon. Rien n'avait été épargné pour exalter les courages. Les nouvelles les plus ridicules, les proclamations les plus insensées se succédaient sans interruption; tantôt c'étaient d'affreuses maladies qui décimaient notre camp, tantôt l'Angleterre

[1] *I volontari ed i bersaglieri lombardi.* (p. 175). Voir le récit italien de la journée du 30 juin aux pièces justificatives.

qui envoyait à Paris des notes menaçantes, tantôt la flotte des États-Unis qui venait faire la loi dans la Méditerranée. Un décret officiel osait dire à un peuple qui n'a pas besoin d'être provoqué à la guerre au couteau que la férocité est un droit et même un devoir de la nature. Un autre recommandait aux femmes romaines d'entasser des pierres dans leurs maisons, « pierres inexorables, disait-on, pierres précieuses si elles frappent quelque séide de la tyrannie. » Tant de supercheries et de violences de la part du gouvernement suffiraient peut-être à prouver que le sentiment public ne se prêtait pas de lui-même à l'idée de combattre les Français.

Les historiens italiens se montrent avares de détails sur le régime intérieur de Rome pendant la période du siége. Nous surprenons cependant une séance de la Constituante du 6 juin, où le député Filopanti se plaint qu'il n'y ait guère que cinquante hommes travaillant aux barricades, tandis que cinq cents ou mille ne seraient pas de trop[1]. On convenait en même temps que les volontaires, pour la défense des rues et des maisons, ne se hâtaient pas d'accourir, et que, malgré la fougueuse éloquence des prédicateurs de carrefours nommés par l'Assemblée, les listes d'enrôlement restaient en blanc au pied de leurs tréteaux. Dans onze quartiers sur quatorze, la fameuse légion des Sept-Collines n'avait pu parvenir à s'organiser. Quelques jours après, Mazzini lui-même dé-

[1] Voir aux pièces justificatives un appel des triumvirs à la bourgeoisie romaine pour qu'elle vint suppléer au manque de bras.

plorait que personne ne vînt travailler aux fortifications : « Si votre esprit vous suggère quelque moyen pour échauffer la population, hâtez-vous de l'adopter ! » s'écriait le triumvir[1]. En même temps, un mystérieux décret interdisait d'employer les paysans à la construction des barricades, « attendu la convenance de rendre les bras nécessaires à l'agriculture dans cette saison. » Ce beau zèle pour l'agriculture au moment où le salut public était la suprême loi, pouvait-il être pris au sérieux? Il se manifestait en tout cas avec une vivacité exceptionnelle, car en vertu du même décret, tout habitant de la campagne trouvé à Rome vingt-quatre heures après sa promulgation devait être arrêté et reconduit dans sa localité. Serait-il bien téméraire de supposer que ces braves gens des campagnes, qui de nos jours encore restent religieusement attachés au Saint-Siége, ne se montraient rien moins que favorables au gouvernement de Mazzini?

Les provinces ne manifestaient pas de plus sympathiques dispositions pour la nouvelle République que les habitants de la campagne romaine. On avait bien publié en un gros volume les adresses d'adhésion des municipalités, mais on n'avait pas vu accourir les innombrables volontaires qu'elles annonçaient. A la faveur de l'armistice conclu par M. de Lesseps, deux mille Romagnols seulement, chassés de Bologne par les Autrichiens, avaient pénétré dans la ville sous les ordres du colonel Masi-

[1] Séance de la Constituante romaine du 9 juin 1849.

Effrayées de l'anarchie qui avait succédé partout à la proclamation du nouveau gouvernement, les populations des États romains regrettaient le régime déchu et se montraient indifférentes au danger de la capitale. Sur plus d'un point même, notamment dans les provinces de Pesaro et d'Ascoli, elles s'étaient armées et tenaient la campagne au cri de *Vivent Pie IX et la Madone!* De toutes parts le triumvirat faisait jeter en prison des évêques, des moines et de notables citoyens soupçonnés de prêter la main à des complots réactionnaires. Ailleurs, c'était la Révolution qui avait pris le dessus et qui régnait, suivant son invariable coutume, par la terreur. Une bande qui s'intitulait justement infernale, ensanglantait de ses meurtres les villes de la Marche d'Ancône. Macerata, Osimo, Sinigaglia, où résidait la famille du Saint-Père, Imola son ancien archevêché, virent des scènes dignes des siècles les plus barbares. La correspondance du consul anglais Moores cite parmi les victimes de ces misérables : le chevalier Baldelli, les marquis Nembrini et Censolini, le capitaine del Pinto, le chanoine Specchi et d'autres, dénoncés comme déshonnêtes et immoraux, *come inonesti ed immorali.*

Mais rien ne peut se comparer à la tyrannie que cette secte homicide faisait peser sur Ancône. « Que dirai-je d'Ancône, s'écrie avec douleur l'historien Farini, où l'on tuait en plein midi sur les places, dans les maisons, dans les cafés, en présence de la milice qui laissait faire! Que dirai-je de ces agents de police qui, à la fois sbires, juges et bourreaux, assassinaient les citoyens qu'ils avaient mission

de protéger! Heureux qui pouvait avec de l'or racheter sa vie et le droit de fuir[1] ! » Mis en demeure par les dénonciations publiques des consuls étrangers, Mazzini avait d'abord envoyé dans cette malheureuse cité un commissaire choisi de sa main; c'était un prêtre apostat nommé dall' Ongaro, qui n'avait fait que compromettre plus odieusement la République en traitant lâchement avec le parti des assassins. Un capitaine d'aventures, énergique et bien intentionné, représentant de Forli à l'Assemblée romaine, lui fut donné pour successeur et parvint, en quelques semaines d'impitoyable répression à calmer cette ébullition de sang. « La justice doit avoir son libre cours, dit-il en arrivant, et le gouvernement de la République est prêt à succomber plutôt qu'à permettre que le crime et la barbarie restent impunis. » On ne peut lire sans frémir au bas de cette belle déclaration, un nom qui s'est inscrit lui-même quelques années après dans l'histoire du crime avec le sang de huit morts et de cent cinquante-six blessés, le nom de Félix Orsini[2]!

Le principal espoir de la faction était dans les nouvelles de France. Aussi avait-on soigneusement caché aux troupes et à la population la débâcle de M. Le-

[1] *Lo Stato romano*, v. III. — Tous les historiens italiens n'éprouvent pas la même indignation d'honnête homme. Il s'en trouve même qui accusent niaisement les partisans du Pape de s'être entre-tués pour mieux diffamer la République. Qui eût dit alors à M. Farini qu'il devait lui-même, dix ans après, ayant les pleins pouvoirs du roi Victor-Emmanuel dans l'Émilie, voir massacrer à Parme le colonel Anviti, sans faire justice des assassins?

[2] Ce sont les chiffres donnés par l'acte d'accusation dans le procès qui suivit l'attentat du 14 janvier 1858. (Voir à la fin du volume le décret d'Orsini mettant la ville d'Ancône en état de siége.)

dru-Rollin le 13 juin. Ce jour-là le général Changarnier était venu efficacement en aide au général Oudinot Tout espoir de voir revenir M. de Lesseps s'évanouit, et l'on comprit qu'il ne fallait plus compter que sur ses propres forces. Or, de ce côté non plus il n'y avait pas lieu de garder longtemps la moindre illusion. Malgré les vanteries de Garibaldi, les moins habiles jugeaient que ses sorties avaient peu de succès, puisqu'on n'osait plus en tenter de nouvelles. Les divisions de ce héros populaire de la défense avec Roselli, promu depuis peu en remplament d'Avezzana au commandement général de l'armée romaine, n'étaient un mystère pour personne[1]. La courte campagne contre les Napolitains pendant l'armistice accordé par M. de Lesseps, qui n'avait mis en relief que l'audace insubordonnée du chef de bande, avait révélé une certaine capacité militaire chez celui qu'il regardait comme un rival indigne de lui. Roselli avait conçu le plan de couper la retraite au roi Ferdinand, en allant occuper avant lui divers points de la frontière de ses États. Garibaldi refusa d'obéir et faillit se faire écraser en attaquant de front l'armée royale à Velletri. Après cette inutile échauffourée, que les garibaldiens célèbrent encore comme une victoire, le général en chef, ayant délivré le sol de la

[1] Cet Avezzana, non moins incapable ministre que ridicule général, osait écrire aux triumvirs en remettant son commandement : « Appelé par vous au ministère de la guerre et au commandement de l'armée romaine, *j'ai agi de manière que les Français et les Napolitains ont été défaits par les valeureux soldats de la République.* » Et les triumvirs déclaraient que le général Avezzana, qui avait si bien mérité de Rome, restait ministre de la guerre et de la marine. (Décret du 14 mai 1849.)

République de l'invasion napolitaine, voulut ramener son armée dans la capitale pour travailler aux fortifications en attendant la fin prochaine de l'armistice. Mais Garibaldi entraîna sa division dans une incursion sans but sur le territoire de Naples, qu'il fut obligé d'évacuer peu de jours après pour voler au secours de Rome. Enfin, lorsque dans la nuit du 21 au 22 juin, deux bastions furent tombés en notre pouvoir, Roselli, comprenant de suite que tout était perdu si on laissait nos soldats s'établir sur la brèche, avait donné l'ordre de la reprendre aussitôt par un assaut désespéré; mais, soit jalousie, soit connaissance plus exacte de l'esprit des troupes romaines, démoralisées par le succès de nos armes, Garibaldi fut d'avis de différer l'attaque. Ce fut le coup de grâce de la République. Mazzini le sentit, et s'en exprimait en termes curieux à connaître dans une lettre qu'il adressait au commandant de la légion lombarde, attaché à Roselli comme chef d'état-major général :

« 22 juin, à 6 heures et demie de l'après-midi.

« Citoyen colonel,

« J'apprends la résolution du général Garibaldi de ne pas réaliser l'attaque promise pour cinq heures. Je déplore hautement cette décision, et je la crois funeste au pays. Il fallait attaquer cette nuit, une demi-heure après la brèche franchie par les Français. Si cela ne se pouvait pas, si le moral de nos troupes ne le permettait pas

la nuit même, il fallait maintenir l'accord convenu avec Roselli d'attaquer à cinq heures et demie du matin.

« Et du moment où l'on avait commis la faute de ne pas attaquer à l'heure fixée, il fallait au moins attaquer à cinq heures de l'après-midi, comme on l'avait de nouveau promis.

« Demain matin nos efforts seront inutiles : l'artillerie ennemie sera placée. Notre système de défense est donc entièrement changé, et, permettez-moi de le dire, ruiné. Dans notre position, on ne se défend qu'en attaquant. Ce matin on a fait battre le rappel, on a excité le peuple, puis on a tout arrêté pour tomber dans un jésuitisme d'explications qui tue l'enthousiasme. Cette après-midi, le peuple avait été fanatisé, deux mille bourgeois étaient prêts à se réunir à nos forces, déjà numériquement suffisantes pour reprendre le Casino. Une autre immense multitude venait en seconde ligne.

« Déçu une seconde fois, le peuple se persuadera que nous avons peur et aura peur aussi *: le parti hostile s'en prévaudra, une municipalité quelconque surgira à la première menace sérieuse, et nous referons Milan.*

« Vous n'avez en ce moment ni travailleurs ni matériel; quarante jours de fatigue ont épuisé l'activité laborieuse de la population. Nous n'aurons bientôt plus ni viande, ni poudre, ni farine. *Je considère Rome comme tombée.* Dieu veuille que l'ennemi ose nous attaquer de suite! Nous aurons encore, si c'est bientôt, une belle défense populaire derrière les barricades où nous accourrons tous : plus tard nous n'aurons pas même celle-là.

« J'ai l'âme oppressée d'amertume de ne pouvoir m'expliquer. Tant de valeur, tant d'héroïsme perdus!

« J'ai votre rapport; je ne m'en prends pas à vous : je vous estime et je commence à vous aimer. Je jure que vous pensez comme je pense, et avec vous Roselli, tant calomnié de divers côtés, et tous les braves de l'état-major.

« Il me restera la stérile satisfaction de ne pas apposer mon nom à une capitulation que je prévois comme infaillible. Mais qu'importe de moi? ce qui importe, c'est Rome et l'Italie.

« Votre JOSEPH MAZZINI.

« *P. S.* Montrez cette lettre au général. »

L'agonie de ce violent régime fut elle-même le comble de la violence. Rome, surveillée par nos canons braqués sur ses remparts, couvait la guerre civile dans ses rues. En attendant la défense des barricades par le peuple, que rêvait en vain le fanatisme de Mazzini, la garde civique, qui jugeait plus opportun de penser à une capitulation honorable, faillit être exterminée par les aventuriers de Garibaldi. Sterbini, criait par les rues la trahison de Roselli, qui désespérait du succès depuis qu'on avait refusé d'exécuter ses ordres, et osa demander à Mazzini lui-même de se démettre de son pouvoir afin de laisser la dictature civile et militaire au héros de Velletri. Le triumvir, peu endurant quand il s'agissait de son pouvoir, jeta littéralement à la porte du palais de Monte-Citorio le président du cercle populaire.

Se voyant ainsi menacé à la fois par les modérés, qui voulaient traiter, et par les exaltés qui se servaient contre lui du nom de Garibaldi, le dictateur s'était franchement rangé dans le camp du général en chef, bien qu'il ne parût pas ignorer que les sympathies de l'armée régulière ne lui fussent pas moins refusées que celles de la population.

Un simulacre de bombardement, qui défonça quelques toits du Transtevère vint mal à propos peut-être arrêter la révolution en train de se châtier elle-même et faire comprendre aux Romains qu'ils étaient en notre pouvoir[1]. Effrayée du danger intérieur plus encore que de nos obus, l'Assemblée décida que toute résistance était inutile et devait cesser. Mazzini, qui avait inutilement demandé aux députés de sortir de la ville et d'aller transporter ailleurs la République, donna sa démission. Un nouveau triumvirat fut nommé par l'Assemblée; il se composait de Salicetti, président de la Constituante, Mariani et Calendrelli, qui s'étaient distingués dans la défense. En même temps la municipalité, suivie des consuls étrangers résidant à Rome, se rendit à la villa Santucci pour demander un armistice. Le duc de Reggio se montra comme toujours ennemi courtois et bienveillant, et se hâta de prévenir M. de Corcelles, qui venait de quitter le camp pour ramener à Civita-Vecchia M. de Rayneval retournant à Gaëte. Cet envoyé extraordi-

[1] « Je puis vous dire avec certitude, écrivait le 7 juillet M. de Corcelles, que cent à cent cinquante obus ou boulets sont tombés dans l'enceinte de la ville, qui a cinq lieues de circonférence. On n'en voit de traces nulle part. »

naire n'hésita pas à user de ses pleins pouvoirs pour repousser tout projet de capitulation. Il lui semblait que la générosité française, qui n'a pas besoin d'être stipulée, était une suffisante garantie et la seule qu'il nous fût permis d'offrir à des ennemis comme ceux que nous venions de combattre. La municipalité ayant répondu qu'elle n'avait plus qu'à céder à la force, trois des principales portes de la ville furent livrées à nos soldats pendant la nuit suivante.

Le lendemain, 3 juillet, le général Oudinot faisait son entrée dans Rome à la tête d'un brillant cortége. Pour se rendre de la porte Portèse au palais Colonna, résidence du représentant de la France, il fallait traverser la ville presque d'un bout à l'autre en diagonale. Ce parcours n'avait point été tracé au hasard ; il était utile de montrer nos forces et de passer une première revue de l'opinion publique. Au dire de tous ceux qui faisaient partie de la colonne du général en chef et qui remplissent encore les cadres de notre armée, l'accueil de la population fut excellent et même enthousiaste dans les quartiers populaires. Les cris de *Vivent les Français! Vivent nos libérateurs!* se croisèrent avec le cri de *Vive Pie IX!* Mais, parvenus à la hauteur du Corso, nos hommes s'aperçurent que les rues étaient désertes et les magasins fermés. Évidemment un mot d'ordre avait passé par là. On en eut la révélation devant le café des Beaux-Arts, rendez-vous ordinaire du club central, d'où sortirent des cris malveillants et des sifflets. Justice fut faite en quelques coups de cravache de cette audacieuse manifestation. Quelques

forcenés qui venaient insulter nos soldats jusque dans les rangs, furent arrêtés, et leur drapeau, coiffé du bonnet rouge, fut abattu. Le soir de cette journée, qui eut plus d'émotions et d'enseignements qu'un simple triomphe militaire, le général français qui venait de vaincre la démagogie romaine, prenait possession du palais Colonna, d'où notre ambassadeur était sorti six mois avant pour se dévouer de sa personne au salut de Pie IX[1].

Tout n'était pas fini cependant parce que nous étions maîtres de Rome; si l'honneur de nos armes était vengé, la question politique restait tout entière. Une armée victorieuse de trente-deux mille hommes se trouvait en présence d'une armée vaincue qui ne comptait pas moins, d'après les derniers états officiels, de dix-neuf mille cinq cents hommes. Cette première difficulté était à elle seule grosse de périls. Que faire de tant de soldats qui venaient de nous combattre et qui étaient livrés à notre charge plutôt qu'à notre merci par la reddition de la place sans capitulation? Quatre mille avaient fui la

[1] Voici dans quels termes une dépêche de M. de Corcelles, du lendemain, racontait cette journée : « Les Transtévérins nous ont témoigné beaucoup de bienveillance; le quartier du Corso a été froid; l'action des clubs et des étrangers s'y exerçait. J'ai vu le chef de la commission des barricades, Cernuschi, qui excitait lui-même ses bandes à des clameurs au moment où nous passions devant le club des Beaux Arts. Le général Oudinot a fort énergiquement réprimé ce petit tapage, dont il ne faut pas s'exagérer la portée.

« Pendant le défilé, j'ai proposé au général Oudinot d'aller délivrer les prisonniers politiques. Le général m'a fait accompagner par trois gendarmes français, et je me suis très-aisément acquitté de ma mission. J'ai fait délivrer des malheureux qui figuraient sur les registres de la prison pour délit d'adhésion aux Français et refus de construire les barricades. Le fort Saint-Ange, occupé par les troupes de la Constituante, est à deux pas; on n'a pas hésité à m'obéir. » (Rome, 4 juillet 1849.)

veille avec Garibaldi par la porte Saint-Jean-de-Latran, pour aller, disait-on, soulever les provinces. Un pareil nombre, parmi lesquels figurait en première ligne le corps des carabiniers, s'étaient hâtés de faire leur soumission. A les entendre, ils n'avaient jamais cessé de regretter le Pape ; l'esprit de corps, la honte de passer à l'ennemi au moment du danger, les avaient seuls retenus du côté de Mazzini. Mais le général Roselli gardait encore un noyau respectable autour de son quartier général, affectant de donner des ordres et même de préparer une expédition contre les Autrichiens, comme si la République avait pu survivre à la prise de la ville. Une lettre énergique du général Oudinot mit fin à cette dangereuse anarchie militaire. Vingt-quatre heures furent données aux troupes romaines pour imiter l'exemple des carabiniers ou aller attendre leur licenciement dans des cantonnements désignés. Aucune pièce de canon, aucune munition de guerre ne devaient les suivre. Les corps composés de Polonais, de Français, d'Allemands ou d'Italiens étrangers aux États romains qui n'étaient pas partis avec Garibaldi, furent dissous. Tout le reste des défenseurs de Rome se rallia avec empressement à notre drapeau. Un général et des officiers supérieurs français leur furent donnés. Cette réorganisation marcha si bien, qu'au bout de peu de jours le duc de Reggio, jaloux d'honorer et de gagner plus encore nos ennemis de la veille, voulut confier toute une nuit à un régiment romain la garde du palais Colonna.

En même temps le général de Rostolan, ferme et vail-

lant soldat qui allait rendre à l'intérieur autant de services qu'il en avait rendus comme commandant du corps de siége, était nommé gouverneur de Rome ; l'Assemblée, qui s'était donné le plaisir de proclamer sa constitution du haut du Capitole lorsque déjà la ville était à nous, fut renvoyée ; les cercles, les cafés séditieux furent fermés, la presse soumise à l'état de siége, et un ordre de désarmement, promptement exécuté, fit rentrer dans les arsenaux près de trente-cinq mille fusils encore noircis des coups qu'ils avaient tirés contre nos soldats. Ces mesures de vigueur, qui ne coûtèrent pas une goutte de sang commencèrent à rassurer la population. Ceux des partisans de Pie IX que les nombreux assassinats commis par les mazziniens pendant les premiers jours de l'occupation de la ville par les Français, avaient décidé à rentrer dans leurs caves, osèrent en sortir de nouveau. Les fonctionnaires d'avant le 16 novembre, les *capi di rione* ou chefs de quartier, se hasardèrent à revenir à leurs postes. Les notables citoyens que M. de Rayneval avait inutilement pressés jusque-là de laisser inscrire leurs noms sur la liste de la commission municipale, ne lui demandèrent plus comme une faveur d'être conduits par les gendarmes à la salle des délibérations[1]. On se retrouva papiste dès qu'on put croire n'avoir plus rien à craindre de la République. Toute cette foule honnête et misérable, plus nombreuse

[1] « Nous voulons bien nous dévouer au rétablissement de l'ordre, disaient-ils, mais envoyez-nous prendre en plein jour par des gendarmes, afin qu'on puisse croire que nous cédons à la contrainte ! » (Dépêche de M. de Rayneval à M. de Tocqueville.

en Italie que partout ailleurs, qui s'appelle la masse et qui n'est pas plus la société que le lest n'est le navire, se sentit attirée de notre côté, aussitôt que l'autorité eut levé son bras sur les terroristes. Si l'on eut pris fantaisie en ce moment de revenir aux arrangements de M. de Lesseps et de livrer au suffrage universel la question du gouvernement de Rome, la papauté pourrait montrer aujourd'hui un titre moderne à côté des titres plus sérieux que le temps lui a transmis. Sur l'invitation du général en chef, le peuple s'était porté avec ardeur à faire disparaître les barricades qu'il avait mis si peu d'empressement à construire. Elles avaient coûté, nous en trouvâmes la preuve, près de trois millions à la République; elles furent détruites gratuitement, malgré la mauvaise humeur du sénateur Sturbinetti qui prétendait empêcher les démolisseurs, de s'en approprier les débris. La misère était extrême. Une souscription ouverte dans l'armée vint généreusement en aide aux classes nécessiteuses, et des milliers de Transtévérins furent employés au lieu de nos soldats, à combler les tranchées que notre génie avait creusées de la porte Cavallegieri à la porte Portèse.

Pendant que les amis de Mazzini vociféraient partout que les Français usaient de leur victoire comme des Autrichiens, on les voyait profiter à Rome de l'heureuse différence de nos procédés. Tandis qu'on fusillait à Bologne et qu'on pendait sans miséricorde à Livourne, l'autorité française ne prenait aucune mesure contre les plus dangereux ennemis de l'autorité pontificale. Mazzini lui-

même put rester plusieurs jours en ville sous la protection d'un passe-port anglais.

Ce sauf-conduit fut prodigué aux amis du triumvirat, par le consul britannique, au point d'embarrasser la politique du cabinet de Saint-James, qui, dans le même moment, soutenait à Venise la cause des Autrichiens[1]. Dénoncé au Parlement, M. Freeborn fut chaudement défendu par le chef du Foreign-Office. La vie des patriotes italiens était en danger, fut-il dit, et l'agent de la Reine n'avait fait que son devoir en les couvrant de la protection de sa nation. Nous voudrions croire, en effet, que M. Freeborn ne cédait qu'à un sentiment toujours louable d'humanité, mais pouvait-il ignorer que les vaincus auraient trouvé des protecteurs plutôt que des persécuteurs dans notre généreuse armée? Puis nous regrettons d'avoir à signaler le même M. Freeborn pour avoir, après la journée du 30 avril, refusé asile dans son palais à des Français domiciliés à Rome et menacés de mort par la populace. Est-ce là ce que lord Palmerston appelait,

[1] Voir, dans les documents publiés par M. Planat de la Faye, les nombreuses plaintes de Manin contre le consul général Clinton Dawkins. « Quant à ce qui concerne, avait répondu à Manin lord Palmerston lui-même, le vœu exprimé par vos concitoyens que Venise cesse d'appartenir à l'Autriche, le gouvernement de Sa Majesté peut vous dire seulement que le traité de Vienne, dans lequel la Grande-Bretagne est intervenue comme partie contractante, désigne Venise comme faisant partie de l'empire d'Autriche, et que les points proposés en août dernier au gouvernement impérial par les gouvernements anglais et français comme bases des négociations, n'avaient pas pour but d'altérer sous ce rapport le traité de Vienne: *Un changement quelconque dans la position politique de Venise ne peut s'opérer qu'avec l'assentiment et le concours du gouvernement impérial; et ce gouvernement a déjà annoncé son intention à cet égard.* » (Dépêche du 20 avril 1849.)

devant la Chambre des lords, ne pas compromettre le *clarum ac venerabile nomen* de l'Angleterre?

Des poursuites furent dirigées seulement contre M. Cernuschi, chef de la commission des barricades, dont on avait trouvé le nom au bas d'un placard qui provoquait à l'assassinat de nos soldats. Ce député, embarqué d'abord à Civita-Vecchia comme valet de chambre du prince Canino, et signalé au ministre de la justice en France, fut ramené à Rome quelque temps après, pour répondre de ses actes devant le conseil de guerre. Mais il se défendit en alléguant que sa signature avait été mise sans son consentement au bas d'une proclamation qui n'était pas son œuvre, et fut acquitté. D'autres patriotes, dénoncés par l'indignation publique pour avoir fusillé le curé de la Minerve et plusieurs autres ecclésiastiques dans le cloître de Sainte-Calixte, durent aussi être recherchés. Les corps des victimes furent retrouvés, mais non les meurtriers. On avait eu le tort de se fier, pour cette mission, à l'officier supérieur romain qui avait trahi le Pape le 16 novembre précédent, à la tête de ses carabiniers.

Nous ne pouvions donc user avec plus de modération d'une victoire si chèrement achetée. En outre, si le colonel Niel, chef d'état-major du génie, n'eût été envoyé à Gaëte, dès le 1er juillet, pour remettre au Pape les clefs de sa capitale, on aurait pu se demander dans quel but nous étions à Rome. Les proclamations, les documents officiels semblaient s'être concertés en effet pour ne dire mot de la restauration du gouvernement légitime. Le Président de la République, en félicitant, dans une

lettre publique, le général Oudinot, d'avoir pris Rome, parlait du prestige maintenu à notre drapeau et de son espoir de voir nos soldats rentrer bientôt en France avec honneur pour nos armes et bénéfice pour notre influence en Italie, mais ne faisait pas la plus légère mention du Pape et du but, désormais atteint de notre expédition[1]. L'opposition sut profiter de cette omission du gouvernement après la victoire comme elle avait profité de ses hésitations avant le combat. Tous ceux qui avaient espéré que notre débarquement sur un point des États romains ne cachait qu'un commencement d'hostilité contre l'Autriche, s'empressaient d'excuser, pour ainsi dire, le siége de Rome, par la nécessité malheureuse de tirer une revanche de la journée du 30 avril. Ce sentiment n'était pas sans écho dans l'armée expéditionnaire. On citait notamment, parmi ceux qui le partageaient, le général qui venait de diriger avec une science si sûre les travaux du génie. Suivant les paroles qu'on lui prêtait, nous aurions dû couronner la brèche de nos canons, puis nous retirer, laissant les Romains libres de régler, comme ils l'entendraient, leur situation intérieure, mais non plus de révoquer en doute la supériorité de nos armes. Était-ce la peine vraiment d'être une nation catholique et d'avoir désavoué M. de Lesseps ?

C'est sans doute à ces dispositions connues du général Vaillant qu'on attribuait à Paris son refus de se servir des lettres secrètes de commandement qui lui avaient été confiées, le 9 mai précédent. Quand on vit qu'il ne

[1] Voir cette lettre aux pièces justificatives.

fallait plus compter sur lui pour assumer la responsabilité de l'entreprise et que le siége traînait en longueur, on envoya le général Bedeau avec de nouveaux pleins pouvoirs diplomatiques et militaires. Cet honorable officier général, qui avait généreusement défendu le duc de Reggio contre les accusations de la tribune, apprit à Marseille la nouvelle de la reddition de Rome, et revint à son poste au bureau de l'Assemblée [1]. Comme le Président de la République, le ministre de la guerre n'exprimait dans sa lettre officielle au général Oudinot qu'une satisfaction purement militaire. Seule l'Assemblée législative, en votant des remercîments à l'armée et à ses chefs, les loua d'avoir su concilier les devoirs de la guerre avec le respect dû *à la capitale du monde chrétien*. C'était peu sans doute, mais enfin ces simples mots étaient les seuls depuis notre entrée à Rome, d'où l'on put tirer une induction favorable au rétablissement du pouvoir temporel.

Cependant Pie IX avait reçu le colonel Niel à Gaëte, plutôt avec l'attendrissement d'un père qui a retrouvé son enfant qu'avec la joie d'un souverain à qui l'on rend ses États. Sa reconnaissance envers la France s'était épanchée en termes de la plus exquise sincérité : « Elle ne m'avait rien promis, dit le Pontife, et cependant c'est sur elle que j'ai toujours compté ! Je sentais qu'au mo-

[1] On lit au *Moniteur* du 12 juillet : « M. le général de division Bedeau est arrivé hier à Paris. La mission politique que cet officier général devait remplir auprès de M. le commandant en chef du corps de la Méditerranée, devenait sans objet par suite de l'occupation par nos troupes de la ville de Rome. »

ment opportun la France donnerait à l'Église ses trésors, son sang et, ce qui est peut-être plus difficile pour ses valeureux fils, ce courage contenu, cette patience persévérante à qui je suis redevable qu'on ait conservé intacte ma ville de Rome, ce trésor du monde, cette cité si aimée, si éprouvée vers laquelle, pendant l'exil, mon cœur et mes regards pleins d'angoisses furent toujours tournés ! » Puis, après avoir comblé l'envoyé de l'armée française des marques particulières de sa bienveillance, le Saint-Père lui remettait cette lettre pour le commandant en chef :

« Monsieur le général,

« La valeur bien connue des armes françaises, soutenue par la justice de la cause qu'elles défendaient, a recueilli le fruit dû à de telles armes : la victoire. Acceptez, monsieur le général, mes félicitations pour la part principale qui vous est due dans cet événement; félicitations, non pas pour le sang répandu, ce que mon cœur abhorre, mais pour le triomphe de l'ordre sur l'anarchie, pour la liberté rendue aux personnes honnêtes et chrétiennes, pour lesquelles ce ne sera plus désormais un crime de jouir des biens que Dieu leur a départis, et de l'adorer avec la pompe religieuse du culte, sans courir le danger de perdre la vie ou la liberté.

« Sur les graves difficultés qui pourront se rencontrer par la suite, je me confie dans la protection divine. Je crois qu'il ne sera pas inutile à l'armée française de connaître l'histoire des événements qui se sont succédés

pendant mon pontificat; ils sont retracés dans mon allocution dont vous avez connaissance, monsieur le général, mais dont je vous remets néanmoins un certain nombre d'exemplaires, pour qu'elle puisse être lue de ceux à qui vous jugerez utile de la faire connaître. Cette pièce prouvera suffisamment que le triomphe de l'armée française est remporté sur les ennemis de la société humaine, et ce triomphe devra, par cela même, éveiller des sentiments de gratitude dans tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes en Europe et dans le monde entier.

« M. le colonel Niel, qui, avec votre dépêche très-honorée, m'a présenté les clefs d'une des portes de Rome, vous remettra la présente. C'est avec beaucoup de satisfaction que je profite de cet intermédiaire pour vous exprimer mes sentiments d'affection paternelle, et l'assurance des prières que j'adresse continuellement au Seigneur pour vous, pour l'armée française, pour le gouvernement et pour toute la France.

« Recevez la bénédiction apostolique que je vous donne de cœur.

« Donné à Gaëte, le 5 juillet 1849.

« *Signé :* PIUS P. P. IX. »

On voit qu'éludant sans les nier les difficultés dont il ne lui convenait pas d'aborder le détail en cette occasion, le Saint-Père se bornait à demander que la situation fût jugée tout d'abord dans son ensemble, d'après un document émané de sa propre initiative. Ce document n'était autre qu'une allocution consistoriale prononcée à

Gaëte, le 20 avril précédent, qui retraçait, par la bouche même de Pie IX, la longue histoire de ses intentions, de ses entreprises et de ses malheurs depuis le premier jour de son règne[1]. Comme s'il eût prévu les cyniques aveux réservés à d'autres temps, le Pape, après avoir démontré qu'il n'avait refusé aucune des réformes civiles et politiques qu'on lui avait demandé, concluait en ces termes : « Ce n'étaient donc ni des institutions plus libérales, ni une meilleure administration, ni de plus sages règlements que voulaient ces hommes, mais la destruction absolue de la puissance temporelle du Saint-Siége. »

Au nombre des résolutions à prendre de suite et qui ne laissaient pas que d'avoir leurs périls, figurait en première ligne le choix dn drapeau. Le nôtre ne pouvait flotter seul plus longtemps sur les monuments de Rome. Devions-nous garder les couleurs italiennes? Sans doute elles avaient été acceptées par le Pape, lorsqu'il avait béni les volontaires du général Durando partant pour aller défendre les frontières du Pô. Mais elles n'en étaient pas moins devenues un drapeau de guerre contre l'Autriche, et c'était pour la paix de Rome et de l'Italie que nous venions de combattre. Les duchés, la Toscane et les Deux-Siciles avaient repris, avec leurs anciens souverains, tous les emblèmes de leur nationalité distincte. En Piémont même, un parti nombreux et puissant n'avait pas encore renoncé, pour les Carignan, à la glorieuse bannière de la maison de Savoie. Enfin, le

[1] Voir cette pièce importante dans le *Recueil des Actes de Pie IX*, traduits et publiés en 1850 par les soins du comité catholique.

hideux bonnet rouge, coiffure sinistre de l'étendard de Mazzini, semblait une provocation à nos soldats, qui l'avaient abattu dans plus d'une grande ville de France avant de le rencontrer sur les barricades de Rome. Ordre fut donc donné, après huit jours d'hésitation, de faire disparaître les insignes de la République. Le ministère français avait senti le premier la juste convenance de cette mesure. « Nous attachons le plus grand prix, écrivait M. de Tocqueville, avant la reddition de la ville, à ce que la bannière du Pape soit relevée par des mains romaines et à la suite d'une manifestation locale. Cela est nécessaire pour conserver à notre expédition le caractère que lui a donné l'Assemblée nationale et que le gouvernement veut lui maintenir[1]. » C'était là sans aucun doute de la bonne tactique parlementaire, mais nous tenons pour plus élevée la pensée qui séduisit un moment M. de Corcelles de symboliser dans le triomphe de la France le triomphe du monde chrétien tout entier. D'après son plan, auquel s'étaient ralliés avec empressement le commandant en chef et le contre-amiral Tréhouart, le drapeau pontifical devait surgir au sommet du fort Saint-Ange, entouré, comme d'un faisceau, des pavillons de tous les peuples. Mais on recula au dernier moment devant la crainte de susciter les réclamations de l'Angleterre et des États-Unis qui étaient représentés en ce moment à Rome par des affidés de Mazzini. N'aurait-on pu tout au moins associer à notre victoire toutes les puissances catho-

[1] M. de Tocqueville au général Oudinot. (20 juin 1849.)

liques? Aucune évidemment n'eût songé à s'en plaindre, pas même le Piémont, qui faisait, à quelque temps de là, arrêter à Chiavari le général Garibaldi, et voulait l'expulser des États sardes comme ayant perdu sa qualité de citoyen en se mettant au service de la République romaine[1].

Cependant, des adresses demandant le rétablissement de l'autorité du Saint-Père et couvertes de nombreuses signatures ayant été présentées au général en chef, on décida que le 15 juillet serait le jour fixé pour cette imposante solennité. Dès le matin, nos troupes, quittant leurs différents postes, s'acheminaient en grande tenue vers Saint-Pierre, où devait être chanté le *Te Deum*. Malgré l'intimidation répandue par les volontaires licenciés qui infestaient encore la ville, le peuple entier se mit de la fête. Le cri d'*Evviva Pio nono!* retentissait de toutes parts comme aux plus beaux jours de 1847. Nos soldats, formant la haie depuis le fort Saint-Ange jusqu'à la colonnade du Bernin, voyaient pleuvoir les fleurs autour d'eux au lieu des balles qu'on leur avait promises. Gardant le silence sous les armes, suivant le noble usage qui ne s'était point encore perdu, beaucoup ne parvenaient qu'avec peine à dissimuler une émotion qui répondait à celle du peuple. Les troupes romaines, placées par une loyale confiance autour de la basilique, unis-

[1] Séance de la chambre des députés de Turin du 10 septembre 1849. Garibaldi avait déjà été conduit prisonnier à Gênes. Le ministre Pinelli soutint la constitutionnalité de la mesure : mais la Chambre, sur la motion du député vénitien Tecchio, refusa de s'y associer.

saient leurs acclamations à celles de la foule. Cent coups de canon et d'innombrables applaudissements saluèrent l'étendard des clefs flottant au sommet du fort Saint-Ange. A son entrée sur la place, le général Oudinot, séparé malgré lui de son cortége, fut enlevé de dessus son cheval et porté à bras jusque sous la grande porte de Saint-Pierre. L'immense nef elle-même, pleine de peuple et de soldats, retentissait comme la rue de *vivat* dominés par la voix des officiers et le roulement des tambours. Le silence se fit lorsque le général en chef, placé sur une estrade, entre MM. de Corcelles et de Rayneval, se leva pour répondre aux félicitations que venait de lui adresser le vénérable cardinal Tosti.

A lui doit rester, avec l'honneur de la victoire de Rome, l'honneur d'avoir le premier fait entendre, au nom de la France, une parole vraiment catholique: comme si la vraie politique de notre expédition eût attendu, pour s'avouer, de se trouver en face du tombeau des apôtres! « Le rétablissement du pouvoir temporel du Souverain Pontife est l'œuvre de toute la France, s'écria le duc de Reggio; nous, soldats, nous n'avons été que les instruments d'une cause généreuse et sainte. C'est à notre gouvernement que doit être renvoyé tout le mérite de cette entreprise; c'est à la Providence que nous devons en attribuer le succès! » « L'œuvre de la Providence, répondait-il encore à une députation populaire, se voit sensiblement dans le rétablissement du gouvernement pontifical, et je suis fier que la France lui ait servi d'instrument. Si les Romains se

glorifient d'être les fils de la religion et vrais catholiques, les Français ne le sont pas moins! » Le soir, une de ces illuminations dont Rome seule a le secret, vint prolonger bien avant dans la nuit l'enthousiasme de la journée.

Ah! si dans ces heures trop rapides, où l'âme de son peuple lui était rendue, Pie IX eût pu venir faire à ses sujets l'heureuse surprise de son retour; si le bruit se fût répandu tout à coup que le cortége pontifical se présentait à la porte du Latran, et que le Pape rentrait dans sa capitale, couvrant de ses bénédictions toutes les fautes, effaçant de son sourire tous les malheurs; ah! sans doute, l'œuvre de restauration eût été plus complète, la trace dans les cœurs plus durable, et le trône de saint Pierre pourrait se vanter aujourd'hui d'une acclamation nationale devant laquelle pâliraient les triomphes tant célébrés des scrutins les plus unanimes! Mais il s'en faut, à Rome surtout, que les choses aillent de ce train. La sagesse romaine, entre toutes, se méfie de l'imprévu, et, comme la vérité dont elle a mission d'être l'interprète, elle attend tout du temps, et par delà le temps, de l'éternité. Les conseillers de Gaëte, qui, malgré les instances de nos ambassadeurs, tenaient à tout réparer et à tout préparer avant de laisser revenir le Pape, auraient été mieux inspirés de comprendre que son seul retour était une réparation qui contenait toutes les autres. Ce peuple, humilié tour à tour par ses oppresseurs et ses libérateurs, ne demandait évidemment qu'à saisir avec reconnaissance l'occasion de saluer un maître qui ne fût ni un

démagogue, ni un général étranger. Quant aux exigences de notre gouvernement, le vrai moyen d'en éviter la manifestation publique, qui devait être si fatale, n'eût-il pas été d'abréger la durée d'une administration provisoire toujours précaire et peu respectée?

En attendant qu'il revînt, le Saint-Père répondit par une éloquente proclamation aux transports de la journée du 15. Il annonçait l'envoi immédiat de commissaires chargés de pleins pouvoirs, et se disait impatient de se retrouver au milieu de ses bien-aimés sujets, « afin d'appliquer des remèdes difficiles à des maux très-graves... »

Il était impossible qu'un fait aussi considérable que le rétablissement du pouvoir temporel du Pape par nos armes, ne fournît l'occasion d'un grand débat à la tribune française. Le 12 juin précédent, l'Assemblée législative avait entendu parler pour la première fois de la question romaine, lorsque M. Ledru-Rollin était venu décréter d'accusation le gouvernement qui avait rappelé M. de Lesseps et donné l'ordre de reprendre les hostilités. Triste séance, qui s'ouvrit par l'annonce de la mort du maréchal Bugeaud, et se termina par l'appel aux armes du chef de la Montagne! Ce moyen désespéré n'ayant eu, comme on sait, aucun succès, les ennemis de l'expédition romaine poussèrent en avant cette fois un démocrate catholique, sincère dans ces deux croyances, qui vint reprocher au ministère d'avoir compromis à Rome la double cause du catholicisme et de la démocratie. Ce n'était plus le moment pour l'opposition de chercher à mettre un terme à une entreprise mal engagée ni de fixer le

sens d'un vote équivoque. La situation était on ne peut plus nette : nous étions vainqueurs, maîtres de la ville éternelle, nous avions renversé la République et relevé le gouvernement papal. Il n'y avait plus qu'à demander compte au pouvoir d'actes accomplis, de faits irrécusables. M. Arnaud (de l'Ariége) s'acquitta de cette tâche avec le plus honnête dévouement aux convictions de toute sa vie. Il n'eut pas de peine à démontrer que notre intervention était difficilement conciliable avec le principe de la souveraineté du peuple, tel que la France l'avait entendu et pratiqué depuis sa Révolution. Puis, disant ce que le gouvernement avait eu le tort de ne pas oser dire, et fournissant ainsi la réplique à son premier argument, il établit que la question était religieuse bien plus que politique. Pourquoi, en effet, avions-nous été à Rome? Apparemment pour y défendre autre chose qu'une souveraineté temporelle; car on n'avait vu nos soldats ni à Vienne ni à Florence, ni dans aucune des capitales européennes où cependant l'anarchie s'était donné carrière. Entre M. de Montalembert, que l'orateur accusait de ne pas admettre le grand principe démocratique de la libre possession des peuples par eux-mêmes, et M. Pierre Leroux, qui proclamait ce principe comme l'arrêt de mort de la religion catholique, M. Arnaud (de l'Ariége) se prononçait à la fois pour le principe et pour la religion, défendant comme catholique, le gouvernement spirituel de la Papauté, et lui supprimant comme démocrate, son pouvoir temporel, sans se soucier d'ailleurs d'indiquer aucune autre garantie matérielle à son indépendance,

Le discours de M. Arnaud (de l'Ariége), bien qu'ayant plus de ressemblance avec une thèse de faculté qu'avec une interpellation parlementaire, amena à la tribune M. de Tocqueville. C'était la raison de l'homme d'État aux prises avec les spéculations du philosophe. Sans doute, se hâtait-il de reconnaître, la question de Rome est toute religieuse dans ses motifs et dans ses conséquences; mais elle est forcément politique dans ses moyens de solution. Quoi qu'on puisse rêver, la religion qui vient d'en haut est faite pour vivre ici-bas, avee nous, au milieu du conflit de nos intérêts et de nos passions. Bien que son royaume ne soit pas de ce monde, suivant le mot si souvent répété de son divin fondateur, élle n'en influe pas moins d'une manière directe et constante sur les événements du monde. Il est donc de la plus extrême importance que le chef de la religion n'ait à subir la prépondérance d'aucune puissance : il y va de la liberté de nos âmes et de la tranquillité des États! Or jusqu'à présent on n'a su imaginer aucun autre moyen de garder le Pape indépendant que de lui laisser une souveraineté temporelle. « Je n'hésite donc pas à dire, concluait hardiment l'orateur publiciste, qu'un des premiers objets de notre expédition en Italie était de restituer au Saint-Père son indépendance, c'est-à-dire son royaume temporel. » Deux autres buts nous étaient assignés : relever la juste influence de la France au delà des monts, assurer aux populations des États romains le bienfait d'institutions libérales. On sait si le premier but avait été glorieusement atteint par la bravoure de nos soldats.

Quant aux réformes dans l'administration romaine, cette question, suivant le ministre, n'était pas mûre pour la discussion publique, puisqu'elle s'agitait, en ce moment même, entre les diplomates réunis à Gaëte.

Mais, si nous ne pouvions dire encore avec précision de quelles libertés seraient dotés les Romains, nous savions au moins de quel despotisme nous venions de les délivrer. Dans les premiers jours de notre occupation, la ville de Mazzini avait présenté, suivant les correspondances officielles lues par M. de Tocqueville, ce singulier spectacle que le vaincu y était plus redouté que le vainqueur. Aucun citoyen n'osait aborder nos soldats ; on leur envoyait de tacites adhésions, mais on craignait les poignards du gouvernement renversé. « Je puis résumer tous leurs discours en deux mots, » écrivait M. de Rayneval en parlant de ses conférences, non avec les partisans des vieux abus, mais avec les anciens chefs du libéralisme ; « Il y a trois mois que nous ne sortons plus de chez nous. — Voulez-vous venir avec moi ? disais-je. — Dieu nous en garde, nous serions assassinés ! *Tous sans exception ne se sentent à l'abri qu'au fond de leurs maisons.* Je ne me figurais pas que la terreur pût arriver à ce point. » La terreur, tel était en effet le nom du régime que nous avions détruit à Rome.

Puis, donnant à son opinion, suivant ses habitudes d'écrivain, l'autorité du précepte et le ton de la prophétie, M. de Tocqueville ajoutait : «Je suis convaincu, pour mon compte, et je ne crains pas d'apporter cette prédiction à la tribune, je suis convaincu que si le Saint-Siége n'apporte

pas dans la condition des États romains, dans leurs lois, dans leurs habitudes judiciaires, administratives, des réformes considérables; s'il n'y joint pas des institutions libérales compatibles avec la condition actuelle des peuples, je suis convaincu, dis-je, que, quelle que soit la force qui s'attache à cette vieille institution du pouvoir temporel des Papes, quelle que soit la puissance des mains qui s'étendront d'un bout à l'autre de l'Europe pour le soutenir, ce pouvoir sera bientôt en grand péril. J'en suis, quant à moi, profondément convaincu... J'ai une admiration profonde, plus grande que je ne pourrais le dire, pour cette admirable puissance morale, la plus grande qu'on vît jamais, qu'on appelle l'Église catholique. (*Rumeurs à gauche*). Je désire ardemment qu'elle conserve son pouvoir de gouvernement et d'expansion dans le monde. (*Rumeurs à gauche*). Pour cela, je suis convaincu qu'il n'y a qu'un moyen : c'est que l'Église ne s'écarte pas sans nécessité de l'esprit du siècle; c'est que partout où le siècle présente des idées modérées et applicables, des faits qui se légitiment, des pensées qui peuvent être admises, partout où de telles choses se rencontrent, l'Église catholique, au lieu de s'en éloigner, s'en rapproche[1]... »

On sait si ces conseils allaient à la grande âme de Pie IX qui les avait devancés par ses exemples et si l'avenir pourra jamais les tourner en reproches contre le glorieux promoteur de la renaissance politique et religieuse de 1846 !

[1] *Moniteur* du 7 août 1849.

Après ce discours, pris à la fois dans le vif et sur les hauteurs de la question, la politique semblait avoir donné son dernier mot sur ce grave débat. Mais les passions n'ont pas de dernier mot, et M. Jules Favre le prouva surabondamment en traitant le même sujet pendant deux séances consécutives. Provoquer un jugement sur le passé, et demander à l'Assemblée d'adopter un parti conforme à ce jugement, tel était le but que le Cicéron de la République, comme l'appelait M. Proudhon, assigna lui-même à sa longue catilinaire. Toute l'histoire de nos relations avec l'Italie depuis février, et de notre intervention à Rome depuis le général Cavaignac, fut reprise et racontée comme si le pays pouvait en avoir rien oublié. Les dépêches, les instructions, les déclarations du ministère à la tribune, les ordres du jour de la Constituante, les proclamations du général en chef, tout fut habilement relu, groupé, commenté. En donnant, le 29 mai, l'ordre d'attaquer Rome, le ministère avait-il réellement violé l'article 5 de la Constitution, comme on le lui avait tant de fois reproché? Question dangereuse à traiter après le 13 juin, et qui ne pouvait aboutir qu'à un nouvel et ridicule essai de mise en accusation du Gouvernement devant l'Assemblée! Mais à coup sûr il avait méprisé le blâme de la Constituante et enfreint sa défense formelle de ne pas donner suite à l'incident du 30 avril. Où avait-il puisé tant d'audace? Comment la République, qui n'avait jamais voulu autre chose que l'indépendance de l'Italie et la résurrection de sa nationalité, s'était-elle vue conduite à s'allier avec l'Au-

triche pour frapper au cœur la liberté romaine? Quelle volonté secrète, quelle influence mystérieuse et persévérante avait inspiré, soutenu, dirigé le gouvernement dans une telle résolution? Ce n'était pas à coup sûr la volonté ni l'influence de l'élu du 10 décembre. Suivant l'orateur républicain, les Bonaparte et le pouvoir temporel des Papes ne semblaient pas destinés à bien vivre ensemble. En 1809, l'empereur Napoléon décrétait que ce gouvernement était incompatible avec une saine administration. En 1831, deux neveux de Napoléon, dont l'un devait mourir pour la liberté italienne, et l'autre, contraste étrange, restaurer le Pape par les armes de la République française, écrivaient à Grégoire XVI pour le supplier, au nom de ses sujets en révolte, de se contenter du royaume qui n'est pas de ce monde [1]. « Suivez les exemples puisés dans votre famille, s'écriait M. Jules Favre, qui sans doute ne s'adressait plus à M. Odilon Barrot; souvenez-vous de l'empereur Napoléon, dont vous citez quelquefois les leçons, et qu'il est bon en effet de citer, surtout lorsqu'elles sont glorieuses et nationales!... »

Mêlant ainsi à ses accusations contre le cabinet les insinuations de la plus adroite flatterie pour le Président, l'habile adversaire de l'expédition en faveur du Pape, cherchait à prouver par la longueur même du siége que la résistance des Romains avait été nationale. » Non, s'écriait-

[1] On a essayé en 1849 et depuis, de rejeter sur le prince Charles-Napoléon seul l'entière responsabilité de cette lettre. Cette distinction entre deux frères engagés dans la même entreprise, n'a certainement rien de noble; nous regrettons d'avoir à dire, d'après les fragments de la correspondance de Léopold Robert cités à la fin du volume, qu'elle n'a non plus rien de sérieux.

il, ce n'était pas une poignée de factieux qui aurait pu retenir pendant vingt-six jours dans les tranchées des soldats tels que les nôtres! Un peuple tout entier avait combattu pour sa République et sa nationalité contre l'armée de la République française! » Peut-être eût-il été plus digne de l'éloquence patriotique de M. Jules Favre de nous faire assister à cette séance du conseil de guerre où nos généraux avaient décidé que la ville serait attaquée par ses positions fortifiées de la rive droite du Tibre, sacrifiant ainsi la certitude d'un prompt succès à la gloire de ménager le sang de ses habitants et les pierres de ses monuments. Il aurait été juste aussi d'ajouter que Rome eût été emportée en vingt-quatre heures par une brèche ouverte dans le mur de la rive gauche, si nous avions pu nous douter que le peuple ne défendrait pas ses barricades et que les soldats de Garibaldi perdraient tout moral devant notre premier succès.

Mais l'argumentation de l'orateur dut sembler plus embarrassante lorsqu'il mit en contraste, d'un côté le résultat dont nous faisions honneur à nos armes d'avoir rendu au Pape son indépendance, de l'autre, notre prétention de lui dicter les conditions de sa rentrée à Rome. Sous ce rapport, il faut le reconnaître, la Montagne avait pleinement raison sur la politique que l'on prévoyait devoir être celle du gouvernement, et M. Favre parlait en homme d'État lorsqu'il s'écriait : « Vous n'obtiendrez rien! le Pape ne peut pas accepter vos conditions, il ne les acceptera pas. Le Pape voudra rentrer dans sa capitale en maître souverain : *il le voudra non pas au nom de*

son intérêt personnel, mais au nom de la catholicité, dont il est le représentant. » En terminant, l'orateur sommait le ministère de dégager la parole d'honneur de la France, laissée en échec depuis les engagements de Civita-Vecchia, et de consulter, comme on le leur avait promis, les populations romaines sur le gouvernement qui leur semblait préférable.

C'est M. de Falloux qui voulut répondre; c'est lui, en effet, qui était provoqué. Les dénonciations de M. Jules Favre contre cette volonté occulte, persévérante, qui, dans le sein même du cabinet, s'était raillée de la Constituante, et, en dépit de tous les obstacles, avait décidé seule la restauration du Pape par la République française, n'avaient d'autre but que de signaler aux préventions révolutionnaires la présence du parti clérical dans le gouvernement. Le ministre fit de suite trois parts dans le long discours qu'il allait réfuter : les injures personnelles, les arguments rétrospectifs et les arguments plus directs puisés dans les événements qui s'étaient passés depuis la réunion de l'Assemblée législative. On n'a pas oublié avec quel accent de fierté légitime il rappela à son adversaire que l'injure subit la loi des corps physiques et n'acquiert de gravité qu'en proportion de la hauteur d'où elle tombe. Quant à l'histoire de la Constituante, elle lui semblait close et jugée sans appel par le scrutin du 13 mai. Ce jour-là le pays avait montré par les représentants qu'il avait choisis comme par ceux qu'il avait écartés, quelle politique il entendait suivre et quelle il entendait proscrire. Prétendre que

l'épée de la France avait été livrée aux mains de l'Autriche, c'était une calomnie indigne de trouver un écho à la tribune française ; mais dire que cette noble épée avait été refusée à Mazzini, aux mains qui avaient tenu ou sanctionné le poignard, c'était la pure et glorieuse vérité! La vraie cause de la résistance inattendue que nous avions rencontrée, M. de Falloux la fit connaître de suite en lisant de précieux extraits des lettres de M. de Corcelles à M. de Tocqueville, qui nous laissent regretter que cette correspondance n'ait pas été publiée tout entière. « Il n'y a jusqu'à présent, » écrivait peu de jours après son arrivée au camp l'envoyé extraordinaire qui avait remplacé M. de Lesseps, « aucune prise, ni par les négociations ni par l'intimidation, sur les Romains dominés par la terreur immédiate des bandes étrangères qui se sont successivement accumulées dans cette malheureuse ville. Il est possible que quelques milliers de Romains mettent du zèle à soutenir la faction étrangère, que la populace soit passagèrement, et par suite de la prolongation des hostilités, plus ou moins excitée contre nous; mais *tenez pour certain que le principal ennemi n'est pas Romain, il est socialiste.* Presque tous les prisonniers sont Lombards, Génois, etc. Personne ici ne doute que toute cette résistance ne soit étrangère à la très-grande majorité de la population romaine. Nous n'avons affaire qu'aux débris de toutes les révolutions italiennes, polonaises, à des réfugiés de tous les pays, qui considèrent Rome comme leur dernière forteresse. »

Éludant ensuite habilement la question impossible à porter encore à la tribune des négociations poursuivies à Gaëte, M. de Falloux prouva par d'éloquentes digressions dans le domaine de l'histoire qu'en délivrant les Romains de la République et en leur rendant la papauté, nous avions été les vrais gardiens des intérêts et de la grandeur de Rome. « Pourquoi, demandait-il, entendons-nous ses ennemis eux-mêmes réserver pour elle seule la glorieuse appellation de ville éternelle? Paris est la capitale de l'intelligence et des arts; Londres est la tête du plus grand mouvement commercial et maritime qui existe au monde, et cependant personne n'a jamais songé à qualifier Londres ou Paris de ville éternelle. Ce sont les Papes et les Papes seuls qui valent à la cité d'Auguste de régner encore sur le monde. Sans parler de l'époque où le Saint-Siége était transféré à Avignon, époque que les historiens italiens appellent sans hésiter *la captivité de Babylone*, a-t-on pu oublier que Pie VII, après cinq ans d'absence et malgré les bienfaits de l'administration française, trouva la population réduite à soixante-dix-sept mille habitants et que, dès 1830, elle était remontée à cent soixante-dix mille? Comment les hommes de progrès osent-ils parler de servitude et d'abrutissement à propos du grand pouvoir moral qui a relevé le monde de la servitude et de l'abrutissement des Césars? Qu'on se reporte aux origines du catholicisme, à la scission politique et religieuse qui, laissant Rome à la papauté, maintint sous le joug des empereurs l'Église des Basile et des Athanase; qu'on remonte dans

l'histoire ces deux grandes lignes parallèles, d'un côté l'empire infidèle de Constantinople et de Moscou, de l'autre l'empire orthodoxe de Charlemagne, et qu'on dise de quel côté sont l'immobilité et la décrépitude, de quel côté la civilisation, la lumière, la liberté ! « Ce sont les siècles « qui ont fait cela et ils ont bien fait, a dit Napoléon, en « parlant du pouvoir temporel des Papes, ce pouvoir est « pour le gouvernement des âmes, la meilleure, la plus « bienfaisante institution qu'on puisse imaginer. »

Sans doute le ministère avait à se reprocher plus d'une faute dans la conduite de l'expédition de Rome. La première, suivant M. de Falloux, c'était de ne pas l'avoir continuée le 20 décembre telle qu'on la recevait des mains du général Cavaignac. Si nous avions eu le courage de faire sentir l'action efficace de la France dans les États de l'Église, alors que la République n'était pas encore proclamée et que la ville de Pie IX, n'avait pas subi la domination des étrangers, tout se fut borné à des négociations de quelques jours, et nous eussions évité le malheur du siége de Rome et le malheur plus grand de Novare. Mais on avait reculé à cette époque devant les arguments invoqués aujourd'hui par M. Jules Favre. Au lieu de faire, comme Richelieu, Mazarin et Louis XVI, de la politique hardiment française, on avait hésité à secourir le Pape parce qu'il était Pape, comme le ministère du général Cavaignac avait refusé de venir en aide à Charles-Albert parce qu'il était roi. Ainsi la question de Rome et de l'Italie s'était vue deux fois sacrifiée aux mesquines préventions d'un parti. Pour le moment, les événements,

plus forts que les répugnances, avaient prononcé, et il ne restait plus à la France qu'à savoir tirer le meilleur parti d'une victoire si digne d'elle!

Ce discours, plusieurs fois interrompu par les murmures de la Montagne et par les applaudissements de la majorité, mit fin à la discussion. Tous les ordres du jour motivés furent écartés par l'ordre du jour pur et simple, et quatre cent vingt-huit représentants contre cent soixante-seize associèrent le pays entier au résultat de notre expédition de Rome. Cette fois il semblait difficile de prétendre que l'Assemblée n'avait pas compris la portée de son vote, et que la France n'avait pas voulu le rétablissement du pouvoir temporel.

Malheureusement les difficultés ne s'aplanissaient pas ailleurs qu'à l'Assemblée législative, devant le charme de l'éloquence et l'ascendant du caractère. A Gaëte et à Rome, nos diplomates et nos généraux luttaient du mieux qu'ils pouvaient contre les passions des partis extrêmes et contre l'incurable inertie des masses. Dès qu'il avait été question dans les conférences de l'envoi d'une commission gouvernementale, M. de Rayneval s'était opposé à la désignation du cardinal Bernetti, qui avait laissé un nom odieux aux libéraux pour avoir réprimé le mouvement de 1831. « Quand les gouvernants ne s'expliquent pas, écrivait à ce sujet notre ambassadeur, les noms disent tout. » Nous n'affirmerons pas que Pie IX, qui songeait alors à confier ses pleins pouvoirs à un *alter ego*, ne pût faire un choix plus heureux que l'ancien secrétaire d'État de Grégoire XVI; mais nous

croyons que cette combinaison d'un commissaire unique eût été plus favorable à notre influence que celle d'une commission de trois membres. En outre, M. de Rayneval s'effraya trop, croyons-nous, du nom du cardinal Bernetti. S'il fut le ministre d'une répression devenue nécessaire, il avait été le ministre des édits de réforme, et avait dû quitter le pouvoir en 1832, devant l'animadversion de M. de Metternich, qui l'accusait d'incliner du côté de la France. Le cardinal Marini fut proposé à sa place; mais, bien que signalé à juste titre comme un des amis les plus éclairés de Pie IX, ce prélat avait encouru aussi, dans les débuts du règne, l'animosité du parti avancé. A dire vrai, l'embarras de nos diplomates était extrême, car ils ne voyaient personne autour du Saint-Père qui leur parût de taille à se mesurer avec les périls de la situation. Peuplé de doctes et pieux prélats pendant le long règne de Grégoire XVI, le Sacré Collége n'avait pu se recruter dans la même proportion de personnages politiques. Le Pape se décida enfin pour les trois cardinaux Della Genga, Altieri et Vannicelli. Le premier, neveu de Léon XII et retiré des emplois depuis le pontificat de son oncle, passait pour l'homme le plus important de ce nouveau triumvirat.

Arrivés à Rome le 31 juillet, les trois cardinaux dataient le lendemain du Quirinal, une notification qui annonçait un nouveau ministère et diverses mesures réparatrices, « pendant qu'au fond de son âme véritablement bienfaisante, ajoutaient-ils, le Saint-Père s'occupe de pourvoir aux améliorations et aux institutions qui

sont compatibles avec sa dignité, avec la haute puissance du Souverain Pontife, avec la nature de cet État dont la conservation intéresse tout le monde catholique, et avec les besoins réels de ses bien-aimés sujets. »

Ce manifeste, on le remarqua de suite, vantait *le bras invincible et glorieux des armées catholiques qui venaient d'arracher à l'anarchie les peuples de tous les États pontificaux*, mais ne remerciait pas autrement l'armée française. C'était une faute comme toute injustice. Sans doute, quatre nations catholiques avaient signé à Gaëte l'engagement de ramener Pie IX dans sa capitale; sans doute, l'Autriche avait rendu à son autorité Bologne et toutes les Légations; l'Espagne et Naples avaient mis des troupes sur pied et occupé divers points du territoire pontifical; mais la France seule avait pris Rome, la France seule s'était imposée plus de sacrifices que les trois autres puissances réunies. Pourquoi donc lui refuser une place à part dans la reconnaissance du gouvernement restauré? Les cardinaux répondaient, il est vrai, que cette place lui avait été faite par le Saint Père lui-même dans ses lettres au général Oudinot, et qu'ils avaient à parler, quant à eux, non pour la capitale seulement, mais pour l'État pontifical tout entier, dont ils venaient prendre le gouvernement. La vérité, qu'ils n'étaient pas tenus à dire, c'est que l'on craignait de confirmer, par un hommage public, une influence dont on croyait avoir à se méfier. Remercier les Autrichiens qui étaient dans les Romagnes, les Napolitains qui étaient rentrés chez eux, et les Espagnols, qui n'avaient jamais dépassé Spoléte, cela ne risquait pas

de compromettre l'indépendance du nouveau pouvoir; mais exalter les services des Français, maîtres de Rome et hier encore maîtres de l'autorité tout entière, n'était-ce pas se désarmer par avance en face de leurs prétentions? C'est à ces raisons de politique secondaire que cédaient les trois cardinaux, peu disposés, comme la plupart des Italiens, à comprendre que la reconnaissance publiquement manifestée put devenir la meilleure protection des faibles vis-à-vis des généreux[1].

Ayant remis les pouvoirs civils aux délégués du souverain légitime, le duc de Reggio se hâta de se rendre à Gaëte, où le Saint-Père avait plus d'une fois manifesté l'intention de le recevoir. On devine que le but de ce voyage n'était pas seulement d'apporter des hommages et moins encore d'aller chercher des remercîments. Le général voyait mieux que personne combien il importait que le Pape se décidât à rentrer au plus tôt dans sa capitale. La population se montrait blessée de ce retard, la France n'en pouvait être satisfaite. Tout devenait plus difficile au dedans et au dehors, à mesure que se prolongeait une situation sans franchise et sans stabilité. Les seuls ennemis de Pie IX, absolutistes et révolutionnaires, en triomphaient : les uns, qui s'étaient montrés hostiles à ses premières réformes, osaient se dire justifiés par son repentir; les autres, que nous venions de vaincre, narguaient notre victoire et prédisaient que nous serions bientôt forcés de venir les relever comme alliés. Sans

[1] Voir aux pièces la lettre adressée au général par les trois cardinaux, dès que l'on se fut aperçu du mauvais effet de la proclamation du 1er août.

prévoir jusqu'où pourrait se laisser entraîner la commission provisoire, le général voyait s'agiter autour d'elle la tourbe famélique des réactionnaires, d'autant plus ardents après le danger qu'ils avaient été plus couards pendant la lutte. Ces héros assiégeaient déjà les avenues du Quirinal, se vantant comme de hauts faits d'avoir fui ou de s'être tenus cachés pendant la tyrannie de Mazzini, et prenant volontiers, en ce moment, leurs dénonciations pour des services. Quelle déception pour le peuple romain, qui de l'ancien gouvernement n'aimait que Pie IX, si nous allions lui rendre l'ancien gouvernement moins le Pie IX qu'il aimait toujours! Et quelle leçon dangereuse à donner à une puissance comme la France!

Malgré la force apparente de ces raisonnements, il était trop facile de voir, que le Saint-Père ne se souciait pas d'aller rétablir, en face de la Révolution toujours menaçante, un gouvernement en butte aux exigences de l'étranger. Trop d'inquiétudes, il faut le reconnaître, étaient venues troubler sa reconnaissance. Avant, pendant et après l'expédition, c'est à peine, on le sait, s'il avait été question de lui dans nos actes officiels. Son droit légitime n'avait jamais été publiquement affirmé avant la fête du 15 juillet; son drapeau n'avait été relevé qu'après une longue hésitation, et ses ennemis circulaient librement dans les rues de Rome, n'attendant même pas sa rentrée pour recommencer leurs machinations. Aussi les Italiens, qui ne comprennent pas le triomphe sans la vengeance, voyaient-ils en nous les complaisants plutôt que les vainqueurs de la République. Où fallait-il chercher nos vraies

intentions? Était-ce dans le langage du gouvernement? Mais lequel? celui qu'il avait tenu devant la Constituante ou celui qu'il tenait devant la Législative? En tout cas, il dépendait donc d'une majorité de le forcer à changer; dès lors, sur quelles bases traiter avec nous, et quelle confiance accorder à une politique mobile comme les résolutions d'une assemblée unique et souveraine? En même temps, nos ennemis, et nous en avions à Gaëte, nous accusaient de vouloir nous faire payer par le Pape, en concessions libérales, l'appui toujours nécessaire de nos armes contre des dangers dont nous n'avions pas voulu l'affranchir entièrement. Plus d'un prélat, cédant à une irritation non moins imprudente qu'injustifiable, parlait de ramener le Pape dans ses États par Ancône et Bologne, qui étaient occupées alors par les Autrichiens. Le général Oudinot n'ayant pas caché qu'il ne verrait dans cette préférence rien moins qu'un affront pour notre drapeau, le Saint-Père protesta vivement et lui demanda si l'armée française serait satisfaite qu'il vînt se placer pour quelques jours sous sa garde à Castel-Gandolfo[1]. Cette offre fut immédiatement acceptée, le duc de Reggio pensant avec raison qu'après avoir ainsi honoré tout particulièrement nos soldats, Pie IX céderait aux cris de son peuple et se laisserait entraîner jusqu'au Vatican. En résumé, le général en chef revint à Rome charmé d'avoir pu tout dire, et plein d'espoir dans les bonnes paroles qu'il avait obtenues.

Pendant son absence, le ministre des affaires étran-

[1] Castel-Gandolfo, résidence d'été des papes, près du lac d'Albano, à quatorze milles de Rome.

gères avait écrit pour se plaindre de certains actes de la commission provisoire, dénoncés par la presse. On avait relevé, assure-t-on, des institutions frappées de la réprobation de l'Europe civilisée, telles que l'inquisition et la juridiction du cardinal-vicaire. On avait persécuté et chassé de la ville des hommes qui non-seulement n'avaient pas pris part aux excès de la République, mais qui s'étaient opposés à son avénement, tels que Mamiani, Pantaleoni et leurs amis. L'intérêt moral de notre armée, l'honneur même de notre gouvernement ne nous permettaient pas de rester spectateurs impassibles de semblables faits. Sans avoir d'ordres à donner aux autorités pontificales, nous ne devions pas leur ménager nos fermes avis. « Nous sommes des conseillers qui avons l'épée au côté, ajoutait la dépêche, qu'on ne l'oublie pas[1] !... »

Paroles déplorables dont l'âme élevée de M. de Tocqueville ne voulait certainement pas les conséquences, et le contraire précisément de celles qu'il aurait fallu faire entendre à Gaëte! Qu'espérer de la violence vis-à-vis d'une autorité toute morale, qui échappe par sa nature même à toute pression, et que le ministre des affaires étrangères, mieux inspiré par la tribune, devait appeler, deux mois plus tard, *immatérielle*, *incompressible*, *intangible?* A quoi bon une épée à côté du Pape, si ce n'est pour le défendre? Qu'on soit la plus grande des nations catholiques ou la dernière des nations civilisées, on doit com-

[1] Voir cette lettre du 4 août à la fin du volume.

prendre que s'il est une puissance au monde qu'il est honteux de menacer et inutile de vouloir contraindre, c'est celle qui règne au nom de Dieu sur les consciences.

Tout n'était pas cependant exagération et faux rapports dans les plaintes du ministre ; elles avaient un fond trop réel de vérité. Ce n'est pas assurément que l'inquisition eût essayé de brûler personne ! Il était même plaisant de remarquer qu'au moment où les têtes se montaient ainsi à Paris, un bataillon français campait dans la salle d'audience de ce redoutable tribunal dispersé par la proscription et chargé depuis des siècles de distribuer des dispenses de jeûne, d'autoriser les mariages mixtes, de rectifier les infractions à la discipline ecclésiastique. Mais on ne pouvait nier que divers personnages politiques n'eussent été poursuivis pour cause non de délits, mais d'opinions, et c'est là ce dont nous avions droit de nous plaindre. « Soyez tranquille, avait dit le cardinal Della Genga à M. de Rayneval en quittant Gaëte, j'ai l'intention de regarder de très-près au présent, mais de jeter un voile sur le passé[1] ! Ces bonnes intentions étaient sincères, et nous les avons connues à tous les gouvernements que nous avons vus succéder à des périodes de trouble. Malheureusement le sentiment de la réaction, naturel au cœur de l'homme comme tous les mauvais sentiments, finit trop souvent par l'emporter sur les inspirations d'une politique plus généreuse, et l'on en vient, de la meilleure foi du monde, à considérer comme des criminels indignes de pitié

[1] Voir à la fin du volume la lettre de M. de Rayneval, annonçant au général Oudinot le départ de Gaëte des trois cardinaux.

d'anciens adversaires souvent dignes d'estime, et, dans tous les cas, toujours dignes d'égards comme vaincus.

On sait qu'en Italie ce sentiment, qui s'appelle de son vrai nom la vengeance, a eu de tout temps la violence et la légitimité d'une passion nationale. Que la commission provisoire remît en place tous les employés d'avant le 16 novembre, qu'elle abolît toutes les lois de la République, qu'elle liquidât la situation financière en faisant perdre 35 pour 100 aux porteurs d'assignats[1], c'étaient là des mesures administratives d'une opportunité plus ou moins contestable, mais où, comme l'avait écrit M. de Rayneval, nous n'avions rien à voir, car elles rentraient absolument dans la compétence de la commission gouvernementale. Mais il en était tout autrement des mesures prises contre les personnes, car celles-là affectaient directement l'ordre public, toujours placé sous la sauvegarde de notre épée. S'agissait-il de délits communs tels que vols et assassinats? Notre concours était tout acquis à l'autorité pontificale pour les rechercher et les punir. S'agissait-il au contraire de poursuites politiques? On ne devait rien entreprendre sans s'être concerté avec nous, et nous avions sur ce terrain droit de surveillance et même d'opposition. Seulement, cette surveillance, comment la faire accepter? cette opposition,

[1] Le gouvernement provisoire avait émis, de décembre en février, pour 600,000 piastres en assignats, et le triumvirat pour 3 millions 700 mille. C'était donc à la charge de l'État une dette chirographaire de 4 millions 300 mille piastres. Cette somme fut réduite à 65 pour 100 de sa valeur nominale. (Voir à la fin du volume un article du *Journal de Rome*, du 11 août 1849, qui s'autorise des mesures analogues prises par la France depuis la Révolution.)

comment la produire? Sans doute, l'état de siége avait été maintenu, les troupes romaines et françaises obéissaient encore au même commandement; Rome restait sous la main énergique de son gouverneur, le général Rostolan, et la police dans la main vigilante d'un officier supérieur de notre armée : mais la départition de l'autorité entre les agents de deux pouvoirs, l'un, protecteur exigeant, l'autre, protégé jaloux de reconquérir son indépendance, n'en était pas moins une question pratique de la plus insoluble difficulté.

Le duc de Reggio, livré à peu près à lui-même depuis que M. de Corcelles était retenu à Gaëte par une grave maladie, ne pouvait plus tenir tête à la situation. Il avait d'abord essayé de réclamer la direction exclusive de la police politique, puis s'était réduit à déclarer qu'il entendait rester absolument irresponsable des faits et gestes de la police des cardinaux[1]. En dépit de ses efforts, la réaction se faisait toute seule et sortait de partout comme un produit du sol et du caractère national. Un décret du 14 août vint enfin lui donner une sanction longtemps désirée. La commission des trois cardinaux créait un conseil central de censure « chargé de prendre d'exactes informations sur les qualités et la conduite de tous les fonctionnaires civils, politiques, judiciaires, administratifs, de police et de finance, quels que fussent leur rang et leur condition, qui, dans les dernières convulsions politiques, se seraient rendus

[1] Voir aux pièces deux lettres du général Oudinot à la commission gouvernementale des 12 et 16 août.

dignes de punitions. » Comme de juste, les provinces n'étaient point privées du bénéfice de cette généreuse institution, et chacune d'elles avait sa *consulta di censura*, correspondant avec le conseil central.

On devine tout le parti qu'une polémique malveillante sut tirer de ce comité de dix censeurs qui ne s'appela plus dès lors que le Conseil des Dix. A lire les journaux anglais et français, il ne s'agissait de rien moins, pour les cardinaux, que de remplir les prisons de suspects et de retremper leur pourpre dans le sang des échafauds. Est-il nécessaire de dire que personne ne fut ni supplicié ni même incarcéré? Ce décret, si effrayant par le vague de ses énumérations, si regrettable par l'encouragement public qu'il donnait à la délation, n'était qu'un ingénieux moyen de distribuer des passeports à l'étranger aux ennemis du gouvernement pontifical, qui pouvaient avoir à se méfier des recherches rétrospectives auxquelles on allait se livrer!

Le général Oudinot refusa nettement de prêter des soldats français pour cette besogne par trop italienne. Mais l'intimidation fut générale dans les États romains, et de nombreux émigrés, venant débarquer à Marseille et à Malte, remplirent l'Europe de plaintes fondées et de récits extravagants. L'opinion s'exaltait dangereusement : les partisans de l'expédition romaine attribuant eux-mêmes aux mesures ordonnées par les trois cardinaux plus de sérieux qu'elles n'en devaient avoir, déploraient de voir ainsi déserter la politique de conciliation et de prudence qu'ils n'avaient cessé de conseiller; ceux qui

avaient mal auguré de notre intervention demandaient ironiquement si leurs prédictions n'étaient pas assez justifiées. La Chambre venait heureusement de se voter des vacances de quelques semaines, laissant à Paris une commission de permanence. Mais l'impression des nouvelles de Rome n'en fut pas moins déplorable dans le monde politique comme dans la rue. A l'Élysée surtout, on s'emportait outre mesure contre le triumvirat rouge des cardinaux, qu'on ne distinguait plus du triumvirat de la République. Le Président, plus retenu que son entourage, subissait comme autant d'injures personnelles les invectives de l'émigration italienne contre la politique de son gouvernement. Froissé au plus profond du cœur d'avoir été entraîné par la fatalité des événements à une entreprise absolument contraire aux sentiments de toute sa vie, il disait un jour à l'un de ses plus illustres conseillers : « Ah! monsieur Molé, dans quelles galères vous m'avez mis là! »

Nos ambassadeurs, de leur côté, nous transmettaient le jugement de l'Europe. De Londres, de Florence, de Turin, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, ils écrivaient soit au ministère, soit à l'Élysée, qu'on nous reprochait de nous montrer si peu libéraux à Gaëte et si peu résolus à Rome. Les uns proposaient de retirer nos troupes à Civita-Vecchia, un autre sur le mont Aventin : plusieurs ouvraient l'avis de renvoyer la commission des cardinaux, et de gouverner nous-mêmes l'État pontifical au nom du Pape et malgré lui. Être maîtres de la situation et ne pouvoir se faire écouter, avoir la force et laisser à d'au-

tres l'influence, c'était avouer que nous étions vaincus dans notre victoire et prêter à rire aux chancelleries comme aux journaux.

Un moment le Prince-Président songea à désavouer, par une note au *Moniteur*, tous les agents diplomatiques et militaires qui avaient été mêlés à la direction des affaires de Rome ; mais on dut reculer devant la pensée de rompre par un *casus belli* officiel avec les puissances qui étaient réunies en conférence à Gaëte. Le général Oudinot, plus directement responsable, fut seul sacrifié. Sous le prétexte honorable que l'armée d'occupation allait être considérablement diminuée, le vainqueur de Rome reçut à la fin du mois d'août l'ordre de remettre le commandement au plus ancien de ses généraux de division, et de rentrer en France.

Les plus éclatants honneurs furent rendus par la municipalité au général qui allait quitter Rome après l'avoir remise intacte et pacifiée aux mains de son souverain. Le duc de Reggio, nommé citoyen romain, vit son nom inscrit au Capitole à côté de ceux dont la ville éternelle garde la mémoire [1]. Bien que glorifiant l'armée entière dans son chef, ces témoignages ne lui semblèrent pas

[1] La plaque de marbre placée au Capitole porte l'inscription suivante :

XII. KAL. SEPTEMBR. AN. V. C. MM. DCII. PII IX. P. M. IIII. IN ÆDIBVS CAPITOLINIS XX. VIRI. CVRATORES VRBIS. CVM CONVENISSENT. VERBA FACTA SVNT DE VICTORE. OVDINOTIO. RHEGII DVCE. QVI CVM. PRÆFECTVS. EXCERCITVI. GALLORVM ITALICO. PONTIFICIÆ. POTESTATIS. ET PVBLICÆ LIBERTATIS. RESTITVENDÆ CAVSA. ADVENISSET. STRENVE. SAPIENTER. FELICITERQ. REM. GESSIT SVA. MILITVMQVE. VIR VTE. CIVIVM ANIMOS. SIBI. DEVINXIT. EA DE RE PLACVIT. CVDI. NVMISMA. SIGNATVM IPSIVS. DVCIS. IMAGINE. QVOD POPVLI ROMANI. VOLVNTATEM. AVCTORI. PACIS SERVATORI. VETERVM MONVMENTORVM TESTARETVR.

une réponse suffisante aux calomnies propagées en Europe sur le prétendu bombardement de Rome par les Français. On répétait chaque jour que d'irréparables dégâts avaient été commis, et qu'à la honte d'avoir porté les armes contre la liberté d'un peuple, nos soldats joindraient celle d'avoir dévasté le sanctuaire de la religion, de l'histoire et des arts. La lettre au bas de laquelle Mazzini avait obtenu les noms de quelques consuls étrangers complaisants ou terrifiés, avait donné à ces inventions une déplorable apparence de réalité officielle. D'une première enquête, faite aussitôt après la prise de la ville, il était résulté la preuve que le dommage causé aux monuments par notre artillerie avait été de fort peu d'importance. Mis en face de cette constatation matérielle du mensonge qu'ils avaient autorisé de leurs noms, les consuls, signataires de la protestation publiée quelques jours avant au *Moniteur romain*, s'étaient retranchés dans les plus piteuses explications. « Plusieurs de ces messieurs ont déclaré, écrivait M. Charles Baudin, secrétaire de l'ambassade française, dans son rapport au général Oudinot, que, retenus dans leurs maisons pendant le siége et hors d'état de juger par eux-mêmes l'étendue réelle des prétendus désastres dont on leur parlait, ils avaient laissé surprendre leur bonne foi et leur signature. L'un d'entre eux a reconnu, dans un écrit que j'ai sous les yeux, que sa signature apposée au bas de la lettre collective à vous adressée le 24 juin lui avait été « *commandée par la terreur sous l'impression de laquelle on vivait alors*, » et l'appréhension où il était « *qu'un*

refus de sa part n'eût pu compromettre la sécurité de ses nationaux[1]. »

Craignant de n'avoir pas fait encore assez pour anéantir une imputation qui avait pris place dans tous les récits et retenti à toutes les tribunes de l'Europe, le général Oudinot avait nommé une commission d'artistes et d'archéologues italiens et français pour vérifier et compléter le rapport sommaire de M. Ch. Baudin. Après un lent et minutieux examen de quatre-vingts monuments ou objets d'art, qu'on avait dit abîmés par notre artillerie, la commission mixte concluait en ces termes : « La commission ne craint pas d'assurer que *pas un seul des remarquables monuments atteints par le feu des batteries françaises n'a été détruit, et que, parmi ceux d'un intérêt secondaire, aucun n'est tellement endommagé qu'on puisse le considérer comme étant enlevé pour toujours aux amateurs de l'antiquité et des beaux-arts.* Cette déclaration est franche, et la commission a le droit et le devoir de la rendre publique, surtout lorsqu'elle se rappelle les calomnies publiées pendant le siége de Rome dans le journal officiel et dans les autres feuilles qui lui servaient d'écho... Les démolitions, les ruines accumulées dans la campagne de Rome entre la porte du Peuple et la porte Saint-Paul, par ordre du gouvernement romain, sous le prétexte de la défense, étaient de véritables actes d'inintelligence et de vandalisme, puisqu'ils ne furent commencés qu'après que la tranchée eut été ouverte du côté de la porte Saint-Pan-

[1] Rapport de M. Charles Baudin, du 14 juillet 1849. (Voir à la fin du volume une correspondance du *Times* et diverses autres pièces sur le même sujet.)

crace... Le chiffre des dommages occasionnés par les défenseurs est infiniment plus élevé que celui des pertes causées par les assiégeants ; et cependant il est de beaucoup inférieur à ce qu'il serait, si l'on y ajoutait l'enlèvement des métaux précieux opéré par ordre du gouvernement[1]. »

Laissant ainsi l'armée vengée d'un outrage sous lequel ses ennemis romains ou autres avaient voulu déshonorer sa victoire, le général Oudinot quittait Rome au moment où un officier d'ordonnance du Président y arrivait, porteur de dépêches pour son successeur.

[1] *Rapport de la commission mixte instituée à Rome pour constater les dégâts occasionnés aux monuments et établissements artistiques par les armées belligérantes pendant le siége de cette ville.* Paris, imprimerie nationale, 1850.

Cette commission se composait de MM. Alaux, directeur de l'Académie de France à Rome ; le commandeur Campana, archéologue ; Durantini, professeur à l'Académie de Saint-Luc ; de Fabris, directeur général des galeries et et musées pontificaux ; Kolb, consul général du Wurtemberg ; Leblanc, lieutenant-colonel du génie français ; le chevalier Lemoyne, de l'Académie de Saint-Luc ; le chevalier Magrini, attaché honoraire à la légation des Pays-Bas ; Orioli (François), archéologue ; le commandeur Salvi, professeur à l'Académie de Saint-Luc ; le comte Vespignani, architecte ; le commandeur Visconti, commissaire des antiquités de Rome. Son travail, remis le 15 août au général en chef, forme un beau et curieux volume publié par le ministère des affaires étrangères.

CHAPITRE VII

Le Président lit au conseil des ministres une lettre écrite par lui à l'un de ses officiers d'ordonnance, parti la veille pour Rome. — Véritable caractère de la lettre à Edgard Ney. — Assez insignifiante comme document diplomatique destiné à rester secret, elle ne devait prendre de l'importance que par la publicité qui lui serait donnée. — Il est convenu entre les ministres et le Président qu'elle serait simplement communiquée par le lieutenant-colonel Ney au général de Rostolan. — Les dispositions connues de l'esprit public en France assuraient à son auteur un succès populaire, si jamais elle venait à être mise au jour. — L'opinion française a toujours pris parti pour le pouvoir laïque contre le pouvoir religieux. — Arrivé à Rome, M. Ney va lire la pièce dont il est porteur au général Rostolan, et lui demande, de la part du Président, de la porter à l'ordre du jour de l'armée. — Refus du général et raisons de ce refus. — La lettre, imprimée dans un journal de Florence, est répandue à Rome malgré la défense du général en chef. — Elle est publiée le 7 septembre dans le *Moniteur* français. — Consternation des catholiques. — M. de Falloux, éloigné de Paris depuis quelques semaines, se hâte d'y revenir. — Sa conférence avec le Prince-Président. — Note au *Moniteur* du 10 septembre, qui déclare que la communication de la lettre, faite par le Président à ses ministres, avait été purement confidentielle et excluait toute idée de publicité. — Cette note est considérée comme le désaveu de la lettre. — Colère et railleries contre le Président dans les journaux avancés.

Les insistances continuant auprès du général de Rostolan pour obtenir la publication officielle de la lettre à Rome, cet officier général persévère dans son refus et envoie sa démission. — Opinion de Napoléon sur l'obéissance passive. — Grand service rendu par la fermeté du général Rostolan.

Effet produit à Gaëte par la lettre du Président. — Au lieu de venir à Castel-Gandolfo, comme il se disposait à le faire, le Pape se retire de Gaëte à Portici. — Le *motu proprio*. — L'amnistie. — Funeste influence de la

lettre à Edgard Ney sur ces deux actes. — Demandes de nos plénipotentiaires écartées au dernier moment après avoir été accordées.

L'Assemblée législative et la lettre du Président. — Rapport de M. Thiers du 13 octobre. — Discussion le 18 et le 19. — M. de Tocqueville. — M. Mathieu (de la Drôme). — M. Thuriot de la Rosière. — M. Victor Hugo. — M. de Montalembert. — M. Odilon Barrot. — Ordre du jour de M. Victor Hugo, approbatif de la lettre du Président, repoussé par 469 voix contre 180 qui votent pour l'ordre du jour pur et simple. — Ce que l'Assemblée a voulu dire au Pape par ce vote.

Pie IX, rassuré sur les intentions du gouvernement français, se dispose à revenir à Rome à la fin de novembre. — Le message du 31 octobre lui fait de nouveau abandonner ce projet. — Le ministère d'action. — Bruits de coups d'État démentis avec indignation par le *Moniteur* du 10 novembre. — Mission de S. Em. le cardinal archevêque de Bourges auprès du Saint-Père. — Pie IX, se décide à rentrer dans sa capitale. — Journée du 12 avril 1850. — Phase du coup d'État où la France fait relâche à ses instances libérales auprès du gouvernement pontifical. — Date où doit s'arrêter cette histoire.

Les choses en étaient à ce point de complication à Rome et d'irritation à Paris, lorsque, dans une réunion du conseil des ministres où M. Passy lisait un rapport sur les finances, le Président de la République fit passer incidemment et confidentiellement à M. de Tocqueville, puis à M. de Falloux, une lettre qu'il venait d'adresser à l'un de ses officiers d'ordonnance, envoyé en mission auprès du remplaçant du général Oudinot. Cette lettre, dont lecture fut donnée avant la fin de la séance, ne produisit pas tout d'abord sur ceux qui l'entendirent l'effet qu'elle devait produire sur le public. Le motif en est facile à deviner : elle se présentait, en effet, modestement, sans prétention officielle et sous des formes familières qu'on n'a plus retrouvées dans le document inséré quelques jours après au *Moniteur*. Elle était d'ailleurs gracieusement communiquée par son auteur, mais nullement mise en délibération. Pouvait-elle passer pour un ma-

nifeste de gouvernement? L'idée n'en vint à personne, puisque en même temps qu'on en révélait l'existence aux ministres, on leur annonçait qu'elle était partie depuis vingt-quatre heures. A chose faite, conseils pris. Il n'était plus temps de se demander s'il eût mieux valu ne pas la faire ou la faire autrement, mais il importait de savoir si cet acte tout personnel au Président deviendrait jamais un acte public. Sur ce point, et bien que par le ton d'intimité de plus d'un passage on eût semblé vouloir aller au-devant du soupçon pour le détruire, il fut répondu sans hésitation qu'elle serait tout simplement mise par M. Ney sous les yeux du général de Rostolan. Que les sentiments exprimés dans cette lettre eussent plus d'un adhérent dans le conseil des ministres, nous avons lieu de n'en pas douter; mais que la proposition de livrer aux journaux une pièce pareille eût la moindre chance d'être accueillie, c'est à quoi ne pouvaient songer ni le Président ni aucun de ses confidents.

A défaut d'objections d'un ordre plus élevé, le premier obstacle à ce projet eût surgi naturellement des dissentiments qui existaient au sein du cabinet sur la manière d'entendre et de conduire les affaires de Rome. La lettre elle-même n'aurait pas eu dans tous ses détails l'approbation de ceux qui en adoptaient l'inspiration première. On savait, par exemple, que M. Odilon Barrot n'admettait pas comme sérieuse l'idée de décréter le Code Napoléon à Rome. Dans cette formule empruntée au vocabulaire traditionnel de l'opposition, il ne voyait qu'une étourderie de la vanité nationale et s'en était expliqué en termes

assez vifs. « Le Code Napoléon chez le Pape, avait-il dit, savez-vous bien ce que vous exigez là? Est-ce par hasard le mariage civil que vous prétendez lui imposer? Est-ce le principe de l'incompétence absolue de l'État en matière de foi? Est-ce l'entière séparation du spirituel et du temporel? Mais c'est une abdication et non des réformes que vous demanderiez ainsi au pouvoir pontifical. Or, sauf l'état des personnes qui paraît inconciliable en plus d'un point avec la souveraineté particulière au Saint-Père et nécessaire à la chrétienté, ignorez-vous que le Code Napoléon était romain avant d'être français?... » Ainsi, le jurisconsulte homme d'État pressentait la puissante réfutation qui devait être faite de nos jours de cette banale utopie[1]. Quant à M. de Falloux, il devait nécessairement en penser au moins autant que M. Barrot sur ce point spécial, et ne pouvait, en outre, que réprouver, en thèse générale, le projet peu filial de présenter au Pape des sommations respectueuses dans le *Moniteur*. Partant le soir même pour les eaux, il s'était fait répéter, avant de quitter le conseil, l'assurance que cette lettre n'était en aucun cas destinée à la publicité, et n'avait voulu y voir, comme tous ses collègues, qu'une satisfaction accordée aux sentiments connus du Prince-Président.

Réduite à cette signification, la lettre à Edgard Ney, pour lui donner le nom qu'elle gardera dans l'histoire, n'était ni un scandale ni même une innovation par trop

[1] Voir la deuxième partie du beau livre de M. Sauzet, intitulé : *Rome devant l'Europe*, dans lequel la politique et le palais ont reconnu également un de leurs maîtres.

téméraire; elle ne faisait, après tout, que répéter en les exagérant les prétentions et les insistances de nos agents politiques à Gaëte. Dans la forme elle dépassait, il est vrai, le conseil pour atteindre à l'exigence; mais le silence devait tout couvrir, et c'est surtout en diplomatie qu'il est vrai de dire que le papier souffre tout. Si jamais on venait à réaliser pour tous les États ce que l'on a fait si heureusement pour la République de Venise, et que les correspondances secrètes des ambassadeurs fussent produites au grand jour, la lettre du 18 août prendrait, on peut l'affirmer, un rang des plus humbles dans cette exhibition. Elle ne disait absolument rien de nouveau et n'indiquait aucun moyen de se tirer d'une question dont elle compliquait à plaisir les embarras. La publicité seule allait lui donner, avec l'importance du nom qui l'avait signée, la portée d'un acte politique.

Maintenant était-il présumable que ce document, si visiblement destiné à faire du bruit, n'avait été rédigé que pour passer de la poche discrète d'un aide de camp dans les archives de la légation française à Rome? Pour qui, en vérité, aurait-il été écrit? Serait-ce pour le destinataire dont il a gardé le nom? Mais M. Ney n'avait nul besoin de connaître la pensée du chef de l'État sur le gouvernement des cardinaux; il n'allait pas à un congrès, il n'était pas un diplomate : il était tout simplement un aide de camp portant des dépêches. Était-ce pour le Pape? Mais on savait trop qu'il ne pourrait qu'en être froissé et par le fond et par la forme. Était-ce, comme on l'avait

prétendu, pour le général en chef et nos chargés d'affaires? Mais à quoi bon dans leurs mains ce document de plus, non officiel, contestable, personnel, et où d'ailleurs il y avait pour eux tant à retrancher et rien à apprendre?

Mais il s'en fallait qu'il en fût du public comme des diplomates, et c'était bien à lui, comme le prouva la conduite de M. Ney à Rome, que la lettre était adressée. Le public, lui, ne savait rien de la question romaine, sinon qu'un Pape libéral et clément avait été chassé de son palais par des hordes criminelles, et que l'armée française devait l'y ramener libéral et clément comme il en était sorti. Que Pie IX se fût prêté trop complaisamment au noble désir de voir tout le monde heureux autour de lui, qu'il fût sage et peut-être nécessaire de profiter d'une lamentable expérience pour restreindre d'imprudentes concessions, c'est ce que pensaient quelques bons esprits, mais ce qu'on eût tenté vainement de persuader au grand nombre. L'opinion française, entend que l'on fasse toujours large mesure de droits et de libertés aux peuples dont elle épouse la cause. Elle n'est pas, cela est vrai, sans avoir consenti pour elle-même à de regrettables réductions, mais elle est intraitable, s'il s'agit de quelque voisin opprimé. Au rebours du précepte égoïste sur la charité bien ordonnée, nous faisons volontiers commencer notre liberté par les autres, allant nous battre pour la république en Amérique avant de la rapporter chez nous, et fondant des gouvernements constitutionnels au delà de nos frontières pendant que nous nous conten-

tons en deçà d'un régime moins avancé. On n'est pas impunément le peuple de 89, un peuple de philosophes et de soldats! Rien d'humain ne nous semble étranger, sinon parfois nos propres affaires. Le monde est le client de notre Révolution; elle plaide et gagne pour lui les causes qu'elle a tour à tour gagnées et perdues pour nous. Toute atteinte portée, n'importe où, à certains principes dont elle vit, à l'égalité démocratique tout d'abord, lui semble une intolérable provocation. Le mot d'ancien régime lui est naïvement odieux; la prédominance, sur un point quelconque du globe, d'une noblesse ou d'un clergé, l'exaspère et lui mettrait volontiers les armes à la main. Qu'on veuille bien y prendre garde, ce que le vulgaire reproche implacablement à l'Angleterre, ce n'est ni sa liberté ni sa puissance, ni sa politique dominatrice, ni son industrie conquérante; c'est tout d'abord d'avoir gardé du moyen âge un corps privilégié qu'on appelle l'aristocratie. Et contre le gouvernement du Pape, tous les griefs ne se résument-ils pas dans un seul, l'existence d'une caste privilégiée, d'un clergé qui se mêle d'administration et de politique?

Concluons donc, sans trop de témérité, que si le pouvoir temporel des Papes est encore populaire en France, c'est peut-être parce qu'il rappelle au monde Charlemagne et les glorieuses traditions des largesses de nos anciens rois, mais ce n'est pas à coup sûr pour lui-même. Il n'est pas de nation qui se soit armée plus souvent pour la défense du Saint-Siége, et il n'en est pas non plus que les déclamations contre les empiétements du clergé trouve

plns crédule et plus prompte à toutes les violences. En affirmant que la loi est athée et doit l'être, on a révolté le sentiment modéré de notre temps; mais celui qui a dit plus sensément : *La loi est laïque et doit le rester*, a parlé le vrai français du dix-neuvième siècle.

Cette confession du siècle, dont assurément l'auteur de la lettre à Edgard Ney avait entendu quelque chose, ne serait pas complète si nous n'ajoutions que l'idée de l'indépendance nécessaire de la Papauté est loin d'être arrivée chez nous à la rigueur d'une règle sans exception. Indépendante de l'Empire au moyen âge, indépendante de l'Espagne au seizième siècle, indépendante de l'Autriche dans le nôtre, cela va sans dire, nous l'avons voulu et nous le voudrions encore au prix des plus longues guerres; mais, indépendante de la France elle-même, on semble ne pas en apercevoir la convenance. Nous avons toujours été Guelfes en Italie, mais à condition d'y remplacer les Gibelins. « Comme Français, disait un orateur catholique[1] rappelant les scènes de Fontainebleau entre un vieux moine prisonnier et le maître du monde, je me sens obligé à beaucoup d'indulgence! » Cette naïve indulgence va, sans qu'on daigne le remarquer, jusqu'à la complicité. Depuis les brutalités de Nogaret jusqu'aux bravades du marquis de Lavardin, le préjugé national ne s'est jamais lassé de donner raison au pouvoir laïque contre le pouvoir clérical, et nos historiens de prendre parti pour nos rois contre les Papes. Il a fallu que Pie VII fût persécuté dans

[1] M. Granier de Cassagnac, rapporteur du projet d'adresse pour 1861.

sa personne, il a fallu le voir, au lendemain des scènes de 93, passer sur nos grands chemins escorté par les gendarmes de l'Empereur, pour que la pitié publique se soit rangée de son côté. Encore ne fut-elle pas assez puissante, on le sait, pour refouler les adulations officielles et desceller toutes les lèvres qui auraient dû parler! D'instinct et de tradition, la France est portée à croire qu'elle doit dominer à Rome. Quoi d'étonnant si, ne pouvant plus y prétendre par l'influence, depuis qu'elle s'appelle la Révolution, elle a tenté plusieurs fois d'y atteindre par la force? Le pouvoir temporel des Papes est si bien son ouvrage, qu'elle réclamerait volontiers comme naturel le droit de reprendre ce qu'elle a concédé. On cite toujours, et l'on croit rêver en le lisant, le décret de Schœnbrunn, par lequel Napoléon revient « sur la donation de son prédécesseur Charlemagne. » Mais, moins d'un siècle et demi avant, l'ambassadeur de Louis XIV ne reprochait-il pas à Innocent XI, qui s'était permis de réduire les franchises exorbitantes du quartier de l'ambassade française à Rome, « *son ingratitude envers la maison de France, à laquelle le Pape est redevable de la plus considérable partie de sa grandeur temporelle*[1]? »

On sait d'ailleurs si ces dispositions de l'esprit public risquaient de trouver la moindre contradiction dans les sentiments du Prince-Président. Sa lettre contre le gouvernement des cardinaux, en même temps qu'elle flattait une des secrètes faiblesses du pays où il exerçait un com-

[1] Protestation du marquis de Lavardin contre la bulle de Sa Sainteté le Pape Innocent XI.

mencement d'autorité, répondait aux plus ardents souvenirs de sa jeunesse. Il n'en faut pas davantage pour expliquer tout à la fois qu'elle ait été écrite et qu'elle ait été publiée. Si nous avions à déterminer son caractère le plus saillant, nous dirions que rien n'y manquait de ce qui est parfaitement inutile dans un vrai document diplomatique et parfaitement à sa place dans une proclamation. « On voudrait, disait-elle, donner pour base à la rentrée du Pape la proscription et la tyrannie : Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention... J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'ils n'avaient pas même fait mention du nom de la France ni des souffrances de nos braves soldats. Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur, et je vous prie de bien faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation. Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté: Il ne sera pas dit qu'en 1849, une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats. »

Puis, résumant les conditions de la rentrée du Pape dans une adroite énumération qui ne laissait en dehors ni un sentiment généreux ni une prévention malheureuse, le Prince-Président demandait l'amnistie, la sécularisa-

tion de l'administration, le Code Napoléon, un gouvernement libéral.

A peine arrivé à Rome, le lieutenant-colonel Edgard Ney allait lire cette lettre au général Rostolan, et lui demandait de la mettre à l'ordre du jour de l'armée. On devine l'étonnement du nouveau commandant en chef. Aux prises avec une situation qui aurait embarrassé plus d'un diplomate, il se fia hardiment aux inspirations de sa conscience, et répondit qu'il ne consentirait jamais à ruiner de ses mains l'œuvre achevée par notre armée en deux mois de travaux et d'héroïsme. Connaissant à fond la ville où il commandait depuis le 3 juillet, il ne pouvait douter un instant que la publication de la lettre de Louis-Napoléon ne fût destinée, contre le gré de son auteur, à tourner au triomphe de nos ennemis et à l'humiliation de notre autorité. Signée du Président seul, elle ne lui paraissait d'ailleurs revêtue d'aucun caractère constitutionnel, et n'engageait pas le ministère, qui, dès lors, resterait libre de la désavouer. On s'exposait ainsi, sans la moindre urgence et sans le plus léger profit, à diviser le gouvernement, qui, devant l'étranger surtout, doit toujours se montrer uni. Le général consentait donc à recevoir, à titre confidentiel, cette importante communication, prêt à en tenir compte respectueusement, comme de l'opinion du premier magistrat de la République, mais il refusait absolument d'en laisser rien connaître à l'armée ni aux Romains.

L'aide de camp, moins préoccupé de peser la valeur des graves raisons qu'on lui opposait que d'exécuter une

consigne, ne déguisa pas qu'il avait ordre d'obtenir l'insertion de ce document dans le journal officiel de Rome, et remit au général une seconde lettre du Président, qui confirmait à la fois le contenu de la première et l'injonction transmise par M. Ney de la rendre publique. M. de Rostolan s'obstina noblement dans son refus; ce n'était pas, suivant lui, la peine d'avoir chassé Garibaldi pour reprendre nous-mêmes son œuvre et relever ce que nous avions abattu. L'insistance de M. Ney s'étant produite alors en termes plus vifs, le général dut lui rappeler que personne n'avait le droit de parler devant lui sur le ton de la menace, et qu'il le ferait arrêter, si, malgré sa défense, la pièce dont il était porteur venait à être imprimée dans le rayon de son commandement. Peu de jours après, l'envoyé du prince Louis-Napoléon étant reparti, la lettre, qui avait circulé à Rome en copies manuscrites, y était répandue à profusion dans le *Moniteur toscan*.

En même temps, une dépêche télégraphique, partie de Paris le 6 septembre et provoquée par le rapport de M. Ney sur son entrevue avec le général de Rostolan, signifiait à ce général que le ministère désirait, comme le Président, la publication de cette pièce à Rome. Ne mettant pas en doute que ce désir ne fut immédiatement obéi, le gouvernement insérait la lettre désormais historique au *Moniteur* du lendemain[1]. Les catholiques, qui en étaient restés aux déclarations faites au nonce par le candidat à la prési-

[1] Voir le *Moniteur* du 7 septembre 1849.

dence, furent consternés et refusèrent de croire au témoignage de la feuille officielle. Un ou deux de leurs journaux osèrent cependant signaler la serre de l'aigle impérial sous cet acte d'audacieuse initiative. Mais, sauf quelques banales réserves de défiance, l'acclamation fut unanime dans les partis révolutionnaires. Tous, depuis les socialistes, encore frémissants des proscriptions du 15 juin, jusqu'aux purs républicains de février, qui avaient sur le cœur la déroute du 10 décembre, se montrèrent disposés à tout pardonner et à tout permettre au pouvoir, pourvu qu'il consentît à leur sacrifier l'établissement temporel de l'Église. Grave révélation, qui ne devait pas servir d'avertissement suffisant à ceux qu'elle menaçait !

Éloigné de Paris pendant que tous ces événements venaient de se passer, M. de Falloux se hâta d'y revenir aussitôt que le *Moniteur* du 7 lui eut apporté la fameuse lettre. Représentant plus spécialement dans le cabinet les intérêts catholiques, il était, on peût le dire, atteint personnellement par cet éclat inattendu. Absent, mais avec la promesse que la pièce, dont il avait eu connaissance avant son départ, resterait secrète, il avait en outre le droit de se dire trompé. Le soir même de son retour à Paris, et sans avoir cherché à joindre aucun de ses collègues du ministère, dispersés à la campagne dans cette saison, M. de Falloux se présentait à l'Élysée. Le Prince-Président, bien que rentré tard avec des invités et sur le point de passer à table, voulut recevoir de suite son ministre. La conférence fut longue. Que s'y passa-t-il? Nous n'avons le droit de savoir qu'une chose, c'est que

M. de Falloux, qui avait commencé par déposer sa démission entre les mains du prince, n'en sortit qu'après avoir rédigé, d'accord avec le prince lui-même, une note qui parut dans le *Moniteur* du lendemain. Cette note était d'autant plus nécessaire, qu'après la publication de la lettre à Edgard Ney, une feuille ministérielle s'était cru autorisée à affirmer que tous les membres du cabinet, sans excepter celui qui tenait le portefeuille de l'instruction publique et des cultes, avaient pleinement adhéré à ce document. La rectification du journal officiel était conçue en ces termes : « La note publiée dans la *Patrie* n'a pas été communiquée à M. de Falloux ; il n'eut pu en autoriser les termes. La communication de la lettre du Président a été purement officieuse et excluait toute idée de publicité[1]. »

Ce désaveu si explicite, arrêté entre le ministre et l'auteur de la lettre, aurait pu, assure-t-on, être envoyé au *Moniteur* en termes encore plus formels. Après avoir insisté longtemps, en effet, pour que la démission de M. de Falloux fût retirée, le Président lui aurait spontanément offert un projet de rédaction qui lui donnait, au détriment de la pièce insérée au journal officiel du 7, la satisfaction la plus entière et la plus inattendue. Mais le ministre catholique jugea que celle qu'il avait obtenue suffisait aux intérêts qu'il avait à cœur de défendre. Du moment où il consentait à ne pas entraîner par sa retraite la dissolution d'un cabinet qu'il croyait nécessaire au maintien du bon

[1] *Moniteur* du 10 septembre 1849.

accord entre la majorité et le Président, il devait veiller à ne rien laisser passer de ce qui aurait rendu plus difficile, et probablement impossible, la durée de ce même cabinet.

La note du 10 septembre eut, d'ailleurs, un vrai succès de scandale dans les journaux qui avaient conseillé ou applaudi la politique de la lettre. Cette scène entre le Président et l'un de ses ministres, diversement racontée le lendemain, fournit le texte aux plus audacieuses attaques contre le caractère de celui qui semblait avoir consenti à renier ses actes[1]. Louis-Napoléon fut bafoué par ceux qui le vantaient la veille, pour s'être, disait-on, laissé imposer une rétractation par le représentant du parti religieux. Les journaux graves comme les journaux pour

[1] Le *National* du 13 septembre, entre autres, se plaisait à citer l'*Union* qui louait l'esprit conciliateur, l'esprit de bonne et cordiale entente que le Président de la République avait apporté, dans la solution de cet incident; puis l'*Univers*, qui montrait M. de Falloux entre M. Thiers et M. Louis Bonaparte, agenouillés tous les deux, et le priant de reprendre à tout prix cette fatale démission; puis l'*Ami de la Religion*, qui prétendait qu'il ne resterait de cet incident qu'un sévère avertissement pour le Président de la République. Après quoi, le *National* ajoutait pour son compte: « M. le Président de la République, s'il s'accommode de ce langage plus que péremptoire; s'il accepte ces leçons, ces châtiments publics, ces nasardes à lui données, en place publique, par une poignée de sacristains, est doué d'un meilleur naturel que la plupart des hommes; son esprit conciliateur est au-dessus de tout éloge, et il ne manque à tant de vertus qu'un seul mérite, celui de la vraisemblance. »

Puis, passant aux membres du cabinet qui avaient inspiré le communiqué de la *Patrie*, et sur qui, selon lui, retombait la note du *Moniteur*, le journal radical leur disait : « Maître du terrain, M. de Falloux n'y supportera pas longtemps des collègues incommodes, auxquels il a donné l'exemple d'une volonté ferme, et qui n'ont pas su comprendre ce qu'un homme d'État gagne à se montrer résolu. » Nous pourrions multiplier les citations de cette force, mais nous préférons renvoyer les curieux aux journaux de cette époque.

rire se livrèrent à un véritable assaut d'invectives et d'impertinences contre le chef du pouvoir exécutif. S'il avait fallu juger par la violence de ces déclamations de l'importance de la concession accordée à M. de Falloux, on aurait pu croire que la cause de l'Église venait de remporter quelque victoire décisive.

Telles qu'elles étaient, ces paroles, les premières que le gouvernement eût prononcées depuis la publication de la lettre au *Moniteur*, signifiaient tout ou moins qu'on regrettait que cette publication eût été faite. Dès lors, il était naturel de penser que le programme, qui avait rallié dès le premier jour de si inquiétantes adhésions, allait être lui-même abandonné. « M. de Falloux rentrant très-honorablement au ministère, avait dit fort sensément l'*Univers*, la lettre du 18 août est purement et simplement retirée. » En dépit des provocations incessantes de la presse opposante, qui cherchait à fomenter des divisions dans les rangs du ministère, on se hâta de convenir qu'il ne serait plus question de cette malheureuse affaire jusqu'à la rentrée de la Législative, qui était d'ailleurs très-prochaine.

Il paraît certain, cependant, que les insistances continuèrent auprès du général en chef de l'armée expéditionnaire pour que la lettre reçût à Rome la consécration officielle qu'elle avait reçue à Paris. Mais l'obstiné Rostolan, comme l'appelle M. Perrens[1], opposa fort adroitement le *Moniteur* du 10 au *Moniteur* du 7, et le

[1] *Deux ans de révolution en Italie.*

Journal de Rome resta fermé à ce dangereux document. Ce fut là, qu'on nous permette de le rappeler, un immense service rendu par la fermeté d'un vieux soldat à la cause de l'ordre et de la paix européenne. La commission gouvernementale se préparait à sortir de Rome avec tous les fonctionnaires pontificaux, aussitôt que cet *ultimatum* du gouvernement français aurait été publié par l'autorité militaire. Dès lors la France y restait seule contre le gré du Pape, dont elle usurpait les pouvoirs, contre le gré de la conférence de Gaëte, avec laquelle elle rompait ouvertement. M. de Corcelles n'avait pas laissé ignorer, en outre, au général Rostolan que les divers représentants de l'Europe, résidant auprès de la cour de Naples, blâmaient, comme ceux de Gaëte, nos exigences publiquement formulées, et s'apprêtaient à nous demander compte de notre présence dans la capitale des États de l'Église, si nous forcions le gouvernement de Pie IX à s'en éloigner. L'Europe, en effet, était armée contre nous des engagements que nous avions pris au moment du départ de l'expédition. « Notre intention, écrivait M. Drouyn de Lhuys, le 17 avril, dans une circulaire adressée à tous les agents de la République, n'a été ni d'imposer au peuple romain un système d'administration que sa libre volonté aurait repoussé, ni de contraindre le Pape, lorsqu'il sera rappelé à l'exercice de son pouvoir, à adopter tel ou tel système de gouvernement. »

Ainsi, pour imposer au Saint-Père la lettre à Edgard Ney, il ne s'agissait de rien moins que de risquer la guerre. Et quelle guerre! la guerre contre le Pape que

nous venions de rétablir, et pour la révolution que nous venions de vaincre. La guerre non-seulement sans motifs, mais sans alliés, car personne n'eût pris parti pour nous en une cause si peu raisonnable, et dans un moment où le continent se remettait à peine des ébranlements de 1848. L'Angleterre, sur qui seule nous aurions pu fonder quelque espoir, n'avait-elle pas demandé la première que notre occupation de Rome et d'un port de plus sur la Méditerranée, fût limitée au temps le plus court? Plutôt que de prendre la responsabilité d'une si folle aventure, le général de Rostolan offrit sa démission, qui ne fut pas plus acceptée que ne l'avait été celle de M. de Falloux. La lettre de refus de l'honorable président du conseil donnait même la plus entière approbation à la *prudente fermeté* dont le général avait fait preuve jusque-là, et l'engageait à y persévérer. Rare et heureux exemple d'indépendance civile chez un soldat justifié par le gouvernement auquel il a résisté! Mais le chef de notre armée de Rome comprenant, comme il l'avouait militairement dans sa réponse à M. Barrot, que les auxiliaires de la nouvelle politique seraient les ennemis mêmes qu'il venait de dompter, et, se sentant incapable de plier sa conscience à de pareilles contradictions, crut devoir insister pour qu'il lui fût donné un successeur[1].

Si le général de Rostolan avait eu à justifier sa conduite devant ces fanatiques de l'obéissance passive qui croient tout naturel d'étouffer la conscience du soldat

[1] Voir cette lettre à la fin du volume.

sous le commandement, parce qu'ils n'ont eu aucune peine à faire taire la leur devant les perspectives de l'ambition, il aurait pu leur rappeler une curieuse décision doctrinale sur ce difficile sujet, donnée par un homme qui ne passait pas pour sacrifier trop facilement les droits de l'autorité. « Si Napoléon, disent les *Mémoires de Sainte-Hélène*, à propos de son refus d'exécuter les plans du Directoire dans la première campagne d'Italie, eût mis à exécution l'ordre de son gouvernement, il se fût porté sur Rome et Naples avec vingt mille hommes, laissant le reste de l'armée sous Mantoue, aux ordres de Kellermann. L'Italie et l'armée eussent été perdues : *il n'eût fait qu'obéir à des ordres supérieurs, sans doute, mais il n'en eût pas moins été coupable.* Un général en chef n'est pas à couvert par les ordres d'un ministre ou d'un prince éloigné du champ d'opérations et connaissant mal ou ne connaissant pas du tout le dernier état des choses : 1° Tout général en chef qui se charge d'exécuter un plan qu'il trouve mauvais ou désastreux est criminel : il doit représenter, insister pour qu'il soit changé; enfin, donner sa démission plutôt que d'être l'instrument de la ruine des siens. 2° Tout général en chef qui, en conséquence d'ordres supérieurs, livre une bataille ayant la certitude de la perdre est également criminel. 3° Un général en chef est le premier officier de la hiérarchie militaire. Le ministre, le prince donnent des instructions auxquelles il doit se conformer, en son âme et conscience; mais ces instructions ne sont jamais des ordres militaires, et n'exigent pas une obéis-

sance passive. 4° Un ordre militaire même n'exige une obéissance passive que lorsqu'il est donné par un supérieur qui, se trouvant présent au moment où il le donne, a connaissance de l'état des choses, peut écouter les objections et donner les explications à celui qui doit exécuter l'ordre[1]. »

Si nous n'avions pas beaucoup à nous louer du premier effet produit à Paris et à Rome par cet essai de correspondance entre le Président et l'un de ses aides de camp, il y avait lieu de déplorer vivement l'impression qu'elle produisit à Gaëte. On se rappelle peut-être que la nouvelle de notre débarquement à l'improviste, à Civita-Vecchia, avait alarmé quelques méfiances; l'arrivée du *Moniteur toscan*, qui portait la fameuse lettre, fut une révélation pleine d'épouvante. Tous les souvenirs de 1831, que M. de Corcelles avait eu à constater, sinon à combattre, lorsque Louis-Napoléon n'était encore que candidat à la Présidence, firent irruption dans la politique, ceux qui n'avaient cessé d'écarter les conseils de nos diplomates, de suspecter la loyauté de nos intentions, d'accuser tour à tour notre silence et nos paroles, ceux-là triomphèrent sans retenue. C'était pour eux chose démontrée que l'ancien insurgé des Romagnes allait reprendre l'œuvre de prédilection de sa famille, qui était de renverser le pouvoir temporel du Saint-Siége. Seulement, tandis que son cousin, le prince de Canino, n'avait pu mettre en ligne

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le règne de Napoléon, écrits à Sainte-Hélène sous sa dictée par les généraux qui ont partagé sa captivité.* (2e édit., t. IV.)

contre la papauté qu'une poignée d'aventuriers, le nouvel ennemi du Pape disposait de l'un des premiers gouvernements et de la première armée du monde. Effrayé de sentir sur sa couronne la main de celui qui venait de la lui remettre sur le front, Pie IX fit à l'auteur de la lettre du 18 août l'affront de le fuir plus loin qu'il n'avait fui les émeutiers du 16 novembre. Au lieu de venir à Castel-Gandolpho, comme il l'avait offert de lui-même au général Oudinot, il partit pour Naples et de là pour Portici[1]. Son entourage ne cachait pas que le Saint-Père irait jusqu'en Amérique, où l'attendaient les souvenirs d'une mission jadis glorieusement remplie, plutôt que de garder une tache sur sa dignité, un soupçon sur son indépendance. Un *Motu proprio*, annoncé et prêt à paraître, fut retiré. Sans les instantes supplications de nos diplomates, il en eût été de ce manifeste comme de celui qu'on avait lu, puis ajourné deux mois avant, quand on avait vu que nos premières paroles à Civita-Vecchia n'étaient pas pour reconnaître Pie IX. Il ne fallut rien moins que le légitime crédit acquis par MM. de Rayneval et de Corcelles sur leurs collègues des conférences, et l'affection du Saint-Père qu'ils avaient su mériter, pour contre-balancer les fâcheuses tendances de leur gouvernement. Ces dévoués serviteurs de la France et de l'Église

« [1] L'effet de la lettre de Louis Napoléon sur le Pape, dit un historien révolutionnaire que nous avons plusieurs fois cité, fut de le persuader qu'il n'était pas besoin d'une révolution pour que sa personne et sa liberté fussent compromises. Il s'applaudit fort d'avoir différé son retour, et, au lieu de se rendre à Castel-Gandolfo, il se prépara à suivre le roi Ferdinand à Naples. » (Diego Soria, t. II, p. 694.)

firent valoir, à Portici comme à Gaëte, les raisons qui militaient pour la prompte et définitive organisation du pouvoir dans un pays qui n'avait échappé aux sévices de l'anarchie que pour tomber sous les maladroits essais d'une administration provisoire. Ils montrèrent la note insérée au *Moniteur* par M. de Falloux comme le retrait définitif de la lettre, et répondirent d'ailleurs que jamais l'Assemblée législative n'épouserait une telle politique.

C'était bien là, en effet, tout l'espoir de Pie IX : le maintien aux affaires d'un ministre dévoué de cœur aux intérêts de l'Église, les bonnes dispositions, déjà éprouvées de la majorité législative, les sentiments connus de MM. Thiers et Molé, ses deux chefs les plus considérables, sur la question romaine, offraient de rassurantes garanties à la conscience alarmée du Pontife. Seulement, à concéder quelque chose, il fallait se hâter, car la Législative allait reprendre sa session, et l'on ne voulait pas se présenter devant elle les mains vides.

Le 19 septembre, le Pape remettait à M. de Corcelles, qui partit immédiatement pour Rome, un pli à l'adresse des trois cardinaux : c'était le *Motu proprio*. Dès le 20, il était affiché sur les murs de la ville éternelle. Un trait significatif servira à démontrer combien la cour pontificale était préoccupée de paraître ne rien céder à la contrainte. Comme on avait encore reçu le 13 une lettre qui demandait la publication officielle de la lettre, le manifeste du Pape, au lieu de porter sa vraie date du 19, parut sous la date du 12.

Le *Motu proprio* était le couronnement des longs tra-

vaux de la conférence de Gaëte. Ouverte le 31 mars précédent, elle s'était fermée le jour du départ du Pape pour Portici : elle avait donc duré quatre mois pleins. On peut distinguer plusieurs périodes dans l'action diplomatique que nous n'avions cessé d'exercer auprès du Saint-Père depuis le jour où il quittait Rome, suivi de près par le duc d'Harcourt. Jusqu'à Novare, nous avions tenu pour le Statut du 14 mars 1848, c'est-à-dire pour le régime parlementaire appliqué aux États de l'Église. Après le désastre follement provoqué du 23 mars, quand l'Italie, un moment relevée, fut abattue de nouveau aux pieds de l'Autriche, nous crûmes devoir nous borner à demander un régime intermédiaire entre le Statut de 1848 et la Consulte de 1847. Mais la France seule songeait à stipuler des libertés politiques pour les Romains. A mesure que sa situation devenait meilleure en Hongrie, l'Autriche, qui s'était bornée d'abord à ne pas appuyer nos prétentions, se prononçait plus nettement contre elles. Ralliée d'avance à nos désirs de réformes administratives, qui ne trouvaient pas toujours un aussi bon accueil auprès des représentants de l'Espagne et de Naples, pensant avec nous que les ressources financières des États romains pouvaient être plus utilement employées, l'organisation militaire autrement conçue, le système judiciaire moins compliqué, les franchises municipales agrandies, elle ne voulait pas entendre parler d'une chambre des députés à Rome comme il y en avait une à Turin.

Quant au Saint-Père, il paraît certain que, pendant

les premiers temps de son séjour à Gaëte, il considérait le Statut comme devant rester la loi de l'État : « *Sans déroger en rien aux institutions que nous avons créées*, disait-il encore dans sa protestation du 17 décembre 1848, nous avons eu soin de donner temporairement à nos États une représentation gouvernementale légitime. » Mais du jour où furent proclamées dans le même décret la République et la déchéance de la papauté temporelle[1], Pie IX, considérant sans doute que la Constituante romaine l'avait délié de l'observation du Statut en s'en affranchissant la première, reprit définitivement une concession dont on ne se contentait plus. En outre, la conscience troublée du Pontife lui reprochait, disait-on, ce vote sacrilége comme une conséquence des innovations qu'il avait permises. Il accusait sa faiblesse de connivence dans les scandales dont ses États donnaient l'affligeant spectacle, et promettait de ne plus se laisser prendre à partager, avec une Assemblée romaine quelconque, le gouvernement dont il portait seul la responsabilité devant Dieu et les catholiques. Dès lors, notre insistance à réclamer le Statut pur et simple ne pouvait aboutir, et les délibérations de la conférence n'eurent plus d'autre objet que les perfectionnements à introduire dans les divers services publics, et l'établissement d'un système municipal et provincial électif à tous ses degrés.

La grosse question, on le devine, c'était de fixer les attributions, non tant des consultes de commune et de

[1] 9 février 1849.

province, que de la Consulte d'État, qui devait être la représentation politique du pays. Naturellement, nous demandions pour elle le droit de voter le budget des recettes et le budget des dépenses. La correspondance de M. de Rayneval nous donne même l'assurance que jusqu'en mai et en juin, ce principe n'était contesté ni par le cardinal Antonelli ni par l'Autriche. « Le Saint-Père veut s'éclairer en toute liberté, en toute sécurité, écrivait ce diplomate le 18 mai ; il s'en tiendrait pour le moins à la forme de gouvernement qu'il avait institué en dehors de toute pression extérieure, et quand il était maître encore de n'écouter que ses propres inspirations. Il rétablirait la Consulte d'État, il réélirait les députés des provinces, soumettrait à leurs délibérations tous les projets de règlements intérieurs ; *ils auraient voix délibérative en ce qui concerne le budget des recettes et le budget des dépenses.* » Enfin le comte Esterhazy lui-même disait encore le 22 juillet, à ses collègues français des conférences : « Nous ne vous ferons aucune opposition sur le vote de l'impôt. »

Tel était le résultat obtenu à Gaëte par nos agents diplomatiques. Si modeste qu'il parut, il avait de quoi nous satisfaire, car c'était à notre seule influence qu'il était dû. Une note remise le 20 août au cardinal secrétaire d'État énumérait en outre avec une précision des plus efficaces les autres *desiderata* de la France. C'était d'abord l'amnistie, puis un Code civil prenant pour base les principes du Code français, tels qu'ils étaient en vigueur dans le royaume de Naples; puis une réforme du système judi-

ciaire opérée sur les bases suivantes : 1° simplification des tribunaux, 2° simplification des instances, 3° modification de tous les tribunaux ecclésiastiques jugeant les laïques ou des causes laïques ; 4° quelques règles de procédure criminelle donnant pleine garantie à la liberté individuelle, 5° des juges dont l'indépendance fut assurée par de très-sérieuses garanties ; 6° la défense orale, 7° la publicité des débats.

On voit que des demandes du gouvernement à celles de la lettre à Edgard Ney, la distance, au fond, n'était pas considérable ; mais elle était immense dans la forme. La lettre, écrite pour le public, se contentait d'énumérer en termes aussi vagues que dangereux les concessions exigées du Pape ; la dépêche, écrite au seul point de vue des affaires, ouvrait de larges issues vers les solutions pratiques et ne se permettait pas le moindre appel aux passions. C'est la différence d'un manifeste personnel à un document diplomatique.

Le *Motu proprio* répondait-il à tous les vœux émis par la France? Les premiers mots de réponse reçus de Paris laissaient trop voir qu'il n'y fallait pas compter. « Le *Motu proprio* est dérisoire, disait-on, l'amnistie est cruelle! » Mais ce premier mouvement d'humeur fit place bientôt à une appréciation plus digne d'hommes d'État. Dès le 30 septembre, M. de Tocqueville reconnaissait, en écrivant à M. de Corcelle, que cette charte des États romains consacrait l'innovation d'un conseil des ministres due au Pie IX de 1847, instituait un conseil d'État chargé de préparer les lois et de les présenter à la sanction souveraine ; établissait,

sous le nom de Consulte, une chambre délibérante, produit indirect de l'élection, qui avait mandat de discuter toutes les questions de finances, d'arrêter les comptes et de donner son avis sur la création, l'assiette et la perception des impôts; accordait ou maintenait en fait de libertés communales et provinciales, bien au delà de ce que nous avions en France; annonçait enfin une refonte des lois civiles et des institutions judiciaires en même temps que des règles nouvelles de justice criminelle. Que manquait-il donc à ce manifeste pour être ce que nous désirions qu'il fut? Deux concessions auxquelles nous tenions d'autant plus que nous avions lieu de les croire accordées. On avait reculé au dernier moment devant l'attribution du vote délibératif de l'impôt à la Consulte; en second lieu, on ne disait mot du Code Napoléon. Sur le premier point, on était parvenu à persuader au Saint-Père qu'une assemblée maîtresse des finances le devient tôt ou tard du gouvernement, et que son indépendance ne serait pas moins menacée que s'il rétablissait le statut pur et simple. Mais il était réservé à l'esprit libéral de Pie IX d'accorder en fait ce qu'il craignait de concéder en principe. Nous savons, en effet, par les travaux si compétents de M. de Corcelles, que la Consulte romaine n'a rien à envier à d'autres assemblées quant au droit d'examiner, critiquer et réduire le budget non pas en bloc, mais chapitre par chapitre[1].

L'omission de mentionner notre Code civil, tout au moins comme type à se proposer dans les changements

[1] Voir notamment le *Correspondant* du 25 janvier 1860.

législatifs annoncés, indisposa plus vivement peut-être notre gouvernement. Cette omission ne pouvait être que volontaire, car on avait fini par obtenir du Pape une sorte d'engagement : « Vous autres Français, avait-il dit un jour en souriant à M. de Rayneval, vous êtes toujours pressés, vous allez trop vite ; nous autres Romains, nous prenons notre temps. Parfois nous en prenons beaucoup, je l'avoue, mais il ne faut pas que cela vous effraye, ayez patience! Je vais, en attendant, vous donner une bonne nouvelle ; j'ai voulu faire quelque chose d'agréable à la France. Nous avions naguère travaillé à un Code, eh bien! j'ai dit hier qu'il fallait tout simplement prendre pour modèle le meilleur des Codes, le Code Napoléon. Nous avons quelques changements à y apporter ; mais c'est chose facile que de corriger après coup les détails des grandes et belles choses. » C'était le 31 juillet que M. de Rayneval transmettait ces assurances à son gouvernement, et ce diplomate est toujours resté persuadé que cette partie du *Motu proprio* avait subi quelques retranchements après la publication de la lettre du Président. De ce qui était jusque-là une simple et naturelle politesse du gouvernement pontifical pour la France, cette déplorable injonction publique faisait en effet un impossible abaissement.

D'autres prétentions de moindre importance n'avaient pas eu un meilleur sort. Nous avions, par exemple, inutilement conseillé une meilleure division administrative des possessions de l'Église. Il semblait à nos chargés d'affaires que c'était beaucoup de vingt et une provinces ou

délégations pour un territoire qui tenait, sous le premier Empire, dans quatre départements. Mais c'est le génie même de l'Italie qui s'est plu à multiplier ainsi sur tous les coins du sol les existences distinctes et, comme on dit aujourd'hui, les autonomies. Les populations sont disposées là-bas à se disputer les parcelles de souveraineté comme les particuliers se disputent chez nous les parcelles de propriété. Vingt et une provinces, cela fait vingt et une petites capitales, vingt et un délégats ayant sous leurs ordres des gouverneurs, sous-gouverneurs et une foule innombrable de fonctionnaires microscopiques, tous fort jaloux de leurs privilèges. Outre cette tendance séculaire que l'on dit entièrement effacée de nos jours pour faire place à la passion de l'unité, un gouvernement compatissant comme l'est forcément celui des Papes, se refusait à déposséder tant de petites villes de leur seule importance; il répugnait même invinciblement à supprimer des fonctions, par l'honnête raison que c'était en priver les fonctionnaires. On avait fini par croire à Rome que l'État n'avait plus rien à voir sur les emplois qu'il avait donnés. C'était de tradition plus paternelle sans doute que gouvernementale. On jouissait des charges publiques et souvent on en héritait, paisiblement, incontestablement, comme d'un patrimoine. Elles formaient ainsi, au profit d'une classe à qui manquait dès lors le stimulant de l'ambition ou de la crainte, comme une nouvelle catégorie d'immeubles par destination. La surveillance supérieure se trouvant dénuée de sanction efficace, les affaires étaient exposées à languir ou restaient

livrées à l'arbitraire et à la corruption des subalternes. A ce pouvoir pontifical, si dérisoirement taxé de tyrannie par les séïdes du terrorisme révolutionnaire, on aurait beau jeu de reprocher sa faiblesse. Ce qui a trop souvent manqué aux Romains, c'est moins la liberté que le gouvernement; c'est moins d'avoir été maîtres de leurs destinées que d'avoir eu un prince qui ait voulu régner.

Or ce n'est pas le Pape qu'il faut louer ou accuser d'être débonnaire, c'est la papauté. Elle aime si véritablement ses sujets comme ses enfants, qu'on lui a reproché quelquefois de ne pas les traiter assez comme des hommes. Isolée, par les respects qui lui font cortége et plus près, dirait-on, du Dieu qu'elle représente que du peuple qu'elle administre, c'est pour elle que semble avoir été inventé, non peut-être le régime parlementaire, toujours tenté d'empiéter sur les droits du souverain, mais à coup sûr le régime municipal, qui remet en réalité au pays lui-même le gouvernement de ses intérêts. Ce régime avait été celui des États de l'Église jusqu'à l'ère de centralisation administrative inaugurée par la conquête française et si malheureusement respectée à la rentrée de Pie VII. En contribuant à remettre les communes des États romains en possession de leurs franchises traditionnelles, nos diplomates réparaient les torts de la France à une époque de folle conquête, et auraient assuré le règne paisible de la papauté, si pareil espoir pouvait être permis à aucun des gouvernements de notre temps.

En résumé, quoique ne donnant pas pleine satisfaction à toutes nos espérances, le *Motu proprio* avait fini par

être accepté dans le monde politique tout au moins comme l'excellent point de départ d'espérances plus grandes. Il n'en était malheureusement pas de même du décret d'amnistie. On a vu que nous la demandions absolue et générale, sauf des exceptions nominatives. Les conseillers du Quirinal trouvèrent plus habile de remplacer les noms par des catégories et de menacer des suspects au lieu de frapper des coupables. Malheureusement les suspects étaient nombreux. C'étaient, pour commencer à l'origine même de la révolution, les membres du gouvernement provisoire formé après le 16 novembre, puis les membres de l'Assemblée constituante qui avaient pris part à ses délibérations, puis les membres du triumvirat et du gouvernement de la République, puis les chefs de corps militaires, puis tous les amnistiés de 1846, qui avaient manqué à leur parole en prenant part aux derniers soulèvements; puis enfin ceux qui, outre les délits politiques, se seraient rendus coupables de délits atteints par les lois pénales en vigueur. Sous tout autre gouvernement que le gouvernement pontifical, une énumération à la fois si longue et si peu précise des individus exclus du bienfait de l'amnistie aurait servi de prélude aux plus implacables vengeances. Membres du gouvernement, chefs de corps militaires, quelles expressions d'un vague plus effrayant à introduire dans une loi pénale! Du ministre au modeste employé de bureau, on peut être qualifié de membre du gouvernement; du général au sous-officier on est plus ou moins chef de corps. L'Assemblée constituante n'avait pas

compté moins de cent quarante membres présents aux séances. Quant aux relaps de la glorieuse amnistie de 1846, fort justement mis en dehors, suivant nous, de celle de 1849, ils n'étaient pas moins de six cents sur seize cents, qui avaient accepté leur pardon et communié de la main de Pie IX. En réunissant à ces diverses catégories celle toujours exceptée des délinquants ordinaires, on serait arrivé certainement à un total de plusieurs milliers de citoyens laissés sous l'inquiétante responsabilité de leurs faits et gestes pendant la période révolutionnaire.

Or, veut-on savoir combien il y eut de poursuites intentées après cette terrible notification du 18 septembre? trente-huit, pas une de plus! Encore les personnes décrétées alors d'arrestation reçurent-elles toutes des passe-ports français, et quatorze avec des subsides[1] pour les aider à faire le voyage. Un plus grand nombre, il est vrai, avaient pris les devants sur l'amnistie et avaient fui, un mois avant, les recherches du comité de censure créé par les trois cardinaux. Ceux-là reçurent l'avis, dont ils n'avaient nul besoin d'ailleurs pour régler leur conduite, qu'ils ne

[1] Voir pour ces détails trop ignorés le curieux et irréfutable compte rendu de M. de Corcelle, dans le *Correspondant* du 25 juillet 1856. Nous disons compte rendu parce que M. de Corcelle ne fait que raconter ce qu'il a vu. « Vingt constituants, a-t-il écrit, ont été embarqués pour la France ou pour le Piémont, le 1er octobre; quinze compromis sont partis par le paquebot du 5, et trois autres un peu plus tard. La catégorie des chefs de corps n'a donné lieu qu'à deux départs; celle des amnistiés récidivistes s'est réduite à un seul. Nous ne comptons point dans ce petit nombre ceux qui avaient commencé par s'exiler volontairement, et qui reçurent interdiction de revenir dans les domaines du Saint-Siége. »

pouvaient repasser la frontière, et là s'est bornée cette réaction papiste de 1849, dont on a fait si grand bruit dans la presse de Piémont, de France et d'Angleterre. Ne valait-il pas mieux inscrire de suite ces quelques noms sur une liste à part, puisqu'on aurait cru dangereux de les ignorer, et donner tout d'abord en parole la grâce généreuse qu'on devait donner en réalité? Qui eût osé signaler dans ce fait un excès de rigueur? Est-ce l'Autriche, qui excluait quatre-vingt-six noms en Lombardie? Est-ce le Piémont, dont le drapeau, qui ne connaissait encore que l'humiliation généreuse de la défaite, cachait déjà les futurs vainqueurs d'Ancône et des Abruzzes, et qui n'avait accordé aux Génois rebelles qu'une amnistie avec dix exceptions nominatives[1]? Est-ce la France, qui nourrissait en Afrique toute une colonie de déportés sans jugement, que le coup d'État du 2 décembre allait rendre plus florissante? Est-ce l'Angleterre, qui pendait ses *protégés* des îles Ioniennes, entassait ses chartistes pour l'Australie, forçait deux millions d'Irlandais à s'expatrier sous peine de mourir de faim, et se préparait à dépasser contre ses sujets révoltés de l'Inde les horreurs des plus épouvantables guerres civiles?

Loin de nous cependant la pensée de nous étonner ou de nous plaindre de ce que l'esprit public ait accablé

[1] *La Gazette piémontaise* du 25 juillet 1849 publiait leurs noms. C'étaient Joseph Avezzana que nous devions retrouver derrière les barricades de Rome, le marquis Cambiaso, l'avocat Campanella, l'avocat David Morchio, l'avocat Lazzoli, l'avocat Pellegrini, Costentino Reta, Nicolo, Borsini, Jean-Baptiste Albertini. Ces exclus de l'armistie restaient tous sous le coup d'une condamnation à mort.

tout d'abord de sa défaveur une amnistie qui semblait retirée en même temps que donnée! Ce fut la faute, et la faute sévèrement expiée du gouvernement romain de cette époque, de susciter ainsi les apparences contre lui et de vouloir se poser en impitoyable, quand il fesait à peine le nécessaire pour se défendre! On se hâta de le prendre au mot avec ses restrictions qui menaçaient à peu près tout le monde, et l'on affirma dans les journaux que tous ceux qui n'étaient pas compris dans l'amnistie seraient persécutés et condamnés. Comment deviner en effet qu'un gouvernement allait se contenter de prévenir solennellement ses adversaires qu'il leur refusait le pardon? Comment croire qu'il se bornerait à faire peur, après avoir annoncé qu'il voulait faire justice? Ce sont-là des procédés de pensionnat qui peuvent produire quelque impression en Italie, mais que dédaigne une politique plus éclairée. Nous rions des Chinois qui s'attendaient à voir reculer nos soldats devant de grotesques images de supplices peintes sur leurs remparts: la loi, la loi romaine surtout, qui n'a pas perdu sous les papes le droit de s'appeler la raison écrite, ne doit jamais passer pour un puéril épouvantail.

L'amnistie des trois cardinaux ne fut en réalité pas autre chose. Elle ne donna aucune sérieuse garantie au gouvernement restauré, mais elle fournit de terribles armes à la prévention publique. La rédaction de cet acte fut-elle influencée comme celle du *Motu proprio* par la lettre à Edgard Ney? Nous ne saurions ni le révoquer en doute, ni en apporter la preuve. Sous cette affectation à

rappeler dans un acte de clémence qu'on ne renonce pas aux droits de la justice, se trahit visiblement une préoccupation d'indépendance à l'endroit du premier des conseils dictés par le Prince-Président.

Nous ne comprendrions pas, à vrai dire, pourquoi le Pape serait moins jaloux que tout autre souverain de paraître n'obéir, surtout en faisant grâce, qu'aux inspirations de son cœur. Il y a malheureusement d'autres proscrits, de par le monde, que les proscrits des États Romains. Que la diplomatie demande donc au czar de rendre une patrie à ces milliers de Polonais qui ont déjà subi trente ans d'exil au milieu de nous, pour avoir osé réclamer en 1831 les promesses de 1815! On ne l'a pas osé en 1856, alors que la Russie était vaincue, et que la France et l'Angleterre siégeaient en victorieuses au Congrès de Paris. Est-on curieux de savoir pourquoi? « Quand nous avons vu, répondait lord Palmerston aux reproches de lord Lindhurst, que toute démarche de notre part donnerait lieu à de fâcheuses interprétations en Russie; qu'on nous soupçonnait de vouloir intervenir dans les actes de clémence que l'empereur de Russie a droit d'exercer à son loisir, et qui eussent perdu de leur mérite si on les avait crus accordés à l'instigation des puissances, les gouvernements français et anglais n'ont pas dit un mot de la Pologne [1]. »

Admettons, en effet, qu'il ne dût pas être dit un mot de la Pologne, bien que sa cause aurait été légitimement

[1] Séance de la Chambre des lords du 11 juillet 1856.

appelée, puisque la Russie comparaissait devant l'Europe : on nous accordera, tout au moins, que les États Romains n'avaient aucun titre à se croire justiciables de l'alliance formée en vue de la question d'Orient entre la France, l'Angleterre et le Piémont. Or, qui nous révèlera pourquoi il en fut tant et si hostilement parlé? A quelle nécessité, à quel danger public, à quel intérêt, à quel prétexte, à quelle pensée machiavélique répondait cette initiative insolite qui devait aboutir en trois ans à la dépossession du Pape par Victor-Emmanuel? Pourquoi de si délicats ménagements envers le czar et une si brutale mise en demeure vis-à-vis du Saint-Père? Etait-ce parce qu'au moment où le sort restait indécis entre les deux camps, et où le poëme de la guerre de Troie semblait prêt à recommencer sous les murs de Sébastopol, Rome avait solennellement prié pour notre victoire? Ou serait-ce tout misérablement parce que l'oppresseur de la Pologne est un des plus puissants monarques de la terre et que le Souverain pontife est un des plus faibles?

Quoique l'histoire puisse dire plus tard de ce mystère, constatons qu'en dépit des appréhensions de son entourage, et des termes du décret d'amnistie, l'âme du Pontife était toute à la miséricorde. Elle n'avait pas changé depuis l'acte du 16 juillet 1846 ; c'était encore la paix du cœur, comme il disait alors, qu'il voulait offrir à ses sujets égarés. Aucun dépit, aucune amertume ne troublaient la sérénité de son âme, quand il était question devant lui de ceux qui l'avaient le plus odieusement trahi. Dans ses conversations comme dans ses actes pu-

blics, il ne parlait des Romains qu'avec la tendresse et l'inquiétude d'un père éloigné par force de ses enfants. Livré à lui-même, Pie IX eût sans doute fait rechercher et punir quelques misérables, tels que les assassins de Rossi et ceux qui avaient massacré des prêtres dans le cloître de Sainte-Calixte, mais il eût couvert tout le reste du plus généreux oubli. Pardonner, c'était céder à son cœur; s'engager à pardonner, c'était céder à des exigences étrangères impérieusement formulées devant son peuple : il préféra accorder le pardon et refuser l'engagement.

« Aucune vengeance, écrivait sept ans plus tard M. de Rayneval, qui n'avait pas cessé de représenter la France auprès du Saint-Père, n'a été exercée contre ceux qui ont provoqué la chute du gouvernement pontifical, aucune mesure de rigueur n'a été adoptée contre eux. Le Pape s'est contenté de les priver du pouvoir de mal faire en les bannissant du pays. Aucun emprisonnement, aucun procès n'a eu lieu, si ce n'est exceptionnellement par suite de l'obstination de certains individus qui, insistant pour qu'ils fussent jugés, ont été condamnés et punis par la remise d'un passeport[1]. » C'est ainsi qu'au rebours de tant de souverains auxquels l'histoire reproche de n'avoir été prodigues que de leur parole, Pie IX peut se vanter d'avoir donné plus qu'il n'avait promis, en fait de clémence comme en fait de liberté.

[1] Rapport de M. le comte de Rayneval, à M. le comte Walewski, ministre des affaires étrangères de France. (14 mai 1856.)

Cette brûlante question du *Motu proprio* et de l'amnistie, qui se débattait avec tant de bruit dans les journaux pendant les vacances parlementaires, allait enfin être portée devant l'Assemblée. La lettre du Président de la République, insérée depuis un mois au *Moniteur*, semblait devoir figurer au débat comme pièce principale. Épreuve redoutable pour la majorité législative! Adopter le programme napoléonien, c'était rompre de suite avec le Pape et les puissances catholiques réunies à Gaëte; c'était priver la République tout à la fois de l'appui du clergé, et de l'adhésion de l'Europe, c'est-à-dire d'une des principales forces de l'ordre au dedans et de la seule garantie de paix au dehors. D'un autre côté, repousser par un vote formel l'initiative prise avec tant d'éclat par le Prince-Président, c'était risquer la guerre entre les deux pouvoirs, et jeter l'élu du 10 décembre dans les bras de ses plus dangereux conseillers. Les représentants se partageaient entre ces deux résolutions extrêmes : la première vivement recommandée par les familiers de l'Élysée; la seconde adoptée, quoique à regret, par beaucoup de bons esprits; l'une et l'autre répugnant également à cette masse intelligente et modérée qui a formé, sous tous les régimes parlementaires, comme le centre de gravité du gouvernement.

Restait un seul parti à prendre, difficile sans doute, mais possible, si l'on pouvait compter tout à la fois sur la sagesse de la majorité et sur le désintéressement du Président. Ce parti consistait à considérer la lettre à Edgard Ney comme un document personnel, extra-officiel tout au

moins, que la représentation nationale n'avait point à condamner sans doute, mais qu'elle n'avait pas non plus à répéter comme la formule obligée de sa politique. En un mot, entre les périls presque égaux de l'adoption ou du rejet catégorique de cette lettre, précédés du scandale inévitable de la discussion, les chefs de la majorité avaient conseillé le silence. Le plus sûr moyen de ne l'approuver ni de la combattre, c'était évidemment de n'en rien dire. On serait toujours à temps, avaient-ils pensé, de répondre individuellement aux provocations qui ne manqueraient pas de venir de divers côtés; mais on refuserait énergiquement, au ministère comme à la Montagne, le droit d'engager l'Assemblée pour ou contre les intentions du Président.

Telle n'était pas malheureusement l'opinion qui dominait à l'Élysée. Aussi n'épargnait-on aucun effort pour obtenir de M. Thiers, chargé de faire le rapport sur les crédits extraordinaires demandés pour le corps expéditionnaire de la Méditerranée, qu'il confondît dans une même approbation la lettre et la politique suivie jusqu'à ce jour par le gouvernement. Rien ne put décider cet homme d'État à une imprudence qui eût retardé peut-être de plusieurs années le retour du Pape dans sa capitale. Moins que personne, sans doute, il eût approuvé de voir rétablir à Rome une administration trop défectueuse. Nous avions le droit de conseiller le Saint-Père, de le conseiller respectueusement, quoique avec insistance; mais des conseils donnés en plein *Moniteur* lui semblaient d'injustifiables réprimandes. En principe, notre droit d'im-

poser quoique ce soit à un souverain indépendant était nul. En fait, quelle plus lourde faute pouvions-nous commettre que d'aller affaiblir un gouvernement que nous avions considéré comme un devoir de relever? Si par impossible il venait à céder, ne voyait-on pas que la responsabilité de l'expérience retomberait sur nous? Etions-nous jaloux de voir ses embarras, ses dangers, devenir les nôtres, et de sacrifier ainsi, pour une vaine recherche de popularité, le mérite de notre expédition devant l'Europe et le fruit de notre politique devant la catholicité? Un jour, entre autres, M. Thiers avait répondu avec une franchise intraitable à la question directe de savoir ce qu'il pensait en définitive sur ce grave incident de la lettre : « Je pense qu'il est des plus fâcheux, et que le mieux à souhaiter serait que le public pût l'oublier; mais pour cela il faut commencer par l'oublier nous-mêmes! »

C'est l'exemple qu'il ne craignit pas de donner pour son compte dans son mémorable rapport du 13 octobre. Les motifs et surtout les conséquences de notre intervention lui parurent les seuls sujets à traiter utilement devant l'Assemblée. Parmi ces conséquences, les unes étaient déjà réalisées, les autres seulement en espérance. Les premières étaient-elles bonnes, honorables, conformes au but qu'on se proposait? Que désirer encore pour que les secondes répondissent aux intentions que l'Assemblée avait eues en ordonnant l'expédition? Tels étaient les seuls côtés du débat que M. Thiers consentit à aborder.

Ici nous demandons la permission de déroger aux habitudes des précédents chapitres, et de remplacer l'ana-

lyse de ce document par le document lui-même. Le nom dont il est signé, ceux des membres de la commission dont il exprime l'opinion[1], l'énorme majorité qui l'a consacré de son vote, les graves conséquences gouvernementales qui en sortirent au bout de peu de jours, tout le désigne comme l'événement de cette époque et comme la pièce principale de ce récit. C'est la vraie politique de la France dans la question du pouvoir temporel des Papes, mise en lumière par l'homme d'État le plus populaire du parti libéral et sanctionnée par l'Assemblée la plus librement élue que la France ait jamais connue.

... Lorsqu'il y a trois années, dit M. Thiers au nom de la Commission, un noble pontife, si cruellement récompensé de ses intentions généreuses, a donné du haut du Vatican le signal des réformes politiques et sociales aux princes italiens, tous les hommes éclairés ont fait des vœux pour que l'Italie entrât avec prudence dans la voie qui lui était ouverte par Pie IX; qu'elle y marchât avec mesure et avec suite; qu'elle ne compromit pas encore une fois ses destinées par une imprudente précipitation; que, dans quelques-uns des États qui la composent, elle se contentât de réformes administratives, moyen de se préparer plus tard aux réformes politiques; que, dans les plus avancés d'entre eux, elle ne songeât pas à dépasser les limites de la monarchie représentative, dont elle était à peine capable de supporter les difficultés; que dans tous elle prît des habitudes de concorde et d'union, de manière à se procurer, à défaut de l'unité italienne qu'il ne dépendait pas d'elle de se donner, les avantages d'une forte confédération; et que surtout elle ne tentât pas imprudemment une guerre

[1] Cette commission était composée de MM. Molé, *président*, de Broglie, de Montalembert, d'Hautpoul, Beugnot, Cassbianca, Janvier, de la Moscowa, Chaper, Hubert Delisle, de Lagrénée, Thuriot de la Rosière, Victor Hugo et Thiers, *rapporteur*.

d'indépendance, guerre intempestive, sans espérance pour elle, tant que l'Europe n'aurait pas le malheur d'être engagée dans une guerre générale ; et enfin, que si cette guerre d'indépendance naissait de circonstances plus fortes que la volonté des hommes, tous les Italiens, unis à leurs gouvernements, renonçassent à de misérables discordes intérieures, pour accourir sur le Pô et sur l'Adige.

Tels étaient, disons-nous, les vœux des hommes éclairés, amis de la vraie liberté, amis surtout de cette intéressante et belle Italie, qui est pour tous les esprits élevés une seconde patrie. Et ces vœux ne sont pas de ces vœux formés après coup, fruits d'une prudence tardive, qui ne s'éclaire qu'après les événements ; mais ils ont été formulés à cette tribune, quand elle s'élevait dans une enceinte voisine, en présence d'un trône qui n'est plus, et quand nous étions tous pleins d'espérance à l'aspect d'un mouvement général, qui s'étendait de Naples à Berlin et à Vienne, et qui malheureusement, au lieu des bienfaits qu'il promettait, n'a donné que des tempêtes. (Nombreuses marques d'approbation à droite.)

Une faction désordonnée, qui a mis la satisfaction de ses passions bien au-dessus de l'intérêt vrai de sa cause, s'est emparée de l'Italie et l'a précipitée dans un abîme... (Vives dénégations à l'extrême gauche.)

Une voix. Ce n'est pas vrai !

A droite. Si ! si ! — Très-bien ! très-bien !... — C'est très-vrai ! c'est de l'histoire ! instruisez-vous.

M. Antony Thouret. *Une faction* fondée sur le suffrage universel en France ! (Adhésion à gauche.)

M. Vast-Vimeux. C'est une question brûlante sans doute ; mais écoutez le rapport, nous n'en sommes pas à la discussion.

M. le Rapporteur. Partout elle a excité les peuples à demander des institutions sans rapport avec l'état des esprits et des mœurs, elle a poussé jusqu'à la forme républicaine des populations qui étaient dans ce moment incapables de s'élever au-dessus des libertés municipales et provinciales. Elle a fait plus : elle a commis la faute qu'il fallait le plus redouter, celle qui devait tout perdre ; elle a provoqué intempestivement la guerre

de l'indépendance, et, cette faute commise, elle y a ajouté la faute plus grave encore de tourner contre les gouvernements de l'Italie les bras des peuples italiens, qu'il fallait réunir exclusivement contre le redoutable ennemi qu'on avait si follement provoqué.

La suite de ces fautes, vous la connaissez. L'Autriche, usant du droit incontestable de la guerre, a reconquis la Lombardie, envahi le Piémont, les duchés de Parme et de Modène, la Toscane, une partie des États romains. L'indépendance de l'Italie, loin d'avoir fait des progrès, a rétrogradé. Sa liberté n'a pas moins rétrogradé que son indépendance. (Réclamations à gauche.)

A droite. C'est de l'histoire !

M. le Rapporteur. Messieurs, quand nous discuterons, je pourrai répliquer à vos interruptions ; mais mon rapport, et je ne suis autorisé qu'à vous lire mon rapport, ne peut pas vous répondre ; il faut donc m'écouter.

A droite. Très-bien ! très-bien ! (Exclamations à gauche.)

M. le Président. Allons, écoutez donc ! Vous vous croyez obligés d'interrompre ; cela n'amène aucun résultat. (Rire approbatif à droite. — Nouvelles exclamations à gauche.) Vous croiriez donc vous compromettre si vous écoutiez ? (Nouveaux rires approbatifs. — Rumeurs nouvelles à l'extrême gauche.) Jamais, dans les anciennes assemblées, on n'a interrompu un rapport.

M. Sage. Nous sommes dans une assemblée républicaine ! (Exclamations et rires à droite.)

M. Leverrier. Le désordre est donc, selon vous, inséparable de la République ? (Rire d'assentiment sur plusieurs bancs.)

M. le Président. Est-ce que, par hasard, assemblée républicaine voudrait dire assemblée indisciplinée ? (Vive approbation.)

M. le Rapporteur. La suite de ces fautes, vous la connaissez. L'Autriche, usant du droit incontestable de la guerre, a reconquis la Lombardie, envahi le Piémont, les duchés de Parme et de Modène, la Toscane, une partie des États romains. Les gouvernements, mal récompensés des concessions qu'ils avaient

faites, n'ont pas été portés à les renouveler; les ennemis des réformes libérales ont trouvé dans les excès commis des arguments puissants; les hommes éclairés ont été découragés, et les masses, si dangereusement déchaînées, ont été ramenées par la force matérielle à une dure soumission.

Cependant, au milieu de ce vaste naufrage, fallait-il désespérer entièrement? N'y avait-il pas quelques débris à recueillir? N'y avait-il pas à sauver quelques-unes des espérances conçues en 1847? N'y avait-il pas quelques efforts à faire, pour rétablir en Italie un équilibre sur lequel toutes les puissances ont le droit de veiller, et qui était rompu au profit de l'une d'elles, par la faute de ceux qui l'avaient attaquée?

La France l'a pensé ainsi, et c'est là l'origine et la cause de son expédition à Rome, expédition qu'on ne peut bien juger qu'en remontant aux circonstances qui l'ont produite.

L'Autriche, après la bataille de Novare, allait poursuivre les conséquences de sa victoire contre les États d'Italie, qui lui avaient déclaré la guerre, et marcher sur Parme, Florence, Bologne et Rome. De déplorables désordres, commis dans les États romains, y donnaient plus qu'ailleurs prétexte à son intervention. Les puissances catholiques s'étaient réunies à Gaëte pour concerter le rétablissement d'une autorité qui est nécessaire à l'univers chrétien. En effet, sans l'autorité du Souverain Pontife, l'unité catholique se dissoudrait; sans cette unité, le catholicisme périrait au milieu des sectes, et le monde moral, déjà si fortement ébranlé, serait bouleversé de fond en comble. (Mouvement.)

A droite. Très-bien! (Murmures à gauche.)

M. le Président. N'interrompez donc pas!

M. Antony Thouret. Si vous voulez que la gauche soit calme, il faut que la droite s'abstienne; si on ne veut pas qu'il y ait d'improbation, il ne faut pas qu'il y ait d'approbation.

M. le Président. On n'a rien dit. Jamais une approbation n'a été interruption.

M. le Rapporteur, continuant. Mais l'unité catholique, qui exige une certaine soumission religieuse de la part des nations chrétiennes, serait inacceptable, si le Pontife qui en est le dé-

positaire n'était complétement indépendant; si, au milieu du territoire que les siècles lui ont assigné, que toutes les nations lui ont maintenu, un autre souverain, prince ou peuple, s'élevait pour lui dicter des lois. Pour le pontificat, il n'y a d'indépendance que la souveraineté même. C'est là un intérêt du premier ordre, qui doit faire taire les intérêts particuliers des nations, comme dans un État l'intérêt public fait taire les intérêts individuels, et il autorisait suffisamment les puissances catholiques à rétablir Pie IX sur son siége pontifical.

Une armée autrichienne étant prête à se rendre à Rome, soit pour user du droit de la guerre, soit pour satisfaire au vœu des nations catholiques, la question s'est élevée de savoir si la France devait se prêter à ce que l'Autriche poussât son invasion jusqu'à Rome, et dominât ainsi moralement et matériellement presque toute l'Italie. Il n'y avait que deux moyens de l'en empêcher : ou la guerre ou l'occupation de Rome par une armée française. La guerre était un moyen dont notre gouvernement, dans le moment de ses plus grandes ardeurs pour l'indépendance de l'Italie, et lorsqu'il y avait des chances de succès, puisque les Autrichiens étaient rejetés au delà de l'Adige, n'avait pas usé. Il eût été insensé d'y penser, quand l'occasion favorable était manquée, quand une plus juste appréciation des intérêts de la France avait succédé dans les esprits à de dangereux entraînements. La guerre mise à part, il restait un moyen, un seul, c'est que la France allât elle-même satisfaire au grand intérêt des nations catholiques, en rétablissant sur son trône le Souverain Pontife. (Interruption à l'extrême gauche.)

Une voix. Il fallait le dire!

M. le Rapporteur. L'Autriche n'avait plus alors aucun motif de se rendre à Rome, à moins qu'elle ne prétendît donner à sa victoire des conséquences qu'elle a eu, du reste, la sagesse de ne pas vouloir lui donner.

Il fallait donc ou arrêter l'Autriche par les armes, ce qu'aucun parti en France n'avait voulu ni fait quand il occupait le pouvoir, ou remplir la tâche que l'univers chrétien désirait voir accomplie par l'une des grandes puissances catholiques.

C'était le triple intérêt de la France, de la chrétienté et de la liberté italienne qu'il en fût ainsi.

A l'extrême gauche, ironiquement. Bien ! très-bien !

M. LE RAPPORTEUR. C'était l'intérêt de la France, car l'équilibre des influences, rompu en Italie au profit de l'Autriche, était rétabli dans une certaine mesure, si les Français étaient à Rome, tandis que les Autrichiens étaient à Modène, à Parme, à Florence, à Alexandrie.

C'était l'intérêt de la chrétienté, car l'intérêt véritable de la chrétienté, c'est que le Souverain Pontife soit vraiment indépendant. Or son indépendance avait moins à souffrir par l'action de la France, qui ne possède rien en Italie, que par l'action de l'Autriche, qui en possède une grande partie, et qui domine de son influence ce qu'elle ne possède pas.

C'était enfin l'intérêt de la liberté italienne ; car, bien que l'Autriche ait elle-même subi une révolution fondamentale, bien que de nouvelles idées président à la direction de son gouvernement, il est évident que l'irritation toute naturelle d'une lutte récente avec les peuples italiens, la crainte de nouveaux bouleversements dans un pays où elle a de si grands intérêts, le désir de contenir dans d'étroites limites une liberté qui avait produit de si terribles bouleversements, devaient la porter à laisser restreindre cette liberté au delà de la mesure que comportaient les circonstances, peut-être même à laisser s'accomplir tout entière une contre-révolution dont d'indignes excès n'avaient que trop fourni le prétexte. En un mot, sans rechercher quelle est la mesure de liberté désirable et possible pour les Italiens, question fort grave qu'il est inutile de traiter ici, on conviendra que cette mesure devait être plus restreinte sous l'influence des Autrichiens que sous celle des Français.

Il me semble donc que dans l'intérêt français, catholique et libéral, il n'y avait pas à hésiter, et qu'il valait mieux qu'une intervention, rendue inévitable par les fautes qui avaient perdu l'Italie, eût lieu par les armes de la France plutôt que par les armes de l'Autriche.

Il pouvait, sans doute, en résulter des difficultés, des dé-

penses, du sang versé, et c'était, nous en convenons, une considération grave. Mais si c'est une considération qui peut être sérieusement alléguée par ces esprits prudents et sages qui, dans l'état du monde, ne veulent à aucun degré compromettre la France dans les affaires extérieures, elle ne saurait être alléguée par ceux qui voudraient verser tout le sang et tous les trésors de la France pour la propagande la plus folle, la plus stérile, la plus impuissante.

Il est étrange, en effet, qu'on veuille risquer l'existence même du pays dans une lutte formidable pour imposer à tous les peuples une forme unique de gouvernement, et qu'on refuse un effort modéré pour maintenir l'équilibre des influences européennes, pour empêcher une contre-révolution complète dans une contrée qui nous intéresse à un aussi haut degré que l'Italie. Toutefois, si les efforts que devait coûter l'expédition romaine ne sont pas un argument acceptable de la part de ceux qui proposent si souvent la guerre générale à propos des moindres incidents, cet argument mérite d'être accueilli de la part de ceux qui croient que la France doit, pour longtemps encore, tant que les alliances européennes seront combinées comme elles le sont aujourd'hui, restreindre plutôt qu'étendre son action. Mais à ceux-là nous dirons que, si la France était restée immobile, renfermée chez elle, et laissant volontairement à l'Autriche le soin de tout faire, de tout décider en Italie, peut être qu'ils auraient regretté eux-mêmes, en présence des faits, un système d'inertie poussé à ce degré d'abnégation.

Entre ceux qui voudraient qu'au moindre événement la France se jetât comme un torrent dévastateur au milieu des affaires européennes, et ceux qui voudraient que, renfermée chez elle, elle ne se mêlât plus de rien, il y avait un milieu, un milieu sage et pratique, c'était que la France, puisque les fautes d'une faction avaient amené les armées étrangères en Italie, y parût aussi pour exercer sa part d'influence, y faire sa part de bien, y diminuer la part inévitable du mal, et sauver du naufrage de la liberté italienne quelques-unes des espérances conçues à l'avénement de Pie IX.

C'est ce que la France a exécuté sagement et résolûment tout à la fois.

Il est vrai qu'en envoyant une armée, elle avait à agir contre une république. Cette considération rendait-elle sacré le gouvernement institué au Capitole? Nous ne le croyons pas. Notre Constitution, défectueuse en plus d'un point (oh! oh! — Rires ironiques aux bancs extrêmes), notre Constitution, défectueuse en plus d'un point (ce qu'il est permis de dire, puisqu'elle a elle-même prévu et stipulé sa révision), notre Constitution aurait méconnu toute raison, si elle avait entendu que telle ou telle forme de gouvernement rendrait un État voisin odieux ou sacré pour nous. On est ami ou ennemi d'un gouvernement non en raison de sa forme, mais de sa conduite. Aussi la Constitution s'est-elle bornée à déclarer que la France ne prendrait les armes contre la liberté et la nationalité d'aucun peuple étranger.

Ce texte résout pour nous la question constitutionnelle. La France, en allant à Rome, y est-elle allée pour nuire à la liberté de l'Italie, et, en particulier, du peuple romain? Les faits, à cet égard, parlent assez haut pour rendre la réponse facile. (Oui! oui! — Assentiment ironique à l'extrême gauche.)

M. Antony Thouret. C'est vrai! les faits parlent assez haut! (Très-bien!)

M. le Rapporteur. Les faits parlent assez haut pour rendre la réponse facile. Aujourd'hui, en effet, on se récrie contre les résultats obtenus, on trouve qu'on n'a pas assez vaincu, à Rome, le mauvais vouloir du parti hostile à la liberté; qu'on n'a pas obtenu du gouvernement pontifical assez de clémence ou assez de liberté politique. On convient donc que la France est placée en présence d'influences contraires avec lesquelles elle est en lutte pour se faire donner ce qu'on lui concède. Elle n'est donc pas à Rome contre la liberté italienne, mais pour elle. (Réclamations à l'extrême gauche. — Assentiment à droite.)

Une voix à gauche. C'est du Loyola! (Bruit.)

M. le Rapporteur. Messieurs, je vous ai déjà dit que nous discuterions prochainement.

A l'extrême gauche. Très-bien! Nous verrons.

M. le Rapporteur. Vous savez par expérience que vos objections n'ont pas l'habitude de m'interdire la parole, et que je vous réponds. (Oh! oh! — Exclamations à gauche.) Eh bien, pourquoi ne pas attendre le jour où je pourrai vous répondre?

A gauche. Oui! oui!

M. le Président. C'est une impatience déplacée.

Voix nombreuses à droite. Écoutez donc!

M. le Rapporteur. La France n'est donc pas à Rome contre la liberté italienne, mais pour elle.

On peut penser qu'elle ne fait pas assez, soit; mais enfin elle agit pour, et non pas contre: l'esprit de la Constitution n'est donc violé à aucun degré. (Violentes réclamations à l'extrême gauche.)

A droite. C'est un 13 juin!

M. le Président. Faites donc silence! Quelle intempérance de langage!

M. le Rapporteur. Ainsi toutes les raisons politiques, morales, religieuses, devaient porter la France à intervenir à Rome. Elle y a envoyé une armée. La faction qui a dirigé depuis deux ans les destinées de l'Italie, au lieu de prendre la France pour arbitre, lui a violemment résisté. Nos soldats, toujours dignes d'eux-mêmes, ont emporté tous les obstacles, comme ils faisaient jadis à Lodi et à Arcole; mais, plus que jamais sages et disciplinés, ils ont mérité l'admiration de l'Europe par la régularité et l'humanité de leur conduite (Très-bien!); et n'aurions-nous obtenu de notre expédition que cette nouvelle manifestation des vertus guerrières de notre armée, nous ne devrions pas avoir de regrets, car, pour nous, au milieu des douleurs que nous inspire le spectacle du temps, la conduite de nos soldats a été une véritable consolation patriotique. (Très-bien! très-bien! — Acclamations sur les bancs de la majorité.)

M. Aimé, s'adressant à l'extrême gauche. Vous devriez siffler comme à la Porte-Saint-Martin!

M. Pascal Duprat. La gloire est pour l'armée, la honte pour le gouvernement. (Allons donc!) C'est une de vos belles paroles, monsieur le président, que je cite.

M. le Rapporteur. La France, une fois présente à Rome par son armée, n'y pouvait commettre l'inconséquence de violenter elle-même le Saint-Père, qu'elle venait délivrer de la violence d'une faction. Elle a dû lui rendre son trône et sa liberté, sa liberté pleine et entière, car telle était sa mission. Mais elle tenait des circonstances un droit, un droit qu'on n'a que très-rarement, celui des conseils. Si, dans les circonstances ordinaires, un souverain se permettait de dire à un autre : Vous vous conduisez mal ; comportez-vous de telle ou telle manière, il commettrait à la fois une inconvenance et une usurpation. Mais un souverain qui est venu en rétablir un autre, dans un intérêt commun d'ordre, d'humanité, de religion, d'équilibre politique, trouve dans la gravité des circonstances qui l'ont amené, dans le service rendu, le droit de donner un conseil. La France, en faisant un effort, effort qu'il faut mesurer non à la difficulté d'emporter quelques bastions, difficulté qui heureusement n'en est pas une pour son armée, mais aux difficultés politiques que peut entraîner une entreprise de ce genre ; la France, disons-nous, en faisant un tel effort, avait le droit de supplier le Saint-Père... (Interruption à l'extrême gauche.)

Un membre à gauche. Supplier à genoux !

Un autre membre. C'est un langage de capucin. M. de Montalembert doit être satisfait. (Agitation.)

A droite. Il n'y a rien de sacré pour eux ; vous verrez qu'il faudra dire le citoyen Pape !

M. le Rapporteur. Je suis étonné de l'interruption ; je suis étonné qu'on ait assez peu de fierté pour ne pas comprendre la valeur des expressions quand il s'agit d'une puissance qui n'a pas une armée de cinq cent mille hommes. (Très-bien ! très-bien ! — Bruit à l'extrême gauche.)

M. le Président, s'adressant à l'extrême gauche. A quoi peuvent mener ces interruptions ? Dans quel intérêt les fait-on ? Ecoutez donc, c'est votre devoir, le silence ne compromet personne, et souvent une parole imprudente compromet. (Rires à droite. — Rumeurs à gauche.)

Une voix. La maxime est bonne !

M. le Président. Je suis bien obligé de parler souvent, pas aussi souvent que vous. (Nouveaux rires.) Quelquefois c'est une succession inconcevable d'interruptions ; mon office est de les constater, de les mettre en évidence ; c'est la seule réparation, c'est celle que je dois à l'Assemblée. (Très-bien ! très-bien !)

(S'adressant toujours à l'extrême gauche.) Vous ne savez pas vous contenir un instant !

M. Antony Thourst. Ce n'est pas facile.

M. le Président. Je vous demande pardon, c'est facile.

M. le Rapporteur. Est-ce que vous croyez que vous ne mettez pas souvent notre patience à une rude épreuve ? (Oh ! oh ! — Rumeurs nouvelles à l'extrême gauche.)

Je reprends.

La France, en faisant un tel effort, avait le droit de supplier le Saint-Père de prendre les moyens convenables pour satisfaire ses peuples et pour apaiser ce qu'il avait chez eux de mécontentements légitimes. Elle avait droit de lui conseiller les réformes qui pouvaient, en réconciliant les habitants des États romains avec la souveraineté pontificale, la dispenser de revenir elle-même à Rome, ou d'y laisser venir l'Autriche, deux moyens également regrettables pour tout le monde.

La France n'a trouvé le Saint-Père ni moins généreux, ni moins libéral qu'il l'était en 1847 ; mais les circonstances étaient malheureusement changées. Ceux qui avaient usé de ses bienfaits pour bouleverser l'Italie, pour chasser de leur capitale les princes les plus libéraux, avaient produit un redoublement de préjugés chez tous les ennemis de la liberté italienne, dont Pie IX, au début de son règne, avait si courageusement affronté les répugnances. Ne pas rouvrir la source d'où avaient découlé tant de maux, était devenu la préoccupation exclusive de presque tous les hommes qui concourent au gouvernement romain. Les difficultés, grandes à l'origine de la liberté romaine, étaient donc singulièrement accrues par l'usage de cette liberté pendant les deux années qui viennent de s'écouler.

La France a dû dire que s'il y avait danger de bouleversement à dépasser la mesure de liberté qui convient à un peuple,

il y avait danger aussi de rester en deçà de cette mesure, et qu'il y avait péril à accorder trop peu, comme à accorder trop. Elle a dû dire que l'administration romaine, telle qu'elle a existé jusqu'à l'avénement de Pie IX, était impossible à maintenir dans les États du Saint-Siége. Si on peut, en effet, contester aux Romains le droit de renverser, au nom de leur souveraineté, l'autorité temporelle du Pape, nécessaire à l'Europe chrétienne, on ne peut leur contester le droit d'avoir un gouvernement équitable, éclairé et conforme aux mœurs de notre époque. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Pie IX comprend parfaitement ces vérités, et un premier acte important vient d'émaner de sa volonté libre et réfléchie, c'est le *Motu proprio*, objet de si vives discussions. Votre commission a mûrement examiné cet acte, non pas qu'elle croie que la France a le droit de décider du mérite des institutions d'un peuple étranger... (Interruption bruyante à l'extrême gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Ces interruptions sont véritablement incroyables!

Plusieurs voix à droite, au rapporteur. Déposez le rapport, monsieur Thiers, cela mettra fin au scandale!

Voix nombreuses. Non! non! — Continuez!

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a le droit de se faire écouter. (Très-bien! très-bien!)

M. LE RAPPORTEUR. Mais la commission l'a examiné pour savoir si les conseils qu'elle était fondée à donner avaient porté des fruits tels qu'elle n'ait pas à regretter son intervention dans les affaires romaines.

Eh bien! en très-grande majorité, votre commission déclare qu'elle aperçoit dans le *Motu proprio* un premier bien très-réel, et dont une injuste prévention peut seule méconnaître la valeur. Cet acte, nous l'examinerons avec détail, au nom de votre commission, lorsque s'engagera devant vous la discussion à laquelle ce sujet doit donner lieu; mais nous bornant en ce moment à considérer le principe de cet acte, nous dirons qu'il donne les libertés municipales et provinciales désirables, et que, pour que ce qui regarde la liberté politique, celle qui

consiste à décider des affaires d'un pays, dans une ou deux assemblées, de concert avec le pouvoir exécutif, comme en Angleterre, par exemple, il est vrai que le *Motu proprio* n'en accorde point, ou du moins qu'il n'en donne que les premiers rudiments, sous la forme d'une consulte privée de voix délibérative. La question, dès lors, est de savoir si les États romains sont actuellement capables du régime que l'Angleterre est parvenue à se donner après deux siècles d'expérience et d'efforts. C'est là une question d'une immense gravité qu'il appartenait au Saint-Père de résoudre, et au sujet de laquelle il importait à lui et au monde chrétien de ne rien hasarder. Qu'il ait préféré en cela le parti de la prudence; qu'après les expériences qu'il vient de faire, il ait préféré ne pas rouvrir la carrière des agitations politiques pour un peuple qui s'y est montré si nouveau, nous ne nous reconnaissons pas le droit de l'en blâmer, et nous n'en voyons pas le motif.

Des libertés municipales et provinciales sont une première éducation par laquelle il est utile de faire passer un peuple, quand on ne veut pas le jeter prématurément et violemment dans la carrière orageuse de la liberté politique.

Maintenant, l'acte important qu'on appelle le *Motu proprio* suppose un ensemble de lois qui devront réformer la législation civile, assurer l'équité des tribunaux, amener une juste répartition des fonctions publiques entre les diverses classes de citoyens, procurer, en un mot, aux Romains les avantages d'un gouvernement sagement libéral. Ces lois sont annoncées, et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes.

Voix à gauche. Belle garantie!

Autre voix. Oh! le bon billet qu'a La Châtre! (Ah! ah! — Marques générales de dégoût.)

M. le Président. Véritablement, ces choses-là se qualifient d'elles-mêmes, et je suis heureux de ne pas savoir le nom de celui qui a dit une pareille grossièreté : c'est indécent! (Très-très-bien!)

M. le Rapporteur. Ces lois sont annoncées, et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes. Mais les conseils de la France devront être dirigés de manière à convertir en parole

efficace ce *Motu proprio*, et surtout à étendre la clémence du Pontife sur tous ceux qui peuvent être amnistiés sans danger pour l'ordre public.

Ce doit être l'œuvre d'une influence continuée avec patience, avec calme, avec respect (très-bien !), influence qui constituerait, nous le répétons, une prétention inadmissible, si des circonstances impérieuses ne nous avaient amenés à l'exercer, mais qui, renfermée dans les bornes convenables, est parfaitement compatible avec l'indépendance et la dignité du Saint-Siége. (Très-bien! très-bien!)

Mais, en présence des résultats obtenus, il nous est impossible de regretter que nos soldats soient au Vatican, lorsqu'ils y occupent la place qu'y occuperaient les soldats autrichiens; lorsqu'ils s'y sont conduits aussi vaillamment et aussi sagement qu'ils l'ont fait; lorsque enfin il est si notoire qu'ils y sauvent les principaux bienfaits que Pie IX avait libéralement dispensés à ses peuples lors de son avénement.

Maintenant, doivent-ils y être longtemps encore? Question actuellement difficile à résoudre, car il est impossible de dire le moment où le Pape pourra se passer de notre armée, dans un pays qui a été le théâtre de commotions si récentes. L'intérêt de la France est d'abréger le plus possible son occupation, car elle n'a voulu ni faire une conquête, ni exercer une domination usurpée. Elle a voulu accomplir en Italie la tâche qui appartenait nécessairement à l'une des puissances catholiques, celle de rétablir le Saint-Père, et de consolider son trône, en réconciliant, non sa personne, qui n'en avait pas besoin, mais son gouvernement avec la partie saine et éclairée de la population romaine, au moyen de sages et utiles réformes. Une portion de cette tâche est accomplie. Nous souhaitons que le reste s'accomplisse le plus tôt possible, et que nos troupes puissent bientôt laisser paisiblement établi, dans ses Etats, le Saint-Père qu'elles sont allées délivrer et non opprimer.

Le gouvernement a naturellement adopté pour les crédits demandés le terme de l'année, en se conformant aux règles financières. Pour le moment, il n'a pas cru, et nous ne croyons

pas plus que lui, pouvoir en assigner un autre. (Très-bien! très-bien! — Marques nombreuses d'une vive approbation. — M. le rapporteur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations de ses amis.)

Voix à gauche. Et la lettre du Président! pas un mot! (Agitation prolongée.)

Après ce fort et lumineux exposé des motifs et des résultats de notre intervention, la discussion s'engagea sur le vote des crédits demandés. Aux passions qui couvaient sous cette terrible question de Rome, aux interruptions acharnées qui avaient assailli le rapporteur, on pouvait prédire qu'elle serait ardente. « C'est un nouveau 13 juin, » disait un membre de la droite, pendant que la Montagne s'ameutait contre M. Thiers pour l'empêcher de continuer sa lecture. Mais M. Thiers, on vient de le voir, tenait la tribune comme le général Changarnier tenait la rue, et grâce au concours énergique du président Dupin, qui avait mis ses bons mots au service de la majorité, force resta en définitive à l'ordre et à la raison.

En sa qualité de ministre des affaires étrangères, M. de Tocqueville commença, comme au mois d'août, par produire devant l'Assemblée les pièces principales de son dossier diplomatique. Cédant à ce besoin de sincérité qui devant le mensonge convenu agite impérieusement les âmes honnêtes, il osa déclarer, en ouvrant le débat, que tous ceux, soit de la Constituante, soit de la Législative, qui avaient voté l'expédition de Rome avaient voulu le rétablissement de Pie IX. En venant annoncer aujourd'hui ce rétablissement comme la première conséquence

de notre victoire, le ministère avait donc le droit de dire qu'il n'avait trompé personne. Seulement, dans l'opinion unanime aussi de la majorité, le pouvoir temporel du Pape devait être restauré, mais non les abus de l'ancien régime clérical. Et le ministre rappelait quelle avait été notre attitude, soit dans les conférences de Gaëte, soit à Rome, énumérait les demandes de nos représentants, précisait pièces en main les points obtenus et ceux à obtenir, et finissait par approuver le *Motu proprio* comme le premier mot d'un régime libre dont il fallait chercher le généreux dernier mot dans la lettre du Président de la République.

Quant à l'amnistie de la commission provisoire, M. de Tocqueville refusait d'y reconnaître le cœur du Saint-Père et en appelait hardiment de son gouvernement à lui-même. En annonçant le *perdono* à ses sujets, Pie IX n'avait certainement pas voulu leur faire une promesse vaine : déjà plusieurs des maladroites restrictions mises à cet acte de clémence avaient été par son ordre écartées ou favorablement modifiées dans l'application. Ainsi, il restait vrai de dire, en dépit des exagérations furibondes des journaux, que la révolution romaine, commencée par la violence et l'assassinat, continuée par la violence et la folie, se terminait par une restauration, œuvre de la France, qui n'avait coûté à un seul homme, ni sa liberté, ni ses biens, ni sa vie.

La lettre à Edgard Ney, dont il n'avait été fait mention que par incidence, parut enfin à la tribune avec le premier député de la Montagne qui prit la parole. M. Ma-

thieu (de la Drôme) avoua qu'il se souciait médiocrement de ménager les scrupules constitutionnels de la majorité, à propos de cet acte du Président. Ces scrupules pouvaient bien être sincères, mais ils lui paraissaient plus sûrement tardifs. Puisqu'on avait trouvé bon au mois de mai que le pouvoir exécutif eut de sa propre autorité déclaré la guerre aux Romains, comment s'opposerait-on aujourd'hui à ce qu'il réglât lui-même les conditions de la paix? Eut-il été vraiment si difficile de deviner dans quel but M. Bonaparte envoyait une armée à Rome? Avait-on espéré que le combattant de Forli allait renier un des actes les plus honorables de sa vie, et outrager, par une si noire apostasie, la mémoire d'un frère mort à ses côtés en combattant pour la liberté italienne? La tactique des chefs de la majorité n'échappait point à M. Mathieu (de la Drôme). Voulant tout à la fois condamner la lettre et pardonner à celui qui l'avait écrite, le silence leur avait semblé le plus commode des expédients. Mais le Président accepterait-il ce dédaigneux pardon? Consentirait-il à se faire à Rome l'instrument d'une politique publiquement flétrie dans sa lettre du 18 août? Désavouerait-il le vote du 10 décembre, qui n'était au fond qu'une protestation de l'esprit national contre l'odieux système de la paix à tout prix? En choisissant un Bonaparte pour le représenter vis-à-vis de l'étranger, le peuple n'avait pas cédé à un sentiment de peur. Aurait-il peur, lui? Et les leçons, les insinuations, les calomnies de la presse religieuse, fallait-il aussi les dévorer en silence et leur donner raison? « Ah! pour qu'il en

fût ainsi, concluait le Montagnard, commencez par lui défendre de s'appeler Napoléon! »

M. Mathieu (de la Drôme) était destiné à apprendre, à peu d'années de là, que le Président n'avait point renoncé à s'appeler Napoléon. En attendant, son discours tout bonapartiste inquiéta la majorité, fut très-applaudi par l'extrême gauche et ne resta pas sans écho à l'Élysée.

L'ordre des inscriptions donnait la parole à M. Thuriot de la Rosière. Ancien attaché à la légation de Rome sous M. Rossi, ce membre distingué de la majorité était pour Pie IX tout à la fois un défenseur et un témoin. Dans un discours solide, étudié, diplomatique, il essaya de relever les esprits jusqu'aux principes mêmes de la question romaine. Qu'est-ce que l'État pontifical? se demandait-il. Est-ce un État né comme les autres de circonstances toutes politiques; formé, agrandi, défendu par l'effort persévérant d'un peuple ou d'une dynastie? Non; l'État pontifical est la création purement conventionnelle de l'Europe catholique, qui ne l'a destiné qu'à servir d'asile et comme d'enveloppe matérielle à l'autorité religieuse qui régit la chrétienté. Cet État ne doit rien aux populations romaines, elles n'ont dépensé pour lui, à aucune époque, ni leur sang ni leurs ressources. En revanche, il doit tout, ses provinces comme les monuments de sa capitale, aux nations filles de l'Église, et tout d'abord à la France, sa fille aînée. Et pourquoi ce souverain a-t-il toujours été traité au rebours des autres? Pourquoi se plaisait-on à lui donner des villes et des ter-

ritoires, quand l'usage était si général de se les enlever les uns aux autres? Parce qu'on n'avait pas été longtemps à reconnaître dans son indépendance, le plus nécessaire et le plus menacé des intérêts de la civilisation. Plus, en effet, un pouvoir est élevé, plus les sujets auxquels il s'adresse sont peu portés à la soumission, plus les décisions qu'il doit prendre sont graves et délicates, plus aussi les conditions de son indépendance doivent ressortir claires, certaines, incontestables. Or, quel pouvoir comparable à celui du vicaire de Dieu sur la terre? Quel empire plus difficile et plus insubordonné que celui des âmes? Quelles décisions plus importantes que les dogmes et la discipline d'une religion qui est celle du monde civilisé? Partout les souverains ont compris que ceux de leurs sujets qui rendent la justice en leur nom devaient présenter aux peuples un caractère au-dessus de tout soupçon, et ils ont concédé aux magistrats une part, et la meilleure, de leurs propres priviléges : l'inamovibilité. La plus haute magistrature religieuse aurait-elle droit à moins d'égards? Que le Pape ne soit plus souverain, qu'il soit assujetti à toutes les vicissitudes politiques et militaires d'un État où il ne serait plus maître, et bientôt de son autorité spirituelle, atteinte dans son principe et suspecte dans son action, il ne resterait qu'une vénérable mais impuissante prétention. Les consciences, qui ont un penchant si naturel à ne relever que d'elles-mêmes, se déclareraient affranchies ; les puissances temporelles, qui ont si souvent disputé à la cour de Rome le droit de gouverner l'Église chez elles, mettraient définitivement

l'Église dans l'État, et le monde moral, comme l'avait prédit M. Thiers, se dissoudrait dans les sectes.

Rome présentait en outre, suivant l'orateur, cette étrangeté unique dans l'histoire, que le souverain est choisi non par les sujets sur lesquels il règne, mais par des électeurs venus de tous les points du monde catholique. Quoi d'étonnant dès lors que le monde catholique ait réclamé de tout temps le droit de le défendre? Ne pourrait-on dire à la rigueur que l'État pontifical est la propriété indivise des peuples qui l'ont fondé? Sans doute, d'une raison d'être si particulière, d'une façon de vivre si exceptionnelle découlent pour les populations romaines quelques inévitables inconvénients; mais il en découle aussi quelques avantages. Le premier de tous, c'est d'avoir un grand gouvernement, et de garder la capitale du monde. Le second, c'est d'être inviolable dans leurs frontières, ou du moins d'être assuré que toute violation de leur territoire serait repoussée ou vengée par la coalition de la catholicité. Un troisième, qui est la conséquence du précédent, et que les habitants des campagnes apprécient vivement, en Italie surtout, c'est de ne supporter que de très-faibles impôts et d'être entièrement exempt du plus cruel de tous, l'impôt du sang.

Quant aux inconvénients, le premier, dans l'ordre des préventions, celui auquel on reproche de contenir tous les autres, c'est le gouvernement clérical lui-même, c'est-à-dire la nécessité pour les domaines de l'Église d'être plus ou moins gouvernés par des prêtres. Lan-

gueur dans l'administration, gestion financière assez inexpérimentée, abus judiciaires provenant du mélange de l'intérêt ecclésiastique avec l'intérêt laïque devant les tribunaux, telles seraient, d'après M. de la Rosière, les chances fâcheuses d'un gouvernement de cette nature. Le peuple romain a-t-il droit, pour s'en affranchir, de renverser l'État tout entier? Mais son souverain est aussi le nôtre; mais une révolution à Rome, c'est la révolution dans l'Église, la révolution dans chacun des pays où le Pape a des sujets spirituels. La souveraineté collective des puissances doit évidemment prévaloir sur la souveraineté individuelle du peuple romain; et ce peuple, protégé par nos armes contre toute entreprise du dehors, protégé par notre intervention diplomatique contre les écarts de son propre gouvernement, se voit dépouillé, dans l'intérêt de tous, du triste et dangereux droit de faire des révolutions.

Cette exception est-elle donc sans précédents comme sans excuses? N'avons-nous pas en Europe des pays neutralisés, tels que la Belgique et la Suisse, auxquels il est à jamais interdit de se permettre ni conquêtes, ni annexions, ni guerres, ni alliances, et cela de par le seul intérêt de l'équilibre à maintenir entre les grands États? La démocratie américaine elle-même n'a-t-elle pas frappé d'incapacité politique, au point de lui refuser une constitution, le district de Colombie, par la seule raison qu'il contient Washington, la ville fédérale?

Mais, en laissant de côté ces hautes spéculations de la politique, pouvait-on dire que Rome eut jamais voulu

cette révolution radicale qui avait substitué la République au pontificat et Mazzini à Pie IX? Non, ni la révolte contre le Pape, ni la résistance contre nos soldats, rien de ce qui se passait à Rome depuis un an n'était romain. Qu'avait-on à demander encore au généreux Pie IX : la liberté politique? mais elle était dans le Statut; le gouvernement des laïques? mais on l'avait égorgé dans la personne de Rossi, qui n'était pas un *monsignor*, lui! L'ennemi, que nous avions trouvé le 30 avril sur les remparts de Rome, ce n'était pas seulement la la république romaine, c'était la république sociale, le rêve unitaire du chef des sociétés secrètes. Quant à la liberté, on ne pouvait nous accuser de l'avoir détruite à Rome, par la bonne raison que la liberté n'y existait pas. Il n'y avait de libres dans cette malheureuse cité que Mazzini et Garibaldi : le tyran politique et le tyran militaire. Cette dictature, nous ne l'avions pas renversée de nos mains parce qu'elle s'appelait la république; elle se serait appelée la monarchie, et nous eussions été nous-mêmes sous un roi ou sous un empereur, que nous n'eussions pas agi différemment. Nous avions dû marcher contre le nouveau gouvernement de Rome uniquement parce qu'il n'était plus le gouvernement du Pape et que notre honneur, d'accord avec nos traditions a placé le Saint-Siége sous la garde de notre épée.

Dans un passage de ce remarquable discours, M. de la Rosière ayant, comme l'avait fait précédemment M. de Falloux, rattaché la seconde expédition romaine

à la première votée sur la demande du général Cavaignac, l'ancien chef du pouvoir exécutif crut politique de protester contre cette assimilation et vint déclarer assez piteusement qu'il n'avait prétendu au mois de novembre précédent que sauvegarder *la sûreté d'une personne infiniment respectable*. Mais en même temps qu'il s'efforçait ainsi de séparer sa cause de celle des catholiques, le vaincu du 10 décembre tendait solennellement la main à son vainqueur, qui avait écrit la lettre à Edgard Ney : « J'ai trouvé, disait-il, les sentiments qui y sont exprimés parfaitement dignes, parfaitement patriotiques, dignes, je ne dis pas du grand nom qui l'a signée, mais de la grande nation qui l'a choisi pour son premier magistrat. Ainsi donc, je rends hommage, et hommage sans réserve, hommage respectueux aux sentiments exprimés dans la lettre de M. le Président de la République[1]. »

Un grand nom du parti de l'ordre nouvellement recruté, sinon encore à la Montagne, du moins à l'Élysée, dont il était un des hôtes assidus, M. Victor Hugo, vint donner à son tour un solennel assentiment à la politique personnelle de Louis-Napoléon. « En répondant par le *Motu proprio* et par le décret d'amnistie, le Pape, s'écriait-il, avait fermé ses deux mains, d'où devraient découler sur le monde la miséricorde et la liberté. » Puis, se plaignant d'être contraint à tout dire par les interruptions habilement provoquées de la majorité, le poëte présenta, dans une tirade toute hérissée d'antithèses, un

[1] Voir au *Moniteur* du 20 octobre 1848.

tableau si dramatique de la barbarie du gouvernement pontifical, qu'il souleva le plus bruyant enthousiasme de la Montagne et la plus légitime indignation du parti dont il désertait la cause. Refusant de se joindre à ceux qui élevaient contre la lettre du Président le reproche d'être une violence morale faite au Saint-Père, M. Hugo disait qu'il fallait bien se décider, si toute conciliation était rejetée, à imposer la clémence, à imposer la liberté, car la France ne voudrait pas avoir versé son sang pour la pure honte de rétablir à Rome l'absolutisme clérical.

On attendait la parole de M. de Montalembert dans ce grave débat. L'Église, la papauté, la liberté, ces nobles clientes de son éloquence depuis vingt ans, l'appelaient en témoignage contre d'implacables adversaires. Une seule fois, on s'en souvient, il avait parlé à la tribune des affaires de Rome, c'était le jour où le général Cavaignac, qui semblait maintenant renier ce glorieux élan, avait mérité les félicitations des catholiques en volant au secours de Pie IX. Pendant la période agitée et douteuse qui va du 10 décembre à la fin de la Constituante, l'ancien orateur de la Chambre des pairs, toujours debout devant les grands intérêts sociaux battus en brèche, avait laissé à d'autres le soin de défendre ou de redresser la politique du gouvernement sur la question du Pape. On lui avait tant répété qu'en face d'une Chambre de plus en plus mal disposée, disait-on, pour les idées catholiques, son appui ne pourrait que nuire à la cause qu'il prétendait servir, que le silence lui avait semblé un devoir. Mais aujourd'hui, devant Rome prise et

rendue par la France à son souverain, devant le pouvoir du Saint-Père tout à la fois restauré et calomnié, M. de Montalembert n'hésitait plus à venir glorifier au nom du catholicisme et de la civilisation, l'expédition dont il avait le premier donné le vrai sens et annoncé le vrai but.

La salle retentissait encore des hyperboles de M. Hugo, lorsqu'on entendit son remplaçant à la tribune déclarer que ce discours avait déjà reçu *son châtiment* dans les applaudissements qui l'avaient accueilli. Et comme les huées des applaudisseurs répondaient à cette justice de l'opinion faite en une parole : « Puisque ce mot de châtiment vous blesse, reprit amèrement l'orateur, je dirai donc *sa récompense!* » Raillant alors l'auteur de *Lucrèce Borgia* d'avoir pris ses souvenirs de théâtre pour de l'histoire et surtout pour de l'histoire contemporaine, il lui demanda dans quelle Rome il avait vu ces gibets, ces bourreaux, ces cachots dont son imagination obsédée avait tracé la sombre peinture. Pouvait-il nommer un seul Pape, depuis trois siècles, convaincu d'avoir été cruel, dur ou tyrannique? Pour quelques restrictions regrettables à l'amnistie de 1849, devait-on oublier l'amnistie de 1846, qui n'avait eu d'autre résultat que de rendre des chefs au parti qui voulait la ruine de la papauté? Puis ne tombe-t-il pas sous le sens que la bonne foi manque non moins que la vérité, à ces déclamations contre les prétendues rigueurs du gouvernement romain? Le Pape, ses ennemis le savent trop bien, pardonnera toujours; *il est obligé de pardonner!* Les fusillades, les gibets, les échafauds, les emprisonnements, les trans-

portations politiques sont des moyens bons tout au plus pour les gouvernements qui se permettent de lui donner des leçons de clémence ; quant à lui il doit se contenter d'éloigner de ses domaines ceux qui rendraient son règne impossible. Sans doute Pie IX avait fait des ingrats, mais heureux qui fait des ingrats et malheur à ceux qui se font les organes et les orateurs de l'ingratitude !

Passant au reproche toujours reproduit contre les Papes de n'employer que des prêtres dans l'administration de leurs États, l'orateur prouva que ce fait était de nos jours absolument faux. Une statistique officielle de toutes les fonctions dans l'ordre politique, judiciaire et administratif et des traitements qui leur étaient respectivement assignés en 1848, accusaient cent neuf ecclésiastiques seulement contre cinq mille cinquante-neuf laïques. Il est vrai que les positions supérieures étaient en général occupées par des gens plus ou moins engagés dans les ordres; mais de quel droit ferait-on un crime au Saint-Père d'avoir un gouvernement clérical, plutôt qu'à l'empereur de Russie d'avoir un gouvernement militaire? A Saint-Pétersbourg on ne voit aux affaires que des soldats, depuis le ministre des finances, qui était en 1849 un général d'infanterie, jusqu'au président du saint synode, qui était aussi un général, jusqu'au directeur des théâtres impériaux, qui était colonel ! Et le Pape ne pourrait pas confier quelques branches de service public aux membres du clergé?

Une question assurément plus importante, et même la seule importante, serait de savoir si la liberté est absolu-

ment incompatible avec un tel système de gouvernement. Or, la réponse dépendrait entièrement, suivant l'orateur, de l'idée qu'on se fait de la liberté elle-même. Pendant tout le moyen âge, des libertés très-considérables, locales, individuelles et générales, ont coexisté dans l'État romain avec la souveraineté temporelle des Papes, comme elle coexistait ailleurs avec la souveraineté inviolable des rois. Mais il n'en saurait être ainsi de la liberté démocratique, qui n'est qu'un appel incessant aux passions qui se cachent sous le masque de la souveraineté du peuple. Serait-ce donc là la seule liberté? Mais il n'y a pas trace de souveraineté populaire en Angleterre, où cependant règne un si bel ordre de libertés civiles et politiques. Mais elle n'était pas reconnue en France sous la Restauration, qui n'en avait pas moins donné la Charte; et ce n'est qu'avec la Révolution de 1830 que cette dangereuse théorie tôt ou tard personnifiée dans un despote, avait fait son entrée dans notre droit public. Pour l'école radicale, en effet, la souveraineté nationale n'est pas le droit une fois exercé de se choisir un gouvernement, c'est le droit de renverser chaque jour le gouvernement de la veille.

Les Romains s'étaient, pour leur malheur, montrés les trop dociles adeptes de cette école! Mis en possession de la liberté des pays constitutionnels, ayant les deux Chambres, la garde civique, la liberté de la presse, ils avaient préféré l'exercice inique et violent de la souveraineté démocratique, et se trouvaient avoir perdu ainsi les institutions qu'ils avaient méprisées. Fallait-il les leur rendre après notre victoire, comme si rien ne s'était passé depuis

le 16 novembre? Pie IX ne le pensait pas; aucun catholique n'oserait lui en donner le conseil. On se trompait de pays, de gouvernement et même d'époque, en exigeant de suite pour les Romains tous les avantages de la monarchie parlementaire. Pie IX pourrait nous répondre : « Mais, vous-mêmes, comment n'avez-vous pas su vous en contenter? » En politique, les expériences coûtent cher et profitent rarement à ceux qui les entreprennent. Si les autres souverains ont le droit de jouer leur couronne dans quelque noble tentative patriotique et libérale, le Pape serait blâmé d'exposer une fois encore, après la cruelle leçon de 1848, la charge dont il n'est que dépositaire. Enfin, d'après M. de Montalembert, l'esprit public était loin, en 1849, de se montrer aussi exigeant envers les gouvernements que par le passé, et le Pape n'était pas le seul qui, devant les forfaits commis depuis deux ans par la Révolution, eût senti décroître sa confiance dans la liberté. « Ah! s'écriait prophétiquement l'orateur, vous avez détrôné quelques rois, cela est vrai, mais vous avez détrôné bien plus sûrement la liberté! Le plus grand de vos crimes, ce n'est pas le sang innocent versé par vos fanatiques, quoiqu'il crie vengeance contre vous; ce n'est pas les ruines semées à pleines mains en Europe, quoiqu'elles soient un formidable argument contre vos doctrines, votre plus grand crime, c'est d'avoir désenchanté le monde de la liberté... Les rois sont remontés sur leur trône, mais la liberté n'est pas remontée sur le sien, dans nos cœurs!... »

Et comme la Montagne ne parlait à tout propos que de

contraindre le Pape à exécuter de point en point le programme du Président, M. de Montalembert lui demandait si elle était bien sûre de se comprendre elle-même, et peignait en termes admirables les embarras de la force aux prises avec la faiblesse. « Quand un homme, s'écriait-il dans un transport d'éloquence, qui retentit encore après douze ans, comme la note élevée de cette discussion, quand un homme est condamné à lutter contre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément. Elle lui dit : « Frappez, mais « vous vous déshonorerez, et vous ne me vaincrez pas. » (*Très-bien! très-bien!*) Eh bien! l'Église n'est pas une femme, elle est bien plus qu'une femme : c'est une mère ![1] »

En terminant, l'éminent orateur, rappelant le mot de Pie IX dans sa lettre d'actions de grâces au général Oudinot : « Le triomphe des armes françaises a été remporté sur les ennemis de la société humaine, » suppliait l'opposition, et, à travers l'opposition heureusement condamnée à l'impuissance, le Président de la République de ne pas renier, pour une politique de fantaisie, une des plus belles gloires de la France au dix-neuvième siècle. « Savez-vous ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau français ? » disait-il en ne s'adressant certainement plus à la Montagne, dont le choix était fait d'avance entre Charlemagne et Garibaldi, « ce serait d'opposer ce

[1] *Moniteur* du 25 octobre. — « Une triple salve d'applaudissements accueille cette phrase de l'orateur, » ajoute le compte rendu officiel.

drapeau à la croix, à la tiare qu'il vient de délivrer ; ce serait de transformer les soldats français de protecteurs du Pape en oppresseurs ; ce serait d'échanger le rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contrefaçon de Garibaldi ! » (*Vifs et longs applaudissements à droite.*)

Jusque-là, il faut le reconnaître, la lettre du Président n'avait pas tenu dans le débat la place à laquelle elle avait droit de prétendre. On ne parlait que d'elle, il est vrai, dans les discours des ennemis de l'expédition, mais à peine en avait-il été dit quelque chose de l'autre côté. M. Thiers avait refusé de l'admettre dans son rapport; M. de Tocqueville avait cru assez faire de démontrer qu'elle n'était, après tout, qu'un duplicata des instructions de nos diplomates, écrit de la main du chef du gouvernement; et les divers orateurs de la majorité s'étaient contentés de la regarder de loin avec inquiétude, comme quelqu'un qu'on voit venir à soi et auquel on ne voudrait ni tendre la main ni tourner le dos. M. Odilon Barrot à qui le Président de la République, fort irrité contre M. Thiers, avait remis le matin même, en le priant de la lire à l'Assemblée, une lettre où il se plaignait tout à la fois de la résistance du Pape à ses conseils, et des allures dédaigneuses de la majorité à son égard, comprit que le moment était venu de mettre de côté toute réticence et de dégager la responsabilité du chef de l'État. Provoqué par M. Emmanuel Arago, qui venait de planter à la tribune comme deux bannières ennemies, la lettre à Edgard Ney et le *Motu proprio*, en demandant à l'Assemblée de se partager entre elles, le chef du

cabinet répondit que le gouvernement n'avait pas à choisir et qu'il acceptait ces deux pièces, l'une comme l'indication du but à poursuivre, l'autre comme un premier pas du Souverain Pontife vers ce même but. M. Odilon Barrot sut parler avec chaleur de cet acte du Président, où il ne fallait voir, suivant lui, qu'une protestation au nom de l'honneur de notre diplomatie, comme la lettre au général Oudinot, contre le vote de blâme du 7 mai, n'avait été qu'une protestation au nom de l'honneur de nos armes. L'une et l'autre attestaient visiblement le cri du même cœur, l'élan de la même âme. Le ministre se déclarait en outre autorisé à démentir hautement ceux qui voudraient prêter, aux paroles de Louis-Napoléon, la moindre intention de menace contre le Saint-Père.

S'expliquant ensuite sur le second document engagé dans le débat, il déclara qu'il ne lui était pas possible de prendre le *Motu proprio* pour la contradiction formelle et volontaire de la lettre du Président. Sans doute, il regrettait, avec M. de Montalembert, que l'absence définitivement constatée d'une classe moyenne et modératrice fît obstacle à l'établissement du régime parlementaire dans les États romains; il regrettait surtout que les concessions de Gaëte n'eussent pas atteint les limites où nous avions voulu les pousser, et notamment que le vote de l'impôt par la consulte, longtemps accordé à nos instances, eût été retiré dans les derniers jours. Mais il n'en acceptait pas moins, avec reconnaissance, l'acte du 12 septembre comme la déclaration de Saint-Ouen de la papauté. Une triste expérience lui avait appris qu'il fallait savoir se con-

tenter du possible, surtout quand ce possible ne ferme aucune issue au progrès. L'ancien chef de l'opposition n'ignorait pas ce que vaut cette école désespérée qui disait à Rome : Il n'y a pas de milieu entre le pouvoir absolu du Saint-Père et le pouvoir démagogique de Mazzini! C'est la même qui avait dit en France depuis 1830 : Il n'y a pas de milieu entre la monarchie constitutionnelle et la république! et qui répétait depuis le 24 février : Il n'y a pas de milieu entre la république et le socialisme! Grâce à Dieu! il y a autre chose que des extrêmes en politique, autre chose que des formules de despotisme ou de révolution. A Rome, comme partout, on pouvait trouver, on devait chercher cette mesure de liberté appropriée aux mœurs, aux idées, à l'état de civilisation des peuples, qui fait la légitimité des gouvernements. Le *Motu proprio* prouvait que cette préoccupation était loin d'être étrangère à l'esprit du Souverain Pontife. On ne cessait de réclamer la sécularisation de son pouvoir; mais avec les municipalités pour base du gouvernement, et l'élection pour origine des municipalités, avec des autorités municipales choisies sur une liste triple présentée par le conseil communal, avec des conseils provinciaux naissant des conseils municipaux qui sont élus, avec des commissions provinciales faisant fonction d'administration et sortant du sein des conseils provinciaux, avec l'élément municipal partout et une consulte résultant, au troisième degré, de l'élection municipale, le peuple romain n'avait-il pas, ce semble, la meilleure et la plus sûre sécularisation, la sécularisation

du pouvoir positif? Ce ne sont pas des prêtres probablement que son vote irait chercher, au jour du scrutin, pour leur confier ses divers mandats. Enfin, dans ce régime municipal si supérieur à celui qui nous régit et qu'il n'hésitait pas à souhaiter à la France, M. Odilon Barrot signalait, avec l'autorité doublement éloquente de nos malheurs et de sa parole, la première condition de la liberté politique sagement comprise et fermement maintenue.

Il importait, d'ailleurs, de se tenir aussi loin du dénigrement que de l'utopie, et de ne pas croire que tous les abus, dont on se plaignait, fussent inhérents au gouvernement pontifical, ni que ce gouvernement exceptionnel pût être reconstruit tout à neuf sur le modèle d'aucun autre. Poursuivant cette pensée si juste, l'orateur arrivait à la formuler dans une des plus fortes maximes politiques que notre temps doive à la tribune parlementaire, qui lui en a fourni un si grand nombre. « Il faut, disait-il, que les deux pouvoirs soient confondus dans l'État romain pour qu'ils soient séparés dans le reste du monde! »

Un incident inattendu faillit troubler le cours de cette belle discussion. Nous avons dit que M. Barrot avait reçu, le matin, du Prince Président une lettre destinée à être lue à la tribune, dans laquelle Louis-Napoléon maintenait vis-à-vis du Pape les conditions de sa lettre à Edgard Ney, et se plaignait du peu d'attention que le rapporteur de la commission avait accordée à un document, émané du premier magistrat de la République. Cette lecture eût été infailliblement le signal d'une irremédiable scission dans les rangs de la majorité. Bien que n'ayant pas approuvé l'oubli

volontaire de M. Thiers, le chef du Cabinet avait refusé de venger, au prix d'une si redoutable aventure, la dignité méconnue de l'élu du 10 décembre. Ce moyen indirect de lettres, adressées tantôt à un aide de camp, tantôt à un ministre, et n'arrivant au public, pour qui elles étaient écrites, que par des voies détournées, ne lui semblait d'ailleurs ni constitutionnel ni convenable. La constitution avait réglé le mode de communication entre le Président et l'Assemblée. Si Louis-Napoléon tenait à rentrer personnellement en scène, il était libre d'adresser un message aux représentants. Ainsi M. Barrot s'était promis de s'approprier, au nom du gouvernement, l'esprit de cette seconde lettre comme celui de la première, mais sans laisser soupçonner à personne l'existence d'un document qu'il avait le droit de ne croire connu que de lui seul. Son étonnement fut donc extrême lorsqu'il entendit deux ou trois voix de la gauche interrompre obstinément son discours par ce cri : *la lettre! la lettre!* — De quelle lettre parlez-vous? fit le ministre. — De la lettre du Président, dirent les mêmes voix; lisez-la ! — Nous l'avons lue, fut-il objecté des bancs de la majorité où l'on ne connaissait d'autre lettre du Président que celle dont le *Moniteur* avait publié le texte, ne la lisez pas! ne répondez pas ! — Mais le ministre ne jugeant plus possible de dissimuler un acte du Président, qui venait d'être révélé en pleine assemblée, tira de sa poche la nouvelle lettre et commença ainsi : « *M. le Ministre, la question romaine devant être de nouveau discutée à l'Assemblée*... — Pas celle-là, crièrent à leur tour quelques impatients de la gauche

qui, n'étant pas dans le secret, comptaient sur la lettre à Edgard Ney, la lettre du Président! — Si, si! — Lisez, laissez lire! — C'est inutile, tout le monde l'a vue dans les journaux! — Et profitant alors de ce que la gauche comme la droite prenait ainsi le change, M. Odilon Barrot déclara qu'il lui semblait en effet inutile de produire à la tribune une pièce depuis longtemps rendue publique, et dont chacun avait le droit d'argumenter [1].

Enfin, après avoir dit de l'amnistie, comme son collègue des affaires étrangères, qu'il était fondé à n'y pas voir le dernier mot de la générosité de Pie IX, le Présisident du Conseil termina par demander à tous ceux qui avaient voulu l'expédition et qui entendaient en faire sortir les résultats qu'il venait d'indiquer, à tous ceux qui approuvaient à la fois le but poursuivi et les moyens employés par le gouvernement, de voter les crédits sans plus d'explications.

Bien qu'une adhésion indirecte à la lettre du Prince Président fût cachée peut-être dans cette conclusion un peu vague, la majorité n'eût certainement pas poussé le rigorisme jusqu'à refuser de la sanctionner par ses bulletins. Mais la Montagne, ne pouvant se contenter d'un succès si modeste pour un programme qui était devenu le sien, commit l'imprudence de vouloir serrer le débat et forcer l'Assemblée à prendre parti pour ou contre. L'ordre du jour suivant fut donc proposé par M. Victor Hugo : « L'Assemblée, adoptant, pour le maintien de la liberté

[1] Voir ce curieux incident au *Moniteur* du 21 octobre 1849.

et des droits du peuple romain, *les principes contenus dans la lettre du Président et dans les dépêches du gouvernement*, clôt la discussion. » Le cas ne laissait pas que d'être embarrassant pour le ministère, car c'était le fond même de l'argumentation de MM. de Tocqueville et Barrot, que s'appropriait l'opposition. En outre, il n'y avait plus moyen de mettre hors du vote la lettre à Edgard Ney, qu'on avait si prudemment écartée du débat. Le scrutin dut se montrer moins réservé que la tribune, et quatre cent soixante-neuf voix contre cent quatre-vingts repoussèrent, par l'ordre du jour pur et simple, l'ordre du jour approbateur de la Montagne réunie au tiers parti. C'était deux cent quatre-vingt-neuf voix de majorité pour le rapport de M. Thiers contre la lettre à Edgard Ney.

Telle fut cette discussion du mois d'octobre 1849, restée célèbre parmi celles qui ont illustré la tribune nationale. La question romaine, déjà résolue à Rome par nos armes, y fut examinée sous toutes ses faces, française, catholique, européenne. Toutes les objections furent produites, toutes les raisons furent données; l'écrasante supériorité du nombre vint consacrer cette fois la supériorité de la raison et du talent. MM. Thiers et de Montalembert furent les deux vainqueurs de ce brillant tournoi. Si éloignés l'un de l'autre au point de départ, l'homme d'État libéral et l'orateur catholique se rencontraient dans la même conclusion. La politique pure et le sentiment religieux reconnurent également que la France avait dû son appui au Pape, qui le lui demandait, et que toute prétention de notre part à restreindre l'in-

dépendance reconquise du Saint-Siége était nulle en droit et déraisonnable en fait.

Par ce vote mémorable du 20 octobre, l'Assemblée remettait de nouveau à Pie IX les clefs de sa capitale, qu'on avait eu l'air de vouloir lui reprendre, et lui disait : « Saint-Père, la France vous rappelle à Rome, non en protégé, mais en souverain : la France, comme l'a dit le Président de la République, ne fait pas payer ses services, pas plus en contributions de guerre, comme l'Autriche, qu'en concessions ruineuses pour votre dignité, comme on a paru vous le laisser craindre. Elle respecte votre puissance qu'elle a rétablie, et ne prétend rien garder des droits qu'elle vous rend. Le *Motu proprio*, qui donne à vos sujets des libertés municipales et provinciales que nous sommes réduits à leur envier, n'a pas cru pouvoir leur faire encore la part des libertés politiques. Nous vous supplions, très-Saint-Père, de ne pas laisser tomber en oubli les demandes adressées à votre gouvernement par des diplomates qui se sont montrés, dans tout le cours de leur difficile mission, fils si dévoués de la sainte Église, fils si éclairés de la France du dix-neuvième siècle. Nous savons les obstacles qui vous ferment cette voie, où vous aviez marqué naguère des pas si glorieux, plus tard si funestes, mais qui resteront, croyez-le, plus glorieux que funestes à votre mémoire et à l'Église. Vous êtes souverain italien, et comme tel la main victorieuse de l'Autriche veut peser sur votre gouvernement. Vous êtes le chef suprême de la religion, et comme tel vous avez à défendre le plus haut déposi-

taire de l'autorité contre la ligue éternelle de ses ennemis. Leur nom, leur drapeau peut changer, mais non pas leur but, qui est de renverser l'Église en renversant votre pouvoir. Il est visible que l'hostilité religieuse du Piémont, qui s'est décidé à chercher sa revanche de Novare dans l'alliance de la Révolution, tend à rejeter vos conseillers sous la dépendance des dominateurs de l'Italie[1]. Régnez en paix, Saint-Père! nous vous protégerons assez contre l'ambition de la maison de Savoie pour que vous n'ayez pas à recourir à la tutelle de la maison d'Autriche! La France seule peut vous défendre sans vous humilier; la France seule n'a au delà des Alpes ni possessions à garder ni royaume à conquérir. Elle est aussi loin de songer aujourd'hui à ses prétentions napoléoniennes de 1808 qu'aux prétentions de ses rois du quinzième siècle sur l'héritage des Visconti. Malgré le vain bruit des déclamations, malgré les crimes d'une époque néfaste, malgré le changement accompli des institutions et des mœurs, le fond des âmes est encore à vous. L'esprit de Voltaire n'a pas étouffé, vous venez de le voir, le cœur de Charlemagne.

« Quant à l'amnistie, elle est le droit divin des princes, et ce n'est pas à celui qui représente Dieu sur la terre que nous songerions jamais à enseigner la miséricorde. Nous savons, comme nous l'a dit un de vos plus illustres enfants, que vous ne pouvez ni ne voulez verser le sang de vos ennemis; nous savons que ne

[1] Le Piémont préludait alors par les lois et par la proscription des évêques à la guerre de nos jours contre Rome.

pouvant même les condamner, comme nous le faisons nous-mêmes, aux rigueurs d'une détention lointaine, vous vous contentez d'éloigner de votre trône ceux qui ne veulent pas vivre en paix à son ombre, jusqu'à ce que le repentir ou quelque sublime inspiration, comme celle du 16 juin 1846, vienne rendre les exilés à la patrie. Régnez dans ce souvenir, Saint-Père! faites des heureux, faites des ingrats peut-être, mais ne craignez plus rien! La France n'a pas abattu les usurpateurs de votre autorité pour prendre leur place et jouer leur rôle. Chargez-vous seul de vos sujets fidèles : l'armée dont vous venez de bénir la victoire se charge de vos ennemis, qu'ils s'appellent de leur vrai nom, comme ceux qu'elle a vaincus hier, ou qu'ils se déguisent sous le drapeau d'une monarchie italienne, comme ceux qui vous menacent aujourd'hui! »

Ce langage d'une politique loyale et sensée était le seul qui pût être entendu de Pie IX. On en eut la preuve peu de jours après le vote de l'Assemblée. Une députation romaine étant arrivée à Portici pour prier le Saint-Père de rentrer au plus tôt dans sa capitale : « Nous avions répugné, répondait-il, à revenir dans nos États tant qu'on mettait en France notre volonté indépendante en question, mais aujourd'hui qu'une heureuse solution a mis fin à tout doute à cet égard, nous espérons revoir sous peu notre chère cité de Rome. » En même temps il annonçait, par une lettre du 25 octobre, son retour prochain à M. de Corcelles, et tout se préparait à Rome pour sa rentrée à la fin du mois de novembre.

Mais le vote de l'Assemblée législative, si favorable-

ment accueilli à Portici, n'était malheureusement pas le dernier mot de cette affaire. La lettre du 18 août devait avoir un *post-scriptum* dans le message du 31 octobre. Nous avons dit que le Prince-Président avait considéré le silence de M. Thiers comme une préméditation de dédain et d'outrage envers son autorité. Ce point de vue était faux, comme le sont d'ordinaire les points de vue personnels. En ne parlant pas d'un document qu'on ne voulait ni condamner ni approuver, le rapporteur obéissait aux lois de la plus vulgaire prudence. N'était-ce pas assez que ce document eût ruiné à Gaëte l'œuvre de nos diplomates sans lui sacrifier en plus l'accord si nécessaire de la majorité législative? N'était-ce pas trop que l'élu du 10 décembre eût mérité les applaudissements de la Montagne, et fallait-il attirer sur lui le blâme formel du parti de l'ordre? M. Thiers s'abstint d'ailleurs de reparaître à la tribune avant le vote, et, si le silence du rapport devait passer pour un blâme indirect de l'acte de Louis-Napoléon, le silence du rapporteur pendant la discussion pouvait être pris pour une adhésion aux accommodements proposés par MM. de Tocqueville et Barrot. Le parti de l'ordre mit une rare prudence à observer la difficile consigne qu'il avait adoptée. En vain la Montagne arbora-t-elle comme un drapeau la lettre du Président; en vain les ministres l'avaient-ils à dessein mêlée et confondue dans la politique générale du gouvernement, la majorité refusa tout blâme, tout éloge, toute discussion. Se voyant en face d'un conflit avec le représentant du pouvoir exécutif, elle reculait, se taisait, dissimulait prudemment

et non dédaigneusement son opinion. Sans l'obstination maladroite des familiers de l'Élysée, il est certain que l'Assemblée n'aurait pas eu à se partager entre le Président et la commission, et le vote qui couronna l'expédition de Rome n'aurait pas été pour le gouvernement une victoire remportée par les chefs parlementaires, sans son chef naturel et presque contre lui.

Mais aucun de ces raisonnements n'avait prise sur des esprits aigris et révoltés. Le crime d'avoir passé sous silence la lettre à Edgard Ney appelait une réparation publique. On ne pouvait évidemment rien tenter contre les conseillers de la majorité ni contre l'Assemblée elle-même; c'est le ministère qui paya pour tous. Jamais, d'ailleurs, le Président ne l'avait accepté que comme un gage provisoire donné à la coalition qui avait triomphé le 10 décembre. Ce cabinet contenait trop d'hommes considérables, il mettait trop évidemment le gouvernement à la tribune, il couvrait trop de son importance parlementaire la personne et le pouvoir du Président de la République, pour avoir jamais été agréable à ce dernier. On reprochait aux ministres d'arriver ordinairement au conseil avec une opinion convenue d'avance entre eux, et d'annuler ainsi l'influence légitime de leur hôte de l'Élysée. Quelques mesures de détails qui laissaient deviner la défiance étaient venues corroborer ce grief permanent. Ainsi l'administration du *Moniteur* ne devait accepter aucune insertion qui n'eût été soumise au ministre de l'intérieur, et c'est, assurait-on, à cette précaution qu'on avait dû d'arrêter au passage, un

beau matin, la destitution de M. de Corcelles. La lettre à Edgard Ney, publiée à Paris par une sorte de surprise, n'avait pu recevoir à Rome la publicité officielle. Une seconde lettre remise à M. Barrot n'avait pas été lue à la tribune. Quelle part d'autorité restait-il donc au premier magistrat de la République? Des inaugurations de chemins de fer, des banquets avec des toasts au dessert, quelques cris de *Vive l'Empereur!* à la parade de l'Élysée. Était-ce vraiment la peine d'avoir eu cinq millions de voix, et, comme l'avait dit un montagnard, de s'appeler Napoléon? A jouer le rôle de souverain constitutionnel, au moins faudrait-il être souverain! Un Président responsable ne devait-il pas agir par lui-même, sans se soucier de ses ministres et ne leur permettre en aucun cas de le reléguer au second plan?

Dans une lettre, constitutionnelle cette fois, puisqu'elle revêtait la forme d'un message adressé au Président de l'Assemblée, Louis-Napoléon fit connaître aux représentants les raisons qui le décidaient à changer son ministère. « Il faut des hommes, disait-il, qui, animés de sentiments patriotiques, comprennent la nécessité d'*une direction unique et ferme* et d'une politique nettement formulée, qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution, qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la leur *et de l'action que de la parole.* » Après cette critique d'une combinaison ministérielle où il avait cherché, disait-il, une fusion de nuances au risque de n'obtenir qu'une neutralisation de forces, le Prince-Président accusait les *anciens partis* d'avoir relevé leur dra-

peau et se plaisait à supposer que la France inquiète cherchait de toutes parts la main et la volonté de l'élu du 10 décembre. Comme le rapport de M. Thiers avait osé parler, au grand scandale du parti républicain, des *imperfections de la Constitution*, Louis-Napoléon s'autorisait habilement de cette audace pour poser avant l'heure devant l'Assemblée la question de la prorogation de sa présidence, qui devait être mortelle à la République : « Le plus ou moins de durée du pouvoir, disait-il, contribue puissamment à la stabilité des choses. »

Le dernier incident qui avait déterminé le Président à rompre avec son ministère avait été la retraite définitive de M. de Falloux. Éloigné des affaires et bientôt de Paris par ordre des médecins, le ministre de l'instruction publique et des cultes avait devancé le message par sa démission. N'ayant pu prendre aucune part, depuis deux mois, aux délibérations de l'Assemblée ni du conseil, et jaloux de se montrer fidèle jusqu'au bout à l'esprit de l'expédition dont le public lui attribuait la responsabilité, il venait, après avoir remis son portefeuille, de provoquer une souscription catholique pour répandre le beau discours prononcé par M. de Montalembert dans la dernière discussion [1]. Ses collègues s'occupaient de lui chercher un successeur dans les rangs de la droite, lorsque le message du 31 octobre éclata inopinément sur leur tête. Ils ne purent se douter du coup qui les menaçait

[1] Ce discours, joint au rapport de M. Thiers, aux discours de MM. de Falloux et Thuriot de la Rosière, et suivi d'un appendice par le duc de Valmy, fut en effet publié en édition populaire par les soins du comité catholique. (Paris, chez Lecoffre, 1849.)

qu'en le recevant : M. Odilon Barrot, notamment, apprenait à Bougival, où il était venu se reposer des fatigues de la tribune, qu'il n'était plus ministre et que son propre frère entrait dans la combinaison qui l'évinçait.

Bien des esprits clairvoyants regrettèrent ce cabinet, qui avait du moins l'homogénéité précieuse de l'honnêteté de chacun de ses membres, et qui, par sa composition mixte elle-même, était particulièrement apte à s'interposer entre les impatients du palais Bourbon et de l'Élysée. Jusqu'à la lettre du 18 août, l'Assemblée et le Président avaient semblé vivre en excellents termes ; du jour seulement de la publication de ce document au *Moniteur* datent les méfiances et les rapports difficiles entre les deux pouvoirs issus du même suffrage. On cria d'une part au coup d'État, de l'autre, comme on vient de le voir dans le message, à la ligue des anciens partis contre l'élu de la nation. Le ministére de M. Odilon Barrot, qui suffisait à la situation générale des affaires, était loin de suffire aux passions de deux partis qui brûlaient d'en venir aux mains. Cet intermédiaire supprimé, la lutte ne pouvait tarder à s'engager. Le Président venait d'invoquer devant l'Assemblée sa responsabilité constitutionnelle pour se défaire d'un ministère qui le gênait ; il devait l'invoquer une fois encore, mais cette fois devant le pays, pour se défaire de l'Assemblée elle-même.

En attendant, le nouveau cabinet, qui ne se sentait ni de force ni d'avis de se poser tout de suite en face de la majorité, entrait à la Chambre en se faisant plus petit encore qu'il n'était. Une quantité de destitutions purement réac-

tionnaires, qu'avaient refusées ses prédécesseurs, furent immédiatement accordées. Signalé par le *National* comme ayant poursuivi la destitution de son frère pour arriver au portefeuille, M. Ferdinand Barrot répondait, par l'entremise officielle du *Moniteur*, qu'il n'avait pas cessé un seul instant, dans toutes les Assemblées, de professer les principes politiques de son frère, et que, s'il avait accepté de le remplacer, c'était par pur dévouement aux intérêts du pays et par attachement personnel au Président de la République[1]. Le nouveau ministre des finances, M. Fould, était déjà une puissance dans le monde des affaires. M. de Rayneval, dont on avait pris le nom sans son agrément et qui le retira, était évidemment destiné à rassurer les catholiques et le Pape lui-même. Quant au général d'Hautpoul, qui tenait la tête de cette combinaison et qui vint porter à la tribune les déclarations les plus parlementaires, on se flattait, assure-t-on, qu'il allait répondre à un certain sentiment légitimiste.

Les bruits de coup d'État n'en persistaient pas moins dans les journaux et dans les salons. Il y a de certains mots en politique qui, une fois lancés, ne s'arrêtent plus jusqu'à ce qu'ils aient abouti à une solution ou à une catastrophe. Ce ministère d'inconnus, presque étrangers à l'Assemblée à force d'y tenir peu de place et d'y faire peu de bruit, rappelait aux plus oublieux les enseignements et les menaces d'une discussion qui avait profondément ému la Constituante quelques mois avant.

Un économiste ingénieux, M. Bastiat, avait proposé,

[1] *Moniteur* du 2 novembre 1849.

pendant la discussion de la loi électorale, un amendement qui déclarait incompatibles les fonctions de représentant et celles de ministre. Cette prétention, toute nouvelle alors, avait paru au plus grand nombre plus excentrique encore que dangereuse. Mais le rapporteur du projet de loi n'avait pas hésité à signaler en elle un plan d'abaissement systématique des Assemblées et du pays, et la ruine prochaine de la République. « Gardez la main sur le Président par un ministère qui soit à vous, s'était écrié M. Billault, autrement, prenez garde!... Sa position n'est pas celle du président des États-Unis. Le pouvoir exécutif est constitué dans des conditions d'influence énormes. Il nomme cent cinquante mille fonctionnaires et leur distribue deux cents millions du budget. Le Président des États-Unis n'a aucune espèce d'action gouvernementale sur le détail des affaires des États de l'Union; ils ont chacun un gouvernement séparé... Il n'a point de ces armées colossales qu'entretient la vieille Europe; il ne peut pas, lui, passer des revues de cinquante mille hommes; il n'a rien de ce qui peut ressusciter l'ambition d'un homme. » (*Bruit.*) Puis l'orateur libéral enfermait dans ce dilemme ceux qui, sous prétexte d'en finir avec le vieux scandale des compétitions personnelles, ne voulaient plus que des ministres étrangers à la représentation nationale : « Ou vous aurez un pouvoir impuissant exercé par des ministres pris en dehors de cette Assemblée et sans autorité sur elle, des hommes inconnus, des instruments ministériels, et ce gouvernement extra-parlementaire sera

frappé d'impuissance et de discrédit; ou bien, au contraire, le pouvoir exécutif aura réussi à trouver hors de cette Assemblée des hommes supérieurs, résolus, énergiques, et alors soyez donc conséquents : vous croyez qu'un candidat ministre jouera volontiers la paix de son pays pour un portefeuille ; vous devez croire qu'un Président entouré de tels hommes pourra bien être tenté de jouer la Constitution pour la puissance suprême[1]! »

Tant de motifs de redouter un coup d'État, si hardiment dénoncés depuis plusieurs mois par M. Billault et commentés chaque jour par une presse absolument libre, avaient fini par troubler profondément l'opinion. Le gouvernant le constatait à la fois et s'en plaignait avec une sincère amertume : « Le Président a dit dans son message, lisait-on au *Moniteur* du 10 novembre : « Je « veux être digne de la confiance de la nation en main-

[1] *Moniteur* du 14 mars 1849. — « Je sais, ajoutait M. Billault en s'adressant à ceux qui pensaient à réduire le rôle des Assemblées, qu'il y a un parti qui considère la politique dans les Assemblées délibérantes comme une sorte de fléau et qui voudrait réduire les Assemblées législatives aux proportions d'un grand conseil général discutant avec beaucoup de soin la question du libre échange, par exemple (*on rit*), mais ne se laissant pas aller aux préoccupations émouvantes de la politique. Quoi que vous fassiez, vous ne supprimerez pas dans ce monde la politique proprement dite. Il y aura toujours dans les Assemblées deux tendances parfaitement distinctes : à l'intérieur, vers la résistance ou vers le progrès ; à l'extérieur, vers une expansion plus ou moins active ou vers un système d'abstention plus ou moins absolu. Quoi que vous fassiez, ces deux manières d'entendre la vie d'un peuple resteront avec les questions de leur pratique et diviseront toujours les Assemblées, et, quand ces questions capitales, posées par la force des choses, se soulèveront au sein d'une Assemblée comme celle de la France, il n'est en la puissance d'aucune loi, d'aucune mesure, d'empêcher qu'elles ne passionnent profondément les esprits... Il ne dépend pas de vous de détruire ce fait inévitable. Vous pouvez, non pas anéantir, mais paralyser cette force, vous le pouvez, mais ce sera au grand détriment du pays!... »

« tenant la Constitution que j'ai jurée. » Ces paroles sont nettes, précises, à l'abri de l'interprétation et du doute; c'est presque la formule de son premier serment. Eh bien, dans certains journaux, dans les salons, à l'Assemblée, partout enfin, on accrédite le bruit d'un prétendu coup d'État. On suspend comme à plaisir cette menace sur la tête des personnes les plus faciles à alarmer, on trouble méchamment la sécurité publique! Nous sommes autorisé à déclarer qu'il y a là intention perfide, calomnie odieuse, insulte à la loyauté de celui qui ne viola jamais sa parole. »

Ces inquiétudes, qualifiées avec si peu de retenue par le journal officiel, s'apaisérent sans disparaître entiérement, quand on se fut assuré que le nouveau ministére ne comptait rien faire ni à l'intérieur ni au dehors pour justifier le titre de ministére d'action que lui avait donné le message. Mais le coup devait retentir plus profondément à Rome et à Portici. Comment serait-on parvenu à persuader au Pape que le Prince-Président, qui renvoyait son ministére parce qu'il n'avait pas voulu appliquer la politique de sa lettre, allait lui-même renoncer, ne fût-ce que pour un temps, à cette politique? M. de Corcelles, dont la mission, traversée par tant d'épreuves, était arrivée à son terme, venait de rentrer en France sans avoir eu la consolation de ramener le Pape à Rome. Tout le bon effet du rapport de M. Thiers et du vote de l'Assemblée était détruit par le message du 31 octobre. Replacé en face du programme du 18 août, confié par son auteur à un ministère d'exé-

cution, Pie IX ne voulut plus entendre parler de quitter son asile de Portici. Les apprêts de sa réception furent décommandés au Vatican, et le peuple romain apprit avec stupeur qu'il ne fallait pas songer à revoir de sitôt son souverain. C'était pour la seconde fois, depuis notre entrée à Rome, que le Saint-Père reculait devant la politique personnelle du Prince-Président, et que l'entier rétablissement de l'ordre dans les possessions de l'Église se trouvait ainsi retardé.

Ce nouvel ajournement ne dura pas moins de six mois. De nouvelles négociations avaient été entreprises, négociations moins diplomatiques que religieuses, confiées à un cardinal français. Assisté de M. de Rayneval, qui venait d'être accrédité comme ambassadeur auprès de la Cour pontificale, Mgr Dupont, cardinal-archevêque de Bourges, parvint enfin à dissiper les craintes du Pape, et le décidait à oublier la lettre et le message, comme le Président semblait lui-même les avoir oubliés.

Le 12 avril 1850, Pie IX rentrait solennellement dans sa capitale. Ce fut encore un beau jour pour Rome et la papauté, moins beau cependant que les grands jours de 1847, moins beau que le 15 juillet de l'année précédente! Huit mois d'intérim après les convulsions d'une crise révolutionnaire d'une année avaient épuisé le courage des bons et relevé l'audace des mauvais. C'eût été une trop forte épreuve même pour tout autre peuple que le peuple italien. Les pouvoirs provisoires, condamnés à se livrer sans résistance au flot d'opinions qui les a portés, ne peuvent faire quelque bien qu'à la condition de durer

peu. Encore durent-ils toujours plus que la popularité de leurs premiers jours! La terreur de nos armes avait disparu du moment où le sens de notre victoire s'était obscurci. On avait vu la restauration du Pape compromise, pour ainsi dire, avant d'avoir commencé, et Pie IX mis en accusation devant son peuple par celui qui lui tenait ouvertes les portes de sa capitale. Rien n'avait été ignoré à Rome des différends entre Paris et Portici. Si quelques esprits éclairés donnaient raison aux alarmes et à la fermeté du Saint-Père, les agitateurs avaient trouvé dans les exigences napoléoniennes un programme retentissant d'opposition qui suffisait à rendre dérisoire les modestes concessions du *motu proprio*. Dans l'antagonisme si malheureusement suscité entre le Pape et le Président de la République française, le beau rôle était acquis d'avance à celui qui, n'ayant pas la responsabilité du gouvernement, s'était assuré le mérite d'avoir demandé des réformes qu'on ne lui avait pas accordées.

Le but principal de notre expédition n'en était pas moins atteint : la domination des démagogues dans les États de l'Église avait pris fin, le règne de Pie IX allait recommencer. Que devait-il en advenir? Cette seconde partie de son pontificat aurait-elle une moins triste issue que la première? La paix était-elle vraiment rendue aux populations romaines? La question de l'administration papale était-elle résolue? Quelle politique allait suivre notre gouvernement? Celle de la lettre du Président ou celle du vote presque unanime de l'Assemblée législative? L'impartial avenir saura le dire : la France, privée pendant

dix ans du droit de discuter ses affaires étrangères, n'a pu rien préparer ni rien prévenir, et le mystère couvre encore toute cette période qui va de la restauration de Pie IX par nos armes en 1849, à sa dépossession par les armes du Piémont en 1859. Il est certain, toutefois, que l'œuvre des conférences de Gaëte, un moment reprise à Villafranca, paraît définitivement abandonnée, et que notre alliance avec Turin n'a pas produit, jusqu'à ce jour, des résultats aussi favorables à l'Église que notre alliance avec l'Espagne, l'Autriche et Naples. Jusqu'au congrès de Paris, en 1856, la question romaine a paru sommeiller; on n'entendit plus parler ni des exigences de nos diplomates, ni des résistances de la cour de Rome. Les correspondances des journaux avancés osèrent même prétendre que, loin de persister à demander au Pape aucune concession, on lui en aurait offert en notre nom d'assez inattendues. Ces journaux ajoutaient que la bonne entente était si cordiale entre les deux cours, qu'il n'était question à Rome que d'un voyage du Pape en France pour aller sacrer le nouvel empereur.

Quant à nous, nous concevons, sans avoir besoin d'aller chercher nos analogies en 1804, ce silence prudent de notre diplomatie, succédant à ses longues instances. La France n'était pas alors en position de donner à personne des conseils de liberté. De tels conseils eussent reçu de ses exemples un trop cruel démenti. L'ère qui s'ouvrait pour l'Europe, après l'acte du 2 décembre, ne s'annonçait pas comme devant être propice au développement des institutions libérales. De toutes parts les

coups d'État répondaient à ce coup d'État, comme les révolutions avaient succédé à notre révolution. Après avoir adressé, avec les souverains de Naples, de Prusse et de Russie, ses félicitations reconnaissantes au nouveau maître de la France, le jeune souverain d'Autriche s'empressait d'imiter une si heureuse audace. Le 31 décembre 1851, c'est-à-dire vingt-neuf jours après le succès du 2 décembre, il retirait à ses peuples la Constitution donnée en des jours de troubles, et rétablissait le vieil absolutisme, aggravé par un nouveau système de centralisation importé aussi de l'étranger. C'est ainsi que la monarchie des Hapsbourg fut poussée sur la pente de cet abîme de misère et de révolution d'où le bras de son Empereur fait en ce moment de si glorieux efforts pour la retirer[1]. Le gouvernement du Saint-Père ne songea point à s'autoriser de tels

[1] Nous voyons par une dépêche de lord Palmerston à sir Napier, du 11 septembre 1848, quelles espérances les amis de l'Italie avaient cru pouvoir mettre alors dans la nouvelle Constitution libérale de l'Autriche. « Les succès des Autrichiens, écrivait le chef du *Foreign-Office*, ne doivent être en réalité regardés que comme un succès militaire, et non comme le triomphe de l'absolutisme. Le succès militaire pourra conduire à un règlement de territoire, mais nullement à une restauration du gouvernement militaire, même dans le nord de l'Italie, et bien moins encore dans le reste de la Péninsule. *L'Autriche elle-même a renoncé au gouvernement arbitraire et est entrée dans les rangs des États constitutionnels;* elle ne peut revenir sur ses pas, quoiqu'il y ait lieu d'espérer que le changement pourra être régularisé par la prudence et la modération... Le gouvernement de l'Autriche sera lui-même un exemple de progrès et de réforme, et il est à peine admissible qu'avec une législation représentative l'Autriche puisse permettre à un pouvoir exécutif, même s'il en avait envie, *d'imposer aux autres pays des principes de gouvernement diamétralement opposés à ceux que l'Autriche a été conduite à pratiquer elle-même.* » Il ne fut malheureusement plus permis de parler ainsi après le coup d'État du 31 décembre, et l'absolutisme, rétabli à Vienne, sévit plus durement que jamais sur la malheureuse Italie.

précédents, et n'en appliqua pas moins, en 1852, les institutions promises en 1849. Nous n'avons pas à entrer dans le détail des décrets promulgués alors : si peu libéraux qu'ils soient en réalité, ils suffisent, croyons-nous, pour assurer au Saint-Père l'honneur d'avoir seul songé, en ces tristes années, à donner à ses sujets quelques garanties nouvelles.

S'il nous est facile de nous expliquer la réserve de notre action diplomatique à Rome pendant la première phase du régime impérial, si heureusement modifié par les décrets du 24 novembre 1860, nous avouons qu'il ne nous paraîtrait pas aisé de justifier notre attitude au congrès de Paris, où nous offrîmes au Piémont l'occasion de diffamer solennellement le Pape et tous les souverains d'Italie. Qui expliquera que nous fussions en même temps si favorables à Rome au gouvernement de Pie IX avec M. de Rayneval et si hostiles au congrès à ce même pouvoir par l'initiative de M. Waleswki[1]? En comparant aujourd'hui, à la triste lumière des événements, le protocole du 8 avril 1856 et le *memorandum* en réponse de notre ambassadeur auprès du Saint-Siége, il n'est pas possible de se figurer que ces deux hauts fonctionnaires aient servi la même politique.

Mais l'histoire doit s'en tenir aux faits entièrement accomplis, et laisser à la polémique ceux qui sont encore en voie d'évolution. Notre récit se termine donc à cette date du 12 avril 1850, au moment où Pie IX, après être

[1] Voir, aux pièces justificatives, les principaux passages du *Mémoire* de de M. de Rayneval.

entré pour prier à Saint-Jean de Latran et à Saint-Pierre, remontait l'escalier du Vatican, aux acclamations de ses sujets fidèles, aux salves de l'artillerie française, qui tonnait sur la plate-forme du fort Saint-Ange. Après Dieu, ses premières paroles furent pour la France. Recevant, aussitôt arrivé, le général Baraguay-d'Hilliers et les officiers du corps expéditionnaire, l'exilé de Gaëte adressa de touchants remercîments et une solennelle bénédiction de pontife et de père à l'armée, au Prince-Président, à l'Assemblée, à la France entière, toujours généreuse et catholique. Il y avait juste une année que nos soldats avaient quitté les rivages de la patrie pour venger Pie IX de ses ennemis et rendre la ville éternelle au successeur des apôtres.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(Page 55.)

ALLOCUTION DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX, PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE DU 29 AVRIL 1848.

Vénérables Frères,

Plus d'une fois, Vénérables Frères, Nous Nous sommes élevé au milieu de vous contre l'audace de quelques hommes qui n'ont pas eu honte de faire à Nous et à ce Siége apostolique l'injure de dire que Nous Nous sommes écarté, non-seulement des très-saintes institutions de Nos Prédécesseurs, mais encore (blasphème horrible!) de plus d'un point capital de la doctrine de l'Église [1]. Aujourd'hui encore il ne manque pas de gens qui parlent de Nous comme si Nous étions le principal auteur des commotions publiques qui, dans ces derniers temps, ont troublé plusieurs pays d'Europe, et notamment l'Italie. Nous apprenons en particulier, des contrées allemandes de l'Europe, d'Autriche, que l'on y répand le bruit parmi le peuple que le Pontife romain, soit par des émissaires, soit par d'autres machinations, a excité les nations italiennes à provoquer de nouvelles révolutions politiques. Nous avons appris

[1] Allocutions consistoriales du 4 octobre et du 17 décembre 1847.

aussi que quelques ennemis de la religion catholique en ont pris occasion de soulever des sentiments de vengeance dans les populations allemandes pour les détacher de l'unité de ce Siége apostolique.

Certes, Nous n'avons aucun doute que les peuples de l'Allemagne catholique et les Vénérables pasteurs qui les conduisent repousseront bien loin avec horreur ces criminelles excitations. Toutefois, Nous croyons qu'il est de Notre devoir de prévenir le scandale que des hommes inconsidérés et trop simples pourraient en recevoir, et de repousser la calomnie qui n'atteint pas seulement Notre humble personne, mais dont l'outrage remonte jusqu'au suprême apostolat dont Nous sommes investi et retombe sur ce Siége apostolique. Nos détracteurs, ne pouvant produire aucune preuve des machinations qu'ils Nous imputent, s'efforcent de répandre des soupçons sur les actes de l'administration temporelle de nos États. C'est pourquoi, pour leur enlever jusqu'à ce prétexte de calomnie contre Nous, Nous voulons aujourd'hui exposer clairement et hautement devant vous l'origine et l'ensemble de tous ces faits.

Vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, que déjà, vers la fin du règne de Pie VII, Notre Prédécesseur, les principaux souverains d'Europe insinuèrent au Siége apostolique le conseil d'adopter pour le gouvernement des affaires civiles un mode d'administration plus facile et conforme aux désirs des laïques. Plus tard, en 1831, ces conseils et ces vœux des souverains furent plus solennellement exprimés dans le célèbre *memorandum* que les empereurs d'Autriche et de Russie, les rois des Français, de la Grande-Bretagne et de Prusse crurent devoir envoyer à Rome par leurs ambassadeurs. Dans cet écrit il fut question, entre autres choses, de la convocation à Rome d'une Consulte d'État formée par le concours de l'État pontifical tout entier, d'une nouvelle et large organisation des municipalités, de l'établissement des conseils provinciaux, d'autres institutions également favorables à la prospérité commune; de l'admission des laïques à toutes les fonctions de l'administration publique et de l'ordre judiciaire. Ces deux derniers points

étaient présentés comme des principes *vitaux* de gouvernement. D'autres notes des mêmes ambassadeurs faisaient mention d'un plus ample pardon à accorder à tous ou à presque tous les sujets pontificaux qui avaient trahi la foi à leur souverain.

Personne n'ignore que quelques-unes de ces réformes furent accomplies par le Pape Grégoire XVI, Notre Prédécesseur, que quelques autres furent promises dans des ÉDITS rendus cette même année 1831, par son ordre. Cependant ces bienfaits de Notre Prédécesseur ne semblèrent pas satisfaire pleinement aux vœux des souverains ni suffire à l'affermissement du bien-être et de la tranquillité dans toute l'étendue des États temporels du Saint-Siége.

C'est pourquoi, dès le premier jour où, par un jugement impénétrable de Dieu, Nous fûmes élevé à sa place, sans y être excité ni par les exhortations ni par les conseils de personne, mais pressé par notre ardent amour envers le peuple soumis à la domination temporelle de l'Église, Nous accordâmes un plus large pardon à ceux qui s'étaient écartés de la fidélité due au gouvernement pontifical, et Nous Nous hâtâmes de donner quelques institutions qui Nous avaient paru devoir être favorables à la prospérité de ce même peuple. Tous ces actes qui ont marqué les premiers jours de Notre Pontificat, sont pleinement conformes à ceux que les souverains d'Europe avaient surtout désirés.

Lorsque, avec l'aide de Dieu, nos pensées ont eu reçu leur exécution, Nos sujets et les peuples voisins ont paru si remplis de joie et Nous ont entouré de tant de témoignages de reconnaissance et de respect, que Nous avons dû Nous efforcer de contenir dans de justes bornes les acclamations populaires, les applaudissements et les réunions trop enthousiastes de la population dans cette ville sainte. Elles sont encore connues de tous, Vénérables Frères, les paroles de Notre Allocution dans le Consistoire du 4 octobre de l'année dernière, par lesquelles Nous avons recommandé aux souverains une paternelle bienveillance et des sentiments plus affectueux envers leurs sujets, en même temps que Nous exhortions de nouveau les peuples à

la fidélité et à l'obéissance envers les princes. Nous avons fait tout ce qui dépendait de Nous par Nos avertissements et Nos exhortations, pour que tous, fermement attachés à la doctrine catholique, fidèles observateurs des lois de Dieu et de l'Église, ils s'appliquent au maintien de la concorde mutuelle, de la tranquillité et de la charité envers tous.

Plût à Dieu que ce résultat désiré eût répondu à Nos paternelles paroles et à Nos exhortations ! Mais on connaît les commotions publiques des peuples italiens dont Nous venons de parler ; on sait les autres événements qui s'étaient déjà accomplis, ou qui ont eu lieu depuis, soit en Italie, soit hors de l'Italie. Si quelqu'un veut prétendre que ces événements sont de quelque manière sortis des mesures que Notre bienveillance et notre affection Nous ont suggérées au commencement de Notre Pontificat, celui-là certes ne pourra en aucune façon Nous les imputer à crime, attendu que Nous n'avons fait que ce qui avait été jugé, par Nous comme par les princes susnommés, utile à la prospérité de Nos sujets temporels. Quant à ceux qui, dans Nos propres États, ont abusé de Nos bienfaits, imitant l'exemple du divin Prince des pasteurs, Nous leur pardonnons de toute Notre âme, Nous les rappelons avec amour à de plus saines pensées, et Nous supplions ardemment Dieu, Père des miséricordes, de détourner avec clémence de leurs têtes les châtiments qui attendent les ingrats.

Les peuples de l'Allemagne que Nous avons désignés ne sauraient Nous accuser, si réellement il ne Nous a pas été possible de contenir l'ardeur de ceux de Nos sujets qui ont applaudi aux événements accomplis contre eux dans la haute Italie, et qui, enflammés d'un égal amour pour leur nationalité, sont allés défendre une cause commune à tous les peuples italiens. En effet, plusieurs autres princes d'Europe, soutenus par des forces militaires bien plus considérables que les nôtres, n'ont pas pu eux-mêmes résister aux révolutions qui, dans le même temps, ont soulevé leurs peuples. Et néanmoins dans cet état de choses Nous n'avons pas donné d'autres ordres, aux soldats envoyés à Nos frontières, que de défendre l'intégrité et l'inviolabilité du territoire pontifical.

Aujourd'hui toutefois, comme plusieurs demandent que, réuni aux peuples et aux autres princes de l'Italie, Nous déclarions la guerre à l'Autriche, Nous avons cru qu'il était de Notre devoir de protester formellement et hautement dans cette solennelle assemblée, contre une telle résolution entièrement contraire à Nos pensées, attendu que, malgré Notre indignité, Nous tenons sur la terre la place de Celui qui est l'auteur de la paix, l'ami de la charité, et que, fidèle aux divines obligations de Notre suprême Apostolat, Nous embrassons tous les pays, tous les peuples, toutes les nations dans un égal sentiment de paternel amour. Que si, parmi nos sujets, il en est que l'exemple des autres Italiens entraîne, par quel moyen veut-on que Nous puissions enchaîner leur ardeur?

Mais ici Nous ne pouvons Nous empêcher de repousser à la face de toutes les nations les perfides assertions publiées dans les journaux et dans divers écrits par ceux qui voudraient que le Pontife romain présidât à la constitution d'une nouvelle république formée de tous les peuples d'Italie. Bien plus, à cette occasion, Nous avertissons et Nous exhortons vivement ces mêmes peuples italiens, par l'amour que Nous avons pour eux, à se tenir soigneusement en garde contre ces conseils perfides et si funestes à l'Italie, à s'attacher fortement à leurs princes dont ils ont éprouvé l'affection, et à ne jamais se laisser détourner de l'obéissance qu'ils leur doivent. Agir autrement, ce serait non-seulement manquer au devoir, mais exposer l'Italie au danger d'être déchirée par des discordes chaque jour plus vives et par des factions intestines.

Pour ce qui Nous concerne, Nous déclarerons encore une fois que toutes les pensées, tous les soins, tous les efforts du Pontife romain ne tendent qu'à agrandir chaque jour davantage le royaume de Jésus-Christ, qui est l'Église, et non à reculer les limites de la souveraineté temporelle, dont la divine Providence a doté ce Saint-Siége pour la dignité et le libre exercice du suprême Apostolat. Ils tombent donc dans une grande erreur ceux qui pensent que l'ambition d'une plus vaste étendue de puissance peut séduire Notre cœur et Nous précipiter au milieu du tumulte des armes. Oh! assurément, ce se-

rait une chose infiniment douce à Notre cœur paternel, s'il était donné à Notre intervention, à Nos soins et à Nos efforts, d'éteindre le feu des discordes, de rapprocher les esprits que divise la guerre, et de rétablir la paix entre les combattants.

En même temps que Nous avons appris avec une grande désolation qu'en plusieurs pays de l'Italie et hors de l'Italie, les fidèles Nos fils, au milieu de ces révolutions, n'ont pas oublié le respect qu'ils devaient aux choses saintes et à leurs ministres, Notre âme a été vivement affligée de savoir que ce respect n'a pas été également observé partout. Nous ne pouvons Nous empêcher de déplorer ici devant vous cette habitude funeste qui se propage surtout de nos jours, de publier toute sorte de libelles pernicieux dans lesquels on fait une guerre acharnée à la sainteté de notre religion et à la pureté des mœurs, ou qui excitent aux troubles et aux discordes civiles, prêchent la spoliation des biens de l'Église, attaquent ses droits les plus sacrés, ou déchirent par de fausses accusations le nom de tout honnête homme...

Voilà, Vénérables Frères, ce que Nous avons cru devoir vous communiquer aujourd'hui. Il ne nous reste maintenant qu'à offrir ensemble, dans l'humilité de notre cœur, de continuelles et ferventes prières au Dieu puissant et bon, pour qu'il daigne défendre sa sainte Église contre toute adversité, nous regarder avec miséricorde du haut de Sion, et nous protéger, ramener enfin tous les princes et tous les peuples aux sentiments si désirés de paix et de concorde !

(Page 58.)

LETTRE DE SA SAINTETÉ LE PAPE IX A SA MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

3 mai 1848.

Au milieu des guerres qui ensanglantaient le sol chrétien, on vit toujours le Saint-Siége faire entendre des paroles de paix, et dans Notre allocution du 29 avril dernier, quand Nous avons dit que Notre cœur paternel a horreur de déclarer la guerre, Nous avons expressément manifesté Notre ardent désir de contribuer à la paix. Que Votre Majesté ne trouve donc pas mauvais que Nous Nous adressions à sa piété et à sa religion, l'exhortant, avec une affection toute paternelle, à retirer ses armes d'une guerre qui, sans pouvoir reconquérir à l'empire les cœurs des Lombards et des Vénitiens, amène à sa suite la funeste série de calamités, cortége ordinaire de la guerre, et que très-certainement abhorre et déteste Votre Majesté. Que la généreuse nation allemande ne trouve pas mauvais que Nous l'invitions à étouffer tout sentiment de haine et à changer en utiles relations d'amical voisinage une domination sans grandeur, sans résultats heureux, puisqu'elle reposerait uniquement sur le fer.

Nous en avons donc la confiance, cette nation si légitimement fière de sa nationalité propre ne mettra pas son honneur dans de sanglantes tentatives contre la nation italienne; elle le mettra bien plutôt à la reconnaître noblement pour sœur: elles sont toutes deux Nos filles, bien chères à Notre cœur, et Nous aurons la joie de voir chacune d'elles, satisfaite de ses frontières naturelles, y demeurer en paix, méritant par des actes dignes d'elle la bénédiction du Seigneur.

Sur ce, Nous prions Celui qui donne toute lumière, qui est l'Auteur de tout bien, d'inspirer à Votre Majesté de saints conseils, pendant que du fond du cœur Nous donnons à Votre

Majesté, à Sa Majesté l'Impératrice et à la famille impériale la bénédiction apostolique.

PIUS PAPA IX.

(**Page 60.**)

CONCESSIONS DE L'AUTRICHE EN 1848.

I

M. DE HUMMELAUER A LORD PALMERSTON.

Londres, 23 mai 1848.

Mon gouvernement m'a chargé, Milord, de mettre sous vos yeux les éléments qui nous paraissent capables de servir de bases à l'intervention amicale que nous réclamons du gouvernement de la reine.

Le royaume lombardo-vénitien continuerait à être sous la suzeraineté de l'empereur.

Il recevrait une administration distincte de celle du reste de l'empire, entièrement nationale, et dont les bases seraient réglées par les représentants du royaume eux-mêmes, sans aucune intervention de la part du gouvernement impérial. Un ministère italien, établi au centre de la monarchie, servirait de lien entre le gouvernement impérial et l'administration du royaume lombardo-vénitien.

Un archiduc vice-roi serait placé comme lieutenant de l'empereur à la tête de l'administration spéciale du royaume. Les dépenses de l'administration du royaume seraient supportées par le royaume lui-même, qui devrait en sus payer annuellement une somme d'environ quatre millions de florins comme sa quote-part des dépenses centrales de l'empire, telles que l'entretien de la cour, le service diplomatique, etc.

Le royaume prendrait à sa charge, comme sa part de la dette publique de l'empire, le payement annuel d'environ dix millions de florins, dont le capital serait inscrit au *Monte* lombardo-vénitien, de telle façon que, dans toutes les éventualités de la politique, le royaume seul demeurât responsable de cette dette.

Les forces militaires du royaume formeraient une armée entièrement nationale, dont la plus grande portion en temps de paix demeurerait dans le pays, mais qui en temps de guerre serait à la disposition de l'empereur pour la défense générale de l'empire.

Les relations commerciales entre le royaume et le reste de l'empire seraient réglées sur les bases des intérêts réciproques, et dans la vue d'assurer des deux côtés au commerce la plus grande liberté possible.

On pourrait profiter en faveur de cette combinaison de la circonstance suivante. Le duc de Parme et son fils sont placés vis-à-vis de leurs sujets dans une position tellement fâcheuse que leur restauration dans le duché est à peu près impossible. Alors se présente le cas de réversion prévu dans le traité d'Aix-la-Chapelle, et dont le règlement a été confirmé dans le traité de Paris du 10 juin 1817. En obtenant la renonciation du duc de Parme et de son fils, pour eux et leurs successeurs, moyennant une indemnité pécuniaire suffisante et la garantie de leurs propriétés allodiales, le duché de Plaisance passerait aux mains de la Sardaigne, et le duché de Parme reviendrait à l'Autriche, c'est-à-dire au royaume lombardo-vénitien. La convention du 28 novembre 1844 stipule en faveur de la Sardaigne une compensation territoriale en échange de la forteresse de Plaisance, qui appartiendrait à l'Autriche et au royaume lombardo-vénitien. Les articles des traités ci-dessus mentionnés sont annexés au présent document.

Le duc de Modène a cessé *ipso facto* de régner, et un gouvernement provisoire a été établi. Nous avons des raisons de ne pas croire impossible, moyennant une indemnité pécuniaire et la garantie à la maison d'Este de ses propriétés patrimoniales, d'amener le duc de Modène à abdiquer en faveur de

son frère l'archiduc Ferdinand, qui n'est pas compromis dans le duché de Modène. Si cette supposition se trouvait bien fondée, l'empereur pourrait, pour la vice-royauté du royaume lombardo-vénitien, faire choix de ce prince, qui, comme duc de Modène, pourrait annexer le duché au royaume lombardo-vénitien. L'union administrative des duchés de Parme et de Modène avec le royaume augmenterait essentiellement la force militaire et défensive du royaume lombardo-vénitien.

Les bases ci-dessus indiquées prouvent incontestablement la sincérité du gouvernement impérial, d'autant plus qu'en ce moment, à l'exception de Venise et de la forteresse de Palma-Nova, nos troupes sont maîtresses de tout le territoire vénitien. Le maréchal Radetzky est sur le point de recevoir des renforts qui lui permettront d'aller chercher l'armée piémontaise; le Tyrol allemand est tout entier en armes, et le Tyrol italien parfaitement assuré; et l'allocution du Pape, en date du 29 avril, vient justement de paraître et de constater la perfidie avec laquelle on a abusé de son nom et de son autorité pour échauffer le fanatisme de la population.

Si, malgré ces circonstances, qui sont en notre faveur, nous avons recours à l'amitié de la Grande-Bretagne, c'est parce que nous attachons un grand prix à la prompte solution de toutes ces complications. Le cabinet anglais doit savoir mieux que nous quelle est en France la marche des choses. Nous regardons l'explosion de la France comme inévitable et peut-être comme prochaine. L'invasion de nos provinces par une armée piémontaise et par les troupes et les bandes du reste de l'Italie est calculée pour attirer la France en Italie. *Si demain les Français passent les Alpes et entrent en Lombardie, nous n'irons pas à leur rencontre. Nous commencerons par garder notre position à Vérone et sur l'Adige. Si les Français viennent nous y chercher, nous nous retirerons vers les Alpes autrichiennes et l'Isonzo, mais nous n'accepterons pas de bataille; nous ne mettrons pas obstacle à l'entrée et aux progrès des Français en Italie. Ceux qui les y ont appelés feront pour la seconde fois l'épreuve de leur intervention. Personne ne viendra nous chercher derrière nos Alpes, et nous demeure-*

rons spectateurs des conflits dont l'Italie sera le théâtre. Dans le cas seulement où la complication actuelle s'arrangerait sous les auspices de la Grande-Bretagne, deviendrait-il encore possible d'unir les ressources du Piémont et celles de l'Autriche dans un système de commune défense contre une invasion française? Mais c'est seulement sous les auspices de la Grande-Bretagne qu'une telle idée serait admissible, car il n'y a que la participation et l'autorité de l'Angleterre qui puissent nous amener à ajouter foi à des engagements pris par les Piémontais et les Lombards.

Mettant de côté les considérations qui se lient à la défense de l'Italie contre les Français, si le cabinet anglais accède à notre demande, l'intervention amicale que nous réclamons de l'Angleterre donnera à la personne à qui le cabinet anglais déléguera cette mission les moyens les plus sûrs d'acquérir une connaissance exacte et précise du véritable état des choses en Italie, dans le cas où l'Autriche serait obligée de l'évacuer, les forces françaises s'étant unies à celles de l'Italie. Le gouvernement impérial ne se dissimule aucunement que la demande qu'il fait doit prendre, aux yeux du gouvernement anglais, un caractère très-sérieux, eu égard aux précautions qu'impose l'état actuel de la France; mais nous croyons que, par cette même raison, il serait doublement important de ne pas refuser de faire une tentative pour arranger une complication qui, précisément, constitue un danger direct et imminent.

Les éléments que je viens de détailler à Votre Excellence doivent seulement être considérés comme une preuve des intentions bienveillantes et paternelles de l'empereur. Si le cabinet anglais nous accorde son amicale intervention, la proposition à faire aux Lombards serait concertée avec le représentant de l'Angleterre, qui serait en position de diriger chaque démarche et d'écarter de la négociation tout ce qu'il ne considérerait pas comme d'accord avec ce que l'Angleterre jugerait convenable.

DE HUMMELAUER.

II

M. DE HUMMELAUER A LORD PALMERSTON.

Londres, 24 mai 1848.

La Lombardie cessera d'appartenir à l'Autriche, et sera libre soit de rester indépendante, soit de s'unir avec tout autre État italien qu'il lui conviendra de choisir. D'un autre côté, elle prendra à sa charge une part proportionnelle de la dette nationale d'Autriche. Cette part sera transférée définitivement et irrévocablement à la Lombardie.

L'État vénitien demeurera sous la souveraineté de l'empereur. Il aura une administration séparée, entiérement nationale, établie par les représentants mêmes du pays, sans l'intervention du gouvernement impérial, et représentée auprès du gouvernement central de la monarchie par un ministre, qui sera chargé des relations entre l'État vénitien et le gouvernement central de l'empire.

L'administration vénitienne sera présidée par un archiduc vice-roi, qui résidera à Venise comme lieutenant de l'empereur. L'État vénitien fera les frais de sa propre administration, et contribuera aux dépenses centrales de la monarchie, telles que l'entretien de la cour impériale, le service diplomatique, en proportion de ses ressources, en prenant pour bases le fait que le royaume lombardo-vénitien aurait eu à payer annuellement pour ses services quatre millions de florins environ.

L'État vénitien aura à payer chaque année, pour sa part de la dette nationale, une somme proportionnée à ses ressources, en prenant pour base le fait que le royaume lombardo-vénitien aurait supporté, pour le service de cette dette, une contribution de dix millions de florins annuellement, et cette somme sera inscrite au grand livre de la dette vénitienne, de telle sorte que, quels que soient les événements futurs, l'État vénitien en soit seul responsable.

Les sommes qui ont été prises dans le trésor public pendant la révolte à Milan et à Venise seront restituées au gouvernement impérial.

L'armée vénitienne sera entièrement nationale, quant aux éléments qui la constitueront; mais, comme elle ne serait pas assez forte pour former une armée séparée, elle sera soumise à l'organisation de l'armée impériale, et sera placée sous les ordres directs du ministre de la guerre de l'empereur. En temps de paix elle sera cantonnée sur le territoire vénitien, et fournira cependant un contingent pour la garnison de Vienne. En cas de guerre, les troupes de l'État vénitien obéiront à l'appel de l'empereur pour la défense de l'empire. Les dépenses de l'armée vénitienne seront payées par l'État vénitien.

Les relations commerciales entre l'État vénitien et le reste de la monarchie autrichienne, et entre celle-ci et la Lombardie, seront réglées en vue de leur intérêt mutuel et sur les bases de la plus grande liberté possible.

En ce qui concerne la dette actuelle lombardo-vénitienne, elle sera partagée proportionnellement entre la Lombardie et l'État vénitien.

Ce qui a été dit dans la note d'hier au sujet des duchés de Parme et de Modène sera applicable à la Lombardie, qui aura à donner aux ducs une indemnité convenable et à leur garantir la possession de leurs propriétés patrimoniales.

DE HUMMELAUER.

III

M. DE HUMMELAUER A LORD PALMERSTON.

Londres, 26 mai 1848.

Sir Robert Abercromby regarde l'abandon par l'Autriche de la Lombardie et des provinces vénitiennes comme le seul moyen d'éviter l'intervention de la France.

Quand même l'empereur serait disposé à y consentir, on

rencontrerait à cela plusieurs difficultés pratiques. Soyez assez bon pour donner un coup d'œil à la position géographique des différentes provinces. La partie du Tyrol située sur le penchant des Alpes, et qu'on appelle Tyrol italien, serait complétement entourée par le territoire lombardo-vénitien. Le gouvernement provisoire de Milan et de Venise, dans ses proclamations officielles et dans ses journaux, déclare que le Tyrol italien, aussi bien que le littoral de l'Istrie et de la Dalmatie, qui appartenait jadis à la république de Venise, forment partie intégrante de cette Italie d'où il faut expulser les Autrichiens. Ils ont appelé tous ces peuples à la révolte. Ils ont provoqué en Istrie et en Dalmatie des mouvements que nous avons étouffés. Ils ont envahi de tous les côtés le Tyrol italien, le sabre à la main. Leurs bandes en ont été chassées. Il est évident dès lors que, si nous leur abandonnions les provinces vénitiennes, nous serions complètement à la merci de leur bon plaisir. L'empereur ne peut abandonner les provinces vénitiennes sans abandonner virtuellement le Tyrol italien. Vous paraît-il probable, Milord, qu'une pareille suggestion puisse avoir quelque chance de succès auprès du gouvernement impérial? L'empereur est dans le Tyrol; vous voyez l'enthousiasme que sa présence y a allumé. Un semblable enthousiasme éclatera dans l'armée, qui va demander à grands cris de prendre l'offensive. Être venu à Inspruck, c'est s'être placé au milieu de l'armée. Voyez les nouvelles de Vienne que donnent les journaux ce matin; elles sont toutes favorables à l'empereur et au retour de l'ordre et de la vigueur dans tout l'empire. Si l'idée émise par sir R. Abercromby pouvait, il y a deux jours, être réputée parmi les éventualités possibles, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Cette idée était naturelle aux Italiens, qui aiment à nous supposer morts. Nous ne sommes pas morts encore! J'espère que nous donnerons bientôt des preuves de vigoureuse vitalité, preuves que, dans l'intérêt du monde entier, il aurait été désirable d'éviter.

De Hummelauer.

(Page 63.)

PROTESTATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CONTRE LES EXPÉDITIONS DE CORPS FRANCS A CHAMBÉRY ET EN BELGIQUE.

Accusé d'avoir voulu annexer la Belgique et la Savoie par des expéditions de corps francs, le gouvernement provisoire se défendait avec indignation d'avoir imprimé cette tache à la politique de la France. Plusieurs fois déjà cette polémique avait agité la Chambre et divisé les journaux, lorsque, le 9 janvier 1849, M. de Lamartine résolut d'y couper court par une déclaration solennelle.

« Je porte ici, vint-il dire à la Constituante, non-seulement au dedans, mais surtout au dehors, et je suis sûr de la réponse de tous les cabinets étrangers qui ont pu juger la parfaite sincérité, la complète loyauté de nos actes comme gouvernement à leur égard, je leur porte le défi de citer une seule parole, d'indiquer un seul acte, de saisir un seul indice de notre politique étrangère *par nos agents au dehors, par nos instructions ou par notre connivence au dedans*, en Allemagne, en Italie, en Piémont, en Belgique, partout où nous avons contenu et réprimé au lieu de souffler l'insurrection; je leur porte le défi formel, éclatant, de rien découvrir qui ne soit dans les rapports de *cette politique franche, loyale, à visage découvert*, véritablement républicaine, *seule digne de l'Europe civilisée*, seule digne de vous, et, laissez-moi le dire, seule digne de nous! (*Très-bien! très-bien! Vive approbation.*) »

Ce n'était pas assez. M. Ledru-Rollin voulut monter aussi à la tribune pour attester que le gouvernement républicain n'avait jamais eu d'autre politique que celle du loyal manifeste de M. de Lamartine, et se justifier comme d'un crime d'avoir favorisé l'expédition garibaldienne de *Risquons-tout :*

« Si par politique souterraine, s'écrie le tribun, on a voulu

faire allusion à l'affaire belge, eh bien! voyons, qu'on ait une bonne fois le courage de venir à cette tribune et de traiter cette question en règle. Je suis prêt, je le répète pour la dixième fois; *ma conscience n'a rien à redouter*. Oui, plus de sourdes rumeurs, de mensongers murmures : s'il y a quelqu'un dans cette assemblée qui veuille m'accuser pour l'affaire de *Risquons-tout*, qu'il monte à cette tribune... je lui cède la parole, et je lui répondrai après. (*Approbation à gauche, silence général.*)

« Ce silence m'est la preuve que M. de Lamartine a eu raison de le dire : Oui, il n'y a eu qu'une seule politique acceptée par tous les membres du gouvernement provisoire sans exception; *politique de paix, de propagande par l'idée*, etc. » (*Moniteur* du 9 janvier 1849.)

Une autre fois, M. de Lamartine ayant prétendu qu'entre la politique italienne du gouvernement provisoire et celle du général Cavaignac il y avait l'*épaisseur des Alpes*, l'honorable chef du pouvoir exécutif crut pouvoir rappeler le souvenir de l'invasion de Chambéry et demander à la Chambre si c'était là une noble façon de traverser les Alpes. — M. de Lamartine répondit aussitôt :

« Je remonte à la tribune pour répondre sur un point seulement à l'honorable général Cavaignac, et l'Assemblée verra que ce n'est pas dans mon intérêt, mais dans l'*intérêt de la dignité et de la probité de la politique de notre temps.*

« L'honorable général Cavaignac a fait allusion, à propos de ces mots, l'*épaisseur des Alpes*, à des tentatives apparemment de propagande, à des missions plus ou moins incendiaires, à *des expéditions d'agitations et d'insurrection en Italie*, fomentées par qui?

« *Voix à droite :* Oui, par qui?

« M. DE LAMARTINE. Je déclare dans mon âme et dans ma conscience que je l'ignore complètement; j'ai ici des témoins... Le général faisait peut-être allusion, dans sa pensée, à cette malheureuse et jamais assez réprouvée tentative d'insurrection partie de Lyon pour aller allumer le feu de la guerre civile dans la Savoie, et dans quel moment! Au moment où la Ré-

publique française déclarait l'amitié la plus intime et la plus naturelle entre le gouvernement constitutionnel de la Sardaigne et la République elle-même.

« Eh bien, ceux qui connaissent la valeur d'un mot prononcé en face d'un million de témoins, devant son pays, croiront à ma parole. Ce fait n'a été ni fomenté ni consenti...

« M. EMMANUEL ARAGO. Je demande la parole.

« M. DE LAMARTINE. Je ne parle pas que pour moi!... Ni *fomenté*, ni *toléré*, ni *excusé*, citoyens, non-seulement par les membres du gouvernement, mais par ses agents les plus rapprochés de la frontière sarde. Et, à cet égard, puisque vous voulez un témoignage, je puis vous le donner à cette tribune. Un de nos honorables collègues chargé alors de la mission éminemment difficile de couver sous sa main ces foyers à la fois de démagogie, de socialisme et de propagande par les clubs étrangers, les plus dangereux de tous les clubs, fermentant à Lyon, M. E. Arago fut informé de la tentative qui se préméditait contre la Savoie. A la minute et avec une loyauté dont les dates, messieurs, porteraient témoignage en sa faveur comme à notre justification, si nous en avions besoin, à la minute, il m'écrivit à moi, ministre des affaires étrangères, deux dépêches que je puis représenter le jour où l'Assemblée me les demanderait. Ces dépêches me disaient, avec la plus parfaite loyauté : « Il se trame ici tel projet d'invasion; « les clubs étrangers y recrutent des nationaux français... »

« M. DUPIN (de la Nièvre). Voilà à quoi servent les clubs!

« M. DE LAMARTINE. Je n'aurais peut-être pas la main assez forte, — car nous n'avions pas alors 580,000 hommes à notre disposition! — je n'aurais peut-être pas la main assez forte pour retenir le mouvement du centre agité d'une ville populeuse; retenez-le vous-même de Paris. Je vous le dénonce, je vous le prédis, *prévenons-le pour l'honneur de la République!* A la minute j'en instruisis le gouvernement provisoire, et les ordres les plus prompts furent expédiés. Non-seulement, — écoutez-moi bien! — pour que la loyauté de la République française apparaisse tout entière dans le monde le jour même où elle est accusée, non-seulement vous préviendrez par tous

les moyens légaux et par tous les moyens de force dont vous pourrez disposer une tentative d'insurrection dans la Savoie; mais encore j'ai dit à l'ambassadeur de Charles-Albert : « Nous « sommes avertis de telle tentative déloyale contre la sécurité « de votre pays, *contre l'honneur de la politique de la Répu-* « *blique*. Dans ce moment, peut-être, les insurgés sont à « Chambéry. Vous n'avez pas de forces, vous êtes pris au dé- « pourvu; toutes vos troupes sont dans les plaines de la Lom- « bardie. Voulez-vous le concours de la France, concours pu- « rement protecteur, purement auxiliaire, pour rappeler ces « bandes d'insurgés, de nationaux français, et les ramener « sur le territoire de la France, pour constater votre inviolabi- « lité et pour la défendre? Nous le ferons! *Nous respectons* « *assez la République pour lui faire justice à elle-même de pa-* « *reilles infractions...* »

Après M. de Lamartine, M. Emmanuel Arago; et comme on demandait de divers côtés la clôture de la discussion sur cet incident, l'ancien commissaire de la République, rappelant qu'on l'avait accusé d'avoir lancé les bandes insurrectionnelles sur la Savoie, s'écria : « Il me semble que chacun des membres de cette Assemblée doit assez comprendre les questions de *susceptibilité et d'honneur personnel* pour qu'on souffre qu'en ce moment je donne quelques explications très-courtes et très-catégoriques à la fois. » (*Parlez, parlez.*) *Moniteur* du 9 mars 1849.

(Page 83.)

RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS QUI SUIVIRENT L'ASSASSINAT DE ROSSI, LES 15 ET 16 NOVEMBRE, TRADUIT DU JOURNAL L'*Época* DU 17.

Le 15 au soir, le peuple, après avoir frappé aux divers quartiers des corps militaires de la garnison et avoir fraternisé avec eux, se porta en masse au palais *Fiano* où siégeait le cercle

populaire. Une grande foule de soldats suivait le peuple. Les cris qui s'échangeaient continuellement étaient : *Vive la constitution italienne! Vive le ministère démocratique! Vive l'indépendance! Vivent les droits du peuple!*

Le cercle populaire accueillit de suite les demandes du peuple. Elles furent rédigées ainsi qu'il suit :

PRINCIPES FONDAMENTAUX POSÉS PAR LE PEUPLE AU NOUVEAU MINISTÈRE.

1° Promulgation du principe de la nationalité italienne. 2° Convocation de la constituante et publication du projet d'acte fédératif. 3° Exécution du vote de la chambre des députés en faveur de la guerre de l'Indépendance 4° Entière adoption du programme de Mamiani du 5 juin.

MINISTRES DÉSIGNÉS PAR LE PEUPLE :

Mamiani — Sterbini — Campello — Saliceti — Fusconi — Lunati — Sereni — Commandant général des carabiniers, Galetti.

Jeudi 16, 10 *heures du matin.* — Grande agitation populaire. La ville présente un aspect plein de dignité, et les corps des diverses milices accourent à l'appel sur la place du Peuple. Les cercles s'y rendent tous avec leurs bannières. Les soldats et le peuple fraternisent, et tous les officiers supérieurs se montrent noblement jaloux d'obéir aux désirs du peuple.

Midi. — La grande marche militaire commence, la musique des carabiniers en tête; derrière la garde nationale s'avancent tous les corps de la garnison, mêlés aux membres des clubs. Les divers régiments confondent aussi leurs rangs en signe de fraternité.

Une foule immense suit ce grandiose cortége qui se dirige vers la chambre des députés pour se rendre de là au Quirinal; toutes les fenêtres, tous les balcons regorgent de monde. De toutes parts, ce ne sont que cris de joie et serments de changer enfin le cours de nos destinées. Ayant parcouru la rue du Corso jusqu'à la place Antonine et passé devant le Panthéon, le cortége débouche par la rue Saint-André, sur la place de la Chancellerie. Le défilé a lieu sous les fenêtres du palais des députés, au milieu des plus vifs applaudissements. Une dépu-

tation du cercle populaire monte à la salle des séances pour engager les représentants à se joindre à cette solennelle manifestation. Un membre du cercle vient annoncer qu'un certain nombre de députés vont marcher avec le cortége, pour porter au Souverain les vœux du peuple. Lecture est donnée au milieu des acclamations du programme rapporté ci-dessus.

La manifestation se dirige vers le Quirinal. Sur le point d'y arriver, elle rencontre le carrosse du prince Corsini, sénateur de Rome, qui avait avec lui l'avocat Galetti et l'avocat Armellini. Le peuple veut que Galetti qui vient d'avoir une conférence avec le Souverain pour former un ministère, se joigne à la manifestation.

Il est impossible de dépeindre le magnifique spectacle de cette foule agitant mille bannières et se déployant en colonnes sur la place du Quirinal. Il est environ deux heures de l'après-midi. La députation, composée des représentants du peuple et de quelques membres du cercle populaire, entre au palais pontifical pour porter au Souverain le programme convenu. Elle est reçue par le cardinal Soglia qui, après avoir transmis ces demandes au Souverain, affirme qu'elles seront prises en considération et donne la nouvelle que Galetti est chargé de former un ministère. La députation redescend sur la place et est transportée par le peuple sur la terrasse du bâtiment de la jeune garde, pour annoncer, de là, la réponse du Souverain.

Un grand silence s'établit. La réponse ne plaît à personne, et un cri général s'élève : « Non ! non ! qu'on fasse raison à l'instant aux justes demandes du peuple ! Nous connaissons trop les ruses des cours ! » Le tumulte croît de minute en minute, et la députation est invitée à retourner auprès du Souverain pour lui signifier la ferme volonté du peuple. La députation rentre en effet dans le palais pontifical. Mais le tumulte ne fait qu'augmenter. La garde suisse vient de fermer les portes principales et de présenter ses hallebardes à la foule qui voulait entrer.

Au pied de l'escalier, dit de l'Horloge, se tiennent les ambassadeurs de France, de Russie, d'Espagne, de Bavière, qui demandent à la députation quel est l'état des choses et où l'on

en veut venir. On les satisfait en quelques brèves paroles, et tous reconnaissent la nécessité de trouver un moyen de répondre aux désirs du peuple. Après une courte conférence avec le Souverain, la députation revient annoncer qu'elle n'a pu rien obtenir.

La fermentation est à son comble. Des coups terribles ébranlent la grande porte du palais. Des cris effrayants et confus s'élèvent tout autour. Impossible d'entendre le rapport de la députation. On parvient enfin à hisser Galetti sur un contrefort du palais, et de là il fait entendre au peuple le triste refus du Souverain. Les hurlements du peuple et de l'armée, et le cri : *Aux armes!* lui répondent. Toutes les épées sortent du fourreau.

Une épouvantable confusion règne autour du Quirinal. On voit les Suisses et les domestiques aller et venir de tous côtés. Les pierres volent contre les fenêtres ; on crie que les portes soient ouvertes au peuple. On annonce que le feu vient d'être mis à une des portes. Les pompiers du Quirinal accourent pour l'éteindre ; quelques mesures de défense sont prises en même temps. Les portes sont barricadées à l'intérieur.

Deux Suisses qui se disputaient d'une fenêtre avec le peuple tombent blessés. Un grand nombre de citoyens évacuent la place un moment, afin d'aller prendre des armes pour soutenir les droits du peuple. La cité devient en peu d'instants un champ de Mars. Partout on bat la générale, partout des groupes armés se forment. On réclame de toutes parts un chef, une direction. Les membres du cercle national, Sterbini, Vinciguerra, Buonaparte, Spini et Pinto assument, au nom du peuple, l'autorité suprême. Ils lancent une proclamation appelant le peuple à combattre pour ses droits. Les divers corps de la garnison rallient les volontaires à leurs drapeaux placés aux endroits les plus apparents de la place du Quirinal. Les uns se portent derrière la fontaine des chevaux de Phidias, les autres le long des écuries pontificales. La place est encombrée d'une foule sans armes : mais la milice l'entoure et la protége de toutes parts.

Le généreux corps des carabiniers, qui a si bien mérité de

la cause de l'indépendance, monte le premier vers le Quirinal par la rue de l'*Umilta*. En ce moment un feu de mousqueterie s'échangeait entre les Suisses et les milices les plus rapprochées du palais; les carabiniers s'excitent à courir au secours de leurs frères. En effet, ils gravissent hardiment la montée, se déploient en tirailleurs et répondent courageusement aux coups de fusils; d'autres corps viennent les joindre; le lieutenant-colonel des carabiniers Calderari est blessé.

Cinq heures de l'après-midi. — On fait des barricades devant le Quirinal avec des charrettes, et l'on dresse contre la grande porte la pièce d'artillerie le *San Pietro*.

Cinq heures et demie. — La démonstration armée est imposante. Une grande résolution anime tous les cœurs [1]. Le Pape demande à parler à Galetti. Le peuple et les milices, indignés contre les gardes du palais, veulent à tout prix en avoir raison. Le peuple charge Galetti de dire qu'il faut d'abord désarmer les Suisses et livrer leurs fusils à la garde nationale, sans cela les portes vont être brisées et le palais envahi. L'anxiété est grande chez tous; les troupes font divers mouvements pour se préparer à l'attaque.

Huit heures du soir. — C'est un spectacle merveilleux de voir dans les ténèbres une telle masse de troupes exécuter aux flambeaux toutes leurs manœuvres; la place du Quirinal est un champ de bataille!

On répand le bruit à l'instant que Galetti a enfin obtenu une heureuse réponse. Cris de joie universels. Deux ou trois bataillons font de bruyantes décharges en l'air. On demande que Galetti se présente au peuple et annonce le résultat de sa mission. Galetti arrive et annonce :

1° Que le souverain remet la demande du peuple aux deux chambres pour qu'il en soit délibéré;

2° La formation d'un nouveau ministère, qui n'est autre que celui qu'avait proposé le cercle populaire, sauf que la présidence du conseil est donnée par le Pape à l'abbé Rosmini.

Galetti supplie le peuple de ne pas poursuivre sa victoire

[1] Il est bon de dire ici que la garde du Quirinal ne se composait que de soixante-quatorze vieux hallebardiers, qui avaient là leur retraite d'invalides.

contre les Suisses, et de se rappeler que des soldats de cette nation viennent de se battre pour l'indépendance italienne à Vicence. Il demande en outre que les troupes retournent dans leurs casernes et les gardes civiques dans leurs maisons, où ils annonceront l'heureuse nouvelle.

La manifestation s'écoule bruyamment vers le Corso éclairée par mille torches et poussant des clameurs patriotiques. Il est dix heures. La fête populaire commence. Les soldats, après avoir déposé leurs armes dans leurs quartiers, viennent se livrer à la joie et aux chants. Heureusement il y a eu peu de victimes à déplorer. Des bandes joyeuses parcourent la ville en criant : *Vive la troupe de ligne! Vivent les carabiniers! Vive la garde nationale! Vive le peuple! Fraternité et union.*

A minuit tout est tranquille.

Signé : PINTO et SPINI, *directeurs de l'*EPOCA.

(Page 92.)

PROTESTATION DE M. MAMIANI CONTRE LE PROJET D'INTERVENTION DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

Il est contraire au droit des gens qu'on entre avec une armée dans un pays étranger, sans le consentement des habitants ou de ceux qui les gouvernent, lors même que cet acte a pour but d'assurer la vie et la liberté du prince qui règne dans ce pays. Tout peuple s'appartient et il est maître chez lui; les princes n'ont pas un droit divin, un droit supérieur à tout droit civil et politique. Le général Cavaignac a déclaré à l'Assemblée nationale de Paris qu'il avait envoyé à M. de Corcelle les instructions suivantes : « *Vous n'êtes autorisé à intervenir dans aucune des questions politiques qui s'agitent à Rome. L'Assemblée nationale seule a la faculté de déterminer le rôle qu'elle voudra assigner à la République, dans les mesures*

qu'on sera obligé de prendre pour établir dans les domaines de l'Église un état de choses régulier. » Il semble que la première phrase de ces instructions exclue le cas d'une intervention politique, qui s'annonce comme prochaine dans la seconde. L'article 5 de la Constitution républicaine de la France dit : *Les armes françaises ne seront jamais employées contre la liberté des peuples.* Or, la première des libertés est l'indépendance des nations, la liberté de diriger à son gré, dans l'intérieur de l'État, les affaires publiques. On dira que le Pontife n'est pas seulement le prince d'un petit État, mais le chef de tout le monde catholique ; que, par conséquent, toute nation catholique doit s'assurer que le grand *gérarque* ne soit pas violenté et troublé dans l'exercice de sa puissance pontificale. Nul ne veut se donner la peine de combattre ce principe abstrait. Il suffit de le transporter dans le domaine des faits, et de faire remarquer qu'il doit être appliqué à des cas vrais et légitimes, et non à des cas étrangers à la matière. En l'appliquant il faut donc tenir compte des droits qu'a chaque peuple à la liberté d'administrer ses propres affaires.

Et premièrement ce principe n'est pas applicable lorsque l'autorité spirituelle du Pontife n'est pas combattue ni entravée. Or, la calomnie même ne pourrait réussir à faire croire que la dissension existant entre le Saint-Père et son peuple, n'est pas purement politique. Personne ne trouble l'Église dans ses croyances, dans ses droits, dans l'exercice de ses actes de toute espèce. Mais si l'on voulait se complaire à voir le sacerdoce attaqué, il resterait à se demander pourquoi, au lieu de l'Autriche *apostolique*, de l'Espagne *catholique*, du Portugal *très-fidèle*, il conviendrait seulement à la France *républicaine* de prendre, les armes à la main, la défense de l'Église.

Secondement, pour que l'intervention fût juste et efficace, il faudrait qu'elle ne foulât pas aux pieds les droits du peuple. Or, il est impossible que les armées étrangères entrent à Rome sans porter atteinte à la liberté du peuple, et leur œuvre ne serait ainsi ni juste, ni efficace, ni durable. Ce sont des problèmes qu'on ne résout pas avec l'épée..... Par toutes ces

raisons, le ministère proteste à la face de l'Italie et de l'Europe contre la violation du territoire national, préméditée par le général Cavaignac, et à laquelle les Romains s'opposeront de toutes leurs forces. (Cité par Soria, t. II, p. 319. — Voir aussi Cantù, *Storia degli Italiani*, t. IV, p. 645.)

(Page 102.)

EXTRAIT DE LA *Revue des Deux Mondes* DU 1er NOVEMBRE 1848.

Dans une remarquable étude sur Léopold Robert, la *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1848, rappelant la passion insensée du malheureux artiste pour la princesse Charlotte Bonaparte, fille du roi Joseph et femme du prince Napoléon, frère aîné de l'empereur Napoléon III, disait : « Le prince Napoléon et la princesse Charlotte entreprirent avec lui en commun une suite de compositions pittoresques ; le travail marchait rapidement au milieu des conversations et des lectures du soir, quand tout à coup, la première insurrection de la Romagne venant à éclater, le prince Napoléon, entraîné par son frère le prince Louis, se jeta comme volontaire parmi les révoltés et fut atteint d'une maladie violente dont il mourut subitement... » Plus loin, M. Feuillet de Conches, auteur de l'article, aujourd'hui introducteur des ambassadeurs, cite à l'appui de son assertion l'extrait suivant d'une lettre écrite par Léopold Robert, qui donne les détails les plus intéressants sur le rôle des deux frères dans les événements de la Romagne : « Vous me demandez, écrivait-il de Florence le 18 avril 1831, pourquoi le prince Napoléon se trouvait avec les constitutionnels. C'est une de ces destinées qu'on peut dire malheureuses. Homme charmant, réunissant toutes les qualités, estimé de tous, aimant l'étude et fort instruit, il était occupé d'un ouvrage fort important qu'il allait publier, quand la fatalité ra-

mena ici son jeune frère, qui avait été renvoyé de Rome comme suspect. Ces deux jeunes gens ayant appris que leur mère, la duchesse de Saint-Leu, partait de Rome pour venir les rejoindre à cause des troubles de la Romagne, voulurent aller à sa rencontre, et au lieu de prendre la route de Sienne, ils prirent celle de Pérouse, qui n'était pas celle que leur mère avait suivie. Ils furent reçus à Pérouse, Foligno, Spolète, Terni, avec de si vives démonstrations de joie, on leur fit tant d'instances pour les porter à se réunir aux mécontents, et leur donner l'appui d'un grand nom, qu'ils se laissèrent entraîner! Napoléon par faiblesse... Quand je les vis à Terni, je pus m'apercevoir combien l'aîné était préoccupé de la position où il mettait sa famille! Il m'en parla beaucoup, mais enfin le sort en était jeté. Il a succombé à une vie trop active, pour lui qui avait toujours vécu dans le calme et le repos.» Un mois avant, Léopold Robert, parlant de son entrevue avec le prince à Terni, rendait hommage en ces termes à ses bons sentiments: « Il m'a ouvert son cœur ; je suis persuadé que ses intentions étaient très-nobles, si elles n'étaient pas très-raisonnables. On ne peut savoir encore le genre de sa mort ; on parle de la fièvre jaune, d'un duel, de poison. Pour moi, je crois sa mort naturelle. (Le prince était, en effet, mort de la rougeole.)

« Je vois extrêmement souvent les Bonaparte, il n'y a qu'une chose sur laquelle nous soyons toujours en discussion, c'est la religion. Malheureusement ces dames n'ont pas une foi bien solide et elles sont persuadées que les têtes fortes n'ont pas besoin des consolations de la religion. Cet esprit est général dans la famille, et il n'est pas extraordinaire que les personnes qui n'ont jamais entendu parler que d'une manière dérisoire du christianisme comme de toutes les autres croyances, aient une espèce d'éloignement pour tout ce qui est mystique.» Léopold Robert avait fait, en 1831, un beau portrait du fils aîné de la reine Hortense, qui doit être resté dans la famille.

(Page 148.)

LETTRE DE REMERCÎMENT ADRESSÉE PAR LE CABINET PIÉMONTAIS AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS POUR LE REMERCIER DE SON ATTITUDE DANS LES NÉGOCIATIONS DE LA PAIX ENTRE LA SARDAIGNE ET L'AUTRICHE.

Turin, 21 août 1849.

Monsieur le Ministre,

L'intérêt amical que le gouvernement de la République nous a témoigné, durant les négociations de la paix avec l'Autriche, nous fait un devoir, au moment où ces négociations sont heureusement arrivées à leur terme, d'exprimer au cabinet français notre sincère gratitude pour ses bons offices en notre faveur, qui, *nous nous plaisons à le reconnaître, ont si puissamment contribué à nous obtenir des conditions auxquelles l'honneur nous a permis de souscrire.* Je remplis en conséquence un agréable devoir en me rendant auprés de vous, monsieur le Ministre, l'interprète des sentiments de mes collègues, les autres ministres de Sa Majesté, qui tous, comme moi, ont vivement apprécié l'appui qui nous a été prêté par la France en cette circonstance difficile, et qui a si bien justifié la confiance que nous avons placée dans l'efficacité de sa parole.

J'espère que vous voudrez bien, monsieur le Ministre, accueillir les expressions de notre juste reconnaissance, et agréer en même temps, etc.

MASSIMO D'AZEGLIO.

(Page 164.)

INSTRUCTIONS ET PROCLAMATIONS REMISES PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU GÉNÉRAL OUDINOT DE REGGIO[1].

Paris, 18 avril 1849.

Général,

Je vous ai fait connaître l'objet de l'expédition dont le gouvernement de la République vous a confié le commandement. Vous savez qu'une réaction intérieure et qu'une intervention étrangère menacent l'existence du gouvernement actuel de Rome, que nous n'avons jamais reconnu, et l'approche de la crise désormais inévitable nous prescrit de prendre des mesures, tant pour maintenir notre part d'influence dans les affaires de la péninsule italienne que pour ménager dans les États romains le rétablissement d'un ordre de choses régulier sur des bases conformes aux intérêts et aux droits légitimes des populations.

Bien que vous n'ayez pas à intervenir dans les négociations définitives qui assureront ce résultat, vous êtes autorisé à recevoir des autorités établies toutes les propositions, et à conclure avec elles les arrangements qui vous paraîtront propres à le préparer, en évitant seulement, dans la forme de ces arrangements, ce qu'on pourrait interpréter comme une reconnaissance du pouvoir dont émanent ces autorités.

Vous trouverez ci-joint le projet de la lettre que vous devez écrire, en arrivant, au gouvernement ou au magistrat supérieur de Civita-Vecchia, pour demander votre admission dans cette ville. L'entrée ne vous en sera sans doute pas refusée; toutes les informations qui nous parviennent nous donnent lieu de

[1] Ces pièces furent lues à la tribune par M. Drouyn de Lhuys, dans la séance du 7 mai 1849.

penser que, bien loin de là, vous serez reçu avec empressement, par les uns, comme un libérateur; par les autres, comme un médiateur utile contre les dangers d'une réaction.

Si, cependant, contre toute vraisemblance, on prétendait vous interdire l'entrée de la ville de Civita-Vecchia, vous ne devriez pas vous arrêter à la résistance qu'on vous opposerait au nom d'un gouvernement que personne en Europe n'a reconnu, et qui ne se maintient à Rome, contre le vœu de l'immense majorité des populations, que par l'audace d'un petit nombre d'agitateurs, la plupart étrangers.

Toutefois, établi sur le territoire des États de l'Église, vous vous empresserez de vous mettre en relation avec MM. d'Harcourt et de Rayneval, chargés, par le gouvernement de la République, de traiter à Gaëte les intérêts auxquels se rattache la mission qui vous est confiée. Vous devriez dès lors commencer avec eux, et d'après les informations qu'ils seront à même de vous transmettre, les dispositions que vous auriez à prendre.

Vous enverriez à Rome un de vos officiers avec l'ordre de déclarer aux chefs du gouvernement la nature de votre mission, de leur faire entendre bien nettement que vous n'êtes aucunement autorisé à soutenir l'ordre de choses dont ils sont les représentants, et de les presser de prêter la main à des arrangements qui puissent préserver le pays de la crise terrible dont il est menacé.

Votre marche sur Rome, à la tête de vos troupes, faciliterait sans doute un pareil dénoûment, en donnant courage aux honnêtes gens. Vous jugerez si les circonstances sont telles que vous puissiez vous y rendre avec la certitude non-seulement de n'y pas rencontrer de résistance sérieuse, mais d'y être assez bien accueilli pour qu'il soit évident qu'en y entrant vous répondez à un appel de la population.

Partout où vous vous trouverez, jusqu'au moment où un gouvernement régulier aura remplacé celui qui pèse actuellement sur les États de l'Église, vous pourrez, selon que vous le jugerez nécessaire ou convenable, soit maintenir les autorités civiles en tant qu'elles consentiront à se restreindre à

une action municipale et de police, et qu'elles ne vous susciteront ni périls ni embarras réels, soit favoriser le rétablissement de celles qui étaient en fonction avant la révolution de novembre dernier, soit même en établir de nouvelles, en évitant autant que possible d'intervenir directement dans ces changements, et en vous bornant à provoquer, à encourager l'expression des vœux de la partie honnête des populations.

Vous pourrez vous servir, quand vous le jugerez à propos, pour vos communications avec les autorités, de l'intermédiaire du consul de France à Civita-Vecchia, que je mets à votre disposition.

Telles sont, général, les seules instructions que je puisse vous donner en ce moment. Votre bon jugement y suppléera suivant les circonstances, et je ne manquerai pas d'ailleurs de vous faire parvenir successivement les directions nouvelles qu'elles pourront exiger.

Je joins à cette dépêche le texte d'une proclamation, que vous voudrez bien publier aussitôt après votre débarquement.

Ces instructions se complètent en effet par la proclamation suivante, remise au général par le ministre des affaires étrangères :

« Habitants des États romains!

« En présence des évènements qui agitent l'Italie, la République française a résolu d'envoyer un corps d'armée sur votre territoire, *non pour y défendre le gouvernement actuel, qu'elle n'a point reconnu*, mais afin de détourner de votre patrie de grands malheurs.

« La France n'entend pas s'attribuer le droit de régler des intérêts qui sont, avant tout, ceux des populations romaines, et qui, dans ce qu'ils ont de plus général, s'étendent à l'Europe entière et à tout l'univers chrétien.

« Elle a cru seulement que, par sa position, elle était particulièrement appelée à intervenir pour faciliter l'établissement d'un régime également éloigné des abus à jamais détruits

par la générosité de Pie IX et de l'anarchie de ces derniers temps.

« Le drapeau que je viens d'arborer sur vos rivages est celui de la paix, de l'ordre, de la conciliation, de la vraie liberté. Autour de lui se rallieront tous ceux qui voudront concourir à l'accomplissement de cette œuvre patriotique et sainte.

« Civita-Vecchia, le 25 avril 1849.

« *Le général commandant en chef,*

« OUDINOT DE REGGIO. »

(Page 166.)

RAPPORT SUR UNE MISSION REMPLIE A ROME EN MARS 1849, PAR LE COLONEL LE BLANC.

25 mars 1849.

Les Romains se sont montrés indifférents à la chute du Pape ; il y a un parti exalté qui n'en veut plus, un parti qui le regrette, mais un nombre considérable, indifférent quant au Pape, ne veut plus du gouvernement des cardinaux. La ville est tranquille, cependant la misère se fait déjà sentir ; on a émis un papier qui est déjà discrédité, on frappe de la fausse monnaie (pièces de 4, 6, 8 baioques, qui devaient être retirées après la guerre par l'État).

Les quatre-vingt mille étrangers qui versaient pendant tout le carême au moins un million par jour, n'étant pas venus cette année, cette misère se fera sentir plus vivement encore après le carême; la sécheresse de la saison, qui menace les récoltes de tout le pays, est attribuée par beaucoup de paysans au départ du Pape.

L'annonce de l'excommunication pour ceux qui voteraient a écarté du vote quatre cent mille électeurs ; un pareil nombre

a voté et a produit une Chambre très-avancée, médiocrement éclairée, mais prête à tout faire. Le 15, jour où l'on a appris la dénonciation de l'armistice, tous les députés se sont levés en criant : « Nous irons tous à la guerre! » Ils ont voté immédiatement la mobilisation de la garde nationale pour tous les hommes de dix-huit à trente ans; mais on n'a pas de fusils à leur donner, on a commandé quarante mille piques.

L'expulsion des Autrichiens est la grande idée patriotique de l'Italie; le grand reproche contre le Pape est de n'avoir pas voulu marcher contre eux, d'avoir dit que les Croates étaient aussi ses enfants.

Le prince de Canino, vice-président de la Chambre, la préside en l'absence du président, qui est à Bologne; il préside aussi le Conseil des ministres. C'est un honnête homme; il s'est tout à fait séparé de Sterbini, qui représente la république rouge; il a l'air aimé et estimé quand il passe dans les rues.

La forme de gouvernement qu'il désire voir prévaloir est une Chambre avec son président, pas de président de la République, des ministres non responsables.

Il a voté contre la peine de mort en matière politique.

Il est l'ennemi personnel du Pape.

Il ne veut pas entendre parler de sa souveraineté temporelle, et voudrait le voir hors de l'Italie. C'est lui qui a proposé la république.

Il voudrait voir réunis les États romains, la Toscane et la Vénétie; il comprend que l'Italie ne peut être réunie en un seul empire.

Il est d'avis de commencer la guerre partout, sur-le-champ; il a invité Garibaldi, qui est avec deux mille hommes sur la frontière de Naples, d'attaquer les Napolitains.

Il croit devoir jouer le tout pour le tout; il se fait de grandes illusions sur l'esprit de cette armée.

Il croit qu'il l'entraînerait, et que c'est la seule crainte de cet événement qui empêche le roi de Naples d'attaquer.

A Livourne, on a formé quelques compagnies, qui se sont rendues à Florence par le chemin de fer. Dans cette ville, qui n'a pas prononcé la déchéance du grand-duc, et où on le re-

grette, les jeunes gens riches, qui l'année dernière s'étaient mis à la tête des gardes nationales, s'éclipsent, vont à la campagne ou émigrent.

A Venise, les négociants ont seuls contribué aux défenses; le peuple a peu souffert; on entretient vingt-six mille hommes qu'ils regardent comme de bonnes troupes.

Il est resté aux Autrichiens une frégate, quelques vaisseaux marchands et les quatorze bateaux à vapeur du Lloyd autrichien.

La guerre du Piémont est venue compliquer, rendre presque impossible une intervention de la France, que les prétentions opposées du Pape et de la Chambre auraient déjà rendue fort difficile.

Si les Piémontais sont battus, comme il y a beaucoup trop lieu de le craindre, les Autrichiens voudront intervenir à Rome. Nous y viendrons alors pour protéger le parti du Pape et celui de la République, et on nous recevra sans coup férir à Civita-Vecchia.

(Page 167.)

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU GÉNÉRAL EN CHEF.

Paris, 10 mai 1849.

Général,

Le gouvernement de la République approuve pleinement la détermination que vous avez cru devoir prendre d'inviter le commissaire, envoyé au nom du Saint-Père, à Civita-Vecchia, de ne pas y prolonger son séjour,

Il est évident que dans l'état des choses, la présence de ce fonctionnaire ne pourrait avoir que des inconvénients.

L'intérêt des combinaisons politiques auxquelles se rattache l'expédition que vous dirigez, celui de la sûreté de nos troupes

nous font une loi de ne pas permettre, tant que le but ne sera pas atteint, qu'il s'organise en dehors de notre influence, sur le territoire que nous occupons, des centres d'autorité qui pourraient, même involontairement, contrarier notre action et en compromettre le succès. J'écris aujourd'hui même à M. de Lesseps pour lui recommander d'user, dans ce sens, avec les ménagements que comporteront les circonstances, des pouvoirs qui lui ont été confiés.

Je lui recommande également de se concerter avec vous sur toutes choses.

Agréez, etc.

(Page 170.)

I

M. DE FORBIN-JANSON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE L'AMBASSADE FRANÇAISE A ROME, AU GÉNÉRAL OUDINOT.

Rome, le 26 avril 1849.

Mon général,

M. le lieutenant-colonel Leblanc est arrivé cette nuit à onze heures. Il s'est rendu immédiatement chez moi et m'a communiqué les instructions par lesquelles vous lui prescrivez de s'entendre avec moi pour toutes les mesures à prendre dans l'intérêt de notre expédition.

Nous nous sommes aussitôt rendus à la résidence des triumvirs pour leur faire part des intentions du gouvernement de la République. MM. Mazzini et Saffi nous ont reçus. Leur collègue Armellini, le plus modéré de tous, était absent. J'ai exposé à ces messieurs quelles étaient la position, les intentions conciliatrices du gouvernement et le but pacifique de l'intervention française. Le colonel Leblanc a rapporté à son

tour tout ce dont il avait été témoin à Civita-Vecchia, le débarquement de nos troupes, l'accueil amical des autorités, de la troupe et de la population tout entière. Nous nous sommes ensuite efforcés de convaincre M. Mazzini, qui avait dans la discussion le rôle principal, des avantages qu'il y avait pour Rome à suivre l'exemple de Civita-Vecchia et de l'inutilité d'une résistance à laquelle la population ne s'associerait pas, mais qui pouvait donner aux anarchistes une occasion de trouble et d'excès déplorables. Nous avons insisté de nouveau sur le caractère libéral et national de l'intervention, sur l'immense service qu'elle rendait à l'État romain en prévenant l'invasion napolitaine, en empêchant l'influence de l'Autriche d'y dominer comme par le passé, sur les garanties qu'on stipulerait certainement en faveur d'un régime constitutionnel, sur le désir même de la France de laisser la question intérieure se résoudre par l'expression spontanée du vœu des populations; mais en vain. M. Mazzini ne s'est point rendu. Nous parlions à un homme qui a pris son parti, et qui remplira son rôle jusqu'au bout, coûte que coûte. La conclusion a été qu'il ferait part aujourd'hui même à l'Assemblée de notre communication et que, si le vote de la majorité des représentants était conforme à son opinion personnelle, la République romaine résisterait par tous les moyens et jusqu'à l'extrémité. L'Assemblée est réunie en ce moment et l'on y discute en comité secret la question posée par le triumvirat.

Deux motions ont été faites : la première, appuyée par le triumvirat et la partie la plus exaltée de l'Assemblée, propose d'adopter, dès ce moment, tous les moyens de résistance par la force; l'autre demande que les Français soient accueillis en frères, en amis, mais à la condition qu'il soit bien reconnu que la France ne veut pas *imposer* au pays une forme quelconque de gouvernement. J'attends le résultat du vote, et j'espère vous le transmettre en post-scriptum.

Une assez grande agitation règne aux alentours de l'Assemblée. Le peuple est impatient de connaître les décisions qui seront prises. Le P. Ventura, que son caractère de prêtre, ses convictions libérales et ses liaisons avec un grand nombre de

représentants rendent très-propre au rôle de conciliateur, a été trouver de ma part M. Sturbinetti, l'un des personnages les plus influents du parti démocratique modéré et l'un des plus importants, puisqu'il est à la fois général de la garde civique et chef de la municipalité romaine. M. Sturbinetti, interrogé sur les dispositions de la garde civique, a répété au P. Ventura ce qu'il a déclaré aux triumvirs eux-mêmes, *que la garde civique s'abstenait absolument dans la question de l'intervention française; qu'elle ne prendrait part à aucune tentative de résistance; qu'elle se bornerait à maintenir dans l'intérieur de Rome l'ordre public, et à réprimer tout excès de réaction et toutes violences*. Les dispositions du corps des carabiniers sont les mêmes. Ils sont même pour la plupart favorables au retour du Pape et tiennent en poche sa cocarde, n'attendant qu'une occasion pour la produire.

En résumé, mon général, la résistance que Mazzini et son parti peuvent tenter ne s'appuie que sur trois ou quatre cents étrangers et les énergumènes du cercle populaire. La population ne les secondera pas dans leurs efforts désespérés; mais, timide par nature, elle ne se livrera aux manifestations, que nous nous efforçons de provoquer, qu'alors qu'elle apprendra que vous marchez sur Rome. Ce parti que vous propose le colonel Leblanc me paraît le plus propre à nous faire atteindre notre but. C'est aussi mon opinion, et je vous la soumets. Il me semble que vous devriez vous faire précéder d'une nouvelle proclamation adressée aux Romains, et dans laquelle les termes qui peuvent blesser leur amour-propre très-irritable, seraient évités avec soin. Il faudrait aussi, pour qu'elle produisit tout son effet, insister sur le but de notre intervention, qui est de prévenir celle des Autrichiens et de Naples, parler de garanties, etc., etc.

Veuillez agréer, mon général, l'assurance de ma très-haute considération.

N. Forbin-Janson.

P. S. L'Assemblée vient de décider qu'on se battrait à outrance. Des ordres ont été donnés dans ce sens. Ils fortifient

la position du Monte Mario, près de Rome. Ils y ont dix-neuf pièces de canon. Ils ont mis en réquisition tous les chevaux. Des barricades ont été construites à la porte Cavallegieri et à celle de Saint-Pancrace. Mais, je le répète, tout cela est pour la forme, et ces velléités de résistance se dissiperont à mesure que vous approcherez. Je dois ajouter, mon général, que la sécurité des nationaux et des établissements français est fort intéressée à votre prompte arrivée.

II

AMBASSADE DE FRANCE A ROME

Rome, 26 avril 1849.

Mon général,

L'Assemblée romaine et le triumvirat semblent frappés de vertige. Voici de quelle manière les triumvirs portent à ma connaissance les déterminations prises dans la séance de ce jour :

« L'Assemblée vient de décider à l'unanimité en ces termes : *Sur l'exposé que le triumvirat nous a fait, nous confions au triumvirat la mission de sauver la République et de repousser la force par la force.* En vous donnant connaissance de cette décision, nous regrettons vivement que l'envahissement soudain et avec tous les caractères d'une hostilité non provoquée, opérée par le général français sur notre territoire, empêche temporairement la conciliation qu'une initiative plus pacifique aurait pu amener. C'est avec une vraie douleur que nous nous trouvons forcés à une collision contre la France, que nous aimons et dont nous apprécions l'amitié. Agréez, etc. LE TRIUMVIRAT. »

Voilà comme ces messieurs répondent à nos ménagements, à nos assurances et aux efforts que nous faisons pour ménager leur amour-propre.

Conformément à cette décision, l'on fait quelques préparatifs de défense. Des barricades sont construites aux portes Cavallegieri, Portèse, Saint-Pancrace et Angelica. Les troupes

romaines se mettront demain matin en campagne. Le ministre de la guerre Avezzana les commandera. Huit mille rations de vivres ont été commandées.

Les troupes consistent en :

1,000	hommes.	Infanterie, sapeurs,	colonel	AMADEI.
700	—	— ligne,	»	DE PASQUALIS.
600	—	— volontaires,	»	MASI.
1,700	—	Légion romaine,	»	GALEOTTI.
400	—	Vicentins,	»	GRANDONI.
2,000	—	Civique mobilisée,	»	SALVATI.
1,600	—	Carabiniers,	général	GALETTI.
200	—	Cavalerie, dragons,	colonel	SALICETI.
500	—	Artillerie, dix-neuf pièces de 12 et de 6.		

On a créé aujourd'hui dix-neuf officiers supérieurs, pour la plupart Génois et Lombards. *En tout huit mille sept cents hommes.* Les carabiniers sont disposés à ne point agir. La légion romaine n'est pas plus belliqueuse, à ce que l'on m'assure. Tous ces corps, en général, sont peu aguerris et peu disciplinés.

Si tout ce mouvement n'est point une comédie, il pourra coûter cher aux Romains. Si je pouvais émettre un avis en pareille matière, j'insisterais, mon général, pour que nos troupes fissent un mouvement en avant, au moins jusqu'à Palo. Vous jugerez peut-être aussi qu'il *serait important pour nous d'occuper Rome avant tout mouvement des Autrichiens ou des Napolitains.* La nouvelle d'une intervention de leur part, ayant l'apparence de se combiner avec la nôtre, ne pourrait que produire un mauvais effet en exaspérant le parti de la résistance. Des bruits de ce genre se sont déjà répandus, mais sans fondement.

Minuit.

La communication que nous avons faite hier au triumvirat, M. Leblanc et moi, ayant été mal interprétée et inexactement reproduite, un grand nombre de personnes, dans un but de

conciliation, ont engagé M. Leblanc à adresser au président même de l'Assemblée une rectification. Le colonel s'y est prêté et la rectification, dont la copie est ci-jointe, devait être communiquée à l'Assemblée dans sa séance de nuit. Nous en espérons un bon effet. MM. Rusconi et Pescantini feront, de leur côté, tout ce qu'ils pourront pour ramener les représentants à des dispositions plus raisonnables. La chute du triumvirat, ou tout au moins la retraite de M. Mazzini, suivrait probablement de très-près ce revirement de l'Assemblée. Une commission municipale devrait prendre sa place. Je travaille à assurer ce résultat, mais sans avoir jusqu'ici beaucoup d'éléments de succès.

Veuillez agréer, mon général, l'assurance de ma très-haute considération.

N. Forbin-Janson.

(Page 129.)

PROTESTATION DU CHEF DE BATAILLON PICARD, DU 20e DE LIGNE, CONTRE LES ASSERTIONS DE LA PRESSE ROMAINE, REPRODUITES PAR LES JOURNAUX DÉMOCRATIQUES FRANÇAIS.

Bivouac de Santa-Passera, 28 mai 184 .

Mon général,

Par le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, vous avez déjà connaissance de la protestation que j'ai envoyée, le 1er mai, au ministre de la guerre de Rome, contre la conduite déloyale des Romains envers deux cent cinquante Français, tombés traîtreusement en leur pouvoir, dans la journée du 30 avril.

Au nom de ces Français, officiers, sous-officiers et soldats, je proteste de nouveau contre les exagérations flagrantes et les

insinuations malveillantes et calomnieuses dirigées contre nous.

L'énumération en serait longue et inutile; mais je dois m'attacher spécialement à celles qui seraient de nature à souiller l'honneur militaire et le drapeau de la France.

Malgré les séductions de toute nature qui ont été tentées, aucun officier, sous-officier ou soldat n'a demandé ni accepté de service dans l'armée romaine.

Le fait suivant n'a nul besoin de commentaires. Deux cent cinquante Français sont tombés au pouvoir des Romains le 30 avril; tous, sans aucune exception, sont sortis de Rome le 7 mai pour rejoindre leurs frères d'armes. — Quelques blessés seulement sont restés dans les hôpitaux de Rome.

Il est déplorable que des journaux français aient accueilli légèrement, sur le dire de quelques folliculaires romains, des bruits calomnieux que l'on peut facilement convaincre de mensonge et d'exagération.

Je proteste avec toute l'énergie de ma conviction contre le prétendu acte notarié, fait et publié par un sieur Paradisi, à la suite d'une simple conversation que j'aurais eue avec lui.

Je dois dire que, le 7 mai, le gouvernement et la population romaine nous ont donné de nombreux témoignages apparents de sympathie; mais la perfidie de ces démonstrations était évidente pour tout le monde.

J'ai appris, après ma captivité, qu'on s'était servi de mon nom pour séduire mes officiers et mes soldats, dont on m'avait séparé, et pour les détourner de leur devoir. Je vous l'ai déjà dit, mon général, tous ont résisté. La France peut être fière de la discipline et du courage que ses soldats ont déployés.

Veuillez agréer, mon général, l'assurance de mon respect profond et dévoué. A. Picard.

(Page 196.)

LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU GÉNÉRAL OUDINOT APRÈS L'AFFAIRE DU 30 AVRIL.

Élysée national, 8 mai 1849.

Mon cher général,

La nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez trouvée sous les murs de Rome, m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une action bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement : vos soldats ont été reçus en ennemis ; notre honneur militaire est engagé ; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance.

Recevez, mon cher général, l'expression de mes sentiments de haute estime.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le général Oudinot répondit aussitôt au chef de l'État :

Monsieur le Président,

Je reçois à l'instant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, sous la date du 8 courant ; je m'empresse de la porter à la connaissance du corps expéditionnaire : il y

trouvera une précieuse et juste récompense de son dévouement, de sa discipline et de son courage.

L'armée française est aux portes de Rome. Quelque vaste que soit l'enceinte de cette place, elle est entièrement investie. Bientôt nos pièces de siége seront en batterie. Maître du haut et du bas Tibre, à cheval sur la route de Florence, nous avons intercepté toute communication et nous avons une pleine liberté d'action.

Dès aujourd'hui, la soumission absolue du parti qui domine à Rome, nous serait infailliblement assurée, si le *Moniteur* du 8 n'était de nature à ranimer de fatales espérances.

Quoi qu'il puisse arriver, au surplus, la France sera, sous très-peu de jours, l'arbitre des destinées de l'Italie centrale. Bientôt votre gouvernement recueillera le fruit de la politique énergique et généreuse qu'il prétend suivre et que vous lui inspirez.

(Page 200.)

INSTRUCTIONS DE M. DE LESSEPS. EXTRAIT DE SON MÉMOIRE AU CONSEIL D'ÉTAT SUR SON ENTREVUE, AVANT DE PARTIR, AVEC LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Monsieur,

Les faits qui ont marqué le début de l'expédition française dirigée sur Civita-Vecchia étant de nature à compliquer une question qui se présentait d'abord sous un aspect plus simple, le gouvernement de la République a pensé qu'à côté du chef militaire, chargé de la direction des forces envoyées en Italie, il convenait de placer un agent diplomatique qui, se consacrant exclusivement aux négociations et aux rapports à établir avec les autorités et les populations ro-

maines, pût y porter toute l'attention, tout le soin nécessaires dans d'aussi graves matières. Votre zèle éprouvé, votre expérience, la fermeté et l'esprit de conciliation dont vous avez eu à faire preuve en plus d'une occasion dans le cours de votre carrière, vous ont désigné, pour cette mission délicate, au choix du gouvernement. Je vous ai expliqué l'état de la question dans laquelle vous allez avoir à intervenir. Le but que nous nous proposons, c'est tout à la fois de soustraire les États de l'Église à l'anarchie qui les désole, et d'empêcher que le rétablissement d'un pouvoir régulier n'y soit attristé et même compromis dans l'avenir par une aveugle réaction. Tout ce qui, en prévenant le développement de l'intervention exercée par d'autres puissances, animées de sentiments moins modérés, laissera plus de place à notre influence particulière et directe, aura pour effet naturel de rendre plus facile à atteindre le but que je viens de vous indiquer. Vous devrez donc mettre tous vos soins à amener le plus promptement possible un tel résultat, mais dans les efforts que vous ferez à cet effet, vous aurez à fuir deux écueils que je dois vous signaler. Il faut vous abstenir de tout ce qui pourrait donner lieu aux hommes investis en ce moment, dans les États romains, de l'exercice du pouvoir, *de croire ou de faire croire que nous les considérons comme un gouvernement régulier*, ce qui leur prêterait une force morale dont ils ont été dépourvus jusqu'à présent. Il faut, dans les arrangements partiels que vous pourrez avoir à conclure avec eux, éviter toute parole, toute stipulation propre à éveiller les susceptibilités du Saint-Siége et de la conférence de Gaëte, *trop portés à croire que nous sommes disposés à faire bon marché de l'autorité et des intérêts de la cour de Rome*. Sur le terrain où vous allez vous trouver placé, avec les hommes à qui vous aurez affaire, la forme n'est guère moins importante que le fond. Telles sont, monsieur, les seules directions que je puisse en ce moment vous donner. Pour les rendre plus précises, plus détaillées, il faudrait avoir, sur ce qui s'est passé depuis quelques jours dans les États romains, des informations qui nous manquent. Votre jugement droit éclairé vous inspirera suivant les circonstances. Vous devez

d'ailleurs, vous concerter avec MM. d'Harcourt et de Rayneval sur tout ce qui aura quelque gravité, sur tout ce qui n'exigera pas une solution absolument immédiate. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'entretenir avec M. le général Oudinot des rapports intimes et confiants, absolument nécessaires au succès de l'entreprise à laquelle vous êtes appelés à concourir ensemble.

E. Drouyn de Lhuys.

M. Drouyn de Lhuys, ajoute M. de Lesseps, me donna lui-même lecture de ces instructions; il s'arrêta au premier paragraphe, qui m'autorisait à me consacrer exclusivement aux négociations et aux rapports à établir avec les autorités et la population romaine, et me fit remarquer qu'on me faisait une part assez large et assez indépendante du général en chef; il appuya sur le dernier paragraphe qui me donnait toute latitude en présence d'événements ou de difficultés imprévus. Quant au passage concernant le concert avec MM. d'Harcourt et de Rayneval, je demandai en quoi devait consister ce concert. Il me fut répondu : « Envoyez-leur des duplicata de vos dépêches. » J'étais encore chez le ministre lorsqu'un message de M. le Président de la République m'invita à retourner à l'Élysée. M. Drouyn de Lhuys me recommanda de venir lui faire part de ce qui s'y serait passé.

M. le Président me dit que, depuis le matin, il avait beaucoup réfléchi à l'objet de ma mission, qu'un point surtout, dont il craignait de ne pas m'avoir entretenu, le préoccupait extrêmement, c'était l'attitude de nos troupes en présence d'une intervention armée des Autrichiens et des Napolitains, dont nous devions, à tout prix, éviter de laisser l'action se confondre avec la nôtre. Il me remit une lettre particulière pour le général Oudinot, et il prit connaissance de mes instructions, qu'il trouva peu explicites.

Lorsque je répétai à M. Drouyn de Lhuys l'observation de M. le Président de la République, au sujet d'une intervention étrangère dans les États romains, il me demanda quel sens je donnais à ces mots, à tout prix, s'appliquant aux obstacles à

apporter à une action qui paraîtrait ou qui tendrait à devenir commune avec les Autrichiens et les Napolitains.

« C'est à vous, répondis-je, à vous entendre avec M. le Président et à m'en écrire. Quant à moi, je les accepte dans le sens le plus large, en attendant de nouvelles directions. Toutefois, vous pouvez compter que je vous réserverai toujours votre liberté de décision. »

Dans ce moment le salon de M. Drouyn de Lhuys était plein de visiteurs; c'était son jour de réception. Je pris congé de lui. Peu d'heures après j'étais sur la route de Toulon, où le télégraphe me faisait préparer un bâtiment.

Je reçus, avant de m'embarquer, deux dépêches du ministère, en date du 9 et du 10.

La première indiquait les directions données aux plénipotentiaires français à Gaëte, à l'effet de combattre les pensées de réaction absolutiste qui se manifestaient dans les conseils du Saint-Père; la seconde approuvait le général Oudinot d'avoir renvoyé de Civita-Vecchia trois commissaires venus au nom du Pape et dont la mission, prise en mauvaise part par les Romains, pouvait gêner notre action.

(Page 209.)

DÉCRET DU 11 DÉCEMBRE 1851, PORTANT NOMINATION DU GÉNÉRAL VAILLANT A LA DIGNITÉ DE MARÉCHAL DE FRANCE. — LETTRE DU GÉNÉRAL OUDINOT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — LETTRE DE M. ODILON BARROT AU GÉNÉRAL OUDINOT.

Au nom du peuple français,

Le Président de la République,

Vu la loi du 4 août 1849 sur l'état-major de l'armée;

Vu l'arrêté du 11 mai 1849, qui avait investi le général de division Vaillant des pouvoirs nécessaires pour prendre le

commandement en chef du corps expéditionnaire de la Méditerranée ;

Considérant que, par un sentiment de délicatesse, cet officier s'est abstenu d'user de ses pouvoirs pour s'attribuer officiellement les prérogatives du commandement en chef qui lui avait été confié, mais que néanmoins il a dirigé notoirement les opérations du siége de Rome et assuré le succès de l'expédition ;

Considérant que le général Vaillant a accompli un fait d'armes éclatant, qui, suivant l'esprit de la loi, le met en position d'être élevé à la dignité de maréchal de France ;

Considérant les éminents services rendus à l'armée pendant le cours de sa carrière militaire;

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Décrète :

Le général Vaillant (Jean-Baptiste-Hilaire), est élevé à la dignité de maréchal de France;

Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à l'Élysée national, le 11 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

A. DE SAINT-ARNAUD.

Le 2 décembre, le général Oudinot, nommé par l'Assemblée nationale au commandement en chef de l'armée de Paris et des gardes nationales du département de la Seine, avait été arrêté à la mairie du dixième arrondissement avec environ cent cinquante députés. Conduit pendant la nuit, dans la même voiture cellulaire que M. de Falloux, au mont Valérien, il y était encore captif le 12 décembre, lorsqu'il eut connaissance du décret précité. Il fit immédiatement remettre à M. le Président de la République la protestation suivante, dont il envoya le double au ministre de la guerre :

« Monsieur le Président,

« J'apprends à l'instant par le *Moniteur* l'élévation du général Vaillant à la dignité de maréchal.

« Au nom de l'honneur, au nom de la vérité, je proteste avec toute l'énergie d'une conscience sans peur et sans reproche contre les *considérants* de cette nomination.

« Je suis, etc. »

Quelques mois après, M. Odilon Barrot, consulté sur ce grave incident par le général Oudinot, lui adressait la réponse suivante :

LETTRE DE M. ODILON BARROT AU GÉNÉRAL OUDINOT.

Général,

J'ai enfin pu réunir ceux de mes anciens collègues qui se trouvent à Paris, et leur ai soumis les questions que vous me faites l'honneur de m'adresser dans votre lettre du 12 de ce mois.

Leur réponse unanime est que les mesures auxquelles se réfèrent ces questions ayant été toutes délibérées en conseil et les règles les plus élémentaires de gouvernement leur prescrivant la réserve la plus absolue à l'égard de ces délibérations, ils manqueraient à un devoir de haute convenance gouvernementale s'ils sortaient de cette réserve. Il est bien vrai que, dans un document officiel, le décret portant nomination du maréchal Vaillant, le chef de l'État a cru devoir porter à la connaissance du public des ordres qui devaient rester secrets jusqu'au jour où l'éventualité pour laquelle ils avaient été donnés viendrait à se réaliser. Mais nous ne nous croyons pas pour cela relevés du devoir de discrétion qui nous est imposé sur tous les autres points de nos délibérations.

Quant à ce fait des lettres de commandement données au général Vaillant, il résulte du fait lui-même qu'elles étaient conditionnelles, et que si ce général n'a pas pris le comman-

dement de l'armée, c'est que la condition pour laquelle il lui avait été éventuellement donné ne s'est pas réalisée. La mission du général Bedeau a été rendue publique, et il est de notoriété que cette mission avait été déterminée par la nécessité impérieuse faite au gouvernement de presser la prise de Rome; événement qui s'est heureusement accompli avant que le général ait quitté la France[1].

A cette réponse officielle et par conséquent réservée, je suis heureux de joindre l'expression de mes sentiments personnels, et de pouvoir rendre ce témoignage que dans toutes les circonstances de votre vie publique, — et il en est de très-grandes dans lesquelles nous nous sommes rencontrés, le 24 février, l'expédition de Rome, et le 2 décembre, — vous vous êtes montré essentiellement homme du devoir, sacrifiant toute considération personnelle aux intérêts du pays comme aussi aux lois de la morale et de l'honneur. Quand on mérite à un aussi haut degré que vous, général, un tel témoignage de tous les gens de bien, on peut y puiser de nobles consolations et une légitime fierté.

Recevez, général, l'assurance de ma haute considération.

ODILON BARROT,
Ancien président du conseil des ministres

(Page 218.)

I

ULTIMATUM ADRESSÉ PAR M. DE LESSEPS AU TRIUMVIRAT ET CONSENTI PAR LE GÉNÉRAL OUDINOT.

29 mai 1849.

ARTICLE PREMIER. L'armée française, dont la loyauté, la valeur et l'énergie sont plus que jamais l'objet de la sympathie

[1] Voir, page 270, la note du *Moniteur* du 12 juillet 1849.

des populations, fera demain son entrée dans la ville de Rome. Elle y sera accueillie fraternellement. Elle y occupera les positions militaires qu'elle jugera convenables, notamment le monte Pincio, le fort Saint-Ange et le monte Gianicolo. Les portes qui avoisinent les positions occupées par les troupes françaises seront gardées par elles.

Art. 2. Toutes les communications avec Rome qui sont en ce moment interceptées par l'armée française redeviendront libres.

Les positions défensives établies dans l'intérieur de la ville, n'ayant plus d'objet, disparaîtront et la circulation sera rendue parfaitement libre.

Art. 3. Le pouvoir exécutif actuel cesse dès aujourd'hui ses fonctions. Il sera remplacé par un gouvernement provisoire des citoyens, originaires des États romains, qui seront désignés par l'Assemblée nationale.

Art. 4. Les populations romaines seront, dans le délai de deux mois, appelées à faire connaître librement leurs vœux sur la forme du gouvernement et sur les garanties à consacrer en faveur du catholicisme et de la papauté.

II

NOTE DU GÉNÉRAL EN CHEF AUX AUTORITÉS ROMAINES, DÉCLARANT QUE LES HOSTILITÉS COMMENCERONT AU BOUT DE VINGT-QUATRE HEURES SI L'ULTIMATUM DU 29 N'EST PAS ACCEPTÉ IMMÉDIATEMENT.

L'ultimatum, sous la date du 29 mai, présenté par M. de Lesseps, ministre plénipotentiaire de France, a été inspiré et rédigé par de profondes sympathies pour les populations romaines.

Le général en chef soussigné, plein de sollicitude aussi pour les États romains, et associé à la pensée du négociateur français, désire très-vivement que cet ultimatum soit enfin accepté par le triumvirat et par les autres autorités romaines. Si, contre toute probabilité, les intentions de la France étaient de

nouveau méconnues, le commandant en chef, en présence d'une situation toute nouvelle et lorsque deux armées étrangères occupent le territoire romain, se verrait, malgré ses sympathies, dans l'obligation impérieuse de mettre fin à la cessation des hostilités.

Dans le cas où, vingt-quatre heures après cette déclaration, l'ultimatum ne serait point accepté, l'armée française reprendrait toute sa liberté d'action. La trêve qui avait été consentie verbalement et pour un temps très-limité cesserait alors d'avoir son effet.

III

ULTIMATUM MODIFIÉ PAR M. DE LESSEPS, ACCEPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE ROMAINE, ET REPOUSSÉ PAR LE GÉNÉRAL OUDINOT.

31 mai.

Monsieur,

Voici le résultat de la longue discussion de l'Assemblée.

ART. PREMIER. L'appui de la France est assuré aux populations des États romains. Elles considèrent l'armée française comme une armée amie qui vient concourir à la défense de leur territoire.

ART. 2. D'accord avec le gouvernement romain et sans s'immiscer en rien dans l'administration du pays, l'armée française prendra *les cantonnements extérieurs* convenables, tant pour la défense du pays que pour la salubrité des troupes.

Les communications seront libres.

ART. 3. La République française garantit contre toute invasion étrangère les territoires occupés par ses troupes.

ART. 4. Il est entendu que le présent arrangement devra être soumis à la ratification de la République française.

ART. 5. En aucun cas, les effets du présent arrangement ne pourront cesser que quinze jours après la communication officielle de la non-ratification.

IV

LE GÉNÉRAL EN CHEF DÉCLARE AUX TRIUMVIRS LA REPRISE DES HOSTILITÉS.

Le 1er juin.

Je reçois à trois heures de l'aprés-midi la lettre par laquelle vous témoignez le regret que j'aie refusé de m'associer à la convention que M. de Lesseps, ministre plénipotentiaire, a cru devoir arrêter avec vous sous la date du 31 mai à huit heures du soir. L'événement a justifié ma détermination; par deux dépêches émanées du ministre de la guerre et de celui des affaires étrangères sous la date des 28 et 29 mai, le gouvernement français m'a déclaré ce qui suit :

« La voie des négociations est épuisée, la mission de M. de Lesseps est terminée. »

Aussitôt la réception de ces dépêches, je me suis empressé d'en faire connaître le contenu à M. de Gérando, chancelier de l'ambassade. Le chef d'état-major de l'armée expéditionnaire a chargé cet agent diplomatique de donner officiellement communication au gouvernement romain d'une décision qui rappelle M. de Lesseps et qui me replace dans la plénitude du pouvoir d'un commandant en chef.

M. de Lesseps s'est chargé de vous remettre hier, à dix heures du matin, la note dont copie est ci-jointe.

J'y déclarais, vous le voyez, messieurs, que dans le cas où après vingt-quatre heures, l'ultimatum du 29 mai ne serait point accepté, l'armée française reprendrait sa liberté d'action. N'ayant pas reçu de réponse à cinq heures du soir, j'écrivais le même jour à M. de Lesseps. « N'oubliez pas de dénoncer immédiatement la fin de l'armistice, si vous n'obtenez sans retard une solution entiérement conforme à la déclaration du 29 de ce mois. »

Aujourd'hui, aussitôt après la réception des dépêches télégraphiques ci-dessus mentionnées, j'ai fait prévenir les avant-postes romains que la trêve consentie verbalement par M de

Lesseps était expirée, que la suspension des hostilités cessait complétement.

A trois heures et demie, le 1er juin 1849.

Je charge M. le chancelier de l'ambassade d'avoir l'honneur de vous faire cette nouvelle notification.

V

Le rappel de M. de Lesseps se complétait par la pièce suivante :

M. DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AU GÉNÉRAL OUDINOT DE REGGIO.

Paris, 29 mai 1849.

Général, vous connaissez la pensée bienveillante qui a présidé à l'expédition dont le commandement vous a été confié. Un mouvement dans lequel il nous a été et il nous est encore impossible de reconnaître l'œuvre de la majorité des populations romaines avait renversé l'autorité du Saint-Père. Le gouvernement sorti de cette catastrophe ne se soutenait que par l'appui d'un certain nombre d'étrangers audacieux, par l'emploi de moyens de compression et de terreur et aussi par la crainte que sa chute ne fût le signal du retour des abus de l'ancien régime, presque aussi odieux au peuple romain que l'anarchie dont il est aujourd'hui victime. La prolongation d'un tel état de choses n'aurait pas eu seulement pour effet d'imposer à ce peuple d'intolérables souffrances et d'ôter au chef de l'Église catholique l'indépendance nécessaire à l'accomplissement efficace de sa sainte mission. Dans un avenir plus ou moins rapproché, mais certain, elle ne pouvait manquer d'amener une intervention étrangère également menaçante pour l'indépendance de l'Italie centrale et pour l'équilibre européen, et qui, suivant toute apparence, eut abouti à une réaction déplorable contre l'esprit de réforme et de progrès dont le développement

assuré, mais contenu, peut seul assurer la paix des États de l'Église. Éviter d'aussi funestes résultats en nous interposant pour ménager une transaction fondée sur le double but du *rétablissement de l'autorité régulière* et de garanties efficaces en faveur des intérêts réels des populations, tel était le but que nous nous étions proposé. Nos intentions ont été méconnues, ou plutôt, les hommes dont elles contrariaient les passions égoïstes, les aventuriers étrangers que l'accomplissement de notre entreprise, en sauvant Rome des plus grands malheurs, eut fait rentrer dans l'impuissance et dans la nullité, sont parvenus, à force d'artifices et de déceptions, à en empêcher le succés immédiat. Aux portes mêmes de Rome, où de trompeuses démonstrations semblaient vous promettre un accueil amical, nos braves soldats, qui s'avançaient sans défiance, sont tombés dans une sorte de guet-apens qui a coûté la vie à un certain nombre d'entre eux. Dans notre sincère désir de conciliation, nous avons imposé silence au sentiment d'indignation et de douleur qui appelait une réparation éclatante. On nous protestait que ce qui venait de se passer n'était que l'effet d'un malentendu, on se montrait disposé à négocier. Nous avons encore consenti à entrer dans cette voie. M. de Lesseps s'est rendu à Rome. Vous savez à quel point il a poussé l'esprit de condescendance. Des propositions telles que le gouvernement de la République n'aurait pu les sanctionner parce qu'elles *ne tenaient pas suffisamment compte de l'autorité du Saint-Siége, constamment reconnue par nous*, et des nécessités de la politique générale ont été présentées au triumvirat et à l'assemblée investie à Rome de l'exercice du pouvoir. On devait croire qu'elles seraient acceptées. Cependant, aprés avoir feint un moment de les prendre en sérieuse considération, on les a rejetées par un vote qui dit assez quel accueil eût rencontré un projet d'accommodement établi sur des bases vraiment pratiques. On a joint, il est vrai, à ce refus la proposition dérisoire de poursuivre la négociation; mais de tout ce qui s'est passé il ressort bien évidemment que le seul but qu'on ait eu en vue c'est de gagner du temps, de fatiguer notre patience, d'affaiblir, s'il est possible, la force morale

de notre armée, en travaillant par des provocations heureusement aussi impuissantes que multipliées à égarer son patriotisme et son amour de la liberté, enfin d'atteindre ainsi la saison déjà prochaine où nos soldats ne pourraient plus, sans danger pour leur santé, continuer à camper sur la portion du territoire romain qu'ils occupent depuis un mois.

Le gouvernement de la République manquerait à tous ses devoirs si, se prêtant à de nouvelles temporisations, il favorisait le succès de ces manœuvres machiavéliques. Nous avons épuisé les moyens de conciliation; le moment est venu où, de toute nécessité, il faut agir avec vigueur ou renoncer à une entreprise pour laquelle a coulé le sang des enfants de la France, à une entreprise où, par conséquent, notre honneur est engagé, aussi bien que nos plus grands intérêts de politique extérieure. Dans une telle alternative, l'hésitation n'est pas possible; il importe donc, général, que, sans perdre un instant, vous vous dirigiez sur Rome avec les forces imposantes en ce moment réunies sous votre commandement, et que vous y preniez position en dépit de toutes les résistances. Telle est la volonté du gouvernement de la République, dont j'ai été chargé de vous transmettre l'expression.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'aujourd'hui, pas plus qu'au moment de votre départ pour l'Italie, ce n'est pas le despotisme que nous voulons apporter à Rome. Des institutions sérieuses fondées sur le principe de la sécularisation des fonctions administratives, sur la discussion libre des intérêts publics par les hommes les plus compétents sont, nous en avons la certitude, dans les intentions du Saint-Père, et c'est pour cela que nous appelons de tous nos vœux un arrangement qui lui *permette de reprendre l'exercice de son autorité*. J'envoie par le télégraphe à M. de Lesseps l'avis que sa mission est terminée et l'invitation de se rendre en France. C'est désormais avec MM. d'Harcourt et de Rayneval, auxquels j'écris aujourd'hui même, que vous aurez à vous concerter pour tout ce qui se rapporte à l'objet politique de votre mission.

Agréez, etc.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

(Page 220.)

RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CONCERNANT LA MISSION DE M. DE LESSEPS.

L'article 99 de la Constitution porte :

« L'Assemblée nationale et le Président de la République peuvent, dans tous les cas, déférer l'examen des actes de tout fonctionnaire, autre que le Président de la République, au conseil d'État, *dont le rapport est rendu public.* »

Le rapport suivant, adopté par le conseil d'État, dans les séances des 6 et 8 août, est publié en exécution de cet article :

« Monsieur le président,

« En exécution de l'article 99 de la Constitution, vous avez « déféré au conseil d'État l'examen des actes de M. de Lesseps « relatifs à la mission qui lui a été confiée en Italie » au mois de mai dernier ; le conseil d'État s'est livré à l'étude approfondie de cette grave affaire. Tous les documents mis à sa disposition par le gouvernement ont été étudiés avec soin, tous les renseignements ont été recueillis. M. de Lesseps, qui avait déjà cru devoir publier un mémoire, a été entendu par la section de législation. Après ces longues et consciencieuses recherches, le conseil d'État a l'honneur de vous présenter son rapport.

« M. de Lesseps a été envoyé en Italie le 8 mai, le lendemain du vote de l'Assemblée nationale qui exprimait le vœu « que « l'expédition d'Italie ne fût pas plus longtemps détournée de « son but. » Provoqué par la résistance inattendue que nos troupes avaient éprouvée le 30 avril, au moment où elles s'étaient présentées devant Rome, ce vote imposait des devoirs au gouvernement. L'Assemblée ne lui demandait ni de reconnaître, ni de défendre la république romaine ; elle n'entendait

pas non plus que nos troupes se retirassent. Sa commission, par l'organe de son rapporteur, avait déclaré vouloir laisser au ministère toute la liberté dont il avait besoin « pour ce « qu'exigeraient la dignité de nos armes et l'honneur de la « France. » Le gouvernement trouva dans la résolution de l'Assemblée une invitation pressante de ne recourir à la force des armes que quand toutes les tentatives de conciliation auraient échoué, et jugea nécessaire d'envoyer un agent chargé d'une mission de paix; M. de Lesseps fut choisi.

« Des questions délicates étaient engagées dans cette mission :

« D'une part, le gouvernement n'avait pas reconnu la république romaine; le nonce du Pape était resté à Paris avec son caractère officiel. Les envoyés des triumvirs n'avaient pas été reçus. Le gouvernement ne voyait, dans les pouvoirs qui dominaient Rome, que des pouvoirs de fait, avec lesquels la nécessité obligeait peut-être à traiter, mais qui étaient dépourvus de tout caractère légal; à ses yeux, la république romaine était le produit de la violence et de la surprise; elle ne se maintenait que par la terreur qu'inspiraient des bandes d'étrangers, accourus de tous les points de l'Europe et des autres États d'Italie pour la proclamer ou la défendre. Elle n'était point reconnue par les puissances. L'Autriche et Naples avaient envoyé des troupes pour la combattre. Le gouvernement ne pouvait lui prêter appui dans la personne des hommes qui gouvernaient en son nom.

« D'un autre côté, des conférences diplomatiques étaient ouvertes à Gaëte auprès du Saint-Père. La France y était représentée par MM. d'Harcourt et de Rayneval; elle y plaidait la cause de la liberté italienne; elle avait à y lutter contre des tendances qu'elle ne pouvait vaincre que par la franchise de son langage et la droiture de sa politique.

« Il fallait donc que l'agent envoyé à Rome pour y négocier un arrangement tînt un grand compte de cette double difficulté.

« C'est ce que les instructions données à M. de Lesseps signalaient à son attention.

« On y indique le double but de sa mission.

« Elle tend d'abord à « soustraire les États de l'Église à l'a-« narchie qui les désole. » M. de Lesséps, tout en étant chargé d'entrer « en arrangement avec les hommes investis en ce « moment du pouvoir, doit s'abstenir de tout ce qui pourrait « leur faire croire que nous les considérons comme un gou-« vernement régulier, ou leur prêter une force morale dont « ils ont été dépourvus jusqu'à présent. Il ne peut passer avec « eux que des arrangements partiels. »

« La mission tend, en second lieu, à « empêcher que le ré-« tablissement d'un pouvoir régulier à Rome y soit compromis « dans l'avenir par une aveugle réaction. » Il faut, « en pré-« venant le développement de l'intervention exercée par d'au-« tres puissances, animées de sentiments moins modérés, « conserver plus de place à notre influence particulière et di-« recte. » Il faut, en outre, « éviter toute parole, toute stipu-« lation propre à éveiller les susceptibilités du Saint-Siége et « de la conférence de Gaëte, trop portés à croire que nous « sommes disposés à faire bon marché de l'autorité et des in-« térêts de la cour de Rome. » Pour atteindre ces résultats, il est prescrit à l'envoyé de « se concerter avec MM. d'Harcourt « et de Rayneval, sur tout ce qui aura quelque gravité, sur « tout ce qui n'exigera pas une solution absolument immédiate. »

« Ces instructions étaient formelles. Si elles n'entraient pas dans le détail de tout ce que M. de Lesseps pourrait faire, elles lui désignaient nettement, selon leurs propres termes, les *écueils* qu'il devait éviter. Pour les compléter, on lui transmit, le lendemain même, celles qui étaient adressées à nos ministres à Gaëte.

« Il savait d'ailleurs que le gouvernement était toujours résolu à recourir aux armes si les essais d'arrangement restaient sans succès; une dépêche télégraphique, adressée le 10 mai au général Oudinot, et également communiquée à M. de Lesseps, se terminait par ces mots : « Tâchez d'entrer à Rome « d'accord avec les habitants; ou, si vous êtes contraint d'at-« taquer, que ce soit avec les chances de succès les plus posi-« tives. »

« Ainsi essayer d'entrer à Rome d'accord avec les habitants, sans reconnaître les autorités romaines, sans inquiéter la cour de Gaëte, et sans mettre en question ses droits; prévoir l'éventualité d'une attaque et n'en point compromettre les chances : tel était l'objet de la mission de M. de Lesseps.

« Aucune incertitude ne peut s'élever à cet égard; les termes de l'instruction sont formels. Les débats de la séance de l'Assemblée nationale du 7 mai ne contiennent rien qui les infirme. Ces débats, d'ailleurs, M. de Lesseps ne pourrait en aucun cas s'en prévaloir contre la lettre de ses instructions, seule base de l'examen de sa conduite, les instructions d'un agent du gouvernement ne peuvent jamais être atténuées, étendues, modifiées à l'aide de circonstances étrangères ou de commentaires extérieurs qui n'en font point partie; toutes les règles de la hiérarchie et de la responsabilité seraient confondues si ce principe n'était pas rigoureusement suivi, et le conseil d'État manquerait à son devoir s'il ne s'en montrait pas le sévère observateur.

« Comment M. de Lesseps s'est-il conformé à ses instructions? C'est ce que le conseil d'État s'est étudié à rechercher.

« Le premier soin de M. de Lesseps, à son arrivée à Rome, le 16 mai, a été de prononcer, d'accord avec le général Oudinot, la suspension des hostilités. Il ne pouvait négocier, sans donner ce gage de ses intentions pacifiques; cependant, notre armée se montrait impatiente d'obtenir réparation de la surprise du 30 avril. La saison des fièvres approchait et menaçait nos cantonnements; les Autrichiens étaient en marche, les troupes napolitaines avaient franchi les frontières. On annonçait une expédition espagnole. Il fallait donc que la suspension des hostilités ne se prolongeât pas au delà du délai nécessaire à la négociation, et qu'elle cessât aussitôt qu'une solution pacifique ne pourrait plus être espérée.

« Il ne paraît pas que M. de Lesseps se soit suffisamment pénétré de ce besoin.

« En effet, le 19 mai, après un premier essai d'arrangement, suivi d'un refus des triumvirs, M. de Lesseps et M. le général Oudinot s'étaient crus autorisés à signer une déclaration de

rupture; au lieu de la notifier sur-le-champ, M. de Lesseps attendit trois jours, et y ajouta ensuite de son chef la promesse de notifier, huit jours à l'avance, la reprise des hostilités; il substitua ainsi un délai indéfini à un terme fixé, et ouvrit aux temporisations des Romains une carrière où ils se sont empressés de se jeter.

« Ce n'est que dix jours après, le 29, qu'il se prêta à un nouvel *ultimatum;* il perdit ainsi en démarches sans résultat un temps qui devenait chaque jour plus précieux.

« Enfin, quand il signa le traité du 31 mai, dont il sera question plus tard, il consentit encore à un dernier délai de quinze jours après la non-ratification.

« Ainsi, au lieu de presser la solution, il l'ajournait; au lieu de hâter le moment où notre armée retrouvait sa liberté d'action, il le retardait.

« Il espérait arriver à un arrangement; on lui prodiguait des promesses auxquelles il croyait; sa confiance était excessive; aucune circonstance ne donne lieu de suspecter ses intentions, mais l'événement a prouvé qu'il ne jugeait bien ni la situation ni les hommes avec lesquels il traitait.

« C'est sur le caractère et la nature des négociations même qu'ont dû se porter principalement et que s'est porté en effet l'examen du conseil d'État.

« Le rapprochement des documents produits a mis en lumière un fait qu'il importe de constater. A son arrivée à Rome, quand M. de Lesseps était encore pénétré de ses instructions, des conversations qu'il avait eues en France avec les ministres et des impressions de la séance de l'Assemblée nationale du 7 mai, il se montrait, dans la forme au moins, fidèle à ses instructions. Bientôt il se heurte contre les écueils qu'il lui était ordonné d'éviter; plus sa mission se prolonge, plus il semble oublier ses instructions; une fois sorti de la ligne qui lui était tracée, il s'en écarte tous les jours davantage. Chaque déviation en amène une autre; toutes ses préoccupations se concentrent sur Rome; sa pensée ne se reporte plus, ni sur le gouvernement, dont il est l'agent, ni sur Gaëte, dont il doit faciliter les négociations. On est autorisé à conclure de ce rap-

prochement que ce n'est pas pour ramener ses instructions à leur but primitif qu'il a successivement modifié sa conduite, et que c'est à Rome qu'il a été entraîné par des influences auxquelles il n'a pas su résister.

« L'examen du conseil d'État a constaté que M. de Lesseps a expressément contrevenu à ses instructions en trois points principaux :

« Premièrement, il ne s'est pas borné à traiter avec les autorités romaines comme pouvoir de fait; il s'est prêté à des actes qui leur donnaient la force morale qu'il lui était interdit de leur accorder.

« En second lieu, il s'est mis en désaccord formel avec MM. d'Harcourt et de Rayneval sur les questions les plus fondamentales, quand ses instructions lui ordonnaient de se concerter avec eux *sur tout ce qui aurait quelque gravité.*

« Enfin, il n'était autorisé à faire que des arrangements partiels; la solution générale et définitive des affaires de Rome ne lui était pas remise; il n'avait à s'occuper que de ce qui concernait l'entrée à Rome et des conventions spéciales propres à obtenir cette entrée.

« Or, il s'est saisi de la question tout entière, et a pris sur lui de la résoudre seul; c'est ce qui résulte des stipulations insérées dans ses divers projets d'arrangements. Il n'en est pas un qui ne contienne quelque stipulation étrangère à l'objet défini de sa mission.

« Dans le premier, il propose de maintenir un gouvernement provisoire « jusqu'au moment où les populations romaines, « appelées à faire connaître leurs vœux, se seront prononcées « sur la forme du gouvernement qui devra les régir, et sur les « garanties à consacrer en faveur du catholicisme et de la « papauté. »

« Dans le second projet, il insère une clause portant que « les populations romaines ont le droit de se prononcer libre- « ment sur la forme du gouvernement. »

« Il ajoute que « les autorités romaines fonctionneront sui- « vant leurs attributions légales. »

« Plus tard, il envoie aux triumvirs la proposition de dé-

clarer que « la République française garantit contre toute in- « vasion étrangère le territoire occupé par nos troupes. »

« Quelques-unes de ces stipulations étaient conformes à la pensée du gouvernement français; mais d'autres y étaient directement contraires, et aucune ne rentrait dans les termes d'un arrangement partiel, car elles impliquent toutes une solution générale.

« L'acte par lequel M. de Lesseps a terminé sa mission est le plus répréhensible de tous.

« En la forme, il est conçu en violation formelle des instructions, non-seulement sans un concert préalable établi avec MM. d'Harcourt et de Rayneval, mais contre leurs protestations réitérées, contre la volonté expresse de M. le général Oudinot, avec lequel M. de Lesseps était tenu d'entretenir *des rapports intimes et confiants*.

« Au fond, ce traité, qui reproduit les principales dispositions des anciens projets et en ajoute d'autres, contient des stipulations dont la lecture suffirait presque pour en faire apprécier la gravité.

« L'Art. 1er est ainsi conçu : « L'appui de la France est as- « suré aux populations des États romains. Elles considèrent « l'armée française comme une armée amie qui vient con- « courir à la défense de leur territoire. »

« Cet article stipule en propres termes une alliance défensive.

« Il met les forces de la France à la disposition des Romains.

« Cet engagement est pris quand les troupes de l'Autriche, de l'Espagne et de Naples sont à quelques marches seulement.

« Art. 2. D'accord avec le gouvernement romain, et sans « s'immiscer en rien dans l'administration du pays, l'armée « française prendra les cantonnements extérieurs convenables « tant pour la défense du pays que pour la salubrité des « troupes; les communications seront libres. »

« Cet article contient deux dispositions distinctes :

« 1° Il reconnaît la République romaine, bien qu'elle ne soit pas nommée, en reconnaissant le gouvernement qui la repré-

sente et qui stipule pour elle, et en lui maintenant l'administration du pays.

« Cette reconnaissance est accordée quand le gouvernement français, à Paris et à Gaëte, s'est prononcé dans un sens directement opposé; elle expose sa politique au reproche de duplicité et de trahison.

2° Il ferme à la France l'entrée de Rome, en ne lui réservant que des cantonnements extérieurs.

« La mission tendait à obtenir que Rome ouvrît sans combats ses portes à la France. M. de Lesseps le savait: la dépêche télégraphique du 10 mai ne pouvait lui laisser aucun doute. L'entrée de Rome était pour le gouvernement, pour le maintien de l'influence française en Italie, pour notre honneur militaire après l'affaire du 30 avril, une condition nécessaire et à laquelle notre envoyé ne pouvait renoncer en aucun cas ni sous aucun prétexte.

« Art. 3. La République française garantit contre toute in-« vasion étrangère le territoire occupé par ses troupes. »

« Ou cette déclaration est puérile, si elle n'est injurieuse pour notre armée, en stipulant que la France ne se laissera pas expulser des lieux qu'elle occupe, ou elle engage la question même de la paix ou de la guerre.

« M. de Lesseps ne pouvait lui donner que cette dernière signification, quand il la proposait pour la première fois dans sa lettre du 24 mai aux triumvirs. Il déclarait « ne pas craindre « de compromettre sa responsabilité et son avenir. » Le 30 mai, il tenait, dans une lettre à M. le général Oudinot, un langage qui laisse voir que, dans sa pensée, la guerre pouvait sortir de cette clause.

« Art. 4. Il est entendu que le présent arrangement devra « être soumis à la ratification de la République française.

« Art. 5. En aucun cas, les effets du présent arrangement ne « pourront cesser que quinze jours après la communication « officielle de la non-ratification. »

« Ce délai, dont il a déjà été parlé, en y ajoutant le temps nécessaire pour avoir la réponse du gouvernement français, prolongeait d'un mois environ l'inaction de notre armée; il est

accordé quand l'armée va être exposée aux ardeurs d'un été brûlant, quand Bologne est prise, Ancône menacée, et quand l'intervention étrangère, dont M. de Lesseps était chargé *de prévenir le développement*, peut recevoir une nouvelle activité du traité même sur lequel le gouvernement français va être appelé à prononcer.

« Le conseil d'État ne peut qualifier trop sévèrement ces conventions. Leur moindre défaut est d'avoir été signées par M. de Lesseps contre ses instructions, contre la résistance de tous ceux dont le concours lui était imposé.

« Interrogé sur les motifs qui l'avaient porté à les conclure, M. de Lesseps a répondu que son seul but était d'empêcher le général Oudinot d'attaquer Rome ; qu'il voulait avoir le temps de connaître les dernières résolutions du gouvernement français, lequel était toujours en droit de ne point ratifier.

« M. de Lesseps tient trop peu de compte d'une signature apposée par un représentant de la France au bas d'un traité. Sans doute que le gouvernement a toujours le droit de refuser sa ratification, mais un tel refus est une résolution qui peut avoir des conséquences graves L'agent qui signe un traité avec la prévision que la ratification sera refusée commet une faute; il reconnaît implicitement à l'avance que ses instructions ou la politique du gouvernement ne l'y autorisent point. Simple mandataire, il se met en opposition avec celui dont il tient son mandat. Il crée des difficultés au gouvernement, qu'il expose au reproche de faiblesse ou de timidité, si la convention provoque des mécontentements au dehors.

« Tel est, monsieur le Président, le résultat de l'examen auquel le conseil d'État s'est livré.

« Deux faits principaux ont été constatés par cet examen.

« 1° L'opposition absolue entre les instructions de M. de Lesseps et l'application qu'il en a faite ;

« 2° La signature d'une convention dont les stipulations sont contraires aux intérêts de la France et à sa dignité.

« Le conseil d'État reconnait que M. de Lesseps peut invoquer, pour atténuer ses torts, la difficulté des circonstances, la gravité des questions à résoudre, le dévouement qui lui a

fait accepter une mission à laquelle il n'était point préparé, et dont il n'avait pas eu le loisir d'approfondir toutes les complications, enfin sa bonne foi, qu'aucun élément de l'affaire n'a donné lieu de révoquer en doute.

« Mais, en faisant cette part aux considérations personnelles, le conseil d'État manquerait à sa mission si, au nom des règles de gouvernement dont il est le dépositaire et le gardien, il ne proclamait pas hautement le devoir étroit qui pèse sur tous les serviteurs de l'État de se renfermer dans les pouvoirs dont ils sont investis, d'obéir scrupuleusement aux instructions qu'ils reçoivent, et la sérieuse responsabilité qu'encourent ceux qui, représentant la France à l'étranger, osent engager sa parole contre sa volonté connue, dans des arrangements qui peuvent compromettre son honneur et la paix du monde.

« VIVIEN, rapporteur.

« H. BOULAY (de la Meurthe), président. »

(*Moniteur* du 22 août 1849.)

(Page 227.)

RAPPORT AU MINISTRE DE LA GUERRE SUR LA PRISE DU MONTE-MARIO.

Villa-Santucci, 31 mai 1849.

En terminant ma lettre du 28 mai, j'ai eu l'honneur de vous annoncer que je vous envoyais un ultimatum adressé par M. de Lesseps au triumvirat.

Je m'associais volontiers aux dispositions principales de cette déclaration, et je devais croire qu'elle serait immédiatement acceptée. Il n'en a pas été ainsi. Les autorités romaines ont cru pouvoir produire de nouveaux moyens dilatoires M. de Lesseps m'a prévenu à minuit, le 30 de ce mois, en pré-

sence du chef d'escadrons Espivent, mon premier aide de camp, que vingt-quatre heures après l'avis qu'il m'en donnait, la trêve accordée aux Romains sur ses instances cesserait d'avoir son effet.

Fort de cette déclaration, j'ai pris immédiatement des mesures pour m'établir simultanément le 31 mai à trois heures du matin, d'une part, à Monte-Mario et à Ponte-Molle; d'autre part, aux villas Pamfili et Corsini, et à l'église San Pancrazio.

Dans la situation actuelle, l'importance de ces deux opérations est trop évidente pour qu'il soit nécessaire d'en développer ici les motifs. Toutefois, vers neuf heures du soir, et lorsque nous étions si rapprochés du moment de l'exécution, un grand scrupule s'est élevé dans l'esprit de M. de Lesseps. Il n'avait pas signifié par écrit et d'une manière suffisamment précise, aux autorités romaines, la reprise des hostilités. Il craignait que cette lacune ne fît considérer une action militaire de l'armée française comme une surprise incompatible avec les règles du droit des gens.

Je devais ou ne pas donner suite à ces opérations, dont le succès était infaillible, ou révéler à l'armée impatiente d'agir des dissentiments qui auraient pu avoir de fâcheuses conséquences. Après une discussion sérieuse, je me suis résigné à suspendre l'exécution des mesures qui avaient été arrêtées avec tous les différents chefs de service dans un intérêt tout militaire et tout national. Les corps qui devaient s'emparer de la villa Pamfili, étant sous ma main, le contre-ordre a été promptement donné; pour arriver au bivac des troupes réunies à Aqua Traversa, une distance de cinq lieues était à parcourir pendant une nuit obscure. L'officier que j'ai envoyé sur ce point n'a pu arriver qu'à la pointe du jour ; nos soldats s'étaient déjà rendus maîtres de Monte-Mario, qui d'ailleurs avait été abandonné par les troupes romaines. Nous nous fortifions sur ce point; il offre cet avantage de dominer le Vatican, le château Saint-Ange, et des remparts de la place le Tibre supérieur.

Vous le savez, monsieur le Ministre, nous touchons à cette époque de l'année où les maladies forcent les Romains eux-

mêmes à quitter la contrée que nous occupons. Cette circonstance, jointe au voisinage des troupes autrichiennes, napolitaines et espagnoles, ne permet pas de prolonger la trêve, qui, sur la demande réitérée de M. de Lesseps, a été consentie par moi depuis le 17 mai.

M. de Lesseps comprend enfin la nécessité de sortir du *statu quo* qu'il a prolongé jusqu'à ce jour; aussi s'est-il volontiers chargé de porter ce matin à Rome la déclaration ci-jointe, dont le but est de mettre un terme à une situation qui ne saurait se prolonger sans danger. Il est parti pour Rome, en grand uniforme. Si, contre son attente, il ne peut nous apporter une solution satisfaisante, il assurera au moins aux nationaux les moyens de quitter une ville où la modération de notre langage, la droiture de nos intentions sont méconnues par un pouvoir qui (pour me servir des expressions du ministre des affaires étrangères) ne se maintient à Rome, contre le vœu de l'immense majorité des populations, que par l'audace d'un petit nombre d'étrangers.

Au retour de M. de Lesseps, j'aurai l'honneur de vous faire connaître exactement le résultat de ses dernières négociations.

(Page 337.)

LETTRE DU GÉNÉRAL OUDINOT AU GÉNÉRAL AUTRICHIEN WIMPFEN, RELATIVEMENT AUX CANTONNEMENTS DES DEUX ARMÉES.

6 juillet.

Général,

La ville de Rome est, vous le savez, au pouvoir de l'armée française. Mes troupes y sont entrées à la suite de deux assauts, sans qu'aucune capitulation ait été faite, soit en faveur de la place, soit en faveur de l'armée. Les troupes romaines se trouvaient donc à ma disposition dans la place. Elles désiraient aller prendre des cantonnements avec leur artillerie sur des

points occupés par nos troupes. Je m'y suis opposé. J'ai accepté la soumission des corps réguliers, qui m'ont demandé avec instance à servir le gouvernement qui succéderait au gouvernement déchu. J'ai accueilli cette demande; mais j'ai fait licencier la partie des troupes romaines qui n'a pas fait entière adhésion. J'ai également désarmé les soldats qui appartenaient à des corps étrangers aux États romains. J'occupe avec des forces imposantes non-seulement la ville, mais encore Frascati, Tivoli, Albano. Les cantonnements sont insuffisants. Des considérations de plus d'une nature exigent que mes troupes soient cantonnées à Civita-Castellano, Viterbe et même Orvieto. J'aime à vous donner ces renseignements, parce que, si je suis bien informé, les troupes que vous commandez ne sont pas éloignées de ces garnisons. Nos deux armées, général, ont appris à s'estimer sur les champs de bataille, et, sans doute, il ne pourrait y avoir aucun inconvénient à ce qu'elles fussent sur le même territoire. Cependant, pour éviter toute espèce de conflit, vous jugerez comme moi qu'il est nécessaire de n'avoir pas de cantonnements communs et de ne pas confondre nos actions. Je saisis avec d'autant plus de plaisir l'occasion de vous faire connaître mon avis à ce sujet, que je m'applaudis d'une circonstance qui me permet de vous offrir, général, l'assurance de ma haute considération, etc.

(Page 241.)

LETTRE DU GÉNÉRAL VAILLANT AU MINISTRE DE LA GUERRE, SUR LE CHOIX DU POINT D'ATTAQUE.

Au quartier-général de Santucci, le 2 juin 1849.

Monsieur le ministre,

Dès mon arrivée au quartier général, le 19 mai, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître qu'après avoir mûrement

réfléchi sur les diverses combinaisons d'une attaque destinée à nous faire entrer dans Rome, je m'étais décidé pour le front qu'occupe la partie la plus avancée du Janicule, à l'est de l'église San Pancrazio. Ce front est celui que j'ai coté (6-7) au plan que je vous ai adressé.

Les raisons qui avaient motivé mon opinion, avant même mon arrivée ici, se sont corroborées de toutes les reconnaissances que j'ai faites ou fait faire depuis le 19 mai. C'est sur ce point, j'en ai la certitude, que l'ennemi s'attend le moins à une attaque; c'est de ce côté que nous risquons le moins d'endommager les monuments publics, considération puissante quand il s'agit d'attaquer avec du canon une ville comme Rome, qui résume en elle toute l'histoire de la civilisation du monde.

J'espère que, en même temps que nous pénétrerons par le front (6-7), nous pourrons, la face gauche du bastion 9 étant détruite de loin, entrer sans obstacle par la porte San Pancrazio, et nous trouver ainsi derrière l'enceinte d'Aurélien, qui va de ladite porte au Tibre. Cette enceinte, je m'en suis assuré en m'introduisant dans Rome le 25 mai, a été rendue défensive par l'ennemi. En la tournant, comme je viens de l'expliquer, j'annule toutes les barricades et tous les retranchements préparés dans le Transtevère en vue d'une attaque par la porte Portèse.

P. S. J'aurais dû vous dire que mes idées sur l'attaque de Rome, soumises une première fois, le 30 mai, à la discussion, en présence du général en chef, du général commandant l'artillerie, et des généraux commandant les divisions, ont été unanimement acceptées. Ce matin, un nouvel examen du même projet paraît avoir confirmé tout le monde dans l'opinion émise le 30 mai.

J'ai fait hier une reconnaissance sur le monte Mario, et j'ai lieu d'espérer qu'au moyen de quelques mesures que j'ai indiquées on pourra se rendre maître de Ponte-Molle, et empêcher que l'ennemi, qui paraît avoir fait des dispositions pour faire sauter le pont, puisse mettre ses projets à exécution.

(Page 243.)

RAPPORT DU GÉNÉRAL OUDINOT SUR LA PRISE DE LA VILLA PAMFILI LE 3 JUIN.

Les négociations diplomatiques engagées par M. de Lesseps ont, vous le savez, ralenti, depuis le 17 mai, les opérations actives de l'armée expéditionnaire de la Méditerranée. Cependant les travaux n'ont jamais été complétement interrompus. Le génie et l'artillerie, aidés par les nombreux travailleurs d'infanterie, ont fait des gabions et des fascines. Un pont jeté en face de San Paolo, nous a permis de nous établir dans la basilique de ce nom, qui, nous mettant en communication avec la route d'Albano, nous permet d'y devancer toute troupe étrangère; notre position y est d'autant plus forte, que nos soldats ont construit à la tête du pont un redan susceptible de recevoir un bataillon.

Le dévouement incessant des officiers, sous-officiers et soldats de la marine, nous a mis à même d'approvisionner successivement le magasin des vivres et le grand parc d'artillerie, dont les dernières pièces sont arrivées le 1er juin. Nos troupes avaient occupé le Monte-Mario, ou Mont-Sacré qui domine à la fois le haut Tibre, le Vatican, le fort Saint-Ange et les routes d'Ancône et de Florence.

L'ennemi, qui y avait travaillé avec activité depuis plusieurs semaines, l'a subitement abandonné sans aucun motif le 31 mai, et quelques heures après, le 13e léger et le 13e de ligne l'occupaient sans coup férir.

Le 31 mai, M. de Lesseps avait conclu, avec les autorités romaines, une convention à laquelle il désirait que je misse ma signature, mais l'honneur militaire et mes instructions me défendaient d'attacher mon nom à un acte qui s'opposait à notre entrée à Rome. Dans une dernière dépêche, j'ai eu l'honneur de vous dire que, dès le 1er juin, j'avais fait préve-

nir le triumvirat que la trêve verbale consentie par M. de Lesseps cesserait d'avoir son cours vingt-quatre heures après ma notification.

Je fis donner directement cet avis à tous les avant-postes ennemis. Sur la demande de notre chancelier d'ambassade M. de Gerando, je consentis à différer l'attaque directe de la place jusqu'au lundi 4 juin, au matin; cet agent diplomatique fut prévenu que ceux de nos nationaux qui voudraient quitter Rome trouveraient à San Paolo un asile assuré.

Cependant, l'investissement plus rigoureux de la place devenait immédiatement nécessaire pour entreprendre les premières opérations de tranchée. Le général de division Vaillant, commandant le génie de l'armée, ne pouvait commencer sérieusement les travaux, tant que l'ennemi serait maître de les entraver par la possession de la villa Pamfili, de l'église de San Pancrazio, des villas Corsini et Valentini. En enlevant une de ces positions, on était forcément conduit à s'emparer des autres. C'est ce qui a eu lieu. Deux colonnes, l'une commandée par le général Mollière, l'autre par le général Levaillant, reçurent l'ordre de commencer l'attaque le 3 juin; dès trois heures du matin l'une partait de la villa Mattei, près la villa Santucci, l'autre de la villa San Carlo; à leur point de jonction, le général de division Regnaud de Saint-Jean d'Angély devait en prendre le commandement et centraliser les actions.

Les généraux Rostolan et Guesviller avaient l'ordre de concentrer leurs troupes et d'appuyer le mouvement.

Bien que la villa Pamfili soit enceinte d'un mur de quatre mètres de hauteur et de cinquante centimètres d'épaisseur, bien que l'ennemi y eût élevé en plusieurs endroits de nombreuses barricades, bien qu'elle fût défendue par deux mille hommes environ, elle a été enlevée très-rapidement, et plus de deux cents prisonniers dont dix officiers, trois drapeaux et un caisson de dix mille cartouches avaient été pris dès cinq heures du matin.

L'église de San Pancrazio, attenant à la villa Pamfili, eût bientôt à subir le même sort. Nous y étions établis fortement à sept heures du matin. Pendant ce temps, deux compagnies

du génie, appuyées par deux compagnies d'infanterie, délogeaient l'ennemi d'un vaste édifice, situé à trois cents mètres du dépôt de tranchée et à trois cents mètres des murs de la place.

L'occupation de l'église de San Pancrazio conduisait nécessairement à celle du château Corsini, édifice rectangulaire et construit en pierres de taille avec une remarquable solidité. L'ennemi s'y était retranché d'une manière formidable, et il ne fallut pas moins que l'énergie de nos soldats et l'habileté de nos officiers pour l'en déloger. Ce résultat était obtenu vers dix heures.

Presque simultanément, la villa Valentini et une grande ferme, qui est une sorte de dépendance et se trouve à la même hauteur, étaient aussi énergiquement défendues et enlevées de même.

Cependant les Romains, comprenant toute l'importance de ces positions, ne pouvaient se décider à nous en laisser la paisible possession. Depuis le matin jusqu'à sept heures du soir, les colonnes d'attaque, soutenues par le feu le plus nourri des remparts, ont fait de prodigieux efforts pour reprendre et conserver ces trois bâtiments; leurs obus étaient parvenus, à plusieurs reprises, à y mettre le feu, ce qui nous a parfois obligés d'en sortir; ils ont été repris par nous immédiatement. La valeur de nos soldats dans cette grave situation est d'autant plus admirable, que, fidèles à notre résolution de ne pas attaquer la place avant lundi, nous n'avons pas voulu répondre une seule fois par le canon au feu des remparts.

Un instant, les troupes romaines, conduites, dit-on, par Garibaldi, ont essayé de nous tourner vers notre gauche en faisant une sortie sur le plateau qui, du Vatican, conduit à la villa Pamfili; l'élan de nos soldats n'a pas permis de donner suite à cette tentative de l'ennemi; elle a été immédiatement réprimée.

Les Romains, qui ont vingt-quatre mille hommes de troupes régulières dans la place, les ont presque toutes engagées contre les positions que nous avions conquises à San Pancrazio et aux villas Corsini et Valentini.

Des diversions ont été faites par nos troupes ; la cavalerie a presque constamment parcouru en vue des remparts la rive gauche du Tibre inférieur.

D'un autre côté, la brigade Sauvan, établie depuis quelques jours à Monte-Mario, avait reçu l'ordre de s'emparer de Ponte-Molle, dont une arche avait été détruite et que tout le monde s'accordait à croire miné. Cette supposition avait déterminé le général à faire passer à la nage sur la rive gauche une vingtaine d'hommes de bonne volonté, dont les fusils et une partie des vêtements avaient été mis sur un radeau construit à cet effet. Cette opération n'a pas eu le succès qu'on en attendait ; le général prit alors le parti de s'emparer de la position du pont qui tient à la rive droite. Quelques tirailleurs, dont un certain nombre de chasseurs à pied, placés sur ce point, sont parvenus après d'assez longs efforts à faire taire les deux bouches à feu que l'ennemi avait mises en batterie pour enfiler le pont, et ils forcèrent un millier de Romains, qui se trouvaient sur la rive gauche, à se réfugier dans les maisons et à cesser le feu.

Nos travailleurs purent alors, au moyen de fascines et de poutrelles, rétablir provisoirement le pont pour le passage de l'infanterie et bientôt trois compagnies furent établies sur la rive gauche, elles s'y sont mises immédiatement en état de repousser les attaques de l'ennemi. Cette nuit, les troupes Romaines ont de nouveau tenté une sortie, la bonne contenance de nos troupes les a forcées de se retirer sans résultat.

Tel est, monsieur le ministre, l'état actuel de la situation, la journée a été des plus glorieuses. Nos troupes n'ont jamais été engagées toutes à la fois, mais elles se relevaient successivement. Cependant la plupart d'entre elles ont été sur pied depuis deux heures et demie du matin jusqu'à sept heures du soir, elles ont enlevé des positions qui paraissaient inexpugnables, et dont la conservation aura une immense influence sur le résultat du siége.

Le nombre des blessés s'élève à cent soixante-sept y compris les officiers ; vous recevrez prochainement à ce sujet un état

régulier. L'état sanitaire du corps expéditionnaire de la Méditerranée continue à être très-satisfaisant.

Dès que j'aurai reçu les rapports particuliers des chefs de corps, je préciserai mieux que je ne puis le faire ici les faits qui ont honoré les divers combats livrés le 3 juin.

Je serai heureux d'appeler toute la sollicitude du gouvernement sur des soldats qui ont su si vaillamment porter le drapeau français dans cette journée mémorable et glorieuse.

Agréez, etc.

Le général en chef,
OUDINOT DE REGGIO.

Le 4 juin 1849.

(Page 252.)

ASSAUT ET JOURNÉE DU 30 JUIN, D'APRÈS M. EMILIO DANDOLO. (*I volontari ed i bersaglieri lombardi.*)[1]

C'était le soir du 29 juin. Après quelques moments de repos passés au palais Corsini, le bataillon fut rassemblé et retourna à

[1] L'auteur de ce livre, M. Emilio Dandolo, d'une famille patricienne de Lombardie, n'était qu'un enfant lorsqu'éclata la révolte de Milan en mars 1848. Il y prit part avec Manara, Morosini et son frère Enrico Dandolo. Les quatre amis firent ensemble la campagne de Lombardie dans l'été de 1848, puis la campagne de Rome au printemps de l'année suivante. Emilio, deux fois blessé, devait en revenir seul. Rien de plus émouvant et de plus sincère, même quand il se trompe, que ce récit qui porte pour épigraphe ces vers de Foscolo :

.... Oh sugli estinti
Non sorge fiore, ove non sia d'umane
Lodi onorato et d'amoroso pianto!

Ce jeune Emilio Dandolo nous touche comme un Silvio Pellico l'épée à la main. Il rentra à Milan en revenant de Rome. Après divers voyages en France et en Orient, après avoir paru un moment mais cette fois à côté de nos soldats sous les murs de Sébastopol, il vint mourir dans sa patrie

la porte Saint-Pancrace. La pluie tombait à torrents. Les soldats attendirent longtemps à ciel ouvert de recevoir une destination. Deux compagnies restèrent de réserve à la villa Spada; la seconde vint occuper la brèche du bastion n° 8. En proie à une tristesse mortelle, j'accompagnais mon ami Emilio Morosini jusqu'à son poste. La nuit descendait noire et tempêtueuse. Nos pieds s'enfonçaient dans le terrain remué par de récents travaux. La lueur des éclairs nous empêchait de voir la lumineuse parabole des bombes et de les fuir. Contraints à tout moment de se jeter à plat ventre dans la fange pour éviter les éclats de ces projectiles, les soldats avançaient lentement en proie aux impressions les plus décourageantes. A la faveur des ténèbres et du désordre de cette marche, le plus grand nombre s'étaient débandés et s'en étaient allés. Arrivés à la brèche, il restait à peine assez d'hommes pour relever les sentinelles. L'ouragan redoublait de furie, la pluie nous engourdissait, l'obscurité devenait opaque. Pauvres bersagliers, enfoncés jusqu'aux genoux dans la boue, atterrés par la chute fréquente et fatale des bombes, ils se rendaient au poste du péril dans un silencieux découragement! C'était un spectacle qui faisait mal à voir. Que Dieu pardonne à ceux qui furent cause de ce carnage inutile! Ils ont d'autant plus besoin du pardon de Dieu que convaincus, par l'attestation des plus intrépides militaires, de l'inefficacité de toute résistance, ils s'obstinèrent à la continuer contre toute conscience et toute humanité pour le seul orgueil de pouvoir dire : *Nous n'avons pas cédé!* Je sais que le vulgaire applaudit et appelle gloire de l'Italie cette détermination de gens qui, loin de tout danger, tranquilles sur leur

d'une maladie de langueur qui le minait depuis longtemps; c'était peu de jours avant l'arrivée des Français en 1859. Ses funérailles furent la dernière manifestation des Milanais contre la domination de l'étranger. Dandolo et ses amis valaient mieux sans aucun doute que la cause pour laquelle Mazzini les fit combattre à Rome. Ne pouvant ni rentrer en Lombardie après l'armistice de Milan qui n'avait rien stipulé en leur faveur, ni rester en Piémont où les populations et le gouvernement les voyaient de très-mauvais œil, ils se laissèrent enrôler au service de la république romaine. Les héroïques et pieux détails qu'on va lire prouvent comb en il serait facile de réconcilier le catholicisme et la cause de l'indépendance italienne, aussitôt que celle-ci aurait secoué le joug d'une faction ennemie de l'Église.

siége et munis de sauf-conduit, ne s'exposaient après tout qu'à partir pour aller reprendre les habitudes de leur riche exil. Et je sais aussi que pour célébrer ceux-là, on oubliera bientôt jusqu'aux noms de ceux qui ont noblement sacrifié leur vie au devoir!

Vers les onze heures, mon service m'appelant auprès de Manara, je laissai Morosini, après l'avoir chaudement embrassé. La canonnade mêlée de coups de fusil aux avant-postes continuait de plus belle.

A deux heures de l'après-minuit, l'ennemi, favorisé par les ténèbres et par la négligence de quelques postes, força les brèches et fit irruption dans notre ligne. Réveillés par le vacarme de cet assaut, en un instant nous fûmes tous sur pied; on cria de toutes parts aux armes, et la générale fut battue. Mais la nuit était très-obscure, le ciel encore orageux. Les coups de fusil, les cris se rapprochaient toujours et la confusion était inexprimable.

Je vis à ce moment Garibaldi se porter en avant, l'épée hors du fourreau, chantant un hymne populaire, et rallier derrière lui quelques braves, pendant que les autres s'arrêtaient frappés d'une terreur panique, croyant se voir entourés et taillés en pièces. En peu de minutes, les Français avaient renversé tous les obstacles et avaient atteint la barricade de gabions, qui protégeait la villa Spada. A cette vue, les nôtres reprirent courage, la fusillade commença, et la barricade fut prise et reprise au milieu du plus effroyable fracas de cris, de coups de canon, de bombes qui éclatent et de toits qui s'écroulent.

Le poste de Morosini fut des premiers entouré. A peine avait-il entendu les cris étrangers, ce brave jeune homme s'était jeté seul en avant pour s'assurer de ce qu'il y avait de nouveau. Tout d'un coup il se vit assailli de toutes parts et sans espoir d'être secouru. Il se défendit courageusement avec son sabre et ses pistolets, en encourageant de la voix les siens à avancer. Frappé au ventre d'une balle et d'un coup de baïonnette, il tomba, et l'ennemi passa outre. La poignée de bersagliers qui étaient là, après une résistance obstinée, se voyant

pris de flanc et par derrière, jetèrent leurs armes. Quatre d'entre eux étaient déjà accourus pour relever Morosini, qui était adoré de ses hommes. Placé sur une civière, il fut porté au pas de course vers la villa Spada, où nous tenions encore. Mais elle était déjà entourée : le cortège tomba au milieu des Français, qui crièrent de loin : « *Qui vive? — Prisonniers!* » répondit Morosini d'une voix éteinte. Mais l'ennemi, craignant sans doute une ruse de guerre, s'avança à la baïonnette. Un des bersagliers qui portaient Morosini m'a raconté que se voyant abordés par des soldats, que le combat avait rendus furieux, ils avaient déposé la civière et tenté de s'enfuir. On vit alors, déplorable spectacle! ce pauvre ami se dresser sur sa couche ensanglantée et, saisissant son épée, défendre sa vie d'une main mourante, jusqu'à ce que, frappé au ventre une seconde fois, il tomba de nouveau. Émus d'un courage si malheureux, les Français le relevèrent et le portèrent à l'ambulance de tranchée.

Beaucoup de récits ont été faits de sa mort. Ce que j'ai pu recueillir de certain, c'est qu'il vécut encore trente heures, résigné, priant, parlant de sa famille et arrachant des larmes aux ennemis qui l'entouraient avec admiration. Le matin du 1er juillet, il rendit à Dieu son âme sereine. Oh! qu'une parole me soit permise sur cet incomparable jeune homme, objet de tendresse, d'admiration et de deuil pour tous ceux qui l'ont connu! N'ayant pas encore dix-huit ans, il était l'exemple, la merveille du bataillon par son évangélique et touchante bonté. Le plus enfant de nous tous, il était comme notre Mentor, et nous l'appelions l'ange gardien de la légion lombarde, tant étaient appréciées de tous la pureté virginale de ses mœurs et la sévérité inaltérable de ses principes, qu'il ne savait pas faire fléchir devant ses amis. Rien de plus beau que de le voir au feu, toujours calme aux endroits les plus périlleux, murmurant à voix basse quelques prières et commandant à ses hommes avec le sang-froid d'un vieux capitaine...

Après la prise des diverses brèches, on combattit sur tous les points. Les Français occupaient tous les bastions, nos rues, nos barricades. Ils nous avaient pris un grand nombre de ca-

nons que nos artilleurs avaient eu soin d'enclouer. On vit beaucoup de ces braves embrasser leurs pièces avec l'héroïsme du désespoir et se faire tuer plutôt que de les rendre.

Le jour pointait ; avec la lumière le courage revenait à nos soldats ; ils se ralliaient de partout et cherchaient à se précipiter sur l'ennemi qui avançait. Mais tout ordre était rompu et, à chaque moment, les Français grossissaient leur nombre. Nos bersagliers se réunirent à la villa Savorelli ; ceux de Garibaldi, dans la rue et dans les jardins voisins. L'attaque fut sonnée, tous se lancèrent avec un dernier effort de courage, et l'ennemi s'arrêta sur tous les points devant cet élan d'une armée déjà vaincue. Le canon tonnait continuellement. Nos batteries ruinées, sans artilleurs, ne savaient plus répondre. Beaucoup de nos soldats tombèrent mortellement frappés.

La villa Spada était entourée : nous avions été contraints de nous y enfermer, de barricader les portes et de nous défendre par les fenêtres. Les boulets de canon y entraient dévastant tout, et aussi les balles des chasseurs de Vincennes, qui rarement manquaient leur homme... L'air était de feu autour de nous, le bâtiment où nous étions tremblait parfois sous l'ébranlement de la canonnade. Cette défense durait depuis deux heures. Manara allait continuellement de chambre en chambre, ranimant les combattants par sa présence et ses paroles. Je le suivais l'âme pleine d'angoisses, en pensant à mon pauvre Morosini dont on n'avait aucune nouvelle. Une balle en ricochant vint me frapper au bras droit. « Pardieu, s'écria Manara se rappelant ma blessure du 3 juin, c'est donc toujours toi qui seras blessé ! je n'emporterai donc rien de Rome ! »

Peu de moments après, comme il examinait avec une lunette quelques Français qui dressaient un canon en face de la fenêtre où il était, un coup de carabine le traversa de part en part. Il fit trois pas, puis il tomba en avant, sans que de mon seul bras gauche j'eusse pu le retenir. « Je suis mort, me dit-il, je te recommande mes enfants ! » Le médecin accourut, je l'interrogeai anxieusement du regard, et en le voyant pâlir je sentis que je perdais toute espérance. Il fut placé sur une civière, et, nous lançant par une fenêtre en ruine, nous nous

jetâmes dans la campagne. Manara laissant tomber une de ses mains dans les miennes, me disait : « Ne m'abandonne pas ! reste avec moi...» Et je le suivais, le cœur saignant bien plus que ma blessure. J'avais rempli jusqu'au bout mon devoir de soldat ; il me restait à remplir le plus douloureux office de l'amitié.

Après beaucoup de détours, nous arrivâmes à l'ambulance de Santa Maria della Scala, où se trouvaient déjà un certain nombre de blessés qui n'avaient pu être transportés plus loin. Manara me dit d'envoyer chercher le docteur Augustin Bertani, son ami de Milan. Aux médecins qui l'entouraient, il répondait : « Laissez-moi mourir en paix, ne me touchez pas ! » Averti moi-même par eux qu'il avait peu d'heures à vivre, je me penchai vers son oreille : « Pense à Dieu ! lui dis-je doucement. — Oh ! oui, j'y pense, me répondit-il, et de tout cœur ! » Alors je fis signe à un capucin qui était là pour distribuer aux braves les secours de la dernière heure. Il s'approcha, et au milieu des signes de la plus touchante contrition du mourant, il lui donna l'absolution. Manara voulut en outre être reconforté par le viatique ; je m'étudiais de mon mieux à dévorer mes larmes pour le préparer au grand passage. Une suave douceur envahissait mon âme de voir ce pauvre et cher ami affronter la mort aussi chrétiennement. Après avoir communié, il ne parla plus de quelques moments. Puis il me recommanda de nouveau ses enfants : « Elève-les, me dit-il, dans l'amour de la religion et de la patrie ! » Il me pria de rapporter son corps en Lombardie avec celui de mon pauvre frère. Me voyant suffoqué par les sanglots, il me dit avec le sourire de la plus douce amitié : « Cela te fait donc beaucoup de peine que je meure?... » Son soldat d'ordonnance pleurait à ses côtés, il l'appela et lui demanda pardon s'il lui avait quelquefois trop vivement parlé... Avant de mourir, il tira de son doigt un anneau qui lui était bien cher, le passa au mien, et m'attirant à lui, me dit : « Je saluerai ton frère pour toi, n'est-ce pas?... » Il avait vingt-deux ans...

Le combat continuait avec acharnement ; les nôtres, guidés par Garibaldi, firent une dernière charge à la baïonnette et re-

poussèrent les Français jusqu'à la seconde ligne. Ce fut le suprême effort de la défense. Le bruit se répandit que la municipalité avait envoyé au camp une demande de capitulation

La nuit revint silencieuse et triste ; presque tous nos postes étaient abandonnés; de nos hommes, un grand nombre étaient tués ou blessés, le reste gardait un admirable courage, mais la ville était évidemment perdue. Les Français occupaient tous les bastions, le Vacello, et s'avançaient jusqu'à San Pietro in Montorio.

La journée du 30 juin, bien que si triste par ses résultats, restera glorieuse pour les armes italiennes. Mais trop de vies précieuses furent sacrifiées dans un inutile combat!

Ayant raconté les funérailles du commandant Manara, les pourparlers pour la capitulation qui traînait en longueur parce que le général Oudinot voulait qu'on lui livrât les Français qui venaient de combattre contre la France, enfin la reddition de la ville sans conditions, M. Dandolo expose la cruelle situation de ses compagnons de la légion lombarde, à qui toute l'Italie restait fermée. Ceux qui avaient remplacé Manara pensaient à eux plus qu'à leurs hommes. Une somme votée par le gouvernement romain, pour être distribuée aux officiers et soldats de la légion, fut criminellement gaspillée, ainsi que les fonds qui restaient en caisse. La générosité française devait être le dernier recours de ces malheureux. Aussi ce fut avec une inexprimable émotion de reconnaissance que M. Dandolo vit arriver la lettre suivante adressée au commandant Manara par le général Oudinot, qui ignorait que ce brave officier eût trouvé la mort en combattant.

Monsieur,

M. le marquis d'Azeglio qui paraît vous porter le plus vif intérêt, appelle mon attention sur vous et la situation que pourraient vous avoir fait les événements de la guerre. Je ne ferai, monsieur, que me conformer aux instincts bien connus de la nation française, en accueillant avec égard un brave soldat, quelles que soient d'ailleurs les circonstances qui l'ont mis en

présence de notre armée. Je suis donc tout disposé à prendre en très-sérieuse considération la recommandation de M. d'Azeglio.

Il peut se faire que l'éloignement de votre patrie ait diminué vos ressources pécuniaires. Si cela était, vous pourriez me faire connaître vos besoins; je m'empresserai de les satisfaire et je m'applaudirai de vous être agréable.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération particulière.

Le général en chef,
OUDINOT DE REGGIO.

Quartier général, le 2 juillet 1849.

Cette lettre, que M. Dandolo a publiée d'après le texte original resté en sa possession, et que nous sommes fiers de trouver dans un document italien, termine dignement le noble et touchant récit des deux campagnes des bersagliers lombards en 1848 et 1849.

(Page 253.)

PROCLAMATION DES TRIUMVIRS POUR INVITER LA BOURGEOISIE ROMAINE A VENIR TRAVAILLER AUX FORTIFICATIONS.

Romains,

Les bras des pauvres ouvriers ne suffisant pas à l'ouvrage des fortifications qu'il faut opposer aux canons du lieutenant de Louis Bonaparte, que les citoyens de toutes les classes accourent donc en travailleurs volontaires! Les pères et les mères de ces Français qui nous font la guerre aujourd'hui pour tuer notre république, donnaient, en 1790, l'exemple d'un pareil élan d'enthousiasme. On vit alors les élégants Parisiens, les femmes aussi bien que les hommes, manier la bêche et traîner les brouettes. Faisons voir à leurs enfants corrompus

que nous avons recueilli l'héritage de ces vertus qu'ils ont abdiquées. La seule vue des nouveaux et délicats travailleurs réveillera les forces des ouvriers robustes et rompus au travail. Hâtez-vous donc, tous à l'ouvrage! Qu'aucune gloire ne manque aux citoyens de Rome ressuscitée! On peut servir la patrie de toute manière. *Les mains blanches qui se seront noircies et endurcies en maniant la pioche et la bêche, seront aussi honorables que si elles étaient marquées des blessures du combat!*

Les triumvirs : Armellini, — Mazzini, — Saffi.

(Page 256.)

DÉCRET DU CAPITAINE FELICE ORSINI METTANT LA VILLE D'ANCONE EN ÉTAT DE SIÉGE.

Considérant que les auteurs des fréquents assassinats qui ont ensanglanté Ancône, ont des associés ici et dans les villes environnantes;

Considérant que la justice doit exercer son libre cours, et que le gouvernement de la République est prêt à succomber plutôt qu'à permettre que le crime et la barbarie restent impunis;

Considérant que beaucoup d'employés, profitant du relâchement inévitable dans les premiers moments d'une révolution, ne font pas leur devoir, trahissent la République et la nation, appauvrissent le Trésor public et rendent inutiles tous les efforts généreux du peuple;

Le commissaire extraordinaire de la République romaine, capitaine Felice Orsini, en vertu des pleins pouvoirs à lui conférés par le triumvirat, par décret du 19 avril courant;

Ordonne :

Article premier. La ville d'Ancône est déclarée en état de siége.

Art. 2. Personne ne pourra entrer en ville ou en sortir, à quelque heure que ce soit, sans un permis spécial du préfet ou du délégué désigné par lui.

Art. 3. Dès les vingt-quatre heures, à la tombée de la nuit et jusqu'à la pointe du jour, les citoyens devront entretenir des lumières à leurs croisées. La municipalité viendra en aide aux familles pauvres qui ne pourront supporter cette dépense.

Art. 4. Tous les assassinats commis seront sommairement et militairement jugés par un conseil de guerre.

Art. 5. Tout attentat, soit aux personnes, soit aux propriétés, sera jugé comme ci-dessus.

Art. 6. Tout citoyen, bourgeois ou militaire, convaincu par la déposition d'un seul témoin, de n'avoir pas empêché un assassinat ou un autre crime, de ne pas l'avoir dénoncé, et, s'il n'avait pu l'empêcher, de ne pas avoir arrêté le coupable, sera considéré comme complice et jugé d'après l art. 4.

Art. 7. Tout employé civil, convaincu d'avoir failli à son devoir de propos délibéré, sera destitué et puni d'après l'art. 4.

Art. 8. Il est défendu de porter des fusils par la ville à tout individu qui ne fait point partie de la garde nationale.

Art. 9. Tous ceux qui, par leurs antécédents, sont connus pour être ennemis du gouvernement ou associés des auteurs des assassinats, seront traduits devant le conseil de guerre, lorsqu'ils seront trouvés porteurs d'armes de guerre, de quelque sorte qu'elles soient.

Art. 10. Les présentes dispositions auront force de loi jusqu'à nouvel ordre,

Le commissaire extraordinaire de la République romaine,
Felice Orsini, *capitaine.*

Ancône, le 27 avril 1849.

(Page 269.)

LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Élysée-National, 13 juillet 1849

Mon cher général,

Je suis heureux de pouvoir vous féliciter du résultat que vous avez obtenu.

En entrant à Rome malgré la vive résistance de ceux qui s'y défendaient, vous avez maintenu le prestige qui s'attache à notre drapeau.

Je vous prie de faire connaître aux généraux qui sont sous vos ordres, et aux troupes, en général, combien j'ai admiré leur persévérance et leur courage.

Les récompenses que vous porte votre aide de camp sont bien méritées, et je regrette de ne pas pouvoir les remettre moi-même.

J'espère que l'état sanitaire de votre armée se maintiendra aussi bon qu'il l'est aujourd'hui, et que bientôt vous pourrez revenir en France, avec honneur pour nos armes, et avec bénéfice pour notre influence en Italie.

Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments d'estime et d'amitié.

LOUIS-NAPOLÉON

(Page 293.)

LETTRE DES CARDINAUX FORMANT LA COMMISSION GOUVERNEMENTALE AU GÉNÉRAL OUDINOT.

Du palais du Quirinal, 2 août 1849.

Les Cardinaux soussignés, composant la commission gouvernementale de l'État, ont reçu la dépêche du général Ou-

dinot, duc de Reggio, commandant en chef l'armée française, par laquelle il lui a plu de leur faire connaître les dispositions prises dans le difficile moment de la glorieuse entrée des troupes françaises sous ses ordres dans la ville de Rome; dispositions qui se rapportent à la marche des affaires publiques et spécialement à l'administration de la justice jusqu'à notre arrivée dans cette capitale.

Les soussignés sont pleinement convaincus du zèle et de l'esprit de conciliation dont le général a fait preuve en toute rencontre, afin que les habitants de Rome sentissent le moins possible les effets d'une situation exceptionnelle et malheureuse. Ils ne sauraient oublier de le louer dignement pour avoir pourvu avec une droiture intelligente aux cas les plus urgents.

En cette heureuse occasion, les Cardinaux soussignés aiment à certifier à l'honorable général qu'il trouvera en eux et dans les ministres du gouvernement pontifical, au rétablissement duquel il a tant coopéré (*al di cui ristabilimento egli ha tanto cooperato*), la plus parfaite entente pour les rapports qui devront exister entre eux et lui, tant que les troupes françaises resteront à Rome et en d'autres lieux de l'État pontifical. Ils espèrent avec une entière confiance que ces rapports réciproques ne seront jamais et en aucune manière altérés.

Les soussignés ont l'honneur de confirmer au général les assurances de leur considération la plus distinguée.

Cardinal Della Genga. *Cardinal* Vannicelli. *Cardinal* Altieri.

(Page 296.)

LETTRE DE M. DE TOCQUEVILLE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU GÉNÉRAL OUDINOT.

Paris, 4 août 1849.

Mon général,

Je reviens encore sur ce qui a fait l'objet de ma dernière dépêche. Toutes les nouvelles qui m'arrivent d'Italie, me

convainquent de plus en plus que vous n'avez pas compris, comme le gouvernement de la République l'entendait, votre rôle depuis la restauration de l'autorité papale à Rome. Vous semblez croire qu'à partir de cette époque, il ne vous restait plus qu'à demeurer spectateur passif des actes du gouvernement pontifical. Ce n'est pas ainsi, je vous le répète, que nous comprenons le droit de notre armée et de son général.

Nous avons été appelé par le pape pour venir à son secours; nous l'avons rétabli sur son trône. Le moins qui en résulte, c'est que, pendant que nos soldats et notre drapeau sont encore là, on ne fasse rien qui soit de nature à mettre notre sécurité en péril, à diminuer notre juste influence en Italie, à compromettre notre honneur.

Je vois dans les journaux et dans les lettres particulières qu'avec votre concours, ou tout au moins sous vos yeux, des institutions qui ont soulevé la réprobation de l'Europe, telles que l'inquisition et la détestable juridiction du tribunal du vicariat, ont été rétablies. On assure que des hommes, qui n'ont pas pris part à la dernière révolution et qui n'ont pas voulu de la République, tels que Mamiani, sont persécutés et expulsés de Rome.

De pareils actes ne doivent pas pouvoir s'accomplir sans qu'on se soit entendu avec vous. Vous n'avez pas, certainement, d'ordres à donner aux autorités papales, mais quand l'intérêt moral de votre armée, ou le soin de l'honneur de votre gouvernement vous semble compromis par le résultat d'une mesure, vous avez des avis à émettre, et il faut les émettre de telle sorte qu'on réfléchisse avant de passer outre. Nous sommes des conseillers qui avons l'épée au côté, qu'on ne l'oublie pas.

Quand M. de Corcelles est avec vous, délibérez ensemble dans les cas graves; s'il est absent, tâchez qu'on attende avant de mettre à exécution une mesure qui vous paraît de nature à nous compromettre, que vous ayez pu vous entendre avec lui; et, si le cas est à la fois grave et pressant, agissez dans le sens que je viens de vous dire sans attendre son concours.

RÉPONSE A LA LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

12 août 1849.

Votre lettre du 4 août vient de m'arriver par un courrier extraordinaire, qui se dit attaché à votre ministère, et qui est reparti immédiatement pour Gaëte. Déjà j'avais reçu, en date du 30 juillet, une lettre dans le sens de celle-ci. Je me suis empressé d'y répondre le 10 août, sous le nº 177.

Permettez-moi d'abord de vous faire remarquer, monsieur le Ministre, que ces instructions sont les premières que vous m'ayez fait parvenir depuis l'arrivée de M. de Corcelles en Italie; c'est entre lui et MM. d'Harcourt et de Rayneval que se trouve concentrée toute la correspondance diplomatique.

Cependant, à dater de la prise de Rome, j'ai compris que le rôle de commandant en chef devenait à la fois militaire et politique. Les complications étaient graves, le désordre existait dans toutes les administrations; tout était incertitude et chaos; plus de vingt mille Romains (soldats) étaient encore dans la ville; la garde nationale avait trente mille hommes à nous opposer; les provinces étaient généralement hostiles au retour du gouvernement pontifical; elles avaient, elles aussi, des armes qui pouvaient être tournées contre nous. Aucun établissement n'était préparé pour recevoir nos troupes. Rome était le réceptacle des réfugiés et des aventuriers de tous les pays. Les hôpitaux étaient encombrés de blessés romains, et nous avions à faire face à toutes ces difficultés au moment même où les maladies se présentaient avec la violence habituelle à cette contrée. Tous les hommes intelligents des États pontificaux refusaient leur concours à la nouvelle administration. Les tribunaux républicains étaient fermés depuis deux mois; les tribunaux pontificaux avaient cessé d'exister. Les finances étaient dans un état effrayant. La direction supérieure du gouvernement français me manquait. C'est dans de telles circonstances qu'a dû être proclamée la restauration temporelle du Pape. Cet

événement s'est accompli avec un bonheur qui a dépassé toutes les espérances.

Pour sortir de cette situation, il ne fallait rien moins qu'un dévouement infatigable et une armée aussi admirable par sa discipline que par son courage.

Il fallait aussi l'accord le plus parfait entre le commandement militaire et la diplomatie. Par un bonheur providentiel, ces éléments de succès se sont trouvés réunis. L'armée française est partout aimée et respectée ; partout elle a rétabli l'ordre matériel, elle a prévenu la réaction et proclamé les idées généreuses.

Cependant le général n'a pu, à lui tout seul, étouffer les tendances du gouvernement pontifical, ni empêcher toutes les mesures dont l'initiative venait de Gaëte. C'était là surtout le rôle de la diplomatie ; elle était en rapport habituel avec vous, monsieur le Ministre, et c'est par elle seulement que vos instructions m'étaient communiquées. Je dois ajouter qu'au point de vue libéral, j'ai toujours été en avant des indications que je recueillais.

Le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur mon séjour à Gaëte vous aura prouvé, j'espère, monsieur le Ministre, que je suis résolu à ne rien faire qui soit de nature à mettre notre sécurité en péril, à diminuer notre influence en Italie, à compromettre notre honneur.

A l'aide d'une volonté inébranlable, j'ai déjà fait adopter bien des idées généreuses, vaincu bien des résistances. Je ne me flatte pas de surmonter tous les obstacles, de déraciner tous les abus, mais quand le gouvernement m'aura fait connaître sa volonté, m'aura tracé des règles fixes, quand j'aurai enfin des bases positives, certaines difficultés s'aplaniront et ma mission sera moins difficile.

Mais je vous prie, monsieur le Ministre, de n'accorder qu'une confiance très-limitée aux journaux ou aux lettres particulières; ce serait la source de beaucoup de malentendus. Je ne laisse ignorer au cabinet aucun événement de quelque importance, et si je n'ai pas toujours rendu compte avec détail des faits purement politiques, c'est que MM. de Corcelle et de Rayneval,

avec lesquels j'ai constamment été en parfaite intelligence, se sont réservés jusqu'ici, vous le savez, la correspondance diplomatique.

Je suis, etc.

LE GÉNÉRAL EN CHEF.

P. S. Je ne crois pas avoir à justifier ici le rétablissement de l'inquisition; mon caractère et mes précédents politiques qui vous sont connus suffisent pour faire justice de pareilles assertions.

Quant au rétablissement du vicariat, nous ne lui laisserions pas tout l'absolutisme dont il a pu être investi, mais vous comprendrez, monsieur le Ministre, que, dans aucun cas, l'armée ne saurait avoir pour mission de s'ériger en tribunal ecclésiastique.

(Page 297.)

LETTRES DE M. DE RAYNEVAL AU GÉNÉRAL OUDINOT A ROME POUR LUI ANNONCER L'ARRIVÉE DE LA COMMISSION GOUVERNEMENTALE.

Mola de Gaëte, 30 juillet 1849, 11 h. du soir.

Général,

La commission exécutive composée des cardinaux Della Genga, neveu de Léon XII, l'homme important de la commission, du cardinal prince Altieri, préfet de Rome, du cardinal Vannicelli, ancien gouverneur de Rome, part cette nuit. J'ai longuement causé avec Leurs Excellences. Je les ai trouvées bien disposées. Je leur ai dit que dans la situation délicate où nous étions placés, de bonnes et confiantes relations personnelles étaient, de toutes les garanties de succès, la meilleure. J'ai ajouté que personne ne serait mieux disposé que vous à entrer dans cette voie. Pour être plus à portée de

s'entendre avec vous, la commission s'établira au Quirinal. Elle s'occupera d'abord de mesures générales, rappel des anciens employés. mesures financières, annulation des lois républicaines, réglement de la question des assignats. A tout cela nous n'avons rien à dire. L'administration du pays appartient tout entière au Saint-Père ou à ses représentants. Ce à quoi nous devons veiller d'assez près, c'est aux mesures contre les personnes; tant qu'il s'agira de bandits, de voleurs, d'assassins, de gens notoirement souillés d'excès ou de crimes, nous n'avons rien à dire; mais là où nos observations pourraient commencer, ce serait si l'on se mettait à poursuivre, à incarcérer pour simple opinion politique ; j'espère que ce ne sera pas le cas. J'ai beaucoup insisté sur ce point. Le cardinal Della Genga m'a dit : « Je compte ne pas regarder en arrière, mais regarder de très-près au présent, les crimes communs, comme de raison, mis à part. »

La sécurité publique est plus spécialement l'affaire de l'armée. Le gouverneur militaire de Rome conservera son autorité. L'état de siége sera maintenu. Il s'en suit que toutes les troupes, même romaines, placées dans le cercle de la juridiction militaire du gouverneur sont sous ses ordres, et partant sous les vôtres. Les cardinaux m'ont paru avoir bonne envie de marcher tout à fait d'accord avec vous. J'irai probablement, dans quelques jours, vous faire et leur faire visite. Je ne l'affirmerai cependant pas.

Le Pape voudrait bien voir les femmes qui habitent le Quirinal mises dehors de chez lui.

Je plaide toujours la même cause. Le Pape me dit de prendre courage et patience. J'ai remis au cardinal Antonelli les deux notes des finances et de la justice que vous avez envoyées à M. de Corcelles. La commission avisera, comme aussi sur la question du ministère de la guerre, dont M. Castelnau vous entretiendra plns spécialement.

J'ai prié les cardinaux de donner congé poliment et, s'il se peut, avec un mot d'écrit obligeant, à ceux des commissaires extraordinaires, qui seraient remplacés. Ils m'ont promis de le faire. Ne jugeriez-vous pas à propos, de votre côté, de leur

écrire un mot poli pour les remercier de leur dévouement à la chose publique et du concours qu'ils vous ont prêté?

Je pense que nous n'aurons plus rien à faire à la police. Nos troupes resteront autant que possible, je suppose, étrangères aux arrestations. La commission, si elle en fait, se servira de ses carabiniers.

On dit qu'il y a des bandes qui entourent le pays et qui relèvent le drapeau républicain; vous les avez sans doute recommandées au général Morris.

Agréez, etc.

Signé : A. DE RAYNEVAL.

(Page 208.)

EXTRAIT DU *Journal de Rome* DU 11 AOUT 1849, ANNONÇANT LA RÉDUCTION A 65 POUR 100 DE LEUR VALEUR NOMINALE DES ASSIGNATS DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE ET DE LA RÉPUBLIQUE.

La notification du 3 août, par laquelle certains bons ont été réduits à 65 pour 100 de leur valeur nominale, a fourni matière à quelques journaux italiens pour de nouvelles déclamations contre le gouvernement pontifical.

Nous invitons ces journalistes à réfléchir que le papier-monnaie est un des plus grands fléaux des convulsions politiques, et que généralement ce papier a été enlevé de la circulation sans réduction. Souvent il a été entièrement annulé.

En France, de 1792 à 1796, il fut émis des assignats pour la somme énorme de 45 milliards et 500 millions de livres, et après diverses opérations par lesquelles ils furent réduits à 800 millions de mandats, ils furent entièrement abolis. (Thiers, *Hist. de la Révolution*, t. V, chap. II, IV, VII.)

La dette publique qui, en 1797, était de 258 millions par

an, fut réduite à 86, et, comme on disait alors, consolidée au tiers.

Thiers, racontant cette opération, dit : « Les mesures de cette nature produisent, comme les révolutions, beaucoup de dommages. Mais il convient de savoir les souffrir quand elles sont devenues indispensables. » (Tome VI, chap. I.)

L'Autriche, en 1810, avait en circulation des billets de banque pour la somme de 1 milliard 60 millions de florins. Par patentes du 20 février 1811, elle les réduisit à 20 pour 100. (Tegoborski, *des Finances de l'Autriche*, t. I, chap. II.)

Le Piémont, en 1798, avait en circulation 69 millions de livres de bons de crédit et 41 millions de monnaie d'alliage. Le gouvernement provisoire, établi par les Français, par décret du 19 décembre de la même année, diminua des deux tiers la valeur du papier-monnaie et d'un tiers celle de la monnaie d'alliage. (*Annales d'Italie*, 1798.)

A Rome, en 1798, il y avait en circulation des cédules pour la somme de 14 millions d'écus. A la mi-février, époque de la proclamation de la République, elles perdaient au change de la monnaie 67 pour 100. Les généraux Berthier, d'Allemagne et Macdonald, qui eurent successivement le pouvoir, promulguèrent diverses lois pour les accréditer, les diminuer, les réduire en assignats, etc. Enfin le général Dufresse, par décret du 26 mars 1799, proclama que les assignats (qui alors circulaient à 20 pour 100 de leur valeur nominale) cesseraient le 4 mai d'avoir cours de monnaie, et que les cédules seraient annulées pour toujours. (*Annales d'Italie*, 1798-99.)

S. S. le Pape Pie IX, en 1848, autorisa une émission de bons du trésor. Parti de Rome, par un bref du 27 décembre, il déclara nuls, de nulle valeur et de nulle légalité, tous les actes émanés des usurpateurs de ses souverains pouvoirs. Nonobstant cette déclaration, ceux-ci, pour se soutenir, mirent en émission d'autres bons pour la somme de plusieurs millions. Le Saint Père était en plein droit de les annuler; mais, réfléchissant que l'annulation absolue préjudicierait à beaucoup d'honnêtes citoyens et emporterait avec elle la ruine d'une grande quantité de familles, surtout de la classe la plus indi-

gente et des négociants, après avoir confirmé dans leur intégrité les bons du trésor, dont il avait autorisé l'émission, il a reconnu et garanti les autres bons successivement émis dans la proportion de 65 pour 100 de leur valeur nominale. Cet acte, s'il est critiqué par quelques-uns, est loué par les personnes qui comprennent les affaires d'État, comme analogues aux autres actes de semblable nature que nous venons d'indiquer. On comprendra facilement de quelle manière l'histoire l'enregistrera.

(Page 299.)

DEUX LETTRES DU GÉNÉRAL OUDINOT AUX CARDINAUX, MEMBRES DE LA COMMISSION GOUVERNEMENTALE.

Rome, 12 août 1849.

Messieurs les Cardinaux,

L'armée française doit, pour sa propre sûreté et pour atteindre le but de l'expédition, conserver une action toute-puissante sur la direction de la police. Afin d'obtenir ce résultat, les agents français devront seuls être chargés de la police politique et de celle dite de sûreté. La police purement administrative resterait confiée aux agents du gouvernement pontifical, sous la haute direction du préfet de police.

Pour assurer dans ce sens la marche du service, il est nécessaire de constituer un personnel distinct. Sera composé ainsi qu'il suit le personnel français :

Le préfet de police, officier supérieur.

Cabinet particulier. — Un chef de cabinet, un interprète copiste.

Secrétariat général. — Le secrétaire général, un commis d'ordre, un expéditionnaire.

Police de sûreté. — Un capitaine commandant, quarante-huit agents à pied pour le service de la ville, quinze agents à cheval pour le service de la campagne, deux garçons de bureau.

A MONSEIGNEUR FAVELLI, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA POLICE DES ÉTATS PONTIFICAUX.

Rome, 16 août 1849.

Monsieur le Ministre,

Je reçois la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire sous la date de ce jour.

Je m'empresse de vous déclarer que les instructions formelles de mon gouvernement s'opposent à ce que l'armée française accorde son concours à des arrestations purement politiques.

Celles que vous jugez utile de prescrire sont entièrement étrangères à la répression des délits communs : si elles ont lieu, ce sera en dehors de l'action militaire de la France.

(Page 304.)

BOMBARDEMENT DE ROME PAR L'ARMÉE FRANÇAISE.

I

EXTRAIT D'UNE CORRESPONDANCE DU TIMES DU 20 JUILLET.

La première chose que j'ai faite à mon arrivée a été de prendre une voiture et un guide, dans l'intention d'examiner les

ruines des maisons et des œuvres d'art qui avaient été décrites avec tant de sensibilité dans le mémoire rédigé par les consuls et présenté comme le résultat d'un bombardement ordonné par le général Oudinot. J'étais accompagné par un ami qui croyait fermement que la ville avait été labourée par des obus, car il n'avait pas l'expérience de ce qu'est un bombardement, et il avait vu, en plusieurs endroits, les traces de ces terribles messagers; mais quoique j'aie mis deux heures à sa disposition, nous n'avons rien vu qui méritât une larme, et tout le dommage pourra aisément être réparé au prix de 500 livres sterling.

Ma première visite a été pour le palais Rospigliosi, où se trouve la célèbre *Aurore* du Guide, car j'avais entendu dire par diverses personnes que cet inestimable joyau avait été sérieusement endommagé. Pas un trait du tableau n'a été touché, pas un cheveu d'aucune des figures n'a été dérangé; il est, de même que les autres chefs-d'œuvre qui illustrent cette galerie, sain et sauf.

J'ai exploré ensuite les ruelles classiques du Transtevère. Tout le monde sait que le bon peuple de ce quartier a la prétention d'être seul la race des vrais Romains; et de même que Swift a dit que les porteurs de charbon sur les quais de Dublin étaient les descendants des rois d'Irlande, de même les porteurs et les petits marchands du Transtevère disent qu'ils sont la postérité des Scipions et des Gracques. C'est une population âpre au travail et si fermement attachée aux traditions, que la présence des Français l'a, dit-on, très-péniblement affectée. Cependant les troupes auxquelles ces quartiers ont été assignés n'ont aucune raison de se plaindre, et j'ai entendu hier un officier général dire que rien ne pouvait être plus conciliant que la conduite de cette excellente population. C'est elle qui a supporté tout le poids des malheurs de la guerre. Les habitants de ce faubourg ont été contraints, en premier lieu, par le triumvirat, de travailler aux tranchées et aux fortifications, et, lorsque les bombes ont été lancées, toutes celles qui tombaient au delà des postes occupés par la garnison jetaient le désordre dans leurs maisons... Les pauvres

habitants ont eu beaucoup à souffrir dans les endroits où leurs maisons, qui gênaient pour la défense, ont été démolies. Leur dénûment a si vivement ému les soldats français, dont le cœur est excellent, qu'un régiment caserné sur ce point a réuni par souscription un millier de francs pour le distribuer, et le général Oudinot, instruit de ce fait, ordonna que les malheureux habitants fussent employés à la démolition des barricades et à beaucoup d autres travaux qui auraient pu être exécutés plus économiquement par ses troupes.

La conduite des officiers et des soldats français est admirable, aussi d'aucun côté n'arrive-t-il aucune plainte contre eux. Les officiers de l'état-major du général Oudinot et les secrétaires de la légation française ne prennent de repos ni jour ni nuit; pendant ce temps de forte chaleur, tout le monde dort. La commission des barricades et de défense de la ville a fait beaucoup plus de mal à Rome que les boulets français. Autour de la villa Borghèse, que de dévastations commises au préjudice du prince, au préjudice du peuple, qui avait là de délicieuses promenades toujours ouvertes au public! La commission des barricades a fait jeter à bas des arbres séculaires; elle a fait niveler des maisons, soi-disant, pour assurer le jeu du canon du Pincio. Ces dévastations, en réalité, n'étaient pas nécessaires, même pour la défense de la ville. Le triumvirat (c'est une justice à lui rendre) a exigé que la ville, ainsi que les galeries et les précieux monuments des arts fussent respectés. Les villas princières, les maisons bourgeoises en grand nombre sont tombées sous les coups de ces démolisseurs. Le chiffre de la perte est énorme. Le président et plusieurs membres de l'ancienne municipalité, ainsi que quelques personnes recommandables, ont reçu le conseil de quitter Rome, leurs noms formant une exception à l'amnistie que le Pape veut proclamer avant sa rentrée. M. Sturbinetti aurait dû être rayé du livre noir à cause de la participation qu'il a eue à la reddition de Rome. Il serait à regretter que l'esprit réactionnaire agît à Rome. Le Pape peut être miséricordieux avec trente mille baïonnettes françaises à sa disposition, des garnisons autri-

chiennes à Bologne et à Ancône. On ne doute pas ici que Garibaldi ne rôde autour de la côte dans l'intention de s'embarquer.

II

DÉPÊCHE ADRESSÉE DE CIVITA-VECCHIA SOUS LA DATE DU 16 JUILLET 1849, AU MINISTRE DE LA MARINE, PAR LE CONTRE-AMIRAL TRÉHOUART.

Monsieur le Ministre,

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous adresser un dernier rapport, j'ai cru devoir me rendre à Rome, afin d'y prendre les ordres du général commandant en chef, et le féliciter sur l'entrée de l'armée dans ses murs. Lorsque j'y suis arrivé, l'occupation ne datait que de trois jours, et dans les quarante-huit heures que j'y ai passées, j'ai été à même de m'apercevoir d'un grand changement dans les dispositions de la population, changement qui semblait devoir aplanir rapidement les tiraillements et les difficultés qui résultent nécessairement d'une occupation faite sans convention préalable. Depuis lors, les rapports qui me parviennent me prouvent que la confiance renait progressivement, et j'attribue avec juste raison cet heureux résultat à l'admirable discipline et à l'excellent esprit qu'a montré tout d'abord notre brave armée dans cette ville, où elle a paru entrer plutôt en ami qu'en vainqueur.

Je crois inutile, monsieur le Ministre, de réfuter de la manière la plus énergique la note adressée par plusieurs consuls au général Oudinot, relativement aux dégâts produits par le prétendu bombardement de Rome. J'ai visité et parcouru toute la ville, et, à l'exception de quelques projectiles qui se sont égarés dans le Transtevère, j'ai pu constater que ni les monuments ni les maisons particulières ne portaient aucune trace de nos boulets. Les seuls dégâts sont ceux qui ont été ordonnés par les triumvirs, sous prétexte de la défense de la ville.

Hier au soir, à l'imitation de ce qui a dû se passer à Rome, un *Te Deum* a été chanté à Civita-Vecchia, pour me

servir des propres termes du général en chef, en témoignage d'actions de grâces pour le succès des armes françaises en Italie et pour le rétablissement de l'autorité pontificale.

Cette cérémonie, à laquelle j'assistais à la tête des états-majors des bâtiments sous mes ordres, s'est passée avec le plus grand calme. Un grand nombre de fenêtres étaient pavoisées et le soir l'illumination des maisons particulières était presque complète. Cette démonstration m'a paru d'autant plus sincère que la présence d'un millier de soldats romains congédiés, qui attendaient ici l'occasion de passer à l'étranger, inspire à la population des craintes qui, jusqu'à ce jour, avaient arrêté toute manifestation extérieure. L'agglomération de ces soldats congédiés, composée d'hommes de toutes les nations, est une circonstance embarrassante à cause de la difficulté de les faire sortir des États romains, presque toutes les villes du littoral de la Méditerranée se refusent maintenant à les recevoir.

J'ai été informé hier, par le général de cavalerie Morris, qui se trouve à Viterbe à la tête d'une colonne mobile partie de Rome, il y a plusieurs jours, que Garibaldi et sa bande s'étaient montrés dans les environs de Montalto, gros bourg situé à une lieue environ de la mer et à sept ou huit lieues dans le nord de Civita-Vecchia, et, à la prière du général, j'ai envoyé sur les lieux une frégate pour empêcher l'évasion de Garibaldi par mer, et l'arrêter s'il était parvenu à s'embarquer.

Veuillez, etc.

III

En même temps le poëte Méry publiait dans les journaux une lettre qui démontre, d'une manière à la fois péremptoire et pittoresque, le soin que l'expédition française avait pris de diriger ses attaques de manière à éviter de détruire les monuments :

« Rome, disait M. Méry, est une relique chrétienne ou une médaille païenne que le sage Aurélien a entourée d'un cordon

de vingt lieues de circonférence. Il s'agissait malheureusement de lancer toutes les pluies de la guerre sur ce double trésor. Il s'agissait de faire ce que n'ont pas même fait Alaric et Genséric, car les ruines n'ont été amoncelées dans cette ville qu'au siége de 1527, par le connétable de Bourbon .. Les Goths, les Huns, les Gépides n'avaient rien détruit.

« En 1527, le connétable de Bourbon, d'après le rapport du marquis Bonaparte, témoin oculaire, ouvrit la première tranchée devant le pan du mur Aurélien qui avoisine le tombeau de Cæcilia Metella. Ce monument, que Chateaubriand appelle avec raison *un chef-d'œuvre de grandeur et d'élégance*, était alors intact comme au temps de Crassus le crétois. Il fermait la voie des tombeaux, cette magnifique succession des sépulcres que Pironèse a rebâtis, et qui commençait à la pyramide de Caius Sextus, près la porte actuelle de Saint-Sébastien.

« Ainsi pointée fatalement dans la direction de cette partie de la voie Appienne, l'artillerie du connétable découronna le tombeau de Cæcilia Metella, détruisit la petite église de Saint-Pacôme, dont on voit encore les ruines vis-à-vis, saccagea le grand cirque de Romulus, aujourd'hui propriété de Torlonia le banquier, anéantit les sépulcres sur les deux lignes, mutila l'église Saint-Nérée et Saint-Aquilée, les tombeaux des Scipions et les thermes d'Antonin. La désolation que le connétable a répandue sur ce reliquaire immense est encore saisissante aujourd'hui.

« Si notre brave artillerie, la première artillerie du monde, avait lancé ses boulets dans le même sillon, elle aurait pris Rome en vingt-quatre heures; mais elle aurait achevé aussi l'œuvre du connétable. En 1527, on avait mis les monuments en ruine; en 1849, on aurait mis ces ruines en poussière. C'était complet.

« On pouvait aussi engager l'attaque à la porte Saint-Jean de Latran, et pénétrer dans Rome de ce côté, sans faire de longs travaux de parallèles; mais, pour peu qu'on eût trouvé de la résistance, il aurait fallu recourir aux obus et aux boulets, nécessité fatale qui eût entraîné de grands désastres sur cette direction.

« Derrière Saint-Jean de Latran, s'amoncellent, jusqu'au mur du Tabularium, au pied du Capitole, Sainte-Marie-Majeure, deux obélisques égyptiens, le Colisée, les ruines du temple de Vénus et celles de la basilique de Constantin, la *Meta-Sudans*, l'arc de Titus, l'église Sainte-Françoise, le temple d'Antonin et de Faustine, les colonnes de Phocas, de Jupiter-Stator, de Jupiter-Tonnant, le temple de la Concorde, les ruines du Palatin, l'arc de Septime-Sévère, le Capitole, les musées capitolins, la colonne rostrale de Caius-Duilius, la carte granitique de la vieille Rome, la statue équestre d'Adrien, le théâtre de Marcellus, l'Ara-Cœli, les reliques de tous les héros, de tous les saints, de tous les dieux, de tous les grands hommes : le double héritage d'Homère et de Jésus-Christ.

« Une attaque sur la rive gauche, entre les ruines des thermes d'Antonin Caracalla et le Tibre, menaçait la rotonde de Vesta, le temple de la Fortune virile, l'arc des Orfèvres, le Quadrifont, l'arc de Constantin, le grand cirque; du côté de la place du Peuple, le tir des batteries et le caprice des obus menaçaient la villa Borghèse, l'obélisque de Sésostris, les palais du Corso, la basilique d'Antonin le Pieux, le panthéon d'Agrippa, les colonnes Trajane et Antonine, le forum de Trajan, la place Navone, Sainte-Marie des Anges, merveille de Buonarotti, et une foule d'églises qui sont les musées de la religion, de l'art et de la foi.

« Du côté du Monte Mario, c'était le monde entier de l'art qui pouvait s'écrouler : le Vatican et Saint-Pierre ! on effaçait à coups d'obusiers Jules II, Léon X, Bramante, Bernini, Michel-Ange, Raphaël, Dominiquin, Paul Borghèse, Adrien, le travail de deux siècles, le poëme écrit en marbre, en jaspe, en porphyre, par tous ceux qui furent grands dans l'univers.

« Rome n'est forte que sur un seul point et c'est précisément celui que nous avons choisi. En suspendant nos menaces sur le sommet du Janicule, nous avons provoqué une capitulation inévitable, et s'il eût fallu recourir à des nécessités fatales, nous aurions attaqué cette partie du quartier transtéverin qui descend de la fontaine Pauline au pont Sixte; il n'y a de ce côté qu'un seul monument, l'église de Saint-Pierre in Montorio,

où Raphaël peignit et suspendit son tableau de la *Transfiguration* pour les religieuses carmélites. Le chef d'œuvre a depuis changé de place; il est aujourd'hui dans le petit musée du Vatican.

«Rome a toujours porté malheur à ceux qui n'ont pas respecté ses reliques. Au commencement du cinquième siècle, Alaric, après avoir saccagé Rome, allait quitter l'Italie; mais l'Italie le retint par le pied et il mourut violemment à Caserte, où son tombeau même a été détruit. Le connétable de Bourbon a été tué sur la brèche du mur Aurélien, et jamais balle mieux méritée ne frappa un front plus maudit. Cette fois, grâce à Dieu, la France a respecté Rome.»

(Page 322.)

LETTRE DU GÉNÉRAL DE ROSTOLAN A M. ODILON BARROT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Rome, 24 septembre 1849.

Monsieur le Président du Conseil,

J'ai reçu avec un profond sentiment de gratitude la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au nom du Conseil des ministres et qui est l'approbation d'une conduite que le cabinet désirerait me voir continuer en Italie. Cette lettre sera pour moi le témoignage le plus honorable et le plus précieux des services que j'aurai pu rendre à la France dans le cours de ma longue et laborieuse carrière.

Depuis plus de quarante ans je suis soldat de l'ordre et de la société; j'ai eu le bonheur de donner plus d'une fois des preuves de mon dévouement à cette noble cause, et j'ai demandé à la servir encore en Italie. La confiance du gouvernement, en m'appelant au commandement de l'armée, m'a per-

mis de le faire avec plus d'autorité, et j'ai usé de mon pouvoir dans l'intérêt de la France en même temps que dans celui des États romains.

Les égards, la prudence, la fermeté que me recommandait M. le ministres des affaires étrangères ont été les guides de ma conduite. J'ai la certitude qu'elle a valu à l'armée le respect de tous les partis, et à moi-même, je ne crains pas de le dire, l'estime et la considération du gouvernement pontifical.

Pendant la durée de mes fonctions comme gouverneur de Rome, mes rapports de tous les instants avec la population, avec les hommes d'opinions diverses, m'avaient permis d'apprécier les véritables besoins, les vœux sincères du peuple des États romains. Exiger du gouvernement pontifical les réformes, les concessions compatibles avec le degré d'avancement du peuple, marcher progressivement dans cette voie; mais user avec la plus grande prudence de la liberté et de la modération dans un moment où la licence et l'anarchie venaient d'être vaincues mais non détruites; montrer une inflexible sévérité envers tous ceux qui se feraient les fauteurs de troubles et de désordre, en accordant à tous la même protection; voilà comme je résumai la politique de la France, le rôle de l'armée; voilà le point de départ d'une conduite qui n'a pas été sans résultat.

La publication d'un document qui a eu un immense retentissement, son apparition dans les colonnes du *Moniteur*, qui lui a donné un caractère que je m'étais efforcé d'atténuer ici, la netteté de la politique qu'il expose et que je devrais défendre, m'ont mis en contradiction avec mes paroles, avec mes actes même. Les auxiliaires que la France trouvera dans les États romains pour servir cette politique, seront les hommes que j'ai combattus, non pas seulement en Italie, mais en France à de tristes et calamiteuses époques. Ma conscience ne peut se plier à une pareille contradiction. Jamais je ne serai l'appui, ni le compagnon de pareils hommes.

Il a fallu des motifs aussi puissants pour me déterminer à abandonner le commandement d'une armée qui est devenue la gloire et l'orgueil de la France et qui avait confiance en son

chef. Ce sont aujourd'hui les mêmes raisons qui m'empêchent de répondre par l'acceptation aux instances du Cabinet.

Les difficultés de la situation seront beaucoup moindres pour mon successeur que pour moi; l'armée, si admirable par sa conduite et sa discipline, ne lui fera défaut en aucune circonstance; les populations sont accoutumées à notre présence, à notre protection, et bien qu'elles ne nous soient pas affectionnées, leur froideur ne saurait dégénérer en inimitié, ni nous inspirer aucune crainte. La commission gouvernementale restera d'ailleurs à son poste, aujourd'hui que le Saint-Père a publié l'édit des institutions.

Le nouveau général en chef, n'étant pas lié par son passé, aura bien plus de pouvoir que moi pour aider aux négociations diplomatiques qui vont être la suite du manifeste.

Je vous supplie donc instamment, monsieur le Président du Conseil, de faire agréer ma démission au Cabinet et d'envoyer le plus tôt possible le général qui doit me remplacer.

Permettez-moi de vous adresser de nouveau l'expression de ma vive reconnaissance pour les sentiments personnels qu'il vous a plu de me manifester, et veuillez agréer l'hommage du respect avec lequel je suis, etc.

Le général en chef, DE ROSTOLAN.

(Page 299.)

RAPPORT DE M. LE COMTE DE RAYNEVAL, ENVOYÉ FRANÇAIS A ROME, A M. LE COMTE WALEWSKI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE[1]. (Extrait du *Daily-News.*)

Rome, 14 mai 1856.

Monsieur le comte,

La situation des États pontificaux préoccupe en ce moment plus que jamais les différents cabinets de l'Europe, et en par-

[1] Cette défense du gouvernement pontifical par un éminent diplomate, à laquelle on n'a pu opposer encore que des pamphlets, est la plus autorisée m-is

ticulier le gouvernement de l'Empereur, au double point de vue des intérêts du catholicisme et de la protection armée que la France et l'Autriche prêtent au Saint-Siége. Cette question

non la seule des pièces de ce genre qu'il nous serait facile de citer. Nous trouvons entre autres, dans le savant traité *de la Souveraineté pontificale selon le droit catholique et le droit européen*, par Mgr l'évêque d'Orléans, d'admirables paroles prononcées par M. Thiers pour défendre son rapport au sein de la commission parlementaire du mois d'octobre 1849.

« Vous êtes républicains, disait l'éloquent rapporteur aux membres de la minorité hostiles à l'expédition; vous voulez une république. Eh bien, soit! Mais le gouvernement papal, c'en est une, et la meilleure! Oui, la meilleure; car c'est la plus ancienne, la plus sincère, la plus bienfaisante, la plus inoffensive. La plus ancienne : elle a dix-huit siècles! En connaissez-vous qui aient duré autant que cela? Non, ni dans l'antiquité ni dans les temps modernes! Nommez-en une, si vous pouvez, une seule, parmi les plus puissantes, les plus florissantes; je ne dis pas seulement Pise. Florence, mais Gênes, mais Venise, ces grandes dominatrices des mers, où sont-elles aujourd'hui? Rome est toujours là avec ses Papes. D'où vient cette étonnante vitalité?

« C'est aussi la république la plus sincère; ces souverains, qui les fait? l'élection, l'élection par les capables. Où les prend-elle? où elle vent; dans le peuple, dans la bourgeoisie comme dans l'aristocratie : des fils d'artisan, des fils de pâtre ont été Papes. Vous leur reprochez le népotisme. La religion peut le leur reprocher; vous, vous ne le pouvez pas. Qu'est-ce que le népotisme des Papes? C'est la démocratie qui s'élève Quand le Pape sort du peuple, c'est une famille plébéienne qui monte avec lui, qui entre dans cette aristocratie romaine, fille de la démocratie. Ces princes romains, savez-vous d'où ils sont sortis? Remontez à l'origine, vous trouvez souvent une famille populaire élevée par la papauté. Mais vous, démocrates, quand vous parvenez, qu'est-ce que vous faites? Vous faites comme les Papes, quand vous le pouvez. Quel père parvenu n'aime et n'élève sa famille? C'est dans la nature. Les Papes ont fait comme vous, et puis, d'ailleurs, ils ont eu, ils ont élevé, pour l'honneur de l'humanité, d'autres neveux! Ces hommes, qui se nomment Michel-Ange, Raphaël et tant d'autres, ce furent là encore les protégés des Papes; voulez-vous les leur reprocher?

« C'est la république la plus bienfaisante. Il y a quelques papes qu'on vous abandonne. . Combien sur deux cent soixante-quinze! Mais la papauté, c'est elle qui, à l'époque des invasions, a sauvé Rome des barbares; qui, au moyen âge, a sauvé la civilisation; qui a inspiré le goût des lettres à Charlemagne, qui a fait copier les manuscrits, qui nous a conservé les anciens, les arts, les sciences; vous le savez bien. Et vous ne voulez pas lui en tenir compte!

« C'est la république la plus *inoffensive*. Le Pape ne veut pas, ne peut pas, ne doit pas faire la guerre. C'est le père commun des fidèles. Par goût et par nécessité, il est pacifique, bienfaisant. Il est prêtre. Qui peut-il avoir intérêt à attaquer? et comment attaquerait-il? Il ne peut pas même se défendre. Ce qui lui manque au dehors et même au dedans, c'est la force. J'entends la force matérielle; car il en a une autre, plus forte que vous, sa force morale; cette force morale qui lui donne un point d'appui dans les consciences de deux

est envisagée sous tant d'aspects divers, elle est tellement dénaturée par l'esprit de parti, elle excite en sens contraire de si violentes passions, qu'une revue véridique et impartiale des faits ne semble pas hors de propos.

Bien que les accusations portées contre le gouvernement pontifical paraissent être grandement exagérées, il est certain que ce gouvernement est vulnérable sur un point; son territoire est occupé par des troupes étrangères, et il est douteux qu'il puisse se passer de cet appui. Tout État indépendant doit être en mesure de se suffire à lui-même et d'assurer sa tranquillité intérieure par ses propres forces. On reproche à la cour de Rome de manquer à cette condition; on s'enquiert des causes de sa faiblesse, et on l'attribue généralement au mécontentement que causent parmi les sujets les vices de l'administration.

La cause réelle de la faiblesse du gouvernement pontifical est beaucoup moins simple. Elle se rattache à un ordre d'idées tout différent. Mais se plaindre de l'administration est, pour arriver à une conclusion, une manière plus commode et plus expéditive que d'interroger laborieusement l'histoire et les tendances de la race italienne. Le malaise et le mécontentement des populations naissent plus particulièrement de ce fait que le rôle de l'Italie dans le monde n'est pas en rapport avec ses visées et ses aspirations. Ce sentiment national s'est manifesté avec une vivacité égale à toutes les époques, et le pou-

cents millions de chrétiens, et celle-là, vous aurez beau faire, vous n'y pourrez rien.

« Il y en a une autre encore qui vous défie; car, enfin, voyons, nous sommes à Rome. Eh bien! que voulez-vous qu'on dise et qu'on fasse au Pape? Voulez-vous qu'on lui fasse violence? Impossible. Pourquoi? parce qu'il est fort? Non, mais, au contraire, parce qu'il est faible. C'est sa faiblesse qui fait sa force contre vous; c'est une faiblesse invincible. Savez-vous ce que vous seriez si vous faisiez violence au Pape? Vous ne seriez pas seulement un soldat battant un prêtre, ce qui est lâche et vil, vous seriez un homme battant une femme, et il n'y a pas de nom pour cette indignité-là. »

« M. de Montalembert était présent à ces belles paroles, ajoute Mgr Dupanloup, son âme d'orateur en dut être frappée : il les recueillit et l'on sait avec quel accent il les porta à la tribune. »

(*De la Souveraineté pontificale*, p. 234.)

voir temporel du Pape a été constamment regardé comme le principal obstacle à sa satisfaction.

Dans le cours des deux derniers siècles, la prospérité générale de l'établissement pontifical et les ressources abondantes qui affluaient à Rome de toutes les parties du monde, imposaient silence aux plaintes. Mais les grands changements accomplis en Europe dans les cinquante années qui viennent de s'écouler ont tari la source de la prospérité romaine. L'Église a été contrainte de se contenter des revenus qu'elle tire exclusivement de son territoire. De là un malaise qui, croissant d'année en année, pousse par une pente aisée les esprits à discuter et à attaquer les actes du gouvernement.

La papauté, protégée jusqu'ici par un grand prestige, commence à perdre dans l'esprit du peuple. Les dernières traces des anciennes souverainetés ecclésiastiques ont disparu dans le reste de l'Europe. Nos pères, accoutumés à la vue de ces souverainetés, n'y voyaient rien d'extraordinaire. Aux yeux de la nouvelle génération, un gouvernement de cette espèce, resté seul debout dans le monde, devient une anomalie à laquelle on prodigue les critiques. En même temps, le système constitutionnel, qui séduit aisément les peuples, s'est insensiblement implanté dans le plus grand nombre des États.

On se demande s'il est conforme à l'esprit du siècle, s'il est convenable d'obéir à un prêtre et de perpétuer un système de libertés publiques et de libre discussion en présence d'un pouvoir qui revendique l'infaillibilité en matière spirituelle, et s'appuie exclusivement sur le principe d'autorité? Comment organiser une Italie puissante aussi longtemps que la Péninsule est divisée en deux parties distinctes par un État neutre par la nécessité de sa nature, et isolé de tous les conflits européens? Comment l'Italie jouerait-elle un grand rôle, quand sa partie centrale est en possession d'un souverain qui ne porte pas d'épée? D'autres causes, non moins puissantes, ont encouragé ces tendances hostiles.

L'Italie avait toujours tenu le sceptre, sinon de la guerre ou de la politique, qui ne sont pas exactement de son ressort, au moins de la civilisation, de la science et de l'art. Tous ont

senti que ce sceptre échappait à ses mains. Les mille voix de la presse apprenaient chaque jour aux Italiens les progrès de leurs voisins, et leur faisaient sentir qu'ils étaient devancés sur une foule de points. Si, grâce à l'aveuglement de l'amour-propre national, ce sentiment n'est pas encore devenu universel, il n'en est pas moins vrai qu'une grande partie de la population s'est sentie menacée jusque dans les derniers retranchements de son légitime orgueil; nouveau grief terrible à porter au compte des gouvernants. En même temps, la tolérance hautement avouée de plusieurs cabinets pour les plaintes des populations n'était pas, il faut l'avouer, un de leurs moindres engagements.

Sur un terrain ainsi préparé, les insurrections et les révolutions ne peuvent manquer de germer avec facilité. Elles ont mis le pays sens dessus dessous et ont laissé des traces profondes de leur passage. La victoire momentanée obtenue sur la papauté l'avait complétement dépouillée de tout prestige. Ce n'était plus l'arche sainte contre laquelle aucun effort humain ne pouvait prévaloir. En vain elle accumulait concession sur concession : le principe même de son existence était mis en question. On s'habituait à l'idée de voir cesser cette existence. Les passions hostiles puisaient de nouvelles forces dans la conscience d'un succès probable là où toute espèce de succès avait dès longtemps paru impossible ; et plus que jamais la vanité nationale attribuait ses blessures à une administration que sa nature même, toute spéciale, offrait en butte aux attaques. Les préjugés contre ce qu'on appelle un gouvernement de prêtres étaient parvenus à leur point culminant.

Ici il devient nécessaire de présenter quelques observations sur le caractère particulier des Italiens. Le trait saillant de ce caractère est l'intelligence, la pénétration, la conception vive de toutes choses. Ces dons précieux que la Providence a répandus sur l'Italie avec plus de profusion que partout ailleurs et qui brillent encore de tout leur lustre antique, sont chèrement rachetés, sauf quelques remarquables exceptions, par le manque total d'autres qualités, telles que l'énergie, la force d'âme et le vrai courage civil. Il est rare de voir les Italiens

fermement unis entre eux. Toujours en suspicion les uns à l'égard des autres, ils vivent constamment séparés. Chacun n'a de confiance qu'en soi-même et reste isolé. De là vient qu'ils n'ont ni associations commerciales ou manufacturières, ni entente commune, ni combinaisons pour les affaires privées ou publiques. Avec de pareilles dispositions, ils sont dépourvus de l'élément essentiel du pouvoir public; la force organisée leur manque totalement.

Les armées, qui ne tiennent ensemble que par la confiance réciproque des soldats et l'obéissance envers le général, sont impossibles. Les rangs sont au complet à la parade, mais à l'heure du danger, les chefs sont accusés de trahison et les soldats ne peuvent compter les uns sur les autres. *Ce défaut d'équilibre entre l'intelligence et le caractère*, chez les Italiens, donne la clef de toute l'histoire et explique l'état d'infirmité politique où ils sont restés vis-à-vis des autres peuples de l'Europe.

Livrés à eux-mêmes, ils n'ont jamais su faire autre chose que disputer sur la place publique, donner la victoire en définitive aux partis extrêmes, se consumer en agitations stériles, se diviser et se subdiviser à l'infini, et livrer leur pays au premier occupant, aux Français, aux Espagnols, aux Allemands. Chaque nation porte la peine de ses défauts; mais comment parvenir à lui faire comprendre que son infériorité doit être attribuée à elle-même et non à son gouvernement?

Il est de mode de prendre les Piémontais pour les Italiens et de les montrer comme un exemple de ce qui peut être attendu des populations italiennes.

C'est une grande erreur. Les Piémontais sont une nation intermédiaire contenant plus d'éléments français et suisses que d'éléments italiens. Un fait suffit pour me convaincre de cela, c'est qu'ils possèdent ce véritable esprit guerrier et monarchique qui est inconnu au reste de l'Italie.

L'esprit italien, quant à la politique et à l'administration, est par sa nature porté vers les moyens termes, les accommodements. L'interprétation est considérée comme au-dessus de la loi elle-même. Suivant religieusement les traditions de l'an-

cienne Rome, la jurisprudence est un principe gouvernemental.

On rencontre cette tendance partout. Elle exerce une très-heureuse influence sur le progrès des affaires, mais, dans la pratique, elle laisse au gouvernement une très-grande latitude et enlève de son autorité à la loi, encourageant ainsi les gouvernés à se soustraire à l'application rigoureuse de ses prescriptions; une loi inflexible leur serait odieuse; une administration s'attachant strictement à la loi, sans compromis, leur paraîtrait insupportablement dure.

Examinons les désirs et les tendances possibles en ce moment des populations. Elles formulent leurs plaintes beaucoup plus que leurs plans. Quant à leurs plans, on peut dire qu'il y en a autant que d'individus. Dans les dernières profondeurs de la société, le carbonarisme existe; il continue à faire des recrues : le poignard est toujours là en honneur; le but poursuivi est le renversement de tout ordre social.

Les adeptes de Mazzini forment déjà une classe de quelques degrés au-dessus de la dernière. La république universelle, l'unité de l'Italie, le gouvernement constitutionnel, la guerre contre l'Autriche, tel est leur programme.

Ils disent qu'ils sont un corps considérable et prêt à agir, mais jamais ils n'ont tenu parole. Dirigés par les comités de Londres et de Genève, leur mot d'ordre est la tranquillité et l'inaction pour le moment, jusqu'au retour de leurs chefs par suite d'une amnistie, et jusqu'à ce que le départ des troupes étrangères leur donne l'occasion d'opérer avec quelque chance de succès. Cette section s'étend à une certaine portion de la classe moyenne. Cette classe et les classes plus élevées en général sont tourmentées du désir de prendre part aux affaires publiques.

L'exemple du Piémont leur tourne la tête. Une constitution à l'anglaise est à leurs yeux merveilleusement adaptée et à leurs mœurs et aux besoins du pays. Ils désirent pour eux et pour leur patrie une grande étendue d'action. Ils se regardent comme déshérités. Convaincus que la présence du Pape est un obstacle invincible à la réalisation de leurs projets, ils désirent

ardemment la destruction du pouvoir pontifical. La majeure partie des membres de ce parti s'est ralliée aux partisans de Mazzini, laissant au pays le soin de décider entre les deux partis après que la victoire aura été obtenue. Refusant d'aller aussi loin qu'une constitution anglaise, il y a un certain nombre d'individus qui professent de l'attachement au trône pontifical et en même temps l'accablent de leurs attaques, prétendant que leurs désirs sont limités à l'obtention d'une meilleure administration. Ils sont incapables de définir ce qu'ils entendent par là.

A leurs yeux tout est du ressort du gouvernement, même l'entretien de leurs propres maisons et de leurs propres affaires. Si les entreprises réservées à l'industrie privée ne sont pas développées dans les États romains, la faute en est aux entraves que suscite le gouvernement. Attribuant tous les actes de l'administration à des motifs exclusivement personnels et basés sur des intérêts de la pire espèce, ils croient que les affaires publiques et le bénéfice qui en provient sont entre les mains d'un petit nombre de monopoliseurs qui épuisent les ressources de leur pays à leur propre profit. Ils ne rêvent que déshonnêteté et collusion. Ayant à supporter des impôts plus légers qu'aucun pays en Europe, ils se plaignent d'être écrasés par le poids des charges fiscales. En même temps, ils se plaignent que l'État n'entreprenne pas de grands travaux qu'il serait de leur devoir d'entreprendre eux-mêmes. Ignorant les premiers principes de l'économie politique et de l'administration, ils produisent des systèmes complétement opposés aux leçons de l'expérience, quand ils sont obligés de formuler un projet. Finalement, ils prétendent avoir une grande crainte des mazziniens, et en même temps ils leur ouvrent la porte.

Enfin, il y a un parti qui attribue tout le mal à l'abandon des anciens errements. Si nous pouvions retourner, disent-ils, au régime ecclésiastique pur et simple comme il existait jadis, l'excitation serait apaisée et toute difficulté disparaitrait.

Entre ces partis, il y a une foule très-nombreuse de gens indifférents à toute chose autre que leur propre prospérité,

aimant assurément à murmurer, mais amis de l'ordre et vivant en bons termes avec le gouvernement pontifical. Partout ailleurs un parti semblable fournirait au gouvernement un bon appui; mais dans un pays dans lequel l'esprit d'entreprise et l'énergie nécessaire pour une résistance quelconque sont complétement inconnus ; où la règle générale est de laisser faire, en se réservant le droit de se plaindre une fois la chose faite, plutôt qu'avant; comment compter sur de pareils amis, comment les destinées de l'État pourraient-elles être placées en de telles mains? Là est la grande difficulté. Aucun gouvernement ne peut se dispenser d'accorder l'appui matériel, et cette condition ne peut pas être remplie dans les États romains. Quel que soit celui de tous ces partis qui viendrait à avoir la chance de triompher, ce parti verrait, le fait est indubitable, se former autour de lui la même somme de plaintes qui sont adressées au gouvernement actuel.

La même difficulté que le gouvernement existant éprouve à trouver des points d'appui dans un pays incapable de les produire, sera éprouvée par n'importe quel parti qui arrivera au pouvoir. Le parti qui limite ses vœux à des réformes quand il est inhabile à se défendre lui-même, parce que personne ne veut se compromettre dans sa défense, fera place à un parti constitutionnel; celui-ci à son tour cèdera aux mazziniens qui, grâce aux mesures de violence d'un côté et d'indifférence d'un autre, resteront définitivement maitres de la situation. Telle sera inévitablement la marche des événements si l'équilibre actuel est troublé de nouveau......

Je ne pense pas, concluait M. de Rayneval, que toutes les questions qui surgissent en ce monde doivent arriver nécessairement à une solution définitive. Selon moi il n'en existe pas pour la question romaine. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'écarter, à l'aide d'une protection bienveillante et attentive, les dangers d'une catastrophe, et de prolonger l'état de choses provisoire, qui a tout au moins le grand mérite de mettre l'Europe à l'abri de maux innombrables.

Toute autre marche ne ferait que précipiter les événements. Si le gouvernement de Sa Majesté, par des motifs aisés à com-

prendre, désirait mettre un terme à l'occupation des États romains par les Français dans un délai plus au moins long, il vaudrait mieux livrer les écluses à l'impulsion du torrent que de *préparer soit par des avertissements publiquement donnés, soit par des combinaisons forcées, le coup de grâce du pouvoir temporel des Papes.*

En présence de l'agitation qui existe dans les esprits en Italie et de la vive émotion causée par la publication des protocoles, il est impossible de se défendre d'un profond sentiment d'inquiétude au sujet de l'avenir de la papauté. Si l'on n'y prend garde, l'Europe verra le problème se présenter sous une face terrible en réalité, parce qu'il se rattache aux passions les plus profondes et les plus ardentes du cœur humain.

Les paroles que Votre Excellence a prononcées au sein de la Conférence, l'assurance donnée par elle que le gouvernement de l'Empereur ne cesserait de s'intéresser au salut de la puissance pontificale, sont autant de preuves certaines que les intérêts réels de l'Église ne sont pas en danger au milieu de la crise actuelle. Avec un pareil programme les dangers les plus imminents peuvent être écartés et la catastrophe ajournée. C'est tout ce que peut atteindre en ce moment la sagesse humaine.

Continuons de faire profiter la papauté des effets de notre protection. Ne nous décidons qu'avec mûre délibération, et après des diminutions d'effectif successives, à une évacuation complète, et seulement quand nous serons assurés que cette mesure est possible. Le calme renaîtra graduellement. En définitive, si la tranquillité politique et religieuse de l'Italie, peut-être même de l'Europe, semblait dépendre uniquement de la présence à Civita-Vecchia et à Ancône de quelques compagnies de soldats prêtant un appui plus moral que matériel, mais en tout cas suffisant, au drapeau et au gouvernement pontifical, n'est-il pas mille fois préférable de recourir à ce remède d'un effet certain que de poursuivre le même but par des moyens pleins de périls ? Que si, dans telles circonstances, le pouvoir temporel du Pape venait à être menacé de nouveau, et si, en dépit de nos efforts, de graves complications surgissaient, la responsabilité serait du moins imputable entièrement aux évé-

nements, souvent plus forts que les hommes, et nous n'aurions pas à nous reprocher d'avoir contribué à un si fatal résultat.

J'ai pensé remplir un devoir en soumettant à la haute appréciation de Votre Excellence les résultats de mon expérience assez longue et d'une étude suivie. La courtoisie avec laquelle vous avez accueilli et encouragé la proposition que je vous faisais d'exposer devant vous ma manière de voir m'ont enhardi à le faire sans réserve.

J'invoque l'indulgence de Votre Excellence pour revoir mes travaux, et la prie d'accepter l'assurance réitérée de ma haute considération.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.


Princeton University Library
32101 066461698

